

Thèse pour le Doctorat de l'Université Bordeaux 2

Mention : Sociologie

**L'IMMIGRATION DE LA POPULATION DOMIENNE ENTRE 1990
ET 1999 : REGARD SUR LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES
NATIFS DES DOM EN MÉTROPOLE A TRAVERS LES
DIFFERENTES INSTITUTIONS DE SOCIALISATION**

Présentée et soutenue le 9 décembre 2011 par:

Melle Delina HOLDER

Sous la direction de :

Monsieur Le Professeur Georges FELOUZIS

Jury composé de:

Monsieur Le Professeur Georges FELOUZIS, Directeur de la thèse, Université Victor Segalen Bordeaux II

Monsieur Le Professeur Joël ZAFFRAN, Président du jury, Université Victor Segalen Bordeaux II

Monsieur Le Professeur Didier LAPEYRONNIE, rapporteur, Université de la Sorbonne

Madame La Directrice de recherche Françoise LORCERIE, rapporteur, CNRS

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu, à adresser mes sincères remerciements et toute ma reconnaissance à Monsieur Georges FELOUZIS pour avoir accepté de diriger ma thèse par un accompagnement efficace tout au long. Je le remercie pour ses précieux conseils et critiques qui m'ont permis d'avancer dans ma recherche.

J'exprime de même mes remerciements au Professeur Joël ZAFFRAN qui m'a fait l'honneur de présider mon jury. Mes remerciements s'adressent ensuite à Madame Françoise LORCERIE, Directrice de recherche CNRS et Monsieur Le Professeur Didier LAPEYRONNIE, de Université de la Sorbonne, qui ont aimablement accepté d'être les rapporteurs de cette thèse.

Je remercie également, Madame Roxana EMINESCU pour son soutien, ses corrections, mais également pour toutes les critiques apportées à ce travail, contribuant largement à son amélioration.

Un grand merci à Monsieur Jean-Claude COURBAIN, pour m'avoir accueillie au sein du Service Régional de l'INSEE Guyane. Merci aussi à toute son équipe: Anne-Marie, Laurence, Nathalie, Valérie, Olivier (x2), Henri, Marie-France, Evelyne, Juliette, Muriel, Christelle, Renée, Marie-Hélène, Claudie, Denis, Christiane, Dominique, Sophie, Marie-Lédia, Emilie, Eric, et Benoît. Merci à Mesdames CHARRON, MONTOUTE et Messieurs LAMBERT, REGARD, TRAINEL sans lesquels l'orientation dans le choix du thème aurait été tout autre.

Je n'oublie pas d'adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu répondre au questionnaire diffusé par internet, aux membres de l'association « *Piment créole* » et à son représentant Monsieur Julien LIMERY pour leur participation enthousiaste.

Enfin, ils vont également à Mesdames Ève COULIBALY, Maryse LAURENT et Christiane SACARABANI, pour leurs généreux apports.

Et pour terminer, merci à Ludgi VINGATARAMIN pour ses corrections, ses relectures, ses critiques, ainsi que pour sa patience inlassable.

RÉSUMÉ

Ce travail de recherche porte sur l'étude de la population domienne ayant immigré en métropole. Il est principalement basé sur les données des recensements de l'INSEE de 1990 et 1999, mais aussi sur l'enquête « *Trajectoires et Origines* » et sur une enquête de terrain menée par le biais d'un questionnaire. L'analyse proposée dans le cadre de cette thèse permet de faire un retour sur l'histoire des DOM et de leurs populations. Le processus d'intégration de la population native des DOM en métropole sera observé à travers différentes instances de socialisation telles que la famille, l'école ou le travail. La finalité de cette thèse est de porter un regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM résidant en métropole, à partir de concepts sociologiques connexes, et de l'apport de nombreux chercheurs concernés.

MOTS CLÉS :

Histoire – Intégration – Immigration – Famille – École – Travail – Logement – Discrimination – DOM – Métropole – BUMIDOM – INSEE – Recensement.

SUMMARY

Titer: Immigration from the French Overseas Dominions (DOM) between 1990 and 1999: an Overview of the Process of Integration of DOM Natives in Metropolitan France as seen through the Institutions of Socialisation

This work focuses on the study of French people born in the overseas departments (DOM) who have immigrated to France. It is mainly based on statistical data from the population census carried out by the French national institute of statistics, INSEE, in 1990 and 1999, supplemented by the survey « *Trajectoires et Origines* » and a questionnaire-based field survey. The theoretical framework enables an analysis of the history of the overseas departments and their populations. Ways in which people born in the DOM become integrated in metropolitan France are observed through instances of socialisation such as family, school or the workplace. The aim of the thesis, then, is to employ relevant sociological concepts and existing work in the field to examine processes of integration of DOM-born immigrants.

KEYWORDS:

History – Integration – Immigration – Family – School – Work – Housing – Discrimination - Overseas departments – France – BUMIDOM – INSEE – Census.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE L'OBJET DE RECHERCHE.....	11
I.1 DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE	13
CHAPITRE II : DE LA CREATION DE L'INSEE AU RECENSEMENT RENOVÉ	46
II.1 DÉFINITION DE LA STATISTIQUE	46
II.2 HISTOIRE DE LA CRÉATION DE L'INSEE	52
II.2.1 <i>Organisation et fonctionnement du recensement de la population avant 2004</i>	52
II.2.2 <i>Organisation et fonctionnement du recensement « renouvelé » à partir de 2004</i>	53
II.2.3 <i>Le traitement des données à caractère ethnique.....</i>	55
II.3 CONSTRUCTION DE LA MÉTHODE DE RECHERCHE	56
II.4 CONSTRUCTION DES HYPOTHÈSES À PARTIR DES INDICATEURS DE MESURES DE L'INTÉGRATION.....	62
CHAPITRE III : L'IDENTITÉ DES DOMIENS À L'ÉPREUVE DE L'IMMIGRATION	67
III.1 DE L'IDENTITÉ PERSONNELLE À L'IDENTITÉ COLLECTIVE	69
III.2 LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DOMIENNE, DE LA COLONISATION À L'IMMIGRATION	73
III.2.1 <i>Le rôle de l'identité familiale dans la construction de l'individu</i>	78
III.2.2 <i>L'identité forgée par le milieu scolaire</i>	80
III.2.3 <i>L'impact de l'expérience professionnelle dans la formation de l'identité.....</i>	83
III.2.4 <i>La construction de l'identité spatiale, ou l'impact de l'habitat et du lieu de résidence ..</i>	86
CHAPITRE IV : ANALYSE DU MÉCANISME DE L'IMMIGRATION	87
IV.1 DÉFINITION DE L'ÉMIGRATION.....	88
IV.2 DÉFINITION DE LA MIGRATION	89
IV.3 DÉFINITION DE LA IMMIGRATION.....	91
IV.4 LES CONSÉQUENCES LIÉES À L'IMMIGRATION	95
CHAPITRE V : ASPECT HISTORIQUE ET POLITIQUE DE L'IMMIGRATION DOMIENNE EN MÉTROPOLÉ	96
V.1 DE L'ÉMERGENCE DES COLONIES FRANÇAISES À L'ESCLAVAGE.....	97
V.2 LA NAISSANCE DU BUREAU DE MIGRATION DES DOM (BUMIDOM).....	106
V.3 AUTRE MOMENT D'IMMIGRATION DOMIENNE EN FRANCE.....	110
CHAPITRE VI : PRÉSENTATION DE LA POPULATION D'ÉTUDE	111
VI.1 ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION DE LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT EN MÉTROPOLÉ.....	112

VI.2	ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION DOMIENNE EN MÉTROPOLE EN FONCTION DU SEXE	116
VI.3	ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT EN MÉTROPOLE	118
VI.4	PRÉSENTATION DE LA POPULATION AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE	120
CHAPITRE VII :	LE MODÈLE FAMILIAL EN TANT QU'INDICATEUR D'INTÉGRATION	124
VII.1	DÉFINITION ET ÉVOLUTION DU CONCEPT DE FAMILLE	125
VII.2	LE MODÈLE FAMILIAL DOMIEN, DE L'EMPIRE COLONIAL À NOS JOURS	130
VII.3	LE MODÈLE FAMILIAL MÉTROPOLITAIN, DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS	136
VII.4	CONCLUSION	161
CHAPITRE VIII :	LE RÔLE DE LA SCOLARISATION DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION SOCIALE	163
VIII.1	LA LANGUE COMME INDICATEUR ET VECTEUR D'INTÉGRATION : DU CRÉOLE AU FRANÇAIS	163
VIII.2	L'ÉVOLUTION DE L'ÉCOLE DANS LES DOM	169
VIII.3	EN MÉTROPOLE : LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME SCOLAIRE	174
VIII.4	IMMIGRER POUR ÉTUDIER : UN PASSEPORT POUR L'AVENIR ?	177
VIII.5	LE NIVEAU DE DIPLOME DES DOMIENS PAR RAPPORT À LA POPULATION FRANÇAISE	189
VIII.6	COMPARAISON DU NIVEAU DE QUALIFICATION CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES EN 1999	193
VIII.7	ÉVOLUTION DU NIVEAU DE QUALIFICATION DE LA POPULATION NÉE DANS LES DOM ET VIVANT EN FRANCE ENTRE 1990 ET 1999	197
VIII.8	COMPARAISON DU NIVEAU DE DIPLOMES DE LA POPULATION NÉE DANS LES DOM RÉSIDANT EN FRANCE ET DANS LES DOM ENTRE 1990 ET 1999	198
VIII.9	CONCLUSION	201
CHAPITRE IX :	LE TRAVAIL, INDICATEUR D'INTÉGRATION	207
IX.1	DE L'ESCLAVE AU TRAVAILLEUR DOMIEN : LE TRAVAIL, VECTEUR D'IMMIGRATION	209
IX.2	DÉFINITION DU CONCEPT DE CHÔMAGE	229
IX.3	NIVEAU DE DIPLOME DES CHÔMEURS NATIFS DES DOM EN 1999	247
IX.4	ÉTUDE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES DOMIENS EN 1990 ET 1999	251
IX.5	CONCLUSION	262
CHAPITRE X :	ANALYSE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES IMMIGRÉS DOMIENS	265
X.1	L'ÎLE-DE-FRANCE : DESTINATION PRIVILÉGIÉE DES IMMIGRANTS DOMIENS	266
X.2	DU QUARTIER À LA BANLIEUE FRANÇAISE	269
X.3	L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ : VECTEUR D'INTÉGRATION SOCIALE	274
X.4	CONCLUSION	282
CHAPITRE XI :	DE LA STIGMATISATION À LA SÉGRÉGATION, ÉTUDE DE LA DISCRIMINATION SUBIE PAR LES IMMIGRÉS DOMIENS	284

XI.1	LA STIGMATISATION : UNE RÉACTION À L'ALTÉRITÉ DE L'IMMIGRÉ.....	284
XI.2	LE RACISME : UNE MATÉRIALISATION IDÉOLOGIQUE DU DÉNI DE L'AUTRE	289
XI.3	LE RACISME COLONIAL: LE CAS DE LA POPULATION DOMIENNE.....	297
XI.4	LE RACISME AU TRAVAIL	305
XI.5	LA DISCRIMINATION : UNE DISTINCTION FONDÉE SUR DES PRÉJUGÉS	307
XI.6	LA SÉGRÉGATION : UNE MISE À L'ÉCART DE L'INDIVIDU DISCRIMINÉ.....	323
XI.7	RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TEO SUR LA DISCRIMINATION DES IMMIGRÉS EN MÉTROPOLE	336
CONCLUSION.....		344
BIBLIOGRAPHIE.....		357
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....		400
ANNEXES.....		402

INTRODUCTION

Entre la France et les départements d'Outre-mer, les relations sont le fruit d'une très longue histoire, avec, pour point d'orgue, en 2001, le vote de « *la loi TAUBIRA* », qui impose la reconnaissance de la traite des Noirs et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. En mémoire de tous ceux qui se sont battus pour abolir l'esclavage en 1848, cet événement est considéré comme historique. A partir de l'abolition de l'esclavage, germeront les idées favorables à l'obtention de la citoyenneté française pour les résidents des colonies. C'est ainsi que, en 1946, ces terres d'Outre-mer passeront du statut de colonies à celui de départements français.

Les domiens sont nombreux à s'être installés en métropole, au point que l'on puisse parler, lorsqu'on les évoque, de minorité visible. Que leur séjour soit temporaire, durable ou définitif, les domiens résidant en métropole gardent toujours un lien avec leur département d'origine, que ce soit à travers des habitudes culturelles, vestimentaires, culinaires ou de par leur retour au « *pays* », effectué aussi souvent que possible. A l'heure où la France, terre d'immigration par tradition, s'interroge, à travers différents débats politiques (identité nationale, régulation du nombre d'immigrés acceptés chaque année, mesures de reconduite à la frontière, remise en question de la double nationalité ou encore du droit de vote des étrangers), sur le maintien de cette culture de l'accueil de l'Autre, certains Français éprouvent encore des difficultés à se sentir intégrés à la société, du fait notamment, de leurs origines. Et ce constat vaut également pour les domiens de métropole.

Cette recherche aborde le sujet de l'immigration domienne en métropole et plus particulièrement le processus d'intégration des domiens à la société métropolitaine. Le travail exploitera les données récoltées par l'INSEE lors des recensements de 1990 et 1999.

Les concepts nécessaires à la compréhension des différentes étapes du processus d'immigration seront présentés au premier chapitre, depuis la période coloniale, avec la traite négrière et l'esclavage, jusqu'à la départementalisation.

Un retour sur l'histoire des départements d'Outre-mer sera proposé au second chapitre, avec pour objectif d'analyser les évolutions de la société domienne. Cette deuxième partie se propose de mettre en évidence, les différents facteurs qui ont permis d'amorcer le processus d'immigration des populations domiennes vers la métropole. Avant d'être un immigré, l'individu est un émigré. Ainsi, avant d'analyser le parcours d'immigration des domiens, on

doit donc étudier celui de leur émigration. Pour comprendre et analyser l'immigration, il est utile de définir les différentes étapes qui la composent.

Le troisième chapitre aura pour objectif de présenter les différents concepts utilisés, ainsi que les étapes et les diverses périodes du flux migratoire, éléments participants également à l'histoire de la population domienne.

Le long cheminement pour la reconnaissance identitaire fait partie intégrante de la biographie du peuple domien. Cette partie sera exposée au chapitre quatre. Parallèlement, une définition du concept sera proposée, à l'aide des divers courants de pensée composant les sciences humaines.

Une analyse de l'identité à travers ses dimensions sociale, culturelle et professionnelle sera par la suite présentée. Notre échantillon d'étude sera abordé au chapitre cinq.

La famille, première instance de socialisation, transmet les normes, les valeurs permettant à l'individu de s'intégrer dans son groupe de pairs. On analysera l'histoire de la famille pour mettre en évidence les éventuelles évolutions qu'elle aurait connues. Le but de ce chapitre est également de proposer une étude du statut de l'homme et de la femme à travers leur rôle de mère et de père.

On tentera de déterminer les différents modèles familiaux ainsi que les situations matrimoniales de la population domienne au chapitre six.

Sous couvert d'une politique égalitaire, en termes de droits, par rapport à la France, la départementalisation postulait l'assimilation de la population domienne. Dans le même temps, la langue française devenait la langue officielle, reléguant l'usage de la langue créole à la sphère privée. Le chapitre sept permettra d'étudier la place du créole dans la construction identitaire de la population domienne.

On poursuivra en traitant la question de l'école par le biais d'une analyse du niveau scolaire de la population domienne.

L'activité professionnelle et le chômage seront étudiés au chapitre huit, avec pour objectif de comprendre l'impact de l'activité professionnelle sur la capacité des domiens à s'intégrer à la société métropolitaine.

Le chapitre neuf traitera quant à lui de la localisation de la population domienne sur le territoire métropolitain, le but étant de déterminer si cette répartition géographique obéit à une logique purement historique ou économique et sociale. A cette occasion, on se penchera également sur les conditions de logement des natifs des DOM résidant en France.

Enfin, dans le dernier chapitre, on tentera de mettre en évidence les expériences de discriminations, vécues par les immigrés domiens résidant en métropole. Pour ce faire, on s'appuiera sur l'étude *Trajectoires et Origines*, menée en 2008 par l'INED et l'INSEE, ainsi que sur le rapport « *Inégalités et discriminations – Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique* », du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations présidé par François HÉRAN, tout comme sur l'étude « *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie* » de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et naturellement sur les questionnaires adressés aux immigrés domiens résidant en métropole.

A partir de l'histoire et des données de l'INSEE issus des recensements de 1990 et 1999, à travers les différents chapitres, un portrait de la population domienne immigrée et résidant en métropole sera dressé, avec pour objectif d'analyser son processus d'intégration.

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE L'OBJET DE RECHERCHE

Puisque les phénomènes sociaux ne peuvent être que le produit de l'action des hommes, l'individu peut agir, selon Raymond BOURDON¹, sous l'effet des conséquences de son action sur autrui ou encore sous l'effet de principes auxquels il croit. La sociologie veut les raisons et les motivations de l'être humain soient traitées comme des faits. Entreprendre une recherche sociologique n'est pas chose facile, pour Serge PAUGAM². Un travail de distanciation vis-à-vis des prénotions s'avère indispensable. Il explique que « *le choix initial est souvent guidé par des sensibilités ou des orientations qui n'ont rien de scientifique et dont il faut s'affranchir progressivement. Or, ce processus n'est pas facile, car il implique au moins autant un travail sur soi qu'un travail sur les notions du sens commun, sur les catégories de la vie courante dont l'usage peut conduire à l'aveuglement* »³. Ainsi, poursuit l'auteur, « *le chercheur qui connaît déjà un peu de l'intérieur son sujet peut prétendre à une connaissance intime du terrain, fondée sur des expériences concrètes et des relations avec des personnes qui pourront devenir par la suite des informateurs de premier plan* »⁴. A ces sociologues, « *ils leur faudra beaucoup d'efforts pour se départir des prénotions et des préjugés alors que le chercheur dont le sujet est sans rapport avec sa connaissance et son expérience personnelle pourra se prévaloir d'une distance déjà acquise* »⁵. Il est même presque inévitable « *que le sociologue soit attiré par l'étude des faits sociaux qui l'ont marqué dans son passé ou le marquent encore dans son expérience quotidienne. Il doit être capable de neutraliser ses sentiments ou de refouler ses passions. Il lui faut prendre conscience de ses préférences au moment même où il délimite le champ de ses investigations et s'efforcer de rendre compte de la façon la plus objective possible des limites et des inconvénients de la relation intime qu'il entretient le plus souvent avec son objet. C'est à cette condition qu'il pourra vraiment s'affranchir des prénotions et éviter les pièges de la sociologie spontanée* »⁶.

¹ PAUGAM Serge, « La pratique de la sociologie », PUF, Paris, 2008

² BOURDON Raymond « Les méthodes en sociologie », Que sais-je ?, PUF, Paris, 1^{ère} édition 1969, 9^{ème} édition 1993

³ PAUGAM Serge, *op. cit.*, p.15

⁴ Idem, p.19

⁵ Ibidem

⁶ Idem, p.22

Selon Serge PAUGAM⁷, Émile DURKHEIM appelle également à rompre avec les prénotions, afin de s'engager dans une démarche sociologique. C'est là, selon lui « *la base de toute méthode scientifique* ».

L'énoncé de la question de départ a permis de déterminer les conditions de recherches exploratoires et bibliographiques. La construction de l'objet sociologique et de la problématique nécessite un travail de recherche bibliographique afin de cadrer l'étude. Les sources documentaires fourniront des informations et un éclairage complémentaire permettant de clarifier les notions, ainsi que les termes qui sont impliqués dans notre sujet d'étude. Les ouvrages permettent en amont le recueil des données nécessaires au cadrage de l'enquête et en aval de compléter et éclairer les résultats de l'INSEE. Il faut pour cela, dégager les éléments les plus pertinents du matériau, conseille Jean-Claude COMBESSIE⁸. Pour sa part, Serge PAUGAM pense que l'on doit déconstruire, au moins partiellement, « *les prénotions ou les préjugés pour construire l'objet d'étude, car ces derniers constituent des obstacles épistémologiques* »⁹. Pour cela, il est nécessaire de clarifier les mots et les concepts. « *Construire un objet d'étude, en sociologie, consiste à passer du sens commun au sens sociologique* »¹⁰, affirme-t-il plus loin, en spécifiant par ailleurs¹¹ qu'Émile DURKHEIM lui-même recommandait d'élaborer, au début de toute recherche, une définition, le statut, ainsi que l'évolution provisoire de l'objet et passer en revue ce qui a été écrit sur la question, en inscrivant la recherche dans une ou plusieurs traditions de pensées. On conserve ainsi une distance critique dans le traitement. Le champ d'investigation doit pouvoir référer aux résultats d'autres recherches sociologiques.

Pour Serge PAUGAM, « *il est nécessaire de concevoir un modèle d'analyse, fondé sur l'organisation d'un certain nombre de concepts qui sont mobilisés et articulés dans la phase de construction de l'objet* »¹². Andrée MICHEL, quant à elle, souligne que « *la méthodologie progresse quand elle devient consciente de la signification des concepts qu'elle sélectionne* »¹³. Pour ce qui est de Dominique SCHNAPPER, elle explique que « *le*

⁷ PAUGAM Serge (Sous la direction de), « Les 100 mots de la sociologie », Que sais-je ?, PUF, 2010, p.19

⁸ COMBESSIE Jean-Claude, « La méthode en sociologie » La découverte, Paris, 1996, 1999, 2001, 2003, 2007, p.13

⁹ PAUGAM Serge, op. cit., p.15

¹⁰ Idem, p.22

¹¹ PAUGAM Serge, « La pratique de la sociologie », éd. cit.

¹² PAUGAM Serge (Sous la direction de), « Les 100 mots de la sociologie », ed. cit., p.13

¹³ MICHEL Andrée, « Sociologie de la famille et du mariage », PUF le sociologue, 1972, p.19-20

sociologue ne peut inventer de nouveaux termes qui seraient incompréhensibles à tous, il ne peut que se servir des mots de la vie sociale en les critiquant (même si la critique n'est pas toujours entendue).[...]. Il importe de garder à l'esprit qu'un concept n'a pas de définition en soi, c'est un instrument d'intelligibilité : il doit être jugé sur sa valeur heuristique. [...] Ce qui s'impose au sociologue, c'est de définir le sens dans lequel il fait usage d'un concept et de vérifier si ce concept se révèle, dans la pratique de la recherche, plus ou moins fécond pour contribuer à l'intelligibilité des conduites des hommes »¹⁴. Et Andrée MICHEL de poursuivre : « la théorie aspire à rendre compte des faits, mais ce sont en définitive les faits empiriques qui mesurent la valeur d'une théorie »¹⁵.

I.1 Définition de la problématique

Le sujet de recherche initialement choisi concerne l'immigration de la population domienne vers la métropole. S'inscrivant dans un cadre socio-historique, cette recherche se propose d'analyser les rapports entre les domiens et l'immigration en France, entre 1990 et 1999. Pour ce faire, l'étude portera sur l'ensemble des transformations qu'ont connues les départements d'Outre-mer, de l'esclavage à la départementalisation, en passant par la colonisation et la décolonisation. L'analyse socio-historique du contexte ultramarin permettra de mieux appréhender les causes, voire les mécanismes, du flux migratoire qui s'est mis en place, depuis les anciennes colonies vers la métropole. Par conséquent, seront passés en revue les différents aspects de l'immigration domienne au travers d'indicateurs tels que la situation démographique des domiens, la scolarisation, ou encore, le statut socio-économique. De même, une analyse sur les effets de la répartition géographique des domiens sur le territoire métropolitain sera effectuée, ainsi qu'une étude sur les conditions de logement, dans l'optique de présenter un portrait statistique de ces derniers.

A partir de ces divers indicateurs, on s'attachera à évaluer les conditions d'intégration des immigrés domiens dans la société métropolitaine. Ce travail de recherche s'appuiera en grande partie sur les données de l'INSEE portant sur les recensements de 1990 et 1999. Pour cette étude une approche quantitative sera adoptée, reposant principalement sur l'exploitation statistique de données issues de recensements de l'INSEE. L'institut réalise des enquêtes auprès de gros échantillons, et de manière périodique, ce qui permet des études d'évolution.

¹⁴ SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », Paris, Gallimard, Folio actuel, 2007, p.20

¹⁵ Op. cit., p.8

Seules les enquêtes réalisées auprès de gros échantillons peuvent donner des résultats statistiquement significatifs. Selon Olivier MARTIN, pour Marcel MAUSS, « *dans tout travail qui s'appuie sur des éléments statistiques, il est important, indispensable, d'exposer soigneusement la façon dont on est arrivé aux données dont on se sert* »¹⁶. En parlant de François HERAN, François de SINGLY souligne d'ailleurs à ce sujet que pour lui « *la pratique sociologique ne se définit pas sans la pratique statistique et réciproquement* »¹⁷.

A l'heure où la question sociale n'a jamais été autant d'actualité, la question de l'identité nationale mérite, selon une partie de l'opinion publique, d'être posée. Partant de ce constat, on s'intéressera, dans le cadre de cette thèse, à l'intégration des immigrés domiens dans la société métropolitaine, à travers l'analyse des trajectoires historiques, familiales, scolaire et professionnelle de ces derniers, depuis le départ de leur DOM d'origine, jusqu'à leur arrivée, puis leur séjour dans l'hexagone. Or, on ne peut s'intégrer à une société que si l'on est capable de s'identifier à elle et d'y éprouver un sentiment d'appartenance. Ainsi, ce travail prétend, à travers l'étude d'une population immigrée, de mettre en exergue certains aspects du processus d'appropriation des normes et des valeurs qui constitue une étape de l'intégration. De plus, la particularité de la population domienne, de nationalité française mais considérée comme immigrée dans son propre pays, incite à se questionner sur le statut même de l'identité française : ne pourrait-on parler, non pas d'une, mais des identités françaises ?

En tout état de cause, le processus d'intégration est d'abord fondé sur une interaction entre l'immigré et l'autochtone. Par conséquent, la personne qui immigré est un acteur de son intégration à la société d'accueil ; d'où l'approche interactionniste qui sera utilisée dans cette thèse, à l'instar de Mirna SAFI, qui souligne également que les acteurs peuvent jouer un rôle dans le processus d'intégration¹⁸.

Ainsi, l'immigré domien sera étudié comme un acteur qui a le pouvoir d'influer sur son intégration et non comme un sujet passif. A ce propos, Jean-François DORTIER affirme que « *l'approche en terme d'acteur souligne, au contraire, les capacités d'initiative et l'autonomie relative dont disposent les individus (ou les groupes). Cette capacité de choix*

¹⁶ Dans AKOUN André, ANSART Pierre (sous la direction de), « Dictionnaire de sociologie », Paris, Le Robert, Seuil, 1999, p. 502

¹⁷ De SINGLY François, « Les bons usages de la statistique dans la recherche sociologique », Économie et statistique, N° 168, Juillet-Août 1984, p.13-21

¹⁸ SAFI Mirna, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », Revue française de sociologie, n° 47, 2006/1, <http://www.cairn.info>, p.3-48

*implique aussi une aptitude à raisonner et à délibérer*¹⁹ ». Pour ce dernier, la sociologie de l'action « *c'est mettre en avant les choix et décisions prises par un sujet social dans un contexte donné* »²⁰. Il ajoute que pour « *l'économiste autrichien Ludwig VON MISES, auteur de l'Action humaine (1949), les sciences sociales doivent prendre comme point de départ l'individu agissant. Et cet individu est considéré comme rationnel et doté d'une liberté de choix* »²¹.

De l'opinion de Raymond BOUDON²², l'individu est un acteur social qui est maître de ses actions et qui possède une rationalité. De ce fait, l'acteur ne fait pas que subir, mais il agit. La théorie qu'il développe s'appuie sur l'idée que tout acteur fait un calcul du rapport entre les coûts et les bénéfices de l'investissement. Raymond BOUDON considère en outre que la rationalité de l'acteur individuel relève de sa capacité générale à analyser une situation, à soupeser le pour et le contre, élaborer des stratégies, etc. On se rapproche ainsi du courant interactionniste de la sociologie, qui « *accorde une place théorique à l'acteur social en tant qu'interprète du monde qui l'entoure et, par conséquent, met en œuvre des méthodes de recherche qui donnent priorité aux points de vue des acteurs* »²³.

Lorsque l'on analyse la vie des immigrés en France, on pense à des termes tels que : « *assimilation* », « *acculturation* » et « *intégration* ». La présentation du cadre conceptuel est donc nécessaire, d'autant plus que l'utilisation des notions comme « *intégration* », ou « *assimilation* » renvoie à des réalités socioculturelles et historiques différentes. Un travail de reconstruction et de réappropriation de ces concepts s'impose donc à toute tentative d'objectivation d'un phénomène social comme celui de l'immigration. Ces mots renvoient pour un certain nombre de chercheurs et de spécialistes, à des contextes historiques, notamment celui de la colonisation²⁴.

Le terme assimilation est issu d'une expression juridique latine signifiant « *traiter l'autre à égalité* », « *l'assimilation est l'action de rendre semblable dans le sens de faire*

¹⁹ DORTIER Jean-François (sous la direction de) « Le dictionnaire des sciences humaines », Éditions Sciences Humaines, Auxerre 2008, p.10

²⁰ Idem, p.10

²¹ Idem, p.11

²² Voir BOUDON, Raymond, « L'inégalité des chances : la mobilité sociale dans les sociétés industrielles », Paris, A. Colin, 1973 et « La Place du désordre. Critique des théories du changement social », Paris, PUF, 1984 (en poche : Quadrige, 1991).

²³ COULON Alain, « L'école de Chicago », Que sais-je ?, PUF, 1^{ère} éd 1992, 4^{ème} éd Paris, 2007, p.16

²⁴ SADIK Youssef, « Les Marocains résidant à l'étranger. Chapitre 5 L'insertion socioculturelle des MRE dans les pays d'accueil » Analyse des résultats de l'enquête de 2005 sur l'insertion socio-économique des les pays d'accueil, p. 273-330

*accéder à l'égalité comme les deux plateaux équilibrés d'une balance, il a acquis au XIX^{ème} siècle, le sens d'intégrer, de faire disparaître l'élément étranger dans le corps social*²⁵». La signification du terme assimilation vient directement du droit romain. L'assimilation recouvre une double acception : d'une part, l'action de rendre semblable, dans le sens de faire accéder à l'égalité et d'autre part, l'acte de l'esprit qui regarde comme semblable ce qui est en réalité distinct. Le concept a été forgé au début du siècle par les pères fondateurs de la sociologie américaine et française. Il est, comme beaucoup d'autres, emprunté par les sciences sociales aux sciences naturelles et plus particulièrement à l'évolutionnisme de DARWIN, précise Olivier DOUARD. L'assimilation signifie une absorption radicale, une sorte de digestion sociale. L'identité d'origine disparaît totalement selon l'auteur. L'assimilé est englouti, transformé sans réserve et sans retour. Le sens de la notion d'assimilation est d'abord logique, c'est-à-dire assimiler un cas à un autre, c'est le considérer comme semblable. Assimiler amène à confondre. Plus tard, le sens logique s'étend, et la physiologie désigne par l'expression fonction d'assimilation le fait de s'approprier, de faire sien²⁶. De son côté, Dominique SCHNAPPER nous explique que, au cours de la période de la constitution de la sociologie, des années 1880 aux années 1950, l'« *assimilation* » fut d'abord utilisée, aussi bien aux États-Unis qu'en France, pour désigner le processus par lequel les nouveaux immigrants devenaient progressivement des membres de la société d'installation²⁷. Une critique acérée avait en effet dénoncé l'assimilation comme un processus niant et détruisant les cultures d'origine des immigrants. Selon les critiques soulevées par le concept d'assimilation, le terme, qui fut d'abord juridique, puis culturel, impliquait que l'immigré serait absorbé, comme digéré, dans la société d'installation, en perdant toute originalité et toute identité particulière. L'assimilation apparaît dès lors connotée par le nationalisme, le colonialisme et l'impérialisme²⁸. Pour Dominique SCHNAPPER, l'assimilation culturelle réelle est un mythe : « *c'est l'élaboration de la nation qui a été qualifiée de politique d'assimilation, mais dans les faits, cette politique n'a jamais réussi à éliminer les diversités. L'homogénéité des individus et des groupes à l'intérieur de la nation n'a été qu'un idéal,*

²⁵ DOUARD Olivier, « Immigration, intégration : les mots pour le dire », www.leris.org/.../47-immigration-integration--les-mots-pour-le-dire-, p.1- 17

²⁶ Ibidem.

²⁷ SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », ed. cit., p.13

²⁸ Idem, p.14

*jamais concrètement réalisé »*²⁹. La sociologie américaine des années 1950 et 1960, pose l'assimilation comme une fin inévitable et souhaitable³⁰. Une majorité de sociologues s'opposèrent à l'idée des chercheurs de l'École de Chicago, selon laquelle l'assimilation constituait un moyen démocratique pour faire participer les membres des groupes minoritaires à la vie collective, sans les contraindre pour autant à renoncer à leur culture d'origine. Ils découvrirent en même temps que le *melting pot* était un échec et qu'il était condamnable³¹. Ils affirmèrent le fait et la valeur de l'ethnicité. L'assimilation est un « *processus multidimensionnel, dont les divers aspects, tout en étant en relations réciproques étroites, peuvent varier de façon indépendante à différents niveaux et dans différentes séquences* »³².

Lorsqu'ils s'assimilent, les immigrés adoptent les particularités et les habitudes du pays d'accueil et renoncent pour cela, à leur mode de vie propre. L'assimilation est le fait de s'approprier, de faire sien, de faire disparaître la différence, d'inclure la culture de l'autochtone dans sa propre identité. Le processus est bien irréversible : l'assimilé change totalement de nature, son identité première disparaît³³. Le terme d'assimilation a été très longtemps et naturellement employé. Il était attendu des immigrés qu'ils s'assimilent et qu'ils deviennent « *invisibles* ». L'assimilation est un processus et non un état. Elle comporte des dimensions diverses, entre lesquelles peuvent exister des décalages, provisoires ou définitifs. C'est un processus qui doit conduire les immigrés à perdre progressivement leur spécificité culturelle, pour acquérir la langue et suivre le mode de vie des autochtones. L'assimilation implique une acculturation totale, c'est-à-dire que l'immigré abandonne sa culture d'origine au profit de la culture française. Beaucoup de sociologues ont décrit la réussite du processus d'assimilation comme une renonciation à la culture d'origine, une atomisation des groupes au sein de la société d'accueil qui les absorbe. L'assimilation serait alors une démarche qui viserait à rendre l'autre semblable à l'individu national de souche ancienne. Cette position ne pourrait être acquise qu'au prix d'une déculturation synonyme de perte d'identité. L'assimilation, contrairement à l'insertion, apparaît en conséquence comme irréversible et on

²⁹ SCHNAPPER Dominique, « La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990 », Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1991, p.78

³⁰ FORTIN Sylvie, « Pour en finir avec l'intégration », Canada, 2000, p.5

³¹ SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », loc. cit., p.80

³² Idem, p.84

³³ GRANGE Juliette, « Que veut dire intégration ? Histoire d'une notion », p. 1-7, juliette.grange.free.fr/dotclear/public/Articles/Integration.pdf

ne peut pas concevoir de se « désassimiler »³⁴.

« L'assimilation sociale est le processus par lequel un ensemble d'individus, habituellement une « minorité », et/ou un groupe d'immigrants se fond dans un nouveau cadre social, plus large, qu'il s'agisse d'un groupe plus important, d'une région ou de l'ensemble d'une société »³⁵. Dans l'ouvrage d'André CASTALDO « Codes noirs. De l'esclavage aux abolitions », Christiane TAUBIRA, souligne dans son introduction le fait que « le renoncement à soi, s'il est volontaire, mène à l'aliénation, s'il est imposé, forcé, à l'assimilation, [...] Deux impasses »³⁶. L'assimilation pour les immigrants, c'est la perte de la liberté d'agir par eux-mêmes. Ils doivent accepter les conditions que leur impose le nouveau milieu où ils s'établissent. L'assimilation des immigrants n'est pas un processus unique ou rectiligne, mais comporte des dimensions et des modalités différentes, impliquant des discordances entre ces divers processus (intégration et assimilation). Dominique SCHNAPPER ajoute que « cette assimilation s'accompagne d'une acculturation, c'est-à-dire d'un processus au cours duquel les individus, immigrants ou non acquièrent, perdent, renouvellent, élaborent, interprètent ou réinterprètent des éléments divers »³⁷.

Dans son étude sur l'École de Chicago, Alain COULON présente une synthèse claire et assez complète de l'état des recherches pour que nous nous en saisissons dans ce qui suit. Ainsi, le sociologue constate que pour THOMAS, « l'assimilation est à la fois souhaitable et inévitable. Elle requiert la construction d'une mémoire commune entre le natif et l'immigrant. Les individus doivent pouvoir s'émanciper des uniformités culturelles du groupe ethnique auquel ils appartiennent. Les immigrants doivent donc non seulement apprendre la langue du pays d'accueil, mais aussi les grands traits de son histoire, de ses idéaux et de ses valeurs. Cet apprentissage s'opérera évidemment par l'intermédiaire de l'école publique, mais il suppose au préalable une phase de transition, au cours de laquelle la communauté d'immigrants maintient et cultive son identité et la nouvelle. L'assimilation ne peut pas se faire par la suppression de la mémoire des immigrants et l'on ne doit pas exiger qu'ils oublient leur passé »³⁸. D'après A. COULON, THOMAS insistait sur la nécessité pour les

³⁴ DOUARD Olivier, « Immigration, intégration : les mots pour le dire », www.leris.org/.../47-immigration-integration--les-mots-pour-le-dire-, p.1- 17

³⁵ Selon Enciclopedia Universalis, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/assimilation-sociale/>

³⁶ CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », Italie, Dalloz, (1^{ère} édition 2006), 2007, p. 34

³⁷ SCHNAPPER Dominique, « La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990 », loc. cit., p.87

³⁸ COULON Alain, « L'école de Chicago », loc. cit., p.33-34

immigrants de pouvoir continuer à parler et lire dans leur langue maternelle, afin de favoriser la transition vers l'assimilation³⁹. Alors que, pour Laetitia VAN EECKOUT, « *l'assimilation se définit comme la pleine adhésion par les immigrés aux normes de la société d'accueil, l'expression de leur identité et leurs spécificités socioculturelles d'origine étant cantonnées à la seule sphère privée* »⁴⁰. Et, d'après Andrea REA et Maryse TRIPIER⁴¹, avant l'assimilation, l'immigré passe par différentes étapes, désignée par Robert PARK comme étant le « *cycle des relations raciales* ». Pour PARK comme pour BURGESS, selon les mêmes auteurs « *l'assimilation est un processus d'interpénétration et de fusion dans lequel des personnes et des groupes acquièrent la mémoire, les sentiments et les attitudes d'autres personnes et groupes et, en partageant leurs expériences et leur histoire, sont incorporés avec eux dans une vie culturelle commune* »⁴².

La première étape du cycle décrit par Robert PARK est celle de la rivalité ou de la compétition entre les immigrés et les autochtones. Les individus entrent en compétition pour l'accès à des ressources, principalement économiques. Ils entrent en compétition pour acquérir de nouveaux biens, notamment en matière d'emploi et d'habitat. La rivalité est la forme d'interaction la plus élémentaire, elle est universelle et fondamentale. La rivalité est, selon Robert PARK, « *l'interaction sans le contrat social* »⁴³. Elle se caractérise par l'absence de contact social entre les individus, facteur qui va permettre l'émergence du conflit, de l'adaptation et de l'assimilation des étapes qui vont être liées au contrôle social. Au cours de cette étape de rivalité, les relations sociales sont réduites à une coexistence basée sur les rapports économiques, décisifs dans le changement social. La société s'organise grâce à la rivalité, dans la mesure où celle-ci décide de la répartition géographique et de la distribution du travail. Inconsciente et impersonnelle, D'une façon générale, la rivalité détermine la position d'un individu dans la communauté⁴⁴.

Une fois la rivalité installée entre immigrés et autochtones, intervient la deuxième phase du cycle, celle du conflit. Ce dernier devient une compétition consciente pour maintenir ou acquérir une position. Forme d'interaction et signification socialisatrice, le conflit n'est pas

³⁹ COULON Alain, idem, p.34

⁴⁰ VAN EECKOUT Laetitia, « L'immigration », Débat Public, 2006,
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/immigration/definition.shtml>

⁴¹ REA Andrea, TRIPIER Maryse, « Sociologie de l'immigration », Paris, La Découverte, Repères, 2008, p.10

⁴² Idem, p.12

⁴³ Apud COULON Alain, op. cit. supra, p. 38

⁴⁴ Idem, p. 38

chargé négativement. Au contraire, il est un moment de prise de conscience par les individus de la rivalité à laquelle ils sont soumis. Le conflit est ainsi source de rencontres d'intérêts. Par lui, des groupes d'individus qui se méconnaissent sont amenés à se rencontrer. Lorsque sont mise en présence des populations différentes, le conflit est inévitable. C'est un processus qui accompagne toujours l'installation des individus dans leur nouvel environnement. Le conflit assigne une place dans la société. Il s'agit d'une étape décisive, dans la mesure où elle crée une solidarité parmi la minorité, qui entre ainsi dans l'ordre du politique, toujours selon Alain COULON⁴⁵. L'auteur explique que, par opposition à Robert PARK, pour William BROWN, le conflit est endémique et marque en fait chacune des phases du cycle des relations ethniques entre les communautés. Le conflit culmine dans la phase d'adaptation, phase dans laquelle les relations entre supérieurs et subordonnés sont constamment conflictuelles⁴⁶. Alors que pour Franklin FRAZIER, le cycle ne s'achève pas par l'assimilation, mais par l'existence de deux systèmes raciaux distincts⁴⁷. L'assimilation est pour ce dernier un processus qui englobe l'acculturation, mais qui suppose surtout une complète identification de l'individu au groupe. La dernière étape de l'intégration est l'amalgame, le stade suprême d'une population qui s'est assimilée. FRAZIER considère que certaines étapes du processus sont susceptibles de se répéter au cours de plusieurs générations successives.⁴⁸

Ainsi succède au conflit l'adaptation ou l'accommodation. Alain COULON précise que, pour Robert PARK, « *l'adaptation peut être considérée, telle une conversion religieuse, comme une sorte de mutation* »⁴⁹. Le conflit qui a mis en opposition des intérêts différents et a changé les rapports de domination, est suivi d'ajustements qui peuvent prendre des formes diverses telles le consensus, la régulation législative, l'adoption de nouvelles normes. Les individus doivent alors changer leurs habitudes, leurs coutumes, pour être en phase avec les nouvelles normes. L'adaptation représente l'effort que doivent faire les individus et les groupes pour s'ajuster aux situations sociales créées par la rivalité et le conflit. L'adaptation est un phénomène social, qui concerne la culture générale, les habitudes sociales et la technique, véhiculées par un groupe. Pendant la phase d'adaptation, il y a coexistence entre des groupes qui demeurent des rivaux potentiels mais qui acceptent leurs différences. Les

⁴⁵ Ibidem

⁴⁶ Idem, p. 47

⁴⁷ Idem, p. 48

⁴⁸ Idem, p. 50-51

⁴⁹ Idem, p. 38

relations sociales sont organisées dans le but de réduire les conflits, de contrôler la rivalité et de maintenir la sécurité des personnes⁵⁰. Enfin, la dernière étape du cycle, l'assimilation, est un processus d'ajustement qui tend à prévenir et à réduire les conflits, à contrôler la compétition et à assurer la sécurité de l'ordre social. Elle suppose aussi davantage de valeurs et d'intérêts communs. Les différences entre les groupes se sont estompées et leurs valeurs respectives se sont mélangées. Les contacts se multiplient et deviennent plus intimes, la personnalité de l'individu se transforme : *« il y a interpénétration et fusion, au cours desquelles les individus acquièrent la mémoire, les sentiments et les attitudes de l'autre et, en partageant leur expérience et leur histoire, s'intègrent dans une vie culturelle commune »*⁵¹.

Nombreux sont les sociologues s'étant penché sur la question cruciale de l'assimilation. Ainsi Michèle TRIBALAT, qui avait mené une enquête sur les immigrés portugais, espagnols et maghrébins⁵², constate qu'au cours du processus d'assimilation se produit un abandon progressif de la langue d'origine, que les pratiques religieuses communes se privatisent et que les pratiques matrimoniales subissent une évolution. Le corolaire en est l'établissement du lien politique avec la nouvelle nation.

Ce processus peut-être vu comme une succession de phases étroitement liées les unes aux autres. Milton GORDON distingue, quant à lui, sept étapes successives de l'assimilation par lesquelles passent normalement les diverses populations issues de l'immigration : l'assimilation culturelle, structurelle, conjugale, identificatoire, l'absence d'hostilité puis de discrimination et enfin la dernière étape, l'assimilation civique.⁵³

L'assimilation culturelle, désigne la phase de l'adoption par le groupe minoritaire des modèles culturels de la société d'accueil, de la langue, des habitudes vestimentaires, des goûts musicaux ainsi que le respect des pratiques sociales et politiques. Il s'agit d'acquérir des nouveaux moyens, d'apprendre à user de mécanismes sociaux nouveaux. L'assimilation structurelle définit l'entrée des minorités ethniques dans les groupes primaires, c'est-à-dire, les associations, les clubs, les institutions, et les réseaux sociaux de proximité (voisinage, amis, famille). L'assimilation conjugale, quant à elle, consiste à choisir son conjoint en dehors de son groupe d'origine, dans le groupe majoritaire. L'assimilation identificatoire est effective

⁵⁰ Idem, p. 39

⁵¹ Idem, p. 39

⁵² TRIBALAT Michèle « De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France », La Découverte, Paris, 1996

⁵³ Apud SCHNAPPER Dominique, « La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990 », ed. cit., p. 92

lorsque l'individu s'identifie désormais à la société d'accueil.

L'étude de 2006 de Mirna SAFI⁵⁴ sur l'intégration des immigrés en France nous a guidé dans ce qui suit. Pour la chercheuse, le processus psychologique de l'identification des membres du groupe à la société d'accueil. Le cinquième type d'assimilation désigne une situation dans laquelle le groupe minoritaire ne rencontre plus d'hostilité ou de préjugés à son égard, alors que dans le sixième type, il ne subit plus de discriminations, au sens concret du terme. Enfin, il y a l'assimilation civique, qui désigne l'absence de conflit politique entre le groupe et l'ensemble de la société. Mirna SAFI insiste sur le fait que les conditions d'assimilation sont dépendantes de l'attitude de la société d'accueil. Cette réalité rend les conditions d'assimilation extrêmement diverses et explique que le processus peut être en but à de nombreuses difficultés et crises. L'assimilation n'est pas nécessairement garantie au terme du cycle. En effet, certaines personnes échappent aux effets positifs de la réorganisation. Elles se trouvent dans une situation de démoralisation qui se traduit par des pratiques déviantes telles la délinquance ou l'alcoolisme. La théorie assimilationniste a dominé la littérature sur l'immigration pendant une grande partie du XXème siècle. Cette théorie anticipe le fait que, au fil du temps et des générations, les populations issues de l'immigration se rapprocheraient de plus en plus des natifs, jusqu'à devenir indiscernables par rapport à ces derniers. Derrière cette perspective, on retrouve l'hypothèse selon laquelle il existe un processus naturel par lequel divers groupes ethniques partagent une culture. Ce processus consisterait en une perte progressive de l'ancienne culture à l'avantage de la nouvelle. Une fois démarré, il mènerait inévitablement et irréversiblement à l'assimilation.

Dans sa critique de la théorie assimilationniste, Mirna SAFI rappelle que l'assimilation classique considère que la migration aboutit à la situation de l'homme « *marginal* » : les immigrants sont attirés par la culture de la société hôte, mais leur culture d'origine les « *retient* »⁵⁵. L'assimilation classique voit l'assimilation culturelle aller de pair avec une mobilité sociale progressive. L'assimilation culturelle est le premier type d'assimilation : elle désigne la phase dans laquelle le groupe minoritaire adopte les comportements culturels de la société d'accueil. Mirna SAFI cite Dominique SCHNAPPER, pour qui l'assimilation est « *la réinterprétation spontanée et libre, par les migrants, de leurs traditions d'origine à l'intérieur*

⁵⁴ SAFI Mirna, art. cit..

⁵⁵ Idem, p. 4.

du cadre légal et politique de la nation démocratique »⁵⁶. Elle fait aussi état des propositions de PARK et BURGESS, qui définissent l'assimilation comme le « *partage d'une mémoire historique commune* »⁵⁷. Du point de vue de l'assimilation classique, les caractéristiques ethniques telles que les normes de comportement, la langue ou les enclaves professionnelles sont des inconvénients : les immigrés doivent « *se libérer* » de leur ancienne culture pour pouvoir sortir des positions marginales. Mirna SAFI poursuit en soulignant que, pour Abdelmalek SAYAD, les caractéristiques et les conduites des immigrés sont toujours interprétées en termes de « *manquements* » par rapport aux normes de la société d'accueil et que, dans les premières études sur l'immigration, l'assimilation était considérée comme un processus d'alignement de comportement de personnes appartenant à des groupes minoritaires, ce qui sous-entend l'existence d'un rapport de force rappelant l'expérience de la colonisation.⁵⁸ La théorie de l'assimilation segmentée présente le modèle classique d'intégration, en tant que cas particulier d'une typologie plus complexe de modes d'incorporation possibles dans la société d'accueil. Cette théorie cherche à expliquer pourquoi et comment les « *nouveaux immigrés* » et leurs descendants adoptent des itinéraires d'intégration différents de ceux des anciennes vagues.

Mirna SAFI explique ensuite que la théorie de l'assimilation segmentée considère le processus d'incorporation comme se déployant en trois modèles multidirectionnels. Premièrement, une mobilité sociale ascendante, caractérisée par une acculturation et une intégration économique dans les structures de la classe moyenne. Deuxièmement, une mobilité sociale descendante caractérisée par une acculturation et une intégration économique. Il correspond à une assimilation culturelle que l'on peut qualifier de « *réussie* » mais qui ne s'accompagne pas d'une assimilation socio-économique. Et enfin, une intégration économique dans la classe moyenne avec une acculturation retardée et une préservation délibérée des valeurs de la communauté immigrée et de la solidarité communautaire. Cette forme d'intégration est censée préserver les caractéristiques culturelles de l'immigré, sans qu'elles soient en contradiction avec la culture centrale de la société, et sans que cela implique des conséquences négatives sur l'intégration de l'individu dans d'autres domaines sociaux. L'auteur continue en précisant que la théorie de l'assimilation segmentée considère la

⁵⁶ Idem, p. 5.

⁵⁷ Ibidem.

⁵⁸ Idem

communauté d'immigrés installée dans le pays d'accueil – ou plus précisément le capital social qu'elle développe – comme un acteur important dans l'intégration de ses membres. Les liens communautaires forts peuvent présenter des effets inverses sur deux dimensions de l'intégration : ils retardent l'acculturation et l'intégration structurelle –puisque'ils orientent tous les contacts des immigrés vers la communauté d'origine –, mais peuvent favoriser l'intégration socio-économique en permettant à l'individu de mobiliser des ressources disponibles dans sa communauté. Mirna SAFI souligne que les liens et ressources communautaires peuvent ainsi agir comme un capital social qui, comme le capital humain, présente un impact sur la trajectoire individuelle de l'intégration. L'assimilation segmentée repère une multitude de facteurs qui déterminent le mode d'incorporation des immigrés. Ces facteurs sont de deux types : individuels ou contextuels. Les facteurs individuels les plus importants sont l'éducation, les aspirations, la maîtrise de la langue du pays d'accueil, le lieu de naissance, l'âge d'arrivée et la durée du séjour. Les facteurs contextuels sont le statut social et ethnique de la famille, le lieu de résidence, ainsi que les caractéristiques socio-économiques de la communauté à laquelle appartiennent l'individu et l'attitude du pays d'accueil vis-à-vis de cette dernière. L'assimilation classique considère que si ces différentes variables vont dans le sens des caractéristiques de la population du pays d'accueil (réussite scolaire, forte aspiration, maîtrise de la langue du pays d'accueil, naissance dans ce dernier ou arrivée jeune et résidence en dehors d'enclaves ethniques), l'immigré s'oriente vers l'intégration.

Mirna SAFI analyse aussi la définition de l'assimilation donnée par Michèle TRIBALAT comme étant la « *réduction de spécificité par les mélanges de populations et par la convergence des comportements* »⁵⁹. Cette définition suppose une forme d'acculturation nécessairement préalable à un processus d'intégration « *réussi* ». L'intégration devient ainsi un processus « *cohérent* » induisant une évolution parallèle et uniforme des comportements des immigrés vers la moyenne des comportements des français dans les différentes sphères sociales.

En ce qui concerne la population domienne, la lutte pour l'assimilation remonte à l'abolition de l'esclavage en 1848. On peut trouver dans le combat mené par les « *gens de couleur libres* », c'est-à-dire par les esclaves affranchis, les origines de la demande

⁵⁹ Idem, p. 10

d'égalisation des droits entre citoyens.⁶⁰ Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale française adopte la loi dite d'assimilation, La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane deviennent des départements français, le but étant de rompre avec le statut colonial et d'assimiler culturellement et politiquement la population de ces quatre DOM à la nation française. En même temps, iconographie et discours officiels cherchent à démontrer qu'une politique d'assimilation ne transformerait pas avant des siècles le colonisé en « *petit français* », comme l'affirment Pascal BLANCHARD et Nicolas BANCEL⁶¹, en insistant sur le fossé qui sépare les métropolitains des indigènes, même si l'on accepte l'idée que ces terres colonisées sont de plus en plus assimilées à l'État unitaire. La France est alors dans une situation paradoxale : au moment où elle élargit ses frontières outre-mer, l'idée de l'achèvement de l'unité nationale s'impose. Le discours assimilationniste trouve rapidement ses limites. Les populations coloniales, les immigrés constituent une menace potentielle pour l'unité nationale, parvenue à un fragile point d'équilibre que toute perturbation extérieure est susceptible de briser.⁶² Camille DARSIERES considère pour sa part que, « *les Blancs ne pouvaient pas du jour au lendemain, du seul fait que les esclaves étaient libérés, ou par le seul motif du décret se faire à l'idée que les Noirs étaient hommes comme eux et leurs égaux* »⁶³. La lutte pour l'assimilation est alors d'autant plus forte que Napoléon III essaie de maintenir la société à l'image de ce qu'elle était avant 1848. L'abolition de l'esclavage et l'instauration du suffrage universel ouvrent le chemin de la représentation à des hommes de couleur⁶⁴. Par la loi du 19 mars 1946, les « *vieilles colonies* » devenues les égales des départements métropolitains, ne peuvent plus être soumises au droit colonial.

Il est apparu politiquement incorrect de parler d'assimilation en direction des migrants des ex-colonies, compte tenu de l'usage de la notion pendant la période coloniale⁶⁵. Dans les conditions contemporaines de la colonisation, assimilation et colonisation sont contradictoires⁶⁶. Entre les années 1880 et les années 1950, le terme d'assimilation a été

⁶⁰ GAMESS Thibault, « La loi de départementalisation du 19 mars 1946 un tournant dans l'exécutif de la Martinique » Mémoire, Lille, Septembre 2002, p.31

⁶¹ BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas, « De l'indigène à l'immigré », Découverte Gallimard, Histoire, [Février 1998], Mai 2008, p. 33

⁶² Ibidem

⁶³ DARSIERES Camille, « Des origines de la nature martiniquaise », Paris Désormeaux, 1974, p. 50

⁶⁴ GAMESS Thibault, « La loi de départementalisation du 19 mars 1946 un tournant dans l'exécutif de la Martinique » Mémoire faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Lille, Septembre 2002, p. 33-34

⁶⁵ REA Andrea, TRIPIER Maryse, op. cit., p.21

⁶⁶ MEMMI Albert, « Portrait du colonisé Portrait du colonisateur », folio actuel, [2002] 2008, p. 142

surtout employé par les journalistes et les experts, qui exigeaient, au nom de « *la mission civilisatrice de la République française* », que les immigrants et les indigènes des colonies perdent toutes spécificités pour se fondre dans la communauté nationale⁶⁷. Celui qui s'assimile oublie qui il est et s'efforce d'imiter ceux auxquels il veut ressembler, car l'assimilation résulte toujours du désir ou de la nécessité d'imiter les autres⁶⁸. L'assimilation dépossède les peuples de leurs biens les plus précieux : leurs cultures, leurs religions et leurs racines. Albert MEMMI souligne que la première tentative du colonisé pour changer de condition est de changer de peau.⁶⁹ « *Des « négresses » se désespèrent à se défriser les cheveux, qui refrisent toujours, et se torturent la peau pour la blanchir un peu* », écrit-il⁷⁰. Et poursuit : « *l'ambition première du colonisé sera d'égaliser ce modèle prestigieux, celui du colonisateur, de lui ressembler jusqu'à disparaître en lui.[...] Ses mœurs, ses vêtements, sa nourriture, son architecture, sont étroitement copiés. [...]. Le mariage mixte est le terme extrême de cet élan* »⁷¹, à l'image de Mayotte CAPÉCIA qui incarne l'Antillaise hantée par le besoin de se blanchir. Son nom est resté, selon Mireille NICOLAS⁷², synonyme d'aliénation.

Albert MEMMI pense que le colonisé en mal d'assimilation cache son passé, ses traditions, toutes ses racines, devenues infamantes. Pour s'assimiler, il ne suffit pas de donner congé à son groupe, il faut encore en pénétrer un autre. Or le colonisé rencontre le refus du colonisateur.⁷³ A l'effort obstiné du colonisé de surmonter le mépris, son souci appliqué de se confondre avec le colonisateur, de s'habiller comme lui, de parler, de se conduire comme lui, jusque dans ses tics et sa manière de faire la cour, le colonisateur oppose un deuxième mépris : la dérision. Il déclare, au colonisé que ces efforts sont vains, qu'il n'y gagne qu'un trait supplémentaire : le ridicule. Car jamais il n'arrivera à s'identifier à lui, pas même à reproduire correctement son rôle. Plus brutalement, il dira que le colonisé est un singe.⁷⁴ Enfin, tout est mis en œuvre pour que le colonisé ne puisse franchir le pas ; qu'il comprenne et admette que cette voie est une impasse et l'assimilation impossible. Albert MEMMI conclut

⁶⁷ NOIREL Gérard, « Atlas et immigration en France », Autrement, 2002, p. 63

⁶⁸ BRUNET Michel, « La présence anglaise et les canadiens. Études sur l'Histoire et la pensée des deux Canadas », Beauchemin, 1958, p.199

⁶⁹ MEMMI Albert, « Portrait du colonisé Portrait du colonisateur », folio actuel, [2002] 2008, p.136

⁷⁰ Idem, p.138

⁷¹ MEMMI Albert, Idem, p.137

⁷² NICOLAS Mireille, « Mon anthologie de littérature antillaise. De ses origines à 1975. » Tome IV La femme antillaise de l'humiliation à la libération, L'Harmattan, Paris, 2005, p.34

⁷³ MEMMI Albert, op. cit., p.139

⁷⁴ Idem, p.139-140

que « *c'est le colonisé qui, le premier, souhaite l'assimilation, et c'est le colonisateur qui la lui refuse* »⁷⁵. Assimiler l'autre reviendrait à lui enjoindre de se débarrasser de son étrangeté. S'intégrer voudrait dire s'assimiler, être presque à l'identique. On dira de l'Autre qu'il est intégré s'il a bien assimilé nos valeurs, « *s'il est comme nous* »⁷⁶. Le processus d'assimilation est marqué par une interaction constante entre le candidat à l'assimilation et la société d'accueil. William BROWN, de l'Ecole de Chicago considère, lui, que la culture Noire est inférieure, ce qui fait que les Noirs soit marginalisés et que des idéologies antagonistes s'établissent dans chacune des communautés. Il exclut ainsi la possibilité de l'assimilation complète de la communauté Noire, toujours infériorisée à la culture et l'ordre social Blancs⁷⁷. Alain COULON rappelle d'ailleurs⁷⁸ que Robert PARK, à l'insu de BROWN, définit l'assimilation comme un processus au cours duquel des groupes d'individus participent activement au fonctionnement de la société, tout en conservant leurs particularités. L'obstacle à l'assimilation des Noirs, d'après Robert PARK, tenait à leurs traits physiques. Ces derniers disposaient des mêmes capacités à s'assimiler que les Européens, mais leur physique les empêchait de le faire. La « *race* », toujours selon PARK, cristallise les heurts qui ne manquent pas de se produire entre groupes et interdit que s'efface avec le temps, la conscience du groupe, entretenue par ses propres membres comme par les autres. Il pensait que le cycle ne s'achevait pas nécessairement par l'assimilation des immigrants ; il pouvait aussi se terminer, comme c'est le cas pour les Noirs, par la formation d'une minorité⁷⁹.

« *C'est folie que de vouloir couler tous les esprits dans le même moule [...] Le principe est le respect scrupuleux des croyances, des mœurs et des traditions* », affirmait Georges LEYGUES, homme politique français et homme de lettres de la fin du XIXe siècle, cité dans le Dictionnaire de la colonisation française⁸⁰.

L'assimilation a été le sort des vieilles colonies, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion, avec l'égalité accordée aux libres de couleur en 1833, puis avec l'abolition de l'esclavage. Pour Serge MAM LAM FOUCK, « *l'assimilation doit gommer toute trace de domination coloniale.[...] L'idéologie du progrès et la théorie de la hiérarchisation des*

⁷⁵ Idem, p.140

⁷⁶ KHELLIL Mohand, « Sociologie de l'intégration », Paris, Que sais-je, PUF, [1997], 2005, p.115

⁷⁷ Apud COULON Alain, « L'école de Chicago », loc. cit., p.47-48

⁷⁸ Idem, p.40

⁷⁹ Apud SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », ed. cit., p.74-75

⁸⁰ LIAUZU Claude (Sous la direction de), « Dictionnaire de colonisation française », Larousse, Paris, 2007, p.125

« races » humaines ordonnent les pratiques de l'assimilation, qui consistent à amener les populations coloniales à l'abandon de leurs propres pratiques sociales, jugées inférieures, au profit d'une « élévation » sur l'échelle des races et de la « civilisation »⁸¹. L'assimilation est ainsi transformée en instrument de libération de la domination coloniale⁸². On affiche alors, volontiers les signes de l'appartenance à la nation française : dans la parure du corps (des vêtements portés au traitement de la chevelure), dans l'adhésion aux programmes scolaires se déclinant sur le mode national, par le refoulement du passé africain et esclavagiste, par des pratiques religieuses commémoratives, sportives et festives, où la nation est mise en scène, par le consentement au sacrifice suprême au cours des deux guerres mondiales⁸³. Les « Noirs » regardant alors la France comme un pays exceptionnel, la reconnaissent comme leur mère patrie dont ils louent volontiers les mérites et ils font de l'intégration leur cheval de bataille »⁸⁴.

« L'esclavage, la colonisation, et après... », ouvrage collectif sous la direction de Patrick WEIL et Stéphane DUFOIX, réfèrent plusieurs prises de position sur la question. Ainsi, Erik BLEICH rapporte ces propos de la sociologue professeur à Harvard Michèle LAMONT : « Cette conviction de la supériorité de la culture française a été perpétuée tout au long de la période coloniale par la mission civilisatrice de la France, chargée d'apporter la civilisation à des pays moins développés tels que l'Afrique du Nord. La culture française avait également été imposée aux élites de l'Asie et de l'Afrique à une époque où l'Empire français figurait en deuxième position après la Grande-Bretagne. En revanche, les aspirations coloniales des Anglais incorporaient le respect de l'autonomie culturelle de ses sujets. Dans le cas des Français, les Barbares ne pouvaient être intégrés à l'humanité que par l'assimilation »⁸⁵. Selon Mickaëlla L. PERINA⁸⁶, en demandant l'assimilation totale, l'élite de couleur invitait l'État à matérialiser ses promesses, à donner une forme et un contenu à une citoyenneté française d'Outre-mer pleine et entière.

⁸¹ MAN LAM FOUCK Serge, « Histoire de l'assimilation, Des vieilles colonies françaises aux départements d'Outre-mer. La culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIXe et XXe siècles) », Matoury, Guyane, Espace Outre Mer, Ibis rouge édition, 2006, p.9-10

⁸² Idem, p.10

⁸³ Idem, p.17

⁸⁴ Idem, p.27

⁸⁵ « Des colonies à la métropole. Le poids de l'histoire sur l'intégration des immigrés en Grande-Bretagne et en France », dans WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane, (Sous la direction de), « L'esclavage, la colonisation, et après... », PUF, 2005, p.439

⁸⁶ « Construire une identité politique à partir des vestiges de l'esclavage ? Les départements français d'Amérique entre héritage et choix », dans WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane, (Sous la direction de), op. cit., p.527

Maître mot d'après la colonisation, l'assimilation à la société française, ne réussit donc pas à faire en sorte que l'immigré se sente moins exclu. « *L'immigré est rejeté non pas parce qu'il est traditionnel ou différent, mais en raison de la disparition de cette différence* » remarque Didier LAPEYRONNIE⁸⁷. Et pour François DUBET, « *l'assimilation ne suppose nullement que l'immigré disparaisse dans une masse grise et homogène [...] Elle n'exige pas que l'immigré perde tout de son identité, mais elle implique qu'il la transforme et la gère différemment qu'il l'inclut dans quelques modèles culturels élémentaires* »⁸⁸. Pour ces deux sociologues, les immigrés s'adaptent, puis s'assimilent dans la société d'accueil. Pour autant, l'assimilation ne signifie pas l'abandon total de la culture d'origine et des liens avec le pays ou le milieu de l'immigration⁸⁹. Lorsque l'insertion et l'assimilation sont réussies, la double appartenance est souvent revendiquée comme une source d'enrichissement⁹⁰. Il va de soi, pour Dominique SCHNAPPER⁹¹ que toute tentative d'assimilation comporte bien des difficultés et bien des frustrations pour l'immigrant et que c'est précisément le degré d'adaptation à sa situation qui indique le succès de l'entreprise dans son ensemble.

La démocratie repose sur la distinction entre le privé, laissé à la liberté de chacun, et le public. Au milieu des années 1980, le terme d'intégration s'est imposé, afin d'indiquer qu'il n'était plus question de demander aux immigrés d'abandonner complètement leurs spécificités culturelles. Plusieurs structures peuvent coexister au sein d'une même société⁹². D'après Jacqueline COSTA-LASCOUX, pour ne pas retomber dans un système assimilationniste, qualifié par certains de système néocolonial, la condition première de l'intégration est l'égalité, à la fois l'égalité formelle des droits et l'égalité réelle, autrement dit l'équité⁹³. Aujourd'hui, le terme assimilation, lourdement chargé d'une vision coloniale de plus en plus difficile à assumer, a été progressivement abandonné pour être remplacé par celui d'intégration.

⁸⁷ LAPEYRONNIE Didier, « L'individu et les minorités, la France et la Grande Bretagne face à leurs immigrés », Sociologie d'aujourd'hui, Paris, PUF, 1993, p.69-70

⁸⁸ DUBET François, « L'immigration, qu'en savons nous ? Un bilan de connaissances », La documentation française, Paris, 1989, p.59

⁸⁹ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », Seuil, L'épreuve des faits, Paris, 1992, p.88

⁹⁰ Idem, p.105

⁹¹ SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », loc. cit., p.91

⁹² KESLASSY Eric, VERON Martine, « Tous égaux ! Sauf...Les discriminations, un état des lieux », Le Cavalier Bleu, Paris, 2006, p. 16

⁹³ COSTA-LASCOUX Jacqueline, « Les échecs de l'intégration, un accroc au contrat social », Le Seuil Pouvoir, n°111, 2004/4, <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-4-page-19.htm>, p.19 à 27

On a vu que l'assimilation, avant qu'elle ne puisse aboutir, nécessitait que l'immigré perde tout ou partie de son identité, pour s'approprier celle de la société d'accueil. Cette étape préalable à l'assimilation, conduit à traiter du concept d'acculturation. On note souvent une confusion entre ces deux concepts, confusion que l'on retrouve dans l'affirmation que « *l'acculturation des étrangers* » est une condition nécessaire à leur intégration dans le pays d'accueil⁹⁴. Les processus acculturatifs ont un double caractère : « *d'un côté, ils sont destructeurs, ou au moins déstabilisateurs de solides traditions ; l'acculturation est toujours, pour une part, une déculturation et ce d'autant qu'elle est communément le fait d'une imposition. De l'autre, ils sont créateurs de réalités inédites, par les réorganisations auxquelles ils astreignent les formes anciennes et, surtout, par l'évènement des nouvelles configurations culturelles qu'ils accouchent. Ainsi, alors que les groupes humains sont nécessairement toujours en contact et en situation d'échange avec d'autres groupes, l'acculturation y est le principal vecteur de changement culturel* » précise Michel GIRAUD, dans Michel Giraud, article “ Acculturation “, Pluriel Recherche, 1995, n° 3,⁹⁵. Il paraît également préférable pour Dominique SCHNAPPER d'éviter le concept d'assimilation, particulièrement chargé de valeur, qui semble impliquer l'idée que les individus et les groupes perdent toutes leurs spécificités d'origine, et de parler d'acculturation, concept neutre, pour désigner les processus de réinterprétation, au sens des anthropologues, par lesquels les populations issues de l'immigration adoptent (totalement ou en partie) les comportements et les attitudes explicitement ou implicitement exigés par la société d'installation. Outre sa neutralité, ce concept, en soulignant l'idée de processus et d'élaboration culturelle, semble remplacer avantageusement celui de culture, qui risque toujours de conduire à la réification. Il va de soi que leur utilisation n'implique pas qu'on accorde une valeur positive à ces processus, ni qu'ils soient progressifs ou linéaires. Il est vrai, d'autre part, que le processus n'est pas à sens unique et que les émigrés participent aussi à l'élaboration de la culture nationale, qui n'est elle-même pas une donnée⁹⁶.

Les processus d'acculturation sont donc très complexes. Avant d'arriver à

⁹⁴ DOUARD Olivier, « Immigration, intégration : les mots pour le dire », www.leris.org/.../47-immigration-integration-les-mots-pour-le-dire-, p.1- 17

⁹⁵ Dans son article “ Acculturation “, Pluriel Recherche, 1995, n° 3, cité dans « Médiation culturelle & Politiques de la ville - un lexique – 2003 », <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/mediation-culturelle/a.pdf>, p.17/A

⁹⁶ SCHNAPPER Dominique, « La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990 », Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1991, p.95

L'acculturation, un processus de déculturation doit être traversé, processus qui se traduit par une dégradation progressive des caractéristiques culturelles d'un groupe sous la contrainte d'une culture étrangère dominante. Le terme « *acculturation* » peut également être employé dans un sens positif. L'individu déterminé à s'adapter à une autre culture doit alors s'assimiler en évitant le repli culturel et social sur sa communauté d'origine, doit rejeter toute tentation « *communautariste* ». L'acculturation devient ainsi un processus nécessaire au bon fonctionnement de la société dans son ensemble, sans heurts entre communautés culturelles. Le dictionnaire des sciences humaines définit l'acculturation comme la modification d'une culture au contact d'une autre. A l'époque du colonialisme, le terme d'acculturation a surtout été employé pour désigner une culture dominée qui se trouve mise au contact d'une culture dominante et subit très fortement son influence, jusqu'à perdre de sa propre substance originelle⁹⁷. L'acculturation définirait ainsi les changements culturels bien différents de la simple diffusion culturelle, qui reste pourtant une de phases de l'acculturation (les changements culturels déjà accomplis) mais peut se produire indépendamment de tout contact direct entre individus (par la diffusion de biens économiques et culturels, par exemple). Le concept d'acculturation prend origine dans l'anthropologie culturelle nord américaine de l'entre-deux-guerres et renvoie aux échanges culturels qui se produisent quand des groupes de cultures différentes entrent en contact de manière durable, ainsi qu'à leurs effets.⁹⁸ Dans leur « *Memorandum for the Study of Acculturation* », REDFIELD et ALII définissaient l'acculturation comme « *l'ensemble des phénomènes qui résultent du contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes, avec des changements subséquents dans les types culturels originaux de l'un ou des deux groupes* ». ⁹⁹ Andrea REA, et Maryse TRIPIER affirment que l'acculturation consiste en l'adoption de standards culturels dominants et rappellent que FRAZIER pensait « *les Noirs ne sont pas et ne se sentent pas assimilés. Leur insertion économique et leur acculturation ne sont pas les garants suffisants de leur intégration politique et symbolique* »¹⁰⁰. L'acculturation n'exige pas pour autant l'abandon des appartenances et des identités, comme il ressort de l'analyse sociologique des logiques communautaires entreprise par François DUBET et Didier LAPEYRONNIE dans

⁹⁷ DORTIER Jean-François Sous la direction de, « Le dictionnaire des sciences humaines », Paris, Seuil, Sciences Humaines, 2008, p.9

⁹⁸ Apud DOUARD Olivier, « Immigration, intégration : les mots pour le dire », www.leris.org/.../47-immigration-integration--les-mots-pour-le-dire-, p. 7

⁹⁹ Idem.

¹⁰⁰ REA Andrea, TRIPIER Maryse, « Sociologie de l'immigration », op.cit., p.45-48

« Les quartiers de l'exil »¹⁰¹. Elle est le phénomène par lequel un individu acquiert la culture du groupe. Si on peut la considérer comme réussie pour les immigrants européens, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne les Noirs, freinée comme elle fut par la discrimination et la ségrégation dont ils furent l'objet, constate à son tour Alain COULON¹⁰².

Enfin, on définira ci-après le concept d'intégration, qui concerne encore plus directement le sujet de cette thèse. L'étymologie du mot est latine, de *integratio*, qui signifie rétablissement, renouvellement, réparation, d'où le sens d'intègre, entier, non corrompu. La notion d'intégration est d'origine mathématique. Elle traduit un processus par lequel des éléments étrangers ou distincts créent ensemble une réalité nouvelle de façon indissoluble¹⁰³. Intégrer, notion passé du vocabulaire mathématique au vocabulaire sociologique au XIXe siècle, c'est donc aller de l'infiniment petit à une grandeur finie, d'une myriade de points indiscernables au Tout d'une grandeur continue¹⁰⁴. Pour Altay MANÇO, l'intégration est « *un concept à géométrie variable et qui varie selon les disciplines* », il correspond en biologie, par exemple » à « *l'ajustement réciproque des éléments constitutifs d'un système vivant, permettant à ce dernier de former un tout équilibré* »¹⁰⁵. Selon le Dictionnaire Larousse, intégrer, c'est « *rendre entier, action de faire entrer une partie dans le tout* »¹⁰⁶. Le petit Larousse dira aussi que « *s'intégrer* » signifie « *s'assimiler à un groupe* »¹⁰⁷.

Mirna SAFI¹⁰⁸, de son côté, explique que l'on a changé complètement de terme (assimilation) et opté, de manière quasi unanime pour celui d'intégration, qui admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration. Ce dernier acquiert une dimension officielle lors de la création du Haut Conseil à l'Intégration en 1989. L'auteure souligne également que cette modification des termes traduit plus le poids d'une certaine idéologie politique (et aussi d'une culpabilité historique), qu'un véritable virement théorique. L'intégration est perçue comme un processus, de *convergence uniforme* des caractéristiques des immigrés vers la moyenne de celles de la société française. Pour le Haut Conseil à l'intégration, « *il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie*

¹⁰¹ Paris, Seuil, L'épreuve des faits, 1992

¹⁰² Op. cit., p.50-51

¹⁰³ DOUARD Olivier, art.cit., p.14

¹⁰⁴ GRANGE Juliette, op. cit., <http://www.juliette.grange.free.fr/dotclear/public/Articles/Integration.pdf>, p. 3.

¹⁰⁵ MANÇO Altay, « Intégration et identités : stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration », Ed de Boeck, 1999 et L'Harmattan, 2002, p. 15

¹⁰⁶ Dictionnaire Larousse <http://www.larousse.fr/>

¹⁰⁷ Dictionnaire Larousse <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/integrer>

¹⁰⁸ SAFI Mirna, art.cit., p. 4

moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale, d'éléments variés et différents tout en acceptant la subsistance des spécificités culturelles, sociales, morales et tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter. C'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant »¹⁰⁹. Le Haut Conseil à l'intégration, rappelle que « l'intégration est fondée sur un principe d'égalité »¹¹⁰. Cette définition situe l'intégration avant tout dans ses dimensions culturelles ; malgré les différences présentes, on doit tendre vers l'égalité des droits et obligations, inviter les « autres » à une participation active à la société nationale. Philippe STEINER explique que dans la sociologie durkheimienne, le concept d'intégration désigne le processus par lequel un groupe social, quelles que soient ses dimensions (de la famille à la nation), s'approprie l'individu pour assurer la cohésion du groupe.¹¹¹ L'intégration de la société venait, selon Émile DURKHEIM, de la juste intégration, ni excessive ni trop faible, des individus au groupe de particuliers¹¹². Chez DURKHEIM, le concept d'intégration renvoie à la société en général et non au cas particulier des immigrés et de leurs enfants¹¹³. Le terme d'« intégration » était réservé par DURKHEIM au problème de la société dans son ensemble¹¹⁴. Il écrit : « Quand la société est fortement intégrée, elle tient les individus sous sa dépendance, considère qu'ils sont à son service et, par conséquent, ne leur permet pas de disposer d'eux-mêmes à leurs fantaisies »¹¹⁵. Pour le célèbre sociologue, c'est l'intégration des individus aux sous-systèmes des groupes professionnels, familiaux, qui permet

¹⁰⁹ Haut Conseil à l'Intégration, (sous la direction de COSTA-LASCOUX Jacqueline), « Les indicateurs de l'intégration. Statistiques ethniques, enquêtes sur les patronymes, mesure de la diversité, baromètre de l'intégration », 9 janvier 2007, p. 1-58, p.45

¹¹⁰ Haut Conseil à l'intégration, « Pour un modèle français d'intégration », Paris, La Documentation française, Mars 1991, p.132

¹¹¹ Cf. AKOUN André, ANSART Pierre (sous la direction de), « Dictionnaire de sociologie », Paris, Le Robert, Seuil, 1999, p.288

¹¹² Apud SCHNAPPER Dominique, « La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990 », ed. cit., p.96

¹¹³ Apud WIHTOL DE WENDEN Catherine, E. BOURGOINT Julie, SALVIONI Elisabetta, « Mesurer l'intégration : le cas de la France Indicateurs régionaux socio-économiques - Intégration des ressortissants extra communautaire », Sciences-po, CERI, mars 2008, p1-67, p.16

¹¹⁴ Apud SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », ed. cit., p.28

¹¹⁵ DURKHEIM Émile, « Le suicide », PUF, Paris, 1969, p.463, p.223

l'intégration de la société elle-même, c'est-à-dire la production de son unité, la pérennisation de son existence, la redéfinition ou la réaffirmation de son identité.¹¹⁶ Pour pouvoir vivre en société, selon Émile DURKHEIM et Norbert ELIAS, tous les individus devaient s'intégrer dans de nombreux groupes sociaux, comme la famille, la profession, le monde associatif, le quartier, etc.¹¹⁷. L'intégration est une propriété du système social. Le processus d'intégration concerne la façon dont un groupe social attire à lui l'individu. L'intégration de l'individu se traduit par l'omnipotence de la société sur les individus, par sa conformité aux normes sociales¹¹⁸.

Le concept d'«*intégration*» se réfère à un phénomène multidimensionnel qui investit plusieurs aspects de la vie quotidienne des immigrants.¹¹⁹ Le terme d'intégration introduit l'idée de réflexivité, d'interaction dans l'accueil : l'individu *intégré* n'est certes plus le même, mais le groupe intégrateur lui aussi a changé. Chacun est donc concerné par ce qui fait vivre ensemble.¹²⁰ Pour SPENCER, l'intégration sociale désigne le passage d'un état diffus, imperceptible, à un état concentré, perceptible.¹²¹ Parler d'intégration, c'était insister sur le rôle actif des individus et mettre en évidence le fait qu'il ne suffit pas de se conformer aux normes nationales ; mais qu'il faut également prendre en considération la participation d'un individu à la vie collective et notamment à l'élaboration des normes sociales.¹²² Le concept d'intégration évoque à la fois un état de «*cohésion*» et le chemin qui mène à cet état. Il fait référence à des dimensions à la fois identitaires et sociales sans toujours en faire la distinction.¹²³ Ainsi, la notion d'intégration engage tantôt une évolution, un mouvement sur le plan identitaire où il est question de culture(s), tantôt un processus concret d'établissement, telle qu'une participation économique ou politique et qui relève d'autres champs, modulés par les institutions formelles et informelles présentes dans une société donnée. L'intégration concerne, de manière relativement indifférenciée de nombreux champs, économiques,

¹¹⁶ Cf. FERRY Vincent, GALLORO Piero-D, NOIREL Gérard, « 20 ans de discours sur l'intégration », L'harmattan, Paris, 2005, p.322, p.43

¹¹⁷ Cf. NOIRIEL Gérard, « Le creuset français, Histoire de l'immigration XIX^e- XX^e siècle », Edition du Seuil, 1998, Préface, p. VIII

¹¹⁸ Apud THURMES Marion, « Les métropolitains en Guyane : Une intégration sociale entre individu et groupe culturel », Sous la direction de M. le Professeur KHELLIL Mohand, Janvier 2006, p.22

¹¹⁹ Cf. WIHTOL DE WENDEN Catherine, E. BOURGOINT Julie, SALVIONI Elisabetta, op. cit., p.8

¹²⁰ DELIEUTRAZ Laure, « L'intégration de immigrants meyrinois entre mythes et réalités », Genève, avril 2008, p1-145, p.17

¹²¹ Cf. GRANGE Juliette, art. cit., p.3

¹²² Apud WIHTOL DE WENDEN Catherine, E. BOURGOINT Julie, SALVIONI Elisabetta, op. cit., p.16

¹²³ FORTIN Sylvie, « Pour en finir avec l'intégration », Canada, 2000, p.5-6

sociaux, culturels, politiques et symboliques. Le concept d'intégration renvoie avant tout, et ce malgré la confusion qu'il engendre, à un rapport social inégal où l'individu ou le groupe doit s'insérer dans un ensemble plus grand.¹²⁴

Jean-Daniel REYNAUD, quant à lui, souligne dans son ouvrage « Règles du jeu : L'action collective et la régulation sociale », que, *« l'intégration est d'abord le produit de l'élaboration, souvent conflictuelle des normes concurrentes, issues de groupes divers précédant des conflits, des négociations et des compromis entre les systèmes de règle concurrents, qui peuvent porter sur les règles elles-mêmes »*¹²⁵. Pour SCHNAPPER¹²⁶, l'intégration désigne divers processus par lesquels les immigrés, comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale, participent à la vie sociale. La notion d'intégration renvoie, pour l'auteur, à un processus par lequel les individus interagissent avec la société de par leur activité professionnelle, leurs comportements familiaux et culturels, etc. Il n'existe donc pas d'intégration dans l'absolu. Ce qu'il importe de comprendre, ce n'est pas l'intégration en soi, ce sont les modalités de ces processus, selon les différents aspects de la vie sociale. Il ne peut pas y avoir d'échelle unique pour mesurer l'intégration, parce que la vie sociale est formée de dimensions diverses et parce que les dimensions objective et subjective de l'expérience sociale des individus peuvent diverger.¹²⁷ La notion d'intégration désigne en effet les processus par lesquels les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation, l'adoption des comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, ainsi que la participation aux institutions communes.¹²⁸ Ainsi, selon Dominique SCHNAPPER, *« un groupe social est intégré dans la mesure où ses membres possèdent une conscience commune, partageant les mêmes croyances et pratiques, que les membres sont en interaction les uns avec les autres et se sentent voués à des buts communs »*¹²⁹. Dans ces diverses dimensions de la vie sociale, les modalités de l'intégration peuvent être décalées et même discordantes.¹³⁰ L'intégration, au sens sociologique du terme, *« désigne un processus par lequel l'immigré s'adapte, sans avoir à le*

¹²⁴ Idem, p.7

¹²⁵ Cité par SCHNAPPER Dominique, « La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990 », loc. cit., p.97-98

¹²⁶ Idem, p.99

¹²⁷ Idem, p.1-6

¹²⁸ SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration », loc. cit., p.68-69

¹²⁹ Idem, p.33

¹³⁰ SCHNAPPER Dominique, « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », loc. cit., p.1-6

faire unilatéralement, aux conditions de vie dans le pays d'accueil »¹³¹. Comme Dominique SCHNAPPER, SAYAD conçoit l'intégration comme un processus. Pour lui, elle est vue à partir des trajectoires d'immigrés, qui sont le produit de l'interaction avec l'Histoire sociale et politique. C'est à partir de l'émigration et de toute la trajectoire du migrant qu'il faut analyser l'intégration. C'est aussi à posteriori qu'il faut constater si le processus a réussi ou pas. Celui-ci ne peut pas être saisi en cours de réalisation, car il implique tout l'être social des personnes et de la société dans son ensemble. Il est donc indispensable de voir la migration comme un « *facteur social total* » qui implique de considérer l'immigré et l'émigré en même temps¹³². L'immigré n'oublie jamais qu'il est aussi émigré et qu'il maintient donc un lien avec son pays d'origine. L'attachement à la terre de départ influence la trajectoire du migrant. Ce n'est pas facile pour un immigré de se fondre aux normes et aux valeurs de la société d'accueil, car il est loin de sa famille¹³³. SAYAD a défini l'intégration comme un « *processus dont on ne peut parler qu'après coup, pour dire qu'elle a réussi ou qu'elle a échoué ; un processus qui consiste à passer de l'altérité la plus radicale à l'identité la plus totale* »¹³⁴. Toujours selon lui, « *une fois en place dans l'immigration, c'est toute la condition de l'immigré, toute son existence qui sont le lieu d'un intense travail d'intégration, travail tout à fait anonyme, souterrain, quasiment invisible, à la manière d'un véritable travail d'inculcation ou de seconde socialisation, travail fait de petits riens, mais des riens qui ne cessent de s'accumuler quotidiennement, au point de susciter comme si de rien n'était, sans qu'on s'en rende toujours compte, et surtout sans solution de continuité apparente, de profonds changements – qui sont d'ailleurs les changements les plus durables* »¹³⁵. Nationaux et immigrés ajustent réciproquement leur comportement et leur mentalité, ce qui implique un effort de compréhension des autochtones et des immigrés¹³⁶. A l'instar de Abdelmalek SAYAD¹³⁷ et de Jacqueline COSTA-LASCOUX¹³⁸, nombreux sont ainsi les chercheurs à considérer que l'intégration nécessite du temps et l'adaptation de la société tout entière et qu'elle ne se

¹³¹ DOUARD Olivier, art. cit. p.14

¹³² Apud WIHTOL DE WENDEN Catherine, E. BOURGOINT Julie, SALVIONI Elisabetta, « Mesurer l'intégration : le cas de la France – Indicateurs régionaux socio-économiques - Intégration des ressortissants extra communautaire », Sciences-po, CERI, mars 2008, p.1-67, p.17

¹³³ Idem, p.17-18

¹³⁴ SAYAD Abdelmalek, « La double absence », Paris, Seuil, 1999, p.307

¹³⁵ Idem, p.315

¹³⁶ DOUARD Olivier, art. cit, ibidem.

¹³⁷ Op. cit.

¹³⁸ « De l'immigré au citoyen », La documentation française, Paris, 1989

décrète pas, se construit et se négocie.

Selon Laure DELIEUTRAZ¹³⁹, pour Isabelle TABOADA LEONETTI, chercheuse au CNRS et fondatrice de l'unité de recherche Migrations & Sociétés, le processus d'intégration revêt un caractère à dimension sociale, articulé selon trois dimensions : l'intégration économique, sociale, normative et symbolique. Il est question de ressources matérielles, relationnelles et identitaires. L'absence de l'une ou l'autre de ces mesures modifie le processus en cours. L'intégration économique se mesure par le niveau des ressources et par l'insertion dans le monde du travail. L'intégration dans le monde du travail est d'une importance capitale : « *depuis les débuts de l'industrialisation, le travail est devenu le critère et la norme de l'intégration sociale ; il procure, non seulement des revenus permettant de participer économiquement à la vie de la cité, mais une véritable identité sociale, dont la capacité de définition est devenue plus forte que toute autre appartenance* »¹⁴⁰. L'intégration économique est tout à fait primordiale, mais son absence ne peut suffire à expliquer l'exclusion. L'auteur précise que l'intégration sociale est l'inscription d'un individu dans un ou des réseaux de sociabilité. Les liens sociaux sont extrêmement importants, car ils assurent la cohésion des rapports sociaux en remplissant des fonctions essentielles, telles que l'échange de services et d'informations, l'entraide et le soutien et, surtout, la représentation d'images identificatoires. L'intégration d'un individu passe donc par son inscription dans des réseaux de sociabilité primaire (famille, amis, relations) qui lui permettent, notamment, de se représenter sa place et son rôle au sein de son groupe d'appartenance et par rapport à la société globale, poursuit l'auteure. Ces communautés ont un rôle social et économique ; grâce à elles, les traditions restent vivaces, les dures conditions de la migration atténuées, comme le montre le cinéma¹⁴¹. Mais l'intégration sociale nécessite aussi l'inscription de l'individu dans des réseaux de sociabilité « *verticaux* » - liens qui relient les immigrés les uns aux autres et à l'ensemble de la collectivité, par le biais des institutions - qui lui assurent que son intérêt personnel est lié à l'intérêt collectif et entraînent ainsi la solidarité sociétale, c'est-à-dire la gestion des conflits et le maintien de la justice¹⁴². Cet aspect correspond au « *contrat social* » établi entre l'individu et la société, afin d'assurer l'intérêt collectif et nécessite la mise en

¹³⁹ DELIEUTRAZ Laure, « L'intégration de immigrés meyrinois entre mythes et réalités », Genève, avril 2008, p.22

¹⁴⁰ Ibidem

¹⁴¹ LEONARD-MAESTRATI Antoine, « L'avenir est ailleurs. » film documentaire sur le BUMIDOM, 28 mars 2007 (DVD)

¹⁴² DELIEUTRAZ Laure, op. cit., loc. cit.

place de lois et de réglementations qui assurent au mieux les intérêts de chacun et de la collectivité dans son ensemble (protection sociale, système de redistribution). Cette dimension est également d'une importance cruciale, puisque la cohésion sociale ne peut être imposée de force. L'intégration symbolique s'exprime par la reconnaissance sociale du migrant, de la place qu'il occupe et de l'utilité de cette place au sein d'un système. Elle permet la reconnaissance identitaire, l'adhésion à un système de normes et de valeurs communes. L'individu ne peut être intégré que s'il accepte les normes sociales et se reconnaît dans les représentations collectives. En effet, son identité personnelle et sa valorisation, éléments indispensables de l'intégration, sont dépendantes de la façon dont il se perçoit et est perçu par les autres, au sein de son groupe d'appartenance et au sein de la société. La participation de l'individu aux idéaux et modèles valorisés contribue à l'édification d'une identité personnelle positive qui permet l'intégration. Toutefois, les individus en inadéquation avec les normes sociales majoritaires ne sont pas forcément voués à l'exclusion. Ils peuvent les refuser, les contester ou les négocier, avec plus ou moins de succès, et garder ainsi une identité personnelle positive. Mais cet exercice est particulièrement laborieux, tant l'individu est soumis au rejet, à la stigmatisation et à la dévalorisation de la part de la société. En effet, l'influence de ces normes et de ces représentations est immense dans la composition de la personnalité de chacun et l'intégration paraît impossible en cas d'identité totalement indépendante d'un certain modelage culturel¹⁴³.

Mohand KHELLIL définit à son tour l'intégration « *comme un processus plus ou moins long, grâce auquel un ou plusieurs individus vivant dans une société, étrangère par définition, manifestent leur volonté de participer à l'édification de l'identité nationale et de celle-ci qui, sur le plan économique et social, prend à leur égard toute une série de dispositions propres à atteindre cet objectif* »¹⁴⁴. L'intégration suppose, selon l'auteur, « *le partage d'un certain nombre de valeurs fondamentales et le désir de participer à l'édification d'un ensemble national* »¹⁴⁵. L'intégration est un processus d'échange et de négociation permanente entre le pays d'accueil et l'immigré¹⁴⁶. Pour les sociologues François DUBET et Didier LAPEYRONNIE, « *l'intégration est la combinaison de trois processus : insertion économique, assimilation culturelle et participation à la vie civile. [...Elle] est une sorte*

¹⁴³ Idem, p.23

¹⁴⁴ KHELLIL Mohand, « Sociologie de l'intégration », ed. cit., p.6

¹⁴⁵ Idem, p.52

¹⁴⁶ KHELLIL Mohand, « L'intégration des magrébins en France », Paris, PUF, 1991, p.52

d'acte volontaire qui va consister à quitter une communauté pour entrer dans une société moderne. Elle ne suppose, pas l'abandon des spécificités personnelles de chacun, elle suppose par l'acquisition d'un statut de l'action, l'adhésion à un système de valeurs et une culture nationale commune qui est nécessairement une culture moderne et universelle, condition du fonctionnement pratique d'une société différenciée »¹⁴⁷. Pour François DUBET, « l'immigration est au centre de trois processus sociaux : le premier niveau de définition de la situation et des processus migratoires est celui de l'intégration qui ne définit pas seulement la place attribuée à un groupe mais aussi son projet d'installation ou de départ, comme son degré de cohésion interne. Le deuxième niveau est celui de l'assimilation qui distingue les mécanismes d'identification culturelle dominant l'expérience de migration, le rapprochement ou la distance des relations entre les groupes en présence. Le troisième niveau de la situation des immigrés est celui de l'identification nationale comme modèle de citoyenneté, de participation politique et vraisemblablement « d'imaginaire historique » et d'appartenance. Ces trois niveaux renvoient à trois objets concrets que sont l'économie, la culture et la politique »¹⁴⁸. L'intégration peut désigner aussi, comme pour Yves GRAFMAYER et Jean-Yves AUTHIER¹⁴⁹, le processus qui fait entrer un élément dans un ensemble, qu'un état de cohérence ou d'interdépendance résultant de ce processus. Alexis SPIRE, la définit, lui, comme « un processus social, économique, culturel et politique, de populations composées de multiples générations, n'ayant en commun ni nationalité, ni lieu de naissance et, le plus souvent ni langue maternelle, mais uniquement une « origine particulière », alors que, par définition justement, l'intégration est un cheminement individuel (et collectif) complexe »¹⁵⁰.

Le concept d'intégration a également sa place dans les travaux de l'École de Chicago, qui la définit comme étant un objectif pour viser le maintien du système social dans son ensemble¹⁵¹. L'intégration y est vue aussi comme une fonction propre du système social global entretenue par le droit¹⁵². Elle ne suppose pas la suppression du passé immigrant mais l'incorporation de celui-ci dans le présent¹⁵³. L'École de Chicago souligne notamment la

¹⁴⁷ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, op. cit., p.81

¹⁴⁸ DUBET François, « Immigration : qu'en savons nous ? Un bilan des connaissances », ed. cit., p.7

¹⁴⁹ GRAFMAYER Yves et AUTHIER Jean-Yves, « Sociologie urbaine », Armand COLIN, 1^{ère} édition 1995, 2008

¹⁵⁰ SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré », Actes de la recherche en sciences sociales, n°129, vol 129, 1999, p.50-56

¹⁵¹ FORTIN Sylvie, « Pour en finir avec l'intégration », Canada, 2000, p.6

¹⁵² DOUARD Olivier, op. cit. p 14

¹⁵³ FORTIN Sylvie, op. cit., p.4

nécessité de distinguer le mécanisme de l'intégration culturelle de celui de l'intégration structurelle¹⁵⁴. L'intégration culturelle est relative à la connaissance de la langue et la maîtrise des codes culturels. Elle ne signifie plus une adhésion absolue à l'identité nationale. Elle se renforce d'autant plus qu'elle s'est détachée de l'intégration nationale et que les façons d'être intégré sont multiples¹⁵⁵. L'intégration structurelle désigne quant à elle la participation objective des enfants de migrants aux structures sociales : institutions scolaires et universitaires, accès au marché du travail, échanges sociaux, familiaux ou amicaux¹⁵⁶.

L'intégration doit autoriser les dissemblances sur le plan des perceptions culturelles et des pratiques de la famille, de la société¹⁵⁷. C'est un phénomène dynamique, et non pas statique. C'est un processus et non pas un état, un processus plus ou moins long. Elle implique deux partenaires : d'une part, les immigrés qui doivent parcourir une certaine distance pour réaliser cette ambition et d'autre part, le pays d'accueil qui prend un certain nombre de dispositions pour favoriser l'intégration¹⁵⁸. Comme le souligne Sylvie FORTIN, l'intégration n'est pas seulement donnée, il faut s'investir. Elle ne va pas de soi, elle implique un long travail de la société sur les individus¹⁵⁹. Ce processus demande du temps et implique un effort quotidien. L'intégration nécessite l'articulation entre les normes et les valeurs, d'une part, et les pratiques et comportements, de l'autre. Cette articulation peut s'avérer conflictuelle lorsqu'il y a une inadéquation entre ces deux aspects. Cela va contraindre l'immigré à gérer ces dysfonctionnements en modifiant ses valeurs ou ses pratiques – ou les deux simultanément –, selon son évolution et ses aspirations¹⁶⁰. L'intégration repose sur une dynamique d'échange telle que « *chacun accepte de se constituer partie du tout et s'engage à respecter l'intégrité de l'ensemble* »¹⁶¹. Pour Andréa REA et Maryse TRIPIER, « *la réussite de l'intégration est soumise à la levée des discriminations* »¹⁶², pendant que Jacqueline COSTA-LASCOUX, trouve que « *l'intégration passe par la garantie des libertés*

¹⁵⁴ SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », loc. cit., p.84-85

¹⁵⁵ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, op. cit., p.108

¹⁵⁶ SCHNAPPER Dominique, idem, p.111

¹⁵⁷ BÖHNING W.R., ZEGERS DE BEIJL R., « L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail : les politiques et leur impact », cahier des migrations internationales 8, p.6

¹⁵⁸ KHELLIL Mohand, op. cit., p.6-7

¹⁵⁹ FORTIN Sylvie, idem, p.5

¹⁶⁰ DELIEUTRAZ Laure, op. cit., p.25

¹⁶¹ LOCHAK Danièle, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », dans Cultures et conflits, n° 64, 2006, p.3 <http://conflits.revues.org/index2136.html>

¹⁶² Cité par TULLY-SITCHET Christine, REA Andrea, TRIPIER Maryse, « Sociologie de l'immigration », La Découverte, Repères, Paris, 2008, compte rendu, <http://www.afribd.com/article.php?no=3864>

individuelles »¹⁶³. Et Michel WIEVIORKA constate « *une disjonction croissante entre son [celui de la France] modèle d'intégration républicaine, hostile à toute intrusion des différences identitaires dans l'espace public, et sa réalité sociale, qui dément quotidiennement et de plus en plus ce modèle théorique et son universalisme abstrait* »¹⁶⁴.

L'intégration, dans la mesure où elle admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, se distingue de l'assimilation, qui vise à la disparition de toute spécificité culturelle. L'intégration, au contraire de l'assimilation, ne suppose pas la rupture physique et culturelle avec le pays d'origine.¹⁶⁵ Selon Azouz BEGAG, « *l'intégration consiste à devenir partie intégrante de la société* »¹⁶⁶. « *Le mot d'intégration s'est fané. Il a séché, pour cause de trop d'inconsistance* », soutient Dominique SCHNAPPER¹⁶⁷, en reprenant les propos de Didier LAPEYRONNIE pour qui « *ce mot fait l'unanimité contre lui, car il a pris un sens politique. Pour le dire de manière lapidaire : l'intégration est le point de vue dominant sur les dominés. Le dominant considère ainsi généralement que celui qui est dominé n'est pas intégré [...] Lorsqu'il est dit qu'ils ne sont pas intégrés, cela signifie notamment qu'ils ne participent pas suffisamment à la société et qu'ils sont mal élevés. [...] J'estime donc qu'il convient d'éviter ce mot d'intégration lorsqu'on parle du monde populaire français et de la population immigrante ou d'origine immigrée. Les difficultés dont souffre la population ne sont pas dues à un problème d'intégration. J'ai même tendance à penser que c'est l'inverse qui se produit. Notre société intègre très fortement les personnes et agit comme une pompe qui aspire et refoule à la fois* »¹⁶⁸. L'intégration est encore très souvent perçue comme un processus qui ne concerne que l'immigré. Il doit s'intégrer dans une société – considérée comme un tout homogène – et l'on occulte le fait que ce mouvement n'est pas, ou ne devrait pas être, à sens unique.¹⁶⁹

Implicitement ou explicitement, le terme d'« *immigré* » est toujours associé à celui d'intégration.¹⁷⁰ L'utilisation du terme d'« *intégration* » renvoie à l'idée d'une immigration

¹⁶³ COSTA-LASCOUX Jacqueline, « L'intégration « à la française » : une philosophie à l'épreuve des réalités », REMI, vol.22, n°2, 2006, p105-126

¹⁶⁴ WIEVIORKA Michel, « Racisme, racialisation et ethnicisation en France », Hommes et Migrations, n° 1195, février 1996, pp. 27-33

¹⁶⁵ KHELLIL Mohand, « Sociologie de l'intégration », ed. cit., p.7

¹⁶⁶ BEGAG Azouz, « L'intégration », Le Cavalier Bleu, Idées reçues, Paris, 2006, p.5

¹⁶⁷ SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », loc. cit, p.17

¹⁶⁸ Idem, p.18

¹⁶⁹ DELIEUTRAZ Laure, op. cit., p.25

¹⁷⁰ SPIRE Alexis, op. cit., p.52

qui s'installe et qui ne concerne plus seulement une main-d'œuvre, décrite de manière un peu caricaturale comme masculine, célibataire et ouvrière, mais aussi une population féminisée, ayant des enfants nés en France et touchée par un vieillissement relatif.¹⁷¹ Appliqué à l'immigration, le terme d'intégration renvoie aux pratiques sociales, juridiques et culturelles qui permettent aux immigrés de participer à l'existence collective de l'État-Nation qui les a accueillis.¹⁷² Et Dominique SCHNAPPER d'expliquer que « *l'intégration des immigrés s'est faite autour du projet politique, né des valeurs incarnées par la Révolution, autour de la citoyenneté individuelle, contre toute intégration par communautés particulières. Cette politique qu'on a qualifié jusque dans les années 70 de politique d'assimilation, qu'on appelle aujourd'hui intégration n'impliquait pas, contrairement à ce qu'on a pu dire lorsqu'on condamnait sans nuance l'État Nation, que fussent supprimées toutes les spécificités des populations progressivement intégrées dans la nation française.[...] La démocratie repose sur la distinction entre le privé, domaine de la liberté de l'individu, et le public, lieu de l'unité de tous les citoyens. Dans sa vie privée, chacun peut utiliser sa langue, rester fidèle à une culture particulière ou pratiquer la religion comme il le souhaite, à condition que ces pratiques ne menacent pas l'ordre public. Mais cette politique impliquait que toutes les particularités fussent maintenues dans l'ordre du privé et que les individus se conformassent à la logique française dans l'ordre du public. Il n'y avait pas de place pour reconnaître institutionnellement des « communautés » particulières, issues de l'immigration. La politique dite d'assimilation (ou d'intégration) n'a jamais interdit le multiculturalisme dans l'ordre de la vie personnelle et sociale, mais elle interdisait qu'il se manifestât dans la vie publique. Elle reposait sur la distinction hégélienne entre les spécificités de l'homme privé et l'universalisme du citoyen* »¹⁷³. Les immigrés s'insèrent dans une société par le biais de l'économie et du social. Ils y occupent une ou des fonctions et contribuent à la production et à la consommation. Ils sont dotés d'un logement, utilisent les services sociaux et la production sociale. L'intégration n'est pas un processus linéaire dont l'aboutissement serait fixé une fois pour toutes. Le chemin de l'intégration est long et sinueux. Sylvie FORTIN rappelle qu'Alejandro PORTES, le sociologue américano-cubain, considère les migrants comme des agents « *actifs* » qui possèdent diverses ressources, alors que le linguiste et missionnaire

¹⁷¹ Idem, p.51.52

¹⁷² NOIREL Gérard, « Atlas et immigration en France », Autrement, 2002, p.61

¹⁷³ SCHNAPPER Dominique, « Citoyenneté et Société », La Documentation Française No 281, mai-juin 1997, p.22

dominicain Raymond BRETON souligne que les migrants « *sont des agents actifs qui construisent leur vie présente et à venir.[...] L'intégration consiste donc en un ensemble de stratégies d'action que les immigrants déploient* ». ¹⁷⁴

Parler « d'échec » de l'intégration reviendrait à imposer au migrant une norme de vie qui à aucun moment ne fut la leur, pensent Yves GRAFMAYER et Jean-Yves AUTHIER¹⁷⁵. Il s'agit d'abord de s'adapter à un mode de vie. La réussite ou l'échec de l'intégration dépend d'une part, de l'accueil des autochtones et de l'image qu'ils renvoient aux immigrés et d'autre part, de l'intérêt que ces derniers portent à la culture du pays d'accueil¹⁷⁶. Selon Patrick WEIL, « *la France a toujours choisi de respecter l'égalité des immigrés devant ses lois [...]. Ce respect de l'égalité devant la loi, de la neutralité devant les origines à l'entrée comme sur le territoire national, est peut-être la raison pour laquelle c'est en France que les immigrés et leurs enfants s'identifient le mieux à leur pays d'adoption. La France réussit beaucoup mieux l'intégration culturelle que l'intégration économique et sociale* »¹⁷⁷. La formation des cités-ghettos et des banlieues, la ségrégation et l'exclusion, les conflits meurtriers entre les minorités et les forces de police sont la preuve de l'inefficacité de ces modèles d'intégration. Aujourd'hui, le mouvement ouvrier, le syndicalisme, l'école, l'église, toutes ces institutions semblent connaître d'énormes difficultés, pour remplir leur fonction sociale d'intégration affaiblies à la suite des crises économiques. La réussite de l'intégration passe par la prévention de la discrimination et de la ségrégation spatiale et raciale. « *Les discriminations, dont sont victimes notamment les personnes issues de l'immigration, constituent un frein sérieux à l'intégration* » constatait Eric RAOULT, ministre délégué à la ville et à l'intégration, en 1977 ¹⁷⁸. Désormais, analyse Didier LAPEYRONNIE, la globalisation ne permet plus d'assurer une correspondance étroite entre culture économique et politique. Les institutions peinent à remplir leur fonction intégratrice et ne sont plus relayées par un monde du travail profondément transformé. Le défi est d'inventer une démocratie post-nationale autorisant le

¹⁷⁴ FORTIN Sylvie, « Pour en finir avec l'intégration », Canada, 2000, p.21-22

¹⁷⁵ op. cit.

¹⁷⁶ KOUVIBIDILA Gaston- Jonas, « L'échec de l'intégration des Noirs en France », L'Harmattan, Paris, 2007, p.51

¹⁷⁷ WEIL Patrick « Liberté, Égalité, discrimination. L'identité nationale au regard de l'histoire », Grasset, 2008, p.13

¹⁷⁸ Dans « Agir pour l'intégration : le contrat républicain », Dossier de presse du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, mai 1997, p5

vivre ensemble¹⁷⁹, alors que pour François DUBET, « *les institutions constituent le mécanisme central d'intégration des sociétés nationales. Elles assurent la socialisation, c'est-à-dire la mise en relation de la morale collective et de la formation de l'individu par l'incorporation de la culture commune et construisent leur correspondance, elles « inscrivent une culture dans l'individu*¹⁸⁰ ». Didier LAPEYRONNIE souligne encore que « *les grands instruments d'intégration, institutions et travail, ont disparu avec la société intégrée. Nous vivons en effet, la fin d'un modèle d'intégration nationale* »¹⁸¹. Juliette GRANGE quant à elle rappelle que l'intégration ne concerne pas seulement l'immigré, mais tout individu n'appartenant pas encore à l'unité sociale considérée : le jeune, l'asocial, l'exclus¹⁸². Et n'oublions pas que, pour DURKHEIM, aucun groupe n'est intégré en soi, et qu'un déficit d'intégration conduit parfois les membres de ce groupe au suicide.

Les sociologues interactionnistes mettent en évidence que l'intégration était un processus dynamique qui comprenait de multiples dimensions et que, de ce fait, il n'était pas possible d'étudier l'intégration sur une échelle unique. Pour mesurer l'intégration, il existe une série d'indicateurs à considérer avec une certaine prudence. Il s'agit de rendre quantitativement d'un phénomène qui est qualitatif¹⁸³. Sa mesure est possible sur la base de statistiques qui entretiennent avec celui-ci un lien significatif, et qui peuvent donc jouer le rôle d'indicateurs. Par exemple, celui de la concentration urbaine des immigrés dans certains quartiers qui peut être interprétée comme un risque de ghettoïsation, autant que la preuve d'attaches sur le territoire. L'emploi est une composante clé du processus d'intégration pour la participation des immigrés, pour que leur contribution soit rendue visible. En ce qui concerne les États, leur rôle consiste dans la garantie de l'accès à l'école, aux biens publics et privés, sur la base de la parité avec les nationaux et de la lutte contre la discrimination¹⁸⁴. L'accès au marché du travail et au logement sont des éléments qui fondent l'intégration des immigrés au sein de la société d'accueil¹⁸⁵. Chaque immigré a son propre parcours¹⁸⁶. « *L'intégration est la condition (et le processus) grâce à laquelle une personne peut se considérer comme un*

¹⁷⁹ LAPEYRONNIE Didier, « L'intégration menacée ? », La France au pluriel, Cahier française, N° 352, p.1

¹⁸⁰ DUBET François, « Le déclin de l'institution », Paris, Seuil, 2002, p 24

¹⁸¹ LAPEYRONNIE Didier, « L'intégration menacée ? », La France au pluriel, Cahier française, N° 352, p.5

¹⁸² GRANGE Juliette, art. cit ;, p. 1.

¹⁸³ WIHTOL DE WENDEN Catherine, E. BOURGOINT Julie, SALVIONI Elisabetta, op. cit., p.9 et 16

¹⁸⁴ Idem, p.9

¹⁸⁵ Idem, p.18

¹⁸⁶ Idem, p.20

*membre actif de la société dans laquelle il vit, dans la mesure où il possède les moyens et où les possibilités lui sont offertes, s'il le souhaite, de s'intégrer au contexte social et culturel qui n'exclut pas à priori ses valeurs et ses comportements »*¹⁸⁷.

Immigration et intégration appartiennent à deux phases d'une trajectoire sociale qui ne s'articulent pas nécessairement et ne s'imbriquent pas automatiquement et mécaniquement l'une dans l'autre¹⁸⁸. L'intégration est à la fois exigée aux immigrants et leur est refusée, pour Véronique De RUDDER, Sylvie FORTIN : « *elle leur est exigée parce qu'elle conduirait à leur conformité sociale, en même temps qu'elle leur est refusée parce qu'ils ne sont pas des nationaux* »¹⁸⁹. Le problème des immigrants n'est pas sur le plan de l'intégration, mais bien sur celui de l'inégalité des rapports et de l'exclusion. A l'intégration, on oppose donc l'anomie ou la désorganisation sociale.¹⁹⁰ A ce sujet, THOMAS et ZNANIECKI soulignent que la désorganisation sociale correspond à un déclin de l'influence des règles sociales sur les individus et se manifeste par un affaiblissement des valeurs collectives et par un accroissement et une valorisation des pratiques individuelles¹⁹¹. L'anomie, notion clé chez Émile DURKHEIM, ainsi que, la désorganisation sociale sont provisoires. Elles précèdent une période de réorganisation sans pour autant que les immigrés soient intégrés au groupe d'accueil¹⁹². Pour Franklin FRAZIER, l'état de désorganisation ne doit pas être considéré comme un état pathologique, mais au contraire comme un aspect du processus qui mène vers la civilisation¹⁹³. A l'intégration, on oppose donc la marginalité, la déviance, l'exclusion, la délinquance, l'invalidation, la dissociation, la dissidence, l'émiettement, l'aliénation, la ségrégation et la désaffiliation¹⁹⁴. La situation de non-conformité conduit à la marginalisation, voire à la déviance, auxquelles on a assimilé longtemps les immigrés qui s'étaient alors coupés de la population¹⁹⁵. Cette déviance par rapport aux normes est alors appelée « *anomie*

¹⁸⁷ Idem, p.9

¹⁸⁸ Cf. VIPREY Mouna « L'insertion des jeunes d'origine étrangère », Conseil économique et social, p.16, www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports.../0000.pdf

¹⁸⁹ FORTIN Sylvie, « Pour en finir avec l'intégration », Canada, 2000, p.1-32, p.11

¹⁹⁰ MBACK WARA Abel Hubert, « La prévention des conflits dans la dynamique de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale », Mémoire en Master 2, Université de Yaoundé, <http://www.memoireonline.com/01/10/3133/m-La-prevention-des-conflits-dans-la-dynamique-de-lintegration-sous-regionale-en-Afrique-central13.html>

¹⁹¹ Cf. COULON Alain, « L'école de Chicago », loc. cit., p.28

¹⁹² Idem, p.29-30

¹⁹³ Idem, p.49

¹⁹⁴ Apud SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », loc. cit., p.11

¹⁹⁵ Cf. KHELLIL Mohand, « Sociologie de l'intégration », loc. cit., p.39

sociale »¹⁹⁶. La non-conformité, voire la déviance, selon les circonstances, peut être perçue comme un élément fondamental dans le développement d'une société, parce qu'elle implique un certain dynamisme social¹⁹⁷. Les déviants stigmatisés, c'est-à-dire, étiquetés et exclus, seront contraints d'élaborer des solutions qui leur permettront de survivre tant bien que mal au rejet¹⁹⁸.

Les concepts sociologiques permettant de comprendre et le processus d'intégration étant définis, on peut dès lors commencer à traiter cette dernière en tant que telle. Pour ce faire, on utilisera une approche quantitative à partir des données du recensement. Ainsi, après avoir fait une brève présentation de l'INSEE et de ses méthodes de récolte et de traitement des données statistiques, on sélectionnera des indicateurs qui permettront d'analyser l'intégration des domiens.

CHAPITRE II : DE LA CREATION DE L'INSEE AU RECENSEMENT RENOVÉ

II.1 Définition de la statistique

On ne peut parler de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et du recensement sans avoir abordé au préalable la définition du terme et l'histoire de la statistique. Selon Alain DESROSIERES « *les statistiques ne sont jamais données, mais résultent d'un processus social coûteux, dont les composantes, tant cognitives qu'économiques, font partie intégrante de la société globale qu'elles sont supposées décrire* »¹⁹⁹. Ainsi, les auteurs du récent rapport de la COMEDD²⁰⁰ insistent sur la nécessité que la fonction première de la statistique dans une démocratie soit une fonction critique, qui ne se réduise pas au comptage et dont les mécanismes ne soient jamais neutres. La statistique serait alors, écrit Alain DESROSIERES, « *l'ensemble formé par la mise en forme, l'enregistrement et l'analyse de données quantitatives, sous forme de séries, d'indices, de modèles*

¹⁹⁶ Idem, p.42

¹⁹⁷ Idem, p.43-44

¹⁹⁸ Idem, p.50

¹⁹⁹ DESROSIERES Alain « Pour une sociologie historique de la quantification L'argument statistique I. » Presses de l'école des Mines, Paris, 2008, p.55

²⁰⁰ « Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique », Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD), présenté par François HERAN, La Documentation française, 2010, 272 p, http://www.ccprcentre.org/doc/HRC/France/CCPR.C.FRA.CO.4.Add_annex.pdf, pp. 8, 9 et 170.

*économétriques et de beaucoup d'autres outils, aujourd'hui disponibles dans les banques de données et les packages informatiques »*²⁰¹.

Le premier sens de *status*, us, origine de *statistique*, était, en latin, la station debout, pour arriver à désigner, dans ses sens dérivés, un état des choses, puis l'état d'une question. La première référence parvenue en français, d'un emploi proche de celui actuel, date du XVIII^e siècle et définit la statistique comme étant l'« *étude méthodique des faits sociaux par des procédés numériques* »²⁰². L'histoire moderne du concept commence, selon Philippe TASSI²⁰³, avec l'école descriptive allemande de GOTTINGUEN et plus particulièrement avec l'économiste allemand Gottfried ACHENWALL. En remontant plus loin dans le temps, le mot « *statistique* » semble appartenir au langage administratif français colbertien. A ce propos, TASSI cite le livre sur Colbert de Jean MEYER, qui mentionne l'existence d'une « *Déclaration des biens, charges, dettes et statistiques des communautés de la généralité de Bourgogne* » établie par Claude BOUCHU, intendant de Bourgogne de 1666 à 1669, tout comme le fait que le contrôleur des finance de Louis XIV ait ordonné une enquête sur l'état des provinces, dès 1664. Et ce sera à Charles CASTEL, dit l'Abbé de Saint-Pierre (1658-1743), de réclamer, dès le début du XVIII^e siècle, la création d'un « *Bureau pour recueillir les divers dénombrements* »²⁰⁴. Enfin, le Belge Adolphe QUETELET serait l'un des fondateurs de la science statistique telle que nous la connaissons maintenant, le premier à concevoir, avec une grande clarté, que la statistique peut être fondée sur le calcul des probabilités, le premier aussi à plaider pour la recherche exhaustive des données recueillies²⁰⁵. Selon TILLÉ, QUETELET « fut d'abord attiré par l'idée d'utiliser des données partielles, mais s'est rapidement rallié à l'idée selon laquelle cette pratique est incompatible avec la

²⁰¹ DESROSIERES Alain) « Gouverner par les nombre. L'argument statistique II. », Presses de l'école des mines, Paris, 2008, p336, p.10

²⁰² Voici ce qu'en dit le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales du CNRS : « **1. a)** Ca 1785 « étude méthodique des faits sociaux par des procédés numériques » (Bachaumont, *Mémoires secrets*, Paris, t. 29, p. 102); 1792 empl. adj. (*Feuille du cultivateur*, II, p. 218 ds Brunot t. 9, p. 1060, note 4); **b)** 1843 « ensemble de techniques d'interprétation mathématique appliquées à des phénomènes pour lesquels une étude exhaustive de tous les facteurs est impossible » (Cournot, *Exposition de la théorie des chances et des probabilités*, Paris, p. 182); **2.** 1830 « ensemble de données numériques concernant une catégorie de faits, utilisable selon les méthodes de la statistique » (*Encyclop. méthod. Méd.* t. 3). Empr. à l'all. *Statistik*, forgé par l'économiste all. G. Achenwall (1719-1772), qui l'a dér. de l'ital. *statista* « homme d'État », la statistique représentant pour lui l'ensemble des connaissances que doit posséder un homme d'État (*Brockhaus Enzykl.*) » <http://www.cnrtl.fr/etymologie/statistique>

²⁰³ TASSI Philippe « De l'exhaustif au partiel : un peu d'histoire sur le développement des sondages », Journal de la Société Statistique de Paris, tome 3, n° 2 (1988), p.113

²⁰⁴ Idem, p. 115

²⁰⁵ Idem, p.116

déontologie statistique »²⁰⁶, posant ainsi l'exactitude comme principe de base de la statistique. C'est QUETELET aussi qui persuade la communauté scientifique d'invalider l'utilisation de sondages en tant que méthode légitime pour la statistique. Et c'est toujours lui qui, au cours d'une réunion à Londres en 1851, avait lancé l'idée de fonder une société internationale de statistique. Cette société verra le jour sous le nom d'*Institut International de la Statistique*, le 24 juin 1885, sous la forme d'une association scientifique entièrement libre et indépendante des gouvernements²⁰⁷.

Le dictionnaire de sociologie définit la statistique comme le produit de procédures de classification d'entités sociales, puis de dénombrement, des instruments d'objectivation²⁰⁸. La statistique serait, selon la définition donnée par Marion SETZ et Florence MAILLOCHON dans leur manuel universitaire destiné au premier cycle (parfois contesté), « *l'étude méthodique des faits sociaux par des procédés numériques (classements, dénombrements, inventaires chiffrés, recensements), destinés à renseigner et aider les gouvernements* »²⁰⁹. Elle serait de surcroît une discipline mathématique permettant d'effectuer différents types de comptages présentant un intérêt pour la société. Dans le domaine de la sociologie, il s'agirait de représentation quantifiée, de mesures du phénomène social à étudier. Deux spécialisations doivent être bien distinguées lors de l'extension des domaines d'application de la discipline : la statistique descriptive et la statistique inférentielle²¹⁰. La statistique descriptive s'appliquerait à une population qui peut être décrite dans son intégralité. La statistique descriptive élabore mathématiquement des résultats permettant de décrire quantitativement le phénomène social observé. Les chiffres ainsi obtenus sont directement interprétables. La statistique descriptive établit les valeurs vraies des caractéristiques de l'ensemble de la population étudiée. La sociologie quantitative doit obéir en même temps aux règles de la méthode sociologique et à celles de la méthode statistique. Dans le cas de la sociologie quantitative, la phase d'observation et de collecte de données se fait soit en réalisant des enquêtes par questionnaires, soit en recueillant des données administratives ou provenant

²⁰⁶ TILLÉ Y. « Utilisation d'informations auxiliaires dans les enquêtes par sondage », QÜESTIÓ, vol 23,3, , 1999, p. 493.

²⁰⁷ CHEVRY Gabriel, « L'institut international de statistique (I.I.S) », Économie et statistiques, n°13, juin 1970, p.63

²⁰⁸ AKOUN André, ANSART Pierre (sous la direction de), « Dictionnaire de sociologie », loc. cit., p.501

²⁰⁹ SELZ Marion et MAILLOCHON Florence, « Le raisonnement statistique en sociologie », PUF, Paris, 2009, p.19-20

²¹⁰ Voir, pour la suite du paragraphe, p.20 et suiv.

d'autres enquêtes déjà effectuées. Ces informations sont conditionnées dans des bases de données. L'interprétation des statistiques permet de fournir un discours utile et compréhensible de la représentation simplifiée, codifiée et quantifiée de la réalité. C'est elle qui confère aux statistiques effectuées leur signification sociologique. Dans sa thèse de doctorat, Dominic LUSINCHI, enseignant à l'Université Barclay, en Californie, décrit la statistique descriptive comme une discipline autonome, mais aussi comme une méthodologie ancrée dans les divers domaines dans lesquels les chercheurs y ont recours pour traiter des données quantitatives, et la définit comme un ensemble de méthodes numériques (ex : la moyenne) et graphiques (ex : le nuage de points) qui permettent aux chercheurs de se familiariser avec leurs données, et ainsi de comprendre leur distribution (mesure de position, de forme de dispersion). La statistique influence les disciplines dans lesquelles elle opère, mais une réciprocité existe aussi, car chaque discipline dans les sciences sociales a ses exigences propres²¹¹.

Quant à la statistique inférentielle, elle désigne, selon Marion SETZ et Florence MAILLOCHON, les opérations nécessaires pour fournir des mesures quantitatives sur une population complète, à partir de l'observation d'une petite partie de la population. La statistique inférentielle ne permet pas seulement de représenter quantitativement la réalité (comme la statistique descriptive), mais aussi d'évaluer (par l'intermédiaire des règles d'inférence) dans quelle mesure l'observation faite sur une petite partie de la population est généralisable à sa totalité²¹². Les relations de la statistique avec la sociologie ont pris des tournures différentes suivant le degré d'institutionnalisation de cette discipline. Si la statistique est une méthode, alors elle n'a de sens que lorsqu'elle est rapportée à la sociologie²¹³. Les statistiques permettent aussi de rationaliser et de donner un caractère scientifique à une discipline encore peu institutionnalisée et dont les preuves restent à faire, et ceci depuis les travaux de François SIMIAND et Maurice HALBAWACHS, rappellent encore les auteurs²¹⁴.

²¹¹ LUSINCHI Dominic, « La statistique appliquée – Usage et signification dans les sciences sociales. Essai de recherche méthodologique basé sur des études de cas aux États-Unis », Thèse de sociologie soutenue à l'Université de Paris VIII, sous la direction de Rémy PONTON, décembre 2008, pp. 6 à 24

²¹² Op.cit., p.29

²¹³ Idem, p.36

²¹⁴ Idem, p.51

La méthode statistique fournit elle-même de précieux instruments à ses critiques, souligne François HERAN, en rappelant que pour Durkheim, l'appareil statistique soumet les divers agents sociaux à un traitement formellement identique, en faisant abstraction des personnes. Si le statisticien « *néglige les raisons sentimentales* » et se contente de compter, s'il se tient à l'abri du psychologisme spontané, c'est pour que la statistique s'identifie à un pouvoir d'objectivation lui-même objectif²¹⁵. « *Au fond tout problème social est un problème statistique. La fréquence du fait, le nombre des individus participants, la répétition au long du temps, l'importance absolue et relative des actes et de leurs effets par rapport au reste de la vie, tout est mesurable et devrait être compté* », écrivait Marcel MAUSS, en 1927²¹⁶. selon François De SINGLY, il estimait que la statistique permet au sociologue de « *traiter les faits sociaux comme des choses* », en appréhendant de l'extérieur les pratiques sociales, de rompre avec les représentations que les individus ont de celles-ci, et de récuser « *la philosophie sociale du sujet agissant* »²¹⁷. Offrir une vision objective d'un fait social suppose l'absence de tout parti pris. Les statistiques semblent pouvoir fournir une vision complète d'un fait social qui ne négligerait aucun de ses aspects²¹⁸. Les chiffres, quand ils sont utilisés à bon escient, peuvent servir à « *dire* », ou d'ancrage à des narrations révélatrices²¹⁹. Selon TILLE, au XIX^{ème} siècle, l'établissement d'un appareil statistique avait pour préoccupation majeure l'inventaire des ressources des nations²²⁰. En France, entre 1930 et 1990, Alfred SAUVY (1898-1990) a été un inlassable diffuseur de cette conception d'une statistique qui « *balaie les idées reçues* » et leur substitue l'« *implacable évidence des faits* »²²¹. Pour DESROSIERES²²², la statistique a joué un rôle important dans cette « *scientifisation* » de l'histoire, qui prétendit alors s'appuyer sur des « *faits* », et non plus sur des spéculations philosophiques, plus ou moins téléologiques (dont le « *sens de l'histoire* » des marxistes était un avatar). De façon plus générale, la statistique était présentée comme un

²¹⁵ HERAN François, « L'assise statistique de la sociologie », Économie et statistique, N° 168, Juillet-Août, 1984, p.25

²¹⁶ MAUSS Marcel, « Divisions et proportions des divisions de la sociologie », 1927, http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/essais_de_socio/T2_divisions_de_socio/divisions_de_socio.pdf, p. 17.

²¹⁷ DE SINGLY François, op. cit., p.14

²¹⁸ SELZ Marion et MAILLOCHON Florence, op. cit., p.55

²¹⁹ BERNARD Paul, « Présentation : les nouvelles statistiques sociales », sociologie et sociétés, vol.35, n°1, 2003, p.3, <http://id.erudit.org/iderudit/008508ar>

²²⁰ Op. cit. p 493

²²¹ DESROSIERES Alain, « Gouverner par les nombre. L'argument statistique II. », loc. cit., p.63

²²² « Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I. », loc. cit.

outil essentiel de la « *rationalisation* » de la conduite des affaires humaines, en substituant la raison de la mesure et du calcul à l'arbitraire des passions et au jeu des rapports de force. Que ce soit dans les sciences sociales ou dans la gestion du monde social, la statistique a donc été investie d'un rôle comparable de « *désidéologisation* » et d'« *objectivation* », permettant de traiter les faits sociaux « *comme des choses* », selon l'expression de DURKHEIM, qui évoque aussi bien le savant spécialiste des sciences de la nature, que l'ingénieur, pénétré de l'idée de progrès, et chargé de façonner la nature selon des desseins humains²²³. Jean-Claude COMBESSIE soutient, lui, que la quantification ne doit pas être seulement une méthode de validation, par opposition aux techniques qualitatives perçues comme méthode inventive. « *Ni le qualitatif ou le quantitatif d'une part, ni l'approche extensive ou l'approche compréhensive d'autre part n'ont le monopole des vertus heuristiques* », écrit-il²²⁴. La vigilance est également requise dans l'interprétation des données statistiques, afin de se prémunir contre ce que Jean-Claude PASSERON nomme « *l'illusion expérimentaliste* ». La maîtrise de l'instrument statistique nécessite, selon lui, « *le contextualisateur de l'interprétation, qui seul permet le raisonnement sociologique* »²²⁵. Dans sa contribution à « Les 100 mots de la sociologie », Pierre MERCKLÉ constate que la plupart des enquêtes sociologiques quantitatives réalisées en France sont des enquêtes « *transversales* », c'est-à-dire qu'elles visent à connaître les situations, les pratiques et les opinions des personnes interrogées à un moment donné et cite Jean-Claude PASSERON qui, dans « Le raisonnement sociologique » (1991), définit la sociologie comme une « *science de l'observation historique* »; elle se doit de reconstituer le « *cours historique du monde* » dans lequel les phénomènes qu'elle observe sont pris[...] Elle se doit donc de disposer de données « *longitudinales* ». ²²⁶ Les recensements de la population sont donc des données longitudinales.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) le présente ainsi sur son site : « *Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques :*

²²³ Idem, p.122

²²⁴ COMBESSIE Jean-Claude, « Effets de méthode. A propos du marché du travail », communication présentée à la journée d'études « Sociologie et Statistique », Société française de sociologie, INSEE, Paris, 15 octobre 1982, cité par MARPSAT Maryse dans « Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile », http://www.stes-apes.med.ulg.ac.be/Documents_electroniques/MET/MET-DON/ELE%20MET-DON%207027.pdf, p. 11.

²²⁵ De SINGLY François, op. cit., p.19-20

²²⁶ PAUGAM Serge (Sous la direction de), « Les 100 mots de la sociologie », loc. cit., p24-26

âge, profession exercée, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte également des informations sur les logements. Les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population »²²⁷.

II.2 Histoire de la création de l'INSEE

Créé par Bonaparte, qui en confère la responsabilité à son frère Lucien ministre de l'intérieur, le Bureau de la Statistique, ancêtre de l'INSEE, est dissout par Napoléon en 1812²²⁸. En 1822, La périodicité quinquennale des recensements sera fixée et respectée de 1822 à 1946, retrace Michel Louis LEVY son histoire²²⁹. Louis PHILIPPE recrée la Statistique Générale de la France (SGF), qui perdurera de 1833 à 1940²³⁰. En 1885, fut créé l'Institut International de Statistique (IIS) avec pour objectif la stabilisation et la coordination des réseaux de collecte et de présentation des données²³¹. La Statistique Générale de la France est remplacée en 1941, sous le régime de VICHY, par le Service National des Statistiques créé par René CARMILLE. Il conçoit et met en forme le numéro (à 13 chiffres) affecté à la naissance à tout individu, connu et utilisé par tout le monde sous le nom de « *numéro de sécurité sociale* »²³². C'est par la loi de finances du 27 avril 1946, sous la IV^e République, que l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) est créé. L'histoire détaillée de ce processus au long des siècles est détaillée sur le site de l'institution²³³.

II.2.1 Organisation et fonctionnement du recensement de la population avant 2004

En 1990, l'INSEE abandonne le principe du tirage manuel des échantillons, pour avoir recours à des tirages informatiques à partir de fichiers exhaustifs obtenus après vérification du

²²⁷ <http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=communication/recensement/particuliers/generalites.htm>

²²⁸ DESROSIERES Alain, op cit., p.123

²²⁹ LEVY Michel Louis « Le recensement de la population », Population et sociétés, Février 1982, n°155, p.2

²³⁰ DESROSIERES Alain, idem, p.24

²³¹ <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=connaître/histoire/avant1946.htm>

²³² DESROSIERES Alain, idem, p.64 à 66

²³³ <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=connaître/histoire/avant1946.htm>

travail saisi²³⁴. Pour les départements d'Outre-mer, il n'a pas été effectué de sondage. Tous les questionnaires ont été exploités, d'abord dans le cadre d'un exhaustif « *léger* » comme pour la métropole, puis dans celui d'un exhaustif « *lourd* », où l'ensemble des informations contenues dans les questionnaires a été traité²³⁵. Avant 1999, le recensement était la seule enquête exhaustive : on interrogeait tout le monde, dans une période courte de quelques mois. La date de référence du recensement est le 5 mars 1990 pour la métropole et le 15 mars pour les DOM²³⁶. La population recensée est l'ensemble des personnes résidant en France, quelle que soit leur nationalité. En particulier, on ne recense pas les Français vivant à l'étranger, ni les étrangers en visite ou de passage²³⁷. Sous la IV^{ème} République, c'est l'abandon de la périodicité quinquennale. Cette périodicité de 5 ans n'est plus respectée et les délais s'allongent de plus en plus, jusqu'à neuf années pour la dernière période intercensitaire 1990-1999²³⁸ et depuis 2004, l'INSEE n'organise plus de « *recensement traditionnel* ».

II.2.2 Organisation et fonctionnement du recensement « *renové* » à partir de 2004

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle, la date de référence se situant entre janvier et février. La méthode de recensement de la population a changé : des enquêtes annuelles ont remplacé le comptage général de toute la population²³⁹. Le recensement de 1999, est remplacé par « *une estimation continue organisée* ». Le territoire français est divisé en deux : les communes de moins de 10 000 habitants et celles de plus de 10 000 habitants. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une commune sur cinq est enquêtée chaque année, soit au bout de cinq ans 100% des communes et des habitants. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, un cinquième du territoire est choisi chaque année (au niveau de l'immeuble, et non plus de l'îlot), dont on

²³⁴ Recensement général de la population de 1990: Population, activité, ménages. Le département et ses principales communes, Volumes 62 à 64, INSEE, p.109

²³⁵ MARIE Claude-Valentin, « Les populations des DOM-TOM nées et originaires, résidant en France métropolitaine. Résultat du sondage au quart », Recensement de la population de 1990, Résultats n°232, Démographie-société, INSEE n°24, Mars 1993, p.147

²³⁶ Idem, p.144

²³⁷ Idem, p.144-145

²³⁸ DUMONT Gérard-François, « La dérive des statistiques démographiques françaises ? », Groupe X-Démographie-Économie-Population, 19 mars 2008, <http://www.lajauneetlarouge.com/article/des-statistiques-demographiques-la-derive>

²³⁹ « La France à la loupe. La population en France », Info Synthèse, Ministère des affaires étrangères et européennes, Juillet 2007, p.1-4

sonderait 40% des habitants, soit 8% de la population « *urbaine* » chaque année, et 40% au bout des cinq ans. L'INSEE utilise, pour « *réajuster* » les données, les fichiers locaux annuels et exhaustifs issus de la taxe d'habitat, et surtout les fichiers de l'assurance maladie²⁴⁰. Le recensement « *renové* » est étalé sur cinq ans. Pour les communautés (établissement de santé de moyen ou de long séjour, maison de retraite, communauté religieuses, casernes ou camps militaires, établissement hébergeant des élèves ou des étudiants, établissements pénitentiaires...), le recensement est effectué par l'INSEE. La population de la France, comme celle des collectivités territoriales, est évaluée pour l'année médiane de chaque période quinquennale²⁴¹. La nouvelle méthode par échantillonnage repose sur le répertoire d'immeubles localisés (RIL) et sur une collecte annuelle pour les villes de 10 000 habitants ou plus. Le RIL est une base de données d'adresses d'habitations, de communauté, d'entreprises, d'équipes urbains et autres. Cette base de données sera associée à une base géographique contenant des voies, des numéros de voie, des ilots et des éléments de repérages, tels que des écoles ou des rivières. A partir de ce RIL, les adresses actives sont extraites pour construire une Base de Sondage des Adresses (BSA). Celles qui seront par la suite enquêtées sont tirées de la BSA en juillet²⁴².

Selon François HERAN et Laurent TOULEMON²⁴³, chaque année, l'INSEE publie le bilan démographique de l'année qui vient de s'écouler. Il actualise les données du dernier recensement en y ajoutant le solde naturel (excédent des naissances sur les décès) et le solde migratoire (excédent des entrées sur les sorties). La somme des deux, ou solde total, est l'accroissement annuel de la population. Pour rétablir la cohérence des comptes, trois formes d'ajustement sont possibles : ne pas tenir compte des résultats du dernier recensement et conserver l'estimation courante ; modifier le chiffre du précédent recensement ; ou réviser le solde total estimé dans l'intervalle, soit en modifiant ses composantes (solde naturel ou solde migratoire), soit en ajoutant un ajustement global. Au recensement de 1999, le déficit était de 480 000 personnes. Avec la première vague du nouveau recensement, en janvier 2004,

²⁴⁰ BUSSI Michel, « Quand l'INSEE projette d'enterrer le recensement de la population...et la Géographie avec ! », Cybergeographie : European journal of Geography, recensement de la population en continu : choisir le temps et l'espace ?, <http://cybergeographie.revues.org/5531>

²⁴¹ DUMONT Gérard-François, « La dérive des statistiques démographiques françaises ? », Groupe X-Démographie-Économie-Population, 19 mars 2008, <http://www.lajauneetlarouge.com/article/des-statistiques-demographiques-la-derive>

²⁴² « Méthode du nouveau recensement », INSEE, DR d'Aquitaine, 19 mai 2009, p.1-55

²⁴³ HERAN François, TOULEMON Laurent, « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue ? », Population et sociétés, INED, n° 411, avril 2005

L'INSEE estime la population de la métropole à 60 360 000 habitants au 1^{er} janvier 2004 au lieu des 59 900 000 annoncés par le bilan démographique, soit un excédent de 460 000 à répartir sur les années 1999-2003, il ne retient que 300 000²⁴⁴. Cela met en évidence la marge d'incertitude liée à l'utilisation de l'échantillonnage dans le cadre du recensement rénové.

II.2.3 Le traitement des données à caractère ethnique

La question des données ethniques dans le travail du sociologue est beaucoup moins simple qu'on ne pourrait le penser dans la « république une et indivisible » qu'est la France (art. 1 de la Constitution). Des débats plus ou moins violents, débordant souvent le cadre professionnel et scientifique, cristallisent fin 1998, à la veille du recensement de 1999, dans le cadre et autour du colloque de l'INSEE « *Statistique sans conscience n'est que ruine...* »²⁴⁵. Voici la question centrale des débats : Le sociologue ou le statisticien doit-il, peut-il – après la déclaration de l'Institut International de Statistique de 1985, qui stipule dans son premier article que « *le statisticien doit être attentif aux conséquences vraisemblables que la collecte et la diffusion de diverses sortes d'informations peuvent entraîner et il doit prévenir les interprétations et utilisations erronées prévisibles* »²⁴⁶ – recueillir et traiter des données ethniques dans ses travaux ?

A la différence d'autres pays, la France ne possède ni registre de population répertoriant l'ensemble des habitants, ni registre des étrangers permettant d'enregistrer les entrées et les départs au plan local, puis par centralisation, au niveau national. Seul le recensement de la population permet de connaître le nombre d'étrangers résidant en France à un moment donné. On exclut les touristes, les travailleurs saisonniers et de façon générale toutes personnes faisant un séjour de courte durée²⁴⁷. Les sources statistiques sont rares sur ce thème et les recensements peu exploités, car difficilement accessibles en dehors des tableaux normalisés²⁴⁸. Toutefois, des informations sur le pays de naissance des personnes, y compris de personnes naturalisées françaises sont contenues dans les recensements de 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et dans celui à venir en 1999, prenant soin de distinguer les Français de

²⁴⁴ Idem, p.1-4

²⁴⁵ Actes du colloque en ligne : <http://www.cgтинsee.org/Kolok/kolok2/Dossier%20colloque2.htm>

²⁴⁶ « Déclaration de l'IIS sur l'éthique professionnelle », Amsterdam 1985, http://www.cgтинsee.org/dossiers/independance/deontologie/IIS_Amsterdam-201985.pdf, p. 5

²⁴⁷ « La société françaises », Données sociales 1993, INSEE, 1993, p.37

²⁴⁸ Simon Patrick, « Immigration et société multiculturelle », Cahiers français, n°326, 2005, p.89

naissance, des Français par naturalisation ou acquisition²⁴⁹. Concernant les immigrés, plusieurs facteurs peuvent expliquer la faiblesse de l'information statistique en France, où la collecte de données personnelles est régie par la loi de 1978 et placée sous la surveillance de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La CNIL a longtemps été hostile à l'inclusion de données sur l'origine ethnique des personnes, tant dans le recensement que dans les fichiers des entreprises, ou les enquêtes des chercheurs en sciences sociales. Cependant, le 16 mai 2007, la commission a rendu un rapport sur la mesure statistique de la diversité dans lequel elle s'interrogeait sur l'utilité de statistiques ethniques dans la lutte contre les discriminations²⁵⁰. Les données doivent permettre de déceler les disparités de répartition entre certains groupes déterminés et la majorité, ainsi que les changements intervenant avec le temps dans cette répartition. Il faut mettre ce paramètre en correspondance avec d'autres, tels que l'âge, le sexe, les résultats scolaires, les revenus et d'autres éléments encore, selon les besoins, de manière à pouvoir comparer des choses comparables²⁵¹.

II.3 Construction de la méthode de recherche

Selon le sociologue Alexis SPIRE, dans le processus de précision du contenu et de redéfinition de l'immigration, l'article signé conjointement par les dirigeants de l'INED, du HCI et de l'INSEE et publié dans *« Le Monde »* du 26 septembre 1991, *« constitue l'officialisation médiatique de la substitution de la catégorie d'« étranger » à celle plus statistique d'« immigré »*²⁵². *« Dans le discours sur l'immigration, le chiffre – dit-il – constitue un opérateur de magie sociale, qui a le pouvoir de transformer toute prénotion en argument scientifique et toute idée reçue en résultat statistique »*²⁵³. Il souligne, d'une part, que *« l'amélioration de la connaissance statistique rend plus accessible la rupture avec certaines images et prénotions »*, et que d'autre part, *« la rationalisation du travail statistique sur l'immigration peut servir à dissimuler certains présupposés politiques derrière les complexités d'un débat strictement technique »*. Et il poursuit en expliquant que *« les*

²⁴⁹ Selon HERAN François, Actes du colloque « Statistique sans conscience n'est que ruine... », loc. cit., chapitre « Pour une statistique éthique », p. 13

²⁵⁰ WIHTOL DE WENDEN Catherine, E. BOURGOINT Julie, SALVIONI Elisabetta, op. cit., p.29

²⁵¹ COUSSEY Mary, SEM CHRISTENSEN Élisabeth, « Les indicateurs d'intégration », « Les mesures et indicateur d'intégration », Relation intercommunautaires, Conseil de l'Europe, Juillet 1998, p.22

²⁵² SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré », Actes de recherches en sciences sociales, Volume 129, n° 1, 1999, p. 54

²⁵³ Idem.

producteurs de données statistiques, en l'occurrence l'INSEE, ont été amenés à accorder une visibilité particulière à la question de l'intégration des populations immigrées »²⁵⁴. « *Les techniques statistiques sont devenues incontournables pour aider à la compréhension des faits sociaux* » Marion SELZ et Florence MAILLOCHON confirment de leur côté ce constat.²⁵⁵ Dans son résumé « *L'assise statistique de la sociologie* », c'est aussi l'avis de François HERAN, qui estime que, pour appréhender de façon objective les faits sociaux, la sociologie ne peut se passer de la méthode statistique. Pour l'auteur, « *il ne s'agit pas seulement d'un lien pratique mais d'une dépendance théorique* »²⁵⁶. DURKHEIM lui-même, ajoute HERAN, reconnaissait l'intérêt de l'appareil statistique dans le travail du sociologue²⁵⁷.

Pour Raymond BOUDON, « *l'analyse des faits sociaux consiste à introduire certaines variables, puis certaines relations entre ces variables* »²⁵⁸. Dans sa présentation de l'ouvrage « *Les chômeurs de Marienthal* », la traductrice Françoise LAROCHE cite Adolphe QUETELET comme ayant été celui qui « *le premier [a] formulé clairement la possibilité de mesurer le comportement humain dans sa totalité et d'appliquer des lois statistiques aux phénomènes sociaux. La statistique ne saurait constituer à elle seule une description adéquate de ces phénomènes psychosociaux* »²⁵⁹. D'après Marcel MAUSS, « *manié avec prudence et intelligence, le procédé statistique est non seulement le moyen de mesurer mais le moyen d'analyser tout fait social* »²⁶⁰. « *Le sociologue n'est généralement pas neutre. Les motivations qui l'on conduit à ses recherches sont souvent associées à sa propre histoire. Il cherche même parfois à défendre des causes* », écrivent Marion SELZ et Florence MAILLOCHON²⁶¹. Pour ces auteures, les chiffres apparaissent comme de « *froides mesures* », dépouillées d'émotions et de sentiments, et qui se distingueraient ainsi des impressions que l'on peut avoir « *à chaud* », précis et rigoureux, contrairement aux idées reçues. Ils éviteraient ainsi le double écueil du sens commun qui repose sur l'approximation

²⁵⁴ Ibidem.

²⁵⁵ SELZ Marion et MAILLOCHON Florence, « Le raisonnement statistique en sociologie », PUF, Paris, 2009, p. 13

²⁵⁶ HERAN François, « L'assise statistique de la sociologie », loc.cit., p. 4

²⁵⁷ Ibidem.

²⁵⁸ BOUDON Raymond « Les méthodes en sociologie », Que sais-je ?, PUF, Paris, 1^{ère} édition 1969, 9^{ème} édition 1993, p. 23

²⁵⁹ LAZARSFELD Paul, JAHODA Marie, ZEISEL Hans, « Les chômeurs de Marienthal », Les éditions de Minuit, Paris, 1981, p. 15

²⁶⁰ MAUSS Marcel, « Essais de sociologie », « Points », Seuil, 1971, p. 62

²⁶¹ Op. cit., p. 53

d'une part, et le parti pris de l'autre²⁶². Elles affirmeront plus loin que « *les questions sociologiques sont toujours chargées politiquement, de près ou de loin. Elles ne peuvent toutefois décrire en parfaite objectivité le phénomène social, parce qu'elles sont toujours le produit d'opérations sélectives, de décisions, et autres arbitrages rendus inévitables par la démarche de réduction de la réalité sociale à quelques hypothèses de travail, les contraintes liées au terrain, ou les moyens du chercheur* »²⁶³. Pour conclure sur le fait que « *les statistiques participent à une mise à distance du sens commun et offrent un certain recul par rapport aux idées reçues* »²⁶⁴. François De SINGLY, quant à lui considère que, pour rendre compte, de la production sociale des pratiques, la sociologie doit réintégrer le sens que les individus donnent à leurs actions dans le « *mécanisme social des représentations* »²⁶⁵.

Dans un ouvrage de référence pour toute recherche faisant appel à des données chiffrées, Olivier MARTIN²⁶⁶, affirme que, en aidant le sociologue à rompre avec les représentations individuelles du social et en lui fournissant des outils pour dépasser la somme des subjectivités des acteurs, les statistiques contribuent directement à la construction de l'objet sociologique. Elles constituent des « *techniques de rupture* » avec les prénotions. D'après lui, « *pour étudier le social, le sociologue (quantitativiste) doit élaborer des outils (méthodes d'enquêtes, concepts, catégories, données) lui permettant de s'abstraire des cas particuliers et de se détacher des représentations individuelles* »²⁶⁷. « *L'analyse quantitative en sociologie suppose que les informations traitées soient standardisées, c'est-à-dire codées et transcrites, selon des critères communs à tous les individus. C'est à cette condition que le recours aux outils statistiques se justifie* », explique-t-il²⁶⁸. Pour réaliser une étude, selon l'auteur, « *toute démarche quantitative en sociologie débute par une phase théorique : le sociologue doit expliquer sa problématique et les notions et concepts théoriques que celle-ci mobilise. Puis, il doit rechercher des indicateurs empiriques opérationnalisant ses notions et*

²⁶² SELZ Marion et MAILLOCHON Florence, « Le raisonnement statistique en sociologie », PUF, Paris, 2009, pp. 55-56

²⁶³ Idem, p. 59

²⁶⁴ Idem, p.60

²⁶⁵ De SINGLY François, « Les bons usages de la statistique dans la recherche sociologique », loc. cit., p. 14

²⁶⁶ MARTIN Olivier, « L'enquête et ses méthodes. L'analyse de données quantitatives », Armand COLLIN, Paris 2007

²⁶⁷ MARTIN Olivier, « L'enquête et ses méthodes. L'analyse de données quantitatives », Armand COLLIN, Paris 2007, p. 9

²⁶⁸ Idem, p. 11

*concepts, les traduire en questions, puis bâtir son questionnaire en organisant ces questions »*²⁶⁹.

On disposera et analysera donc dans notre travail de recherche des données quantitatives dont nous ne sommes pas les producteurs ; on parlera, à l'instar d'Olivier MARTIN, d'analyse complémentaire pour les données de l'INSEE²⁷⁰. Lors de sa participation à l'ouvrage, « *Les 100 mots de la sociologie* », Olivier MARTIN note « *que l'analyse quantitative désigne l'ensemble des méthodes et des raisonnements utilisés pour analyser des données standardisées. [...] S'appuyant sur des méthodes statistiques, [...] l'analyse quantitative produit des informations chiffrées (pourcentages, probabilités, effectifs, ratios, classifications, indicateurs de liaisons...).* [...] *Le sociologue les utilise pour étayer son raisonnement et identifier des faits...Les chiffres permettent de saisir des régularités dans des comportements (ou attitudes ou opinions), des liens entre des variables (décrivant des comportements, attitudes, caractéristiques sociales des situations ou des individus), d'estimer la fiabilité d'un résultat établi sur un échantillon, de classer des individus ou des situations, ou encore, de hiérarchiser les facteurs concourants à la production d'un fait social. L'analyse quantitative offre au sociologue [...] des outils pour mettre en place le raisonnement, dans sa démarche empirique, dans sa recherche et son analyse des données d'enquête* ». Cependant, « *elle ne se suffit pas à elle-même* »²⁷¹.

Le système statistique public (en particulier l'INSEE et l'INED) est aussi le plus gros producteur d'enquêtes démographiques et sociologiques menées sur une large échelle selon Frédéric LEBARON²⁷². Le sociologue explique que, dans son ouvrage « *Qu'est-ce que la sociologie ?* », Paul LAZARFELD²⁷³ tentait de formaliser la démarche de construction d'un « *dispositif d'enquête* », en insistant sur le passage des concepts aux indices : le point de départ est une représentation imagée d'un concept ; l'étape suivante serait la spécification de ce concept, qui consiste à analyser les composants internes à celui-ci ou, si l'on veut, les critères qui permettent de le caractériser ; le choix des indicateurs (c'est-à-dire des mesures de

²⁶⁹ Ibidem.

²⁷⁰ Idem, p. 13

²⁷¹ PAUGAM Serge (Sous la direction de), « *Les 100 mots de la sociologie* », Que sais-je ?, PUF, 2010, p.26-27

²⁷² LEBARON Frédéric, « *L'enquête quantitatives sciences sociales. Recueil et analyse des données* », Dunod, Paris, 2006, p. 28

²⁷³ LAZARFELD, « *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Gallimard, 1970

base), à partir de questions précises qui permettront de saisir un trait général ; et, enfin, la formation des indices qui consiste à faire la synthèse de l'information recueillie à partir de divers indicateurs, sous la forme d'un indice synthétique. Les idées de départ doivent se concrétiser par des opérations de définition qui réduisent nécessairement l'objet à un ensemble de traits sélectionnés²⁷⁴. La deuxième phase d'une enquête passe par la construction d'un dispositif visant à produire, ou à regrouper des données pertinentes. Lorsqu'on ne peut pas directement produire les données à l'aide d'un questionnaire, ou de toute autre méthode de recueil d'information quantitative, on peut en effet aller les chercher dans différents institutions productrices²⁷⁵. Ainsi, François SIMIAND, qui s'était beaucoup investi dans la méthodologie des sciences humaines et sociales, considérait qu'il était nécessaire de faire *«une revue systématique et complète de tous autres éléments et facteurs qui peuvent ou pourraient être en relation plus ou moins directe ou indirecte, proche ou éloignée avec notre sujet d'étude»*²⁷⁶. La première difficulté rencontrée dans tout travail de recherche est, selon lui, l'accès aux données qui permettent de construire un dispositif d'enquête²⁷⁷. Frédéric LEBARON rappelle à son tour que depuis longtemps les élites dirigeantes (politiques administratives, économiques ou religieuses) se sont souciées de rassembler des informations chiffrées sur les populations et l'activité sociale dans une zone géographique déterminée. Le travail d'enregistrement statistique s'est particulièrement déployé aux XIX^e et XX^e siècles, dans des secteurs tels que l'armée, la justice, l'éducation, ou la santé²⁷⁸. L'informatisation accélère aujourd'hui le processus de saisie, de centralisation et de stockage des données administratives. Elle rend possible une diffusion plus large, notamment par le moyen d'internet, grâce auquel les étudiants et les chercheurs obtiennent des tableaux de grandes tailles qui exigeaient dans le passé pour être constitués, de longues heures de travail. L'informatisation a aussi permis d'augmenter énormément le volume des données recueillies. Néanmoins, le risque est grand de ne pas savoir repérer les données les plus pertinentes²⁷⁹. Pour que les chiffres deviennent des données scientifiques, il faut connaître précisément leurs

²⁷⁴ LEBARON Frédéric, Idem, p.12-13

²⁷⁵ Idem, p.19

²⁷⁶ SIMIAND François, « Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie », in M. CEDRONIO, « Méthode historique et science sociale », Paris, Ed. des Archives contemporaines, 1987, p. 406

²⁷⁷ LEBARON Frédéric, op. cit., p. 21

²⁷⁸ Idem, p. 22

²⁷⁹ Idem, p. 25-26

conditions de production et être en mesure de déterminer les limites de leur validité²⁸⁰. La statistique permet de fonder des explications, de départager des théories explicatives opposées, mais ne fournit pas en elle-même d'explication. Elle met à jour des effets qui fournissent le support de l'explication en sciences sociales²⁸¹. Les données statistiques posent naturellement le problème de la critique des sources²⁸².

« *La statistique n'explique rien mais fournit des éléments potentiels d'explication* » lit-on dans « *Statistique exploratoire multidimensionnelle* », de Ludovic LEBART, Alain MORINEAU et Marie PIRON²⁸³.

Dans la présente étude, les données ne sont pas construites à notre initiative, elles sont imposées. Selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économique (INSEE), les questionnaires du recensement présentent des imperfections dues à des causes diverses : unités non recensées, personnes recensées deux fois, absence de réponse à certaines questions, réponses inexactes. Certaines erreurs de traitement ont pu se produire lors de l'opération de saisie-chiffrement. L'INSEE a pu malgré tout, corriger les incompatibilités et, dans certains cas, attribuer une valeur plausible aux variables non renseignées²⁸⁴.

A ce titre, le travail de recherche effectué dans cette thèse a souffert d'un manque de données (problème d'accessibilité) pour analyser certains champs tels que :

- La scolarisation, pour laquelle il manque des données statistiques concernant les recensements de la population en 1990 (surtout pour La Réunion) et 1999, au niveau de la catégorie socioprofessionnelle des parents.
- Les ménages, dont les données ne sont disponibles que pour 1990. Concernant les populations de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane résidant en France, on ne dispose pas des données statistiques sur le nombre de ménages et le nombre d'enfants par ménages pour 1999, alors que cette étude a bien été menée pour la population de La Réunion résidant en France.
- Le logement, pour lequel seules les données de 1990 sont disponibles.

²⁸⁰ Idem, p. 49

²⁸¹ Idem, p. 93

²⁸² BOUDON Raymond, FILLIEULE Renaud, « Les méthodes en sociologie », Que sais-je ?, PUF, Paris, 1969, 2004, p. 38

²⁸³ Dunod, 2006, p. 209, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-10/010007837.pdf

²⁸⁴ http://www.recensement-1999.insee.fr/default.asp?asp_action=info&c_info=METH, « Précision des résultats »

Dans cette partie, il a été fait une présentation de l'INSEE et de ses méthodes. C'est à partir de ces dernières, qui sont principalement issues des recensements de population de 1990 et 1999, que le travail de recherche et d'analyse présenté dans cette thèse a été élaboré. Celui-ci ayant pour fondement des hypothèses construites à partir d'indicateurs statistiques qui devront permettre par la suite d'apprécier l'intégration des immigrés domiens en métropole.

II.4 Construction des hypothèses à partir des indicateurs de mesures de l'intégration

L'OCDE considère qu'« *un indicateur est une variable ou une valeur calculée à partir de variables, donnant des indications sur ou décrivant l'état d'un phénomène, d'une portée supérieure aux informations directement liées à la valeur de la variable* »²⁸⁵. C'est, selon le Haut Conseil à l'Intégration, une mesure qui facilite l'interprétation et l'évaluation d'un phénomène pour caractériser une situation de manière chiffrée et traduire des évolutions. Lors de son audition devant le Haut Conseil à l'Intégration, Jean-Claude CADONET souligne : « *un indicateur est dépendant du contexte de son utilisation. Selon le contexte, il n'a pas toujours le même sens ni la même valeur. Par ailleurs, le choix d'un indicateur dépend de ce que l'on veut mesurer. Le rôle premier d'un indicateur est de quantifier de façon systématique des phénomènes parfois complexes. Il condense et simplifie l'information. Il facilite la prise de décision en servant d'information de référence aux décideurs* »²⁸⁶. Il complète cette définition en ajoutant, « *que c'est une statistique ou une mesure qui facilite l'interprétation et l'évaluation de l'état d'un élément du monde ou de la société par rapport à une norme, un état de référence ou à un but* »²⁸⁷. Un indicateur doit nous permettre d'atteindre deux objectifs pour l'auteur : « *caractériser une situation de manière chiffrée et traduire des évolutions*²⁸⁸ ». Il ajoute qu'« *un indicateur est un descripteur, une mesure (quantitative ou qualitative) qui décrit un phénomène* »²⁸⁹. Dans ce sens, il explique également comment choisir et utiliser les indicateurs : « *on choisi un indicateur pour qu'il renseigne (ou parce*

²⁸⁵ COSTA-LASCOUX Jacqueline (rapporteur de l'avis), « Les indicateurs d'intégration. Statistiques ethniques, enquêtes sur les patronymes, mesure de la diversité, baromètre de l'intégration », Haut Conseil à l'Intégration, janvier 2007, p. 30

²⁸⁶ Ibidem

²⁸⁷ Idem, p. 43

²⁸⁸ Ibidem.

²⁸⁹ Ibidem.

qu'on espère qu'il renseigne) sur l'état global d'une problématique. Le choix de l'indicateur dépend de ce que l'on veut mesurer. En conséquence, il est nécessaire de définir ce que l'on veut mesurer avant de choisir un indicateur. Le choix d'un indicateur est dicté par des facteurs humains. Il souffre d'une part de subjectivité. Un indicateur est dépendant du contexte de son utilisation. Et selon ce contexte, il n'a pas toujours le même sens ni la même valeur. Il n'existe pas de bon indicateur en soi, mais plutôt des indicateurs appropriés à un contexte particulier »²⁹⁰.

Le Conseil de l'Europe estime que les indicateurs ne signifient pas grand-chose à eux seuls : pour qu'ils soient significatifs, il faut comparer leur évolution dans le temps et, surtout, les rapprocher d'autres séries de données²⁹¹. La définition la plus couramment utilisée pour le terme d'indicateur est peut-être celle donnée dans « *Toward a Social Report* » (U.S. Department of Health, Education and Welfare, 1969, 97). Selon Kenneth C. LAND, « *un indicateur [social]*», au sens où ce terme est employé ici, peut être défini comme une statistique présentant un intérêt directement normatif. Cette statistique facilite des jugements concis, complets, et bien pesés sur la situation des principaux aspects d'une société. C'est en tout cas une mesure directe du bien-être, mesure interprétée de la façon suivante : si elle change dans la « bonne » direction, toutes choses demeurant égales par ailleurs, la situation s'est améliorée, ou encore les individus bénéficient d'une plus grande aisance »²⁹². L'auteur poursuit en précisant que les indicateurs sont des statistiques qui mesurent les éléments de la condition sociale de divers segments de la population et l'évolution de ces éléments dans le temps.²⁹³ Par « *éléments de la condition sociale* », souligne l'auteur, « on entend à la fois les contextes externes (sociaux et matériels) et les contextes internes (subjectifs et perceptifs) de l'existence de l'homme dans une société donnée. [...] Cette définition permet de classer comme indicateurs sociaux la quasi-totalité des indices de l'activité sociale (statistiques sociales), à condition que ces indices puissent être retenus comme reflétant un élément de la

²⁹⁰ Idem, p. 44

²⁹¹ COUSSEY Mary, SEM CHRISTENSEN Élisabeth, « Les indicateurs d'intégration », « Les mesures et indicateur d'intégration », Relation intercommunautaires, Conseil de l'Europe, Juillet 1998, p. 14

²⁹² LAND C. Kenneth, « Théories, modèles et indicateurs de changement social », « Les indicateurs socio-économiques : théories et applications. Modèles et changement social. Écart et développement. Indicateurs territoriaux. Applications en France, en Inde et en Afrique de l'Ouest », Revue internationale des sciences sociales, Revue trimestrielle, UNESCO, 1975 p. 13

²⁹³ Idem, p. 15

condition sociale d'une population quelconque »²⁹⁴. Toutes ces définitions indiquent, d'une façon ou d'une autre, que les indicateurs devraient répertorier les conditions « *socialement importantes* »²⁹⁵ et que cette importance doit être estimée en fonction des valeurs, des buts et des normes de la société selon le même auteur.

Pour Marie PIRON, les recherches en sciences sociales analysent des faits qui, par nature, sont complexes et multidimensionnels²⁹⁶. L'exploitation des bases de données, selon l'auteur, nécessite le recours au traitement statistique, souvent utilisé pour quantifier des phénomènes. Traditionnellement, le traitement statistique en sciences sociales repose sur une description élémentaire des données (moyenne, médiane, dispersion, pourcentage, corrélation). Des méthodes plus élaborées viennent parfois compléter ces premiers résultats pour approfondir ou expliquer un phénomène, en fonction d'une ou de plusieurs autres variables (modèle log-linéaire, régression multiple, ou logistique, analyse de la variance, etc.) suivant des hypothèses formulées a priori²⁹⁷. Un indicateur [social] doit idéalement s'appuyer sur une théorie ou un modèle explicatif²⁹⁸. Les indicateurs sont donc des outils de travail qui guident, mais ne substituent pas l'observation et l'analyse. « *Tout d'abord, il est important de ne retenir que des indicateurs pertinents dans le cadre de la problématique étudiée* », conseille Marc TERMOTE dans une étude sur l'immigration au Canada²⁹⁹. « *En matière de comportement et de structure socioculturelle d'une population, le problème n'est pas tellement celui de construire des indicateurs, mais plutôt celui de choisir les indicateurs les plus significatifs.* »³⁰⁰, approfondit-il.

« *Les sociologues interactionnistes ont mis en évidence que l'intégration était un processus dynamique qui comprenait de multiples dimensions et que, de ce fait, il n'était pas possible d'étudier l'intégration sur une échelle unique* »³⁰¹. Pour mesurer l'intégration, il existe une série d'indicateurs à considérer avec une certaine prudence. [...] Il s'agit de rendre

²⁹⁴ Ibidem

²⁹⁵ Idem, p. 16

²⁹⁶ PIRON Marie, « Statistique en sciences sociales. Une démarche plus qu'un outil » Chroniques du sud, 1999, p.134, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_03/41676.pdf

²⁹⁷ Idem, p. 135

²⁹⁸ « Conditions de vie. Données sociales du Québec », Institut de la Statistique du Québec, Québec, 2005, p.17

²⁹⁹ TERMOTE Marc, « Les indicateurs socio-démographiques », Acte du colloque « Les indicateurs de positionnement (*benchmarking*) des métropoles : besoins et potentialités en contexte montréalais », <http://www.vrm.ca/documents/indicateurs4.pdf>, p. 109.

³⁰⁰ Idem.

³⁰¹ WIHTOL DE WENDEN Catherine, BOURGOINT E. Julie, SALVIONI Elisabetta, op. cit., p.16

quantitativement un phénomène qui est qualitatif »³⁰². Les auteurs soulignent que sa mesure est possible sur la base de statistiques qui entretiennent avec le phénomène un lien significatif, et qui peuvent donc jouer le rôle d'indicateurs³⁰³. Pour le Conseil de l'Europe, « *il n'existe pas, pour quantifier l'intégration, d'unités de référence comme le mètre ou le kilo, qui faciliteraient les comparaisons de données dans le temps et/ou entre pays. La seule solution consiste à tenter d'identifier des faits et des phénomènes susceptibles d'apporter un éclairage sur les rôles économique, culturel et social des immigrés et leur évolution dans le temps et dans une société donnée* »³⁰⁴. Rappelons que l'intégration est considérée comme un processus, qui s'inscrit dans la durée.³⁰⁵ Elle consiste en « *une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées (liberté des personnes, laïcité de la vie politique, solidarité), telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs.[...] Elle demande un effort réciproque, une ouverture à la diversité qui est un enrichissement, mais aussi, une adhésion et une volonté responsable pour garantir et construire une culture démocratique commune* »³⁰⁶.

La prise en compte de l'enjeu d'intégration peut-être appréciée à partir de divers éléments permettant d'évaluer la réussite de cette dernière: la composition de la population, le niveau d'étude, le travail, le taux de chômage, la situation géographique ainsi que le type d'habitat.

Pour le Haut Conseil à l'Intégration, « *aucun de ces facteurs n'est donc, en lui-même, suffisant pour caractériser l'intégration de façon univoque. Mais chacun est susceptible de devenir un indicateur de l'intégration, s'il repose sur le croisement de plusieurs variables. L'intégration ne se résume donc pas à une simple insertion professionnelle, ni à la présence d'une certaine durée sur un territoire. Elle participe de tout cela et plus encore, d'un ensemble complexe et de références qui ne valent que par leur « combinaison* »³⁰⁷. Lors de son audition devant le Haut Conseil à l'Intégration, Patrick SIMON souligne dans son texte

³⁰² Idem, p. 9

³⁰³ Ibidem.

³⁰⁴ COUSSEY Mary, SEM CHRISTENSEN Élisabeth, « Les indicateurs d'intégration », « Les mesures et indicateur d'intégration », Relation intercommunautaires, Conseil de l'Europe, Juillet 1998, p. 13

³⁰⁵ MANCO Altay, « Processus identitaires et intégration. Approche psychosociale des jeunes issus de l'immigration », L'Harmattan, 2006, p. 60

³⁰⁶ Observatoire Régional de l'Intégration de la Ville, Alsace, « Immigration, intégration, discrimination...de quoi parle-t-on ? Quelques éléments de compréhension », ORIV Alsace, Avril 2008, pp. 3-4

³⁰⁷ COSTA-LASCOUX Jacqueline, op.cit., pp. 32-33

sur les indicateurs d'intégration, que « *ces indicateurs sont utiles pour décrire la gamme des situations, pas nécessairement pour mesurer le degré d'intégration d'un groupe par rapport à un autre* »³⁰⁸. Le Haut Conseil à l'Intégration explique que « *la mesure de l'intégration à partir de certains indicateurs socio-économiques et culturels, vise à favoriser la connaissance de la condition des personnes ou de certains groupes de personnes au sein de la société française* »³⁰⁹. Il souligne également que l'intégration reconnaît et suppose la diversité. Elle présente un caractère polysémique qui appelle à une réflexion sur les indicateurs généralement utilisés, pour en mesurer les applications concrètes, notamment lorsqu'il s'agit d'apprécier l'intégration des immigrés dans leur pluralité d'origines et d'appartenances. L'analyse oblige à confronter des données démographiques et économiques.³¹⁰

Dans les chapitres qui suivront, l'exposé s'appuyant sur des données quantifiées tirées des recensements de l'INSEE, pour mettre en évidence des ressemblances, on retiendra plusieurs variables, notamment : l'âge, le sexe, le type de famille et le niveau scolaire. Ces dernières doivent permettre de faire des comparaisons entre les domiens ayant immigré, ceux restés dans leurs DOM d'origine et la population métropolitaine. L'analyse à partir des statistiques et des indicateurs sociaux permet de mesurer les conditions de vie qui reflètent les grandes tendances démographiques, économiques et sociales. Les thèmes retenus pour analyser les conditions de vie sont l'éducation, le travail, le chômage, le logement et la famille. L'étude de ces données doit nous permettre de mettre en évidence l'intégration de la population domienne résidant en France en 1990 et 1999. On s'appuiera également sur les composantes majeures de l'identité d'un individu, qui constitue en lui-même un indicateur d'intégration. L'identité étant un facteur important dans les processus d'intégration d'un individu à un groupe, à une société. On formulera également des hypothèses concernant la construction de l'identité afin de mettre en évidence les éléments qui la façonnent. Aujourd'hui, l'identité est mobile et change au cours d'une vie. Elle nous différencie les uns des autres. Elle renseigne sur l'appartenance, ou pas, à un groupe³¹¹.

³⁰⁸ Idem, p. 52

³⁰⁹ Idem, p. 2

³¹⁰ Idem, p. 24

³¹¹ BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, « Le territoire, lien ou frontière », L'Harmattan, 1999, 515p.

CHAPITRE III : L'identité des domiens à l'épreuve de l'immigration

En quittant son département, l'immigré domien, possède déjà une identité personnelle, sociale et culturelle, acquise tout au long de sa vie. Lors de l'immigration, cette identité peut être remise en question.

Selon Renaud SAINSAULIEU, *« le concept d'identité s'articule au carrefour de plusieurs disciplines : la psychologie, l'anthropologie, la sociologie et les sciences politiques. Il pose le problème de la construction sociale du sujet individuel, par les divers processus de reconnaissance qu'il peut recevoir de ses proches, de ses milieux d'appartenance, de forces collectives porteuses d'avenir et des traditions profondément ancrées dans une culture »*³¹². Julie LIRUS considère que *« le terme d'identité est employé pour désigner l'ensemble organisé de sentiments, de représentations, de connaissances, de souvenirs et de projets se rapportant à soi »*³¹³. *« C'est aux États-Unis, dans les années 1960, selon Rogers BRUBAKER que le terme d'"identité" a été introduit dans l'analyse sociale et qu'il a commencé à se diffuser dans les sciences sociales et le discours public »*³¹⁴. D'autres chercheurs considèrent, à l'instar de Mickaëlla L. PERINA, que *« la notion d'identité a souvent été l'objet de controverses, et a parfois été regardée comme une donnée naturelle, statique et sans fondement social »*³¹⁵. L'identité résulterait pour George Herbert MEAD *« des activités sociales. L'individu et son environnement sont en perpétuelle interaction et, par conséquent s'influencent continuellement. De ce fait, la construction de l'identité provient des normes, des attitudes et des rôles sociaux mais aussi de l'action du sujet sur son environnement. C'est ainsi que l'identité puise ses mécanismes dans les interactions sociales »*³¹⁶, dans un processus permanent, de sorte que l'image de soi et des autres est elle aussi *« en perpétuel mouvement »*.

D'après Carmel CAMILLERI, *« l'identité est un processus par lequel l'individu*

³¹² SAINSAULIEU Renaud, « L'identité en entreprise » www.u-picardie.fr/labo/curap/.../renaud_sainsaulieu.pdf, p.1

³¹³ LIRUS Julie, « Identité Antillaise », Paris, Éditions Caribéennes, 1979, p.10

³¹⁴ BRUBAKER Rogers, « Au-delà de "l'identité" », Actes de la recherche en sciences sociales, 2001/4, n°139, p.67

³¹⁵ Apud WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane, (Sous la direction de), « L'esclavage, la colonisation, et après... », PUF, 2005, p.509

³¹⁶ Cf. WALLET, Jean-William, NEHAS Abdeljalil, SGHIRI Mahjoub, « Les perspectives des jeunes issus de l'immigration maghrébine », Paris, L'Harmattan, 1996, p.54

*reconnaît ou construit les aspects de son organisme, qu'ils soient présents, passés ou futurs, de l'ordre du fait ou du projet, par lesquels il se définira et acceptera qu'on le définisse*³¹⁷ ». Isabelle TABOADA-LEONETTI voit l'identité comme « *l'ensemble structuré des éléments identitaires qui permettent à l'individu de se définir dans une situation d'interaction et d'agir en tant qu'acteur social* »³¹⁸. Après avoir rappelé que le concept d'identité est pris en compte par les sciences humaines seulement à partir de 1990, Jean-François DORTIER montre comment « *le terme « identité » va servir de point de ralliement pour désigner des phénomènes comme les conflits ethniques (décrits comme « des conflits identitaires »), les statuts et les rôles sociaux (« l'identité masculine », « l'identité au travail »), les cultures de groupes (les « identités nationales » ou « religieuses »), pour désigner également une pathologie mentale (les troubles de l'identité), ou encore pour exprimer l'identité personnelle (quête de soi, le moi). Toutefois, en se généralisant, la notion d'identité perd de sa consistance* »³¹⁹.

Dans le « Séminaire de valorisation de la recherche », Pierre BRECHON souligne que « *l'identité, c'est ce qui définit les individus et que cette dernière est en lien avec nos appartenances. A la fois héritée et construite, l'identité a de multiples facettes* »³²⁰. L'auteur explique que « *chaque personne étant unique, il n'y a pas deux individus ayant exactement la même identité. C'est ce que le nom et l'état civil nous rappellent. Notre identité est en partie dépendante de nos caractéristiques : sexe, âge, profession, diplôme, niveau de vie, etc. Être un homme ou une femme, avoir été socialisé dans une famille, un milieu, une région, une culture ou une religion, avoir une profession et des liens sociaux, toute notre biographie contribue à forger l'identité d'une personne* »³²¹. « *Nous sommes marqués par beaucoup d'appartenances objectives, mais chacun peut aussi se construire son identité en s'identifiant à un groupe, à une tendance. L'identité d'un individu est donc toujours à la fois héritée, du fait d'appartenances objectives, mais aussi construite, du fait de l'image qu'il se donne et de*

³¹⁷ CAMILLERI Carmel, « Les usages de l'identité : l'exemple du Maghreb », In: Tiers-Monde, 1984, tome 25 n°97, p. 29

³¹⁸ Dans CARMILLERI Carmel, KASTERSZTEIN Joseph, LIPIANSKY Edmond Marc, MALEWSKA-PEYRE Hanna, TABOADA-LEONETTI Isabelle, VASQUEZ Ana, « *Stratégies identitaires* », chapitre II, « *Stratégies identitaires et minorités* », Paris, PUF, Psychologie d'aujourd'hui, 1990, p.44

³¹⁹ DORTIER Jean-François Sous la direction de, « *Le dictionnaire des sciences humaines* », Paris, Seuil, Sciences Humaines, 2008, p.314

³²⁰ BRECHON Pierre, « Les multiples facettes de l'identité : famille, profession, santé, territoire... Séminaire de valorisation de la recherche – INED – 29 mars 2007, p.1-3

³²¹ Idem, p.2

*la personnalité qu'il se fabrique. Chacun est à la fois défini par les autres mais se définit aussi dans un processus autonome de construction »*³²², conclut-il.

Les auteurs de l'ouvrage « *Stratégies identitaires* »³²³ expliquent que la notion d'identité est apparue dans la psychologie sociale et plonge ses racines dans différents courants de pensée et champs de l'anthropologie, de la psychologie génétique et de la psychanalyse. L'identité apparaît aujourd'hui comme un concept qui serait la synthèse de tous ces courants³²⁴. Selon Ana VASQUEZ, « *l'individu n'a pas une seule identité, mais dispose d'un faisceau d'identités possibles dont il actualise l'une selon les contraintes de la situation dans laquelle il se trouve et selon ses désirs et intérêts* »³²⁵. L'auteure considère les identités dans une perspective interactionniste, c'est-à-dire qu'elles s'actualisent dans un processus d'échanges socialement situé³²⁶. Nathalie SARTHOU-LAJUS explique que « *la construction identitaire relève également d'un processus d'opposition dont l'effet est puissant quand l'ennemi est identifiable* », le processus identitaire s'alimentant ainsi « *de mises à distance de l'autre, de séparations* », étant donné que « *l'héritage n'est pas une hérédité. Il nous assigne à une double responsabilité : celle de la préservation d'un ancrage culturel et celle de l'ouverture aux autres cultures* »³²⁷.

III.1 De l'identité personnelle à l'identité collective

François DE GAULEJAC observe que « *l'identité personnelle se constitue, à partir d'un nom de famille, signe de filiation, et du prénom, signe de singularité, mais qui porte néanmoins les traces des aspirations de ses parents et de ses ascendants* »³²⁸. En reprenant la formulation d'Hanna MALEWSKA selon laquelle l'identité représente « *l'ensemble organisé des sentiments, des représentations, des expériences et des projets d'avenir se rapportant à soi* »³²⁹, E. M. LIPIANSKY ajoute que « *cette identité subjective s'ancre dans les expériences passées, ainsi que dans un contexte culturel. Elle est constamment « reproduite » et affectée*

³²² Idem, p.3

³²³ CARMILLERI Carmel et alii, op. cit.

³²⁴ Idem, p.7

³²⁵ Idem, p.144

³²⁶ Idem, p.145

³²⁷ SARTHOU-LAJUS Nathalie, « Le souci contemporain de l'identité », Études, Février 2010, N° 4122, p.150

³²⁸ DE GAULEJAC François, « Sociologues en quête d'identité », PUF, Cahiers internationaux de sociologie, 2001/2, n°111, p.358

³²⁹ CARMILLERI Carmel, et alii, op. cit., p.173

par chaque relation et communications nouvelles»³³⁰. « *L'identité personnelle est un processus d'altération permanente, en d'autres termes, une production historique en perpétuelle évolution par laquelle l'acteur devient autre (alter). Elle est un processus de construction, reconstruction et déconstruction d'une définition de soi qui nous amène à la penser comme une tension continue entre « l'être » et le devenir. De plus, l'identité personnelle n'est pas une construction solitaire, elle est également un processus relationnel qui s'effectue selon des rapports d'interactions avec autrui. C'est une production qui s'établit par, avec ou contre les autres et doit être envisagée comme des confrontations entre l'individuel et le collectif* »³³¹, soutient, quant à lui, Claude DUBAR. La philosophe Nathalie SARTHOU-LAJUS pense que « *l'identité personnelle (son histoire, sa chair, ses engagements) apparaît comme incommensurable. Elle n'est pas une donnée de nature ; elle échappe à toute catégorisation sociale ou morale ; elle relève d'une foi à nourrir en permanence, d'une responsabilité à mettre sans cesse à l'épreuve* »³³². Du point de vue sociologique, Isabelle TABOADA-LEONETTI pense que « *l'identité personnelle, ce par quoi l'individu se perçoit unique et différent de tous les autres, est elle-même en partie façonnée par les traits de personnalité, qualités et défauts, que l'entourage attribue à l'enfant, puis à l'adulte, et qui sont intériorisées par le sujet ; caractéristiques qui sont donc elles-mêmes en partie aussi des produits culturels de la société dans laquelle il naît et évolue* »³³³.

Dans son rapport sur l'immigration à l'école, Jacques BERQUE considère que « *l'important, c'est la place de l'individu dans la société, sa situation par rapport aux autres. L'individu ne se définit que d'après les relations qu'il entretient avec les autres* »³³⁴. Cette référence aux autres dans la construction de l'identité personnelle renvoie implicitement à une forme différente d'identité, également fondée sur cette relation aux autres, l'identité sociale. Alain TOURAINE s'est référé au concept d'« *identité* » de manière prudente. Pour lui, « *l'identité sociale est le résultat d'un long processus d'intériorisation des valeurs qu'impose l'idéologie dominante. Les chemins de la socialisation montrent à l'acteur social ses possibilités d'adaptation à la société et les comportements et attitudes qui les rendent possibles. L'identité d'un individu – et d'un groupe – se rapporte fondamentalement au rôle*

³³⁰ Idem, p.175-176

³³¹ DUBAR Claude, « La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles », Paris, Armand Colin, 1991, p. 111-115

³³² SARTHOU-LAJUS Nathalie, « Le souci contemporain de l'identité », Études, Février 2010, N° 4122, p.151

³³³ Op. cit., p.45

³³⁴ BERQUE Jacques, « L'immigration à l'école de la République », La Documentation française, 1985, p.116

qui lui a été attribué « socialement » et non pas à une définition autonome»³³⁵. Henri TAJFEL souligne que, « l'identité sociale d'un individu est liée à la connaissance qu'il a de son appartenance à certains groupes sociaux et à la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance, [...] Il reconnaît son identité en termes définis socialement »³³⁶. Tandis que pour Émile DURKHEIM, « l'identité sociale se transmet par l'éducation. C'est un processus de socialisation qui s'achève avec l'initiation »³³⁷. Dans son Dictionnaire des Sciences Humaines, Jean-François DORTIER note que « décliner son identité, ce n'est pas simplement revendiquer une appartenance nationale, ethnique, ou communautaire, c'est aussi affirmer une position dans la société. Cette position est donnée par l'âge (enfant, adolescent ou adulte), la place dans la famille (époux, épouse ou grands-parents), une profession (médecin ou garagiste), une identité sexuée (homme ou femme), et des engagements personnels (sportifs, militant, syndicaliste...) »³³⁸. La construction d'une identité passe donc par l'intériorisation des différents « moi sociaux » de George Herbert MEAD. Le sociologue africain Jean Martin COLY souligne que pour Georges H. MEAD, l'un des pères de la psychologie sociale, « chacun perçoit son identité en adoptant le point de vue des autres et celui du groupe social auquel il appartient. Le sentiment d'identité n'est pas une donnée à-priori de la conscience individuelle, mais le résultat d'un processus de socialisation qui intervient tout au long de l'enfance. Ce sont les normes inculquées par la famille, l'école et les amis qui constituent les valeurs de chacun »³³⁹. Pour Jean-François DORTIER, MEAD « récuse les conceptions de la société qui partent de l'individu isolé, tout comme d'une société qui forme un tout qui dépasse et englobe les individus. Pour lui, c'est dans le cadre de l'interaction sociale que l'individu émerge et prend conscience de soi. L'identité, le « soi », est constituée de l'ensemble des images que les autres nous renvoient de nous-mêmes et que l'on intériorise. On comprend dès lors que la stabilisation des cadres de socialisation, comme la famille, le travail ou les formes d'appartenance religieuse ou politique, puissent aboutir à une véritable « crise identitaire »³⁴⁰. D'après MEAD : « l'individu s'éprouve lui-même en

³³⁵ TOURAINE Alain, « Introduction à la sociologie », Paris, Seuil, 1978, p. 242-284.

³³⁶ Cité par LORCERIE Françoise, « L'école et le défi ethnique : éducation et intégration », Paris, ESF éditeur, 2003, p.29

³³⁷ DURKHEIM Émile. (1893) *De la division sociale du travail, étude sur l'organisation des sociétés supérieures*, Paris, F. Alcan, 1960

³³⁸ DORTIER Jean-François Sous la direction de, « Le dictionnaire des sciences humaines », Paris, Seuil, Sciences Humaines, 2008, p.314-315

³³⁹ COLY Jean Martin, « L'identité », www.intura.net/uploads/media/Identite_-_Concept.pdd, p.2

³⁴⁰ DORTIER Jean-François Sous la direction de, « Le dictionnaire des sciences humaines », Paris, Seuil,

adoptant le point de vue des autres ou du groupe social auquel il appartient. Il ne se perçoit comme Soi qu'en se considérant comme objet, qu'en prenant envers lui les attitudes des autres à l'intérieur d'un contexte social. Cette approche mène MEAD à affirmer que « le Soi, en tant qu'objet pour soi, est essentiellement une structure sociale et naît dans l'expérience sociale. C'est donc le processus de communication sociale qui produit le Soi et les diverses facettes du Soi reflètent les divers aspects de ce processus »³⁴¹.

« L'identité personnelle et l'identité sociale sont mouvantes, elles dépendent en particulier de l'évolution idéologique des sciences sociales et de ce qu'elles considèrent comme social ou non social, et difficiles à établir ; certains traits de personnalité peuvent en effet jouer le rôle d'attributs sociaux mobilisant l'ensemble de l'identité sociale et permettant l'identification à un groupe social défini par ces mêmes attributs », écrit Isabelle TABOADA-LEONETTI³⁴². Tandis que l'identité culturelle « est le fruit de décisions individuelles, dans lesquelles chacun marque sa personnalité et est de moins en moins imposée par un héritage familial ou communautaire qui irait de soi. Il existe plusieurs configurations possibles pour les identités culturelles, puisqu'elles peuvent être stables ou instables, relativement homogènes ou hétérogènes, relever du mélange, du métissage de la créolisation ou au contraire y résister » d'après Laurent MÉDEA³⁴³. Alors que l'identité collective, comme le note Jean-François DORTIER, est « celle des nations, des minorités culturelles, religieuses ou ethniques – est le domaine d'étude privilégié des anthropologues, des historiens et des spécialistes de sciences politiques »³⁴⁴.

Pour Alex MUCCHIELLI³⁴⁵, l'identité collective repose sur un ensemble de référents culturels, parmi lesquels les référents matériels et physiques comprennent les biens matériels, les capacités économiques et jusqu'aux apparences physiques. Les traditions, les coutumes, les mentalités aussi bien que le système collectif entrent aussi en ligne de compte, dans la construction de l'identité, et ceci jusqu'aux traits psychologiques et aux référents sociaux. L'anthropologue et historien Jean-Luc BONNIOL affirme, lui, que l'identité n'est pas nécessairement choisie. Cette identité : « s'appuie sur l'hérédité génétique et l'héritage social

Sciences Humaines, 2008, p.315

³⁴¹ Cf. CARMILLERI Carmel, et alii, « *Stratégies identitaires* », loc. cit., p.13-14

³⁴² Idem, p.45

³⁴³ MEDEA Laurent, « Identité et société réunionnaise : nouvelles perspectives et nouvelles approche », Paris, Karthala, 2005, p.18

³⁴⁴ DORTIER Jean-François Sous la direction de, op. cit., p.314

³⁴⁵ MUCCHIELLI Alex, « L'identité », PUF, Que sais-je ?, 8^e édition, 2011

des premières années, est donc une identité « assignée » [...]. L'assignation est le caractère clé qui distingue l'ethnicité de l'affiliation volontaire [...]. La part de liberté que peut conserver l'individu par rapport à une telle définition ethnique dépend, dans une certaine mesure, d'où procède celle-ci. L'individu peut s'imposer à lui-même ses propres appartenances. Mais son identité peut également lui être imposée de l'extérieur, par une procédure de pure et simple assignation. Et l'aliénation peut alors être portée à son comble, dans la mesure où l'individu peut être versé dans un groupe créé pour la circonstance ou dont l'existence est postulée par l'Autre... »³⁴⁶.

On a défini jusque là les différentes formes de l'identité, personnelle, sociale, culturelle et collective, pour permettre l'analyse des éventuels changements que pourrait engendrer l'immigration sur l'identité des domiens. Au préalable, on s'attachera à retracer l'évolution de l'identité domienne, depuis la période de l'esclavage (où il était question de l'acculturation des esclaves) jusqu'à l'immigration (qui, de nos jours, est sujet d'une politique d'intégration), en passant par la départementalisation (qui fut le siège d'une politique d'assimilation).

III.2 La construction de l'identité domienne, de la colonisation à l'immigration

Valérie CROISILLE-MILHAT écrit, à propos de l'écrivain afro-américain Ernest J. GAINES, que « l'identité n'a rien de définitif, de net, de parfaitement stable, elle « n'est pas donnée une fois pour toutes [mais] se construit et se transforme tout au long de l'existence. [...] L'individu ne se contente pas de « prendre conscience » de son identité, il l'acquiert pas à pas ». Notion ouverte, l'identité est perpétuellement mouvante, évolutive, vouée à sans cesse se chercher, se « fabriquer », s'inventer : ne pouvant se construire que dans un rapport à l'autre dynamique, dialectique, interactif, l'identité n'existe qu'en tant qu'elle intègre l'Autre dans le Même. L'identité serait ainsi « une structure polymorphe, dynamique, dont les éléments constitutifs sont les aspects psychologiques et sociaux en rapport à la situation relationnelle à un moment donné[...] Ce n'est que par rapport à une situation spécifique que peut émerger l'identité d'un individu »³⁴⁷. L'auteure note que pour GAINES « les identités

³⁴⁶ BONNIOL Jean-Luc, « La couleur comme maléfice : une illustration créole de la généalogie des « Blancs » et des « Noirs », Paris, Albin Michel, 1992, p.23

³⁴⁷ CROISILLE-MILHAT Valérie, « Ernest J. Gaines, Griot du Nouveau Monde. Identité, communauté et langage

respectives ne peuvent se définir que les unes par rapport aux autres et celles-ci sont soumises à une fluctuation constante, une perpétuelle tension entre le passé, le présent et l'avenir, qui les remet sans cesse en question et oblige l'individu à les repenser continuellement. Cette situation amène nécessairement à une relecture du passé, une renégociation des identités passées, et le partage d'histoires permet à la communauté Noire de renforcer son identité collective, en particulier par un recours à la parole qui permet de transmettre la mémoire ou de la ressusciter dans les consciences des autres Noirs »³⁴⁸. Pour autant, souligne Valérie CROISILLE-MILHAT « aussi bien pour les descendants d'esclavagistes que pour les descendants d'esclaves, chaque communauté se heurte à une profonde crise identitaire »³⁴⁹. S'associant à W.E.B. DUBOIS pour le thème de dédoublement et à Ralph ELLISON pour celui de l'invisibilité, l'auteure explique que l'identité Noire est nécessairement problématique : blessée jusqu'à la mutilation par les coups qu'à pu lui porter l'Histoire, elle se voit enfermée dans les stéréotypes négatifs, devenant dès lors l'identité négative³⁵⁰.

« Les Noirs se sont vus priver de leur identité d'Homme »³⁵¹ écrit Valérie CROISILLE-MILHAT, reprenant les propos d'Aimé CESAIRE lors de son « Discours sur le colonialisme », parce qu'ils sont des « milliers d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme »³⁵².

« Le premier pas vers la construction d'une nouvelle société à partir des vestiges de la société esclavagiste consistait, pour les anciens esclaves à devenir citoyens. Ils devaient, pour cela, et avant toute chose, être enregistrés à l'état civil. Cet enregistrement incluait le numéro de l'esclave, son nom – le nom et le prénom décidés à ce moment-là –, son lieu de naissance, la plantation sur laquelle il avait été esclave et son nouveau lieu de résidence. Quand cela s'avérait possible, ce document incluait également les noms de ses parents et de ses enfants. Le nouveau citoyen recevait alors le titre officiel de citoyen ainsi qu'un extrait d'état civil » souligne Mickaëlla L. PERINA³⁵³. L'ancien esclave accède à une identité

dans l'œuvre gainesienne », L'Harmattan, Paris, 2005, p.15-16

³⁴⁸ Idem, p.17-18

³⁴⁹ Idem, p.23

³⁵⁰ Idem, p.24

³⁵¹ CROISILLE-MILHAT Valérie, «Ernest J. Gaines, Griot du Nouveau Monde. Identité, communauté et langage dans l'œuvre gainesienne », L'Harmattan, Paris, 2005, p.25

³⁵² CESAIRE Aimé, « Discours sur le colonialisme suivi Discours sur la Négritude », Paris, Présence Africaine, 1955-2011, p.24

³⁵³ Cf. WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane, (Sous la direction de), « L'esclavage, la colonisation, et après... »,

personnelle ancrée, comme définit LIPIANSKY³⁵⁴, dans les expériences passées ainsi que dans un contexte culturel. Cette identité, produit de l'histoire, est en construction. Pour Michel GIRAUD, « *en cherchant à acquérir la citoyenneté de la France, les peuples de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion ne visaient pas, dans leur grande majorité, à s'approprier l'identité culturelle française mais à supprimer l'injustice coloniale, en se donnant les moyens de bénéficier, sur un pied d'égalité avec les autres Français, des droits que cette citoyenneté est censée garantir* »³⁵⁵.

Pour Christian MARCH, « *tous les domiens naissent citoyens français par filiation, et l'attribution d'avantages économiques, sociaux et politiques renforce la cohésion républicaine* »³⁵⁶. Bien qu'étant français, être domien signifie très souvent « *vivre en exil, en métropole ou ailleurs* », [voire dans les DOM] pour Kathleen GYSSELS³⁵⁷. En effet, il faut respecter les fêtes de l'ex-colonisateur tout en préservant ses croyances magico-religieuses et les coutumes du « *pays* », parler la langue française tout en pensant créole et enfin, sauvegarder le « *manger créole* »³⁵⁸. Kathleen GYSSELS souligne « *le tiraillement constant qu'il y a entre l'ici et l'ailleurs, une tension permanente du fait que le domien se trouve pris entre deux ethnies, deux esthétiques et deux étiques* »³⁵⁹. « *À la fois l'ex-esclave noir et le Français dont il a plus ou moins bien intériorisé les valeurs et les comportements* »³⁶⁰. Il est donc nécessaire d'« *appartenir à un groupe, une ethnie, un passé ou une culture dans la quête identitaire* » indique Mar FALL³⁶¹, même si cette dernière souligne Kathleen GYSSELS, est semée d'embûches³⁶². En arrivant en France, les domiens sont amenés à sentir leur différence.

PUF, 2005, p.517

³⁵⁴ CARMILLERI Carmel, et alii, op cit., p.175-176

³⁵⁵ GIRAUD Michel, « Faire la Caraïbe, comme on refait le monde », Pouvoirs dans la Caraïbe, p.1-29, 14/2004, <http://plc.revues.org/252>, p.94

³⁵⁶ MARCH Christian, « Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité : un point de vue sociolinguistique », Paris, L'Harmattan, 1996, p.34

³⁵⁷ GYSSELS Kathleen, « Filles de solitudes, essai sur l'identité antillaise dans l'œuvre de Simone et d'André SCHWARZ-BART », Paris, L'Harmattan, 1996, p.7

³⁵⁸ GYSSELS Kathleen, idem, p.8

³⁵⁹ Ibidem

³⁶⁰ AFFERGAN Francis, « Anthropologie à la Martinique », Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983, p.2-3

³⁶¹ FALL Mar, « Le destin des Africains noirs en France: discriminations, assimilation, repli communautaire », Paris, L'Harmattan, 2005, p.63

³⁶² GYSSELS Kathleen, Idem.

C'est dans le regard de l'Autre que naît la « prise de conscience raciale »³⁶³. Christian MARCH le confirme, lorsqu'il écrit que « c'est dans l'Hexagone que les relations entre domiens et métropolitains se compliquent, où les domiens y sont souvent perçus comme des africains, des étrangers ayant une culture complètement différente. L'identité que les métropolitains leur attribuent n'est pas celle qu'ils assument eux-mêmes ou peuvent revendiquer de manière tout à fait légitime. Ils se sentent martiniquais, [guadeloupéens, guyanais, réunionnais] et également français, mais présentent un physique non conforme à ce qu'on attend de leur nationalité et sont victimes du racisme ordinaire. Ils ont du mal à se faire reconnaître en tant que citoyens. Il devient difficile pour les immigrés domiens de s'intégrer alors qu'ils ressentent du rejet à leur égard. Ce rejet se manifeste à travers des petites humiliations quotidiennes, comme les blagues prétendument innocentes sur les Noirs, les contrôles d'identité « au faciès », la difficulté à se loger, ou encore à trouver un travail correspondant à leur niveau de qualification »³⁶⁴. Et aux propos de Pap NDIAYE, « la couleur de la peau n'est pas seulement un élément universel qui s'impose de manière naturelle : elle ne parle pas seulement à l'œil qui regarde, mais aussi à l'esprit qui interprète, classe »³⁶⁵ » répondent ceux de Mar FALL : « l'aspect physique dans la construction de l'identité devient essentielle »³⁶⁶.

Cependant, comme l'écrit Ana VASQUEZ, « avant même d'immigrer, le candidat se représente la France et les « Français » d'après les mythes couramment partagés dans son entourage. Ces mythes sont nourris par les immigrés eux-mêmes, qui reviennent chaque été avec des cadeaux et de l'argent et qui racontent « la France »³⁶⁷, propos bien illustré également dans le chapitre « La faute originelle et le mensonge collectif » d'Abdelmalek

³⁶³ « Le Rouge et le Nègre. Trajectoire d'un intellectuel engagé », Hommes et Migrations, n°1257, septembre-octobre 2005, Texte et illustrations extraits de l'exposition « France des étrangers, France des libertés », Génériques, Éditions ouvrières, 1990, p.34

³⁶⁴ MARCH Christian, « Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité : un point de vue sociolinguistique », Paris, L'Harmattan, 1996, p.34

³⁶⁵ NDIAYE Pap, « Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme », in FASSIN Didier et FASSIN Éric (Sous la direction de) avec S. BEAUD, V. De RUDDER, M. FEHER, F. JOBARD. P. NDIAYE, G. NOIREL, M. PIATOUX, E. SAADA, F. VOUREC et A. VAN ZANTEN, « De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française. », Paris, La Découverte, 2006, p. 40

³⁶⁶ FALL Mar, idem, p.62

³⁶⁷ VASQUEZ Ana, « Les mécanismes des stratégies identitaires : une perspective diachronique », in CARMILLERI Carmel, KASTERSZTEIN Joseph, LIPIANSKY Edmond Marc, MALEWSKA-PEYRE Hanna, TABOADA-LEONETTI Isabelle, VASQUEZ Ana, « Stratégies identitaires », Paris, PUF, Psychologie d'aujourd'hui, 1990, p.159

SAYAD³⁶⁸. Marguerite COGNET souligne pour sa part qu'au moment de l'immigration, « la population des quatre DOM partage un certain nombre d'événements : le contexte difficile dans lequel s'inscrit la décision de départ, la perte des repères socioculturels familiers et la difficulté d'en appréhender de nouveaux à l'arrivée, la découverte de sa différence et d'une identité assignée par les autres, l'isolement, la rencontre avec des compatriotes et une rupture avec ceux restés au pays. Ces événements peuvent provoquer des fissures dans la structure identitaire, qui contraignent un individu à des ajustements biographiques : la recomposition identitaire où sont fermées certaines facettes du passé et intégrées de nouvelles données ; la gestion individuelle et collective de la différence commence »³⁶⁹. L'immigration prolongée provoque une « coupure avec l'environnement social et avec sa propre continuité historique contraint l'immigré à un changement brutal d'identités qui sont très souvent dévalorisées par rapport à celles dont il disposait dans son pays d'origine » constate Ana VASQUEZ³⁷⁰, définissant la culture d'origine comme l'« ensemble de normes, croyances, représentations de soi et pratiques qu'un vaste groupe d'individus, généralement vivant dans un espace et dans un laps de temps relativement délimité revendique comme siennes »³⁷¹. Toutefois, poursuit l'auteure, « les groupes immigrés, agissent et se représentent la « culture d'origine » dans un environnement géographique et social différent, si bien que, par ce seul fait, la culture pratiquée est déjà changée. Simultanément, dans la région ou le pays où ces individus ont été socialisés, les contextes et les personnes évoluent de telle façon que la « culture d'origine » se modifie à son tour. [...]. La « culture d'origine » se réfère donc aux valeurs et pratiques d'un groupe donné, telles qu'elles étaient quand les individus et les groupes ont émigré et telles qu'ils se les représentent à un moment donné de leur transplantation »³⁷². Pour finir, Ana VASQUEZ explique que la « culture d'origine » est donc influencée par l'empreinte d'immigrés de différents pays, empreinte qui est à son tour tributaire de l'époque historique des différentes migrations »³⁷³. Comme le confirme Christian MARCH, qui écrit que « la culture française, qui a, bon gré, mal gré, fait partie de

³⁶⁸ SAYAD Abdelmalek, « La double absence », Seuil, Paris, 1999,

³⁶⁹ COGNET Marguerite, « « Trajectoire de la différence » des groupes ethnicisés, des «Auvergnats » aux « Antillais », REMI, vol. 15, n°2. Emploi, genre et migration, p.171

³⁷⁰ VASQUEZ Ana, « Les mécanismes des stratégies identitaires : une perspective diachronique », in CARMILLERI Carmel et alii, loc.cit., p.146

³⁷¹ Idem, p.150-151

³⁷² Idem, p.151

³⁷³ Ibidem.

la culture créole depuis sa genèse, continue d'en faire partie ». L'identité créole « suppose, historiquement, une part plus ou moins grande de francité du fait du mélange culturel et linguistique », conclue-t-il³⁷⁴.

Ce mélange culturel et linguistique engendre quelques difficultés, notamment celle d'assumer ces différentes appartenances, ce qui fait dire à Amin MAALOUF que « *s'il y a une seule appartenance qui compte, s'il faut absolument choisir, alors le migrant se trouve scindé, écartelé, condamné à trahir soit sa patrie d'origine soit sa patrie d'accueil, trahison qu'il vivra inévitablement avec amertume* »³⁷⁵. Il peut cependant opter pour diverses « *stratégies identitaires qui s'apparentent aux stratégies d'intégration et qui sont destinées à réduire l'écart entre ces deux identités* », selon Mohand KHELLIL³⁷⁶. C'est ce qui est souvent vécu douloureusement chez les jeunes issus de l'immigration, partagés entre leur milieu d'appartenance et la société dans laquelle ils se projettent³⁷⁷. Pour conclure, les auteurs de l'article « *Introduction à la problématique de l'identité* »³⁷⁸, soulignent que « *l'identité est un processus qui intègre les différentes expériences de l'individu tout au long de sa vie* » et se forme par « *l'interaction entre le sujet et le monde qui l'entoure* ». Aux auteurs de poursuivre que « *l'individu est un être multiple qui, selon les situations d'interactions auxquelles il est confronté, aura une attitude identitaire différente* », qui pourra l'aider à s'intégrer.

III.2.1 Le rôle de l'identité familiale dans la construction de l'individu

Cette première institution qu'est la famille vient de plein droit débiter l'analyse. Pour Andrée MICHEL, « *un cadre conceptuel permet essentiellement de nommer et de classer les phénomènes familiaux, d'illustrer et de préciser l'étendue et la distribution des comportements familiaux que nos lentilles conceptuelles ouvrent à l'observation* »³⁷⁹. Dans sa contribution à « *Les 100 mots de la sociologie* », Claude MARTIN dit à ce sujet qu'« *il faut prendre la vie domestique comme un miroir de la société et de ses propres tensions et*

³⁷⁴ MARCH Christian, « Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité : un point de vue sociolinguistique », Paris, L'Harmattan, 1996, p.34

³⁷⁵ MAALOUF Amin, « Les identités meurtrières », Paris, Grasset et Fasquelle, Le livre de poche, 1998, p.48

³⁷⁶ KHELLIL Mohand, « Sociologie de l'intégration », Que sais-je, PUF, [1997], 2005, p.29

³⁷⁷ Yannick ILMANY : « *en France on ne se sent pas à notre place. Au bled pour certaine personne on ne sera pas à notre place. On se retrouve où dans l'histoire* » LEONARD-MAESTRATI Antoine, « L'avenir est ailleurs. » Documentaire sur le BUMIDOM, 28 mars 2007

³⁷⁸ LIPIANSKY Edmond Marc, ABOADA-LEONETTI Isabelle, VASQUEZ Ana, « Introduction à la problématique de l'identité », in CARMILLERI Carmel et alii, loc. cit., p.22

³⁷⁹ MICHEL Andrée, « Sociologie de la famille et du mariage », PUF le sociologue, Paris, 1972, p. 19

mutations. En effet, se répercute dans la vie familiale une grande partie des transformations qui ont cours au plan du travail, de l'emploi, de la consommation, des relations entre les générations, entre sexes, avec l'État, des besoins de soins et de protection»³⁸⁰. Pour les auteurs de l'article « *L'élaboration d'une enquête quantitative sur la construction des identités* », « *La famille tient une place importante, tant dans la filiation que dans la parentalité. Les relations entre ces deux rôles peuvent être exprimées sur le mode de la transmission, de la reproduction ou encore du démarquage. Il n'est pas rare que la famille, notamment le rôle de parent, constitue un vecteur identitaire puissant auquel la trajectoire professionnelle est subordonnée* »³⁸¹. La famille, selon Michel FIZE, repose sur le mariage. Cependant, aujourd'hui, poursuit l'auteur, « *avec l'évolution des mœurs, le modèle du mariage est ébranlé* ». Sous l'Ancien Régime, poursuit l'auteur, « *le mariage est la norme sociale [...] quiconque n'est pas marié ne peut être jugé adulte, et ne peut appartenir pleinement à la communauté. Ainsi le célibat qui est mal vu, conduit-il à l'isolement et à l'abandon* »³⁸².

Selon Yves CHARBIT et Véronique PETIT, « *l'immigration de main-d'œuvre fait appel à des hommes d'âge actif, plutôt jeunes. Ce sont soit des célibataires, soit des hommes mariés qui migrent seuls dans un premier temps, laissant leur famille au pays d'origine.[...]. Avec les années, les structures par sexe et par âge tendent à se rééquilibrer sous l'effet de plusieurs facteurs, qui se manifestent au fur et à mesure que la vague migratoire se fait plus ancienne. Les hommes célibataires finissent par se marier. Les autres font venir leur famille. Dans certains cas, il se produit une immigration de main-d'œuvre féminine, qui contribue à augmenter la proportion de chefs de ménage de sexe féminin* »³⁸³. La dimension de la mixité des relations, d'après Mirna SAFI permet de rendre compte du degré d'interaction de l'immigré avec la société d'accueil³⁸⁴. Cependant, les données de l'INSEE ne permettent pas de mettre en évidence cette mixité dans le couple. L'auteure poursuit que cette classe d'indicateurs rappelle ainsi à la fois l'assimilation maritale et l'assimilation structurelle de GORDON. En effet, elle essaie de mesurer le degré de « *mélange* » des populations, sans

³⁸⁰ PAUGAM Serge (Sous la direction de), « Les 100 mots de la sociologie », Que sais-je ?, PUF, Paris, 2010, p. 108

³⁸¹ CRENNER Emmanuelle, DONNAT Olivier, GUERIN-PACE France, VILLE Isabelle, « L'élaboration d'une enquête quantitative sur la construction des identités », Économie et statistique, N° 393-394, 2006, pp. 10-11

³⁸² FIZE Michel, « La famille », Idées reçues, Le Cavalier Bleu, Paris, 2005, pp. 29-30

³⁸³ CHARBIT Yves, PETIT Véronique, « Migrations et rôles familiaux : mesure démographique et contextes culturels », Revue européenne de migrations internationales (REMI), vol.12, n°2, pp. 25-43, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi_0765-0752_1996_num_12_2_1065, p. 25

³⁸⁴ Op. cit, p. 13

préciser un type unique de relations³⁸⁵. Dans le livre de GORDON « *Assimilation in American life* », l'assimilation maritale ou conjugale désigne les phénomènes de mariages mixtes qui s'opèrent entre les membres du groupe minoritaire et ceux de la société d'accueil³⁸⁶.

Afin de connaître et de visualiser le contexte dans lequel se forme le modèle familial, l'étude sur la famille fera un détour par les DOM. Un bref retour sur l'histoire sera fait, afin d'analyser le statut de l'homme en tant que père et de la femme en tant que mère. Ainsi, le modèle de la famille qui prédomine dans les DOM sera peut-être plus perceptible et un parallèle sera fait entre la population domienne ayant immigré en métropole et celle de la métropole. Le fait de pouvoir mettre en évidence le modèle familial qui prédomine chez la population domienne résidant en France, permettra de voir si ce modèle se calque ou pas sur celui de la population métropolitaine. Dans les départements d'Outre-mer, la matrifocalité prédomine. L'immigration impliquant un changement de cadre social et culturel, quelle serait la situation matrimoniale la plus répandue ? Peut-on penser que le modèle familial des domiens résidant en métropole se distinguera de celui de leur DOM d'origine ? Ce dernier se rapprochera-t-il du modèle métropolitain ? Peut-on supposer que l'immigration peut-avoir un impact sur le modèle de la famille chez les domiens résidant en métropole ? Est-il la norme dans les DOM et chez la population domienne immigrée ?

III.2.2 L'identité forgée par le milieu scolaire

L'éducation est un préalable clé à l'insertion socioprofessionnelle ; elle permet l'acquisition des connaissances et des qualifications que requiert le marché du travail, et la culture générale qui favorise une meilleure qualité de vie³⁸⁷.

Dans son ouvrage « *La sociologie comme science* », Raymond BOUDON se penche sur la question de l'éducation³⁸⁸ « *il n'y a pas contradiction, mais complémentarité entre l'objectif naturel de l'école –transmettre efficacement des savoirs – et l'exigence de l'égalité des chances.[...] La manière la plus efficace de réduire effectivement l'inégalité des chances consiste à renforcer la fonction de transmission des savoirs de l'école, l'évaluation des élèves, et la liaison entre les résultats de l'évaluation et l'orientation. [...] Or, on a fait depuis des*

³⁸⁵ Ibidem.

³⁸⁶ Idem, annexe, p. 37

³⁸⁷ NOBERT Yves, ASSELIN Suzanne, DUCHESNE Louis, GAUTHIER Hervé, JEAN Sylvie, LAROCHE Denis, « Les conditions de vie au Québec. Un portrait statistique », Bureau de la statistique du Québec, Québec, Novembre 1996, p. 24

³⁸⁸ BOUDON Raymond, « *La sociologie comme science* », La Découverte, Paris, 2010, pp. 43-45

décennies tout le contraire». En parlant de l'ouvrage de Nathalie BULLE BOUDON soutient que « *L'école et son double* » a démontré que « *l'objectif de la transmission du savoir a été relégué au second rang avec pour effet que l'école est devenue illisible pour de nombreux enfants et pour les familles. On a gommé sa fonction de transmission du savoir pour en faire un lieu de vie. Il va de soi que l'école doit être rendue aussi agréable que possible. Mais l'enfant doit aussi savoir qu'il y est pour travailler, qu'il a intérêt à ce que son efficacité soit mesurée et comparée à celle de son voisin. Sous l'effet d'un égalitarisme mal placé, on a atténué l'évaluation des résultats des élèves. On a par là contribué à faire que les enfants, ceux des familles modestes surtout, ne voient plus guère le sens de l'obligation scolaire* ». L'auteur poursuit en expliquant que, « *toujours pour des raisons d'égalitarisme, on a cherché à unifier le système scolaire. [...] La politique menée au niveau du secondaire est la cause principale de la stagnation de l'inégalité des chances au niveau de l'enseignement supérieur. [...] Cela résulte de ce que l'on a cessé de faire du secondaire un lieu essentiellement de transmission du savoir. Au lieu de cela, on a pratiqué une politique de caractère symbolique. En retardant les différenciations entre filières, en sacralisant le collège unique, en traitant l'enseignement professionnel comme un parent pauvre sous l'effet de l'idéal égalitariste selon lequel dans un monde bien constitué, tout le monde devait avoir accès au cursus les plus nobles, on pensait exorciser l'inégalité des chances. On la renforça* ». Enfin pour conclure, il explique que « *l'idée selon laquelle l'école devrait ne plus classer, ne plus évaluer, sauf le plus tard possible, fit que les mécanismes générateurs d'inégalité jouèrent à plein*».

En ce qui concerne la population domienne, issue d'anciennes colonies, l'école ne s'est pas toujours inscrite dans le cadre de socialisation et d'intégration. Ainsi, pour pouvoir comprendre l'impact que peut avoir la scolarisation (que ce soit dans le premier et le second cycle, ou pour les études supérieures) sur le devenir des immigrés domiens en métropole, il semble judicieux de faire un rappel historique sur la mise en place de l'institution scolaire dans ces départements. A la fin de l'esclavage, souligne Stéphanie CONDON, l'instruction devient l'enjeu principal d'intégration des peuples domiens dans la nation française. Les cours se déroulent en français, les programmes scolaires sont calqués sur ceux donnés en Métropole³⁸⁹. L'auteure, qui participe à l'ouvrage « *Histoires de familles, histoires*

³⁸⁹ CONDON Stéphanie, « Pratiques et transmission des créoles antillais dans la « troisième île », Espace

familiales »³⁹⁰, note que la proximité des langues joue en défaveur de la défense du créole à l'école, la fonction première de cette dernière étant d'assurer la transmission efficace de la langue française, premier outil de promotion sociale³⁹¹.

Selon Alain MICHEL, le système éducatif français a connu d'importants changements : allongement de la durée des études conduisant à un enseignement de masse au lycée et dans l'enseignement supérieur, modification des programmes et des méthodes d'enseignement, émergence d'une nouvelle culture de l'évaluation et développement de la formation continue des adultes, dans une perspective d'éducation tout au long de la vie. Il s'agit d'abord de permettre à tous d'acquérir les savoirs et les compétences requises pour travailler et savoir vivre ensemble dans une société³⁹². Cependant, la réalité du terrain semble tout autre. En Guyane par exemple, on parle de non-scolarisation, tandis que dans les autres DOM, nombreux sont ceux qui disent que le niveau est encore bas ; et pourtant, nombreux aussi sont ceux qui optent pour le départ en métropole pour poursuivre des études, par manque de diversification des filières. Qu'en-est-il alors de ces étudiants ? Quel est leur taux de réussite ? A la sortie des études, leur niveau de qualification s'est-il amélioré par rapport à celui de ceux qui n'ont pas immigré ? Est-il comparable à celui de la population métropolitaine ? La sociologie de l'école parle de la démocratisation et de la massification de l'enseignement. Pour savoir si les domiens bénéficient de cette démocratisation ainsi que de la massification, il faut faire un retour sur l'histoire de l'éducation et de l'enseignement dans les DOM, ainsi qu'en France métropolitaine. A ce propos, les DOM ont-ils réellement bénéficié des mêmes politiques et réformes que la métropole ? Les conséquences de cette démocratisation sont-elles positives, ou négatives pour la population domienne et pour la France métropolitaine ? A travers une analyse, on cherchera à mettre en évidence des évolutions du niveau de qualification qui pourraient être imputables à l'immigration des domiens en métropole. On fera, pour cela, une comparaison entre les domiens qui ont immigré, ceux restés dans les DOM et la population de métropole.

populations sociétés, n°2004/2, Regards sur l'outre-mer français, p. 294

³⁹⁰ LEFÈVRE Cécile, FILHON Alexandra (Sous la direction de), « Histoires de familles, Histoires familiales », Paris, Ined, 2005, XXXVIII, 642 pages

³⁹¹ CONDON Stéphanie, « Transmission familiale du créole antillais dans le contexte métropolitain », dans « Histoires de familles histoires familiales », Idem, p. 550

³⁹² MICHEL Alain (coordonnée par) « L'évolution du système éducatif de la France », Rapport national Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Juillet 2004, p. 2

III.2.3 L'impact de l'expérience professionnelle dans la formation de l'identité

L'emploi est une composante clé du processus d'intégration, ainsi que pour la participation des immigrés à la vie sociale³⁹³. Lors de sa participation à « *Les 100 mots de la sociologie* », Nicolas DUVOUX, écrit que « *l'emploi renvoie au statut social lié au fait d'accomplir une activité au sein de la division sociale du travail et à la protection sociale qui stabilise l'individu à une place dans la société. En cela, l'emploi renvoie au statut social et à la régulation formelle du travail, alors que ce dernier terme correspond à l'activité concrète effectuée par l'individu, activité qui peut s'exercer de manière informelle. L'emploi peut prendre différentes formes qui correspondent à des régulations différenciées du travail : contrat à durée déterminée, indéterminée, à temps partiel, etc. En tant que statut, l'emploi se caractérise par un ensemble de protections sociales qui limitent l'assujettissement du salarié au pouvoir patronal d'une part et permettent de maintenir la position sociale liée à sa place dans la division sociale du travail en cas d'incapacité temporaire à l'occuper d'autre part. [...] Enfin, puisqu'il correspond à un statut, l'emploi s'inscrit dans une hiérarchie institutionnellement reconnue. L'emploi constitue un élément fondamental de classement et de hiérarchie des individus dans les sociétés industrielles* »³⁹⁴.

Et voici ce que pense Mirna SAFI³⁹⁵ : « *Depuis les travaux d'Émile DURKHEIM, les sociologues sont d'accord pour affirmer que le travail et les rapports sociaux qu'il permet de tisser sont un vecteur primordial de l'intégration, que cela soit pour un immigré ou pour un individu quelconque* ». Ainsi, souligne l'auteure, « *la situation socioprofessionnelle constitue un indicateur essentiel « du lien d'intégration organique (PAUGAM 2005) », qui a des répercussions sur la situation financière de l'individu, mais aussi sur sa situation sociale en général* ». Cet indicateur comprend la situation face à l'emploi, la catégorie socioprofessionnelle et les indicateurs sur le secteur d'activité. L'insertion économique des immigrants dans la société d'accueil constitue une dimension essentielle du processus d'intégration³⁹⁶. Pour l'OCDE, l'intégration sur le marché du travail n'est pas seulement une question importante du point de vue des perspectives économiques ; elle a aussi des

³⁹³ WIHTOL De WENDEN Catherine, BOURGOINT E. Julie, SALVIONI Elisabetta, op. cit., p. 9

³⁹⁴ PAUGAM Serge (Sous la direction de), « *Les 100 mots de la sociologie* », Que sais-je ?, PUF, 2010, p. 106

³⁹⁵ Art. cit., p. 13.

³⁹⁶ PICHE Victor, RENAUD Jean, GINGRAS Lucie, « *L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale* », Population, 57^e année, N°1, 2002, pp. 63-89

répercussions sur l'intégration dans la société en général. Une participation active au marché du travail est indispensable pour assurer la cohésion sociale, l'autonomie des immigrants et leur acceptation par la population d'accueil. En effet, [le chômage] peut entraîner des conséquences négatives à long terme sur les perspectives d'intégration des immigrants³⁹⁷. Le travail occupe une grande importance dans l'étude de la qualité de vie, puisqu'en amont, il est lié de près à l'éducation, et qu'en aval, il influe largement, entre autres, sur le revenu et la qualité du logement³⁹⁸. Parmi les indicateurs utilisés pour mesurer l'intégration des immigrants dans la société française seront : le taux d'activité selon le sexe – car selon Stéphanie CONDON³⁹⁹, le taux d'activité féminine informe sur leur rapport à l'emploi – ; le taux d'activité selon l'origine (département de naissance) ; selon l'âge et le niveau de diplôme ; et selon la répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle croisée avec différentes variables (l'origine, le sexe et le niveau de diplôme). Pour Bernard VIVIER, directeur de l'Institut supérieur du travail, « *le travail a pour fonction de construire et de pérenniser le lien social. Il constitue un lieu de convivialité, permettant d'exister dans une communauté. C'est également un renvoi à la notion d'identité, dans la mesure où il permet d'être reconnu pour ce que l'on est et ce que l'on produit, et assure de ce fait un espace de valorisation. Le travail est un moyen d'épanouissement personnel et d'insertion sociale* »⁴⁰⁰. Selon Dominique SCHNAPPER, « *le statut social donne à une personne le sentiment de sa propre dignité et amène les autres à respecter celle-ci. Le statut social est lié au rapport à l'emploi, combien elle est remise en cause par l'absence d'emploi* »⁴⁰¹. Bernard VIVIER souligne que « *l'emploi confère l'autonomie et l'indépendance. Le travail représente en cela l'un des éléments constitutifs de l'identité de la personne, lui permettant de revendiquer son appartenance à un groupe et une position dans la société, aux côtés d'autres facteurs tels que l'âge, la situation familiale, ou des engagements personnels (sports, religions, associations,*

³⁹⁷ OCDE, « L'intégration des immigrants et de leurs enfants sur le marché du travail. Principales conclusions des examens de l'OCDE par pays », Forum politique à haut niveau sur les migrations, Paris, 29-30 juin 2009 29-30 juin 2009, p. 3

³⁹⁸ NOBERT Yves, ASSELIN Suzanne, DUCHESNE Louis, GAUTHIER Hervé, JEAN Sylvie, LAROCHE Denis, « Les conditions de vie au Québec. Un portrait statistique », Bureau de la statistique du Québec, Québec, Novembre 1996, p. 24

³⁹⁹ CONDON Stéphanie, « Être active ou non : un indicateur d'intégration dans la société française. Le cas des femmes immigrées du Portugal », Paris, INED, p.389, in « Régimes démographiques et territoires : les frontières en question », Colloque international de la Rochelle, 22-26 septembre 1998, Association internationale des démographes de la langue française, AIDELE, n°9

⁴⁰⁰ VIVIER Bernard, « Avis et rapports du Conseil économique et social », 9 juillet 2003, p.46, 56

⁴⁰¹ SCHNAPPER Dominique, « Contre la fin du travail », Entretien avec Philippe Petit, Conversations pour demain, Paris, Textuel, 1997, p. 48

syndicalisme, politique...)»⁴⁰². Il dit que « *le travail a une fonction d'insertion sociale en ce qu'il contribue à la définition de la position sociale de la personne. L'entreprise représente, de fait un groupe et un lieu physique, aux côtés de la famille, de l'école, des lieux de culte, ou encore du milieu associatif qui constitue un moyen d'insertion sociale. Il en résulte qu'aujourd'hui, l'absence d'emploi est vécue comme une exclusion. Perdre son travail, c'est perdre ses relations, la possibilité d'affirmer son savoir-faire, c'est avoir le sentiment de perdre son utilité sociale. Le travail conserve un rôle de structuration de la vie des individus* »⁴⁰³. Alain GORZ, affirme que jamais la fonction « *irremplaçable* », « *indispensable* » du travail en tant que source de lien et de cohésion sociale, d'intégration, de socialisation et d'identité personnelle, n'a été autant évoquée depuis que chacune de ces fonctions est plus ou moins écrasée par le contexte économique et la situation du marché du travail.⁴⁰⁴ « *A mesure qu'un statut de l'emploi a été édifié, un statut de sans-emploi a pu être créé. En effet, le « chômage » a été inventé comme l'envers de l'emploi au moment où les fondations théoriques de la protection sociale étaient élaborées, c'est-à-dire au tournant du XX^e siècle.* », écrit pour sa part Nicolas DUVOUX⁴⁰⁵.

Dans les Dom, l'État est le premier employeur. Une grande partie de la population de fonctionnaires occupe des postes de catégorie C. Les entreprises privées sont peu nombreuses, ce qui a pour conséquence un fort taux de chômage. Beaucoup de domiens sont partis par le biais du service militaire, grâce à la réussite d'un concours de la fonction publique ou bien, pour la recherche d'un emploi. Ont-ils de ce fait plus facilement intégré le marché du travail ? Pour ceux travaillant dans la fonction publique, leur statut est-il différent de celui de leurs collègues restés dans les DOM ? Dans quels secteurs d'activités se concentrent majoritairement les domiens immigrés ? Il y a-t-il une évolution par rapport à la photographie de l'emploi dans les DOM ? Pour tenir compte de cette remarque, on utilisera également comme indicateur le taux de chômage qui sera croisé avec l'origine, le sexe et le niveau de diplôme. Cet indicateur doit permettre d'examiner dans quelle mesure les natifs des DOM réussissent ou non à « *s'insérer* » sur le marché du travail français. On s'interrogera à cette occasion sur la persistance d'un niveau élevé de chômage dans les DOM et on tentera du coup de déterminer si cette situation s'avère identique après la migration en métropole. L'étude du

⁴⁰² VIVIER Bernard, op. cit., pp. 57-58

⁴⁰³ Idem, p. 59-60

⁴⁰⁴ GORZ André, « Misères du présent, richesses du possible », Galilée, 1997, p. 98

⁴⁰⁵ PAUGAM Serge (Sous la direction de), « Les 100 mots de la sociologie », loc. cit., p. 107

taux de chômage et des catégories socioprofessionnelles des natifs des DOM résidant en métropole, devrait permettre de faire la comparaison entre ceux restés dans leur DOM et ceux ayant immigré ; le but étant de savoir si la situation professionnelle des immigrés domiens tend à se rapprocher de celle de la métropole, ou si, au contraire leur situation face à l'emploi est restée similaire à celle des domiens résidant dans les DOM.

III.2.4 La construction de l'identité spatiale, ou l'impact de l'habitat et du lieu de résidence

Autres indicateurs peuvent être utilisés : le taux de personnes vivant en logement social ou d'un bailleur privé, le taux de personnes propriétaires ou locataires et le taux de ceux logeant dans un immeuble ou une maison. De son audition devant le Haut Conseil à l'Intégration, il en ressort que, pour Jean-Claude CADONET, l'indicateur « *habitat* » est le premier élément susceptible de donner des indications sur l'intégration de la population immigrée. Cet indicateur renseigne selon lui, non pas parce qu'il traduit par lui-même un stade d'intégration mais par ses conséquences sur l'accès à la langue, aux réseaux sociaux, aux ressources de toutes sortes, pas uniquement matérielles et à l'information⁴⁰⁶. Pour les sociologues qui se rattachent à l'École de Chicago, selon Nicolas DUVOUX, « *la ville a constitué un laboratoire pour comprendre les interactions sociales et la dispersion spatiale des différentes vagues d'immigrants.[...] Robert PARK dit que c'est seulement dans la mesure où il est possible de réduire ou rapporter les phénomènes sociaux ou psychiques à des phénomènes spatiaux, que nous pouvons les mesurer d'une façon ou d'une autre. [...] La concentration de populations homogènes sur un territoire ségrégué peut produire des mécanismes de revendication identitaire. Le ghetto peut être la source d'une fierté. Au contraire, en France, les territoires les plus disqualifiés sont hétérogènes d'un point de vue social et racial et, en ce sens, ils produisent d'abord des mécanismes de mise à distance sociale. [...] Le territoire a pu être considéré comme un support pour l'individu* »⁴⁰⁷.

Dès l'abolition de l'esclavage en 1848, et avec la départementalisation en 1946, on a observé dans les DOM, une migration de la population vers les villes. Le système de plantation a façonné les espaces et les territoires. Les hommes et les activités se sont concentrés à l'intérieur des terres, autour des églises et des ports d'exportation qui

⁴⁰⁶ COSTA-LASCOUX Jacqueline (rapporteur de l'avis), op. cit., p. 47

⁴⁰⁷ PAUGAM Serge (Sous la direction de), op. cit., pp. 117-118

permettaient les échanges commerciaux avec l'Empire colonial. L'abolition de l'esclavage a permis aux esclaves d'accéder à des zones peu accessibles, telles que les terres qui ont été délaissées par les colons. Suite à la crise de 1930, la population se rend dans les villes avec l'espoir de trouver un emploi. Les populations domiennes vont alors se concentrer dans les zones du littoral⁴⁰⁸. Cette migration, conjuguée à la croissance démographique et au manque d'emploi, a eu pour conséquence, une décision politique de migration vers la métropole. C'est pour répondre à un besoin de main-d'œuvre, notamment dans les grandes villes comme Paris, qu'un grand nombre de domiens sont partis. Où se sont-ils installés ? Leur répartition géographique suit-elle la même loi que dans les DOM ? Dans quel type de logement ?

L'étude de la répartition de la population immigrée domienne sur le territoire métropolitain doit permettre de visualiser si cette dernière se regroupe, comme autrefois, autour des grands axes maritimes, ferroviaires et aériens. Les indicateurs choisis devront permettre la localisation de la population domienne dans les principales régions métropolitaines. Ils devront faire ressortir les différences entre les régions. De même, l'analyse des conditions de logement des immigrés domiens pourra-t-elle donner un aperçu de leur rapport au patrimoine immobilier ? Une enquête sur la diversité des populations en France menée par Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL et Patrick SIMON permettra peut-être de faire un parallèle entre la localisation résidentielle des natifs des DOM et celle des métropolitains⁴⁰⁹.

Jusqu'à maintenant, le sujet de l'intégration a été introduit à travers la définition des concepts qui l'entourent, le choix des indicateurs qui permettent de l'analyser, et enfin l'élaboration d'une méthode de recherche. Le travail de recherche évoqué précédemment commence donc ici par une analyse historique, sociologique et politique de l'immigration domienne vers la métropole.

CHAPITRE IV : Analyse du mécanisme de l'immigration

« On ne peut faire la sociologie de l'immigration, selon Abdelmalek SAYAD, sans esquisser en même temps et du même coup, une sociologie de l'émigration ; immigration ici

⁴⁰⁸ BONNEFOY Jean-Luc, GOIFFON Marie, « Le retournement de l'espace martiniquais : simulation d'une interaction habitants, espace et société ». MOSELLA, Tome 28, n°3-4, Actes du colloque Marges et Interfaces, 2006 MOSELLA Tome 28 N°3-4, p. 12

⁴⁰⁹ BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), l'équipe TEO, « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, Octobre 2010, INSEE, INED, Trajectoires et Origines

et émigration là sont les deux faces indissociables d'une même réalité, elles ne peuvent s'expliquer l'une sans l'autre »⁴¹⁰. L'histoire de l'immigration ne doit pas être coupée de l'histoire des pays d'origine, ni occulter la violence des rapports de domination ou d'oppression que les puissances coloniales ont fait subir aux autochtones. De même pour DOMINIQUE SCHNAPPER, « *on ne comprend la condition de l'émigré qu'en faisant intervenir l'histoire de sa trajectoire individuelle avant la migration. Les émigrés ne sont pas nés à leur arrivée en France, ils sont le produit d'une histoire individuelle et collective, en fonction de laquelle ils réinterprètent leur nouvelle condition* »⁴¹¹.

Ainsi, pour pouvoir traiter l'immigration des domiens, il faut au préalable définir le parcours de migration de ces derniers – ce qui implique donc de définir l'émigration et l'immigration – dans le but de mettre en évidence leur motivation. Enfin, on s'attachera à évaluer les conséquences de l'immigration sur l'identité de l'immigré domien. L'immigration a-t-elle modifié les structures familiales, scolaires et professionnelles des personnes ayant immigré en métropole ? Y-a-t-il une rupture identitaire, du fait de l'immigration ?

IV.1 Définition de l'émigration

La première étape dans le processus d'immigration est l'émigration. Et pour discuter de l'émigration, il faut commencer par en définir le terme⁴¹². LÊ MÔNG NGUYỄN désigne l'émigration comme « *l'action de quitter son pays (de gré ou de force) pour un autre* »⁴¹³. Pour Abdelmalek SAYAD, « *émigrer, c'est objectivement « désertter », « trahir », c'est, d'une certaine manière, « affaiblir » la communauté dont on ne se sépare lors même qu'on ne s'en sépare que pour la renforcer, pour mieux travailler à sa prospérité. Chaque départ en émigration et chaque émigré constituent comme autant de mutilations...* »⁴¹⁴. Pour autant, l'émigration de la population domienne vers la métropole a provoqué un grand intérêt, décrit par Claude-Valentin MARIE : « *c'est l'époque de la joyeuse effervescence des quais de la « Compagnie ». A chaque départ et à chaque arrivée la foule s'y presse, des amis, des parents. Des badauds. Et on se hèle, s'appelle et s'interpelle [...] Point besoin de préciser où*

⁴¹⁰ SAYAD Abdelmalek, « La double absence », Paris, Seuil, 1999, p. 15

⁴¹¹ SCHNAPPER Dominique, « La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990 », Paris, Gallimard, 1991, p. 150

⁴¹² WLODARCZYK Hélène (sous la direction de), NOWOTNY Magdalena, « Émigration et exil dans les cultures tchèques et polonaise », PUF, Paris, 1987, p.1

⁴¹³ LÊ MÔNG NGUYỄN « L'immigration Vietnamiennne En France : De l'intégration à la citoyenneté ? » aejjrsite.free.fr/goodmorning/gm40/origine_immigration.htm

⁴¹⁴ SAYAD Abdelmalek, « La double absence », Paris, Seuil, 1999, p. 331

*il va ni d'où il vient. Le transatlantique est là, majestueux, qui berce d'illusions nouvelles ces « vieilles colonies[...]»*⁴¹⁵.

Avec le temps, « *la durée du séjour en France s'est allongée, la condition d'immigré tend à devenir permanente et le statut d'émigré tend lui aussi à se stabiliser* »⁴¹⁶. En « *dotant l'émigré d'un emploi réel et durable, l'émigration lui procure, bien sûr, des revenus mais elle lui confère aussi un statut défini* » (social et professionnel), écrit SAYAD ⁴¹⁷. L'immigration en métropole devait permettre à la population domienne l'accès à un emploi suite à la crise agricole survenue dans les DOM, avec l'espoir d'un retour au pays. Pour l'auteur, « *toute immigration est rupture, rupture avec un territoire et par la même avec une population, un ordre social, un ordre économique, un ordre politique, un ordre culturel et moral* »⁴¹⁸. Le fait d'émigrer dans un autre milieu culturel a contribué à modifier le style de vie et le comportement de bien des domiens. Ils gardent cependant un lien avec la tradition – comme en témoignent la création de nombreuses associations culturelles et sociales, ainsi que la revendication de l'identité domienne à travers des gestes du quotidien (port de vêtements aux couleurs de son DOM, plaques d'immatriculation automobiles, etc.). Pour Abdelmalek SAYAD, « *la fonction avouée et officiellement proclamée par les associations n'est qu'une fonction d'entraide, de secours et d'assistance mutuels, de philanthropie[...] Qu'il s'agisse d'associations de solidarité, d'associations de défense des intérêts matériels et moraux[...] ou d'associations caritatives ; qu'il s'agisse d'associations s'inspirant ou se fondant sur des bases franchement politiques, assimilationnistes, réformistes, et, à fortiori, nationalistes révolutionnaires, « s'associer », dans le cas des émigrés de la colonie, constitue, à soi seul, un acte nécessairement politique, tout comme l'acte même d'émigrer hors de la colonie* »⁴¹⁹.

IV.2 Définition de la migration

La deuxième étape dans ce processus d'immigration consiste à migrer, en s'installant dans un autre pays de façon durable. Le dictionnaire Hachette définit la migration comme étant le « *déplacement d'une population qui passe d'une région dans une autre pour s'y*

⁴¹⁵ DEWITTE Philippe (sous la direction de), « Immigration et intégration : l'état des savoirs », Paris, La découverte, 1999, p.99

⁴¹⁶ SAYAD Abdelmalek, idem, p.46

⁴¹⁷ Idem, Paris, Seuil, 1999, p.75

⁴¹⁸ Idem., p.135

⁴¹⁹ Idem, p.142

établir »⁴²⁰. Cette définition, selon Nicaise HLIL, « ne rend pas compte du caractère évolutif de la notion de résidence liée à la durée et aux motifs des migrations »⁴²¹. La sociologue explique que « la migration est un processus qui se déroule dans le temps et l'espace ; elle est réversible ou non et est liée à la perception subjective »⁴²². « Le déplacement peut être le fait d'un individu, d'un ménage, d'un groupe ou d'une communauté entière ; il peut être décidé par l'individu pour des raisons qui lui sont personnelles, provoqué ou forcé en raison d'événements dramatiques (guerre, famine, expulsion) ou passif (enfants qui suivent les parents) » souligne-t-elle⁴²³. Elena AMBROSETTI et Giovanna TATTOLO expliquent également que dans le projet de migration, la famille tend à jouer un rôle important, en tant qu'unité décisionnelle, qu'institution qui supporte la réalisation du projet migratoire et aussi en tant qu'acteur directement impliquée dans la migration⁴²⁴. Les auteures confirment le fait que « les choix migratoires sont considérés non plus comme des décisions individuelles, mais comme des décisions prises au niveau du ménage ou de la famille »⁴²⁵. Andréa REA et Maryse TRIPIER, remarquent à leur tour que « la décision de migrer résulte d'un choix de famille »⁴²⁶. « La famille est en effet le lieu où se prend le plus souvent la décision de migrer, où s'organise la migration, où se mettent progressivement en place les processus d'intégration au nouvel environnement de vie, et où se formule plus tard le choix de rentrer au pays ou de s'installer durablement dans le pays d'accueil » expliquent Philippe WANNER et Rosita FIBBI⁴²⁷.

Dans les migrations, poursuivent Elena AMBROSETTI et Giovanna TATTOLO, « il ne faut pas non plus ignorer les contraintes sociales auxquelles sont soumises certains individus dans leur pays d'origine et qui pèsent lourd dans la décision d'émigrer »⁴²⁸. Des raisons de migration diverses et variées, Nicaise HLIL relève pour sa part la recherche « du

⁴²⁰ Dictionnaire HACHETTE, Edition HACHETTE Paris, 2001, p.1218

⁴²¹ HLIL Nicaise, « Les migrations : mythes, réalités et actualité », Texte de la conférence publique Les Vendredis du CERAP, 02 juin 2006, CERAP, Abidjan, p. 2

⁴²² Idem, p. 3

⁴²³ Idem, p. 3

⁴²⁴ AMBROSETTI Elena, TATTOLO Giovanna, idem, p. 10

⁴²⁵ Idem, p.6

⁴²⁶ REA Andrea, TRIPIER Maryse, « Sociologie de l'immigration », Paris, La Découverte, Repères, Mai 2008 (Nouvelle édition), p. 30

⁴²⁷ WANNER Philippe, FIBBI Rosita, « Familles et migration, familles en migration » in «Familles et migration, Études sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales », Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population FSM Commission fédérale de coordination 2002, p. 11

⁴²⁸ AMBROSETTI Elena, TATTOLO Giovanna, idem, pp. 6-7

bien-être, du bonheur et de la réussite sociale»⁴²⁹. Aux différents motifs de départ, Serge WEBER ajoute qu'il est aussi nécessaire d'avoir un réseau, car « *la migration ne se met pas en œuvre sans compter sur des liens de solidarité et d'appui. Ne serait-ce que pour obtenir des informations sur le voyage, le passeport, le visa, la douane, l'arrivée, le logement, le travail, les urgences, il faut connaître quelqu'un* »⁴³⁰, la migration étant avant tout un desserrement des liens.

L'immigration, dernière étape du processus réfère à l'arrivée des migrants dans un pays d'accueil.

IV.3 Définition de la immigration

« *L'immigration et ses conséquences sont progressivement devenues, au cours des trois dernières décennies un objet central du débat politique et un thème non moins récurrent des discours médiatiques* », écrit Saïd BOUAMAMA⁴³¹. Les auteurs du rapport « *Immigration : devoir d'insertion* » affirment que « *l'immigration ne doit pas être perçue comme un phénomène exogène et, à ce titre susceptible d'être a priori dangereux, mais plutôt comme une réalité complexe, qu'il convient d'abord d'analyser, puis tenter de la resituer dans une histoire de longue période marquée par de multiples interactions* »⁴³². Selon Saïd BOUAMAMA, dans « *L'immigration et les paradoxes de l'altérité, qu'est-ce qu'un immigré ?* », Abdelmalek SAYAD met « *en exergue la myopie généralisée (ses conséquences et sa signification idéologique) consistant à occulter que « toute migration a vocation au peuplement* »⁴³³.

Les grands thèmes liés à l'étude de l'immigration, pour les penseurs de l'École de Chicago, sont les communautés ethniques, les ghettos, la désagrégation sociale, la déviance et le racisme. Alors que, selon le même Saïd BOUAMAMA, « *l'approche « économiste » du marxisme a contribué à ne considérer l'immigration que comme un fait économique et les*

⁴²⁹ HLIL Nicaise, idem, p. 3

⁴³⁰ WEBER Serge, « Trajectoires des migrants », CERAS - revue Projet n° hors-série, Mai 2006, <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=929>.

⁴³¹ BOUAMAMA Saïd, « Les classes et quartiers populaires: paupérisation, ethnicisation, et discrimination », Cygne, 2009, p. 123

⁴³² HESSEL Stéphane, JOHANET Gilles, SCHIETTECATTE Paul, GUIGNARD-HANON Claire, « Immigration : le devoir d'insertion », Rapport du groupe de travail immigration, Paris, La documentation française, vol.1, 1988, p.138

⁴³³ BOUAMAMA Saïd, « La république à l'école des sans-papiers : Trajectoires et devenir de sans-papiers régularisés », Comité des Sans-papiers 29 et Collectif Afrique, Paris, L'Harmattan, 2008, p.30

immigrés comme simple force de travail»⁴³⁴. Smaïn LAACHER considère que « *l'immigration est une affaire de cohésion sociale et nationale, de l'identité des uns et des autres, du rapport au passé, au présent et à l'avenir* »⁴³⁵. Avec l'immigration, poursuit-il, « *nous sommes dans des enjeux de filiations, d'affiliations et d'appartenances* »⁴³⁶.

Le Dictionnaire Hachette définit l'immigration : « *entrée, établissement temporaire ou définitif dans un pays, de personnes non autochtones* »⁴³⁷. Pour Gérard NOIREL, le mot « *immigration* » désigne un double processus : c'est à la fois le déplacement dans l'espace et le franchissement d'une frontière⁴³⁸. L'expérience de l'immigration commence toujours par un voyage qui marque une rupture à la fois matérielle et symbolique entre un « *avant* » et un « *après* »⁴³⁹. D'après Smaïn LAACHER, « *l'immigration doit être entendue comme un processus historique qui lie des pays dans un rapport de domination* »⁴⁴⁰. Et pour Abdelmalek SAYAD, c'est « *immigrer avec son histoire (l'immigration étant elle-même partie intégrante de cette histoire), avec ses traditions, ses manières de vivre, de sentir, d'agir et de penser, avec sa langue, sa religions ainsi que toutes les autres structures sociales, politiques et mentales de la société* »⁴⁴¹.

Les démocraties définissent l'individu qu'est l'immigré comme « *une personne née étrangère sur un territoire étranger et venue résider sur le territoire national* »⁴⁴². Pierre BOURDIEU souligne dans l'ouvrage « *La double absence* », « *comme Socrate selon Platon, l'immigré est atopos, sans lieu, déplacé, inclassable. [...] Ni citoyen, ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, il se situe en ce lieu « bâtard » dont parle aussi Platon, la frontière de l'être et du non-être social* »⁴⁴³. Il est soit un « *homme-valise* »⁴⁴⁴, soit un « *corps-labour* »⁴⁴⁵, selon l'expression de SAYAD, qui écrit à ce

⁴³⁴ BOUAMAMA Saïd, « Les classes et quartiers populaires: paupérisation, ethnicisation, et discrimination », Cygne, 2009, p. 127

⁴³⁵ LAACHER Smaïn, « L'immigration », Économie et société, Le Cavalier Bleu, 2006, p.10

⁴³⁶ Idem, p.10

⁴³⁷ Dictionnaire HACHETTE, Edition HACHETTE Paris, 2001, p.938

⁴³⁸ NOIREL Gérard « Une Histoire du modèle français d'immigration » in ZUCMAN Gabriel, « Économie politique des migrations », La Découverte, 2010, p.

⁴³⁹ NOIREL Gérard, « Le creuset français : Histoire de l'immigration 19e-20e siècle », Seuil, 1992, p. 154

⁴⁴⁰ LAACHER Smaïn, op. cit., p. 5

⁴⁴¹ SAYAD Abdelmalek, « La double absence », loc. cit., p. 18

⁴⁴² WEIL Patrick « Liberté, Égalité, discrimination : l'identité nationale au regard de l'histoire », Grasset, 2008, p. 10

⁴⁴³ SAYAD Abdelmalek, idem, p.12

⁴⁴⁴ SAYAD Abdelmalek, « L'immigration et les paradoxes de l'altérité, qu'est-ce qu'un immigré ? », De BOECK, Université, Paris Bruxelles, 1997, p.41

⁴⁴⁵ Idem., p. 298

sujet qu'un immigré est essentiellement perçu comme « *une force de travail, et une force de travail provisoire, temporaire en transit* »⁴⁴⁶. La première définition juridique de l'immigré est donnée par la Convention internationale de Rome, en 1924 : « *Est considéré comme immigrant tout étranger qui arrive dans un pays pour y chercher du travail et dans l'intention exprimée ou présumée de s'y établir de façon permanente; est considéré comme simple travailleur tout étranger qui arrive dans le seul but de s'y établir temporairement* »⁴⁴⁷. Une explication se rapportant à une immigration pour le travail, alors que l'INSEE définit l'immigré par rapport à sa nationalité, comme étant « *une personne née à l'étranger, ne possédant pas la nationalité française à sa naissance* »⁴⁴⁸. La définition proposée par le Haut Conseil à l'intégration en étant : « *une personne née à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable. Un immigré peut donc être français s'il a acquis la nationalité française après son entrée en France par naturalisation, par mariage ou par filiation ; inversement, un étranger né en France ne sera pas considéré comme immigré* »⁴⁴⁹. Pour Smaïn LAACHER « *être un immigré est une condition sociale. C'est une manière d'être dans le monde et plus particulièrement dans le monde des autres. [...] L'immigré est celui qui arrive de loin* »⁴⁵⁰, puisqu'« *il n'y a pas de siècles sans déplacements de populations* »⁴⁵¹. Alors que pour Michèle TRIBALAT « *l'immigration a constitué un facteur permanent de l'évolution démographique et économique française* »⁴⁵².

La baisse de sa fécondité, qui a débuté dès le milieu du XVIII^{ème} siècle et fortement aggravée par la Première Guerre mondiale, a eu pour conséquence une faible croissance démographique. On a alors eu recours à l'immigration de masse, pour combler ce déficit démographique⁴⁵³. Ce phénomène se reproduira après la Seconde Guerre mondiale, car, selon Pascal BLANCHARD et Nicolas BANCEL, dans une France décimée, où au moins 10,6% de la population masculine aura péri durant la guerre, l'immigration s'imposera comme une

⁴⁴⁶ Idem, p. 61

⁴⁴⁷ Apud Christian Nguyen Van Yen, « Droit de l'immigration », PUF, 1987, p. 25

⁴⁴⁸ <http://www.insee.fr/fr/methodes>

⁴⁴⁹ CHERKAoui Majda, <http://www.omd-2015.org/prop-cherkaoui.html>

⁴⁵⁰ LAACHER Smaïn, op. cit., p.5

⁴⁵¹ Idem, p.23

⁴⁵² TRIBALAT Michèle, (sous la direction de), « Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, français d'aujourd'hui : apport démographique, dynamique familiale et économie de l'immigration étrangère », Paris, INED, 1991, p.1

⁴⁵³ NOIREL Gérard, « Le creuset français : Histoire de l'immigration XIX^e-XIX^e siècle », Paris, Points, Histoire, Seuil, 1988, Préface, p.IX

nécessité par rapport aux impératifs liés à la reprise économique et à la reconstruction du pays⁴⁵⁴.

Dans le rapport « *Immigration : le devoir d'insertion* » on apprend que c'est dès le milieu des années soixante que l'appel aux immigrés ne se faisait plus dans le but de combler un simple déficit de main-d'œuvre. Cet appel s'est progressivement affirmé comme condition de possibilité d'une croissance économique, marquée par la profonde transformation des structures de production. En effet, l'évolution accrue du système productif vers le taylorisme faisait apparaître de nouvelles exigences en matière de main-d'œuvre (main-d'œuvre industrielle abondante et peu qualifiée, mobile et susceptible d'accomplir des tâches pénibles), que le recours aux immigrés pouvait satisfaire⁴⁵⁵.

Au début, il s'agit d'une immigration temporaire. Les immigrés séjournaient en France pour y travailler. Mohand KHELLIL dit que « *l'immigration a changé de nature : en se pérennisant, elle a perdu de son aspect purement économique et est devenue familiale, en se stabilisant* »⁴⁵⁶. Confirmé également par Chloé TARVAN « *cette transformation s'est traduite non seulement par une féminisation de la population immigrée, mais aussi par un changement dans les motifs de migration : à une immigration masculine de main-d'œuvre, considérée comme temporaire, a succédé une immigration familiale destinée à s'installer durablement en France* »⁴⁵⁷, et, pour Smaïn LAACHER, « *elle est plus diversifiée, plus urbaine, plus féminine, plus scolarisée et plus qualifiée* »⁴⁵⁸. C'est ainsi que, d'une immigration de main-d'œuvre, la France est passée à une immigration de peuplement. Le retour au pays est alors improbable, comme le soulignent les auteurs de « *Quartiers d'exil* », François DUBET et Didier LAPEYRONNIE : « *le temps érode les cultures d'origine, efface les projets de retour, gomme les aspérités ethniques* »⁴⁵⁹.

Traiter du sujet de l'immigration, c'est se poser les questions sur la trajectoire individuelle, professionnelle et familiale, mais aussi sur les conditions de logement de la

⁴⁵⁴ BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas, « De l'indigène à l'immigré », Paris, Découverte Gallimard, Histoire, [Février 1998], Mai 2008, p.34

⁴⁵⁵ HESSEL Stéphane, JOHANET Gilles, SCHIETTECATTE Paul, GUIGNARD-HANON Claire, « Immigration : le devoir d'insertion », Rapport du groupe de travail immigration, Paris, La documentation française, 2 vol., 87 et 620 p., La Documentation française, 1988.

⁴⁵⁶ KHELLIL Mohand, « Sociologie de l'intégration », Que sais-je, PUF, Paris, [1997], 2005, p.3

⁴⁵⁷ TAVAN Chloé, « Migration et trajectoires professionnelles, une approche longitudinale », Économie et Statistique n° 393-394, 2006, p.82

⁴⁵⁸ LAACHER Smaïn, op. cit., p.5

⁴⁵⁹ DUBET François et LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », Paris, Seuil, 1992, p.88

population domienne ayant immigré en France métropolitaine, questions auxquelles on tentera d'apporter une réponse grâce aux analyses effectuées par la suite.

IV.4 Les conséquences liées à l'immigration

Andréa REA et Maryse TRIPIER constatent que « *pour certains, le mot même d'immigration véhicule des peurs* »⁴⁶⁰. Et notamment la peur de l'Autre, souligne Philippe DEWITTE⁴⁶¹. « *À chaque crise la peur de l'Autre ressurgit. [...] Violent et dangereux, agresseur sexuel, porteur de maladies, fauteur de troubles révolutionnaires, parasite social, concurrence déloyal, l'immigré catalyse toutes les angoisses des temps incertains* »⁴⁶². L'auteur poursuit en décrivant la situation précaire des immigrés : « *ils sont généralement isolés, regroupés à la périphérie des villes, relégués dans des quartiers misérables, voire des bidonvilles, que l'on appelle alors « gadouevilles » ou « villages nègres »* »⁴⁶³. Selon l'auteur, « *une partie de l'opinion française pense que ces travailleurs sont « inassimilables » parce que d'une culture trop différente de la sienne* »⁴⁶⁴. Avec la montée de la crise et du chômage, les préjugés et la xénophobie s'amplifient⁴⁶⁵.

Pour Marguerite COGNET, « *l'expérience de la différence, ils la font dans les divers espaces sociaux. Elle se révèle comme l'attribution d'un stigmat négatif dont leur corps seraient porteurs (façons de parler, façons d'être) et qui les assigne à la fois hors du groupe des « accueillants » et dans un groupe qui serait le leur dont ils découvrent l'ethnonyme* »⁴⁶⁶. Luiz-Felipe De ALENCASTRO trouve que « *ces Français, Noirs ou mulâtres, sont parfois victimes d'un processus « d'africanisation » qui les assimile à des immigrés africains ou à de nouveaux venus. Ils se retrouvent ainsi pris dans une double crise identitaire, celle d'être Antillais, Guyanais ou Réunionnais, donc français et d'être de lointaine origine africaine* »⁴⁶⁷. Marguerite COGNET insiste sur le fait que, « *en même temps qu'ils vivent*

⁴⁶⁰ REA Andrea, TRIPIER Maryse, « Sociologie de l'immigration », Paris, La Découverte, Repères, Mai 2008 (Nouvelle édition), p.3-4

⁴⁶¹ DEWITTE Philippe « Deux siècles d'immigration en France », Paris, La documentation française, 2003, p.19

⁴⁶² Ibidem.

⁴⁶³ Idem, p.40

⁴⁶⁴ Ibidem.

⁴⁶⁵ Idem, p.47

⁴⁶⁶ COGNET Marguerite, « « Trajectoire de la différence » des groupes ethnicisés, des «Auvergnats » aux « Antillais », REMI, vol. 15, n°2. Emploi, genre et migration, p.179

⁴⁶⁷ De ALENCASTRO Luiz-Felipe, « La traite des Noirs et l'esclavage dans l'Atlantique sud, le Brésil et l'Angola », in « La traite négrière, l'esclavage et leur abolitions : mémoire et histoire », Acte du colloque

l'expérience difficile de la perte de leurs repères sociaux et environnementaux, ils doivent se familiariser à de nouveaux modèles dont ils n'ont pas l'expérience.[...]L'ethnisation dont ils font l'objet, l'assignation dans un statut qui les infériorise, le rapport de domination qui leur est imposé, ébranlent leur structure identitaire»⁴⁶⁸.

Selon Alain De BENOIST l'expatriation, « ne résulte pas d'un libre choix. L'immigration, en ce sens, est un déracinement forcé, c'est-à-dire une forme parmi d'autres de déportation ou d'autodéportation » dont « les premières victimes en sont les immigrés eux-mêmes. [...] c'est pour eux la perte de leur terre natale, l'érosion de leurs racines, des difficultés d'insertion dans un milieu étranger parfois hostile, bref, la désagrégation de ce que Pierre Bourdieu appelle leur habitus. Et en même temps, pour les pays d'origine, c'est une perte sèche de ressources et d'énergie humaine »⁴⁶⁹.

CHAPITRE V : Aspect historique et politique de l'immigration domienne en métropole

La recherche historique française sur l'immigration a été victime, par rapport à son homologue américaine, d'un handicap majeur : le désintérêt des sciences sociales, jusque dans les années 1969-1970, pour cette question⁴⁷⁰. L'enchaînement des événements historiques est important pour la compréhension de ce phénomène d'immigration⁴⁷¹. Afin de familiariser le lecteur avec les quatre départements d'Outre-mer, un bref portrait historique, démographique, social et économique de ces derniers en sera dressé. Ces départements ont connu la colonisation, puis l'esclavage, le travail forcé et enfin la décolonisation, avant d'aboutir à la départementalisation, en 1946. Bien que, selon Olivier PETRE-GRENOUILLEAU, l'histoire de l'esclavage et des traites négrières reste encore à l'écart des grandes questions abordées dans les cursus universitaires⁴⁷², il semble nécessaire pour cette étude de rappeler tout d'abord le lourd passé de la traite et de l'esclavage dans les colonies françaises. Car, c'est dans

national, Formation continue, Ministère de l'éducation nationale enseignement supérieur, recherche, EDUSCOL, Paris, 10 mai 2006, p.31

⁴⁶⁸ COGNET Marguerite, idem, p.180

⁴⁶⁹ De BENOIST Alain « L'immigration autrement Intégration ou assimilation ? », Revue Éléments, p.24

⁴⁷⁰ WIHTOL De WENDEN Catherine, « L'immigration en débat », La Revue pour l'histoire du CNRS, <http://histoire-cnrs.revues.org/8192>

⁴⁷¹ ALEM Noureddine, « Aspects sociolinguistiques et culturels de l'immigration Marocaine en France », <http://jeunes-et-societes.cereq.fr>, p.1

⁴⁷² PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, « Les traites négrières », Cher, folio histoire, Gallimard, 2004, p.10

l'histoire des deux communautés, domienne et métropolitaine, qu'il faut tenter de trouver des éléments d'explications. D'après, Abdelmalek SAYAD « *toute étude des phénomènes migratoires qui néglige les conditions d'origine des émigrés se condamne à ne donner du phénomène migratoire qu'une vue à la fois partielle et ethnocentrique d'une part, comme si son existence commençait au moment où il arrive en France* »⁴⁷³. En ce qui concerne les domiens, on ne peut donc ignorer l'effet de la colonisation et la situation dramatique qu'ont traversé ces départements. Ici, le travail du sociologue rejoindra celui de l'historien.

V.1 De l'émergence des colonies françaises à l'esclavage

Les Amériques, découvertes par Christophe Colomb au XV^{ème} siècle, étaient à l'origine habitées par des Indiens Arawak, originaires de la vallée de l'Orénoque. Mais ces derniers, notamment les hommes, furent tués par les Indiens Caraïbes qui conservaient par contre les femmes comme épouses ou esclaves⁴⁷⁴. Au début de la colonisation, après avoir tenté en vain, de les asservir, les Indiens Caraïbes furent à leur tour, décimés par les colons espagnols. Les esclaves africains seront alors progressivement préférés aux esclaves amérindiens. Pour les colons européens, les Indiens ne constituant pas une main-d'œuvre idéale, leur choix s'est donc porté sur les Africains. Ces derniers ont été sélectionnés pour leur résistance physique et leur immunité aux maladies tropicales. De plus, les colons considéraient que l'esclave noir était plus contrôlable que l'Amérindien ou l'Européen⁴⁷⁵, étant donné, selon Nicole BACHARAN, que les Africains étaient « *immédiatement repérables grâce à leur couleur de peau, peu susceptibles de recourir à la fuite à travers un territoire totalement inconnu* »⁴⁷⁶. C'est ainsi que les Noirs africains se retrouvèrent entraînés dans l'esclavage. Dans son ouvrage, l'auteure parle de la condition des hommes et des femmes noirs durant la traite et l'esclavage. Elle souligne que « *les hommes, les femmes et les enfants, étaient soigneusement examinés comme un bétail de choix et appréciés selon leur taille, leur*

⁴⁷³ SAYAD Abdelmalek, « La double absence », Paris, Seuil, 1999, p. 56

⁴⁷⁴ BONNET Véronique, « De l'exil à l'errance : écriture et quête d'appartenance dans la littérature contemporaine des petites Antilles anglophones et francophones », Thèse de doctorat, Université Paris Nord, Paris 13, 1997, p.21

⁴⁷⁵ REGENT Frédéric, « Blancs, demi-Blancs, libres de couleur et esclaves dans les colonies françaises avant 1848 », in « La traite négrière, l'esclavage et leur abolitions : mémoire et histoire », Acte du colloque national, Formation continue, Ministère de l'éducation nationale enseignement supérieur, recherche, EDUSCOL, Paris, 10 mai 2006, p. 34

⁴⁷⁶ BACHARAN Nicole, « Les Noirs américains des champs de coton à la Maison Blanche », Paris, Panama, 2008, p. 17

jeunesse et leur force physique, recevaient une marque au fer rouge sur la poitrine et portaient, enchaînés deux à deux, poignets et chevilles, vers les navires ancrés dans le port. En rang serrés, ils embarquaient sur les négriers qu'ils emplissaient, allongés, de la cale au pont supérieur, n'ayant la place ni de s'asseoir ni de se retourner, à peine de respirer »⁴⁷⁷. Du voyage, elle explique que « la traversée durait entre six et dix semaines »⁴⁷⁸ et que sur le bateau régnait un climat difficile, provoquant la suffocation et parfois la mort de certains esclaves. D'autres étaient emportés par différentes maladies (la démence, le scorbut, la variole ou la dysenterie)⁴⁷⁹. Lorsque certains arrivaient à s'évader, selon Nicole BACHARAN, ils « préféraient la noyade à la captivité »⁴⁸⁰. Elle ajoute que, pour les esclaves qui entamaient des grèves de la faim « il n'était pas rare qu'on leur brisât les dents pour les nourrir de force »⁴⁸¹. Les survivants étaient vendus aux enchères, pour être par la suite répartis sur différentes plantations, employés comme domestiques, manœuvres, ou bien artisans⁴⁸². Des tâches qui, selon Pap NDIAYE, leurs étaient assignées dès leur plus jeune âge et définies par leur couleur de peau⁴⁸³. Nicole BACHARAN souligne également que, « les esclaves ne pouvaient quitter la plantation sans autorisation écrite de leur maître. Fouet, exposition au pilori, mutilation et dans les cas extrêmes, pendaison représentaient le prix à payer pour les crimes et délits dont ils pouvaient se rendre coupables »⁴⁸⁴. Si ces derniers s'enfuyaient, « des patrouilles, sortes de milices privées, se chargeaient de ramener les fugitifs, à grand renfort de chiens dressés à la poursuite et à l'attaque, et de visiter les quartiers des cases pour y faire régner à la fois l'ordre et la terreur. Tout dans le traitement des esclaves tendait à leur inculquer un sentiment d'impuissance et d'infériorité »⁴⁸⁵. Christian DELACAMPAGNE décrit l'esclavage (serf : du latin servus : esclave) comme étant une « privation de liberté, une obligation qui est faite à l'esclave de demeurer sur la terre à laquelle il a été affecté ». L'esclave « est un homme qui est la propriété d'un autre homme, lequel a tout à fait le droit de le vendre, d'en acheter d'autres ou de le transmettre en héritage. Il est exclu de toutes les

⁴⁷⁷ Idem, p. 22

⁴⁷⁸ Idem, p. 23

⁴⁷⁹ Ibidem

⁴⁸⁰ Ibidem

⁴⁸¹ Ibidem

⁴⁸² Idem, p. 24

⁴⁸³ NDIAYE Pap, « La condition noire, essai sur une minorité française », Calmann Levy, Paris, 2008, p. 79

⁴⁸⁴ BACHARAN Nicole, « Les Noirs américains des champs de coton à la Maison Blanche », Paris, Panama, 2008, p. 25

⁴⁸⁵ Idem, p.39-40

institutions publiques. Il est sous la responsabilité entière de son maître qui peut le punir à son gré ou lui octroyer des bienfaits. Taillable et corvéable à merci »⁴⁸⁶. Cependant, le « *Dictionnaire de la colonisation française* », relève, dans son article sur « *L'abolition de l'esclavage. Un processus long et complexe* », que, pour les esclaves, malgré la tragédie humaine constituée par la traite et l'esclavage : « *il n'y eut à aucun moment consentement ou résignation des victimes. Les opérations de razzias en Afrique, la capture, le long cheminement des captifs jusqu'aux côtes où avait lieu la vente aux marchands négriers, ainsi que l'attente des navires dans des baraquements ou des entrepôts toutes ces étapes ont été marquées par des formes multiples de résistances, allant du suicide et de l'infanticide à la tentative de fuite, en passant par la révolte individuelle et les soulèvements collectifs* »⁴⁸⁷. Les plantations étaient également d'autres lieux de protestation, où les esclaves tentaient de se révolter contre leurs conditions de travail. Cela pouvait prendre différentes formes telles que « *des refus de travailler, ou encore par le refus des esclaves d'avoir des enfants, mais aussi et surtout par le marronnage : la fuite hors des plantations* »⁴⁸⁸.

Pour encadrer le système esclavagiste, en 1685, le Roi Louis XIV édicte le « *Code Noir* » de COLBERT qui régira officiellement jusqu'en 1848 la vie des esclaves. Toutes les étapes de la vie y seront réglementées, de la naissance à la mort.⁴⁸⁹ Dans les colonies françaises, le Code Noir assimile l'esclave à un « *bien meuble* »⁴⁹⁰, alors qu'un arrêt de la Chambre criminelle du 8 février dit que l'esclave est une personne⁴⁹¹. Ce code français énonçait les droits et les devoirs des maîtres et des esclaves dans les colonies. Il mettait en place un système disciplinaire rigoureux, qui imposait de fouetter les esclaves et de les marquer aux fers pour des délits mineurs. Mais, en même temps, il prétendait « *protéger* » les esclaves contre les abus de leurs maîtres et prévoyait des jours fériés pour les fêtes religieuses,

⁴⁸⁶ DELACAMPAGNE Christian, « Une histoire de l'esclavage de l'antiquité à nos jours », Paris Librairie générale française, Histoire, 2002, p. 101-102

⁴⁸⁷ Sous la direction de LIAUZU Claude, « Dictionnaire de la colonisation française » Larousse, Paris, 2007, p. 73

⁴⁸⁸ Ibidem.

⁴⁸⁹ CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », Italie, Dalloz, (1^{ère} édition 2006), 2007, p. 8

⁴⁹⁰ Article 44 : « Déclarons les esclaves être meubles, et comme tels entrer en la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers sans préciput ni droit d'aînesse, ni être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni aux retranchements des quatre quintes, en cas de disposition à cause de mort ou testamentaire. », CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », Italie, Dalloz, (1^{ère} édition 2006), 2007, p. 52

⁴⁹¹ CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », Italie, Dalloz, (1^{ère} édition 2006), 2007, p. 27

imposait la religion catholique, tolérait les mariages mixtes et préconisait la préservation des familles. Le Code Noir institue un droit de mort du maître sur l'esclave.⁴⁹² André CASTALDO est d'avis que le fait que « *les esclaves étant partout beaucoup plus nombreux que les Blancs explique la cruauté de la répression : elle se veut exemplaire, afin de dissuader* »⁴⁹³. En définitive, le Code Noir n'a nullement pour objet d'améliorer la situation des esclaves, il entend seulement codifier les règles déjà en vigueur.⁴⁹⁴ Toutefois, bien que la majorité des colons ainsi qu'une grande partie de la société française de l'époque approuvaient l'esclavage ou en étaient indifférentes, des voix – parmi lesquelles celle de Victor SCHËLCHER, qui déclara que « *l'esclavage ne peut plus, ne doit plus subsister* »⁴⁹⁵ – se sont élevées contre cette pratique.

« *Le Dictionnaire de la colonisation française* » dirigé par Claude LIAUZU, signale que ce n'est qu'à « *partir des années 1740, qu'une pensée philosophique antiesclavagiste prit forme, appuyée, soit sur les fondements religieux d'un égalitarisme biblique, soit sur le droit naturel, faisant de l'unité de l'espèce humaine le crédo de la pensée des lumières* »⁴⁹⁶. Les auteurs de cet ouvrage rapportent également que « *l'année 1780 est marquée par la mise en place de moyens politiques visant explicitement à détruire l'esclavage colonial, avec l'émergence de sociétés antiesclavagistes. [...] Ses initiateurs, constatant le caractère essentiellement cosmopolite de la traite négrière, conçurent d'emblée son abolition, comme le résultat d'une action internationale concertée entre les grandes puissances négrières* »⁴⁹⁷. Ils annoncent également que la « *Société des Amis des Noirs* » fût créée en 1788 avec pour programme d'action : l'abolition de la traite comme priorité absolue⁴⁹⁸. André CASTALDO précise tout de même, que cette société « *demande seulement la suppression immédiate de la traite, estimant que l'abolition brutale de l'esclavage conduirait à un résultat contraire à*

⁴⁹² Article 38 : « L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule ; et s'il récidive une autre fois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule ; et la troisième fois il sera puni de mort. », CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », Italie, Dalloz, (1^{ère} édition 2006), 2007, p. 50

⁴⁹³ CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », Italie, Dalloz, (1^{ère} édition 2006), 2007, p. 10

⁴⁹⁴ Idem, p. 8

⁴⁹⁵ Idem, p. 31

⁴⁹⁶ Sous la direction de LIAUZU Claude, « Dictionnaire de la colonisation française » Larousse, Paris, 2007, p. 70

⁴⁹⁷ Idem, p. 71

⁴⁹⁸ Idem, p. 72

*l'intérêt des Noirs eux-mêmes. Il fallait donc agir progressivement »*⁴⁹⁹. La Convention a aboli l'esclavage le 4 février 1794 : « *la Convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies ; en conséquences, elle décrète que tous les hommes sans distinction de couleur domiciliés dans les colonies sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution*⁵⁰⁰ ». Le décret n'eut d'effet qu'en Guadeloupe et en Guyane et fut remplacé par le travail forcé. La Martinique, occupée par les Anglais, conservait l'esclavage, alors qu'à La Réunion les colons refusèrent d'appliquer le décret.⁵⁰¹ La Constitution n'interdisait pas la Traite, précise également André CASTALDO⁵⁰². Néanmoins, cette première abolition ne sera que de courte durée : en 1802, Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage, qui, pour lui, permettait d'assurer la prospérité de l'Empire. Par conséquent, la Constitution Consulaire de l'an VIII (Décembre 1799) rétablit le régime spécifique des colonies.⁵⁰³ Il faudra attendre le traité de Vienne de 1815 – mais qui ne sera appliqué qu'à partir de 1832 par les puissances coloniales – pour voir interdire officiellement la traite négrière et entrevoir l'abolition définitive de l'esclavage, en 1848, en ce qui concerne la France.⁵⁰⁴ « *La II^{ème} république, entre 1848 et 1851, en décrétant l'abolition , en octroyant l'égalité civique et l'intégralité des droits politiques (y compris le suffrage universel) aux anciens esclaves, fixe dans la culture politique domienne une expérience inédite d'accès à la liberté. Elle marque également du sceau de la légitimation une nationalité acquise par l'égale citoyenneté, et non plus par l'origine, la « race » et la couleur »*⁵⁰⁵ concluent les auteurs du « *Dictionnaire de la colonisation française* ».

En reconnaissant dans l'abolition un acte symbolique et fondamental dans l'amélioration de la condition des anciens esclaves, Aimé CESAIRE met toutefois en évidence le caractère ambivalent de celle-ci. Selon lui, « *les affranchis demeurent des colonisés, car les maîtres reçoivent une compensation pour leur « perte », tandis que les inégalités sociales et économiques perdurent* » pour les anciens esclaves, qui, quant à eux,

⁴⁹⁹ CASTALDO André, op. cit., p. 13

⁵⁰⁰ Idem, p. 18

⁵⁰¹ Sous la direction de LIAUZU Claude, « Dictionnaire de la colonisation française » Larousse, Paris, 2007, p.76

⁵⁰² CASTALDO André, op. cit., p. 18

⁵⁰³ Convention article 1er « le titre de citoyen français ne sera porté...que par les Blancs. Aucun autre individu ne pourra prendre ce titre ni exercer les fonctions ou emplois qui y sont attachés. »⁵⁰³, CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », loc. cit., p.21

⁵⁰⁴ Idem, p.78

⁵⁰⁵ Idem, p. 106

n'ont eu ni indemnisation, ni terre.⁵⁰⁶ « *Après son abolition en 1848, la traite a survécu sous une forme moderne et s'est même aggravée* », rappelle Marc FERRO, en citant Roger BOTTE⁵⁰⁷. Même consensus de la part de Lawoetey-Pierre AJAVON, « *dans les faits, jusqu'à l'abolition, le servage interne servit d'alibi à la traite et à l'esclavage moderne* »⁵⁰⁸.

Pour Pascal BLANCHARD et Nicolas BANCEL, « *la colonisation est un phénomène massif et complexe* »⁵⁰⁹. « *L'étymologie du mot « colonie » est en rapport avec le verbe latin « colere » (français : « cultiver »), terme impliquant des pratiques qui sont culturelles, avant d'être culturelles. Il convient d'indiquer que le sens premier du mot « colonie » comporte deux traits fondamentaux et un trait secondaire. Les premiers supposent respectivement la notion d'espace et celle de disjonction. Espace, parce que toute démarche culturelle implique un territoire à cultiver. Disjonction, puisque, par définition, le territoire en question n'est pas celui du colon. Le trait secondaire est constitué par le degré de liberté, ou si l'on préfère, de choix qui préside à l'entreprise coloniale* », écrit Jean BERNABE, professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane⁵¹⁰. Alioune CHEIKH ANTA DIOP affirme que la France a présenté la colonisation comme un devoir d'humanité, en invoquant la mission civilisatrice de l'Occident auquel incombe la charge d'élever l'Africain au niveau des autres hommes⁵¹¹. Ce n'est pas ce que soutenait Jules FERRY, à la fois fondateur de l'école obligatoire et gratuite et ardent partisan de la colonisation, lors de son discours prononcé à la Chambre des députés le 28 juillet 1885 portant sur « *Les fondements de la politique coloniale* », lorsqu'il disait « *Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures...* »⁵¹² ? « *La colonisation se conjugue avec des enjeux géopolitiques, d'évangélisation, de vaincre et d'agrandir son territoire* », lisons-nous

⁵⁰⁶ CESAIRE Aimé « Nègre je suis, nègre je resterai » Entretien avec VERGES Françoise, Paris, ALBIN Michel, Itinéraire du savoir, 2005, p. 109

⁵⁰⁷ FERRO Marc, « Les esclaves dans l'Histoire Européenne », in « La traite négrière, l'esclavage et leur abolitions : mémoire et histoire », Acte du colloque national, Formation continue, Ministère de l'éducation nationale enseignement supérieur, recherche, EDUSCOL, Paris, 10 mai 2006, p. 11

⁵⁰⁸ AJAVON Lawoetey-Pierre, « Traite et Esclavage des Noirs Quelle responsabilité Africaine ? » (Essai) Menaibuc, Paris, 2005, p. 73

⁵⁰⁹ BLANCHARD Pascal et BANCEL Nicolas, « Culture post-coloniale 1961-2006 Traces et mémoires coloniales en France », Autrement, Paris, Mémoires/Histoire Décembre 2006, p. 25

⁵¹⁰ BARNABE Jean, « Sémiotique de la colonisation et du colonialisme », <http://www.montraykreyol.org/spip.php?article2291>.

⁵¹¹ CHEIKH ANTA DIOP, « L'Unité Culturelle de l'Afrique », Paris, Présence Africaine, 1959, p. 54

⁵¹² Discours de Jules FERRY sur le site de l'Assemblée Nationale, <http://www.assembleenationale.fr/histoire/ferry1885.asp>

dans le « *Dictionnaire de la colonisation française* »⁵¹³. Philippe PIERRE et Nicolas DELANGE estiment quant à eux que « *l'histoire coloniale est marquée par des formes d'ethnocentrisme, amenant les dominants à surestimer leur propre culture, leur idéaux et leurs conceptions du monde. L'Autre n'est pas vu, pas regardé, absent, rendu absent* »⁵¹⁴. Elle a imposé à différents peuples des modes de vie, des schémas de pensées, des pratiques religieuses qu'ils ont adoptés et qui ont conditionné leur quotidien. D'après Mar FALL, « *la colonisation française a été couverte par des géographes et par des missionnaires partageant la conviction d'avoir une mission universelle à accomplir : apporter la civilisation, la vérité définitive, le savoir absolu, laïque ou divin* »⁵¹⁵. Pour Albert MEMMI, « *la colonisation supprime aux esclaves toute part de libre [...] et toute responsabilité historique et sociale. Telle qu'elle est présentée, la colonisation doit donc être analysée sous deux points de vue différents, celui du colon et de celui du colonisé* »⁵¹⁶. MEMMI propose d'abord une analyse sur le colonisateur et souligne que « *les colons français rejoignaient les colonies parce que les situations y étaient assurées, les traitements élevés, les carrières plus rapides et les affaires plus fructueuses. Aux jeunes diplômés on offrait un poste, aux fonctionnaires un échelon supplémentaire, aux commerçants des dégrèvements substantiels et aux industriels de la matière première et de la main-d'œuvre à des prix insolites* »⁵¹⁷. Dans la deuxième partie de son ouvrage, qui porte un regard sur les caractéristiques et le statut du colonisé, il explique que ce dernier « *a été arraché à son passé et stoppé dans son avenir. Ses traditions agonisent, et il perd l'espoir d'acquérir une nouvelle culture. Il n'a ni langue, ni drapeau, ni technique, ni existence nationale, ni droits, ni devoirs : il ne possède rien, n'est plus rien et n'espère plus rien* »⁵¹⁸. [...] *Au colonisé, on ne demande que ses bras* »⁵¹⁹. [...] Enfin, le colonisateur lui dénie le droit le plus précieux reconnu à la majorité des hommes : la liberté. Il lui dénie toute normalité »⁵²⁰. Pour conclure, la parole est donnée à Jean-Paul SARTRE, qui écrivait dans sa

⁵¹³ Sous la direction de LIAUZU Claude, op. cit., p.15

⁵¹⁴ PIERRE Philippe, DELANGE Nicolas, « Pratiques de médiation et traitement de l'étranger dans l'entreprise multiculturelle », *Esprit Critique*, vol.06, n°.03, p.90

⁵¹⁵ FALL Mar, « Le destin des Africains Noirs en France : discrimination, assimilation, repli communautaire », L'Harmattan, 2005, p. 21

⁵¹⁶ MEMMI Albert, « Portrait du colonisé Portrait du colonisateur », préface de Jean-Paul SARTRE, folio actuel, Paris, [2002] 2008, p. 111

⁵¹⁷ Idem, p. 30

⁵¹⁸ MEMMI Albert, « Portrait du colonisé Portrait du colonisateur », préface de Jean-Paul SARTRE, folio actuel, Paris, [2002] 2008, p. 143

⁵¹⁹ Idem, p.100

⁵²⁰ Idem, p.105

préface du livre d'Albert MEMMI : « *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur* », que « *le colonialisme refuse les droits de l'Homme à des hommes qu'il a soumis par la violence, qu'il maintient de force dans la misère et l'ignorance, donc, comme dirait Karl MARX, en état de « sous-humanité* »⁵²¹.

De 1887 à 1946, suite à l'abolition de l'esclavage, le Code de l'indigénat remplacera le Code Noir, impliquant de nombreuses contraintes et assujettissant les autochtones au travail forcé et interdisant par exemple la circulation de nuit. Ils étaient également privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques.⁵²² Le Code de l'indigénat fit de la très grande majorité des autochtones des sujets français et non des citoyens. Bien que, le système esclavagiste ait entraîné souffrances et drames, il a été le lieu où est née la société créole, qui tire sa subtilité et sa richesse de la diversité des ethnies qui la compose et ainsi de leurs multiples apports.⁵²³

« *Avec la décolonisation, ils [les colonisés] ont acquis indépendance et égalité au nom même des principes universels dont se réclamait la France* »⁵²⁴, déclarent les sociologues François DUBET et Didier LAPEYRONNIE. Le préambule de la Constitution de 1946 énonce que « *la France forme avec les peuples d'Outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion* »⁵²⁵.

Le 19 mars 1946, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, près de 100 ans après la recommandation de Victor SCHÆLCHER, l'Assemblée Nationale française adopta la loi dite « *de l'assimilation* ». Les « *Quatre Vieilles* » colonies (La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane) deviennent des Départements français et bénéficient des mêmes lois sociales que la métropole.⁵²⁶ Le principe d'assimilation est calqué sur le droit métropolitain.⁵²⁷ Avec la départementalisation de 1946, la France et les différents

⁵²¹ Idem, p. 23

⁵²² LIHOUENOU Christophe, « Le développement des pays francophones d'Afrique subsaharienne. Contribution aux débats sur les réformes des politiques de développement », Université Jean Moulin Lyon 3, Université Abomey Calavi (Bénin), Thèse de Droit, Thèse de doctorat en Sciences politiques, Sous la direction de Michel GUILLOU et Dorothée SOSSA, 30 juin 2009, p.35

⁵²³ MAM LAM FOUCK Serge, « L'esclavage en Guyane entre l'occultation et la revendication », Guyane, Ibis rouge, Geric, 1998, p.7

⁵²⁴ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », Paris, Seuil, L'épreuve des faits, Paris, 1992, p.151

⁵²⁵ Constitution de 1946, IV^e République, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1946-ive-republique.5109.html>

⁵²⁶ <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/amsudant/guadeloupe.htm>

⁵²⁷ LAËTHIER Maud, « Être migrant et Haïtien en Guyane », Les éditions CTHS, Le regard de l'ethnologue, 2011, p.83

départements voulaient marquer une rupture avec le droit colonial.⁵²⁸ Pour Huguette DAGENAIS, « la départementalisation a fait des habitants de ces territoires des « Français à part entière » sur le plan juridique et a aboli toute entrave à la libre circulation des personnes et des marchandises entre l'archipel guadeloupéen et la France métropolitaine. Si les « bienfaits » de la départementalisation, en termes de niveau de vie (salaires plus élevés [...], extension des régimes métropolitains de sécurité sociale et d'allocations familiales, exemptions importantes d'impôt, etc.) et de degré de scolarisation sont indéniablement importants pour la population, ils n'en sont pas moins illusoire et paradoxaux. [...] Le niveau de vie des départements d'outre-mer, demeure très inférieur à celui de la France métropolitaine. En réalité, l'économie de la Guadeloupe [comme pour les autres départements] est totalement « dépendante » de la France. [...]. La départementalisation marque « l'aboutissement d'un processus d'intégration totale de l'économie guadeloupéenne » [et des autres DOM] à l'économie française, amorcé depuis la crise sucrière de 1884-1904. Ce sont les transferts de revenus en provenance de la Métropole sous forme de salaires, pour le secteur public, et des prestations qui maintiennent les niveaux de vie et de consommation élevés »⁵²⁹. L'article sur « La Départementalisation à la Réunion » souligne qu'avec « la départementalisation vont naître des bouleversements auxquels la population aura du mal à s'adapter. De nouveaux problèmes vont se poser. D'abord, l'explosion démographique fait que l'on ait du mal, à trouver des écoles, des logements et surtout à fournir du travail à tout le monde. Ensuite, l'exode rural sera à l'origine de l'apparition d'un prolétariat avec ses composantes habituelles : chômage, misère et alcoolisme. Plusieurs solutions seront envisagées pour résoudre le problème du chômage »⁵³⁰. Les solutions privilégiées sont l'émigration et l'assistance. Pour trouver du travail, la population des quatre départements s'expatrie dans l'espoir d'un mieux ailleurs. La mécanisation des plantations et le déclin de l'industrie sucrière réclamaient moins de main-d'œuvre agricole, et le manque d'emplois dans les DOM devenait flagrant, aggravé par la forte natalité de ces régions.⁵³¹ À Aimé CESAIRE

⁵²⁸ RODIER Claire, « Les entorses au principe d'assimilation » in « Outre-mer autre droit », GISTI, Plein droit, n°43, septembre 1999, <http://www.migrantsoutremer.org/Outre-mer-autre-droit-dossier>, p.9

⁵²⁹ DAGENAIS Huguette, « L'apport méconnu des femmes à la vie économique et sociales aux Antilles : le cas de la Guadeloupe », *Anthropologie et sociétés*, vol.8, n°2, 1984, p.179-187, numéro intitulé : « Parenté, pouvoir et richesse », Québec, Université de Laval, p.179

⁵³⁰ L'histoire « La départementalisation », 1er janvier 2005, <http://www.clicanoo.re/La-reunion/L-histoire-de-la-reunion/102-l-histoire/97652-la-departementalisation.html>

⁵³¹ Idem.

de poursuivre sur la départementalisation et de ses conséquences, en disant, lors de son entretien avec François VERGES : « *aujourd'hui, notre principale faiblesse est économique. L'économie antillaise était génératrice de misère et d'inégalité, mais elle existait. Qu'en est-il maintenant ? A l'heure actuelle, nous sommes un pays qui ne produit plus rien, mais qui consomme de plus en plus. C'est une situation d'assistanat* »⁵³². Aimé CESAIRE fait aussi remarquer que les conditions sociales aux Antilles restent très mauvaises et que, malgré la départementalisation, elles sont restées inchangées depuis 1848.⁵³³

Pour conclure, on retiendra, les propos de Mickaëlla L. PÉRINA, qui souligne dans son article « *Construire une identité politique à partir des vestiges de l'esclavage* », que « *la départementalisation a été votée presque un siècle après l'abolition de l'esclavage, dans une volonté d'accéder véritablement à l'égalité sociale et de valider l'appartenance des citoyens d'Outre-mer à l'État.[...] Elle constituait une demande d'appartenance pleine et entière à une communauté de citoyens de plein droit, c'était une requête pour une assimilation effective. En ce sens, la départementalisation manifestait l'héritage de l'émancipation et exprimait une volonté de corriger ce qui avait échoué ou qui n'avait pas été mené à terme. Elle manifestait également l'héritage de la société d'esclavage, dans la mesure où l'assimilation totale se présentait aussi comme un moyen d'échapper à l'ordre colonial et à son système judiciaire et législatif spécifique ; système dans lequel les discriminations sociales et civiles contre les descendants d'esclaves étaient largement maintenues* »⁵³⁴.

Dans le cadre de cette étude, on retiendra que la départementalisation a permis la libre circulation aux anciens esclaves, facilitant ainsi les déplacements vers la métropole, avec cependant pour conséquence une émigration de plus en plus importante de la population. Afin de contrôler et de maîtriser ces départs, l'État décide de créer le Bureau de Migration des DOM (BUMIDOM).

V.2 La naissance du Bureau de Migration des DOM (BUMIDOM)

Dès les années 1950, souligne Monique MILIA-MARIE-LUCE, « *les Antilles sont plongées dans une profonde crise économique et sociale* ». En décembre 1959, suite à un

⁵³² CESAIRE Aimé « Nègre je suis, nègre je resterai » Entretien avec VERGES Françoise, Paris, ALBIN Michel, Itinéraire du savoir, 2005, p. 44

⁵³³ MONNERVILLE Gaston, SEDAR-SENGHOR Léopold, CESAIRE Aimé, « Commémoration du centenaire de l'abolition de l'esclavage. Discours prononcés à la Sorbonne le 27 avril 1948, Paris, PUF, 1948, p. 32

⁵³⁴ WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane, (Sous la direction de), « L'esclavage, la colonisation, et après... », PUF, 2005, pp. 524 et 526

incident, « *il s'ensuit des journées d'émeutes entre la population et les forces de l'ordre* », mais surtout « *une forte mobilisation de la jeunesse antillaise* ». L'auteure écrit également que « *les mutations de fonctionnaires antillais en France, l'interdiction de manifestations et surtout le procès contre l'OJAM en 1963[...] montrent la volonté du gouvernement [...] d'agir contre toute idée de séparatisme* »⁵³⁵. D'autres auteurs, comme REY, MARIE et CONDON, ajoutent aux troubles sociaux (mouvements autonomistes et indépendantistes), l'exode rural provoqué par la saturation des villes⁵³⁶, le surpeuplement, le chômage, le sous-emploi⁵³⁷, ainsi que l'économie de plantation qui se meurt⁵³⁸, avec pour conséquence le déclin de l'industrie sucrière⁵³⁹, comme motifs de la politique de l'immigration et de la création du Bureau de la Migration des Dom (BUMIDOM). Ce dernier va naître dans les années 1960. Monique MILIA-MARIE-LUCE, note que « *l'émigration devient rapidement une solution pour résoudre le problème démographique et faire baisser le taux de chômage* »⁵⁴⁰. Elle souligne qu'« *avec le BUMIDOM, on passe dans les années 1960 à 1970, du départ de quelques uns au départ de milliers d'individus* »⁵⁴¹. Le BUMIDOM dirigeait les Ultramarins vers les firmes privées et les administrations publiques qui en faisaient la demande⁵⁴². Il avait pour fonction, comme le remarque l'auteure dans son article, de diriger « *les antillais vers les secteurs de l'économie française touchée par une pénurie de main-d'œuvre, tels que le BTP, les usines de construction automobile comme Peugeot et Michelin* » ainsi, que vers les emplois de domestiques⁵⁴³. A ce sujet, Alain ANSELIN confirme que « *l'émigration antillaise vint occuper un vide de l'économie française, celui des métiers, masculins et féminins, de rang inférieur du secteur tertiaire public, inaccessibles juridiquement à la main-d'œuvre étrangère, qui eût pu les exercer, et abandonnés par la main-d'œuvre française, notamment*

⁵³⁵ MILIA-MARIE-LUCE, Monique, « La grande migration des Antillais en France ou les années BUMIDOM », in, CALMONT André, AUDEBERT Cédric (sous la direction de), « Dynamique migratoires de la Caraïbe », KARTHALA, CARAÏBE Geode, 2007, pp. 94-95

⁵³⁶ REY N. « Le logement des parisiens originaires d'Outre-mer », Rapport enquête, www.paris.fr/DGOM-le-logement-des-parisiens-originares-d-Outre.pdf.

⁵³⁷ CONDON Stéphanie, « L'émigration en provenance des îles caribéennes vers les métropoles britannique et française : les dynamiques à la fois semblables et contrastées. », Institut National d'Études Démographiques, Paris, France, 14 septembre 2004, p. 368

⁵³⁸ MARIE Claude-Valentin, « Les Antillais en France une nouvelle donne », Diaspora caribéennes, n°1237, mai - juin 2002, p. 26

⁵³⁹ NDIAYE Pap, op. cit., p. 161

⁵⁴⁰ MILIA-MARIE-LUCE, Monique, op. cit., p. 96

⁵⁴¹ Idem, p.93

⁵⁴² NDIAYE Pap, op. cit., p.163

⁵⁴³ Idem, p. 99

*féminine, au profit du tertiaire privé en pleine expansion, en raison des bas salaires pratiqués dans la fonction publique »*⁵⁴⁴.

Monique MILIA-MARIE-LUCE poursuit en expliquant que « *le BUMIDOM possède un service social pour faciliter l'établissement des antillais en France. Il intervient au niveau du logement, des prêts financiers ou des voyages-vacances. Il met surtout en relation les migrants avec les services sociaux de l'État compétents ou des organismes sociaux existants déjà en France pour les ressortissants d'outre-mer, comme le Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires d'Outre-mer (CASODOM), créé en 1956* »⁵⁴⁵. Les grandes migrations des années 1960 et 1970, selon l'auteure, ont créé, comme le dit si bien Alain ANSELIN, « *une troisième île* » en France⁵⁴⁶, avec pour principale conséquence d'avoir transformé une migration de travail en migration de peuplement⁵⁴⁷ permettant la naissance de nombreux enfants en métropole. C'est dans les années 1980 que la France décrète la fin des migrations de main-d'œuvre. Les immigrés ont alors le choix entre s'installer en métropole ou retourner définitivement dans leur département d'origine. Beaucoup décident de s'installer en France. Arrivés seuls (es), célibataires ou ayant laissés conjoints (es) et enfants sur leur terre natale, ils pouvaient dès lors, faire venir leur famille ou en constituer une.

Pour autant, le BUMIDON n'a pas joué qu'un rôle positif. Dans le documentaire d'Antoine LEONARD-MAESTRATI consacré au BUMIDOM et intitulé « *L'avenir est ailleurs* », un immigré témoigne : « *Le BUMIDOM a appelé tout le monde, les a envoyés en France. Et, une fois arrivés en France, le BUMIDOM leur donnait un petit boulot et un petit réduit pour se loger...Tout petit petit, pour vivre. Tant de gens ont souffert du BUMIDOM en France, qu'on ne peut pas les compter. Ils partaient avec un aller simple, sans retour. Beaucoup n'y ont pas survécu au BUMIDOM* »⁵⁴⁸.

Recrutés massivement dans les services publics (poste, administrations centrales, santé), les domiens, tels d'autres travailleurs immigrés étrangers occupent des postes de basse qualification. Dans les services de l'État, plus de trois antillais sur quatre se retrouvent en catégorie C ou D, alors que, dans le reste de la population, la proportion n'est que de deux sur quatre. Autre difficulté relevé par l'historienne des Caraïbes Monique MILIA-MARIE-

⁵⁴⁴ ANSELIN Alain, « L'Émigration antillaise en France du Bantoustan au ghetto », Paris, Anthropos 1979, p.104

⁵⁴⁵ MILIA-MARIE-LUCE, Monique, op. cit., p. 99

⁵⁴⁶ Idem, p. 100

⁵⁴⁷ Ibidem.

⁵⁴⁸ LEONARD-MAESTRATI Antoine, « L'avenir est ailleurs. » Documentaire sur le BUMIDOM, 28 mars 2007

LUCE est la formation. Selon le rapport d'Alphonse TECHER, elle « s'est avérée être l'un des aspects négatifs de la migration, puisque les formations dispensées ont été de « basse gamme » et jugées non qualifiantes. Le BUMIDOM propose principalement les formations d'agents de maison pour les femmes, de plomberie et d'électricité pour les hommes »⁵⁴⁹. Pap NDIAYE, quant à lui note que « la mission de formation du BUMIDOM n'existait que sur le papier : en réalité, l'agence servait de bureau de placement pour des emplois non qualifiés, tout en bas des échelles professionnelles »⁵⁵⁰. Et Monique MILIA-MARIE-LUCE d'affirmer que « les difficultés rencontrées par bon nombre de migrants en France, ont attisé les rancœurs contre le BUMIDOM, resté dans la mémoire collective comme un organisme « mettant les filles sur le trottoir » et « assurant une nouvelle traite négrière ». Cependant, poursuit l'auteure, « on ne peut, au regard de l'Histoire des Antilles, utiliser l'expression « Traite négrière » pour parler des migrations organisées par cet organisme. Celles-ci étaient bien volontaires et beaucoup d'antillais souhaitaient quitter leur île »⁵⁵¹.

Mais l'immigration ne débute pas seulement avec le BUMIDOM. Dans le II^{ème} plan, il est notifié, à propos des Antilles et de la Réunion : « une immigration importante vers d'autres territoires ayant des ressources plus importantes et une population insuffisante (la Guyane pour l'émigration antillaise, Madagascar et l'Afrique Noire pour l'émigration réunionnaise) est indispensable. Elle doit être organisée rationnellement »⁵⁵². Pour ce faire, le Bureau intéressant les personnes immigrées en Guyane (BIPIG), créé le 11 février 1950, met en place l'émigration des antillais vers la Guyane⁵⁵³, alors que le Bureau pour le développement agricole (BDPA), créé le 29 avril 1950, agence d'état similaire à celle du BUMIDOM, se charge de l'immigration de la population réunionnaise à Madagascar⁵⁵⁴. La DDASS de La Réunion (avec le concours du BUMIDOM pour le voyage), avec le soutien de Michel DEBRÉ, transfère également en métropole de nombreux enfants réunionnais

⁵⁴⁹ Rapport d'Alain TECHER sur « Le BUMIDOM et la migration guadeloupéenne, martiniquaise et réunionnaise », non publié, non paginé, qui se trouve à la bibliothèque de l'ANT (L'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, devenue LADOM)

⁵⁵⁰ NDIAYE Pap, op. cit., p.164

⁵⁵¹ MILIA-MARIE-LUCE, Monique, op. cit., p. 102

⁵⁵² Notes générales sur le II^{ème} plan d'équipement et de modernisation de la Martinique, p. 170

⁵⁵³ MILIA Monique, « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer », Pouvoirs dans les Caraïbes. Spécial 1997, mis en ligne le 16 mars 1997, PDLC numéro spécial, 1998, <http://plc.revues.org/739>, p141

⁵⁵⁴ MILIA-MARIE-LUCE, Monique, idem p. 96

« orphelins », entre 1963 et 1982⁵⁵⁵. Il existait également un projet d'installation d'agriculteurs réunionnais dans le Midi de la France⁵⁵⁶. Monique MILIA-MARIE-LUCE souligne que « *parallèlement à ces départs organisés, il existe des migrants « spontanés » qui pour partir utilisent leur réseaux socio-familiaux* »⁵⁵⁷, mais également de nombreux départs de fonctionnaires et de militaires avec le Service Militaire Adapté (SMA).

« *En 1981 – écrit Pap NDIAYE – le nouveau gouvernement de gauche supprime le BUMIDOM, pour le remplacer par l'Association Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'outre-mer (ANT). La nouvelle agence était décentralisée en délégations régionale, et s'occupait non seulement d'installations en métropole, mais aussi du retour des domiens* »⁵⁵⁸. D'après Monique MILIA-MARIE-LUCE, l'ANT avait pour fonction la gestion de « *l'intégration des antillais en France* ». Elle s'occupe, depuis 1982, de l'admission de stagiaire pour des formations en France et propose une aide spécifique pour la formation des jeunes en mobilité⁵⁵⁹. Pour autant, « *si l'émigration organisée s'est arrêtée avec le BUMIDOM en 1981, la migration individuelle continue d'être régulière* »⁵⁶⁰. En nette diminution, toutefois.

V.3 Autre moment d'immigration domienne en France

La France, comme bien d'autres pays, a eu recours à une importation massive de main-d'œuvre, l'une avec les esclaves, l'autre avec les immigrés venant de ses anciennes colonies. D'après Didier LAPEYRONNIE « *l'expérience coloniale serait au fondement de la définition et du traitement de l'immigration. C'est dans un contexte colonial que se sont développés les flux migratoires entre les deux sociétés* »⁵⁶¹. A partir du XVIII^e siècle, est avérée la présence de Noirs en provenance des colonies en France. Pap NDIAYE écrit que « *les colons, capitaines, et autres propriétaires d'esclaves des colonies insistaient pour*

⁵⁵⁵ NDIAYE Pap, op. cit., p.166-167

⁵⁵⁶ MILIA Monique, idem supra, p153

⁵⁵⁷ MILIA-MARIE-LUCE, Monique, « La grande migration des Antillais en France ou les années BUMIDOM », loc. cit. p.101

⁵⁵⁸ NDIAYE Pap, « Les Noirs et leur perception de la discrimination raciale dans le monde du travail en France depuis les années 1960 », in, « Discriminations : pratiques, savoirs, politiques », Actes du séminaire organisé par l'Institut de l'École normale supérieure et le Département de sciences sociales de l'ENS et coordonné par COHEN-TANUGI Pierre (IENS), HALPÉRIN Jean-Louis et FASSIN Éric (ENS), p. 71

⁵⁵⁹ MILIA-MARIE-LUCE, Monique, idem, p. 99

⁵⁶⁰ Idem, p. 101

⁵⁶¹ LAPEYRONNIE Didier, « L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés », Paris, PUF, « Sociologie d'aujourd'hui », p.130

*amener en métropole leur domesticité esclave. Cette fois, il ne s'agissait pas de commerce, mais de commodité de maison »*⁵⁶². Il affirme que « *la majorité de la population Noire vivait dans les ports, comme Nantes, Bordeaux, La Rochelle ou encore Marseille, qui pratiquaient le commerce négrier et colonial* », qu'elle était « *largement masculine, avec une pyramide des âges tronquée à la base et au sommet (peu d'enfants en bas âge et de peu personnes âgées)* », certains de ces hommes étant « *artisans, marins, domestiques ou encore, marchands ambulants, prostituées ou gagne-deniers* »⁵⁶³. Il existait également « *un petit nombre de Noirs dans l'armée, employés comme timbaliers, trompettes ou tambours empanachés, parfois comme soldats d'apparat* »⁵⁶⁴.

En ce qui concerne les DOM, préalablement à la départementalisation et la création du BUMIDOM, il existait déjà une immigration « *domienne* ». Sous la III^{ème} République, une première vague de domiens sont recrutés comme militaires pour la mère patrie. Leur service militaire terminé, ils resteront en France soit pour exercer une activité, soit pour suivre une formation professionnelle. La seconde vague est limitée à quelques intellectuels, tels qu'Aimé Césaire, Léon-Gontran Damas et bien d'autres universitaires. Il s'agissait d'une migration des élites de la fonction publique antillaise⁵⁶⁵, réunionnaise et guyanaise. Les jeunes diplômés rentraient ensuite ou bien s'établissaient en métropole. Fred CONSTANT explique que l'immigration fut « *d'abord spontanée et limitée aux filières administratives (« mouvement » des fonctionnaires ; démobilisation en métropole ; service militaire adapté du général Némó)* l'immigration en métropole s'amplifie avec le processus de départementalisation »⁵⁶⁶. Certains rejoindront la France, suite à une annonce publiée dans les DOM par les métropolitains, pour des emplois de domestiques. La troisième vague migratoire est celle organisée par le BUMIDOM, pour répondre à un fort besoin de main d'œuvre en métropole.

CHAPITRE VI : Présentation de la population d'étude

Un échantillon doit, par essence, selon Frédéric LEBARON, représenter quelque

⁵⁶² NDIAYE Pap, « La condition noire, essai sur une minorité française », Calmann Levy, Paris, 2008, p.115

⁵⁶³ Idem, pp.117-119

⁵⁶⁴ Idem, p.119

⁵⁶⁵ MARIE Claude-Valentin, « Les Antillais en France une nouvelle donne », Diasporas Caribéennes, n°1237, mai – juin 2002, p. 26

⁵⁶⁶ CONSTANT Fred, « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », REMI, vol. 3 N°3, 4ème trimestre. « Les Antillais en Europe », p.10

population et rendre possible quelque inférence statistique⁵⁶⁷. « *La construction d'un échantillon est une étape importante dans la réalisation d'une enquête par questionnaire, lorsqu'on ne peut interroger directement l'ensemble de la population étudiée. La situation est facilitée quand on dispose d'une base de sondage qui regroupe l'ensemble des individus constituant la population d'étude, au sein de laquelle on peut extraire un échantillon* », explique-t-il⁵⁶⁸. Lors de sa participation à l'écriture de l'ouvrage « *Les 100 mots de la sociologie* », Olivier MARTIN affirme, qu' « *il n'existe aucun principe universel garantissant la pertinence d'un échantillon. Même la taille de l'échantillon n'est pas une garantie de qualité et de pertinence* »⁵⁶⁹. Il faut donc définir avec précision les contours de la population d'étude.

La population native des DOM vivant en France représente un échantillon de 321 362 personnes. Sont définis comme natifs ceux et celles qui sont nés dans les DOM et qui ont immigré en métropole. Ces derniers seront distingués par leur département de naissance : Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion. La recherche se fera en utilisant toute la population établie par le recensement. Dans cette présentation de la population domienne résidant en France, l'analyse portera sur le DOM de naissance, le but étant d'évaluer l'ampleur de l'immigration pour chaque département. L'analyse de l'évolution de l'immigration pour chaque département d'Outre-mer permettra de connaître les flux d'entrée des immigrés domiens sur le territoire métropolitain. A partir de l'étude de la pyramide des âges de chaque Dom, on essayera de faire le portrait de la population domienne immigrant en métropole. La comparaison entre la pyramide des âges de la population métropolitaine et celle de la population native des DOM résidant en France, permettra de mettre en évidence la période d'immigration privilégiée (adolescence, âge adulte ou troisième âge) par les domiens. Enfin, l'analyse du genre déterminera si l'immigration est plutôt masculine que féminine.

VI.1 Évolution de l'immigration de la population domienne résidant en métropole

Après une croissance très forte, de 1968 à 1982, le rythme des installations s'est très

⁵⁶⁷ LEBARON Frédéric, « L'enquête quantitatives sciences sociales. Recueil et analyse des données », Dunod, Paris, 2006, p.28

⁵⁶⁸ Idem, p.56

⁵⁶⁹ MARTIN Olivier « 22- Échantillon », in PAUGAM Serge (Sous la direction de), « Les 100 mots de la sociologie », Que sais-je ?, PUF, 2010, p.31

nettement ralenti, pour se stabiliser à partir des années 1990. En mars 1990, la population native des DOM vivant en métropole est de 316 102 habitants. Le ralentissement de la migration domienne à partir de 1982 s'explique, en partie, par la suppression du BUMIDOM et par la nouvelle politique prônée par l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'outre-mer (ANT), dont l'un des axes principaux est de « *rendre possible, pour ceux qui le désirent, la réinstallation dans le département d'origine par la diffusion d'offres d'emplois, l'aide à l'installation d'artisans, la mise en œuvre d'actions de formation dans les créneaux d'emplois déficitaires dans les DOM, l'aide à la création d'entreprise dans les DOM (formation, montage des projets, voyage d'étude, voyage de retour)* »⁵⁷⁰, selon Fred CONSTANT.

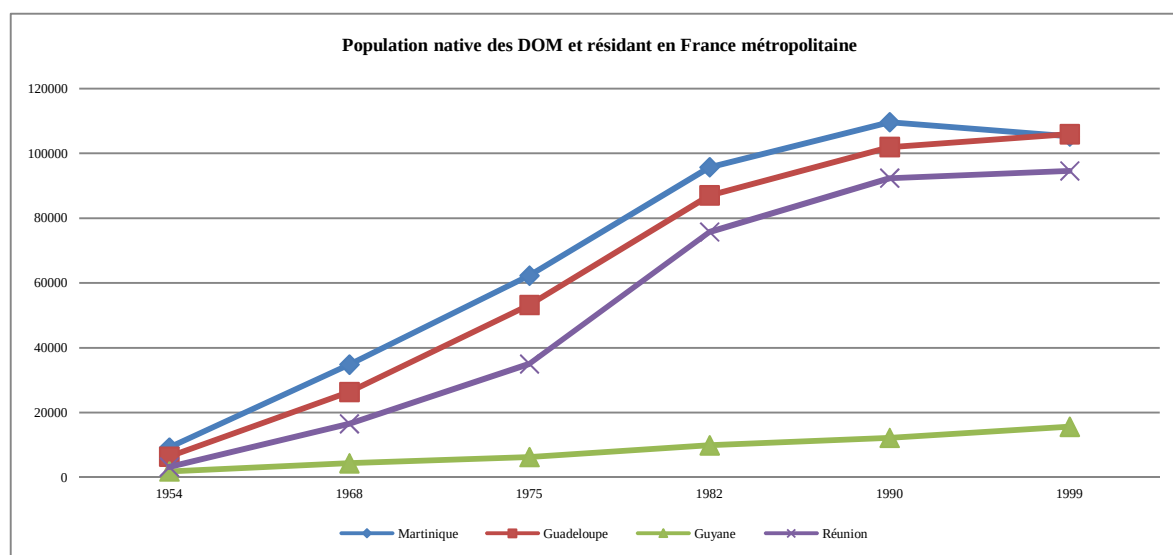


Figure 1 : population native des DOM et résidant en France métropolitaine
Source : Insee-recensement

Les crises de 1974 (premier choc pétrolier dû à l'effondrement du dollar américain) et de 1992 (troisième choc pétrolier dû à la 1^{ère} guerre du Golfe) ralentissent la dynamique économique de la France, réduisant du coup l'attractivité du marché de l'emploi pour les candidats à l'immigration, mais également pour les domiens. Pourtant, l'immigration s'est poursuivie. Au départ, l'immigration fut importante pour la population native de la Martinique, puis diminuera par la suite, pour se retrouver au même niveau que l'immigration des natifs de la Guadeloupe, avec une évolution de 4%, contre une diminution de 4% pour la

⁵⁷⁰ CONSTANT Fred, « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », Revue européenne de migrations internationales. Vol. 3 N°3. 4^{ème} trimestre. p.21

population native de la Martinique entre 1990 et 1999. On assiste à une évolution de +22% pour la population de la Guyane contre seulement +2,40% pour celle de La Réunion. Plus tardive, l'immigration de la population native de l'île de La Réunion sera moins importante. C'est à partir de 1968 que l'on va assister à l'augmentation du nombre d'immigrés natifs de ce département.

Historiquement, les Antilles vivaient des moments difficiles : une « *crise sucrière* » liée à l'effondrement de l'économie de la plantation, une augmentation du nombre de chômeurs et du coût de la vie, une installation de la misère, sans oublier les nombreuses manifestations ou conflits sociaux qui expliqueraient le nombre plus important d'immigrés.

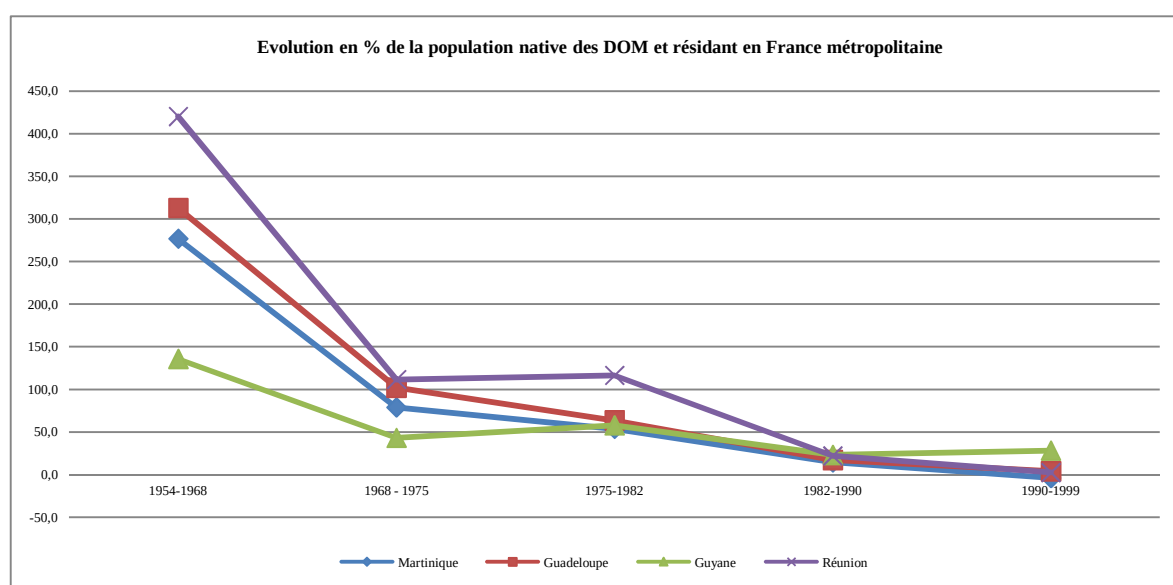


Figure 2 : évolution en % de la population native des DOM et résidant en France métropolitaine
Source : Insee-recensement

La migration de la population native de la Guyane est différente de celles des autres DOM, du fait de la particularité géographique et démographique du département. En effet, la Guyane est à la fois le plus vaste et le moins peuplé des départements d'Outre-mer. En 1954, la densité de la population en Guyane s'élevait à 0,31 habitant par km², contre 111 pour La Réunion, 141 pour la Guadeloupe et 212 pour la Martinique. De plus, la population de la Guyane regroupe des populations assez cosmopolites : des immigrés venant des autres Guyanes et des autres pays : Surinam, Guyana, Sainte-Lucie, Brésil, Dominique, Pérou, etc. La Guyane compte également une population descendant des bagnards, des métropolitains, ainsi que des Amérindiens d'Amazonie, populations qui sont peu, voire, pas du tout concernées par le phénomène de migration vers la métropole. Au début de l'immigration, au

niveau économique, elle ne subit pas encore la crise, comme c'est déjà le cas pour les autres DOM.

En resituant l'immigration domienne par rapport aux autres flux migratoires, on remarque une évolution similaire dans le temps, quoique comportant certaines particularités. En effet, même si l'arrivée de domiens en métropole connaît une croissance beaucoup plus prononcée que celle des immigrants venant des autres parties du monde (de l'ordre de +90% entre 1968 et 1975, contre une augmentation allant de +5% à +70% pour les autres flux migratoires), cette dernière ralentit constamment jusqu'aux années 1990. Cette observation tend à confirmer l'impact du contexte économique français sur la dynamique migratoire.

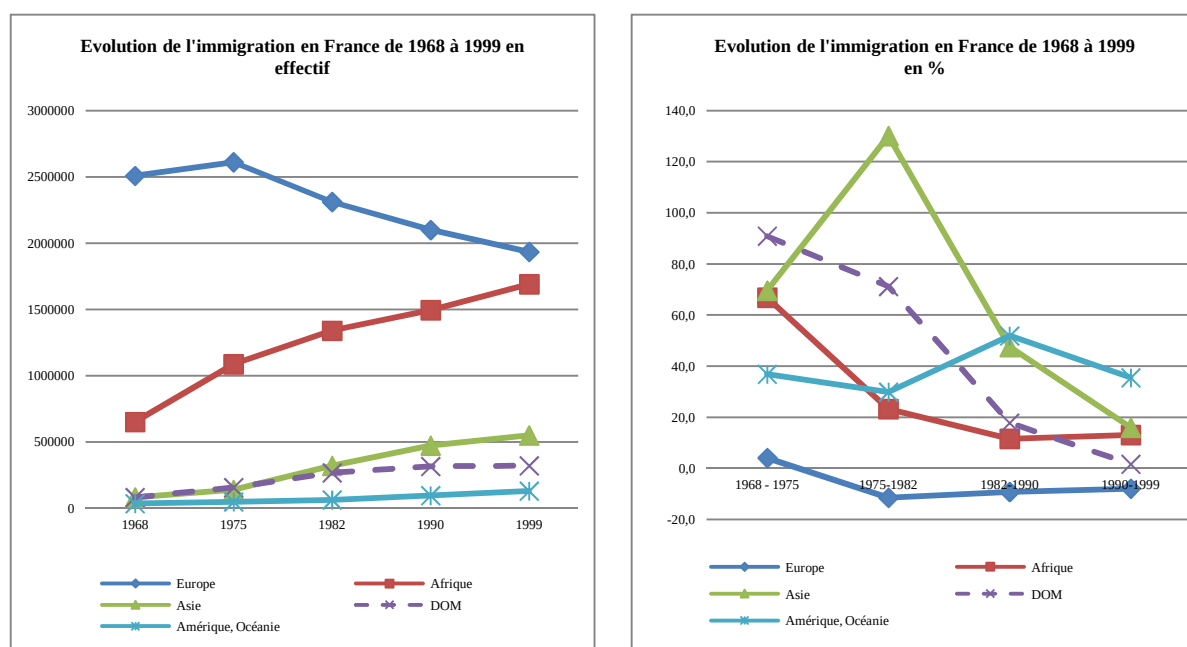


Figure 3 : évolution de l'immigration en France de 1968 à 1999
Source : Insee-recensement

Ainsi, si les Trente Glorieuses ont généré et entretenu des flux migratoires importants à destination du territoire métropolitain dans la période de l'après guerre, les chocs pétroliers qui suivront vont très nettement modifier la donne. Par conséquent, cette analyse de l'évolution de l'immigration domienne en métropole, portant sur la période allant de 1954 à 1999, permet de mettre en évidence la relation existant entre le contexte économique (donc du marché de l'emploi) et la dynamique du flux migratoire. L'analyse de l'âge et du sexe des immigrants domiens, devrait permettre de confirmer ou de réfuter l'hypothèse que l'immigration domienne est à vocation professionnelle.

VI.2 Évolution de l'immigration domienne en métropole en fonction du sexe

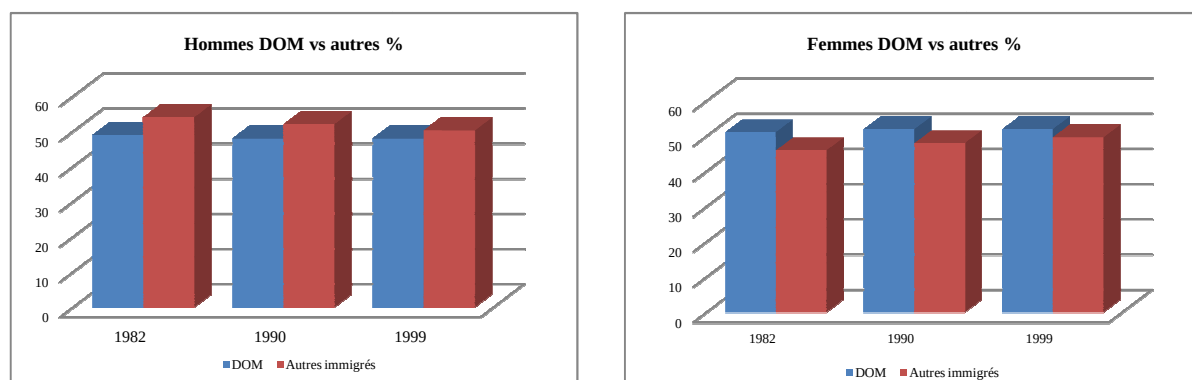


Figure 4 : évolution de l'immigration domienne en métropole, en fonction du sexe, de 1982 à 1999
Source : Insee-recensement

Les hommes ont toujours été majoritaires au sein de la population immigrée résidant en France. Pourtant, en ce qui concerne la population domienne, on fait le constat inverse. Entre 1968 et 1975, les hommes étaient beaucoup plus nombreux à immigrer pour la population native de la Guadeloupe, de la Martinique et pour ceux de l'île de La Réunion. Alors que, pour cette même période, ce sont les femmes natives de la Guyane qui immigrer plus que leurs homologues masculins. A partir de 1982, la tendance s'inverse. Pour la population native de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion, les femmes sont plus nombreuses à immigrer que les hommes. Pour la population native de la Guyane, le taux de femmes immigrées diminue, alors que celui des hommes augmente.

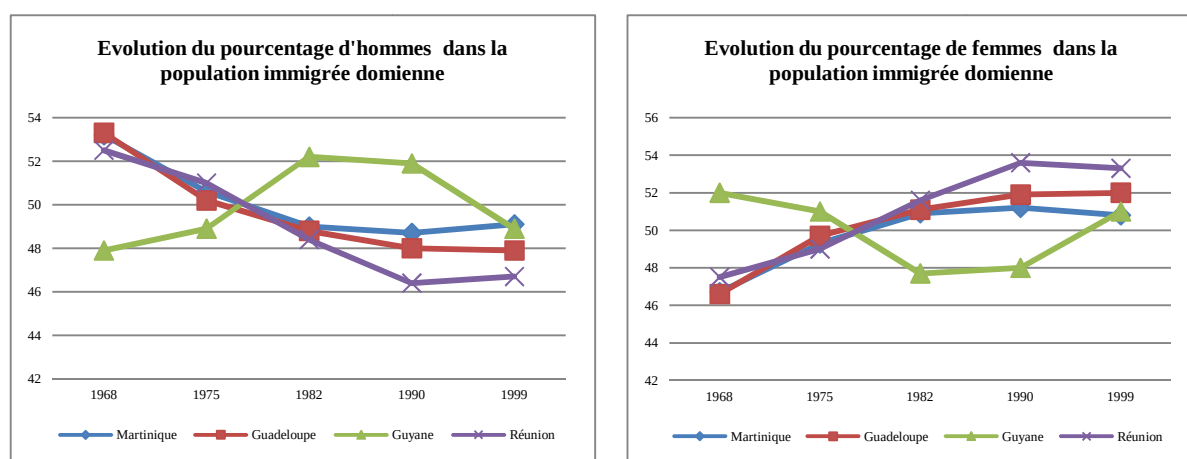


Figure 5 : évolution de la population immigrée domienne en fonction du département d'origine, de 1968 à 1999
Source : Insee-recensement

Même si, au début de l'immigration, entre 1954 et 1975, les hommes sont plus nombreux à immigrer que les femmes (à l'exception de la Guyane), la tendance s'inverse à partir de 1982. La reconstruction de la France achevée, les crises économiques provoquées par les chocs pétroliers ont eu un impact négatif sur les secteurs d'activité de la construction et de l'industrie, alors que le secteur tertiaire a pris de l'importance.

Le BUMIDOM avait également pour objectif la gestion du regroupement familial et dans la conception de cette politique, selon Stéphanie CONDON, «*les femmes avaient une place particulière : travailleuses et futures mères. Cette émigration devait répondre aux besoins métropolitains en main-d'œuvre et en même temps, contribuer à réduire la natalité aux Antilles. En faisant partir les femmes, on faisait partir des futures mères*»⁵⁷¹.

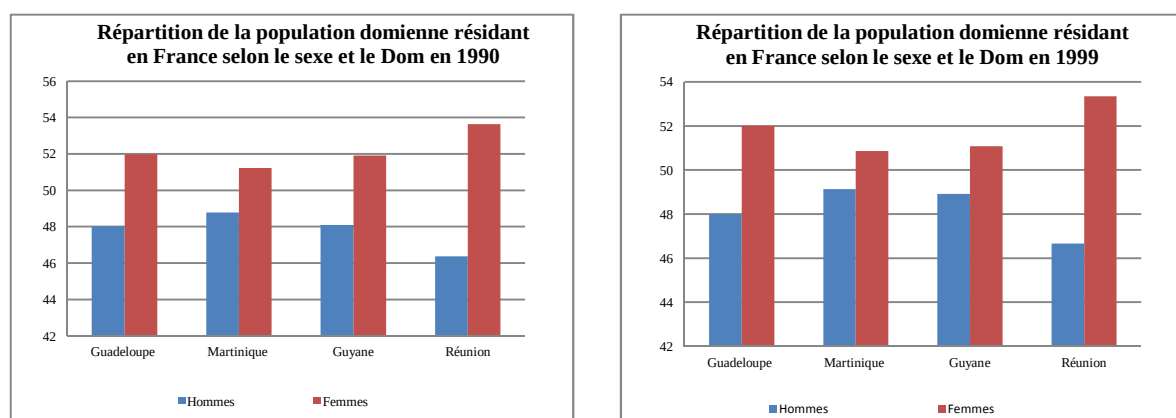


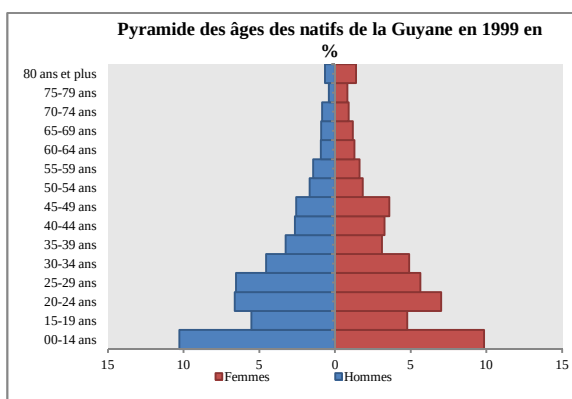
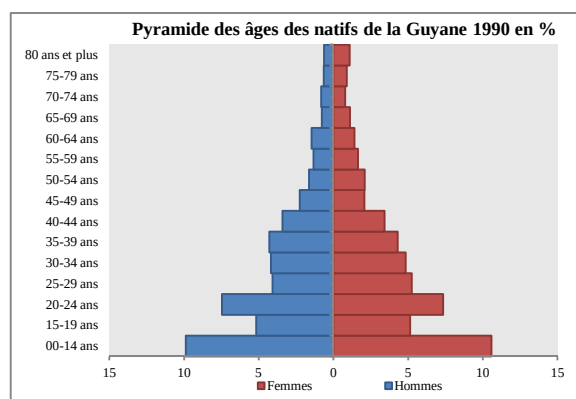
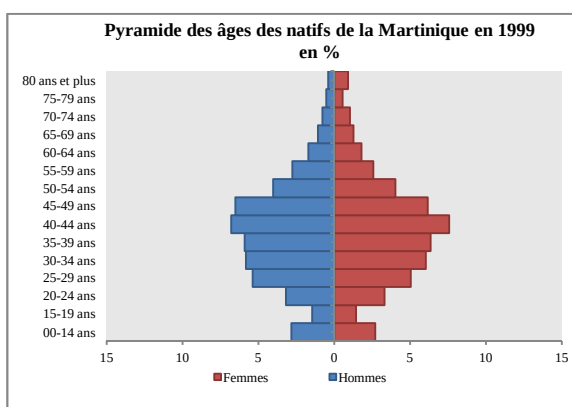
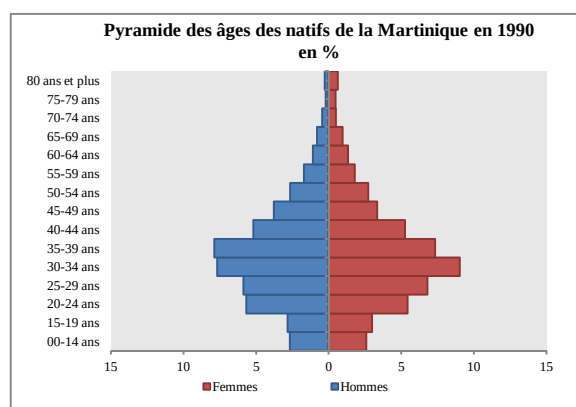
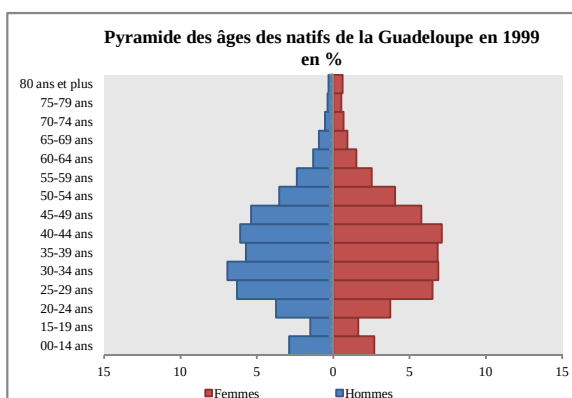
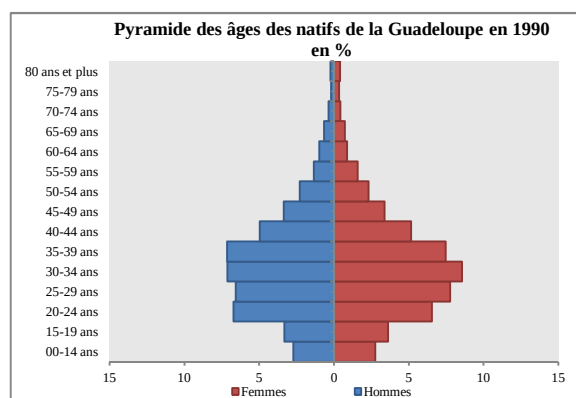
Figure 6 : Répartition de la population domienne résidant en France métropolitaine, comparaison en fonction du sexe, entre 1990 et 1999

Source : Insee-recensement

Pour compléter cette première analyse de la population de domiens immigrés, on se focalisera par la suite sur l'âge des immigrés. Cette étude aura pour objectif de mieux identifier le portrait type de l'immigré domien.

⁵⁷¹ CONDON Stéphanie, « Migrations antillaises en métropole : Politique migratoire, emploi et place spécifique des femmes », Les cahiers du CEDREF, 8-9 | 2000, p. 169-200

VI.3 Évolution de la pyramide des âges de la population domienne résidant en métropole



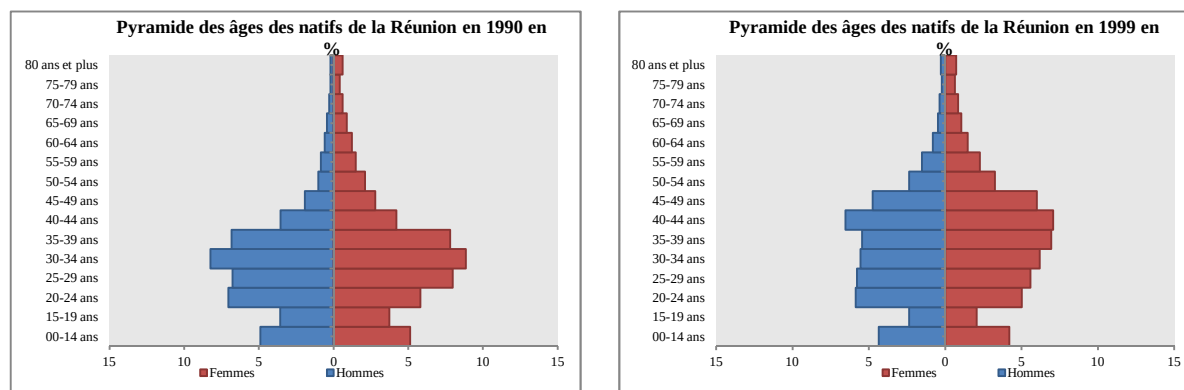


Figure 7 : Pyramides des âges de la population domienne résidant en métropole, en fonction du DOM d'origine, en 1990 et 1999
Source : Insee-recensement 1999

L'analyse des pyramides des âges de l'ensemble des DOM, permet de constater que mise à part la Guyane, la grande proportion des immigrés domiens résidant en France métropolitaine, en 1990 comme en 1999, se concentre dans les tranches d'âges de 20 à 59 ans, ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse d'une immigration de travail. La comparaison, sur l'année 1999, avec les pyramides des âges de la population métropolitaine et celle de l'ensemble des DOM, montre un déficit de la population jeune et âgée chez les immigrés. La part des moins de 15 ans représente plus de 25% de la population des DOM et près de 20% de la population métropolitaine, ces jeunes ne comptent plus que pour 2% à 10% de la population immigrée.

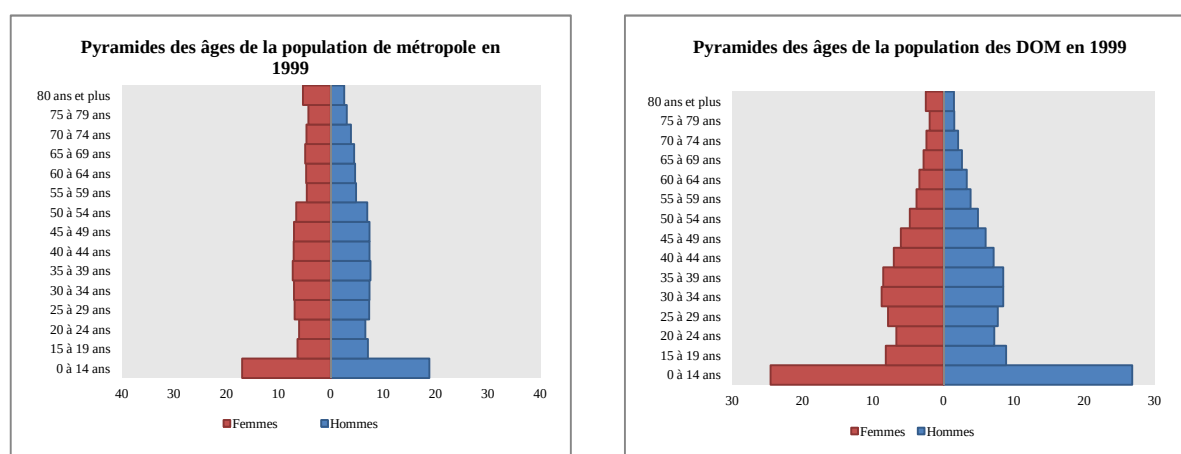


Figure 8 : Pyramide des âges de la population métropolitaine en 1990 et 1999
Source : Insee-recensement 1999

En se concentrant sur l'évolution des autres tranches d'âges, on relève un léger rétrécissement à la base de toutes les pyramides, alors que, dans le même temps, la proportion

de personnes de 60 ans et plus a augmenté. Ce vieillissement de la population domienne de métropole serait-il le signe d'une immigration de peuplement? Les immigrés ont-ils fait le choix ou ont-ils accepté le fait de ne pas retourner dans leur DOM respectif ? L'allongement de la durée du séjour en métropole (qui est suggéré par ce phénomène de vieillissement) témoigne-t-il pour autant d'une intégration au sein de la société métropolitaine ? L'immigration des domiens en métropole pourrait être de nature familiale, professionnelle, scolaire ou dans une optique d'installation durable. A ce titre, l'immigration, sous ces différentes dimensions, aura-t-elle un impact notable sur l'identité des immigrés ? Quelles sont les modifications qui peuvent être engendrées par l'immersion dans un milieu différent du sien ?

VI.4 Présentation de la population ayant répondu au questionnaire d'enquête

Dans le cadre de ce travail de recherche, en parallèle de l'étude des données du recensement de l'INSEE, un questionnaire a été transmis à des immigrés domiens. L'objectif de ce dernier était de récolter des données concernant les ressentis des enquêtés sur leur intégration. Il sera donc fait ci-après, une présentation de la méthodologie employée pour l'élaboration de ce questionnaire et des modalités de traitement des données recueillies.

Selon Jean-Claude COMBESSIE, « *le questionnaire a pour fonction principale de donner à l'enquête une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et hypothèses préalablement constituées* »⁵⁷². Il poursuit en expliquant que « *sa structure est fortement conditionnée par les objectifs et les contraintes du traitement statistique* » et pour ce faire, « *le questionnaire doit être d'emblée plus fortement préconstruit que les autres méthodes de collecte* »⁵⁷³. La passation du questionnaire utilisé ici a été faite par mail ou par courrier. Les retours furent surtout négatifs, et, parfois, les réponses furent insultantes de la part de certaines personnes. Peu onéreux, le fichier d'adresse utilisé est la liste des associations d'ultra-marins de métropole – certains nous renvoyant vers leurs connaissances. Le questionnaire est court, avec 40 questions sur l'identité de la personne, l'immigration, les trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, conjugales et

⁵⁷² COMBESSIE Jean-Claude, « La méthode en sociologie », La Découverte, Repères, Paris, 1996, 1999, 2001, 2003, 2007, 5^{ème} édition, p.33

⁵⁷³ Ibidem.

sociales ; et, enfin, des questions se rapportant à leur sentiment d'intégration et leur vécu de la discrimination. Plusieurs rappels ont été effectués par mail, mais malheureusement cela n'a pas permis d'acquérir un nombre plus important de questionnaires remplis. N'ayant pas pu ou eu l'occasion de réaliser des entretiens, il est clair que les informations reçues ne sont pas toutes complètes et significatives. Cela entraîne donc une déperdition de renseignements supplémentaires, qu'il aurait été possible d'acquérir grâce à l'entretien.

A la base de ce travail, le questionnaire était avant tout une méthode exploratoire, le but étant de permettre une prise de contact avec la population domienne résidant en métropole. Les difficultés de collecte ont été particulièrement importantes. S'agissant d'opinion et d'attitudes, des questions ouvertes ont été posées dans le but étant de laisser la parole aux personnes et de recueillir une plus grande diversité de réponses. Il faut rappeler que l'un des intérêts du questionnaire est de standardiser et de neutraliser l'effet enquêteur⁵⁷⁴. Ce qui fait dire aux auteurs Frank LEHUEDE et Agathe COUVREUR qu'« *avec une question ouverte, l'enquêteur risque de réinterpréter la réponse de l'enquêté avec ses propres mots* »⁵⁷⁵. Ils soulignent également que « *c'est la rationalité du chercheur, associée à la connaissance qu'il a du sujet d'enquête, qui guide la réalisation des questionnaires, tant en ce qui concerne les indicateurs et les thèmes choisis, que la formulation et l'ordre des questions posées, ou la liste des items proposés* »⁵⁷⁶. De plus, notent-ils « *les questions ouvertes font l'objet d'une post-codification très souvent réductrice et sujette à l'interprétation subjective des codificateurs* »⁵⁷⁷. Les données issues des questions ouvertes sont d'ordre qualitatif, ce qui permettra d'appuyer certains points. Le questionnaire a fait l'objet d'un codage et d'une saisie informatique (MODALISA). Des traitements statistiques sont alors envisageables, qu'il s'agisse de tris à plat, de tableaux croisés, ou d'analyse des données. Frank LEHUEDE et Agathe COUVREUR concluent que « *les traitements statistiques constituent un instrument explicatif essentiel, puisqu'ils permettent de croiser des variables et de rechercher d'éventuelles corrélations entre elles. L'analyse des données offre même la possibilité d'évaluer les liaisons entre les variables et de les hiérarchiser* »⁵⁷⁸.

Selon Frédéric LEBARON, « *l'usage du questionnaire n'est pas seulement une*

⁵⁷⁴ LEHUEDE Frank et COUVREUR Agathe, « Essai de comparaison de méthodes quantitatives et qualitatives », CREDOC, 2002, p.10

⁵⁷⁵ Ibidem.

⁵⁷⁶ Idem, p.9

⁵⁷⁷ Idem, p.10

⁵⁷⁸ Idem, p.10-11

technique, mais c'est aussi un processus de construction sociale de l'information »⁵⁷⁹. Pour Olivier MARTIN, « *il permet de recueillir des données empiriques qui sont, par leurs conditions mêmes de récoltes, standardisées* »⁵⁸⁰. La standardisation du questionnaire est aussi la possibilité d'en « *déléguer la réalisation à des enquêteurs autres que le responsable du projet* »⁵⁸¹. Maryse MARPAST souligne que « *la standardisation des questionnaires vise à contrôler, sinon à diminuer, « l'effet enquêteur », c'est-à-dire l'effet qu'a sur les réponses de l'enquêté, la perception qu'il a de l'enquêteur, de son milieu social, etc.* »⁵⁸². Pour l'auteur, « *l'une des critiques souvent faite au questionnaire standardisé est qu'il utilise des questions et des catégories sorties toutes armées du cerveau du chercheur qui les a conçues, et qu'elles n'ont pas nécessairement le même sens, ou peut-être pas de sens du tout, pour les personnes interrogées. [...] Le danger est que l'écart soit grand entre la signification que le chercheur donne aux questions qu'il pose et aux réponses qu'il propose et celle que lui donneront les personnes y répondant. Il est également possible que les questions soient mal choisies ou mal formulées et constituent de très mauvais indicateurs de ce que veut appréhender le chercheur* »⁵⁸³.

Le nombre de retours des questionnaires fut limité, avec seulement 43 réponses. Parmi ces répondants, on dénombre 69% de femmes contre 31% d'hommes, tous âgés entre 20 et 65 ans, soit des personnes potentiellement actives.

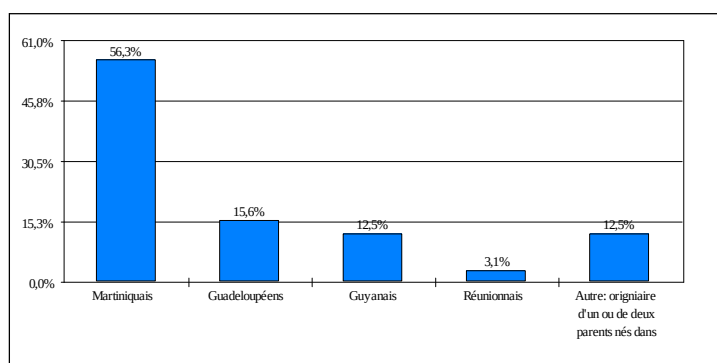


Figure 9 : population ayant répondu au questionnaire, en fonction du DOM de naissance

⁵⁷⁹ LEBARON Frédéric, « L'enquête quantitative en sciences sociales. Recueil et analyse des données », DUNOD, Paris 2006, p.56

⁵⁸⁰ MARTIN Olivier « 29- Questionnaire », in PAUGAM Serge (Sous la direction de), op.cit., p.37

⁵⁸¹ LEHUEDE Frank et COUVREUR Agathe, « Essai de comparaison de méthodes quantitatives et qualitatives », CREDOC, 2002, p.9

⁵⁸² MARPAST Maryse, « Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile », INED, 1995, p.3

⁵⁸³ Idem, p.7

La plupart d'entre eux sont nés aux Antilles (56,3% viennent de Martinique et 15,6% de Guadeloupe). Les deux autres DOM, la Guyane et La Réunion, sont beaucoup moins bien représentés avec à peine 16% des personnes ayant participé à notre enquête.

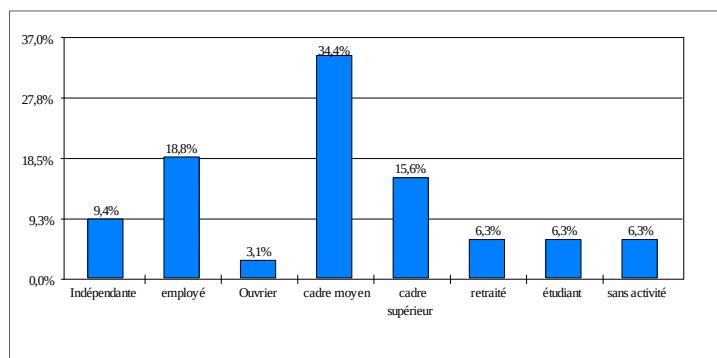


Figure 10 : population ayant répondu au questionnaire, en fonction de la catégorie socioprofessionnelle

En terme de catégories socioprofessionnelles, le statut le mieux représenté est celui de cadre moyen, soit 34,4% des enquêtés, suivis des employés (18,8%) et des cadres supérieurs (15,6%). On notera au passage que les hommes sont plus nombreux dans la catégorie des cadres supérieurs, à l'inverse de celles des cadres moyens et des employés, où les femmes sont majoritaires.

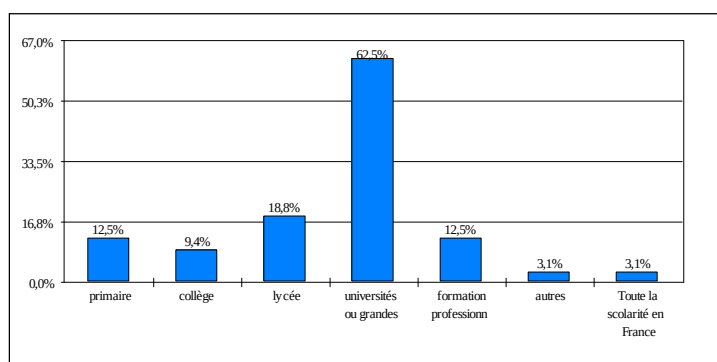


Figure 11 : population ayant répondu au questionnaire, en fonction de la scolarité effectuée en métropole

A la question posée au sujet de la scolarité effectuée dans l'hexagone, une grande majorité, soit 62,5%, a déclaré avoir d'abord mené des études supérieures. Cet état de fait qui invoque

une immigration pour les études (puis le travail ?), est à mettre en opposition avec la minorité (3,1%) d'immigrés domiens ayant effectué toute leur scolarité en métropole, ce qui incline plutôt à envisager une immigration pour cause de regroupement familial.

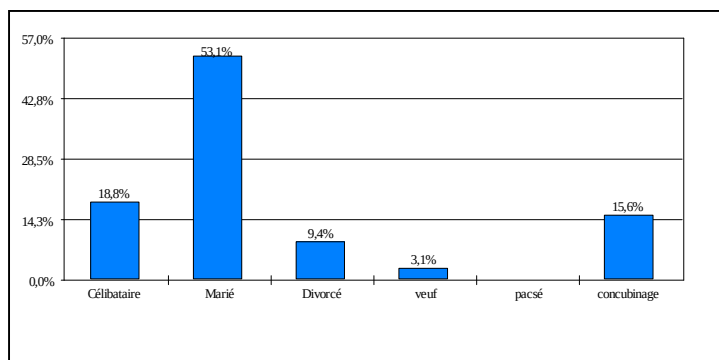


Figure 12 : population ayant répondu au questionnaire, en fonction de la situation matrimoniale

Enfin, concernant la situation matrimoniale des personnes interrogées, une majorité (53,1%) vit sous le régime marital. Cette préférence pour la vie à deux est encore plus flagrante, si on ajoute à cela les 15,6% de couples en concubinage et, à posteriori, les 3,1% de veufs – personnes qui étaient donc mariées auparavant.

Après avoir présenté les populations étudiées, celles du recensement de l'INSEE et du public ayant participé à notre enquête, on peut désormais analyser dans le détail les données récoltées. Ainsi, on débutera ce travail par l'étude du modèle familial des immigrés domiens, dont on tentera d'évaluer l'impact sur l'intégration de ces derniers.

CHAPITRE VII : Le modèle familial en tant qu'indicateur d'intégration

« La famille, le travail, l'école ou la religion sont autant de domaines de la vie, autrefois clairement définis et stables, mais désormais en pleine mutation » écrit Jean-Pierre BOUTINET⁵⁸⁴, et cela est d'autant plus vrai lorsque de nombreuses familles émigrent vers d'autres lieux, obligeant ses membres à s'adapter à un autre mode de vie. Pour Paul- Henry CHOMBART DE LAUWE, « la famille n'a de sens qu'étudiée dans l'ensemble des structures sociales dont elle est la pièce maîtresse »⁵⁸⁵. Et, dans son article « Sociologie de la famille, Sociologie du logement : un lien à redéfinir », Catherine BONVALET rappelle que

⁵⁸⁴ BOUTINET Jean-Pierre, « L'adulte immature », Sciences humaines, 1999, n° 91, p. 23

⁵⁸⁵ CHOMBART DE LAUWE, P.H, « Famille et habitation », Paris, CNRS, 1959, p. 11

« DURKHEIM lui-même conseillait à ses étudiants d'analyser la famille à partir de trois sources : l'ethnographie, l'histoire, la démographie »⁵⁸⁶.

Dans le cadre de ce travail de recherche, c'est la source historique qui a été choisie. Dans un premier temps, on fera une présentation de l'histoire de la famille et de la situation matrimoniale par rapport à la population domienne, puis, nous nous attacherons à décrire celle de la population métropolitaine. L'analyse des données portera sur la constitution du lien matrimonial. A travers un certain nombre de données statistiques, on se propose de mettre en évidence l'évolution de la situation matrimoniale entre la période esclavagiste et aujourd'hui (1990 et 1999) et d'identifier les modifications de comportements. Chaque partie présente des données qui ont pour but de mesurer ces changements, ainsi que les évolutions de la situation des domiens. La première précaution à prendre étant avant tout celle de définir avec précision les termes utilisés, notamment celui de la famille, nous nous y appliquerons.

À partir des données disponibles, on tentera de mettre en évidence les transformations qui se sont produites et qui ont permis l'émergence de nouvelles formes familiales. Le parcours historique des familles dans les DOM, depuis l'esclavage, sera retracé, afin de saisir les différences entre les modèles de nuptialité des différents départements d'origine et des lieux de résidence (DOM ou métropole).

VII.1 Définition et évolution du concept de famille

Les manières de définir et de décrire la famille sont très différentes. Pour Martine SEGALIN, « la famille est une institution changeante, un ensemble de processus »⁵⁸⁷. Le mot peut prendre plusieurs sens pour Michel-Louis LEVY, qui pense que « selon qu'on en restreint l'acceptation aux parents et enfants partageant le même logement, ou qu'on l'étend de proche en proche à l'ensemble des liens de parenté et d'alliance ou même aux personnes décédées. Dans un cas, le logement commun, et la mise en commun des ressources, font de la famille une notion économique ; dans l'autre, les ancêtres communs en font un concept biologique »⁵⁸⁸. À savoir également que « la famille transmet à ses enfants son héritage génétique, social et culturel. Elle se caractérise par des relations intimes, par le sentiment de

⁵⁸⁶ BONVALET Catherine, « Sociologie de la famille, Sociologie du logement : un lien à redéfinir », Sociétés Contemporaines, 1997, n° 25, p. 25

⁵⁸⁷ SEGALIN Martine, « Sociologie de la famille », Paris, Armand Colin, 2010, p.8

⁵⁸⁸ LEVY Michel-Louis, « Les transformations de la famille », Population et sociétés, INED, Novembre 1984, n° 185, p.1

*l'unité entre ses membres, par une forte solidarité, par la grande homogénéité culturelle des normes et des valeurs partagées par les individus qui la composent »*⁵⁸⁹, on lit sous la plume de Mohamed CHERKAOUI.

Le terme désigne pour Michel FIZE⁵⁹⁰, « *dans son sens restreint, des personnes apparentées vivant en commun et spécialement, le père, la mère et les enfants. Dans un sens large, il désigne l'ensemble des personnes liées entre elles par le mariage, par la filiation et, quelque fois, par l'adoption »*⁵⁹¹. Autre sens proposé : celui selon lequel elle se définit comme étant « *la succession d'individus qui descendent les uns des autres, de génération en génération »*⁵⁹². La famille peut également se définir en fonction de « *la taille (on oppose alors la famille restreinte ou nucléaire à la famille élargie) ; la filiation maternelle ou paternelle (on parle alors de famille matrilineaire ou patrilinéaire) ; l'organisation du pouvoir (on distingue la famille patriarcale de la famille démocratique) ; le nombre d'épouses (on oppose la famille monogamique à la famille polygamique), le nombre d'époux (polyandrique) et selon le lieu de résidence »*⁵⁹³. C'est avec l'industrialisation, l'exode rural et l'urbanisation que le modèle familiale nucléaire s'impose un peu partout⁵⁹⁴. Le couple se concentrant sur lui-même, la famille élargie décline. Elle est réduite aux seuls parents et enfants, répartis désormais sur un espace aux fonctions minutieusement définies⁵⁹⁵. La famille reste pour Michel FIZE « *la « cellule de base »* ⁵⁹⁶. Lieu d'amour, d'affection, d'éducation des enfants, mais aussi « *refuge, un point d'ancrage fort »*⁵⁹⁷, « *valeur refuge »* ⁵⁹⁸ contre les divers maux économiques et sociaux qui frappent la société. Pourtant, la famille ne correspond plus « *au schéma classique d'un homme et d'une femme élevant leurs enfants. Nous avons affaire de plus en plus à des réseaux relationnels complexes, à des parentés plurielles. Les structures familiales nouvelles ont en commun de s'éloigner du modèle traditionnel que représente le couple hétérosexuel marié, « uni pour la vie », en charge*

⁵⁸⁹ CHERKAOUI Mohamed, « Sociologie de l'éducation », Paris, PUF, Que sais-je ?, 1986-2010, p.41

⁵⁹⁰ FIZE Michel, « La famille », Paris, Idées reçues, Le Cavalier Bleu, 2005

⁵⁹¹ Idem, p.5

⁵⁹² Ibidem

⁵⁹³ FIZE Michel, idem, p.9

⁵⁹⁴ Idem, p.19

⁵⁹⁵ Ibidem

⁵⁹⁶ FIZE Michel, idem, p.20

⁵⁹⁷ Idem, p.20-21

⁵⁹⁸ Idem, p.51

d'enfants biologiques »⁵⁹⁹. La famille est en pleine restructuration. D'après Jean-Pierre BOUTINET « *la multiplication des divorces, les familles monoparentales, décomposées et recomposées, placent l'adulte dans une vie familiale instable. Au sein de la famille nucléaire même, on émet des doutes sur sa composition souhaitée : parentèle hétérosexuelle, homosexuelle, biologique, d'emprunt...* »⁶⁰⁰.

Bernadette BAWIN-LEGROS écrit que la famille est un « *lieu d'échanges et de communication, de développement affectif et de transactions calquées[...] sur le don, la réciprocité et l'équité* »⁶⁰¹, elle permet « *le renouvellement des générations, la transmission de biens et de savoirs et le partage d'un travail fondé sur la complémentarité des sexes* »⁶⁰². Selon l'auteure, « *le nouvel ordre sentimental* » provoque des modifications dans le modèle familial traditionnel : « *repli individualiste, redécoupage fondamental entre privé et public* »⁶⁰³ imposant le bonheur, l'autonomie et l'épanouissement personnel comme la base de la famille. Bernadette BAWIN-LEGROS cite Émile DURKHEIM⁶⁰⁴, pour qui « *la famille conjugale résulte d'une contraction de la famille paternelle. Elle est faite d'un homme, d'une femme et de leurs enfants, est le résultat de toute une évolution qui vient consacrer à la fois le passage d'un type de solidarité à un autre et une complémentarité indispensable des rôles masculins et féminins, dans le respect de la morale* »⁶⁰⁵. Selon la conception de DURKHEIM, elle est « *la forme la plus civilisée d'organisation de la vie domestique* »⁶⁰⁶. L'auteure fait appel à un autre non moins célèbre sociologue, Auguste COMTE, qui, pour sa part, considère trois relations comme constitutives de la famille. Tout d'abord, la relation filiale, dont découle le respect de l'autorité supérieure ; ensuite, la relation fraternelle, qui fait naître le sens de la solidarité et de la sympathie ; et, enfin, la relation conjugale, qui est sans aucun doute, pour Auguste COMTE, la plus fondamentale, car étant celle qui constitue la base du tissu social d'où se développe une relation d'échanges et de solidarité, ainsi que de prévention contre

⁵⁹⁹ Idem, p.23-24

⁶⁰⁰ BOUTINET Jean-Pierre, « L'adulte immature », Sciences humaines, 1999, n° 91, p. 23

⁶⁰¹ BAWIN-LEGROS Bernadette, « Sociologie de la famille. Le lien familial sous question », Ouvertures sociologiques, De BOECK, p.11

⁶⁰² Idem p.9-10

⁶⁰³ Idem, p.11

⁶⁰⁴ DURKHEIM Émile, « La famille conjugale » in Texte volume 3 : « Fonctions sociales et institutions », Paris, Les Éditions de Minuit, 1975, (1^{ère} éd. en 1921), p.42

⁶⁰⁵ BAWIN-LEGROS Bernadette, op. cit., p.31

⁶⁰⁶ Idem, p.32

l'atomisation⁶⁰⁷. Et, selon BAWIN-LEGROS, ce sont « *ces trois types de relation qui forment la personnalité de l'individu* »⁶⁰⁸.

Andrée MICHEL interpelle également Émile DURKHEIM pour qui, « *la famille est une institution sociale, produite par des causes sociales* »⁶⁰⁹. Elle fait intervenir PARSONS qui dit, pour sa part, que « *la famille n'exerce plus sur le plan macrosociologique que les fonctions de reproduction et d'identification sociale de l'enfant. La famille conjugale moderne résulte de ses deux fonctions microsociologiques : la socialisation de l'enfant et la stabilisation de la personnalité de l'adulte* »⁶¹⁰. C'est PARSONS aussi qui souligne que « *la famille conjugale des sociétés industrielles est isolée de la parenté étendue, son comportement est pénétré de rationalité. Enfin, elle devient un système intérateur en différenciant les rôles masculins et féminins tout autant que les rôles du garçon et de la fille* »⁶¹¹. Dans la même ligne de réflexion s'inscrit Nicoletta DIASIO, quand elle écrit que « *la famille demeure un lieu privilégié d'appartenance, de transmission et de socialisation. Elle constitue un dispositif temporel qui participe à la création d'individus par leur inscription dans un passé et leur projection dans le futur, par le travail intergénérationnel et le désir de prolongement de soi et du groupe à travers la « fabrication » de descendants* »⁶¹². Pour d'autres auteurs, comme pour Louis ROUSSEL qui cite Georges DUBY, « *c'est la défaillance de l'État, matérialisée par la faiblesse du pouvoir royal, qui a rendu nécessaire le renforcement de liens familiaux qui étaient restés assez lâches pendant tout le haut Moyen Age* »⁶¹³. Toujours pour DUBY, « *la famille du X^{ème} siècle est suivant toute apparence une communauté réduite à sa plus simple expression, la cellule conjugale, dont la cohésion se prolongeait parfois un moment après la mort des parents. Les liens sont lâches. C'est qu'ils sont inutiles : les organes de paix du vieil État franc sont encore assez vigoureux pour permettre à l'homme libre de vivre indépendant et de préférer, s'il le veut, la compagnie de ses voisins et de ses amis à celle de ses parents* »⁶¹⁴. Selon le même Louis ROUSSEL, pour

⁶⁰⁷ Idem, p.26

⁶⁰⁸ Idem, p.26

⁶⁰⁹ MICHEL Andrée, « Sociologie de la famille et du mariage », PUF le sociologue, 1972, p.40

⁶¹⁰ Idem, p.99

⁶¹¹ Idem, p.121

⁶¹² DIASIO Nicoletta, « Comment l'enfant fait-il la famille ? Ou : Les enfants, objets et sujets du désir de famille », Revue des Sciences Sociales, 2009, n° 41, « Désirs de famille, désirs d'enfant », p.8

⁶¹³ ROUSSEL Louis, « Le mariage dans la société française. Faits de population données d'opinion », Paris, PUF, 1975, p.23

⁶¹⁴ Ibidem

PARSONS : « *la famille comme toute unité sociale, est un système différencié : l'homme et la femme n'y ont ni le même statut, ni les mêmes rôles* »⁶¹⁵.

Quelques soient les auteurs qui sont intervenus dans la définition de la famille, on ne peut que conclure sur le rôle majeur que joue cette institution dans la reproduction des générations, la socialisation de l'enfant, caractérisée aussi par une division sexuelle des rôles. Son statut a évolué avec la société. De la famille élargie, on est passé à une famille restreinte, basée sur l'amour et l'épanouissement personnel. Elle reste cependant l'organisation la plus importante devant les faiblesses de l'État et permet à ses membres de se retrouver pour faire face aux différentes difficultés et aux aléas de la vie. « *La famille est un phénomène historique et doit être considérée comme un phénomène social total, selon l'expression de Marcel MAUSS, inséparable de la société globale. Il en résulte que l'on ne peut pas théoriquement parler de la famille en général, mais seulement de types des familles* »⁶¹⁶, conclut alors Andrée MICHEL.

Dans cette perspective, on décrira les différents types de familles en partant des formes les plus anciennes. Ici, depuis l'esclavage, pour aboutir à la diversité des types de familles dans la société contemporaine. A partir de la définition de la famille (voire, des familles) donnée précédemment, on s'attachera à déterminer lequel des modèles familiaux énumérés ci-dessus s'applique le mieux à la réalité familiale domienne. De même, en partant de l'importance du modèle familial dans la construction et la vie sociale d'un individu, on tentera d'élucider le rôle qu'aurait pu avoir la structure familiale en vigueur dans les DOM, dans le processus d'immigration, puis d'intégration des immigrés domiens résidant en métropole. On se posera donc, éventuellement, la question de savoir si le fait d'être issu d'un modèle familial différent de celui en vigueur dans la société d'accueil, peut être un obstacle à son intégration. Ainsi, faire une étude sur la famille, c'est d'abord analyser l'environnement de cette dernière sous ses dimensions historique, socio-économique et culturelle. De ce fait, pour comprendre le modèle familial des domiens immigrés en France, il est primordial de retracer l'évolution de ce dernier, depuis la période coloniale jusqu'à la naissance administrative de ses départements d'Outre-mer, qui a précédé leur immigration vers la métropole.

⁶¹⁵ ROUSSEL Louis, idem, p.345

⁶¹⁶ MICHEL Andrée, op. cit., p.9

VII.2 Le modèle familial domien, de l'empire colonial à nos jours

Professeur en Langues et Études européennes, Bonnie THOMAS écrit que « *l'expérience de l'esclavage a influencé énormément l'identité masculine et féminine* »⁶¹⁷ des populations concernées. Bien après son abolition, l'esclavage a continué – et continue encore – d'influencer la vie des anciennes colonies françaises. Dans son étude sur la question des ménages, Yves CHARBIT écrit que « *les domiens sont d'abord issus de sociétés où les structures familiales sont généralement considérées comme très différentes du modèle dominant en France* »⁶¹⁸. Il explique que « *la nuptialité y est réputée instable et les unions fragiles, souvent de nature consensuelle. Il en aurait résulté des familles monoparentales nombreuses, souvent centrées sur la mère (familles « matrifocales ») et de nombreux cas de « pluripaternité », les femmes ayant des enfants de leurs conjoints successifs* »⁶¹⁹. Il souligne également l'instabilité du concubinage et l'existence d'unions simultanées « *l'homme se partageant entre plusieurs foyers, évoquant fortement la polygamie des sociétés africaines* »⁶²⁰. L'esclavage ne permettant pas juridiquement à l'esclave-père d'exercer sa paternité⁶²¹, les femmes sont placées dans l'organisation familiale en position dominante⁶²². La mère représente la loi, l'autorité, « *celle qui énonce du bout des lèvres ou avec gravité la Loi* »⁶²³. Valérie CROISILLE-MILHAT note que chez John Edgar WIDEMAN écrivain Afro-Américain, « *les femmes étaient représentées comme des personnages « forts » : « généralement meurtries, toujours intraitables, elles sont le socle qui résiste aux forces de dislocation. [...] Elles sont le cœur de la communauté, les garantes de sa survie et de sa mémoire. Car, plus que tout, elles parlaient. Elles fabriquaient et transmettaient les histoires où se tramait l'identité familiale* »⁶²⁴. L'auteure souligne que les femmes Noires jouent « un

⁶¹⁷ THOMAS Bonnie, « La position de la femme dans la société esclavagiste aux Antilles et ses conséquences actuelles », 3e Colloque International de la Recherche Féministe Francophone, www.manioc.org/gsd/collect/research/index/assoc/.../positionde.pdf, p.6

⁶¹⁸ CHARBIT Yves, « Ménages et familles des originaires des Départements d'Outre-mer », Revue Européenne des Migrations Internationales, Volume 3, Numéro 3, p.49-67, 1987 <http://remi.revues.org/document875.html>, p.49

⁶¹⁹ Ibidem

⁶²⁰ Ibidem

⁶²¹ MULOT Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal », Presse de Sciences Po/Autrepport, 2009/1, n°49, p.117-135

⁶²² MULOT Stéphanie, « "Les femmes antillaises aujourd'hui : entre tradition familiale et modernité économique", informations sociales, n° 69, p.34-39

⁶²³ GYSSELS Kathleen, « Filles de solitudes, essai sur l'identité antillaise dans l'œuvre de Simone et d'André SCHWARZ-BART », Paris, L'Harmattan, 1996, p.65

⁶²⁴ CROISILLE-MILHAT Valérie, « Ernest J. Gaines, Griot du Nouveau Monde, Identité, communauté et langage

*rôle majeur dans l'évolution des enfants avec une personnalité duelle, tout à la fois symbole de soumission et de résistance. Et d'autre part, à la fois protectrice et intransigeante, parfois sans pitié »*⁶²⁵. Ces femmes « *donnent aux jeunes les repères dont les prive l'absence de père »*⁶²⁶. « *Comme l'éducation doit se faire sans modèle paternel, c'est la mère qui se substitue à la figure d'autorité traditionnellement représentée par le père »*⁶²⁷. Les femmes âgées jouent aussi un rôle dans la famille. Pour Kathleen GYSSELS, elles sont « *le noyau de la parenté* » car elles représentent des « *figures dominantes* », et « *suppléent au manque maternel et aident à « ordonner les pièces du puzzle maternel/familial »*. Elles sont le « *pont entre le passé et l'avenir* », « *éducatrices exemplaires et dévouées, mères nourricières et protectrices* ». Elles sont « *entourées de respect parce qu'elles assurent la continuité familiale et la cohérence du groupe »*⁶²⁸. Cependant, la femme n'a pas de nom, son corps n'est qu'une simple marchandise⁶²⁹, elle est privée de la reconnaissance statutaire qu'apporte le mariage⁶³⁰. Elle subit un double asservissement. D'une part, en tant qu'esclave (c'est une force de travail) et, d'autre part, en tant que femme (c'est un objet sexuel). Il était donc attendu des femmes qu'elles exécutent les tâches économiques, domestiques, sexuelles⁶³¹ et de reproduction⁶³². « *Être enceinte constitue toujours pour les esclaves une forme de travail, puisque le statut d'esclave se transmettant par les femmes, elles reproduisaient ainsi la main-d'œuvre de la plantation. Mais les femmes esclaves doivent aussi assumer des tâches domestiques, typiquement féminines, dans les quartiers d'esclaves : préparer la nourriture, s'occuper des enfants, entretenir les cabines, etc.* » note Céline BESSIER⁶³³. La prospérité du maître était dépendante de la procréation de la femme-esclave. Kathleen GYSSELS affirme que la femme était « *obligée de mettre au monde des enfants sans pour autant fonder de famille, la mère célibataire était devenue la norme, de façon que seuls mère et enfant comptent dans*

dans l'œuvre gainesienne », Paris, L'Harmattan, 2005, p.54

⁶²⁵ Idem, p.56

⁶²⁶ Idem, p.57

⁶²⁷ Idem, p.63

⁶²⁸ GYSSELS Kathleen, op.cit., p.63-64

⁶²⁹ BELMENOVAR Safia, COMBIER Marc, « Bons baisers des colonies. Images de la femme dans la carte postale coloniale », Italie, Éditions alternatives, 2007, p.11

⁶³⁰ LE BIHAN Yann, « Construction sociale et stigmatisation de la « femme noire ». Imaginaires coloniaux et sélection matrimoniale », Paris, L'Harmattan, 2007, p.9

⁶³¹ THOMAS Bonnie, art. cit., p.2

⁶³² LESEL Livia, « Le père oblitéré Chronique antillaise d'une illusion », L'Harmattan, Paris, 2003, p.23

⁶³³ BESSIERE Celine, « Race/classe/ genre. Parcours dans l'historiographie américaine des femmes du Sud autour de la guerre de Sécession », in, TARAUD Christelle, BARD Christine, (sous la direction de), « Prostituées », Histoire, femmes et sociétés, Presses Universitaires du Mirail, Centre National du livre, CLIO, Toulouse, 2003, p.244

l'économie familiale »⁶³⁴. Ainsi, « *l'unité résidentielle dans le système de plantation était formée par la mère et ses enfants et la responsabilité de leur entretien restait avec le propriétaire* » constate Bonnie THOMAS⁶³⁵.

L'esclavage, c'est la destruction de la famille noire. Dominé par les femmes de sa famille, l'homme perd tout pouvoir⁶³⁶. Il est, d'après Maryse CONDE, « *conditionné par une lourde histoire* »⁶³⁷. Dépossédé des valeurs ancestrales qui fondaient sa condition d'homme, il ne jouit plus de pouvoir reconnu au sein de la famille et de la société africaine dans le Nouveau Monde, selon Livia LESEL⁶³⁸. C'est « *dès la période des bateaux négriers qui transportaient les esclaves africains vers les Caraïbes, [que] les hommes ont été métaphoriquement émasculés : c'est-à-dire qu'ils ne possédaient aucune femme parce qu'elles appartenaient d'abord à leurs maîtres* », explique Bonnie THOMAS⁶³⁹. Une des répercussions du contrôle du maître sur les esclaves hommes est que : « *la place du père dans la famille n'était jamais sûre. Parallèlement, à cause de la restriction du rôle paternel sous l'esclavage, le rôle de la mère a été amplifié [...] De plus, la faiblesse de sa position au sein de la famille a contribué à renforcer le pouvoir maternel* »⁶⁴⁰. La place du père dans la famille étant précaire, cela renforce le pouvoir de la mère et de la grand-mère sur la cellule familiale⁶⁴¹. Céline BESSIER démontre que « *l'esclavage, en tant que rapport de domination, a privé les hommes des moyens de domination masculine : ils n'étaient pas propriétaires et n'assuraient pas la survie économique de leur foyer. Dans cette situation, l'esclavage a réduit la domination par le genre* »⁶⁴². La place de l'homme esclave en tant que père était plus que controversée et oblitérée dans la société coloniale⁶⁴³. Les esclaves étaient des biens meubles, sous l'entière propriété de leurs maîtres (Art 44⁶⁴⁴). Rappelons que le Code noir, à travers l'article 28, annulait toute possession et en même temps toute filiation en stipulant ce qui suit:

⁶³⁴ GYSSELS Kathleen, op. cit., p.62

⁶³⁵ THOMAS Bonnie, art. cit., p.5

⁶³⁶ BESSIERE Celine, loc. cit., p.235

⁶³⁷ CONDE Maryse, « La Parole des femmes: essai sur des romancières des Antilles de langue française », L'Harmattan, Paris, 1979, p. 4

⁶³⁸ LESEL Livia, op. cit., p.18

⁶³⁹ THOMAS Bonnie, idem, p.1

⁶⁴⁰ Idem, p.5

⁶⁴¹ LESEL Livia, op. cit., p.20

⁶⁴² BESSIERE Celine, op.cit, p.244-245

⁶⁴³ MULOT Stéphanie, « Je suis la mère, je suis le père ! L'énigme matrifocal ; Relation familiales et rapports de sexes en Guadeloupe », 27 janvier 2000, p.58

⁶⁴⁴ CASTALDO André, op.cit, p.52

*« déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leurs maîtres, et tout ce qui leur vient par leur industrie ou par la libéralité d'autres personnes, ou autrement à quelque titre que ce soit, être acquis en pleine propriété à leurs maîtres, sans que les enfants des esclaves, leur père et mère, leurs parents et tous autres, libres ou esclaves, y puissent rien prétendre par succession, dispositions entre vifs ou à cause de mort, lesquelles dispositions nous déclarons nulles, ensemble toutes les promesses ou obligations qu'ils auraient faites, comme étant par gens incapables de disposer ou de contracter de leur chef »*⁶⁴⁵.

Dans sa thèse d'anthropologie sociale et d'ethnologie, Stéphanie MULOT explique que *« le Code noir empêchait fondamentalement toute construction de la famille en niant la paternité et la légitimité de l'homme Noir, le droit paternel étant alors systématiquement détourné au profit du maître. Aucun droit autre que celui du maître n'était envisagé par la loi. Les enfants étaient uniquement rattachés à leur mère et non à leur père, qui devenait du coup «subalterne». Les enfants restaient avec leur père uniquement si celui-ci et leur mère avaient le même maître»*⁶⁴⁶. MULOT insiste également sur le fait que *« la paternité légitime et juridique était donc subtilisée aux Noirs par le maître, représentant du pouvoir colonial. Il ne restait donc plus à l'homme esclave qu'une reconnaissance dans son rôle de géniteur, outre son travail et ses compétences sur la plantation »*⁶⁴⁷. Livia LESEL affirme pour sa part que l'homme, l'esclave-père, est *« réduit au simple rôle de procréateur par le système esclavagiste, l'esclave-père souffrait d'une concurrence inégale avec le maître qui avait pour lui la loi qui lui conférait le pouvoir absolu sur ses esclaves »*⁶⁴⁸. Pour Valérie CROISILLE-MILHAT *« l'absence de la figure paternelle ne permet pas la transmission à leur descendance de l'ensemble des valeurs indispensables à la formation de l'identité »*⁶⁴⁹. *« Être un Homme »* ne va pas de soi, écrit-elle. *« Loin d'être une identité donnée, purement biologique, l'identité Noire masculine pose problème, se représentant d'abord et avant tout comme une construction, éminemment complexe et toujours sociale – c'est-à-dire qui se forge dans le rapport à l'Autre. En niant l'humanité de l'esclave, le système esclavagiste a refusé aux esclaves Noirs leur rôle d'homme, d'époux et de père »*⁶⁵⁰. La chercheuse note que l'*« on a systématiquement refusé au père Noir tout accès à la dignité. L'image (négative) du père*

⁶⁴⁵ Idem, p.47

⁶⁴⁶ MULOT Stéphanie, op. cit., p.59

⁶⁴⁷ Idem, p.59

⁶⁴⁸ LESEL Livia, op. cit., p.19

⁶⁴⁹ CROISILLE-MILHAT Valérie, op.cit, p.46

⁶⁵⁰ Idem, p.27

Noir vient constamment brouiller la représentation que peut avoir le fils vis-à-vis de son père. En tout état de cause, alors que le père se doit indéniablement d'incarner une autorité indispensable à l'enfant et de lui opposer le non constructif à sa propre identité, la figure paternelle Noire demeure incapable de poser l'interdit porté par la loi qui structure un enfant. La construction de l'enfant ne peut se faire sans figure paternelle»⁶⁵¹. L'auteure conclut que « le Noir est victime d'un système qui le prive de son statut d'homme et, surtout, lui interdit l'accès au nom. Exclu de la nomination, l'homme est incapable de fournir à son fils un véritable modèle de masculinité. L'acte de nomination est ainsi véritablement un acte de naissance⁶⁵². C'est en nommant son fils que le père peut se constituer »⁶⁵³. D'après Valérie CROISILLE-MILHAT, Jean-Gabriel OFFROY considère que « le choix du prénom revient à « nommer son désir [...], fixer un projet et tracer un destin »⁶⁵⁴ pour l'enfant. « C'est en donnant son nom que le père reconnaît l'enfant comme fils et l'aide à devenir, homme ou femme »⁶⁵⁵. Le Code noir, article 12 stipulait ainsi que l'enfant « appartenait uniquement au maître de sa mère. Celui-ci était à la fois le père aimé et craint »⁶⁵⁶.

Pour Éliane WOLFF, « la place de la femme et celle de l'homme sont régies par des consensus collectifs marqués par l'Histoire et par la tradition, qui leur assignent à des rôles précis »⁶⁵⁷. Chez GAINES, relève Valérie CROISILLE-MILHAT, « la famille noire s'inscrit avant tout dans un contexte historique, et ne se comprend que par rapport au passé d'esclaves des Noirs »⁶⁵⁸. Émeline PIERRE abonde également dans ce sens: « le passé conditionne le présent et permet de comprendre les rapports que les hommes et les femmes entretiennent entre eux »⁶⁵⁹. Oscar LACROIX confirme le fait que l'héritage du passé a rendu impossible, de manière juridique et religieuse, l'intimité conjugale : « à cause des objectifs de production, le couple restait une irréalité »⁶⁶⁰. Il semblait évident, pour un certain nombre d'auteurs du XIX^{ème} siècle, que les esclaves ne puissent fonder de famille, car l'esclavage était contre la

⁶⁵¹ Idem, p.48-49-50

⁶⁵² Idem, p.53

⁶⁵³ Idem, p.51

⁶⁵⁴ Ibidem

⁶⁵⁵ Ibidem

⁶⁵⁶ LESEL Livia, op. cit. p.21

⁶⁵⁷ WOLFF Éliane, « Familles en mutation, famille en question », in Éliane WOLFF, Michel WATIN (dir.), « La Réunion, une société en mutation », Univers créoles 7, Paris, Économica, 2010, p. 96.

⁶⁵⁸ CROISILLE-MILHAT Valérie, op. cit., p.47

⁶⁵⁹ PIERRE Émeline, « Le caractère subversif de la femme antillaise dans un contexte (post)colonial », L'Harmattan, Paris, 2008, p.9

⁶⁶⁰ LACROIX Oscar, « Traces de l'esclavage aux Antilles françaises », CERAS – revue Projet n° 283, Novembre 2004. <http://www.ceras-projet.com/index.php>

famille⁶⁶¹ ; seules la capacité de travail et les qualifications étaient valorisées⁶⁶². Arlette GAUTIER explique que « *les familles étaient souvent séparées, l'homme vivant chez un autre maître que la femme et les enfants* »⁶⁶³. Le rôle de père et de mère était dépendants des politiques, notamment du Code noir, qui avait, selon Livia LESEL, « *réglementé de façon drastique la vie de l'esclave, bouleversé des valeurs familiales séculaires, en régissant la conjugalité, les paternités et maternités esclaves, [...] et a légiféré en faveur des maîtres, qui disposèrent d'un pouvoir absolu sur l'homme-père (mari ou concubin), la femme-mère et les enfants* »⁶⁶⁴. Bien que protégée légalement par l'article 47 du Code noir, qui stipulait que « *le mari, la femme et les enfants impubères ne peuvent être vendus séparément* »⁶⁶⁵, la famille pouvait être séparée suite à une vente⁶⁶⁶. Andréa RIA et Maryse TRIPIER, qui interpellent Franklin FRAZIER dans l'ouvrage « *Sociologie de l'immigration* » notent qu'il attribue à l'esclavage la constitution du modèle familial qui prévaut après l'abolition de l'esclavage⁶⁶⁷. Il semble, pour ce sociologue, que la désorganisation de la famille noire, ainsi que l'absence d'une autorité reconnue, résultent de l'esclavage⁶⁶⁸. « *La famille noire naturelle, c'est celle héritée du système esclavagiste dans lequel la seule autorité est celle du maître blanc et non celle des parents* », dit FRAZIER⁶⁶⁹, avec un accent important mis sur le rôle et le statut de la mère⁶⁷⁰. Pour autant, écrit Kathleen GYSSELS, « *il faut exorciser l'image de la femme noire détentrice du pouvoir, « émasculant » l'homme noir. Prétendument coupable de l'instabilité familiale et de l'immaturité des mâles, la mère matrifocale se trouve au banc des accusés. Il serait abusif d'expliquer la prééminence maternelle par une volonté tenace de la part de la femme de dominer l'homme* »⁶⁷¹. Claude MEILLASSOUX distingue, dans le devenir-esclave, un certain nombre d'étapes, à savoir « *la dépersonnalisation, la désocialisation (c'est-à-dire la destruction de la structure parentale et sociétale) de l'esclave [qui] s'accompagnent de la*

⁶⁶¹ GAUTIER Arlette, « Les familles esclaves aux Antilles françaises, 1635-1848 », In : Population, 55^e année, n°6, 2000, p. 976

⁶⁶² LESEL Livia, op. cit., p.18 et 21

⁶⁶³ GAUTIER Arlette, art. cit., p. 978

⁶⁶⁴ LESEL Livia, op. cit., p.15

⁶⁶⁵ CHARBIT Yves, « Les colonies françaises au XVII^e siècle : mercantilisme et enjeux impérialistes européens », Revue européenne des migrations internationales [Online], vol. 22 - n°1 | 2006, p.4

⁶⁶⁶ LESEL Livia, idem, p.16

⁶⁶⁷ REA Andrea, TRIPIER Maryse, op. cit, p.45

⁶⁶⁸ Ibidem

⁶⁶⁹ COULON Alain, « L'école de Chicago », ed. cit., p.49

⁶⁷⁰ LESEL Livia, op. cit., p.14

⁶⁷¹ GYSSELS Kathleen, op. cit, p.62-63

désexualisation et, enfin, la décivilisation »⁶⁷². Ce qui permet à Kathleen GYSSELS d'affirmer que « l'homme humilié et bafoué se reconquiert une dignité d'homme libre effaçant en premier lieu son complexe de bâtard, son illégitimité existentielle. Le rétablissement d'un rapport familial stable est un premier pas vers la plénitude identitaire. Elle est un nid de refuge où l'individu à l'impression qu'il est quelqu'un »⁶⁷³.

VII.3 Le modèle familial métropolitain, de l'Antiquité à nos jours

C'est dans l'Antiquité que le mariage prend sa source. Il ne prendra sa forme et sa légitimité que dans notre ère, avec le christianisme, pense Philippe BRENOT⁶⁷⁴. L'État va ensuite légaliser le mariage. C'est durant ces dernières années, progressivement, que la loi va être modifiée. « Une législation archaïque, complaisante mais, en définitive, conforme à celle de toutes les sociétés humaines : préserver l'équilibre social et la transmission du patrimoine, renforcer les alliances et le pouvoir des hommes sur les femmes »⁶⁷⁵. Le modèle grec « sépare les hommes et les femmes, comme n'étant ni de même nature ni de même condition, et ne les rapprochant que pour l'union fécondante et reproductrice. Les femmes ne participent pas au social, elles vivent à la maison [...] »⁶⁷⁶. BRENOT rappelle que pour Aristote « la femme n'est qu'un mâle estropié...un mâle stérile. Le mâle serait le seul géniteur, la femelle un instrument, ou même encore, un « mâle sinistré inférieur » ! L'homme, d'essence divine, perpétue grâce à son sperme sacré, porteur de connaissance »⁶⁷⁷.

Louis FIAUX cite P.J. PROUDHON pour qui « la femme est inférieure à l'homme au point de vue physique. Elle est moins forte que lui. Dans la conception de l'enfant, la femme ne joue aucun rôle. L'homme produit seul le germe qui doit donner naissance à un nouvel être, tandis que la femme n'est qu'un réceptacle, une espèce de vase où ce germe trouve des conditions favorables à son développement. La femme qui est faible, timide, résignée, soumise, docile ; elle pleure, elle s'humilie, implore, demande grâce sans éprouver ni honte ni déchéance. [...] Elle se fera sœur de charité, dame de bienfaisance, garde-malade, domestique[...] Dans toute société, il faut un chef, et la subalternisation de la femme par

⁶⁷² MEILLASSOUX Claude, « Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent », Paris, PUF, 1986, p.101-116

⁶⁷³ GYSSELS Kathleen, op. cit., p.70

⁶⁷⁴ BRENOT Philippe, « Inventer le couple », Paris, Odile Jacob, Poches, 2001-2003, p.76

⁶⁷⁵ Ibidem

⁶⁷⁶ Idem, p.77

⁶⁷⁷ Ibidem

rapport au mari est conforme à la nature »⁶⁷⁸. Dans ses rapports avec ses enfants, l'autorité de la mère est considérée comme inférieure. Dans le mariage, le commandement est exercé par le père⁶⁷⁹.

Le mariage a d'abord été un arrangement entre les familles. Quelquefois, c'est dès l'enfance, lorsque les filles et les garçons devenaient nubiles, que les pères convenaient de leur mariage afin de prolonger la famille, la transmission de la vie, du nom, du patrimoine, et pour la survie du lignage. Xavier LACROIX soutient, lui, que « *le mariage est d'abord né des règles, présentes dans toute société, qui obligent les familles à échanger leurs enfants pour se prolonger. Il fallait que les liens du sang ne se confondent pas avec les liens d'alliance* »⁶⁸⁰. L'affection venait après le mariage, au fil des jours. Car, selon Xavier LACROIX, « *elle prenait la forme d'un attachement, souvent proche de l'amitié, né du compagnonnage quotidien* »⁶⁸¹. « *L'amour a plutôt fait son apparition hors du mariage* »⁶⁸², poursuit-il. Dans les sociétés traditionnelles, « *se marier était un acte dont les utilités sociales étaient évidentes. Le mariage permettait : de légitimer les enfants ; d'autoriser les relations sexuelles ; de donner un statut social à la femme ; de constituer une unité économique de production (ferme, boutique, avec division du travail entre l'homme et la femme) ; de garantir la liberté des enfants vis-à-vis de leurs parents et d'assumer la publicité de l'acte (band, cérémonie.)* »⁶⁸³. Le mariage est un acte social fondateur, qui donne naissance à une nouvelle cellule sociale : le couple, destiné à devenir une famille⁶⁸⁴. Se marier, c'est accepter de devenir un couple de droit, c'est-à-dire une nouvelle cellule sociale, définie par des droits et des devoirs⁶⁸⁵. Pour Jacques DUPÂQUIER, « *le mariage est un lien réciproque entre deux personnes, définissant les droits et les devoirs mutuels relatifs à une multiplicité potentielle d'activités, qui comprennent très souvent la production et la consommation communes, la cohabitation, le droit au travail et aux relations sexuelles, la filiation des enfants, l'aide aux personnes à*

⁶⁷⁸ FIAUX Louis, « La femme, le mariage et le divorce : étude de physiologie et de sociologie », Paris, Librairie Germer Baillière et Cie, 1880, p.76-81

⁶⁷⁹ FIAUX Louis, idem, p.75

⁶⁸⁰ LACROIX Xavier, «Le mariage tout simplement », Paris, Les éditions de l'Atelier/ Éditions Ouvrières, 1999, p. 10-11

⁶⁸¹ Idem, p. 12

⁶⁸² Ibidem

⁶⁸³ Idem, p.17-18

⁶⁸⁴ Idem, p.60

⁶⁸⁵ Idem, p.62

*charge, celles-ci répondant à différents critères »*⁶⁸⁶. Philippe BRENOT y voit « *l'union sociale d'un homme et d'une femme, excluant les proches parents, et renonçant à l'expression libre de l'instinct sexuel en dehors du couple* »⁶⁸⁷. Le mariage est toujours une union charnelle, donc féconde et reproductrice. Le couple est destiné à assurer l'éducation des enfants. Le mariage assure en outre une position sociale au conjoint⁶⁸⁸. Dans les sociétés traditionnelles, il est un instrument de pouvoir politique et économique au service des hommes. Le mariage traditionnel n'est pas égalitaire. Il contraint plus la femme que l'homme : « *la conduite sexuelle des femmes doit être surveillée, car leur sexualité libre est toujours dite dangereuse et subversive* »⁶⁸⁹. Le mariage modifie les conditions de celle qui devient femme et mère, selon le droit romain qui dit : la femme « *n'épouse pas et se borne à changer de condition : de fille, elle devient femme*⁶⁹⁰ ». Le latin dit qu' « *elle est donnée, ou emmenée in matrimonium : pour accéder à l'état de mater (mère)* »⁶⁹¹.

Du point de vue de la sociologie, constate Jean-Claude KAUFMANN « *le mariage est voulu par Dieu, il est sacrement, œuvre de l'amour de Dieu ; entrer en mariage c'est partager l'amour divin* »⁶⁹², mais, soudainement, la structure du couple a été profondément bouleversée : « *le nombre de divorces a augmenté fortement, pendant que celui du mariage diminuait ; l'union libre se généralise, les naissances hors mariages se multiplient, ainsi que le nombre de familles monoparentales et celui des personnes vivant seules* »⁶⁹³. Auparavant, écrit le sociologue, « *le mariage fondait le couple. Il tend de plus en plus à le parachever* »⁶⁹⁴. Le mariage définissait un cadre de socialisation⁶⁹⁵, désormais, explique t-il, « *il tend de plus en plus à institutionnaliser le cadre de socialisation préalablement mis en place* »⁶⁹⁶. KAUFMANN insiste sur le fait que « *le mariage de type ancien marquait une rupture brutale entre le temps de la jeunesse, dans la famille d'origine, et l'entrée dans la vie adulte. Au contraire, les jeunes, dans leur majorité, entrent désormais progressivement en couple, à petit*

⁶⁸⁶ DUPÂQUIER Jacques, « Mariage et remariage dans les populations du passé », Academic Press, 1981, p.85

⁶⁸⁷ BRENOT Philippe, « Inventer le couple », Paris, Odile Jacob, Poches, 2001-2003, p.53

⁶⁸⁸ Idem, p.55

⁶⁸⁹ Idem, p.55

⁶⁹⁰ LEVY Michel-Louis « Du mariage », Population et société, INED, n° 210, février 1987, p.1

⁶⁹¹ Ibidem

⁶⁹² KAUFMANN Jean-Claude, « Sociologie du couple », Paris, PUF, Que sais-je ? , 1993, 2010, p.32

⁶⁹³ Idem, p.48

⁶⁹⁴ Idem, p.50

⁶⁹⁵ Ibidem

⁶⁹⁶ Ibidem

pas »⁶⁹⁷. Pour l'auteur, le mariage a perdu de son importance comme mode d'entrée en couple, tout le contraire du rapport sexuel qui en devient une des premières étapes⁶⁹⁸. Le couple débutait par le mariage, scellant ainsi le destin dès le début de la vie à deux. Aujourd'hui, le mariage est une sanction de l'aboutissement du cycle conjugal. Il était une institution, incontournable et fondatrice ; il est devenu un acte volontaire et gratuit⁶⁹⁹, pouvant se juxtaposer à une vie de couple sans mariage. L'auteur conclut que « *le mariage cristallise une mutation intérieure. Il est lié au projet parental, au souhait de passer du couple à la famille, de s'établir dans la durée. Il est surtout une volonté d'enfermer l'avenir dans cet engagement, de conjurer la rupture toujours possible* »⁷⁰⁰. Le mariage est devenu le marqueur symbolique d'un passage.⁷⁰¹ Il a longtemps demeuré l'institution centrale de la famille, car il annonçait la première naissance.⁷⁰² Ce n'est plus le cas aujourd'hui, puisque les naissances ne supposent plus nécessairement le mariage.⁷⁰³

Dans sa préface du livre de Louis ROUSSEL, « *Le mariage dans la société française* », Alain GIRARD écrit que « *tous ne se marient pas, certains contractent plusieurs unions, le décès ou la rupture volontaire sépare les couples, les uns convolent très jeunes, les autres beaucoup plus tard. Le mariage suppose un choix spontané ou imposé, il engage la personne.[...] Le mariage par le seul fait qu'un être s'y associe avec un autre être, pour se défendre contre la solitude et pour communiquer, est le lieu même de la rencontre entre les personnes isolées et la société toute entière.[...] Le mariage, jusqu'à la fin du XVIII^{ème}, siècle était le régulateur dont disposaient les hommes pour maintenir le niveau de la population* »⁷⁰⁴.

Andrée MICHEL souligne de son côté que « *la théorie contemporaine affirme que le mariage crée une nouvelle famille, alors que, dans le passé, la famille précédait et survivait au mariage* »⁷⁰⁵. Citant HARRIS, l'auteure écrit que « *le mariage est une institution créée pour accomplir les tâches qui ont été assignées à la famille : la procréation, l'éducation des*

⁶⁹⁷ Ibidem

⁶⁹⁸ KAUFMANN Jean-Claude, idem, p.77

⁶⁹⁹ Idem, p.82-83

⁷⁰⁰ Idem, p.83

⁷⁰¹ Idem, p.84

⁷⁰² DECHAUX Jean-Hugues « Sociologie de la famille », Paris, La Découverte, Repères, 2007-2009, p.11-12

⁷⁰³ Idem, p.12

⁷⁰⁴ GIRARD Alain, « Préface », in, ROUSSEL Louis, « Le mariage dans la société française. Faits de population données d'opinion », PUF, Paris, 1975, p.1-3

⁷⁰⁵ MICHEL Andrée, op. cit., p.156

*enfants et la transmission de la culture »*⁷⁰⁶. « *Le mariage devait avant tout assurer un père légitime à l'enfant »*⁷⁰⁷, pense HARRIS, qui invoque le sociologue anglais d'origine polonaise MALINOWSKI. MICHEL note également que, dans les sociétés scandinaves, « *la famille créait le mariage »*⁷⁰⁸.

Louis ROUSSEL cite Émile DURKHEIM, qui écrit, dans « *L'introduction de la sociologie de la famille* », que « *le mariage n'existe pas* ». *La famille y est « presque tout », le mariage « presque rien »*⁷⁰⁹. L'acte de se marier est un aboutissement et un engagement ni détaché du passé des conjoints, ni de leur avenir.⁷¹⁰ Autrefois, dans le milieu rural, le mariage était une obligation pour les hommes. Peu de place était faite aux hommes célibataires. Veufs, ils se remariaient rapidement.⁷¹¹ Le mariage était un acte d'inscription sociale qui fondait la légitimité des enfants, établissait les alliances et déterminait l'espace social (privé et professionnel).⁷¹² Le mariage, c'était le passage de l'enfance à l'âge adulte, c'était un changement de statut.⁷¹³ Louis ROUSSEL cite encore Bernard FARBER, pour qui « *l'union matrimoniale traditionnelle avait pour finalité la reproduction de la structure sociale ; dans la conception moderne, le mariage n'a pas besoin de durer plus longtemps que le souhaitent les conjoints. « Chaque adulte, quelque soit son statut matrimonial, reste ainsi disponible comme partenaire possible pour toute autre personne du sexe différent »*⁷¹⁴. En conclusion, écrit l'auteur, « *le mariage, a enfin été allégé de fonctions qui masquaient jusqu'alors sa véritable vocation : l'éducation et la socialisation de l'enfant, assurées sans contrainte par le jeu de la tendresse et de la confiance ; la fidélité conjugale garantie par la seule force du sentiment réciproque ; les erreurs dans le choix du conjoint – qui du reste sont assez rares –, corrigées par le divorce. Le mariage serait ainsi devenu la voie royale du bonheur »*⁷¹⁵.

Le divorce a toujours existé, affirme Philippe BRENOT, « *mais il était confiné aux cas de force majeure, tels que l'adultère, la folie, l'alcoolisme, la violence. La révolution du divorce a débuté aux États-Unis dans les années 1960 avec la multiplication des séparations*

⁷⁰⁶ Ibidem

⁷⁰⁷ Ibidem

⁷⁰⁸ Idem, p.157

⁷⁰⁹ ROUSSEL Louis, op. cit., p.5

⁷¹⁰ Idem, p.11

⁷¹¹ Idem, p.18

⁷¹² Idem, p.26

⁷¹³ Idem, p.166

⁷¹⁴ Idem, p.354

⁷¹⁵ ROUSSEL Louis, op. cit., p.355

*pour « incompatibilité d'humeur », puis dans le rejet de l'hypocrisie maritale, avec le refus par des femmes de plus en plus nombreuses, de sacrifier à la famille, c'est-à-dire au mari et aux enfants, la réalisation d'une vie personnelle et sociale »*⁷¹⁶. L'existence du divorce est également confirmé par Louis FIAUX, qui développe dans son ouvrage *« La femme, le mariage et le divorce : étude de physiologie et de sociologie »* l'évolution du statut et de la loi sur le divorce, situation qui aujourd'hui semble être plus simple, au regard de la loi sur le divorce par consentement mutuel et des possibilités d'entreprendre cette démarche par un simple clic. L'auteur explique que *« conformément aux canons du concile de Trente, le divorce était tout d'abord proscrit et la séparation par consentement mutuel n'était pas autorisée »*⁷¹⁷. Il souligne que *« le 20 septembre 1792, l'Assemblée législative, en instituant le divorce, consacre la liberté des époux dans le mariage. Ce dernier pourra désormais être dissout par le consentement mutuel des époux, mais aussi par la volonté d'un seul des deux »*⁷¹⁸. Tous ces principes seront détruits sous le règne de Bonaparte.⁷¹⁹ FIAUX explique encore que *« le droit canon se montre mille fois plus large que le code Napoléon en matière de rupture conjugale. Seulement, au lieu de désigner la rupture du lien par les mots divorce ou répudiation, elle déclare qu'il y a nullité de mariage, que le mariage n'existe pas »*⁷²⁰. Pour ce qui est de l'église, elle *« accepte la dissolution du pacte matrimonial, à la seule condition de la prononcer »*⁷²¹. A défaut de divorce, *« il y avait la séparation de corps qui consistait en la suppression de la vie conjugale et le maintien d'une partie des effets du mariage »*⁷²². *« Si la femme séparée vit en concubinat, la société lui ferme ses portes. Si au contraire, elle vit conformément à la loi civile qui prescrit la continence [abstinence sexuelle], nos mœurs et nos préjugés ne lui font pas moins une vie vraiment intolérable »*⁷²³. La vie maritale n'est pas plus conciliante pour la femme, comme le souligne Émile DUKHEIM: *« si le mariage protège l'homme du suicide, par contre, pour la femme, le mariage révèle avec éclat sa « très faible efficacité ».* De plus, dans certains cas, le mariage aggrave la condition de la femme. La société conjugale nuit à la femme. D'autre part, tandis que le divorce est

⁷¹⁶ BRENOT Philipe, op. cit., p.108

⁷¹⁷ FIAUX Louis, *« La femme, le mariage et le divorce : étude de physiologie et de sociologie »*, Paris, Librairie Germer Baillière et Cie, 1880, p.21-22

⁷¹⁸ Idem, p.26, 31

⁷¹⁹ Idem, p.35

⁷²⁰ Idem, p.132

⁷²¹ Ibidem

⁷²² Idem, p.153

⁷²³ FIAUX Louis, op. cit., p.153

*néfaste à l'homme du point de vue de la protection contre le suicide, pour les femmes, la situation est inverse : plus le lien conjugal se rompt souvent et facilement, plus la femme est favorisée par rapport au mari »⁷²⁴. Pour la femme, selon François De SINGLY, « le divorce provoque un appauvrissement pour la majorité d'entre elles. [...] Le statut conjugal entraîne une dégradation du statut du logement »⁷²⁵. Il souligne que contrairement aux femmes, « les hommes restent objectivement plus indépendants : pour eux, le divorce a un moindre coût économique »⁷²⁶. « La fragilité des liens conjugaux se traduit par une fragilité des liens entre le père et ses enfants », explique-t-il⁷²⁷. François De SINGLY affirme de même que « le changement le plus important réside dans la dévalorisation relative de l'idée du mariage, selon laquelle un de ses objectifs serait la stabilité »⁷²⁸, et « la durée du couple n'a de valeur que si le conjoint continue à donner les satisfactions attendues »⁷²⁹. Pourtant, le divorce est majoritairement demandé par les femmes, comme le soulignent les auteurs de l'article « *Le divorce et après* », Marie-France VALETAS et Patrick FESTY : « la remise en cause du mariage revient surtout à l'initiative féminine. La proportion des demandes émanant des femmes est, depuis longtemps, supérieure à celle des demandes masculines » soulignent-ils⁷³⁰. Ils écrivent également que « les transformations radicales du système de production et la régression des fonctions traditionnelles de la famille ont permis une plus grande autonomie professionnelle et sociale de la femme et se sont accompagnées de changements profonds des mentalités »⁷³¹. Dans le mariage, « la femme continue d'être plus impliquée que l'homme. Le fait qu'elle abandonne presque toujours son nom, c'est-à-dire son identité première, pour prendre celui de son mari en constitue une expression symbolique. Et si elle considère que les conditions d'une vie maritale ne sont pas réunies, elle est probablement amenée à prendre plus souvent l'initiative d'une démarche judiciaire »⁷³². Pour conclure, les auteurs affirment que « la garde des enfants continue d'être massivement attribuée à la mère, que la décision soit prise par le juge dans un divorce pour faute, ou qu'elle résulte d'un consentement mutuel.*

⁷²⁴ DURKHEIM Émile, « Le suicide », Paris, PUF, 1960, p.196, 298

⁷²⁵ DE SINGLY François, « Sociologie de la famille contemporaine », 128, Nathan, 1993, p.114

⁷²⁶ Ibidem

⁷²⁷ Idem, p.115

⁷²⁸ Idem, p.111

⁷²⁹ Ibidem

⁷³⁰ FESTY Patrick, VALETAS Marie-France, « Le divorce et après », Population et sociétés, INED, n° 215, juillet 1987, p.2

⁷³¹ Ibidem

⁷³² Ibidem

Aujourd'hui, la femme peut remettre le mariage en cause, sans mettre en question son lien avec les enfants. L'échec de la vie matrimoniale ne l'a pas dispensée des soins à apporter à ceux-ci. Avoir la garde des enfants après le divorce ne provoque pas de rupture dans ses habitudes ; elle ne fait que continuer à s'en occuper. Les demandes de divorces conjointes aboutissent plus souvent à des situations où la garde est partagée entre les deux parents »⁷³³. Michel-Louis LEVY considère, lui, que « l'activité professionnelle offre aux jeunes femmes une autre source de revenu et de statut social que le mariage et accroît le risque de divergence des contraintes de carrière professionnelle. La diminution de l'exigence de fécondité, l'accès des couples à la maîtrise de la procréation, l'élévation de la formation et de l'ambition professionnelle des femmes, font apparaître une inadaptation des systèmes matrimoniaux hérités des générations antérieures »⁷³⁴.

« Si le divorce rompt le lien conjugal entre deux conjoints, il rend possible en même temps la formation d'une nouvelle union », pense Louis ROUSSEL⁷³⁵. « Avec la promulgation de la loi NAQUET (1884), le divorce n'apparaît plus comme la sanction exceptionnelle d'une faute particulièrement grave. Il n'entraîne plus de réprobation sociale. Le divorcé a cessé d'être un déviant »⁷³⁶ reconnaît l'auteur. Le divorce constituant une sanction, « on ne pourrait plus impunément être violent, refuser toute responsabilité, quitter le domicile conjugal. L'autre conjoint, l'épouse le plus souvent, aurait désormais un recours légal contre la brutalité ou l'abandon. En demandant à la justice de rompre un lien, indique qu'on punirait en quelque sorte l'époux indigne. [...] Juridiquement, le divorce demeure bien la sanction d'une faute qu'il incombe au demandeur de prouver. [...] Dans un certain nombre de cas, la justice permet d'accueillir des divorces qui sont, en fait, des séparations par accords des parties »⁷³⁷, aujourd'hui désignée comme divorce par consentement mutuel. Pour Michel-Louis LEVY, « la loi de 1975, a permis à de nombreux couple déjà séparés de faire prononcer leur divorce. Une des conséquences de l'augmentation du nombre de divorces est la croissance du nombre de remariages de divorcés et donc, d'une certaine façon, du nombre total de mariage »⁷³⁸. L'augmentation du nombre de divorces traduit une évolution

⁷³³ FESTY Patrick, VALETAS Marie-France, art. cit, p.4

⁷³⁴ LEVY Michel-Louis, « La baisse de la nuptialité », Population et sociétés, INED, Juin 1983, n° 170, p.3

⁷³⁵ ROUSSEL Louis, op. cit., p.157

⁷³⁶ Idem, p.168

⁷³⁷ Idem, p.311

⁷³⁸ LEVY Michel-Louis, art. cit., p.1-2

fondamentale du comportement des nouveaux couples : le divorce tend à devenir un évènement à la fois plus fréquent et intervenant plus tôt dans le mariage.⁷³⁹ Sur le plan géographique, le divorce est beaucoup plus répandu dans les régions fortement urbanisées et industrialisées. A l'opposé, l'habitat rural et les structures traditionnelles d'exploitations agricoles, semblent constituer un frein à la diffusion du divorce, de même que l'enracinement des traditions religieuses. Le maintien de ces disparités géographiques montre que le processus d'uniformisation, qui accompagne souvent la diffusion de certains comportements, ne s'est pas produit, ou pas encore, dans le domaine du divorce⁷⁴⁰. Une deuxième source de diversification réside dans les circonstances qui ont présidé à la formation du couple. En premier lieu, le mariage précoce semble accentuer, en moyenne, le risque de rupture. En second lieu, la stabilité future du couple semble liée à la période de conception de leur premier enfant. Ainsi, les couples qui conçoivent leurs enfants dans le mariage apparaissent les plus stables. Quand il y a conception hors mariage, le risque de divorce est plus important lorsque l'enfant naît avant la légalisation de l'union, que lorsqu'il naît dans le mariage. Néanmoins, la présence d'enfant(s) en bas âge pourrait tempérer le risque de dissolution, dans la mesure où les couples inféconds sont ceux qui divorcent le plus fréquemment et cela à chacune des durées du mariage⁷⁴¹. Cette fragilisation du mariage a eu comme effet, entre autres, une popularisation sensible des statuts non conjugaux, tels que le célibat.

Aujourd'hui, le statut de célibataire tend à se répandre. Le célibat, tout comme le veuvage, est en partie un effet du vieillissement de la population. Le recul de la mortalité et l'amélioration de l'état de santé des personnes âgées contribuent à augmenter le nombre de ceux qui, parmi ces dernières, vivent seuls. En raison de la plus grande longévité féminine et de la différence d'âge entre conjoints, ce sont les femmes qui représentent la majorité des célibataires. Malgré tout, ce sont surtout les transformations des comportements conjugaux qui expliquent l'ampleur de la hausse du célibat. Le célibataire n'a pas de statut social⁷⁴², il n'est pas une personne accomplie. Cependant, le célibat n'est jamais un choix : il s'apparente plutôt à une exclusion. Dans la plupart des sociétés, l'homme seul et sans descendance est un être social sans importance, qui est même parfois considéré comme étant dangereux. D'après Philippe BRENOT, « *il existe aussi une autre forme de célibat, qui est un choix de vie affirmé*

⁷³⁹ « Le divorce en France », Volume 1, INSEE, p.118

⁷⁴⁰ Idem, p.118

⁷⁴¹ Ibidem

⁷⁴² FABRE-VASSAS Claudine, « Homme/Femme », Paris, Maison des sciences de l'homme, 2004, p.64

et revendiqué en tant que tel par les femmes »⁷⁴³. Cependant, tous les célibataires ne font pas le choix de le rester à long terme. Dans bien des cas, notamment en ce qui concerne les personnes divorcées, ces dernières, surtout lorsqu'elles ont eu un ou plusieurs enfants de leur mariage précédent, optent pour un retour à la vie de couple. Cela donne alors naissance à des familles recomposées qui constituent une alternative à la monoparentalité.

« *Quand le parent forme un nouveau couple, on parle de « famille recomposée » : un couple élève un ou plusieurs enfants qui ne sont pas tous de lui* » écrit Guy DESPLANQUES⁷⁴⁴. D'après lui, les recompositions font cohabiter des demi-frères et des demi-sœurs⁷⁴⁵. Dans l'ensemble, les mères qui élèvent seules leurs enfants ont en effet plus tendance à former un nouveau couple si elles ont un faible niveau d'instruction⁷⁴⁶. Les femmes les plus diplômées se marient moins et vivent plus volontiers seules ; attitude qui traduit une logique économique : ces femmes peuvent élever des enfants sans le secours d'un conjoint. Les femmes les plus diplômées ont davantage tendance à divorcer⁷⁴⁷.

Parfois, certains couples font le choix de cohabiter, que cela soit dans une optique de mariage ou comme une solution de vie conjugale à long terme. Alors que le modèle de la cohabitation est plus courant en métropole, il l'est moins pour le moment dans les DOM. France PRIOUX constate que l'« *on se marie de moins en moins, la vie en couple sans mariage gagnant du terrain. Et on divorce ou on se sépare de plus en plus, pour éventuellement se remettre en couple une deuxième, voire une troisième fois* »⁷⁴⁸. Elle note que « *jusqu'au début des années 1970, on attendait presque toujours de se marier pour habiter avec son conjoint. On convolait alors pour la vie, et le divorce, difficile à obtenir et plutôt stigmatisé, n'était envisagé que lorsque la vie à deux n'était plus supportable* »⁷⁴⁹. « *Aujourd'hui, [confie-t-elle], la cohabitation précède souvent le mariage, et de plus en plus de couples ne se marient même plus. Par ailleurs, les unions sont moins durables, car les séparations et les divorces se multiplient* »⁷⁵⁰. Il semble que les facteurs en cause dans le recul

⁷⁴³ BRENOT Philippe, « Inventer le couple », Paris, Odile Jacob, Poches, 2001-2003, p.125

⁷⁴⁴ DESPLANQUES Guy, « Les familles « recomposées » en 1990 », Population et sociétés, INED, n° 286, janvier 1994, p.1

⁷⁴⁵ Idem, p.2

⁷⁴⁶ Idem, p.4

⁷⁴⁷ Idem, p.4

⁷⁴⁸ PRIOUX France, « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », Population et sociétés, INED, n° 422, avril, 2006, p.1

⁷⁴⁹ Ibidem

⁷⁵⁰ Ibidem, p.1

de l'âge à la première union sont : « *l'allongement des études, le chômage, l'autonomie, en particulier celle des femmes, et la rigidité du marché des logements locatifs* »⁷⁵¹. Les couples cohabitant sont de moins en moins enclins à se marier⁷⁵², préférant rester plus durablement en dehors du mariage⁷⁵³. Alors que les unions se fragilisent, le mariage perd du terrain⁷⁵⁴. La situation des hommes diffère de celle des femmes, comme le soulignent d'autres auteurs. Les hommes qui connaissent une rupture refont plus souvent leur vie que les femmes, parce que revivre en couple dépend moins de leur âge à la rupture, et que la présence de jeunes enfants, surtout s'ils en ont la garde, favorise leur remise en couple, contrairement aux femmes⁷⁵⁵. « *Les unions deviennent plus fragiles, et les remises en couple plus fréquentes, surtout pour les hommes* », alors que « *pour les femmes, le phénomène est moins net* »⁷⁵⁶. Celles qui ne se remettent pas en couple sont toujours plus nombreuses que les hommes⁷⁵⁷. Une autre conséquence de la fragilité croissante des couples consiste, selon les auteurs, dans l'augmentation de la proportion de personnes vivant seules⁷⁵⁸. Ils affirment que « *dans les années 1970, un nombre croissant de couples se sont formés entre jeunes gens non mariés. Cette forme de vie commune n'était le plus souvent, à l'époque, qu'une phase transitoire* »⁷⁵⁹. Quelques années plus tard, « *la cohabitation hors mariage devenait le principal mode d'entrée dans la vie de couple* »⁷⁶⁰. Selon eux, « *la durée moyenne de cohabitation dépassait deux ans et l'enfant n'en était pas exclu. La cohabitation hors mariage est entrée dans une phase « adulte », constituant un mode de vie largement répandu, même après 25 ans, auquel la naissance d'un ou plusieurs enfants ne fait pas obstacle* »⁷⁶¹. D'autres auteurs soulignent que « *le mariage, s'il reste la forme d'union la plus fréquente, ne domine plus de manière évidente la vie adulte* »⁷⁶². Ils remarquent que « *si la cohabitation est un moyen de vivre en couple sans engagement, la non-cohabitation serait encore un moyen pour mieux préserver*

⁷⁵¹ Idem, p.2

⁷⁵² Ibidem, p.2

⁷⁵³ Ibidem, p.2

⁷⁵⁴ Idem, p.3

⁷⁵⁵ Idem, p.4

⁷⁵⁶ DE GUIBERT-LANTOINE Catherine, LERIDON Henri, TOULEMON Laurent, VILLENEUVE-GOKALP Catherine, « La cohabitation adulte », Population et société, INED, n° 293, septembre 1994, p.2

⁷⁵⁷ Idem, p.3

⁷⁵⁸ Idem

⁷⁵⁹ Idem, p.1

⁷⁶⁰ Ibidem

⁷⁶¹ Ibidem

⁷⁶² Ibidem

son autonomie »⁷⁶³. On constate donc que le mariage a perdu sa nécessité, mais la vie en couple n'est pas pour autant, remise en question⁷⁶⁴. Les mariages ne correspondent plus à la formation de couples mais à la transformation du statut légal de couples déjà cohabitant⁷⁶⁵. Laurent TOULEMON conclut son article « *La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée* » sur l'idée que « *la cohabitation hors union se transforme pour devenir un mode de vie durable* », tandis que les mariages sont moins nombreux. « *La cohabitation se généralise et se banalise* »⁷⁶⁶.

Après avoir étudié dans ce chapitre le modèle familial des domiens sous l'esclavage, ainsi que le modèle familial métropolitain, à l'aide des données issues des recensements de l'INSEE de 1990 et 1999, on se penchera par la suite sur le modèle familial qui prédomine chez la population domienne immigrée en métropole et celle résidant dans les DOM.

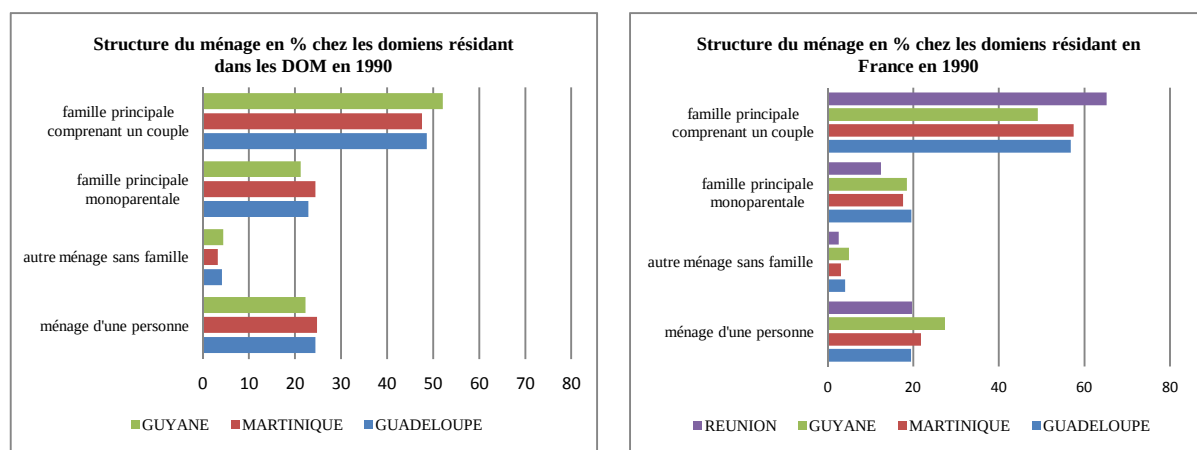


Figure 13 : structure des ménages domiens et métropolitain en 1990
Source : Recensement de la population - Insee 1990⁷⁶⁷

Au début de l'analyse, nous avons fait le constat de l'absence du père dans la famille domienne, que ce soit durant l'esclavage, la colonisation ou même de nos jours. On remarque qu'aujourd'hui, à la lecture des données issues des graphiques ci-dessus, le modèle familial le plus largement répandu est la famille principale comprenant un couple, aussi bien pour la

⁷⁶³ Idem, p.2

⁷⁶⁴ Idem, p.4

⁷⁶⁵ Idem, p.2

⁷⁶⁶ TOULEMON Laurent, « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée » In: Population, 51e année, n°3, 1996, p.675

⁷⁶⁷ Les données du recensement de 1999 ne sont pas représentées pour rester en adéquation avec l'analyse des mêmes données relatives à la population domienne résidant dans les DOM

population domienne résidant dans les DOM qu'en métropole. Le couple ainsi constitué forme un ménage (ou un foyer) qui devient « *famille* » avec l'arrivée des enfants.

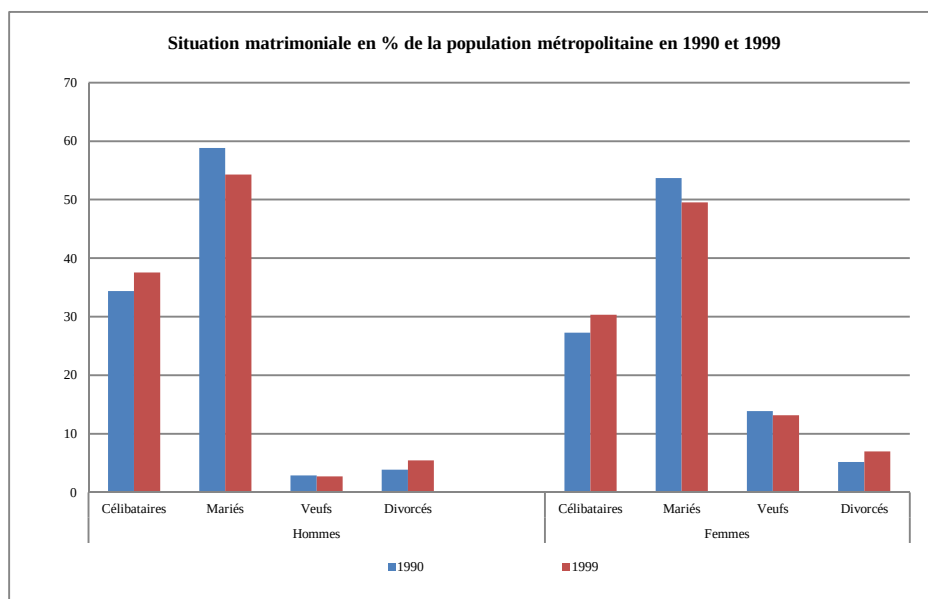


Figure 14: structure matrimoniale en % de la population métropolitaine en 1990 et 1999
Source : Recensement de la population - Insee1990-1999

L'étude de la situation matrimoniale de la population métropolitaine à travers son évolution entre les années 1990 et 1999, met en évidence une nette préférence pour le mariage. On notera également à cette occasion, la progression sensible du nombre de divorcés, phénomène qui vient donc confirmer la fragilisation déjà constatée du statut marital. Il faut mettre en relation, la hausse du nombre de divorces avec les changements en matière de nuptialité⁷⁶⁸. « *Le mariage devenant un choix, le divorce en devint tout autant* »⁷⁶⁹. Le mariage s'étant fragilisé, les ruptures d'unions banalisées, le divorce ou la séparation sont devenus aujourd'hui le mode de constitution le plus commun⁷⁷⁰. Delile DIMAN-ANTENOR et Marie-Françoise JANNOT expliquent que, dans les DOM, notamment en Guyane, le mariage est peu prisé. Cependant, les enfants sont davantage reconnus par leur père qu'aux Antilles, soit 50% en Guyane contre 38% en Martinique⁷⁷¹. Rappelons que c'est en donnant un nom que le père reconnaît son enfant comme sont fils ou sa fille et qu'il aide ce dernier à

⁷⁶⁸⁷⁶⁸ HARTON Marie-Ève, « Veuvage et remariage en contexte d'industrialisation. Le cas de la ville de Québec, 1871 à 1901, Université LAVAL Québec, 2008, p.22

⁷⁶⁹ Ibidem

⁷⁷⁰ DECHAUX Jean-Hugues, op. cit, p.17-18

⁷⁷¹ DIMAN-ANTENOR Delile, JANNOT Marie-Françoise, « Lorsque l'enfant paraît », ANTIANE ECO, n°30, décembre 1995, p.20

devenir un homme ou une femme⁷⁷².

À l'heure où le mariage n'a jamais été aussi fragile, force est de constater la place prépondérante des familles monoparentales, que ce soit chez les domiens de métropole, ou chez ceux restés dans les DOM. Cette popularité de la famille monoparentale qui n'est pas une particularité de la population étudiée, est aussi d'actualité dans les pays occidentaux, où nombre de foyers ne comportent pas de père, suite à une séparation, un divorce ou un veuvage, mais aussi du fait d'une préférence pour le célibat. Ce qui confirme les propos de Jacques CAZENAVE, lorsqu'il écrit que la famille n'est pas figée⁷⁷³. La famille nucléaire se développe au détriment de la famille élargie. Si le modèle matrifocal a existé, il ne constitue plus une norme⁷⁷⁴. Delile DIMAN-ANTENOR et Marie-Françoise JANNOT rendent compte, dans l'article « *Lorsque l'enfant paraît* », du fait que « *le recensement de la population a montré que la matrifocalité était marginale : seuls 5% des ménages superposent trois générations mais dans la majorité des cas ils sont axés sur un couple* »⁷⁷⁵. Elles écrivent également qu' « *une famille monoparentale (mère-enfant) peut très bien avoir un référent masculin fort (oncle, ami...) qui bien que ne vivant pas sous le même toit, exerce une grande influence éducative. A l'inverse, certaines familles nucléaires (homme, femme et leurs enfants) peuvent avoir un père présent physiquement et en pratique absent dans la vie de la famille. Son «absente présence» peut se révéler douloureuse pour les enfants. Le dernier recensement de la population a mis en évidence l'importance de la famille nucléaire (couple avec enfant(s)). Il demeure que les familles monoparentales sont nombreuses, surtout en Martinique* »⁷⁷⁶.

⁷⁷² CROISILLE-MILHAT Valérie, op. cit, p.51

⁷⁷³ CAZENAVE Jacques, « La famille épouse son temps », Antiane-Eco, n°19, septembre 1992, INSEE, p.30

⁷⁷⁴ « Famille et nuptialité dans la Caraïbe » cahier n° 114 – INED in CAZENAVE Jacques, « La famille épouse son temps », Antiane-Eco, n°19, septembre 1992, INSEE, p.31

⁷⁷⁵ DIMAN-ANTENOR Delile, JANNOT Marie-Françoise, art. cit p.21

⁷⁷⁶ Ibidem

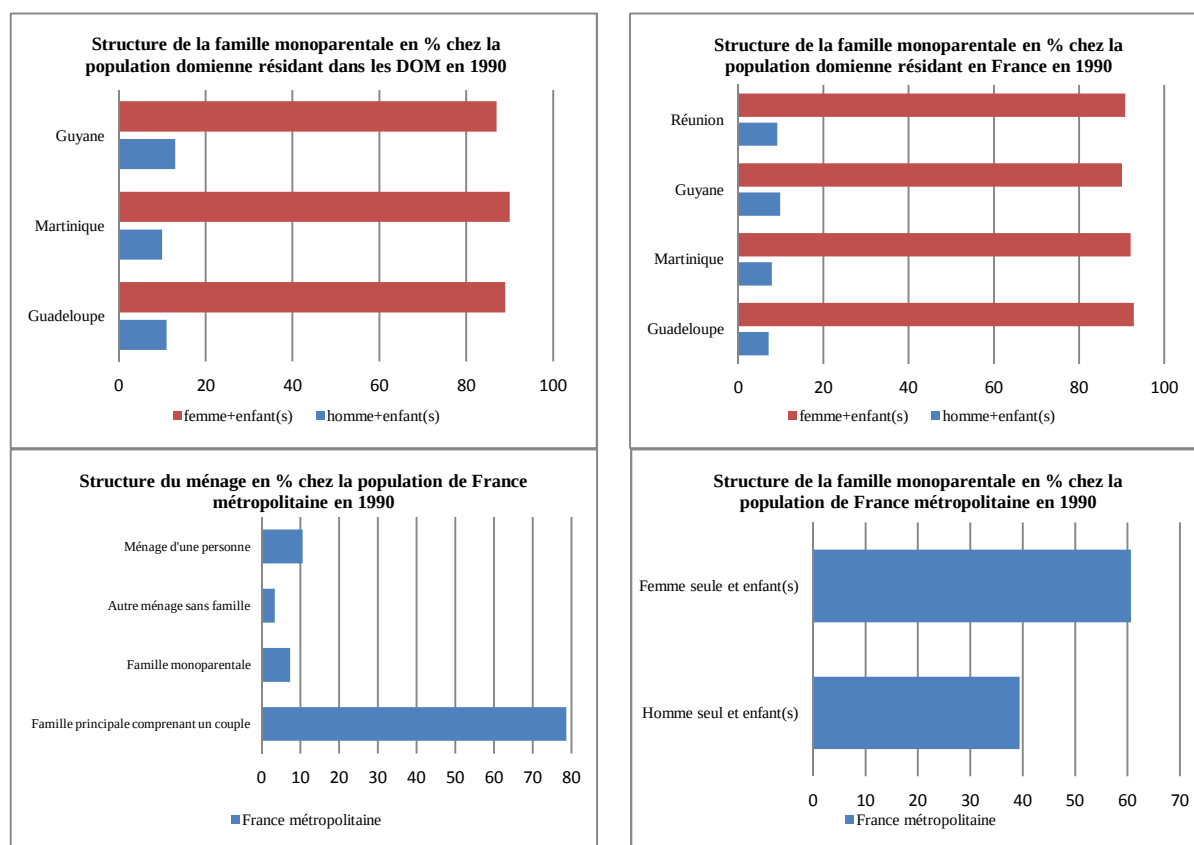


Figure 15 : structure des ménages domiens et métropolitain en 1990
Source : Recensement de la population - Insee 1990⁷⁷⁷

En 1999, les familles monoparentales représentent, 17,8%⁷⁷⁸ pour la Réunion, 31,6%⁷⁷⁹ pour la Guyane, 34,9%⁷⁸⁰ pour la Guadeloupe et 38%⁷⁸¹ pour la Martinique, contre 13% en métropole⁷⁸². Ces chiffres démontrent que la monoparentalité est vécue ici comme un mode de vie « durable », et non comme une phase transitoire⁷⁸³. Dans les départements d'outre-mer, les mères bénéficient de l'aide de la famille (mères, grands-mères) dans la socialisation de l'enfant mais aussi d'un soutien moral et économique. Il arrive également qu'il y ait cohabitation entre ces différentes personnes dans un même lieu. En 1995, les auteurs de l'article « *Lorsque l'enfant paraît* » constatent que « *l'environnement des jeunes*

⁷⁷⁷ Les données du recensement de 1999 ne sont pas représentées pour rester en adéquation avec l'analyse des mêmes données relatives à la population domienne résidant dans les DOM

⁷⁷⁸ INSEE, « TER Réunion », 2002-2003, p.65

⁷⁷⁹ INSEE, « TER Guyane », 2007-2008, p.41

⁷⁸⁰ INSEE, « TER Guadeloupe », 2007-2008, p.41

⁷⁸¹ INSEE, « TER Martinique », 2007-2008, p.41

⁷⁸² Idem, p.40

⁷⁸³ GUILLAUME Maryse, « La monoparentalité et ses difficultés au féminin », ANTIANE N°52, 2002, p.7

*enfants de Guyane évoque un modèle plutôt traditionnel »*⁷⁸⁴. Elles soulignent qu'avec la généralisation de la contraception et des prestations sociales, les femmes ne rechercheraient plus le soutien des hommes. Elles notent que la pluripaternité diminue, les femmes ayant moins d'enfants⁷⁸⁵. La monoparentalité peut aussi être un choix de vie de la part de la femme. Elles veulent de l'enfant, mais pas de l'homme⁷⁸⁶. *« Cette vraisemblable quête d'indépendance économique traduit aussi une volonté d'associer désir d'enfant et indépendance »*⁷⁸⁷.

Les causes liées aux développements de la famille monoparentale, pour Andrée MICHEL sont : *« la disparition des préjugés à l'égard des mères célibataires, conjuguée au désir d'autonomie des femmes, à la hausse des divorces, ainsi que la baisse de la nuptialité et des remariages, ont abouti à une croissance rapide du nombre de familles monoparentales »*⁷⁸⁸. *« Bien que, [selon l'auteure], les femmes vivant en célibataires se révèlent extrêmement capables d'élever seules leurs enfants, elles doivent faire face à des discriminations sociales et économiques qui rendent leur vie matérielle difficile »*⁷⁸⁹. Le terme *« famille monoparentale »* défini dans le *« Dictionnaire de sociologie »* *« apparaît dans la sociologie française en 1975 et sert à désigner la situation où un adulte (le plus souvent une femme), sans conjoint, ni cohabitant, vit avec au moins un enfant à charge, lui-même non marié et sans enfant »*⁷⁹⁰. En métropole comme dans les autres pays européens, note Jacques CAZENAVE *« la famille est imprécise. Les couples se forment et se défont plus souvent. La vie familiale ne s'inscrit plus dans la pérennité. [...] Il s'ensuit des périodes de vie solitaire (avec ou sans enfants) ou de séparation et des familles dites recomposées : des couples se forment avec des enfants de lits précédents. L'allongement de la vie et le fait de se sentir encore jeune à 60 ans élargit encore cette possibilité de « rotation ». Aux Antilles-Guyane, les parcours sont aussi moins linéaires. Il suffit de constater que les familles monoparentales ne*

⁷⁸⁴ DIMAN-ANTENOR Delile, JANNOT Marie-Françoise, « Lorsque l'enfant paraît », art. cit., p.20

⁷⁸⁵ Idem, p.19

⁷⁸⁶ Ibidem

⁷⁸⁷ Idem, p.21

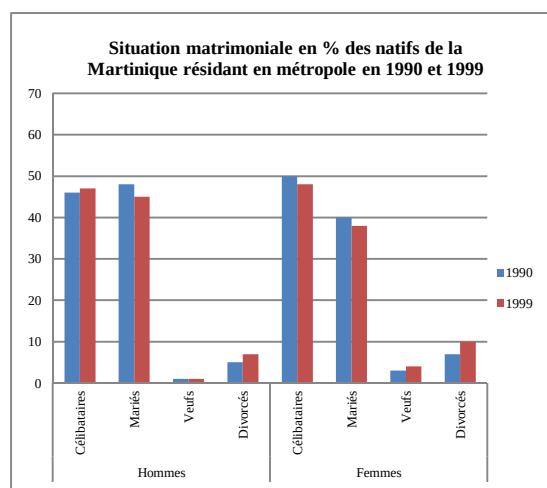
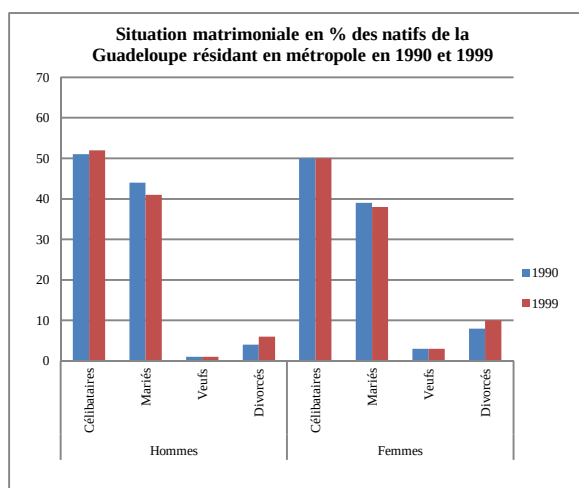
⁷⁸⁸ MICHEL Andrée, « Sociologie de la famille et du mariage », loc.cit., p.201

⁷⁸⁹ Idem, p.204

⁷⁹⁰ ETIENNE Jean (sous la direction de), BLOESS Françoise, NORECK Jean-Pierre, ROUX Jean-Pierre, « Dictionnaire de sociologie », Paris, Hatier, 1997, p.171

s'alimentent plus que de femmes célibataires. Les femmes divorcées ou séparées participent de plus en plus à ce phénomène»⁷⁹¹.

Paul ARCHAMBAULT soutient d'ailleurs dans sa thèse qu' « en France, des a priori encore lourds pèsent dans l'opinion sur les familles monoparentales qui sont l'objet d'une certaine stigmatisation. Elles produiraient l'inadaptation sociale et pédagogique »⁷⁹². La catégorie de la famille monoparentale est inscrite dans un paradoxe. D'une part, elle exprime les mutations profondes de la famille, en ce qu'elle souligne la nouvelle liberté des femmes. Mais d'autre part, elle participe aussi à la découverte de la « pauvreté ». Le parent dit « isolé » est souvent dans une situation de précarité, surtout lorsqu'il n'a ni qualification professionnelle ni capital scolaire et économique. Philippe BRENOT relève pour sa part que « la famille monoparentale est organisée à 80% autour d'une femme qui a la garde de ses enfants. Si l'on veut bien encore une fois, regarder cette situation sans complaisance, elle n'est pas très différente de la famille originelle primate et matrilineaire dont elle semble être la reproduction, sans la reconnaissance de la paternité où la femme vit entourée de ses enfants en bas âge, tandis que les autres membres du groupe, dont les hommes subviennent chacun à leur propre subsistance »⁷⁹³.



⁷⁹¹ CAZENAVE Jacques, « La famille épouse son temps », art. cit., p.32

⁷⁹² ARCHAMBAULT Paul, « Le devenir des enfants de familles dissociées », Thèse de doctorat, sous la direction de Michel BOZON (INED), Université Paris V Descartes, 2001, p.16

⁷⁹³ BRENOT Philipe, op. cit, p.124

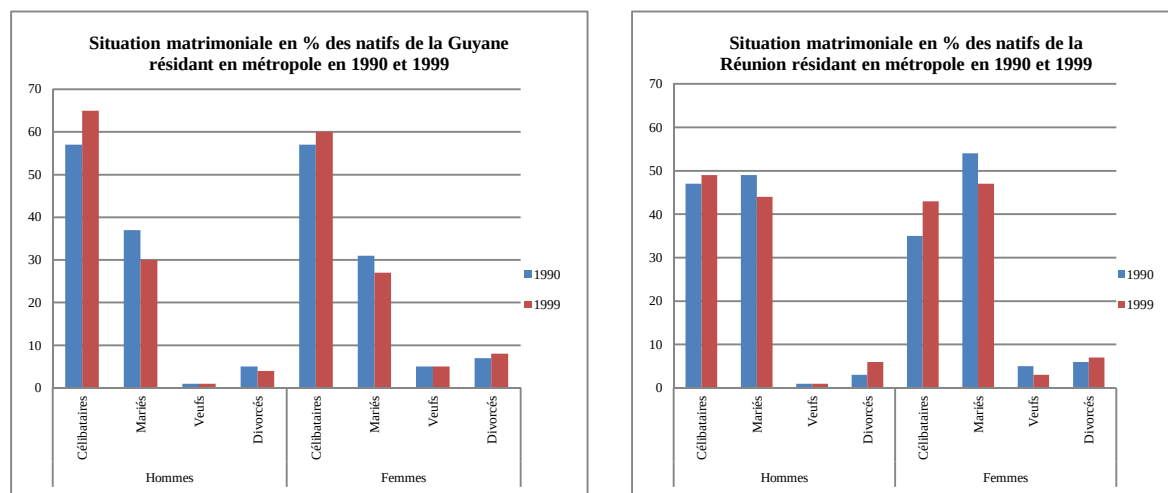


Figure 16: situation matrimoniale en % des natifs résidant en métropole selon le DOM d'origine en 1990 et 1999
Source : Recensement de la population - Insee1990-1999

La lecture des graphiques ci-dessus fait ressortir une propension au mariage plus prononcée au niveau de la population domienne immigrée, comparée aux domiens résidant dans leur département d'origine. De même, on relève que le célibat est moins répandu chez les domiens ayant immigré. Même si la tentation d'affirmer que les domiens immigrés aurait tendance à calquer leur modèle conjugal sur le modèle dominant de la métropole, à savoir, le mariage, les écarts constatés restent toutefois trop conséquents. En effet, même si l'immigration entraîne dans tous les DOM un recul du statut de célibataire de l'ordre de 10%, ce dernier demeure malgré tout supérieur à 45% chez les immigrés domiens, alors qu'il est inférieur à 40% en métropole. De même, tandis que près de 55% des métropolitains sont mariés, ce n'est le cas que pour moins de 50% des immigrés domiens – la palme revenant à la population immigrée guyanaise dont seulement 30% des individus sont mariés.

Enfin, même si entre 1990 et 1999, la balance entre le célibat et le mariage a tendance à s'équilibrer chez les natifs des DOM résidant en métropole, on est loin du modèle métropolitain qui fait la part belle au mariage et ce, malgré la progression constatée du nombre de célibataires. Si l'on fait un parallèle avec les données relatives à la structure familiale, étudiées précédemment, il en ressort que les familles vivent plus souvent en couple qu'en situation de monoparentalité, et ce quelle que soit la population étudiée. Cependant, le pourcentage de ceux se déclarant mariés est plus important pour la population métropolitaine que pour la population domienne, immigrée ou pas. On suppose donc que la population domienne, immigrée ou non, privilégie l'union libre ; ce qui ne permet pas de remettre en question leur intégration au sein de la société métropolitaine, car il semblerait, au vu de

l'évolution du pourcentage de célibataires métropolitains, que l'union libre devienne également le modèle conjugal préféré. Ce qui fait dire à Jean-Claude KAUFMANN que « *l'union libre, en développement, élargit l'éventail des possibilités dans le choix du conjoint*⁷⁹⁴; *elle se généralise* »⁷⁹⁵. Cependant, l'union libre est ancienne : elle était, depuis longtemps, déjà pratiquée dans le milieu ouvrier, puis est devenu un moyen de subversion du mariage dans les années 1960, comme un témoin de la lutte des classes. Elle a ensuite pris des formes plus modernes de refus du mariage, ou d'union sans papier. Elle a abrité les couples non reconnus et est aujourd'hui le symbole du « *mariage open* », souligne Philippe BRENOT⁷⁹⁶, et « *l'union libre est aujourd'hui très largement acceptée et même comprise comme une alternative ou une préparation au mariage* »⁷⁹⁷. « *C'est la relation libre de deux personnes entre elles qui fonde désormais le couple et permet son maintien, puisque ce sont également eux qui peuvent décider de son interruption* », poursuit l'auteur⁷⁹⁸.

En Antilles-Guyane, on compte 30 % de couples vivant en union libre en 1999, alors qu'ils étaient un peu plus de 20 % en 1990, contre 18 % en métropole⁷⁹⁹. Éric MORIAME souligne que ce fort taux d'union libre serait lié à la jeunesse de la population domienne. La vie en couple hors mariage est choisie majoritairement par les jeunes, mais aussi par les hommes et les femmes divorcées⁸⁰⁰. L'union libre est cependant préférée par la population masculine. Bien qu'elle soit devenue le mode d'entrée dans la vie conjugale, le mariage est choisi ultérieurement.

Dans le cas de la Guyane, l'auteur souligne que l'union libre est plus développée le long du Haut-Maroni, à Papaïchton, Apatou, Grand-Santi et Maripasoula, plus de 90 % des couples ne sont pas mariés⁸⁰¹. Ces différentes communes comptent une importante population de BUSHINENGÉS⁸⁰² mais aussi d'étrangers, comme souligne l'auteur dans son article. Dans le cas des BUSHINENGÉS, les auteurs de l'article « *Place de l'enfant dans la société*

⁷⁹⁴ KAUFMANN Jean-Claude, op. cit, p.25

⁷⁹⁵ Idem, p.48

⁷⁹⁶ BRENOT Philippe, op. cit., p.138

⁷⁹⁷ Ibidem

⁷⁹⁸ Ibidem

⁷⁹⁹ MORIAME Éric, « L'union libre séduit les couples », ANTIANE, n°54, octobre 2002, p.10

⁸⁰⁰ Ibidem

⁸⁰¹ Idem, p.12

⁸⁰² BUSHINENGÉS : Noirs marrons. Esclaves noirs de Guyane et du Surinam qui se sont révoltés et réfugiés dans la forêt. Cette fuite se nomme le marronnage.

BUSHINENGEE »⁸⁰³ attirent l'attention sur la polygamie des hommes et la matrilinearité de la société. La jeunesse de la population, le taux de chômage élevé ainsi que le niveau d'étude faible sont autant de facteurs favorisant l'union libre.

En 2008, l'enquête *Trajectoires et Origines* permet de décrire la situation matrimoniale actuelle des enquêtés. Il est possible de distinguer, pour chaque courant migratoire et par classe d'âge, la part des immigrés et natifs d'un DOM qui vivent en couple dans un même logement (en étant mariés, pacsés ou en concubinage) et des individus qui ne vivent pas en couple. Sont isolés parmi ces derniers, ceux qui ont une « *relation amoureuse stable* », autrement dit un « petit-ami ou une petite-amie » qu'ils ou elles fréquentent régulièrement. Dans l'ensemble, selon les auteurs, « *à âge donné, les immigrés vivent en couple dans des proportions quasi identiques à celles de la population majoritaire* »⁸⁰⁴.

Les propos de Franklin FRAZIER relevés dans l'ouvrage d'Alain COULON résument bien cette réalité: « *la famille institutionnelle, fondée sur le mariage légal et, éventuellement, sur la propriété de la terre, est la base de l'intégration des Noirs à la société [américaine]* »⁸⁰⁵.

Après avoir analysé le modèle matrimonial des immigrés domiens, on se penchera sur celui qui prédomine dans les DOM. En effet, plus il y aura de divergences entre l'état conjugal des populations métropolitaine et domienne résidant dans l'hexagone, plus les évolutions observées chez la population domienne immigrée en métropole auront de sens en tant qu'indicateurs d'intégration de ces derniers dans la société métropolitaine.

⁸⁰³ LANIER AUBURTIN Viviane, TABOURNEL PROST Patricia, LESCURE Odile, (sous la direction de), « Place de l'enfant dans la société BUSHINENGEE », Session de formation CASNAV IRD en novembre 2004

⁸⁰⁴ HAMEL Christelle, LHOMMEAU Bertrand, PAILHE Ariane, SANTELLI Emmanuelle, « La formation du couple ici et là-bas », in, BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France ». Document de travail 168. Premiers résultats Octobre 2010, TEO (Trajectoires et Origines), INED, INSEE, p.85

⁸⁰⁵ COULON Alain, « L'école de Chicago », loc. cit., p.49

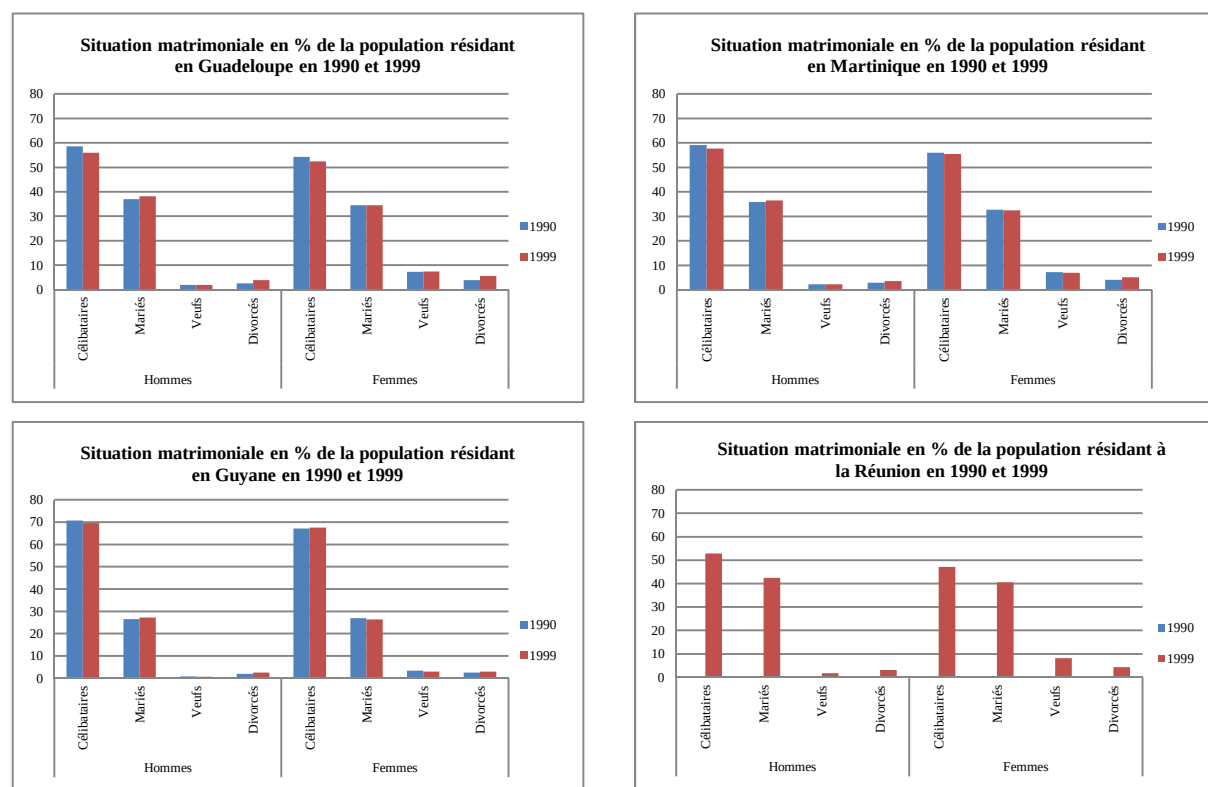


Figure 17 : situation matrimoniale en % de la population résidant dans les DOM en 1990 et 1999
Source : Recensement de la population - Insee1990-1999⁸⁰⁶

Contrairement à la métropole, force est de remarquer que le nombre de personnes se déclarant mariées est considérablement moins répandu dans les DOM, alors qu'on est en présence du phénomène inverse au sujet du célibat – ce qui, au passage, est en adéquation avec les résultats de l'analyse de la structure familiale dans les DOM réalisée précédemment et qui avait mis en évidence une proportion importante de familles monoparentales (donc non concernées par le mariage) chez les domiens. On notera cependant que les cas de divorce et de veuvage, qui sont sous-jacents au mariage, sont sensiblement moins fréquents que chez la population métropolitaine. Doit-on en conclure que le mariage, quoiqu'étant moins fréquent dans les DOM, serait néanmoins plus solide qu'en métropole ? Faudrait-il donc interpréter ici cette différence de comportement vis-à-vis du statut marital comme étant la manifestation d'une différence socioculturelle ?

Certes, le pourcentage de la population domienne se déclarant officiellement marié reste faible par rapport à celui de la métropole, mais cela n'indique pas que cette population ne forme pas de ménages nucléaires. Le concubinage comme l'union libre sont également des

⁸⁰⁶ Les données sur la situation matrimoniale de la population de La Réunion pour 1990 ne sont pas disponibles

solutions intermédiaires au mariage officiel. On vit en concubinage avant de se marier ; et c'est en union libre que l'on reforme un couple après un divorce. Le concubinage existait au Moyen âge et au XVII^{ème} siècle à tous les niveaux sociaux. C'était une union personnelle, une affaire d'amour. Comme le dit Xavier LACROIX, « *le concubinage n'est pas aujourd'hui ce qu'il était il y a vingt ans, à savoir une conduite marginale et anticonformiste, mais plutôt un choix intermédiaire entre mariage et non mariage, à l'instar d'une formule de transition* »⁸⁰⁷.

Parmi les indicateurs d'intégration d'une communauté immigrée à la société d'accueil, on inclut, d'après Mirna SAFI, « *la proportion de mariages mixtes, c'est-à-dire d'unions conclues entre des individus du groupe d'origine et des personnes extérieures à celui-ci. Plus le taux de mixité matrimoniale est élevé, plus le groupe serait assimilé, y compris du point de vue socio-économique, à la société d'accueil* »⁸⁰⁸. Mirna SAFI fait remarquer que « *l'union mixte c'est le mariage entre un immigré et un natif* »⁸⁰⁹. Par conséquent, « *la mixité des couples désignerait des différences subjectives, liées notamment à des cultures ou des lieux de socialisation différents* »⁸¹⁰. « *La mixité matrimoniale repose ainsi sur des critères de pays de naissance et de nationalité* »⁸¹¹. En raison de ces connotations coloniales, l'expression « *couple mixte* », est critiquée par certain. Ce dernier est considéré comme une mesure d'assimilation à la nation des populations colonisées, et surtout de la domination de la culture française⁸¹². L'auteur poursuit que d'autres la critiquent pour sa « *pauvreté sémantique* » : tous les couples ne sont-ils pas mixtes ? La mixité met l'accent sur la possibilité du « *vivre ensemble* », par opposition à la ségrégation et au repli communautaire et national⁸¹³. Dans leur article « *La formation du couple ici et là-bas* », les auteurs s'accordent sur le fait que « *la notion de mixité du couple est une notion fluctuante dans les travaux sur l'immigration. En effet, le mot est polysémique et renvoie à des définitions différentes, selon qu'elles s'appuient sur la nationalité actuelle, sur le moment de l'union des conjoints, ou encore sur le pays et la nationalité à la naissance de l'enquêté d'une part, et de ses parents, d'autre part* »⁸¹⁴.

⁸⁰⁷ LACROIX Xavier, op.cit., p.44

⁸⁰⁸ SAFI Mirna, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », loc.cit., p.2

⁸⁰⁹ Idem, p.3

⁸¹⁰ Ibidem

⁸¹¹ Ibidem

⁸¹² Ibidem

⁸¹³ VARRO Gabrielle, « Sociologie de la mixité: de la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles », Belin, 2003, p.20

⁸¹⁴ HAMEL Christelle et alli, op.cit., p.88

Les études sociologiques sur l'immigration considèrent le mariage des immigrés comme une dimension fondamentale du processus d'intégration⁸¹⁵. Les études de l'École de Chicago sur l'intégration des immigrés montrent qu'« *au fil du temps et des générations, les populations issues de l'immigration se rapprocheraient de plus en plus des natifs, jusqu'à devenir indiscernables par rapport à ces derniers* »⁸¹⁶. Pour l'École de Chicago, c'est « *un processus naturel qui conduirait à une perte progressive de la culture d'origine au profit de celle du pays d'accueil ; une fois entamé, il mènerait inévitablement et irréversiblement à l'assimilation* »⁸¹⁷. Les taux de mariages mixtes sont un bon indicateur de l'assimilation des immigrés à la société d'accueil. Cependant, dans leur article « *La formation du couple ici et là-bas* », les auteurs mettent en évidence que, dans le cas des migrants deux modèles sont présentés : ceux « *où les comportements conjugaux suivent des modèles parfois proches de ceux qui prévalent désormais en France* »⁸¹⁸ et ceux qui « *viennent de pays où le mariage est presque universel et où l'âge à la première union reste précoce* »⁸¹⁹. Les auteurs de l'article soulignent que « *la sociologie de l'immigration s'intéresse classiquement à l'origine des conjoints des immigrés, considérant que la proportion de couples mixtes témoigne du degré d'ouverture ou de fermeture des populations immigrées, ou issues de l'immigration, à la société où elles se sont installées* »⁸²⁰. « *La part des immigrés en couple avec une personne de la population majoritaire, [poursuivent les auteurs], témoigne aussi du degré d'acceptation par la société d'accueil des immigrés et il en est de même concernant leurs enfants* »⁸²¹. Pour favoriser la mixité, les auteurs soulignent l'importance de la rencontre du futur conjoint après la migration : « *la part des unions des immigrés avec une personne de la population majoritaire est très fortement conditionnée par le statut matrimonial au moment de la migration. En effet, avoir rencontré son conjoint avant ou après la migration modifie considérablement la possibilité de former un couple avec une personne née en France. Les individus qui ont choisi leur conjoint après la migration ont ainsi fait cette rencontre dans un contexte relationnel transnational : ils ont pu choisir un conjoint né soit en France, soit dans*

⁸¹⁵ SAFI Mirna, op.cit., p.4

⁸¹⁶ Ibidem

⁸¹⁷ Ibidem

⁸¹⁸ HAMEL Christelle et alli, op.cit., p.85

⁸¹⁹ Ibidem

⁸²⁰ Idem, p.88

⁸²¹ Ibidem

le pays d'origine, et rencontrer ce conjoint soit en France, soit dans le pays d'origine »⁸²². Ils concluent tout de même sur le fait que : « l'effet de l'ancienneté du courant migratoire peut s'avérer paradoxal : d'un côté, la durée de présence peut favoriser la mixité, mais, de l'autre, l'augmentation de la taille de la population de cette vague migratoire augmente le « vivier » de conjoints de la même origine dans un premiers temps et de descendants de parents de la même origine »⁸²³. L'effet de l'ancienneté étant également un facteur relevé par Mirna SAFI qui souligne que : « les migrants dont les caractéristiques se rapprochent le plus du corps central de la société d'accueil sont ceux qui formeront le plus d'unions mixtes avec les natifs. L'ancienneté des vagues migratoires joue alors un rôle crucial dans l'évolution des taux de mariages mixtes : parmi les différents groupes immigrés, les premiers arrivants auront les taux d'exogamie les plus forts »⁸²⁴. Les auteurs de « La formation du couple ici et là-bas », relèvent d'autres facteurs tels que « l'appartenance religieuse, la distance culturelle, une faible maîtrise de la langue française et une faible qualification qui peuvent aussi créer une frontière avec la population majoritaire et entraver la formation des couples mixtes »⁸²⁵. Mirna SAFI affirme qu'« il existe aussi des facteurs qualitatifs, liés notamment à la répartition géographique des communautés, qui affectent les chances d'interaction et par conséquent la probabilité de mariage »⁸²⁶. Sans oublier « la stigmatisation et le rejet, plus ou moins forts selon les origines qui peuvent restreindre les chances de former un couple mixte »⁸²⁷. Pour Mirna SAFI, « c'est plus l'intensité de la ségrégation qui affecte la probabilité de mariage entre les membres de deux groupes donnés – en minimisant les chances de contacts sociaux entre ces derniers –, que la distance géographique objective qui les sépare. La probabilité de rencontrer un membre d'un autre groupe est plus forte dans une communauté hétérogène et dispersée, que dans une communauté homogène et ségréguée »⁸²⁸. Elle souligne que « lorsque les membres d'un groupe sont peu nombreux, ils ont plus de chances de contracter des mariages mixtes, du simple fait de la « rareté » des membres de leur groupe sur le marché matrimoniale »⁸²⁹. L'auteure poursuit en affirmant que « moins sa

⁸²² Ibidem

⁸²³ Idem, p.90

⁸²⁴ SAFI Mirna, op. cit., p.5

⁸²⁵ HAMEL Christelle et alii, op.cit., p.90

⁸²⁶ SAFI Mirna, op. cit., p.17

⁸²⁷ HAMEL Christelle et alii, op. cit., p.90

⁸²⁸ SAFI Mirna, op. cit., p.17

⁸²⁹ Idem, p.16

propre communauté est nombreuse, moins elle est regroupée géographiquement, plus grandes sont donc les chances d'interaction avec des individus extérieurs au groupe (notamment un membre de la majorité) et plus forte est par conséquent la probabilité de mariage exogame»⁸³⁰. L'âge, le sexe et le diplôme sont des facteurs intervenant également dans la mixité du couple : *« les immigrés contractant un mariage mixte sont plus instruits et plus qualifiés que les autres »*⁸³¹. *« Tout se passe comme s'il existait une forme de sélection des couples mixtes par le capital humain »*⁸³². Ensuite, *« l'âge au mariage joue surtout pour les hommes, alors que le diplôme joue fortement aussi bien pour les hommes que pour les femmes »*⁸³³. Pour conclure, Mirna SAFI recommande de relativiser l'importance symbolique du mariage mixte dans le processus d'intégration⁸³⁴ car cette dernière n'efface ni les préjugés ni le racisme⁸³⁵. De son côté, Claudine PHILIPPE pense que *« leur mixité est principalement interrogée par le regard d'autrui, bien souvent empreint de préjugés »*⁸³⁶. *« Les mixités conjugales incarnent la liberté de l'individu moderne qui échappe aux contraintes sociales du choix du conjoint »*⁸³⁷. La sociologue écrit que *« parfois, au contraire, les difficultés de ces choix atypiques font d'elles des relations de laissés-pour-compte confrontés aux dysfonctionnements conjugaux, aux séparations difficiles, etc. »*⁸³⁸. Citant Michèle TRIBALAT, elle souligne que cette dernière a su démontrer *« l'importance du courant migratoire qui rend possible un certain nombre de mariages présentant, selon ses termes, une « homogamie ethnique » entre personnes de nationalité étrangères et personnes nées en France, mais pouvant venir d'un même pays d'origine, voire d'une même région »*⁸³⁹, poursuit l'auteure. Sur la question de l'intégration, mentionnant COLLET, Claudine PHILIPPE note que *« c'est le projet du couple qui permet de comprendre la stratégie d'intégration et les orientations éducatives qui en résultent »*⁸⁴⁰. Elle conclut que, *« selon son histoire, son itinéraire migratoire et le sens donné à sa migration, le conjoint ayant immigré privilégiera*

⁸³⁰ Idem, p.19

⁸³¹ Ibidem

⁸³² Ibidem

⁸³³ Idem, p.22

⁸³⁴ Idem, p.25

⁸³⁵ Ibidem

⁸³⁶ PHILIPPE Claudine, « Être parents dans un couple mixte : éléments de réflexion », CNAF, Information sociales, n° 149, 2008/5, p. 114 à 123, <http://www.cairn.info>, p.114

⁸³⁷ Idem, p.114-115

⁸³⁸ Idem, p.115

⁸³⁹ Idem, p.116

⁸⁴⁰ Ibidem

son inscription dans un conformisme social tendant à maintenir des traits culturels particuliers ou, au contraire, il marquera à travers ses choix une prise de distance vis-à-vis de son groupe d'appartenance »⁸⁴¹.

VII.4 Conclusion

La conjugalité de la population domienne s'est formée, puis transformée, à partir d'un noyau qui est le fruit de l'époque coloniale, à travers les différences de conditions qui existaient alors chez les esclaves en fonction de leur sexe. Cette mutation est également vraie pour la population métropolitaine, à travers la transformation du statut de la femme-mère épouse et de l'homme-père et époux. Avec l'immigration vers la métropole de la population domienne masculine, les foyers se caractérisaient par la présence d'un seul adulte : la mère⁸⁴², favorisant ainsi à nouveau le modèle de la famille matrifocal dans les DOM. Il y a également eu une modification dans le modèle familial élargi. Les femmes immigrant à leur tour ont parfois laissé leurs enfants auprès de leurs mères, grands-mères, tantes et marraines⁸⁴³.

Le modèle familial domien est passé du modèle matrifocal à celui de la famille nucléaire – modèle dominant en métropole. Il y a eu un changement, voire, un bouleversement, de la structure familiale dominante, aussi bien pour la population dans les DOM que pour ceux ayant immigré. Dès lors, ayant déjà eu une appropriation de la part des domiens avant immigration, de cette nouvelle structuration de la famille, on peut donc y trouver un facteur facilitant leur intégration dans la société d'accueil en France métropolitaine. Il est possible d'affirmer, selon les données, que la population domienne se serait assimilée, dans les sens que donnent à l'assimilation les sociologues de l'École de Chicago. La population a intégré les normes et les valeurs de la population métropolitaine (importance de la famille nucléaire), et elle tend aujourd'hui de plus en plus à suivre ce modèle. Néanmoins, c'est sur le plan de la situation matrimoniale que les domiens semblent ne pas se calquer sur le modèle français : la déclaration officielle de cette union par le mariage. D'autre part, le modèle familial métropolitain semble évoluer dans le sens du modèle domien, avec la progression des unions libres, reflétée par l'évolution du taux des célibataires et des familles monoparentales.

⁸⁴¹ Ibidem

⁸⁴² LACLEF-FELDMAN Maryse Israël, « La matrifocalité antillaise : son évolution », JIDV, n°19, Tome 7, n°1, 2008-2009, p.14

⁸⁴³ Idem, p.15

Bien que le mariage soit toujours le modèle qui prédomine en métropole, être célibataire est parfois un choix de la part des hommes, comme des femmes. N'étant plus vus comme des déviants, nombreux sont ceux qui ont fait le choix de rester libres, célibataires comme d'autres ont fait le choix de ne pas avoir d'enfant. La famille étant en pleine restructuration, il n'y a pas un modèle qui domine par rapport aux autres. Cherchant avant tout le bonheur et l'amour, les hommes et les femmes ne sont plus prêts à se lier définitivement dans une relation. Ce qui était marginalisé durant l'esclavage, la famille matrifocale, la mère étant la seule représentante de la famille, ne l'est plus aujourd'hui. La pluripaternité développée dans ce chapitre se retrouve également dans les familles monoparentales et recomposées métropolitaines. Bien souvent, les enfants de la mère et du père se retrouvent dans une nouvelle famille et forment une autre avec la naissance d'un nouvel enfant. La famille monoparentale et recomposée replace donc le modèle matrifocal et la pluripaternité dans un cadre différent. L'union libre permet également de vivre d'autres relations et de faire d'autres choix sans pour autant s'engager.

CHAPITRE VIII : Le rôle de la scolarisation dans le processus d'intégration sociale

La première étape dans le processus d'intégration de la population domienne a été la déclaration officielle de la langue française comme langue nationale. Ce travail, qui a débuté dès l'abolition de l'esclavage et s'est poursuivi avec la départementalisation, avait pour mot d'ordre d'acculturer le peuple domien aux valeurs et traditions françaises. Cette maîtrise de la langue permet aujourd'hui leur immigration et leur intégration dans le monde professionnel, dans les DOM et en métropole. Afin de poursuivre une scolarisation et de travailler, les domiens devaient avant tout maîtriser le français, ce qui impliquait pour eux de restreindre l'usage du créole au domaine privé. La maîtrise du français était très importante, notamment pour des raisons de progression sociale et de prestige. Pour Jacky SIMONIN et Éliane WOLFF, « *accepter de « réussir à l'école » pour les élèves créolophones, c'est accepter de maîtriser la langue scolaire de la nation, le français écrit et oral* »⁸⁴⁴.

Ainsi la scolarisation, à travers la transmission de la culture française (métropolitaine) dont fait partie intégrante la langue française constitue un vecteur majeur d'intégration. Par le biais de la socialisation à l'école, l'enfant va adhérer aux principes de la République. Il va apprendre les normes, les valeurs et les comportements autres que ceux inculqués par la famille (la langue créole, les coutumes, la culture) nécessaires pour vivre dans la société.

VIII.1 La langue comme indicateur et vecteur d'intégration : du créole au français

La « *socialisation* » porte l'accent sur l'individu. Elle a été définie par Philippe MAYER, cité par Andrée MICHEL, comme étant « *le processus d'acquisition des attitudes et de l'habileté qui sont nécessaires pour jouer un rôle social déterminé* »⁸⁴⁵. Elle implique l'idée de l'apprentissage et de l'intériorisation continue des normes et des valeurs. Selon Mohamed CHERKAoui, c'est à Émile DURKHEIM que l'on doit l'usage du mot et du concept de socialisation. Pour DURKHEIM, « *socialiser c'est convertir. Idéalement, c'est transformer un individu asocial en un être social, en lui inculquant des catégories de pensée*

⁸⁴⁴ SIMONIN Jacky, WOLFF Éliane, « École et famille à La Réunion : un lien problématique », revue française de pédagogie, vol 100, 1992, p. 39

⁸⁴⁵ MICHEL Andrée, op. cit., PUF, Paris, 1972, p.99

*et un système d'idées, de croyances, de traditions, de valeurs morales, professionnelles ou de classe, dont certaines sont irréversibles et d'autres, au contraire, changent en fonction de nouveaux apprentissages et des situations vécues*⁸⁴⁶ ». Par socialisation, on désigne l'ensemble des processus structurels et biographiques qui assurent la construction des identités sociales par les institutions et les individus⁸⁴⁷ : « *socialiser c'est transmettre des contenus ; mais également incorporer des structures* »⁸⁴⁸. La socialisation est le mécanisme à travers lequel l'école cherche à remplir ses missions et atteindre ses objectifs, formels et philosophiques. Dans les sociétés modernes, l'école est devenue l'instance de socialisation par excellence, avec le déclin des institutions traditionnelles comme la religion et la famille⁸⁴⁹. Pour DURKHEIM, toujours selon CHERKAOUI, « *l'école agit sur la construction de l'identité de l'élève qui ne sera du reste, que l'expression d'une identité collective* »⁸⁵⁰, et « *dans le cadre des processus et des mécanismes de socialisation, elle transmet de façon collective et indistincte un corps d'idées, de conduites et de comportements, de valeurs communes* »⁸⁵¹. Le sociologue conclut que « *la socialisation n'exclut pas la résistance et l'échec du contrôle social des individus par l'institution scolaire* »⁸⁵².

Le sociologue Jean-Pierre TERRAIL explique que « *parler, c'est manier les signes linguistiques et donc les significations dont ils sont porteurs* »⁸⁵³. Et, pour cela, souligne-t-il, « *l'école a pour mission première d'assurer l'entrée dans la culture écrite, de conduire le passage de l'expression orale à l'écrit. Ce cheminement se fait dans le langage et par le langage, en mobilisant les capacités d'abstraction et de raisonnement logique dont la pratique du langage dote tous les êtres humains* »⁸⁵⁴. Alors que pour Frantz FANON « *parler c'est exister absolument pour l'autre. Parler, c'est être à même d'employer une syntaxe, de posséder la morphologie d'une langue ; mais c'est surtout assumer une culture, supporter le*

⁸⁴⁶ CHERKAOUI Mohamed, « Sociologie de l'éducation », Paris, Que sais-je, PUF, 1986^{ème} édition 2010, p.40-41

⁸⁴⁷ DUBAR Claude, article « Socialisation », in Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Nathan, 2000, p. 977

⁸⁴⁸ CHERKAOUI Mohamed, ibidem.

⁸⁴⁹ Ibidem

⁸⁵⁰ CHERKAOUI Mohamed, idem, p.42

⁸⁵¹ Ibidem

⁸⁵² Idem, p.41

⁸⁵³ TERRAIL Jean-Pierre (Sous la direction), « L'école en France. Crise, pratiques, perspectives », La dispute états des lieux, Paris, 2005, p.39

⁸⁵⁴ Idem, p.39-40

poids d'une civilisation »⁸⁵⁵. Peter BERGER et Thomas LUCKMAN définissent le langage comme un système de signes vocaux, ce dernier constitu[ant] le plus important système de signes de la société humaine⁸⁵⁶. D'après ces auteurs, « *le langage constitue à la fois le contenu et l'instrument le plus important de la socialisation. [...] Le langage, bien sûr, est le principal véhicule de ce processus de traduction continue dans les deux directions. [...] C'est le langage qui doit être avant tout intériorisé* »⁸⁵⁷.

Christian MARCH, quant à lui, explique que les différents stades de développement du langage permettent aux enfants d'acquérir une ou plusieurs langues maternelles par un processus naturel⁸⁵⁸. « *La langue maternelle se forge à partir de la langue parlée par la mère, et par celle parlée dans l'environnement social en général. La langue maternelle est celle à travers laquelle les individus expriment l'identification la plus marquée* »⁸⁵⁹, affirme-t-il. « *Les mères seraient [pour l'auteur], les premiers agents socialisateurs chargés de mettre toutes les chances du côté des enfants* »⁸⁶⁰. Claudine PHILIPPE constate que « *les femmes jouent un rôle de transmission aux enfants de la culture ou de certains traits culturels* »⁸⁶¹. Elle poursuit en expliquant que « *dans ses études sur les américains vivant en France, Gabrielle VARRO a su montrer l'importance de la transmission de la langue du point de vue de la femme « transplantée », puis des enfants de couples mixtes. Elle a aussi mis en évidence que la motivation personnelle et intime de cette transmission ne peut se réaliser, que si le statut de la langue, sur le plan des rapports de force entre les langues au niveau mondial, le permet* »⁸⁶².

Pour Joseph VENDRYES « *une langue est la forme idéale linguistique qui s'impose à tous les individus d'un même groupe social* »⁸⁶³. A ce sujet, Ferdinand De SAUSSURE précise que « *la langue appartient au domaine social* »⁸⁶⁴, alors que Pierre BOURDIEU « y

⁸⁵⁵ FANON Frantz « *Peau noire, masques blancs* », Seuil, Paris, 1952, p.13

⁸⁵⁶ BERGER Peter, LUCKMAN Thomas, « *La construction sociale de la réalité* », Arman Colin, (1966 pour la 1^{ère} éd), 2008, p.93

⁸⁵⁷ Idem, pp. 229-231

⁸⁵⁸ MARCH Christian, « *Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité : un point de vue sociolinguistique* », Paris, L'Harmattan, 1996, p.32

⁸⁵⁹ Ibidem

⁸⁶⁰ Idem, p.41

⁸⁶¹ PHILIPPE Claudine, « *Être parents dans un couple mixte : éléments de réflexion* », CNAF, Information sociales, n° 149, 2008/5, <http://www.cairn.info>, p.118

⁸⁶² Idem, p. 119

⁸⁶³ VENDRYES Joseph, « *Le langage* », Paris, Albin Michel, 2000, p.285

⁸⁶⁴ De SAUSSURE Ferdinand, « *Cahier de Ferdinand De SAUSSURE 15, II^{ème} Cours de linguistique général, Introduction* », Genève, Librairie E. DROZ, 1957, p.19

voit avant tout un outil commun et préétabli qui est un instrument de pouvoir »⁸⁶⁵. Valérie CROISILLE-MILHAT souligne, elle, que « la langue est un ensemble de signes verbaux propre à une communauté, parce que chacune est liée à une communauté spécifique et véhicule une vision du monde ; elle joue un rôle de marqueur identitaire essentiel » et qu'il « désigne la faculté humaine d'exprimer sa pensée et de la communiquer grâce à un système de signes »⁸⁶⁶. Pour Mikhaïl BAKHTINE, rappelle-t-elle, « il ne peut être envisagé que dans sa fonction d'interaction avec autrui »⁸⁶⁷. L'auteure poursuit en expliquant que le langage désigne aussi bien l'expression écrite que l'expression orale, dans une perspective globale ; la langue a une double dimension, elle est à la fois instrument d'expression et d'oppression. « La communauté Noire est avant tout une communauté d'histoires et de langue »⁸⁶⁸. Le concept de « créole », complexe, polymorphe, s'applique autant aux concepts de race, de culture, qu'à la langue ou aux pratiques culinaires. C'est au XVI^{ème} siècle, en Amérique Latine, qu'il apparaît et est utilisé, en l'occurrence, pour différencier les descendants de colons européens français et les Noirs. Enfin, la signification du terme a varié selon les régions et les époques : vers 1670, il est utilisé pour désigner toute personne africaine, européenne ou métisse née et élevée dans les colonies⁸⁶⁹.

« Si encore le parler maternel (notamment le créole) permettait au moins une emprise actuelle sur la vie sociale, traversait les guichets des administrations ou ordonnait le trafic postal. Même pas. Toute la bureaucratie, toute la magistrature, toute la technicité n'entend et n'utilise que la langue française. Muni de sa seule langue, le colonisé est un étranger dans son propre pays »⁸⁷⁰, lit-on sous la plume d'Albert MEMMI. L'apprentissage et l'usage de la langue française sont les signes les plus évidents de l'acculturation du peuple domien aux valeurs et traditions françaises. Pour exister, le domien va se conformer à la norme. « S'il veut obtenir un métier, construire sa place, exister dans la cité et dans le monde, il doit d'abord se plier à la langue des autres »⁸⁷¹, à la langue française, donc. Pour MEMMI, la langue maternelle, ici, le créole, est « celle qui est nourrie de ses sensations, ses passions et ses

⁸⁶⁵ CROISILLE-MILHAT Valérie, op. cit., p.16

⁸⁶⁶ Idem, p.16 & 17

⁸⁶⁷ Ibidem

⁸⁶⁸ Idem, p.68

⁸⁶⁹ Idem, p.68-69

⁸⁷⁰ MEMMI Albert, « Portrait du colonisé Portrait du colonisateur », préface de Jean-Paul SARTRE, Paris, Folio actuel, [2002] 2008, p.124

⁸⁷¹ Idem, p.125

*rêves, celle dans laquelle se libèrent sa tendresse et ses étonnements, celle enfin qui recèle la plus grande charge affective »*⁸⁷².

« *Durant l'esclavage, les Noirs n'avaient pas de langue qui leur était commune* »⁸⁷³, lit-on dans l'*Orphée noir* de Jean-Paul SARTRE, inclus par Léopold SEDAR SENGHOR dans sa célèbre anthologie de la poésie nègre et malgache. Le créole allait alors naître de ce mélange des peuples issus de l'esclavage, permettant ainsi à des individus de différentes origines culturelles de se comprendre. Dans l'article « *La Réunion : acculturation, créolisation et réinventions culturelles* », du volume « *Anthologies de La Réunion* », Christian GHASARIAN écrit que « *la langue créole fut un élément unificateur. [...] Elle est devenue la langue maternelle des générations suivantes* »⁸⁷⁴. Dans sa contribution au même ouvrage, Jean-Pierre CAMBEFORT note que « *c'est la destruction des langues d'origine qui a entraîné l'obligation d'adopter le créole. Le créole est donc la langue familière de l'habitation coloniale. Cette langue fut historiquement le principal vecteur linguistique de l'oppression dans la colonie* »⁸⁷⁵. Selon Paulette DURIZOT JNO-BAPTISTE⁸⁷⁶, alors que le français assure la reconnaissance et la promotion sociale (p.30), le créole, lui, permet de conserver l'identité culturelle (p.82) et d'exprimer les revendications identitaires et professionnelles des hommes, encore à l'époque, rattachées à la terre (p.85).

Depuis l'esclavage jusqu'à aujourd'hui, « *la langue créole est une langue en perpétuelle évolution* », et, ce, dans chaque département d'Outre-mer. Dans son résumé de la conférence portant sur le sujet « *Être Kréol : entre devenir identitaire et avenir du monde* », Lydie CONDAPANAIKEN-DURIEZ souligne le fait que « *la langue créole est un vecteur identitaire* » et explique que le créole a pour racine la langue française, avec un mélange de diverses autres langues indiennes, africaines et européennes⁸⁷⁷. Il est devenu la langue du «*retour aux sources* », puisqu'à l'école et dans les familles bourgeoises, il était interdit. Une femme témoigne d'ailleurs, dans sa réponse au questionnaire réalisé dans le cadre de la

⁸⁷² Ibidem

⁸⁷³ In, SENGOR SEDAR Léopold, « *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de la langue française* », Paris, PUF, (1^{ère} édition 1948), 2007, p. XVIII

⁸⁷⁴ GHASARIAN Christian, (sous la direction de), « *La Réunion : acculturation, créolisation et réinventions culturelles* » in, « *Anthologies de la Réunion* », Paris, Éditions des archives contemporaines, 2008, p.667

⁸⁷⁵ CAMBEFORT Jean-Pierre, « *L'héritage de la violence à la Réunion* », in, « *Anthologies de la Réunion* », loc. cit., p.66

⁸⁷⁶ DURIZOT JNO-BAPTISTE Paulette, « *La question du créole à l'école en Guadeloupe : quelle dynamique ?* », Paris, L'Harmattan, 1996

⁸⁷⁷ CONDAPANAIKEN-DURIEZ Lydie, « *Être Kréol : entre devenir identitaire et avenir du monde* », Conférence « *Qu'est-ce-que être créole* », Assemblée Nationale du 25 septembre 2009, p.7

présente thèse : « *À mon arrivée, les parents Antillais ou étrangers ont été convoqués à l'école afin qu'on leur précise qu'il ne fallait plus communiquer dans leur langue avec leurs enfants, pour ne pas les empêcher de s'exprimer correctement en français.* »⁸⁷⁸.

Robert FOURNIER écrit, à propos de la langue créole, que « [...] ces langues qu'on a baptisé[es, sic] créoles en sont venues, à force de résistance, à représenter le symbole identitaire de ceux qui les ont comme langue maternelle, symbole identitaire d'une race, d'un peuple, d'un parcours, d'un itinéraire historique, d'une culture »⁸⁷⁹. Jean BERNABÉ écrit d'ailleurs à ce sujet que « les langues et les sociétés créoles ont été engendrées dans et par le processus de colonisation.[...] mais tandis que le colon disposait de deux langues (le français et le créole), l'esclave, lui ne disposait que d'une seule (le créole) pour accomplir l'investissement fonctionnel et symbolique lui permettant d'exister comme homme au sein d'une communauté, de cette sorte, le créole, malgré ses origines mixtes, va, sur le plan sociosymbolique, se charger des valeurs liées à la révolte, la résistance, la provocation, le défi, la subversion, mais aussi à l'identité et à l'authenticité »⁸⁸⁰. Alors que « le français est la langue prestigieuse, reçue comme porteuse de haute culture, le créole, langue minorée, est assimilé à la pauvreté, voire à l'indigence. La langue de la réussite sociale est donc vécue comme étant non pas le créole, mais le français »⁸⁸¹. À cela, Mireille NICOLAS ajoute que « parler créole signifiait : je choisis mon camp, il est du côté des humbles et de ma culture, j'ai une culture bien à moi, même si elle m'est déniée »⁸⁸².

À noter également, que la majorité de la population française parle français, mais beaucoup ont hérité de leurs parents d'une langue régionale (alsacien, basque, breton, corse, occitan...) ou d'un parler plus local (béarnais, limousin, picard...). D'autres ont été éduqués dans une langue étrangère⁸⁸³. « L'acquisition de la langue française constitue pour les migrants un élément clef dans le processus d'intégration, aussi bien pour l'accès au marché

⁸⁷⁸ Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 20, femme, employée.

⁸⁷⁹ FOURNIER Robert, « Créole, une mystification », CALIFA, Carleton University, <http://pages.infinit.net/noulawi/myst.htm>, p.7

⁸⁸⁰ BERNABÉ Jean, « De la négritude à la créolité : éléments pour une approche comparée », Études françaises, vol. 28, n° 2-3, 1992, <http://id.erudit.org/iderudit/035878ar>, p. 28

⁸⁸¹ Idem, p. 30

⁸⁸² NICOLAS Mireille, « Mon anthologie de littérature antillaise. De ses origines à 1975. » Tome IV La femme antillaise de l'humiliation à la libération, Paris, L'Harmattan, 2005, p.15

⁸⁸³ CASSAN Francine, HERAN François, TOULEMON Laurent, LEFEVRE Cécile, « Étude de l'histoire familiale : l'édition 1999 de l'enquête famille », in, « Histoires de familles, Histoires familiales, les résultats de l'enquête », INED-INSEE, p.45

du travail et aux services que pour l'insertion dans de nouveaux réseaux de relation »⁸⁸⁴, selon Stéphanie CONDON et Corinne REGNARD. Six natifs d'un DOM sur dix se déclarent plurilingues⁸⁸⁵, un plurilinguisme qui témoigne de la coexistence du français, langue officielle, avec la pratique du créole⁸⁸⁶. Soit 59% des migrants vers la France métropolitaine natifs des DOM dont les parents utilisaient au moins deux langues pendant leur enfance⁸⁸⁷.

Le créole est aujourd'hui reconnu langue régionale, avec un enseignement, bien que facultatif, qui figure parmi les options possibles aux concours de recrutement des enseignants (CAPES)⁸⁸⁸. Une reconnaissance bien tardive de la langue créole, car, en 1951, l'État introduisait déjà dans les écoles les langues régionales, alors qu'il faudra attendre une cinquantaine d'années pour que cette loi soit appliquée dans les DOM : *« occupée à la diffusion de la langue nationale, l'école dans les DOM n'est pas touchée par la Loi DEIXONNE de 1951 sur l'introduction des langues régionales à l'école. Ce n'est qu'une cinquantaine d'années plus tard qu'une coprésence du créole à l'école est tolérée. Les langues créoles n'acquièrent droit de cité que tardivement, dans les années 1990, suite au constat d'un échec scolaire important »*⁸⁸⁹.

Pour mieux comprendre l'interaction qui existe aujourd'hui entre le créole et le français dans les écoles domiennes, un rappel des évolutions du système scolaire qui l'ont rendu possible est nécessaire.

VIII.2 L'évolution de l'école dans les DOM

Du côté des départements d'Outre-mer, *« il n'existait dans les écoles gratuites de nos quatre colonies que douze enfants esclaves, soit 7 à la Guadeloupe, 3 à la Martinique, 2 à la Guyane et 0 à Bourbon. Quant à l'instruction religieuse, elle est nulle (...) tout le monde le sait, un des préjugés du pays est que l'instruction des Noirs serait un nouveau danger pour les Blancs »*⁸⁹⁰. L'abolitionniste Victor SCHOELCHER souligne ainsi que *« le 2 avril 1840,*

⁸⁸⁴ Idem, p.31

⁸⁸⁵ Ibidem

⁸⁸⁶ Idem, p.32

⁸⁸⁷ Ibidem

⁸⁸⁸ LIAUZU Claude, (Sous la direction de), « Dictionnaire de la colonisation française », Espagne, Larousse, 2007, p.231

⁸⁸⁹ LAMBERT-FELIX Prudent, TUPIN Frédéric, WHARTON Sylvie, « Du plurilinguisme à l'école : vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles », BERNE, Peter LANG, 2005, p.383

⁸⁹⁰ SCHOELCHER Victor, « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années », Paris, PAGNERRE

une ordonnance fut promulguée à la Guadeloupe annonçant l'ouverture d'une école gratuite pour les filles [qui] proclamait l'avis suivant : « cette école étant uniquement instituée pour les enfants de la population libre, aucun autre ne saurait y être admis » »⁸⁹¹.

Sur le cas de l'île de la Réunion, Christian GHASARIAN note que l'école a véhiculé et représenté les principales significations et les modes d'être de la société française. Il souligne que l'école aura surtout pour objectif de véhiculer les valeurs, les pensées, les normes, les cultures et les modèles de la société française, afin de socialiser l'enfant, et cela, quelle que soit son origine culturelle⁸⁹². Jean-Pierre CAMBEFORT écrit qu'aucun système éducatif efficace n'est véritablement installé à la Réunion avant 1815⁸⁹³. Et Laurence POURCHEZ souligne, pour sa part, le fait que l'école fut avant tout l'affaire des Blancs, des classes favorisées⁸⁹⁴. « À partir du début du XX^{ème} siècle, l'école de la république s'installe » et « se démocratise et s'ouvre aux enfants des engagés et des descendants d'esclaves. Elle a alors pour fonction de former chacun des élèves selon un modèle préétabli. En inculquant à chaque enfant les principes de la République, l'école en fait un bon citoyen [...]. Le tout passe, bien entendu, par la maîtrise du français et l'abandon de la langue créole qui devient de vulgarité, d'esclavage, alors que le français s'affirme comme la langue noble, langue de culture, de l'école, de l'accès à la liberté »⁸⁹⁵.

Jacky SIMONIN et Éliane WOLFF expliquent, pour le cas de l'île de La Réunion, que l'enseignement privé et confessionnel ont prédominé durant la période coloniale⁸⁹⁶. Seule une minorité d'enfants de la classe des colons et des hommes libres pouvaient bénéficier de cette scolarisation, qui avait lieu le plus souvent en métropole⁸⁹⁷. L'instruction était donc réservée à une minorité fortunée. Après l'abolition de l'esclavage, en 1848, l'école avait l'obligation d'accueillir tous les anciens esclaves âgés de 8 à 14 ans. Or, cette loi de Jules Ferry (1881), n'aura, selon les auteurs, réellement de répercussion que 30 ans plus tard⁸⁹⁸. Comme pour les

Éditeur, 1847, p.76

⁸⁹¹ Idem, p.77

⁸⁹² GHASARIAN Christian, (sous la direction de), op. cit., p.665

⁸⁹³ CAMBEFORT Jean-Pierre, op. cit., p.71

⁸⁹⁴ POURCHEZ Laurence, « Institutions scolaires et culture réunionnaise », in, « Anthropologies de la Réunion », Paris, Éditions des archives contemporaines, 2008, p.96

⁸⁹⁵ POURCHEZ Laurence, « Institutions scolaires et culture réunionnaise », in, « Anthropologies de la Réunion », Paris, Éditions des archives contemporaines, 2008, p.96

⁸⁹⁶ SIMONIN Jacky, WOLFF Éliane, « École et famille à La Réunion : un lien problématique », revue française de pédagogie, vol 100, 1992, p.38

⁸⁹⁷ Ibidem

⁸⁹⁸ Ibidem

classes populaires de la métropole, « *la fréquentation scolaire sera intermittente et saisonnière, rythmée par la coupe de la canne, et l'intégration dans les lycées restera réservée à l'élite* »⁸⁹⁹. En 1962, les lycées et les filières proposant l'enseignement technique et professionnel ne sont toujours pas aussi développés qu'ils le sont en métropole⁹⁰⁰. « *À cette date l'enseignement technique et professionnel est quasi inexistant* »⁹⁰¹. De plus, par manque de maîtres et de structures, l'apprentissage ne pourra accueillir qu'une trentaine d'apprentis⁹⁰². En 1970 est créée l'école maternelle, alors que la préscolarisation ne sera achevée qu'en 1982⁹⁰³. « *La scolarisation rendue obligatoire depuis 1959 n'est réellement entrée dans les faits qu'au début des années quatre-vingt* »⁹⁰⁴. Entre 1985 et 1988, la massification n'aura toujours pas eu lieu, à l'instar de la métropole, où c'est déjà le cas depuis 1970. Les auteures soulignent qu'en 1988 le taux de scolarisation des 16-19 ans atteint seulement 45% et qu'en 1985 les qualifications sont encore de niveau VI (fin de scolarité obligatoire) pour 70% des emplois⁹⁰⁵. Pour conclure, elles expliquent qu'« *au début des années 90, les chiffres indiquent toujours un retard de vingt ans par rapport à la métropole* »⁹⁰⁶.

Concernant la Guadeloupe, Paulette DURIZOT JNO-BAPTISTE, souligne que « *depuis les lois FERRY, datant de 1883, l'instruction primaire est en constant développement avec la croissance démographique et grâce aux mesures politiques pour la gratuité et l'obligation de l'instruction, les enfants des anciens esclaves vont de plus en plus s'approprier la langue française* »⁹⁰⁷. « *Le créole est interdit à l'école à la limite toléré pour aider à mieux comprendre le français* »⁹⁰⁸. Pour conclure, l'auteure relève également que « *différentes mesures ont été prises pour encourager la fréquentation scolaire, notamment des enfants issus de milieux plutôt défavorisés tels que : des bourses de fréquentation ou aide aux élèves les plus démunis méritants (loi du 21 sept 1951), des crédits accordés aux élèves dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes, une bourse accordée en fin de parcours scolaires (niveau primaire), facilitant l'entrée dans le cycle du secondaire (n°38 du*

⁸⁹⁹ Ibidem

⁹⁰⁰ Ibidem

⁹⁰¹ Ibidem

⁹⁰² Ibidem

⁹⁰³ Ibidem

⁹⁰⁴ Ibidem

⁹⁰⁵ Ibidem

⁹⁰⁶ Ibidem

⁹⁰⁷ DURIZOT JNO-BAPTISTE Paulette, « La question du créole à l'école en Guadeloupe : quelle dynamique ? », Paris, L'Harmattan, 1996, p.82

⁹⁰⁸ Idem, p.87

2 janvier 1959), un remboursement des frais engagés par les familles pour assurer la fréquentation scolaires de leurs enfants (loi du 31 mars 1960) et enfin, la gratuité des manuels scolaires dans les établissements du second degré (circulaire du 9 juillet 1976, n°227 »⁹⁰⁹.

C'est l'historien Serge MAM LAM FOUCK qui écrit, par rapport à la Guyane, dans son ouvrage « *Histoire de l'assimilation* », qu'au lendemain de l'abolition de l'esclavage, tous les enfants ne vont pas à l'école⁹¹⁰ « en dépit des injonctions du décret du 27 avril 1848 sur l'instruction publique instituant dans chaque commune une école gratuite et obligatoire pour les enfants de six à dix ans comme sous le régime de l'école gratuite, laïque et obligatoire de la III^{ème} République », « faute-d'écoles dans les communes ou encore dans les villages de l'intérieur »⁹¹¹. Cependant, souligne t-il, « lorsque l'école est présente partout à partir des années 1881-1886, par défaut de moyens financiers, nombre de familles sont obligées d'interrompre la scolarité des enfants, une fois acquis les rudiments (lire, écrire, compter) des classes primaires »⁹¹². L'école s'est mise en place difficilement, poursuit l'auteur, car les écoles laïques manquent de moyens et nombreux sont les enfants qui ne vont pas à l'école religieuse ou laïque. La colonie possédant un seul collège celui-ci est réservé aux enfants des familles aisées et aux boursiers. Pour poursuivre leurs études après le secondaire, les plus doués doivent poursuivre en métropole⁹¹³. Serge MAM LAM FOUCK voit dans l'école « le lieu de l'espérance des familles, soucieuses de la réussite sociale de leurs enfants ; pour l'ensemble des habitants de la colonie, elle représente le lieu où l'on reçoit notamment les signes de l'appartenance à la nation française »⁹¹⁴.

Dans le « *Dictionnaire de la colonisation* », écrit sous la direction de Claude LIAUZU, les auteurs expliquent que, avant la promulgation de la loi de Jules FERRY en 1881, qui décrète la gratuité, la laïcité et l'obligation scolaire, l'instruction n'était pas prévue pour les indigènes⁹¹⁵. L'enseignement va se développer, proposant l'apprentissage de la langue française, de l'hygiène et de l'initiation au travail manuel⁹¹⁶. Les auteurs soulignent également

⁹⁰⁹ Idem, p.88

⁹¹⁰ MAM LAM FOUCK Serge, « Histoire de l'assimilation », Guyane, Ibis Rouge, 2006, p.56

⁹¹¹ Idem, p.56-57

⁹¹² Idem, p.57

⁹¹³ Ibidem

⁹¹⁴ Idem, p.58

⁹¹⁵ LIAUZU Claude, (Sous la direction de), « Dictionnaire de la colonisation française », Espagne, Larousse, 2007, p.297

⁹¹⁶ Idem, p.263

que « *jamais le principe de l'école obligatoire et gratuite n'a été établi* »⁹¹⁷. Après l'abrogation du code de l'indigénat en 1945, des réformes avaient été mises en œuvre afin que le système d'éducation coloniale s'harmonise avec celui en vigueur en métropole. Le modèle métropolitain ne devint la référence qu'à partir de 1946⁹¹⁸ où les contenus s'aligneront ainsi sur ceux de la métropole⁹¹⁹. « *La colonisation a ouvert une immense faim scolaire qu'elle n'a pas satisfaite* »⁹²⁰. N'ayant pas créé d'enseignement supérieur⁹²¹, les étudiants se dirigent alors vers Paris.

Dans les DOM, l'université n'a fait l'objet de politiques que dans la dernière décennie, notamment grâce au passeport mobilité. Auparavant, il existait différentes annexes universitaires dans les différents départements d'Outre-mer, dépendant d'universités de la métropole. Furent alors créées l'Université Antilles-Guyane (UAG) et l'université de La Réunion. Auparavant, comme le souligne Alain HUETZ De LEMPS, « *un décret du 27 juin 1947 rattachait l'enseignement supérieur des Antilles à l'Université de Bordeaux. En 1949, est fondé à Fort-de-France un Institut d'Études juridiques, politiques et économiques, qui se substitue à l'École de Droit qui existait depuis 1881 et des centres annexes seront installés en 1960 en Guadeloupe et en Guyane.[...]. La loi d'orientation du 12 novembre 1968 et de la réforme des Universités en Métropole, le décret du 6 octobre 1970 organise le Centre Universitaire Antilles-Guyane (CUAG) et lui donne, avec la création d'unités d'enseignement et de recherche (UER), une plus grande autonomie d'administration et de fonctionnement. Mais les liens avec les Universités de Bordeaux restent étroits. Le CUAG fait appel à des enseignants des Universités de Bordeaux pour des missions d'enseignement d'au moins trois semaines. Inversement, des facilités sont accordées aux enseignants du CUAG venant à Bordeaux pour leurs recherches et aux étudiants qui désirent poursuivre leurs études supérieures à Bordeaux. Le décret du 31 août 1973 permet la création de l'Académie des Antilles et de la Guyane. Le siège du Rectorat est fixé à Fort-de-France* »⁹²².

« *L'acculturation s'est en effet réalisée tout au long de l'histoire par la domination économique et linguistique, que ce soit du temps de l'esclavage ou depuis la*

⁹¹⁷ Ibidem

⁹¹⁸ Ibidem

⁹¹⁹ Idem, p.264

⁹²⁰ Ibidem

⁹²¹ Idem, p.281

⁹²² HUETZ De LEMPS Alain, « Les relations des universités et centres de formation de Bordeaux avec l'Outre-mer », LES CAHIERS D'OUTRE-MER, N° 200 - Octobre Décembre 1997, p.4

départementalisation. Ce processus s'est poursuivi par le biais de l'enseignement, car le système éducatif est resté quasiment identique à celui de la Métropole ; c'est celui des valeurs de la République « une et indivisible »⁹²³, écrit pour sa part Christian MARCH.

VIII.3 En métropole : les principales évolutions du système scolaire

Jean-Pierre TERRAIL considère que « l'école a d'abord été réservée à une élite, laissant la masse de la population à l'écart de tout accès à la culture »⁹²⁴ et cela même dans les départements d'Outre-mer. « A chacun sa place, à chacun son école »⁹²⁵. L'auteur explique que « le développement de la scolarisation sera assuré par le réseau des écoles communales pour une grande partie de la classe populaire. L'enseignement qui y sera dispensé débouche sur des emplois d'exécution et, pour les meilleurs élèves, sur l'enseignement primaire supérieur pour des emplois d'encadrement intermédiaire, mais il ne permet qu'exceptionnellement une entrée dans l'enseignement secondaire et l'accès au bac »⁹²⁶. En ce qui concerne les enfants de l'élite sociale, « ils sont accueillis dans les lycées après les petites classes de l'enseignement élémentaire vers l'enseignement secondaire susceptible de les mener, via le baccalauréat, vers l'enseignement supérieur et les fonctions dirigeantes »⁹²⁷. L'auteur développe l'idée que « la question de l'égalité des chances n'émerge à la conscience sociale qu'après la Première Guerre mondiale, grâce à la lutte d'idées menée par les Compagnons de l'Université Nouvelle, avec, pour revendication, la justice et l'efficacité sociales. Selon les Compagnons, donner sa chance à chacun, c'est s'assurer de pouvoir affecter les postes à responsabilités aux meilleurs. Cette exigence rebondira en 1945 avec le mouvement ouvrier »⁹²⁸.

Pour les auteurs de l'ouvrage, « Histoire du système éducatif »⁹²⁹, « dès l'origine, l'école privilégie la transmission des valeurs et des savoirs dominants dans la société » (p. 9). « Par la loi de 1833 pour les garçons et les lois PELET de 1836 et FALLOUX de 1850 pour les filles, obligent toutes les communes à financer une école, GUIZOT fonde l'enseignement

⁹²³ MARCH Christian, « Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité : un point de vue sociolinguistique », Paris, L'Harmattan, 1996, p.21

⁹²⁴ TERRAIL Jean-Pierre (Sous la direction), op. cit., p.10

⁹²⁵ Idem, p.93

⁹²⁶ Idem, p.11

⁹²⁷ Idem, p.10-11

⁹²⁸ Idem, p.93

⁹²⁹ TROGER Vincent, RUANO-BORBALAN Jean-Claude, « Histoire du système éducatif », Que sais-je, PUF, Paris, 2005, 2010

primaire public »⁹³⁰, il crée des Écoles Normales d'instituteurs, fixe pour eux une rétribution minimum, organise le contrôle des manuels scolaires par une commission ministérielle et, surtout, instaure un corps d'inspecteurs de l'enseignement primaire⁹³¹. « *La scolarisation primaire gratuite des pauvres est soutenue par le pouvoir royal, à des fins d'instruction religieuse et morale* »⁹³² souligne Brigitte DANCEL. « *Il faut attendre 1850, pour que le mouvement d'ouverture d'écoles s'accélère avec l'embellie économique du Second Empire* », poursuit l'auteure⁹³³. La Révolution pose le principe d'une égalité d'accès à l'école où seul le mérite des élèves en autorise la montée⁹³⁴. L'organisation napoléonienne de l'enseignement dans les lycées et les facultés fonctionne sur la séparation sociale forte entre les ordres du primaire et du secondaire, séparation revendiquée et assumée par Jules FERRY⁹³⁵. En 1870, la fonction essentielle de l'école est celle d'« *asseoir la République et de donner à la nation un principe d'ordre et une doctrine morale* »⁹³⁶.

« *L'action institutionnelle et politique de François GUIZOT a permis le développement de la scolarisation primaire de masse* »⁹³⁷, selon Pierre MERLE. Pour faire admettre la gratuité totale de l'école, Jules FERRY argue de la nécessité de ne pas discriminer les populations scolaires. Le principe d'une école ouverte à tous, de façon identique, sans différenciation des statuts sociaux, a été votée en juin 1881⁹³⁸. La gratuité ne concerne que les enseignements destinés aux enfants des couches populaires, l'enseignement réservé à la bourgeoisie reste payante⁹³⁹. Jules FERRY proposera également une obligation scolaire de 7 à 13 ans⁹⁴⁰. Bien que « *la grande majorité des enfants va à l'école primaire* »⁹⁴¹, pour respecter cette obligation scolaire, « *il faudra attendre l'instauration progressive des*

⁹³⁰ Idem, p.19

⁹³¹ Idem, p.20

⁹³² DANCEL Brigitte, « L'histoire interrogée sur Les Francs scolaires », in, BROCCOLICHI Sylvain, BEN-AYRD Choukri, TRANCARD Danièle, (sous la coordination de), « Les inégalités socio-spatiales d'éducation », nov. 2005, p.18

⁹³³ Idem, p.20

⁹³⁴ Idem, p.19

⁹³⁵ Idem, p.20

⁹³⁶ COULIBALY MAMADOU LAMINE, « Victimisations, climat et institutions scolaires : essai de reconstruction du concept de violences scolaires comme objet d'étude à partir d'une comparaison Sénégal-France », thèse de doctorat, sous la direction d'Eric DEBARBIEUX, Université de Bordeaux 2, 2009-2010, p.152

⁹³⁷ MERLE Pierre, « La démocratisation de l'enseignement », La Découverte, Repères, Paris, 2002, 2009, p.18

⁹³⁸ Idem, p.19-20

⁹³⁹ Ibidem

⁹⁴⁰ Ibidem

⁹⁴¹ Idem, p.24

allocations familiales, entre 1932 et 1939 »⁹⁴² explique Pierre MERLE. En 1959, le décret BERTHOIN portant sur l'obligation scolaire à 16 ans, sur le cycle d'orientation couvrant les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, transforme les cours complémentaires en collèges d'enseignement général (CEG) et supprime l'examen d'entrée en 6^{ème}⁹⁴³. Du rapport pour le Haut Conseil à l'éducation proposé par Marie-DURU-BELLAT et E. PERRETIER on apprend que « *l'industrialisation, qui vient accroître de manière exponentielle la division sociale du travail, a progressivement conduit l'école à organiser une plus grande diversité des formations, répondant aux besoins d'une société moderne* »⁹⁴⁴. La réforme BERTHOIN de 1959 témoigne de cette transformation : « *il faut que l'expansion humaine et l'expansion économique soient mises en correspondance sans pour autant que se trouve le moins du monde menacé l'héritage du savoir désintéressé et la tradition humaniste qui constitue l'essence du génie français et fonde son originalité* »⁹⁴⁵. Et, selon les rapporteurs, « *l'école doit donc, tout en assurant l'instruction de la population scolaire, gérer des flux d'élèves afin de les mettre en correspondance avec les besoins économiques. Avec une tension que pointait le sociologue Émile DUKHEIM, puisqu'il faut à la fois « intégrer » et « diviser »* »⁹⁴⁶.

En 1975, la réforme HABY institue le collège unique, ouvrant ainsi à tous les portes de l'enseignement secondaire. L'école unique va ainsi favoriser l'essor de la scolarisation, avec pour conséquence, en 1970, la massification du collège. Avec l'école unique, tout un chacun détient le droit aux meilleures trajectoires scolaires. Le mot d'ordre de « *80% de réussite au bac* » provoquera la massification du lycée, notamment avec l'ouverture des filières technologiques et professionnelles, ainsi que la création du bac professionnel qui signale la généralisation de l'accès à l'université.

« *La Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80% au niveau du baccalauréat* »⁹⁴⁷, décrète l'article 3 de la loi d'orientation de 1989, du Gouvernement Rocard, avec Lionel Jospin comme Ministre de

⁹⁴² Ibidem

⁹⁴³ Idem, p.28-29

⁹⁴⁴ DURU-BELLAT Marie, PERRETIER E., (Rapport pour le HCE), « L'orientation dans le système éducatif français, au collège et au lycée », Février 2007, p.3

⁹⁴⁵ Décret du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public (décret n° 59-57), « Investir à plein profit », www.vie-publique.fr/documents-vp/decret_berthoin.shtml

⁹⁴⁶ DURU-BELLAT Marie, PERRETIER E., op. cit., p.3

⁹⁴⁷ BROCCOLICHI Sylvain, « Orientations et ségrégations nouvelles dans l'enseignement secondaire », Société Contemporaines, 1995, n° 21, p.15

l'enseignement national. Pour Sylvain BROCCOLICHI « *l'augmentation des effectifs coïncide avec le développement du thème de la « réussite de tous au collège », de la diversification de l'enseignement et de l'instauration systématique de « mesures d'aide » en faveur des élèves « en difficulté »* »⁹⁴⁸. « *L'allongement des études est dû également à la forte demande sociale liée à l'évolution de la situation économique et à l'importance croissante prise par les diplômés pour tenter de se prémunir du chômage ou du déclassement* », explique le sociologue⁹⁴⁹. Les responsables au pouvoir voyaient dans l'objectif « *80% d'une génération au BAC* », un moyen de réduire en partie le chômage des jeunes⁹⁵⁰.

VIII.4 Immigrer pour étudier : un passeport pour l'avenir ?

Depuis le BUMIDOM et l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'outre-mer (ANT) qui en a pris le relais, l'immigration de la population domienne a évolué, entre 1990 et 1999. Pour une partie, ce fut d'abord une immigration pour poursuivre leurs études en métropole. Les filières dans les départements d'Outre-mer étant peu diversifiées, nombre de jeunes ont immigré avant, ou suite à leur réussite au BAC. Pour cela, certains bénéficieront, au regard de leur statut social, d'un billet d'avion et d'une aide financière par le biais du CROUS ou de l'ANT⁹⁵¹. On rappellera également que l'ANT finance oriente et contractualise avec l'AFPA et les Centres de Formations d'Apprentis (CFA), en majorité des formations professionnelles. Le CROUS ne se charge des bourses que pour les études supérieures au BAC, et gère le passeport mobilité, mis en place par le ministère de l'Outre-mer, permettant ainsi une plus large immigration de la population domienne.

L'analyse de l'évolution du niveau de diplôme en fonction du département, en 1999 par rapport à 1990, permet de démontrer que la population domienne ayant immigré en France présente une diminution du taux des personnes n'ayant aucun diplôme. Cette population a

⁹⁴⁸ Idem, p.17

⁹⁴⁹ Idem, p.17

⁹⁵⁰ VERON Jacques, DIGUET Dominique, « Analyses », INED, Population, n°6, vol 57, 2002, p 923-936, <http://www.cairn.info/revue-population-2002-6page-923-htm>, p.923

⁹⁵¹ Renommé LADOM, cet organisme intervient dans 7 programmes de formation et de qualification professionnelle : AFPA Programme Mobilité / Formation-Emploi, Plan Régional des Formations Professionnelles, emploi en alternance, filière sanitaire et sociale, Europe et mobilité à l'étranger, stages pratiques. Ce dispositif ouvre droit à un billet d'avion aller-retour par année universitaire/scolaire aux étudiants lorsque la filière qu'ils ont choisie est saturée ou inexistante dans leur collectivité de résidence habituelle. Le passeport mobilité-études vise à : permettre aux étudiants des Outre-mer d'avoir accès aux cursus universitaires qui sont offerts aux étudiants de la France hexagonale, favoriser la logique de réseau entre les universités Françaises et ouvrir des horizons nouveaux au-delà de l'insularité. <http://www.ladom.fr/ladom/nos-missions>

bénéficié du développement du système éducatif et de la diversité des filières de l'enseignement secondaire, dans les lycées professionnels, de l'AFPA ou des CFA, au regard du pourcentage des personnes diplômées d'un BEP et/ou d'un CAP. En 1999, pour les diplômes supérieurs au BAC, on constate une faible progression par rapport aux chiffres de 1990.

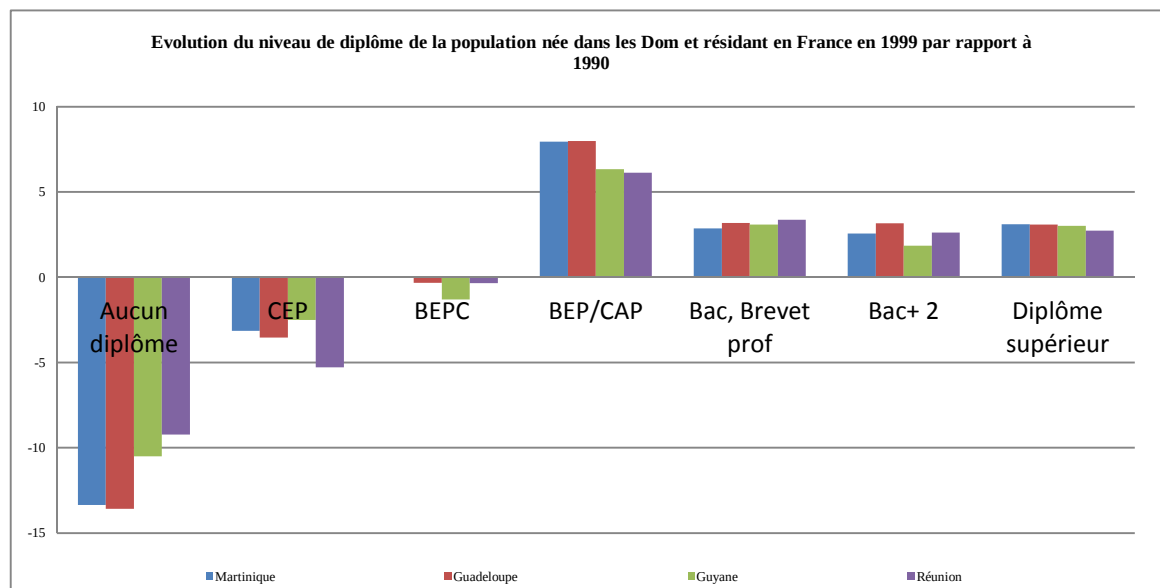


Figure 18 : évolution du niveau de diplôme de la population née dans les DOM et résidant en métropole, entre 1990 et 1999
Sources : Recensement Insee 1990-1999

Le tableau suivant confirme cette diminution du taux de ceux n'ayant aucun diplôme, bien que ce dernier reste encore assez important. Les raisons de cette diminution sont variables. Elles peuvent être liées aux effets de la démocratisation et de la massification de l'école, avec la nouvelle réforme qui fixait comme objectif « *de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles 80 % au niveau du baccalauréat* »⁹⁵². Cet article ordonne également que « *tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnu doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau* »⁹⁵³. Cette diminution peut également être liée au remplacement d'une génération peu diplômée par une génération plus diplômée, notamment chez les titulaires du BEP et du CAP. Au regard des données statistiques que nous présente l'INSEE, le taux de ceux n'ayant aucun

⁹⁵² Loi d'orientation sur l'éducation (n° 89-486 du 10 juillet 1989), Article 3, J.O. du 14 juillet 1989, B.O. spécial n° 4 du 31 août 1989

⁹⁵³ Idem

diplôme pour la France métropolitaine est de 20% en 1999, soit une évolution de -28% entre 1990 et 1999⁹⁵⁴, alors que pour les domiens ayant immigré en France, ce taux est de 22% en 1999, soit une évolution de -12% par rapport à 1990.

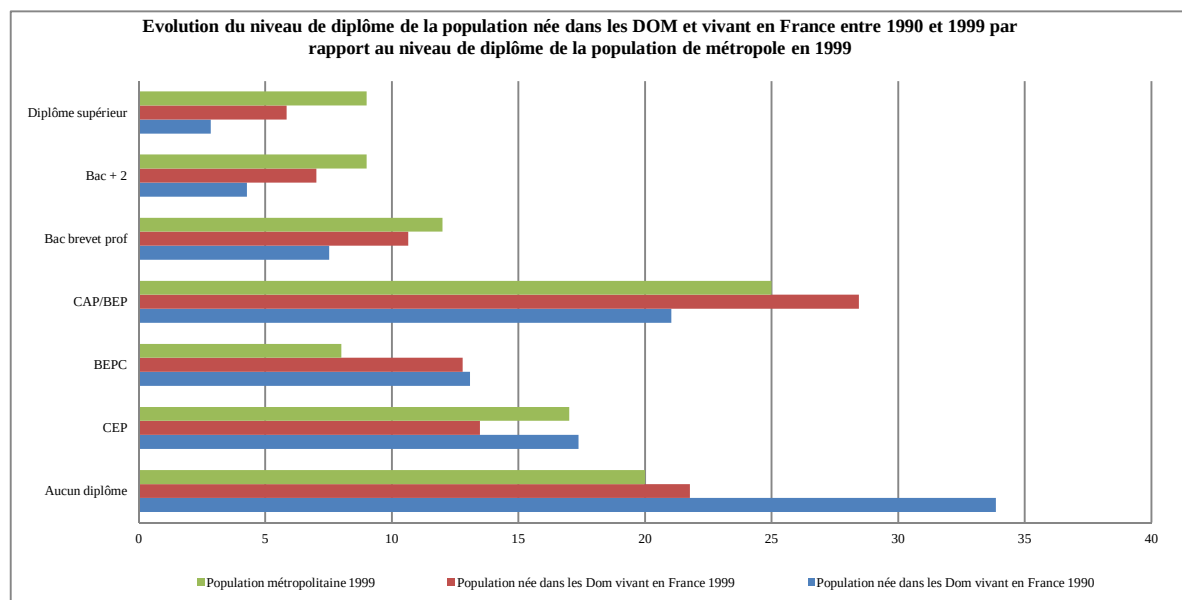


Figure 19 : évolution du niveau de diplôme de la population native des DOM, comparé à la population métropolitaine, entre 1990 et 1999

Sources : Recensement Insee Martinique-Guadeloupe-Guyane 1990-1999⁹⁵⁵

En ce qui concerne le CEP et le BEPC, diplômes n'existant plus aujourd'hui pour l'un et remplacé par le Brevet des collèges pour l'autre, la France métropolitaine compte respectivement 17,3% et 8,1%⁹⁵⁶ de personnes les possédant en 1999. La population domienne immigrée en France compte, pour chacun de ces deux niveaux de certifications, 13% de son effectif qui en est titulaire. Entre 1990 et 1999, ce taux diminue plus fortement pour le CEP que pour le BEPC.

Les bénéficiaires du CAP et du BEP sont au nombre de 24,8% concernant la population de la France métropolitaine et de 28% pour les immigrés domiens. Pour faire une évaluation statistique de ces deux diplômes, il a été nécessaire de regrouper ces deux catégories. Cependant, malgré ce regroupement, on peut dire que la population domienne immigrée en France est plus nombreuse à posséder un CAP qu'un BEP. D'après Guy

⁹⁵⁴ <http://www.recensement-1999.insee.fr/default.asp>

⁹⁵⁵ Le graphique ci-dessus représente le dernier diplôme obtenu par les personnes âgées de 15 ou plus et n'étant plus scolarisées.

⁹⁵⁶ <http://www.recensement-1999.insee.fr/default.asp>

OURLIAC, cité par Philippe CIBOIS et Jean-Jacques DROESBEKE, « *au niveau des CAP et BEP, les garçons sont orientés vers les filières courtes à finalité professionnelle plutôt tournées vers le secteur industriel, alors que les filles sont orientées vers le secteur tertiaire. Les deux phénomènes se cumulant, ils provoquent une forte augmentation des bacheliers* »⁹⁵⁷. « *Le baccalauréat, du fait de sa position stratégique de porte d'accès à l'enseignement supérieur, est l'objet d'un investissement social important, tant au niveau individuel que collectif* » et « *dans l'ensemble de la génération en âge de passer le bac, [...] les filles ont été longtemps moins nombreuses à l'obtenir que les garçons. Le retard de l'enseignement féminin a été comblé vers 1965 pour s'inverser en 1970* »⁹⁵⁸.

C'est à partir du BAC que l'on compte un écart plus important entre les deux catégories. Cette dernière compte 12,2% de personnes ayant un BAC (général, technique ou professionnel) ou un Brevet professionnel, alors que pour la population domienne ayant immigrée en France ce taux est de 11%, soit 1 point de moins. Il s'avère, à l'exception de la population née en Guyane et immigré en France, qu'un nombre plus important d'immigrés domiens détient un BAC ou un Brevet professionnel, plutôt qu'un BAC général. Les réformes du lycée et la création des filières techniques et professionnelles, ainsi que le mot d'ordre donné en 1985, soit « *80% de réussite au BAC* », aura eu un impact sur l'évolution du nombre de diplômés, car entre 1990 et 1999, le taux en question évolue de +3 points pour la population domienne immigrée en France. Ainsi, pour Saïd HANCHANE et Eric VERDIER, « *l'obtention du baccalauréat serait devenue la norme sociale prédominante en matière d'éducation, plus encore que la scolarité jusqu'à 16 ans* »⁹⁵⁹. Citant Stéphane BEAUD, les auteurs notent que « *l'obtention du bac tend à s'imposer comme une nécessité dans les représentations familiales, avec le projet d'échapper aux conditions de vie et d'emploi jugées indignes de ce grade éducatif* »⁹⁶⁰.

Pour les diplômes de niveau Bac+2, l'écart se creuse de plus de 2 points entre les deux populations et de +3 points pour les diplômes supérieurs. Il est à noter qu'entre 1990 et 1999, l'évolution est de +3 points pour les diplômes supérieurs à bac+2, en ce qui concerne la

⁹⁵⁷ CIBOIS Philippe, DROESBEKE Jean-Jacques, « La croissance du nombre des bacheliers est-elle modélisable et prévisible », Revue française de sociologie, n°29-3, 1988, p. 428

⁹⁵⁸ Idem, p. 425

⁹⁵⁹ HANCHANE Saïd, VERDIER Eric, « Diversifications des parcours de formation, norme sociale et aspirations familiales », Note de travail, L.E.S.T. - CNRS – UMR 6123, Janvier 2004, p.2

⁹⁶⁰ Ibidem

population domienne ayant immigré. Cette massification de l'université a permis à un plus grand nombre l'accès à l'université.

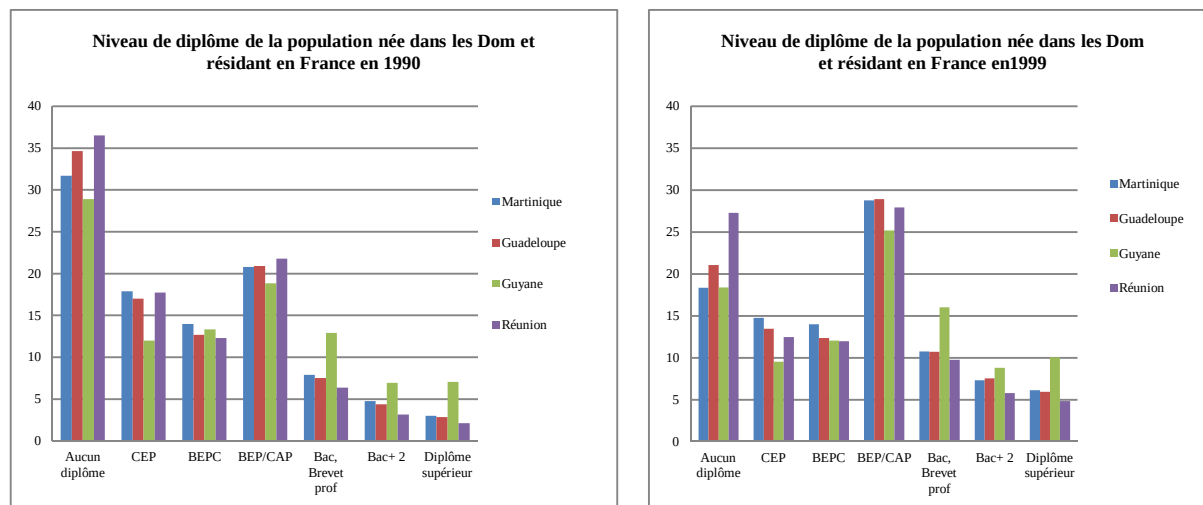


Figure 20: niveau de diplôme de la population née dans les DOM et résidant en France en 1990 et 1999 Sources : Recensement Insee 1990-1999

L'analyse du niveau de diplôme met en évidence, pour la population ne possédant aucun diplôme en 1990, des taux allant de 32% pour la population native de la Martinique, 35% pour la Guadeloupe, 29% pour la Guyane et 37% pour les natifs de La Réunion. En 1999, ces taux vont diminuer considérablement. L'immigration vers la métropole donne la possibilité à ceux n'ayant aucun diplôme d'accéder à des formations plus nombreuses, mais également plus variées. En 1999, le même pourcentage diminue de 14 points pour les natifs de la Martinique et de la Guadeloupe, de 11 points pour les natifs de la Guyane et de 10 points pour les natifs de La Réunion. Les natifs de la Martinique et la Guadeloupe, ayant été les premiers à immigrer, ont pu bénéficier plus précocement des réformes du système scolaire que les immigrés en provenance des deux autres DOM.

Cependant, les réformes ne sont pas les seules causes de la réduction du déficit de diplôme. Le marché du travail joue également un rôle important. Ceux qui sortent sans diplôme sont plus en difficulté que leurs homologues diplômés face aux aléas du monde professionnel et, donc, plus souvent menacés de chômage et, par conséquent, d'exclusion sociale. La population domienne doit acquérir un niveau de qualification suffisant pour accéder au marché de l'emploi, auquel cas, certains pourront connaître quelques difficultés, telles qu'une situation précaire ou encore un risque d'exclusion familiale, sociale et professionnelle.

Entre 1990 et 1999, le taux de personnes diplômées d'un CEP accuse une diminution allant de 2 à 6 points. Le même taux ne diminue que de 2 points pour les natifs de la Guyane, de 4 points pour les natifs de la Martinique et de la Guadeloupe, et de 6 points pour ceux de La Réunion. La diminution est beaucoup moins importante concernant le BEPC, avec moins d'un point pour les natifs de la Guadeloupe et de la Guyane, alors qu'il reste stable pour les natifs de la Martinique et de La Réunion. En 1989, le gouvernement décide de supprimer le CEP et le BEPC devient le Brevet des collèges.

Le CAP et le BEP sanctionnaient la reconnaissance de compétences suffisantes pour exercer une activité professionnelle qualifiée, donnant accès à des postes d'employés ou d'ouvriers. Aujourd'hui, pour certains secteurs, on assiste au déclin de ces diplômes de niveau V (CAP et BEP), qui ne sont plus compétitifs sur le marché du travail face aux différents Bacs professionnels (Ex : secrétariat, comptabilité). La création du lycée d'enseignement professionnel et, par la même occasion, du CAP et du BEP, en 1975, avait pour objectif de former rapidement une main-d'œuvre pour la reconstruction du pays, suite à la Seconde Guerre mondiale. Le BUMIDOM, puis, l'ANT ont permis à un nombre plus ou moins important de domiens d'immigrer en France et ainsi de se former pour accéder aux différents types d'emplois nécessitant simplement ce types de formations, permettant d'être rapidement aptes à intégrer le marché du travail. Le choc pétrolier de 1973 ainsi que la récession de 1974 auront pour conséquence une crise économique sans précédent, dont résultera un taux de chômage toujours en évolution en 1975. Pour permettre une diminution du taux de chômage des jeunes, des réformes seront proposées, telles que l'allongement de la scolarité, avec la création de BAC professionnel. Avec l'effondrement de l'industrie, en 1991, le chômage va poursuivre son accroissement. De fait, l'enseignement professionnel perdra ses lettres de noblesse et sera accusé, selon Gilles MOREAU⁹⁶¹, de fabriquer des chômeurs, car, aux yeux de la société, ces métiers seront dévalués, portant préjudice à l'orientation vers l'enseignement professionnel. Le Haut Conseil à l'Éducation explique que « *l'enseignement professionnel vise l'insertion professionnelle immédiate sur le marché du travail* »⁹⁶². De cette étude, il ressort que les « *apprentis et élèves de la voie professionnelle sont issus des milieux les moins favorisés* ». Ce sont majoritairement des enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant

⁹⁶¹ MOREAU Gilles, « L'enseignement professionnel ou la défaite d'un projet émancipateur », Le Monde diplomatique, avril 2004

⁹⁶² Haut Conseil de l'Éducation, « L'enseignement professionnel. Bilan des résultats de l'École », 2009, p.4

jamais travaillé et de personnes sans activité⁹⁶³. « *L'apprentissage d'un métier n'est pas considéré comme une formation intellectuelle, mais comme un simple moyen d'accès au marché du travail* » : ainsi, « *la voie professionnelle est pénalisée par l'image d'emplois subalternes et peu valorisants, de salaires faibles, de postes de travail pénibles ou salissants*», résultat d'une situation où « *représentations et réalités se nourrissent mutuellement pour dévaloriser la voie professionnelle* »⁹⁶⁴. Vincent TROGER et Jean-Claude RUANO-BORBALAN écrivent que « *les élèves qui choisissent aujourd'hui les enseignements techniques et professionnels le font souvent par défaut, en raison d'un niveau insuffisant pour rester dans l'enseignement général. Ils sont, sauf exception, « les exclus de l'intérieur », comme les a nommés le sociologue Pierre BOURDIEU* »⁹⁶⁵, alors que « *jusque dans les années 1960, le CAP constituait une planche de salut* »⁹⁶⁶. Cependant, aujourd'hui, comme le confirme Jean-Pierre TERRAIL et Tristan POULLAOUEC, « *ce sont désormais les mauvais résultats scolaires au collège qui décident de l'orientation vers l'enseignement professionnel, après un parcours difficile dans le secondaire* »⁹⁶⁷. Le CAP et le BEP sont pour beaucoup d'élèves une possibilité d'accéder au BAC (professionnel ou technologique en première d'adaptation au lycée). Avec un BEP, les élèves peuvent poursuivre vers un BAC professionnel ou intégrer une 1^{ère} d'adaptation et poursuivre vers la voie technologique. Ces diplômes permettent de poursuivre vers des études supérieures. Ils peuvent également être préparés en dehors de la formation initiale, par le biais de la formation continue, qui se déroule tout au long de la vie, ou par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE).

Les données de l'INSEE permettent également de constater que le nombre de personnes diplômées d'un BAC ou d'un Brevet professionnel a nettement progressé entre 1990 et 1999. Ce pourcentage évolue de plus de trois points pour les natifs de La Réunion. Cette croissance résulte selon Pierre MERLE « *de la conjonction de plusieurs décisions de politique éducative et tout particulièrement de la création des bacs technologiques, délivrés à partir de 1969 et des bacs professionnels créés en 1985* »⁹⁶⁸. La loi d'orientation du 10 juillet

⁹⁶³ Idem, p.8

⁹⁶⁴ Haut Conseil de l'Éducation, « L'enseignement professionnel. Bilan des résultats de l'École », 2009, p.12

⁹⁶⁵ TROGER Vincent, RUANO-BORBALAN Jean-Claude, op. cit., p.87

⁹⁶⁶ TERRAIL Jean-Pierre (Sous la direction), op. cit., p.101

⁹⁶⁷ Ibidem

⁹⁶⁸ MERLE Pierre, op. cit., p.34

1989 qui fixe l'objectif de 80% d'une génération au niveau du baccalauréat en l'an 2000⁹⁶⁹ contribuera grandement à la croissance du taux des bacheliers. Le sociologue confirme aussi le fait que « *l'accès au BAC est incontestable [...] Pour autant, l'accès à l'enseignement supérieur demeure très différent selon l'origine sociale, et l'entrée aux grandes écoles est [...] restée quasiment inaccessible aux enfants d'origine populaire* »⁹⁷⁰. Pierre MERLE conclut sur l'idée que « *l'élargissement au Bac n'est pas un indicateur pertinent de la réduction des inégalités devant l'école. Autrement dit, une égalisation des chances d'accès dans les classes de seconde ou de terminale ne préjuge en rien de la démocratisation des niveaux d'études plus élevés où se concentrent les inégalités sociales les plus fortes* »⁹⁷¹.

Les politiques éducatives ont également provoqué un bouleversement par la massification dans l'enseignement supérieur, avec pour conséquence l'augmentation des effectifs⁹⁷². Les politiques de renforcement des moyens de réussite au BAC, se devaient de faciliter l'accès à l'université, d'où l'arrivage plus massif qui s'en est suivi. Entre 1990 et 1999, le taux de ceux ayant un diplôme supérieur à Bac+2 évolue de +3 points pour les natifs des quatre départements d'Outre-mer résidant en France, mais reste inférieur à celui de la population métropolitaine, qui est, lui, de 9,1%⁹⁷³, exception faite des natifs de la Guyane, pour qui ce taux s'élève à 10%.

Antoine PROST écrivait, à propos de l'enseignement secondaire, que « *la création de filières nouvelles, notamment techniques, par des réformes qui prétendaient moderniser le système éducatif et œuvrer au développement technologique et économique, aurait permis de dériver une partie du flux montant des élèves d'origine populaire en direction des sections les moins prestigieuses, stabilisant ainsi leur place dans les filières dominantes du système, celles de l'enseignement général* »⁹⁷⁴. L'apparente démocratisation de l'accès au baccalauréat masquait, d'après Antoine PROST cité par Valérie ALBOUY et Chloé TAVAN⁹⁷⁵ des disparités croissantes dans les choix des filières au sein du secondaire : pour contribuer à la démocratisation des chances d'obtenir un diplôme du cycle supérieur, il a été créé et

⁹⁶⁹ Idem, p.35

⁹⁷⁰ Idem, p.3

⁹⁷¹ Idem, p.4

⁹⁷² Idem, p.34-38

⁹⁷³ <http://recensement-1999.insee.fr/default.asp>

⁹⁷⁴ PROST Antoine, « L'enseignement s'est-il démocratisé ? : les élèves des lycées et des collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980 », Paris, PUF, 1986, p.138

⁹⁷⁵ ALBOUY Valérie TAVAN Chloé, « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur », Économie et statistique, n° 410, 2007, p.17

développé des filières courtes à finalité professionnelle, avec un recrutement plus populaire cantonnant les étudiants au niveau des diplômes du cycle supérieur court⁹⁷⁶. Certes, selon les auteures, l'ouverture du supérieur a concerné tous les milieux sociaux, accueillant de ce fait un public qui en était auparavant largement exclu⁹⁷⁷. Cette plus grande ouverture ne signifie pourtant ni la réduction ni la fin des inégalités sociales. Bien au contraire, « *aux différents niveaux de cursus scolaire, les inégalités sociales de réussite scolaire persistent* », expliquent les auteures en citant Marie DURU-BELLAT et Annick KIEFFER⁹⁷⁸. « *Présentes dès les premières étapes de la scolarité, ces inégalités s'accumulent tout au long du parcours scolaire et sont donc particulièrement marquées au niveau de l'enseignement supérieur* »⁹⁷⁹. « *L'allongement de la scolarité n'a fait que déplacer les inégalités : il ne fait que différer le moment où la sélection scolaire et sociale aurait eu lieu* »⁹⁸⁰. Elles poursuivent en soulignant que « *l'ouverture de l'enseignement supérieur s'est accompagnée pour les étudiants, d'une érosion des chances d'obtenir leur diplôme, notamment pour les enfants d'ouvriers* »⁹⁸¹. Dans l'enseignement supérieur, « *les cursus scolaires se sont diversifiés par le biais des choix d'options. L'allongement de la scolarité s'est effectué dans un contexte de différenciation des formations : création de nouveaux diplômes, renouvellement des approches pédagogiques, ouverture de nouvelles disciplines, mais aussi différenciation des établissements* »⁹⁸². « *Les différents domaines d'études du supérieur constituent, aujourd'hui comme hier, un ensemble hétérogène plus ou moins hiérarchisé. Ils se distinguent par les caractéristiques sociales et scolaires de leur public, mais aussi par leurs débouchés professionnels et la valeur inégale de leurs diplômes sur le marché du travail* » développent les auteurs pour conclure⁹⁸³. « *Aux inégalités sociales de niveau de diplôme s'ajoutent des inégalités d'orientation au sein du supérieur, qui déterminent la spécialité du diplôme avec lequel les jeunes vont quitter le système éducatif* »⁹⁸⁴. « *L'accès au cycle supérieur des enfants des milieux les plus éloignés de la culture universitaire est passé par les filières techniques et orientées vers l'acquisition*

⁹⁷⁶ Idem, p.4-5

⁹⁷⁷ Idem, p.4

⁹⁷⁸ Ibidem

⁹⁷⁹ Ibidem

⁹⁸⁰ Ibidem

⁹⁸¹ Idem, p.13

⁹⁸² Idem, p.15

⁹⁸³ Idem, p.16

⁹⁸⁴ Idem, p.17

*de compétences professionnelles »*⁹⁸⁵.

Pour Michel EURIAT et Claude THELOT, l'enseignement supérieur, même démocratisé, reste nettement hiérarchisé⁹⁸⁶. « *L'augmentation du nombre de bacheliers est grandement imputable à l'essor des séries technologiques, rejointes par les séries professionnelles à partir de 1985* »⁹⁸⁷ écrivent les sociologues dans leur article sur « *Les nouveaux acteurs de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question* ». Ils soulignent que « *la finalité professionnelle immédiate conférée initialement à ces séries de baccalauréats est désormais remplacée par la volonté de plus en plus affirmée de la part de leurs détenteurs, de poursuivre leurs études au moins deux ans après l'obtention de ce diplôme* »⁹⁸⁸. Et un peu plus loin : « *les flux d'entrée de ces nouveaux étudiants a eu pour conséquence de modifier de façon notable la dynamique d'orientation, ainsi que le déroulement des études supérieures* »⁹⁸⁹. Il semble pour les auteurs que « *face à cette offre de formation plus variée et à la diversité des carrières scolaires qui en résulte, on assiste à une inégale répartition des étudiants dans les différentes filières de formation de l'enseignement supérieur, en fonction de leur origine scolaire* »⁹⁹⁰. Malgré – expliquent-ils – « *une intensité moindre, les bacheliers professionnels prolongent leur scolarité, principalement dans des formations de techniciens supérieurs, dont le recrutement social est au bout du compte le plus populaire de toutes les formations supérieures* »⁹⁹¹. « *De la sorte, elle reproduit plus fondamentalement les schémas de la sélection universitaire qui destinent globalement les bacheliers technologiques et professionnels aux filières courtes et les bacheliers généraux aux formations supérieures longues* »⁹⁹². « *Le baccalauréat technologique créé en 1985 est l'émanation du baccalauréat de technicien (dont la première apparition date de 1969), le changement d'appellation marquant "l'abandon de la référence à une fonction professionnelle et insistant sur la finalité dominante du baccalauréat de technicien, à savoir*

⁹⁸⁵ Idem, p.18

⁹⁸⁶ EURIAT Michel, THELOT Claude, « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Évolution des inégalités de 1950 à 1990 », *Revue française de sociologie*, n° 36, 1995, p. 403-438

⁹⁸⁷ Idem, p.753

⁹⁸⁸ Ibidem

⁹⁸⁹ Ibidem

⁹⁹⁰ BLOSS Thierry, ERLICH Valérie, « Les nouveaux acteurs de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question », *Revue française de sociologie*, n° 41-4, 2000, p. 754

⁹⁹¹ Idem, p. 755

⁹⁹² Idem, p. 755

l'accès au BTS et au DUT "(⁹⁹³). Le baccalauréat professionnel, quant à lui, a été institué à titre expérimental à la rentrée scolaire 1985-1986 et de manière définitive à la rentrée 1986-1987» précisent encore les deux sociologues⁹⁹⁴. Pour Thierry BLOSS et Valérie ERLICH⁹⁹⁵, « *l'ouverture de l'enseignement supérieur à de nouveaux publics n'a fait que maintenir, voire accentuer, les différences entre les étudiants selon leur provenance sociale et scolaire* »⁹⁹⁶. Selon eux, « *les inégalités entre les élèves se sont déplacées vers les niveaux les plus élevés de l'enseignement et notamment dans l'enseignement supérieur* »⁹⁹⁷. Ils affirment également que « *dans les années soixante les étudiants appartenaient à la classe des "héritiers". Ils avaient donc acquis de leur milieu les manières de dire et de faire exigées et valorisées par le système scolaire* ». « *Dans les années qui vont suivre, les couches populaires investissent à leur tour l'enseignement supérieur* »⁹⁹⁸. Parallèlement à cela, la sélection universitaire va se renforcer, notamment dans le mode de recrutement des Instituts Universitaires de Technologie (IUT)⁹⁹⁹, qui, à la base, étaient initialement destinés aux bacheliers technologiques. « *Le jeu des hiérarchies sociales en vigueur entre les formations remet en question l'illusion d'une ouverture sociale de l'enseignement supérieur* », poursuivent encore les auteurs¹⁰⁰⁰. Ils expliquent que « *sur le plan de l'orientation et des parcours scolaires, il s'avère que les caractéristiques scolaires des étudiants constituent de plus en plus un nouvel enjeu de discrimination* »¹⁰⁰¹. Et, au bout du compte, « *ce sont les bacheliers issus des filières techniques et professionnelles qui font figure de laissés pour compte de la sélection scolaire* »¹⁰⁰². La massification de l'enseignement supérieur renforce la sélection en interne par son organisation autour de pôles d'excellence, renforçant ainsi les inégalités sociales¹⁰⁰³. Pour leur part et suite à leur enquête « *Formation qualification professionnelle* », les sociologues GOUX et MAURIN ont démontré que les élèves poursuivent leurs études plus longtemps, obtiennent des diplômes plus élevés, mais que cette évolution concerne tous les

⁹⁹³ Les auteurs citent Benoît BOUYX, *L'enseignement technologique et professionnel*, La Documentation Française 1997, p.52.

⁹⁹⁴ BLOSS Thierry, ERLICH Valérie, op.cit., p. 751

⁹⁹⁵ Idem, p. 747-775

⁹⁹⁶ Idem, p. 770

⁹⁹⁷ Ibidem

⁹⁹⁸ idem, p. 749

⁹⁹⁹ Idem, p. 750

¹⁰⁰⁰ Idem, p. 754

¹⁰⁰¹ Idem, p. 772

¹⁰⁰² Ibidem

¹⁰⁰³ Idem, p. 773

milieux sociaux, bien que, selon les auteurs, il existe quelques « "déviations" non négligeables par rapport à ce modèle standard »¹⁰⁰⁴.

Les données de l'INSEE ne nous informent pas sur les catégories socioprofessionnelles des parents des élèves ayant réussi au Bac et ayant intégré l'enseignement supérieur. On notera à cet effet que le CROUS finance certaines bourses sur critères sociaux (en fonction des catégories socioprofessionnelles des parents), ce qui permet aux domiens de rejoindre la métropole pour poursuivre leurs études supérieures dans le 1^{er} cycle jusqu'au doctorat et sur mérite s'agissant des bourses pour les études du 3^{ème} cycle. Ce dispositif a permis aux couches sociales défavorisées sur le plan financier d'accéder à l'université. On se rappellera également que bon nombre d'étudiants doivent travailler pour financer leurs études et que cette précarité peut être pour eux un facteur prépondérant de l'échec dans leurs études supérieures. Conformément aux données de l'INSEE, on peut affirmer que, bien que restant relativement modeste, le niveau de diplôme de la population native des départements d'Outre-mer et résidant en France a progressé. Ce mouvement de démocratisation, qui a consisté dans la diffusion de l'instruction et l'égalisation des chances scolaires, a eu un effet positif pour la population native des départements d'Outre-mer. La démocratisation impliquait une égalisation des conditions¹⁰⁰⁵. Elle n'a certes pas été égalitaire pour tous, mais certains en ont bénéficié. Selon le sociologue Pierre MERLE, « *la démocratisation de l'école est acquise si l'accès aux études est de moins en moins dépendant de variables telles que le milieu social, le sexe, l'origine nationale, ethnique ou géographique* »¹⁰⁰⁶.

Les chiffres de l'INSEE ne nous permettant pas de déterminer si ce sont des diplômes issus de filières et d'écoles prestigieuses, l'accès restant cependant très inégalitaire. Pour Pierre MERLE, « *l'université, de part les effectifs accueillis, occupe une place centrale dans l'enseignement supérieur. Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), quant à elles, permettent de façon privilégiée l'accès aux Grandes Écoles et constituent en ce sens, la plus représentative des filières fermées, c'est-à-dire des filières pratiquant la sélection lors de l'admission* »¹⁰⁰⁷. « *L'ouverture de l'université aux publics populaires (n'impliquerait) pas la*

¹⁰⁰⁴ GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Origine sociale et destinée scolaire », Revue française de sociologie, XXXVI, 1, 1995, p. 81-121

¹⁰⁰⁵ MERLE Pierre, op. cit., p. 143

¹⁰⁰⁶ Idem, p.3

¹⁰⁰⁷ MERLE Pierre, « Les transformations sociodémographiques des filières de l'enseignement supérieur de 1985

démocratisation de l'élite scolaire dont le recrutement social demeurerait fermé », conclut le sociologue¹⁰⁰⁸.

VIII.5 Le niveau de diplôme des domiens par rapport à la population française



Figure 21: le niveau de diplôme des domiens par rapport à la population française selon l'âge en 1999
Source insee : recensement 1999

L'analyse des données statistiques en fonction de l'âge permet d'affirmer que la population native des DOM âgée entre 30 et 59 compte un taux plus important de personnes n'ayant aucun diplôme, par rapport aux autres tranches d'âges. Ce même taux, chez la

à 1995. Essai d'interprétation », Population, n°6, 1996, p. 1181-1209, <http://www.persee.fr>, p.1182

¹⁰⁰⁸ Ibidem

population métropolitaine est moins important. Il existe un écart de 21 points entre les deux populations, en défaveur de la population native des départements d'Outre-mer. Les différentes réformes de l'enseignement ont été beaucoup plus effectives en faveur de la population métropolitaine. En 1999, alors que 62% de la classe d'âge des 60 ans et plus de la population métropolitaine détient un CEP, ce taux descend à 21% pour la population native des DOM ayant immigré en métropole. En France, pour permettre le développement de ce concours, différentes politiques ont été appliquées, permettant à certains élèves, lors de l'obtention de ce diplôme, de bénéficier de prix tels que les bourses d'études, incitant ces derniers à poursuivre leur scolarité. Au départ, le CEP était destiné à une minorité d'élèves, c'est-à-dire l'élite de l'école primaire. L'explosion démographique, la démocratisation de l'enseignement et l'allongement des études modifieront ce principe de base et le CEP sera destiné à tous ceux et celles ne souhaitant pas prolonger leurs études¹⁰⁰⁹. Pour Philippe SAVOIE, on assiste à un « *glissement de la démocratisation à mesure que la population s'approprie en masse le certificat d'études. Les catégories sociales plus élevées se tournent alors vers l'enseignement secondaire* »¹⁰¹⁰. L'historien précise que le CEP était un moyen pour le politique de « *stimuler la fréquentation des écoles* »¹⁰¹¹, et sa généralisation constitue « *un indice positif sur l'évolution de l'instruction publique* »¹⁰¹². Il ne faut pas négliger cependant que le CEP fut pour bon nombre d'élèves, « *la clé pour des études post-élémentaires populaires* »¹⁰¹³. Le certificat d'études primaires (CEP) ouvrait la porte d'une promotion au sein des petites classes moyennes d'État.

Il y a un autre parallèle que l'on peut établir pour confirmer que la démocratisation et la massification de l'enseignement ont été effectives bien plus tard pour la population domienne : le taux de personnes diplômées du CEP est le plus important pour la tranche d'âges des 30-59 ans chez la population domienne (75%), alors que la population métropolitaine (37%) aurait déjà senti les répercussions de la suppression de ce diplôme. Cette hypothèse se confirme au regard de l'évolution des pourcentages des niveaux de diplômes par rapport aux tranches d'âge des 30-59 ans et des 60 ans et plus. La population native des départements d'Outre-mer présente 74% d'une classe d'âge des 30-59 ans à détenir

¹⁰⁰⁹ SAVOIE Philippe, « Qu'elle histoire pour le certificat d'études ? », Histoire de l'éducation, n° 85 janvier 2000, p.5

¹⁰¹⁰ Idem, p.7

¹⁰¹¹ Idem, p.11

¹⁰¹² Idem, p.12

¹⁰¹³ Idem, p.13

un CAP et/ou un BEP contre 68% de la population métropolitaine pour la même classe d'âge.

L'écart entre la population native des DOM et la population métropolitaine se creuse à partir du BAC. Pour Louis CHAUVEL, « *le baccalauréat marquait, pour la crème des lycéens, la possibilité de se hisser dans l'élite, à condition de prolonger son cursus, en particulier au sein des grandes écoles* »¹⁰¹⁴. Les moins de 24 ans – effet probable de la nouvelle vague d'immigration – natifs des DOM sont plus nombreux à détenir un BAC ou un Brevet professionnel. La diversification des filières, ainsi que la création des Bacs techniques et professionnels ont eu un rôle majeur et ce, même entre les différents départements d'Outre-mer. Les moins de 24 ans sont plus nombreux à poursuivre vers des études supérieures après le BAC, mais semblent moins bien réussir que les anciennes vagues de migrations. Il apparaît, au vu des statistiques, que la population âgée entre 25 et 59 ans soit plus souvent diplômée d'un cycle supérieur que les moins de 24 ans. Lorsque l'on compare les données entre la population native des DOM et la population métropolitaine, on constate que les individus âgés de 60 ans et plus sont plus nombreux à avoir un diplôme du supérieur que leur homologues domiens. On fait le constat inverse pour les 5 autres tranches d'âges. Les jeunes natifs des DOM sont plus nombreux à détenir des diplômes de faible qualification (jusqu'au BAC) par rapport à leurs homologues métropolitains. La population native des DOM âgée de 25 ans et plus compte un nombre plus important de diplômés de niveau inférieur au BAC ou au Brevet professionnel, alors que c'est l'effet inverse pour la population métropolitaine. Elle compte plus de personnes diplômées d'un BAC ou d'un Brevet professionnel et d'un diplôme du supérieur que les domiens. Cet écart peut s'expliquer par les effets de la démocratisation, plus lents à se faire ressentir en Outre-mer. Cependant, avec les diverses filières de formations et la création des Bac professionnels, les deux populations étudiées ont bénéficié d'un meilleur accès aux diplômes et ont ainsi pu s'orienter vers des qualifications supérieures. Les différentes lois favorisant la démocratisation, ainsi que la massification de l'enseignement, notamment par la création de filières plus diversifiées, ont encouragé un bon nombre de jeunes à poursuivre leurs études, ce qui a eu pour effet une diminution des sorties du système sans qualification, bien que ce taux reste toujours élevé.

Dans le cadre de l'enquête de 2008 « *Trajectoires et Origines* », les auteurs de l'article « *Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants* » présentent une étude

¹⁰¹⁴ CHAUVEL Louis, « Valorisation et dévalorisation sociale des titres : une comparaison France – États-Unis », p.5

sur le niveau scolaire des immigrés et des personnes natives et originaires des DOM. Ils expliquent que *« les résultats de l'enquête portent sur les individus âgés de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales, et s'attachent à montrer la variation du niveau de diplôme en fonction du sexe et du pays, ou de la région d'origine des individus ou de leurs parents. Ces données ne traduisent pas exactement le niveau scolaire atteint par la totalité de la population, puisqu'au moment de l'enquête, une partie non négligeable des individus était encore étudiante »*¹⁰¹⁵. Pour réaliser ce travail de recherche, ils ont classé les personnes en cinq groupes : *« les individus sans diplôme (incluant les individus n'ayant jamais été scolarisés), ceux faiblement diplômés (c'est-à-dire qui ont obtenu un certificat d'études primaires ou le BEPC), ceux ayant un diplôme professionnel type CAP-BEP, ceux titulaires d'un baccalauréat, ou encore les diplômés de l'enseignement supérieur »*¹⁰¹⁶. Les auteurs soulignent que *« depuis plusieurs années, les publications successives sur le destin social des immigrés en France attestent de l'élévation du niveau scolaire des nouveaux entrants au fil des ans »*¹⁰¹⁷. Parallèlement, expliquent-ils, *« les trajectoires scolaires des enfants d'immigrés, tout comme leur niveau de certification font débat depuis quelques décennies »*¹⁰¹⁸. Leur étude parue dans l'enquête *Trajectoires et Origines* a pour objectif de *« reconstituer les niveaux de diplôme de ces différentes populations, comparativement à la population majoritaire et de mieux comprendre ce qui se joue ensuite sur le marché du travail »*¹⁰¹⁹. L'analyse effectuée montre qu'il existe une forte hétérogénéité des niveaux d'éducation selon les origines. Ces écarts traduisent, selon les auteurs, *« d'une part, l'ancienneté des flux migratoires et d'autre part, l'hétérogénéité des modes d'admission. Ils sont également le reflet des progrès de l'éducation formelle dans les pays d'origine »*¹⁰²⁰. Pour autant, il semble que *« les niveaux de diplôme des immigrés ne sont pas l'image exacte des niveaux scolaires qui prévalent dans les pays d'origine : les migrants (en particulier les femmes) se révèlent bien plus diplômés que les non-migrants. L'hypothèse d'une sur-sélection*

¹⁰¹⁵ MOGUÉROU Laure, BRINBAUM Yaël, PRIMON Jean-Luc, «Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants », in BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France ». Document de travail 168. Premiers résultats Octobre 2010, TEO (Trajectoires et Origines), INED, INSEE, p.40

¹⁰¹⁶ Ibidem

¹⁰¹⁷ Idem, p.39

¹⁰¹⁸ Ibidem

¹⁰¹⁹ Ibidem

¹⁰²⁰ Ibidem

scolaire des candidats à la migration semble donc se justifier »¹⁰²¹. L'évolution du niveau éducatif des immigrés et précisent que ce dernier est régulièrement vérifié par l'INSEE lors des différents recensements¹⁰²².

VIII.6 Comparaison du niveau de qualification chez les hommes et les femmes en 1999



Figure 22: comparaison du niveau de qualification chez les hommes et les femmes natifs des DOM et de métropole en 1999
Source insee : recensement 1999

Dans son étude, Philippe SAVOIE précisait que le CEP, pour la population métropolitaine, était plus une qualification détenue en majorité par les hommes, au début des politiques des réformes de l'école : « *il semble bien aussi, [...] que les filles soient dans l'ensemble, à origine sociale égale, moins bénéficiaires d'une réussite au CEP que les*

¹⁰²¹ Ibidem

¹⁰²² Idem, p.42

garçons »¹⁰²³. Les données de l'INSEE portant sur l'année 1999 montrent que, tout comme pour les femmes métropolitaines, les femmes natives des DOM sont plus nombreuses à détenir cette certification, qui semble avoir été enterrée avec la jeunesse, au vu de la diminution du nombre de ses détenteurs. Elles sont également plus nombreuses à ne posséder aucune qualification. Les données statistiques, pour ceux et celles âgées de 60 ans et plus, permettent de constater un taux de certification très faible, puisque ne dépassant pas les 10%, quel que soit le diplôme et le sexe. Les réformes menées en matière d'éducation ont-elles profité à la nouvelle génération ? En ce qui concerne les 30 -59 ans, ce sont les femmes métropolitaines qui comptent un taux plus important de personnes n'ayant aucun diplôme, soit 41%, taux qui reste cependant moins important que chez leurs homologues natifs des DOM, soit 66%, les deux sexes confondus. Pour la tranche d'âge comprise entre 25 et 29 ans, le BEPC est plus une affaire d'hommes que de femmes, qui sont entre 3 et 4% de plus que les femmes à détenir le diplôme en question.

Pour le CAP et le BEP, la certification n'est pas une affaire de sexe, car le pourcentage de diplômés est identique pour les deux populations, mais différent en fonction de l'origine géographique. Les représentations sexuées des métiers limitent les choix pour les garçons, comme pour les filles, entraînant par exemple la présence massive de filles dans les filières « tertiaires » et de garçons dans les filières industrielles¹⁰²⁴ ceci permettant peut-être cette égalité statistique. Les natifs des DOM sont plus nombreux à posséder ce niveau de qualification, soit 13%, contre 10% chez les métropolitains.

Pour le BAC, le niveau est plus élevé pour les hommes, quelle que soit l'origine géographique. La différence entre domiens et métropolitains n'est visible que pour les femmes. Les métropolitaines représentent 14% de la tranche d'âge des 25-29 ans à être certifiées d'un Bac ou d'un Brevet professionnel, contre seulement 11% pour les immigrées domiennes du même âge. Quant aux diplômes d'un niveau Bac+2, la différence entre les populations métropolitaine et immigrée domienne est encore plus flagrante, avec un écart respectif de +7% et +9% chez les hommes et les femmes, en faveur des métropolitains. Il faut rappeler que la population domienne, immigrant à l'aide du CROUS, arrive en métropole seulement après l'obtention du BAC. Elle intègre directement des filières supérieures à cette dernière.

¹⁰²³ SAVOIE Philipe, op. cit., p.7

¹⁰²⁴ Haut Conseil de l'Éducation, « L'enseignement professionnel », Bilan des résultats de l'École, 2009, p.19

En revanche, les hommes et femmes natifs des DOM comptent plus de détenteurs d'un diplôme supérieur à bac+2 que leurs homologues métropolitains du même sexe, avec des écarts respectifs de +8% et 1%. Toujours à propos des diplômes de niveau supérieur à bac+2, les femmes natives des départements d'Outre-mer ont 5 points d'écart avec les hommes métropolitains, soit un taux de 19% contre 14% en faveur des femmes natives des départements d'Outre-mer. Ce taux est par contre moins important devant la réussite des métropolitaines, dont 21% possèdent une qualification supérieure à bac+2, soit 2% de plus que leurs homologues des DOM.

Entre 20 et 24 ans, bien que les écarts soient minimes, entre 1 et 2 points en fonction de l'origine géographique, les hommes sont plus nombreux à détenir un diplôme. Les femmes natives des DOM âgées entre 15 et 19 ans sont plus nombreuses à détenir un diplôme de niveau IV que leurs homologues du sexe masculin, qu'ils soient de l'une ou de l'autre origine. A l'inverse, les hommes sont plus nombreux à ne posséder aucun diplôme.

Depuis les années 80, les politiques éducatives en France ont eu pour objet de favoriser l'élévation du niveau de qualification. Selon BAUDELOT et ESTABLET, le XX^{ème} siècle aura été celui de l'instruction des femmes¹⁰²⁵. On ne peut que constater une meilleure adaptation des filles au système éducatif et à ses contraintes, ce qui se traduit par une meilleure réussite scolaire. Pour autant, jusqu'en 1880, soulignent Vincent TROGER et Jean-Claude RUANO-BORBALAN « *l'enseignement secondaire public a été interdit aux jeunes bourgeoises, date de la première création des lycées de filles* »¹⁰²⁶. La loi GUIZOT de 1833, en mettant en place l'école primaire, se préoccupe avant tout de l'instruction des garçons et pas de celle des filles¹⁰²⁷, comme le souligne Pierre MERLE qui signale « *l'absence également de création d'écoles normales pour les institutrices, [...] ou encore l'absence d'obligation aux communes d'ouvrir une école pour les filles* »¹⁰²⁸. Le sociologue explique qu'« *en 1867, l'enseignement secondaire spécial de Victor DURUY est étendu aux filles, mais ne leur permet pas cependant d'être bachelières. Les femmes sont dévolues aux postes d'épouses, de mères et de maîtresses de maison* »¹⁰²⁹. Il faudra attendre 1924 pour que les

¹⁰²⁵ FORSTER Simone, « Les femmes: mieux formées mais encore timorées », *Éducateur* 06.06, http://www.icem-freinet.net/~archives/educ/69-70/6/educ_69_70_6.pdf, p.29

¹⁰²⁶ TROGER Vincent, RUANO-BORBALAN Jean-Claude, op. cit., p.48

¹⁰²⁷ MERLE Pierre, op. cit., p.47

¹⁰²⁸ Ibidem

¹⁰²⁹ Idem, p.48

programmes des lycées masculins et féminins soient harmonisés¹⁰³⁰. Pour conclure, Pierre MERLE note que « *c'est la croissance des bacs professionnels qui a favorisé la poursuite des scolarités masculines si bien que la suprématie numérique des filles, établie depuis 1971, s'est érodée*¹⁰³¹. Dans toutes les séries (générales, technologiques et professionnelles), les filles ont constamment des taux de réussite au bac supérieurs à ceux des garçons. Elles réussissent partout, notamment dans les séries les plus reconnues »¹⁰³².

D'après Jean-Pierre TERRAIL et Tristan POULLAOUEC, « *accompagnant les grandes transformations de la société française, la poussée de la scolarisation des filles a ainsi favorisé l'activité professionnelle et la diversification des emplois des femmes, mais aussi contribué à l'indépendance conjugale par l'accès au salariat, au retardement du mariage et à la baisse de la fécondité*¹⁰³³. Ainsi, les filles semblent bien avoir été les premières à s'emparer des possibilités d'études longues offertes par l'école unique. Celles-ci réalisent des parcours scolaires moins vulnérables aux conditions ordinaires de l'échec scolaire »¹⁰³⁴.

En 2008, l'enquête « *Trajectoires et origines* » relève que « *l'avantage scolaire des filles sur les garçons, mis en avant dès les années 1990 dans les enquêtes en population générale, se confirme pour les filles d'immigrées* »¹⁰³⁵. Les femmes sont plus diplômées que les hommes et moins souvent sorties du système sans diplôme. Dans un autre article, « *Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d'immigrés en France* »¹⁰³⁶, ces mêmes auteurs soulignent que « *les filles qui se sont engagées dans cette voie possèdent plus souvent un BAC, tandis que les garçons détiennent des CAP-BEP* »¹⁰³⁷.

¹⁰³⁰ Idem, p.50

¹⁰³¹ Idem, p.52

¹⁰³² Idem, p.53

¹⁰³³ TERRAIL Jean-Pierre (Sous la direction), op. cit., p.103

¹⁰³⁴ Idem, p.104

¹⁰³⁵ MOGUÉROU Laure, BRINBAUM Yaël, PRIMON Jean-Luc, op. cit., p.39

¹⁰³⁶ Idem, p.47

¹⁰³⁷ Idem, p.49

VIII.7 Évolution du niveau de qualification de la population née dans les DOM et vivant en France entre 1990 et 1999

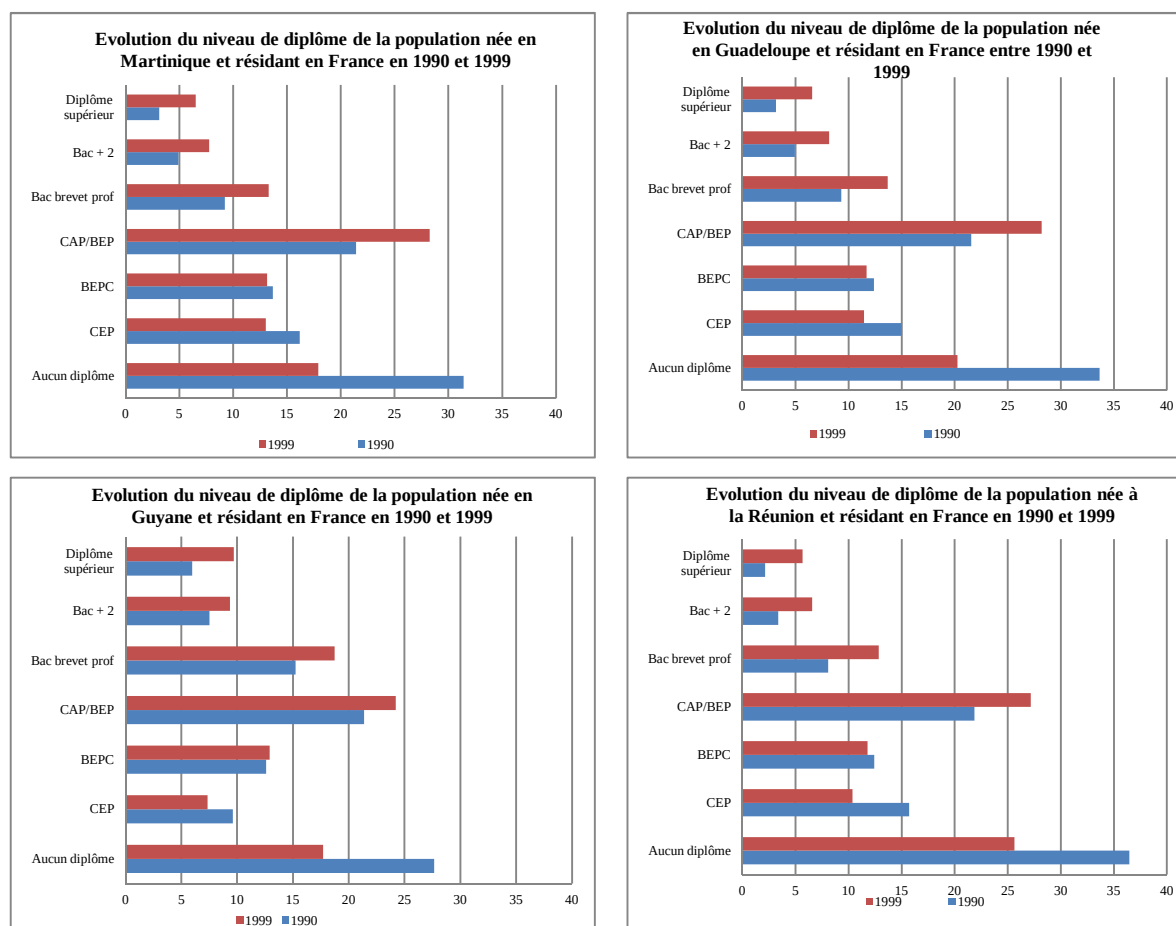
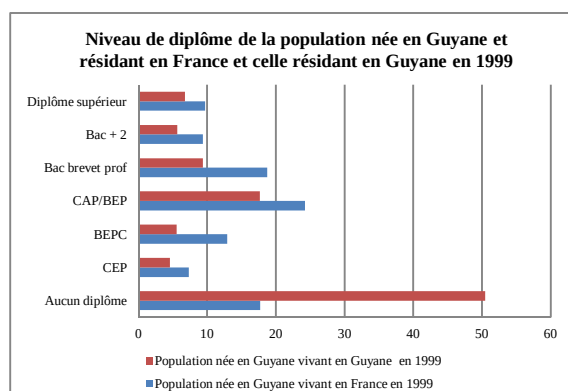
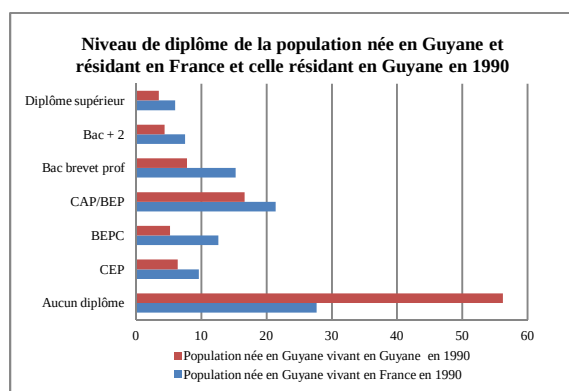
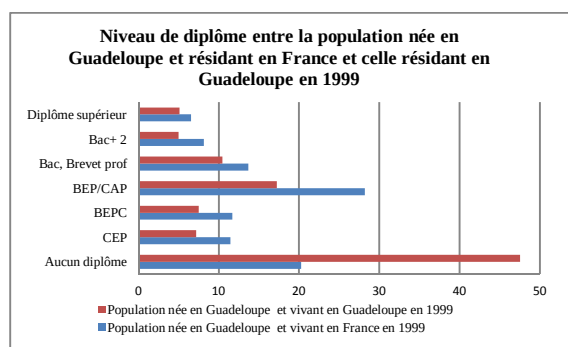
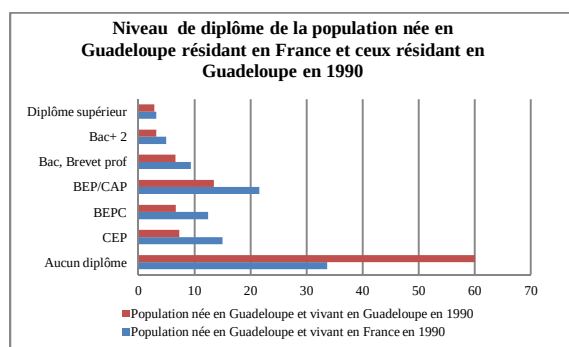
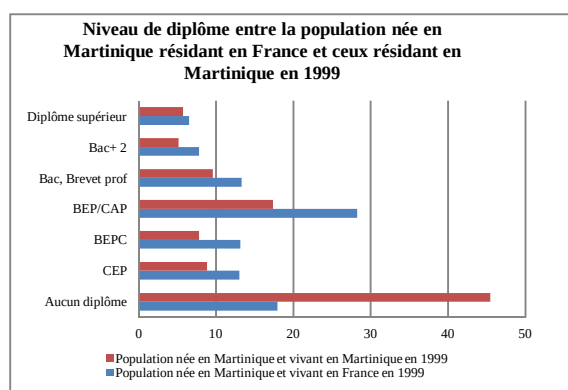
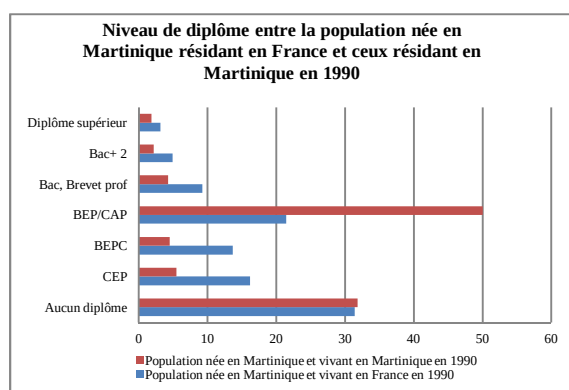


Figure 23: évolution du niveau de diplôme de la population née dans les DOM et résidant en métropole entre 1990 et 1999
Sources : Recensement Insee 1990-1999

Le niveau de qualification est un facteur prépondérant dans l'intégration de la population dans le monde professionnel et, par extension, dans la société française. Entre les deux recensements, on relève, pour l'ensemble des DOM, une augmentation de la proportion des personnes possédant un diplôme de niveau supérieur ou égal au CAP et BEP. Cette évolution va de paire avec une forte diminution – supérieure à 10 points dans tous les cas – des individus non diplômés, ce qui pourrait être une des conséquences de l'évolution du niveau de qualification. Ainsi, on peut affirmer qu'entre 1990 et 1999, la population native des DOM vivant en métropole détient plus souvent un diplôme et que le niveau de qualification de ces personnes a sensiblement augmenté, en particulier pour les diplômes nécessitant la poursuite d'études après le baccalauréat. De même, l'évolution du pourcentage

de personnes ayant un diplôme supérieur à bac + 2 marque l'allongement de la scolarité, ce qui constitue l'un des traits majeurs de l'évolution du système éducatif en faveur de la population native des DOM. La scolarisation, bien qu'étant encore difficile dans les différents départements d'outre-mer, semble se développer petit-à-petit, permettant de ce fait à un plus large public l'acquisition d'un BAC (général, technologique ou professionnel) nécessaire à la poursuite d'étude.

VIII.8 Comparaison du niveau de diplômes de la population née dans les DOM résidant en France et dans les DOM entre 1990 et 1999



Pas de données statistiques pour La Réunion en 1990.

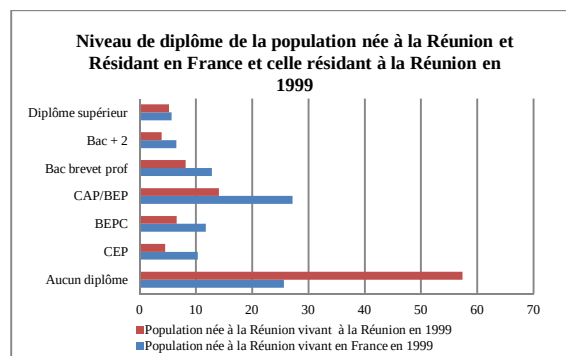


Figure 24: niveau de diplôme entre la population née dans les DOM résidant en métropole et de la population née dans les DOM et résidant dans leur DOM d'origine en 1999

Source Insee : recensements 1990 -1999

On a vu précédemment, que le niveau de qualification des domiens résidant en France avait notoirement progressé entre 1990 et 1999. Il a été expliqué, dans les chapitres précédents, que l'immigration constituait, pour certains domiens, une stratégie d'ascension sociale à travers l'obtention de diplômes donnant accès à des emplois qualifiés. À la lecture de l'ensemble des données, on constate, pour tous les DOM, que le niveau de qualification des personnes ayant immigré en métropole est plus élevé que celui des personnes restées sur leur terre natale, en 1990 comme en 1999. Par conséquent, on peut affirmer que l'immigration des domiens vers la métropole est effectivement un vecteur d'amélioration du niveau de qualification, ce qui s'inscrit parfaitement dans une stratégie d'ascension sociale. Les progrès du système scolaire, la diversification des filières, ainsi que la création des différents diplômes techniques et professionnels n'ont pas pour autant significativement réduit le pourcentage de ceux n'ayant aucun diplôme, confirmant la persistance des inégalités, car l'avenir de ces élèves en échec scolaire reste tout aussi problématique. Jean-Pierre TERRAIL et Tristan POULLAQUEC confirment le fait que « *l'échec scolaire se décide dès le primaire, à travers les apprentissages élémentaires de la lecture et du calcul* »¹⁰³⁸. Les membres de la population domienne ayant immigré en France ont effectué, pour certains, leur scolarité primaire, voire secondaire dans leur DOM d'origine.

On s'est alors proposé d'analyser la situation de l'école dans les Dom, car de nombreux documents font référence au fait que le faible taux de diplômés dans les départements d'Outre-mer était en partie dû, à une offre de formation insuffisante ou à une immigration des pays alentours maîtrisant peu ou pas la langue française ; le multilinguisme ayant pour conséquence un accès difficile à la formation, voire la non scolarisation, un fort

¹⁰³⁸ TERRAIL Jean-Pierre (Sous la direction), op. cit., p.100

taux d'illettrisme et d'analphabétisme. Les autres difficultés que rencontre l'école sont l'insuffisance de moyens techniques et humains. L'ATLAS des populations immigrées en Guyane montre que, en 1999, « *plus de 7200 immigrés de moins de 25 ans y étaient scolarisés* »¹⁰³⁹. Les auteurs de cet ouvrage Eric MORIANNE et Sandrine PITOT insistent sur le fait que « *les filles issues de cette immigration sont moins fréquemment scolarisées que les garçons (65% des filles de moins de 25 ans contre 69% des garçons du même âge) alors que, au niveau régional, c'est le constat inverse qui s'impose : 79% des filles sont scolarisées contre 77% des garçons* »¹⁰⁴⁰. Pour l'anthropologue Isabelle HIDAIR, plusieurs facteurs pourraient contribuer aux difficultés de scolarisation rencontrées en Guyane : « *l'implantation géographique des écoles existant, ainsi que la grande dispersion des habitants de certaines communes, le manque d'infrastructures scolaires, nécessité du développement d'une enseignement secondaire, équipement insuffisants, problèmes de transports scolaires, écarts linguistiques culturels importants entre les enfants et l'école, dévalorisation de ces zones par les enseignants (manque de logements, difficultés de déplacement, manque de formation) et manque de qualification des enseignants en poste ainsi que le turn-over des personnels enseignants* »¹⁰⁴¹.

La non-scolarisation est également une problématique majeure de la Guyane. En effet, selon le rapport régional, le taux de scolarisation est de 65% en Guyane, contre 90% en métropole, avec en moyenne un retard scolaire de plus de 2 ans¹⁰⁴². L'offre de formation existante est essentiellement centralisée sur le littoral. De ce fait, les publics des communes excentrées éprouvent des difficultés d'accès à l'offre de formation. Par ailleurs, on observe une interruption précoce des études pour une très forte proportion de jeunes, sans aucune qualification ni projet professionnel. Isabelle LEGLISE et Bettina MIGGE considèrent que « *l'explication des causes de l'échec scolaire guyanais passe souvent, par exemple, par l'invocation de cette situation sociolinguistique* »¹⁰⁴³. « *Certains groupes sont essentiellement bilingues, car ils alternent leur langue familiale et la langue officielle du département, le*

¹⁰³⁹ ATLAS des populations immigrées en Guyane, INSEE, ACSE, 2006, p.21

¹⁰⁴⁰ Ibidem

¹⁰⁴¹ HIDAIR Isabelle, « Déterminisme culturel et discours d'enseignants : Étude de cas d'une école primaire en Guyane », Équipe de Recherche en technologie de l'Éducation (IUFM)-Université des Antilles et de la Guyane, Proposition pour l'Axe 4 - Territoires et contextes : didactiques et organisations scolaires, p.6

¹⁰⁴² LENGRIAND Louis & Associés, « Rapport régional Guyane », 5 juillet 2002, http://www.erup.net/site_public_en_ligne/download/guya_vf.pdf, p.16

¹⁰⁴³ LEGLISE Isabelle, MIGGE Bettina, « Pratiques et représentations linguistique en Guyane », Regards croisés, IRD Edition, Paris, 2007, p.11

français, dans leur vie quotidienne, faisant ainsi un partage entre vie privée à l'intérieur de la communauté (langue traditionnelle) et vie publique (langue française) », notent-elles plus loin¹⁰⁴⁴, et citent l'anthropologue Isabelle HIDAIR, qui a su démontrer par exemple que « même entre Créoles guyanais, l'utilisation du français permet de montrer du respect ou de se construire comme appartenant à une certaine classe sociale »¹⁰⁴⁵.

Pour le département de La Réunion, Jacky SIMONIN et Éliane WOLFF soulignent le fait que, *« en dépit de tous les efforts déployés depuis plusieurs décennies, le système scolaire français reste socialement inégalitaire dans ses modes d'accès et dans ses performances. En raison de son histoire et de son développement récent, le système éducatif est loin d'avoir installé un rapport bien ancré et socialement crédibilisé à la rationalité et à l'universalité des savoirs. Réduire les inégalités scolaires demande la prise en compte des spécificités réunionnaises. [...] Les inégalités d'éducation et les disparités des parcours scolaires sont plus criantes encore qu'en métropole en raison des différenciations socio-économiques plus profondes »*¹⁰⁴⁶. Dans un autre article, les mêmes auteurs font appel à François DUBET, selon lequel *« les « exclus de l'intérieur » qui ne possèdent ni le capital culturel, ni le capital social leur permettant d'optimiser un parcours de formation qu'ils poursuivent malgré tout, deviennent à La Réunion des exclus tout court du système scolaire dont on ne peut que déplorer pour certains un déficit de sens dans leur présence à l'École »*¹⁰⁴⁷. Il semble également pour ces auteurs que *« la massification scolaire entraîne de profondes transformations des perceptions et des pratiques autour de l'École »*¹⁰⁴⁸.

VIII.9 Conclusion

Pour conclure, on reviendra sur l'histoire de l'évolution du système scolaire pour la population domienne. L'avancée de l'école fut longue et difficile, et elle se poursuit toujours, car le système éducatif des différents départements d'Outre-mer n'a pas encore atteint le développement que connaît la métropole, *« sa mère patrie »*. Son développement est le fruit d'une longue histoire et d'une longue bataille.

¹⁰⁴⁴ Idem, p.15

¹⁰⁴⁵ Ibidem

¹⁰⁴⁶ SIMONIN Jacky, WOLFF Éliane, « École et famille à La Réunion : un lien problématique », revue française de pédagogie, vol 100, 1992, pp. 39 & 40

¹⁰⁴⁷ SIMONIN Jacky, WOLFF Éliane, « L'école à La Réunion », HERMÈS 32-33, 2002 p. 114

¹⁰⁴⁸ Ibidem

Comme le soulignent les auteurs de *« L'école aux Antilles : langues et échec scolaires »*, « la reproduction du système esclavagiste avait pendant plus d'un siècle, exigé que la masse des esclaves soit soigneusement tenue à l'écart de toute forme d'instruction. Jusqu'à la veille de l'abolition de l'esclavage, ni les autorités de tutelle, ni les colons, conscients des dangers que représente pour le système servile l'instruction des esclaves et, même, des gens de couleurs ne veulent le développement de celle-ci »¹⁰⁴⁹. « Lorsque le 5 janvier 1840 une ordonnance reconnaîtra aux esclaves le droit à l'instruction, elle restera pratiquement lettre morte » – poursuivent-ils – [...] même l'instruction religieuse dispensée par les prêtres aux esclaves était jugée dangereuse car elle "était le seul moyen d'éveiller leurs esprits, or il est important de supprimer en eux, autant que possible, toute pensée" » (selon Lucien PEYTRAUD, qu'ils citent¹⁰⁵⁰) »¹⁰⁵¹. « Les esclaves qui s'organisaient clandestinement pour apprendre à lire et à écrire en français (cette langue de la puissance sociale) étaient sévèrement punis. Dès lors, l'école occupait dans la société esclavagiste une place dérisoire », expliquent ces auteurs¹⁰⁵².

L'histoire de l'école, c'est également celle de la langue créole. Grâce à l'école, la langue française va s'incruster dans les foyers. Elle est la langue qui va permettre l'ascension sociale, et sera donc favorisée par les parents afin de permettre à leur enfant la meilleure intégration sur le marché du travail. GIRAUD, GANI et MANESSE y voient, « une volonté politique de franciser, par le biais de l'école, le nouveau citoyen des Antilles et, par conséquent, de dévaloriser, et si possible, d'éradiquer en lui ce qu'il avait de spécifique (dénommé, pour les besoins de la cause, son « atavisme africain », vestige de sa « barbarie » ancestrale). Cette entreprise de francisation n'a pas encore aujourd'hui fini de faire sentir ses effets. [...] Ainsi, les conditions de la reproduction de la relation de dépendance coloniale des Antilles à la France, après l'abolition de l'esclavage, ont amené le pouvoir métropolitain à développer une politique dite d'assimilation qui culmina, en 1946, dans la départementalisation de ces îles et dont la scolarisation a été le principal moteur. La volonté d'arrimer solidement les « vieilles colonies » antillaises à l'ensemble politique français a donc donné naissance au projet d'assimiler, par le développement de l'instruction française,

¹⁰⁴⁹ GIRAUD Michel, GANI Léon, MANESSE Danièle, *« L'école aux Antilles. Langues et échec scolaires »*, Paris, Karthala, 1992, p.10

¹⁰⁵⁰ PEYTRAUD Lucien, *« L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789 »*, Paris/Fort-de-France, DESORMEAUX, 1973, p. 191

¹⁰⁵¹ GIRAUD Michel, GANI Léon, MANESSE Danièle, idem, p.11

¹⁰⁵² GIRAUD Michel, GANI Léon, MANESSE Danièle, idem, p.11-12

les Antillais à la culture et au système de valeurs métropolitains [...]. Une pareille assimilation, présupposant la négation de la spécificité culturelle antillaise et l'imposition par l'école des modèles culturels français qui vont maintenir [...] les Antillais en sujétion [...] constitue un contexte favorable à l'exclusion du créole de la vie officielle et, en particulier scolaire »¹⁰⁵³.

Ces hommes et ces femmes seront « convaincus que l'instruction et la maîtrise de la langue française étaient [...] les seuls moyens de cette émancipation et promotion sociale [...] ils ont voué à l'école une véritable passion »¹⁰⁵⁴, avec pour conséquence de nombreux élèves en situation d'échec scolaire. Les auteurs concluent que « le nouveau contexte qu'à fait naître en 1948 la départementalisation [...] et, avec elle, la démocratisation de l'accès au système d'enseignement : l'école élémentaire accueille désormais la quasi –totalité des enfants des couches populaires (massivement créolophones), le maintien des mêmes finalités et des mêmes modèles élitistes que par le passé, pour les systèmes éducatifs antillais, s'est traduit par un accroissement dramatique du nombre d'élèves en situation d'échec scolaire, c'est-à-dire exclus du diplôme [...] qu'ils étaient venus chercher à l'école. [...] S'impose de plus en plus aujourd'hui l'évidence qu'un écart important continue d'exister entre les rendements du système scolaire en métropole et ceux obtenus aux Antilles »¹⁰⁵⁵.

Pour les auteurs de « *La terre des gens sans terre : petite histoire de l'école à la Martinique* », l'éducation reflète les traits de la société, c'est-à-dire : « discriminatoire et inégalitaire, le système colonial ne pouvait sécréter une éducation de la liberté et de l'égalité. De plus, dans un contexte social où le travail est aliéné, l'éducation ne pouvait donner goût au travail créateur »¹⁰⁵⁶. Il souligne que « l'éducation [...] ne pouvait être qu'une éducation française, même si la structure sociale des populations de la colonie ne reflétait pas la structure sociale de la métropole. Dans les colonies d'Amérique, la société tissée de privilèges et de discriminations, ne pouvait engendrer un système démocratique de l'enseignement. [...] Dès le début de l'époque coloniale à nos jours, même après la « départementalisation » de la colonie par assimilation à la métropole, l'histoire de l'éducation a reproduit en décalque les avatars de la société coloniale marquée par le préjugé

¹⁰⁵³ Idem, p.14-15

¹⁰⁵⁴ Idem, p.15

¹⁰⁵⁵ Idem, p.17

¹⁰⁵⁶ JOS Joseph (sous la direction de), « *La terre des gens sans terre : petite histoire de l'école à la Martinique (1635-1982)* », Paris, L'Harmattan, 2003, p.24

de couleur et de race »¹⁰⁵⁷. Toujours selon le même auteur, auparavant, « l'éducation se réduisait à savoir lire et écrire, avec quelques leçons de bonnes manières et surtout une éducation religieuses. [...] Les premières écoles ont été des « écoles familiales. [...] l'école était payante, mais coûtait moins cher que le précepteur que tous les colons n'étaient pas en mesure d'offrir. [...], elle ne s'adressait qu'à une petite partie de la population libre, celle qui pouvait payer, à l'exclusion de beaucoup d'enfants « d'engagés » blancs, de mulâtres et, à plus forte raison, des esclaves. [...] l'absence de réglementation, de contrôle administratif ou pédagogique. La gestion en était improvisée, s'assimilant à celle d'un petit commerce ; et surtout les qualifications des enseignants étaient incontrôlables »¹⁰⁵⁸. Par la suite, en 1848 avec l'abolition de l'esclavage, « la République reconnaissait qu'après avoir rendu les esclaves à la liberté, un des premiers devoirs envers eux était de leur prodiguer l'éducation qui développe toutes les facultés humaines, il s'agissait d'établir désormais l'égalité entre trois classes/ Blancs, mulâtres, nègres en ouvrant à tous l'accès à l'éducation, à l'égalité. [...] »¹⁰⁵⁹. « Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, la proclamation de la gratuité et de l'obligation de l'instruction primaire avait connu de nombreuses difficultés d'application. Des moyens importants devaient être débloqués pour permettre d'accueillir tous les candidats écoliers : il manquait des locaux, des enseignants, des finances »¹⁰⁶⁰.

Un long chemin a été parcouru depuis l'abolition de l'esclavage. Cependant des disparités continuent d'exister entre les DOM et la métropole (structures, filières, enseignements et moyens humains et financiers), ce qui se reflète par la persistance d'inégalités économiques et sociales. Pour autant, le constat que l'on peut en faire est que la population domienne a intégré en masse l'école primaire et le collège. Elle a accédé au baccalauréat, pour une large partie, grâce aux filières technologiques et professionnelles. Ce diplôme leur permet par la suite d'entrer dans l'enseignement supérieur, qui est du coup devenu le terrain des inégalités sociales, ce phénomène étant la résultante de l'ouverture tardive du système scolaire. Parallèlement à cela, la scolarité s'est allongée et les départements d'outre-mer diversifient de plus en plus leurs filières. Ainsi nombreux sont ceux qui par le biais du CROUS ont eu la possibilité de poursuivre leurs études en dehors de leur département ou en restant dans leur DOM d'origine.

¹⁰⁵⁷ Idem, p.24-25

¹⁰⁵⁸ Idem, p.28

¹⁰⁵⁹ Idem, p.61

¹⁰⁶⁰ Idem, p.67

Le débat actuel porte sur la démocratisation et la massification du système scolaire. Cette question concerne aussi bien la population domienne immigrée en métropole, que celle restée dans leur DOM d'origine. Certains sociologues soulignent qu'il y a plutôt eu une massification qu'une démocratisation de l'enseignement, pour d'autres c'est l'inverse. Ajoutons au terme de démocratisation celui de qualitative ou de quantitative, d'uniforme ou ségrégative. La question de la démocratisation s'est déplacée au niveau de l'enseignement supérieur. Julien CALMAND et Dominique EPIPHANE citent Thomas PIKETTY qui pense que *« la démocratisation de l'enseignement supérieur est un leurre car les « inégalités de réussite se sont transplantées vers le haut », elles sont devenues « moins lisibles » car « plus subtiles »*¹⁰⁶¹. Pour ces auteurs, *« "la démocratisation" des écarts de recrutement des études supérieures s'est opérée au prix d'un maintien voire d'un renforcement de la différenciation des filières »*¹⁰⁶² et, ce, encore plus avec la création des licences et masters professionnels. L'analyse de l'ouvrage *« 80 % au bac »,... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, de Stéphane BEAUD par Jacques VÉRON et Dominique DIGUET, met en évidence le fait que, *« à tous les niveaux, dans le secondaire comme dans le supérieur, les processus d'élimination et de relégation sont plutôt symbolisés par un phénomène de « massification » que de « démocratisation », concrétisant ainsi une ségrégation sociale »*¹⁰⁶³.

Pour résumer les modifications qui ont eu lieu au sein du système éducatif, nous nous remettons à Jean-Pierre TERRAIL et Tristan POULLAOUEC, lorsqu'ils affirment que *« l'école unique a permis une amélioration spectaculaire des parcours scolaires des enfants d'ouvriers. Mais si l'école unique a profité avant tout à ceux pour qui les études longues étaient auparavant impossibles, elle a aussi bénéficié aux enfants des classes supérieures. Si bien que l'inégalité des chances d'accès aux diplômes les plus élevés reste quasiment inchangée. Tout au plus s'est-elle déplacée vers le haut, à mesure qu'elle généralisait la fréquentation du collège, puis du lycée. A chaque fois qu'elle a ouvert des possibilités nouvelles de prolongation des cursus scolaires pour les enfants des classes populaires, l'école unique a canalisé ces nouveaux flux d'élèves, en créant en son sein des filières professionnelles ou technologiques pour accueillir ceux dont les résultats scolaires*

¹⁰⁶¹ CALMAND Julien, EPIPHANE Dominique, « Origine sociale et insertion professionnelle après des études supérieures. Des diplômés plus égaux que d'autres », Net. Doc, n°76, p.5

¹⁰⁶² Idem, p.6

¹⁰⁶³ VÉRON Jacques, DIGUET Dominique, « Analyses », Population, 2002/6 Vol. 57, p. 923-936. DOI : 10.3917/popu.206.0923, p. 923

n'autorisent pas à poursuivre dans la voie générale. Elle a ainsi pris en charge la sélection sociale, modifiant profondément les scolarités, et au premier chef celles des enfants d'ouvriers. La sélection scolaire se renforce donc à l'intérieur du collège jusqu'au milieu des années 1980. L'inflexion donnée à la politique scolaire à partir de 1985 autour du nouvel objectif de mener « 80% d'une classe d'âge au niveau Bac » change à nouveau la donne. Elle se traduit dans la pratique par la création des bacs professionnels comme prolongement d'étude pour les titulaires de BEP et par la disparition progressive des classes préparant au CAP en trois ans, mais aussi par des consignes de limitation des redoublements, d'encouragement au passage en seconde, et par l'extinction progressive du palier d'orientation en fin de 5^e. La sélection scolaire est ainsi atténuée au collège, et le moment décisif de la bifurcation des parcours scolaires des enfants se déplace fortement au niveau de l'entrée en seconde, et dans le choix des filières au lycée »¹⁰⁶⁴.

Toutes les réformes de l'école n'ont permis que l'allongement de la durée moyenne des formations, sans pour autant supprimer les structures inégalitaires¹⁰⁶⁵, constatent ces mêmes auteurs. Selon eux, on laisse croire que chacun a désormais le droit à une meilleure scolarité¹⁰⁶⁶ : *« l'école unique n'est ni une école commune, non sélective, ni même l'école de l'égalité des chances. Son instauration revient à internaliser la sélection sociale qui, jusqu'ici, s'est toujours opérée en amont de l'entrée à l'école. Elle remplace les réseaux séparés de scolarisation par un dispositif interne qui articule l'évaluation, la sélection, et l'orientation vers des filières hiérarchisées. La logique qui préside au fonctionnement de ce dispositif est celle du donner moins à ceux qui ont moins »*¹⁰⁶⁷. L'école a donc un double visage : *« elle ouvre et ferme en même temps les chances d'accès aux bons parcours scolaires »*¹⁰⁶⁸. Elle n'a pas tenu sa promesse de donner à tous une chance égale de réussite, notamment par la différenciation des parcours et des valeurs des diplômes¹⁰⁶⁹. Lors de sa participation au même ouvrage, c'est Christian LAVAL qui souligne que la sélection ne se faisait plus à l'extérieur, mais *« à l'intérieur, par le jeu des orientations [...] ou des choix stratégiques, dont les gagnants sont ceux qui disposent des atouts les plus efficaces pour*

¹⁰⁶⁴ TERRAIL Jean-Pierre (Sous la direction), op. cit., p.97-98

¹⁰⁶⁵ Idem, p.94

¹⁰⁶⁶ Ibidem

¹⁰⁶⁷ Idem, p.95

¹⁰⁶⁸ Ibidem

¹⁰⁶⁹ Idem, p.95

choisir les meilleures voies et les meilleurs établissements »¹⁰⁷⁰. Le problème de l'école unique aujourd'hui, conclut Jean-Pierre TERRAIL, « *n'est plus d'y entrer mais de réussir à en sortir le plus correctement possible* »¹⁰⁷¹. Le paradoxe réside dans le fait que l'école est une institution qui proclame l'égalité des chances, alors que dans le même temps, elle maintient des mécanismes de ségrégation entre les élèves¹⁰⁷².

CHAPITRE IX : Le travail, indicateur d'intégration

« *Le travail est, après la famille, l'un des composants essentiel de l'identité* » constatent Dominique MEDA et Hélène GARNIER¹⁰⁷³. Au même titre que la famille, il constitue pour les individus « *le pilier des identités* »¹⁰⁷⁴. C'est une valeur fondamentale¹⁰⁷⁵. Il désigne, toujours selon les mêmes auteurs, à la fois l'obligation imposée aux uns et le prestige ainsi que la forte rémunération désirée par les autres¹⁰⁷⁶.

« *Le travail et les rapports sociaux qu'il permet de tisser sont un vecteur primordial de l'intégration, que cela soit pour un immigré ou pour un individu quelconque* »¹⁰⁷⁷ souligne Mirna SAFI, comme bien d'autres sociologues. La chercheuse explique que « *la situation socioprofessionnelle constitue donc un indicateur essentiel du « lien d'intégration organique », qui présente des répercussions sur la situation financière de l'individu, mais aussi sur sa situation sociale en général* »¹⁰⁷⁸.

Pour Bernard VIVIER (directeur de l'Institut supérieur du travail) « *le travail, occupe une place essentielle dans l'organisation de la société et dans la vie des hommes* ». Il permet de créer de la richesse, fournissant ainsi un revenu permettant l'émancipation et l'autonomie de celui qui en bénéficie. Le travail assure une identité et une dignité aux individus. Il permet en ce sens, l'insertion dans la société, étant ainsi vecteur de lien social¹⁰⁷⁹. En tant qu'historien, Bernard VIVIER écrit dans son rapport qu'« *au début de l'humanité le travail*

¹⁰⁷⁰ Idem, p.73

¹⁰⁷¹ Idem, p.15

¹⁰⁷² Idem, p.12

¹⁰⁷³ GARNIER Hélène, MEDA Dominique, « La place du travail dans l'identité des personnes », Données sociales, La société française, 2006, p. 623

¹⁰⁷⁴ Ibidem

¹⁰⁷⁵ Idem, p. 624

¹⁰⁷⁶ Idem, p. 625

¹⁰⁷⁷ SAFI Mirna, op. Cit., <http://www.caim.info>, p.13

¹⁰⁷⁸ Ibidem

¹⁰⁷⁹ VIVIER Bernard, « La place du travail », « Avis et rapports du Conseil économique et social », 9 juillet 2003, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000204/index.shtml>, p.13

*était ressenti comme une malédiction »*¹⁰⁸⁰. Pour les Grecs, aucun mot ne correspondait à la signification du travail au sens employé aujourd'hui, car pour eux, les véritables valeurs résidaient dans la contemplation et la connaissance libre et désintéressée¹⁰⁸¹. « *Ne travaillent que ceux qui y sont réduits par la nécessité »*¹⁰⁸². « *Avec la pensée chrétienne, le travail, s'il reste une contrainte, cesse toutefois d'être une malédiction, pour devenir un mode reconnu d'existence »* poursuit l'auteur. En latin, le mot *labor* désignait une tâche quelque peu pénible. « *Dans la langue germanique, [souligne l'auteur], le mot Arbeit signifiait la peine, la souffrance ou encore la détresse. Le russe retenait les termes de podoma et robota se reliant à une signification d'esclave. En français, les mots latins opus et labor ont donné naissance au mot œuvre »*¹⁰⁸³. Le rapporteur fait appel à PROUDHON et à son ouvrage « *De la justice dans la Révolution et dans l'Église »*¹⁰⁸⁴, lorsqu'il définit le travail comme « *une extension et une perpétuation de l'être par son action sur la nature »* et interpelle Karl Marx, pour qui « *le travail est l'essence de l'homme, mais qu'il aboutit à faire de l'homme un homme parcellaire, qui ne s'appartient pas et qui est aliéné »*¹⁰⁸⁵.

Selon Marcel STROOBANTS¹⁰⁸⁶ le verbe « travailler », vient du latin populaire *tripaliare*, qui veut dire « *torturer avec le tripalium »*, marquant ainsi les connotations de souffrance et de contrainte. « *Ce tripalium n'est autre que l'instrument à trois pieux utilisé pour ferrer les chevaux »*. « *Le dérivé du mot « travailleur » désigne donc celui qui tourmente, le bourreau, et non la victime »*. La formule biblique attribue les rôles et les peines. A l'homme revient la charge de produire « *à la sueur de son front »* et à la femme celle de procréer « *dans la douleur »*.

Pour John Kenneth GALBRAITH « *le mot travail s'applique simultanément à ceux pour lesquels il est épuisant fastidieux, désagréable, et à ceux qui y prennent manifestement du plaisir et n'y voient aucune contrainte »*¹⁰⁸⁷.

Le Dictionnaire Hachette définit le travail comme un effort long et pénible. Soulignant que, dans le domaine de la médecine, le travail désigne la période de l'accouchement où se

¹⁰⁸⁰ Idem, 73

¹⁰⁸¹ Ibidem

¹⁰⁸² Ibidem

¹⁰⁸³ Ibidem

¹⁰⁸⁴ PROUDHON Pierre-Joseph, « *De la justice dans la Révolution et dans l'Église »*, Paris, Librairie de Garnier frères, 1858.

¹⁰⁸⁵ VIVIER Bernard, op. cit., pp.73-74

¹⁰⁸⁶ STROOBANTS Marcelle, « *Sociologie du travail »*, Sociologie 128, Nathan Université, Paris, 1993, p.6

¹⁰⁸⁷ GALBRAITH John Kenneth, « *Les mensonges de l'économie »*, Paris, Grasset, 2004, p. 34

produisent les contractions utérines jusqu'à l'expulsion de l'enfant. Le travail est défini également comme « *l'ensemble des activités économiques des hommes d'un pays, en vue de produire quelque chose d'utile pour la communauté*¹⁰⁸⁸ ».

Plusieurs définitions du mot travail ont été donc proposées par différents auteurs de différents domaines. La reconnaissance du travail de la population domienne ne se fera qu'avec l'abolition de l'esclavage. Cependant, pour poursuivre le développement économique et l'enrichissement des colons, le code de l'indigénat sera établi, imposant par la même occasion le travail forcé. Il prendra fin en 1946 avec la départementalisation. L'esclave passe du statut servile au statut de salarié.

IX.1 De l'esclave au travailleur Domien : le travail, vecteur d'immigration

La Traite négrière et l'esclavage ont été autorisés dès 1454, et, pour Alain TESTART, « *l'esclavage n'a été envisagé que comme une forme sociale de travail* »¹⁰⁸⁹. Pour cet anthropologue « *le fait que l'esclave travaille n'est pas inscrit dans sa condition. Est inscrit en lui, au contraire, le fait qu'il doit obéir au maître qui jouit sur lui de droits nombreux, sinon absolus* ». Dans l'Antiquité, selon le même auteur, la définition de l'esclave ne pose pas de problème : « *c'est un homme sans droits, sans personnalité (juridique)* », puisque « *dans une même société, les esclaves pouvaient, remplir des rôles très différents : certains travaillent sous le fouet, tandis que d'autres mènent une vie « aisée »* »¹⁰⁹⁰. TESTART caractérise l'esclavage comme un statut et non comme une condition de vie et souligne le fait que « *ce statut est toujours très bas et il met toujours plus ou moins ce dernier dans la main du maître, à sa merci [...] : il peut en faire un noble comme il peut en faire un domestique ; il peut le faire travailler [...] ou le vendre [...] ; il peut aussi lui faire gérer ses affaires [...], ou encore l'épouser* »¹⁰⁹¹. Il ajoute que « *la surexploitation du travail servile n'est qu'une des possibilités inscrites dans la nature de l'esclavage. [...] Ils servent à rehausser le prestige de leurs maîtres, mais aussi de substituts lorsque l'on a besoin de victimes ; ils servent de domestiques ou dans l'administration, et enfin, ils ou elles, servent le plaisir des maîtres* »¹⁰⁹².

Dans son importante contribution à la sociologie du travail esclavagiste en

¹⁰⁸⁸ Dictionnaire Hachette Encyclopédique, 2001, p.1899

¹⁰⁸⁹ TESTART Alain, « L'esclave la dette et le pouvoir », Paris, Edition Errance, 2001, p.9

¹⁰⁹⁰ Idem, p.19

¹⁰⁹¹ Idem, 2001, p.20

¹⁰⁹² Idem, p.53

Guadeloupe et Martinique, Caroline OUDIN-BASTIDE étudie, sur la base d'une bibliographie impressionnante, les modalités de cette forme de servitude, dévalorisée et soumise à la violence incessante. *« L'esclave – écrit-elle – sera d'une part appréhendé comme une « chose », une « machine » dont on peut hériter, que l'on peut donner, vendre, acheter, enlever ; d'autre part comme une bête de somme que l'on doit dresser, conditionner au travail ; mais aussi et enfin, parce qu'il n'y a pas la « passibilité docile de la matière » et qu'il constitue, par « dépravation intérieure », une menace pour son « protecteur », comme une conscience à réduire par la violence, par la terreur »*¹⁰⁹³. Pour la chercheuse, *« le travail servile se caractérise par une fondamentale hétéronomie : il est en effet la forme la plus extrême du travail accompli pour autrui. [...] Non seulement l'esclave ne peut définir le but de son travail et en organiser le déroulement – ce qui est également le lot commun de la plupart des salariés – sans bénéficier des fruits de son labeur, mais il y est en plus contraint par un maître qu'il ne peut quitter et qui a de fait, le droit de le tuer, s'il prétend y échapper »*¹⁰⁹⁴.

Les départements d'Outre-mer furent dominés par le régime du travail forcé *« reflet – selon Babacar FALL – de l'interventionnisme de l'État colonial dans le processus de mobilisation de la main-d'œuvre indigène »*¹⁰⁹⁵. L'auteur souligne que, *« pour justifier la pratique du travail forcé dans les colonies – assimilable à certains égards, à la corvée que la Révolution française n'avait pas hésité à abolir – l'idéologie officielle évoque sans cesse la vertu éducative du travail et le succès de l'entreprise coloniale »*¹⁰⁹⁶. L'autochtone était vu comme *« un simple outil de travail, injustement rémunéré et non assuré des conditions de dignité de vie dues à tout citoyen »*¹⁰⁹⁷. L'abolition de la traite des esclaves, *« en mettant un terme à l'exportation massive de la force de travail »* indigène, a amené les métropoles européennes à organiser la production sur place par l'impulsion des cultures d'exportation¹⁰⁹⁸. Babacar FALL note également que *« sans la pression de l'autorité, les indigènes préfèrent leur vie misérable mais libre et oisive, au travail rétribué ; le code de l'indigénat permettant de drainer, avec l'appui des chefs indigènes, les travailleurs nécessaires aux entreprises*

¹⁰⁹³ OUDIN-BASTIDE Caroline, « Travail, capitalisme et société esclavagiste : Guadeloupe, Martinique (XVII^e et XIX^e siècles), Paris, La Découverte, 2005, p 236

¹⁰⁹⁴ Idem, p. 187

¹⁰⁹⁵ FALL Babacar, « Le travail forcé en Afrique-Occidentale française (1900-1946) », Karthala, 1993, p.303

¹⁰⁹⁶ Idem, p.14

¹⁰⁹⁷ Idem, p.303

¹⁰⁹⁸ Idem, p.25

privées et aux chantiers publics »¹⁰⁹⁹. Sur les plantations et les chantiers, l'expression de rejet par les indigènes du travail forcé prend le détour feutré du refus de travailler ou du manque de zèle que le discours colonial décrit sous le vocable péjoratif de la « *paresse nègre* »¹¹⁰⁰. Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, la situation économique étant assez critique, l'Empire fait appel à d'autres travailleurs immigrants. Parmi ceux qui rejoindront les colonies, figurent des ressortissants de l'Afrique, de la Chine mais également de l'Inde. « *Le 06 mai 1853, les premiers Indiens arrivaient en Martinique. Engagés ou raptés, ils sont là pour remplacer la main-d'œuvre noire* », relate Christiane SACARABANI dans son ouvrage¹¹⁰¹. Cette immigration prendra fin vers 1884.

Sur les terres guyanaises se développaient à l'aide des esclaves, des plantations de coton, rocou, café, cacao et de canne à sucre, qui disparaîtront au fur et à mesure après l'abolition de l'esclave. Ce département a accueilli peu de colons, mais également peu d'esclaves. La Guyane reste encore aujourd'hui, au regard de la Martinique, de la Guadeloupe, ainsi que de la Réunion, un département peu peuplé. « *En 1762, onze mille personnes arrivent en quelques mois sur la côte guyanaise, à Kourou* » ; « *Les fièvres ont rapidement raison de sept mille d'entre eux* », précise Pierre MICHEL¹¹⁰². Selon l'auteur, c'est à Daniel LESCALLIER que l'on doit l'idée « *de remplacer les colons libres par des forçats condamnés avec pour but de faire renaître à la vertu les hommes que des besoins impérieux ou les mauvais exemples ont corrompus* »¹¹⁰³. Vont alors débarquer des révolutionnaires, essentiellement des prêtres, des proscrits dont un grand nombre perdra la vie, mais également des condamnés originaires d'Algérie¹¹⁰⁴. Après l'abolition de l'esclavage de 1848, l'Empire colonial français va poursuivre malgré tout, son projet de peuplement et de colonisation, avec pour objectif celui « *de remplacer la main-d'œuvre noire par les forçats blancs, d'évacuer la métropole de ses déchets vers une destination lointaine* »¹¹⁰⁵. Selon l'article 2 de la loi du 30 mai 1854, « *les condamnés seront employés aux travaux les plus pénibles de la colonisation et à tous les travaux d'utilité publique* »¹¹⁰⁶, soit pour le

¹⁰⁹⁹ Idem, 1993, p.300

¹¹⁰⁰ Idem, p. 195 et 302

¹¹⁰¹ SACARABANI Christiane, « Son Matalon : mémoire des ancêtres, l'Inde d'ici dan », Auto Edition, Inde, 2003, 2007, p.17

¹¹⁰² PIERRE Michel, « Le derniers exil. Histoire des bagnes et des forçats », Gallimard, Paris 1989, p.62

¹¹⁰³ Idem, p.62-63

¹¹⁰⁴ Idem, pp. 63, 64 & 71

¹¹⁰⁵ Idem, p.64

¹¹⁰⁶ Idem, p.66

développement du territoire colonial (construction des bâtiments, des routes et des pistes, aménagement paysager et entretien des colonies), soit comme « *garçon de famille* » (au service du personnel ou d'un homme libre)¹¹⁰⁷.

Selon Odile KRAKOVITH, « *la Guyane apparut très tôt comme une terre choisie pour se débarrasser de personnes indésirables en métropole* »¹¹⁰⁸. La déportation avait plusieurs objectifs : « *la disparition, sans retour possible, de la population dangereuse, le remplacement, avantageux pour la mise en valeur d'une colonie qui ne voulait pas démarrer, des esclaves libérés en 1848 par une autre main-d'œuvre aussi peu coûteuse* »¹¹⁰⁹. Elle avait aussi pour fonction, la formation de familles pour peupler cette colonie par l'envoi de femmes prisonnières, pour y être mariées aux bagnards¹¹¹⁰. Cependant, « *en 1907, en face de l'insuccès de la colonisation, de la mortalité, de l'établissement précaire des couples, de l'infécondité, le gouvernement arrêta définitivement l'envoi des femmes, renonçant, de ce fait, au peuplement de cette terre inhospitalière* »¹¹¹¹. Avec la loi du « *doublage* », les bagnards étaient assignés à l'obligation de résidence à la fin de leurs condamnations, avec l'attribution de lopins de terre ou de concessions¹¹¹². Une autre loi permettait de « *se débarrasser, pour la métropole, des gens sans-aveux, sans-logis, des petits voleurs, des "paumés" sans domicile fixe* »¹¹¹³. L'auteure précise également que, selon la catégorie du prisonnier, lui était attribuée une tâche et ceux des dernières catégories étaient employés aux travaux les plus pénibles¹¹¹⁴. En 1946, les Nations Unies proclament, dans l'article IV de la Déclaration des droits de l'homme, que « *nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes formes* »¹¹¹⁵. L'abrogation des bagnes et le début des premiers rapatriements auront lieu dans la même période. Il faudra attendre 1953 pour voir la fin définitive de cette institution pénitentiaire¹¹¹⁶, avec le départ du dernier bagnard.

¹¹⁰⁷ PIERRE Michel, « La terre de la grande punition », Cayenne 1852-1953, Les éditions Autrement, 2000, p. 88.

¹¹⁰⁸ KRAKOVITH Odile « Les archives des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie : la sous série colonie H aux archives nationales », Revue d'histoire du XIXe siècle, 1, 1995, <http://rh19.revues.org/index4.html>, paragraphe 3

¹¹⁰⁹ Idem, paragraphe 4

¹¹¹⁰ Idem, paragraphe 11

¹¹¹¹ Idem, paragraphe 37

¹¹¹² Idem, paragraphe 11

¹¹¹³ Idem, paragraphe 12

¹¹¹⁴ Idem, paragraphe 15

¹¹¹⁵ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, http://www.unesco.org/education/nfsunesco/doc/droits_homme.htm

¹¹¹⁶ ZEYONS Serge, « Cartes postales forçats en Guyane. Adieu Cayenne », Juin 2003, Timbres Magazine,

La ruée vers l'or, qui attira de nombreuses populations telles que les Chinois, les Hindous et les Saint-Luciens, puis, pour les besoins de l'agriculture, suite à une demande de main-d'œuvre pour différentes distilleries, fut un autre ferment de peuplement de la Guyane¹¹¹⁷. En 1946, se développe, selon Hervé DOMENACH et Michel PICOUET, « *une véritable immigration privilégiée, ouverte essentiellement aux Français de métropole et des autres DOM bénéficiant des avantages de la fonction publique: traitements majorés, primes, congés administratifs* »¹¹¹⁸, avec pour objectif le peuplement de ce département. Concernant la population métropolitaine en Guyane, les auteurs expliquent que « *le centre spatial de Kourou et l'administration en général sont les deux principaux secteurs d'utilisation de cette main-d'œuvre. Mais un bon nombre de Métropolitains sont venus par le biais de mesures incitatives mises en place par le gouvernement français pour développer le pays, notamment dans le secteur agricole et dans celui du bois* »¹¹¹⁹. Concluons qu'« *en fait, ces tentatives n'ont obtenu que de maigres résultats économiques mais ont contribué à fixer sur place une partie de ces immigrés* »¹¹²⁰.

Dans les départements d'Outre-mer, le rapport face au travail forcé a été vécu difficilement, quelque soit la population. C'est suite à la départementalisation et « *sous l'impulsion des parlementaires africains, [que] l'Assemblée [vote] une série de lois et de décrets pour mettre fin à un tel régime. Les décrets des 22 décembre 1945 et 20 février 1946 abolirent le système des pénalités administratives dit de "l'indigénat". La loi n-46-645 du 11 avril 1946, rapportée par le député Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, supprima le travail forcé en stipulant la liberté du travail et l'interdiction de toute contrainte directe ou indirecte aux fins d'embauche ou de maintien sur les lieux de travail d'un individu non consentant* »¹¹²¹. Ce décret souligne également que « *les différentes abolitions de l'esclavage n'ont été que des étapes dans l'interdiction de considérer un homme comme une marchandise ou un outil, à titre provisoire ou définitif. Le couronnement du processus est l'interdiction du travail*

p.102-104

¹¹¹⁷ DOMENACH Hervé, PICOUET Michel, « Transition démographique et migration en Guyane : des conditions de peuplement sous pression » in « Dynamique de la population et migration en Guyane », La Nature et l'Homme, Centre ORSTOM de Cayenne, 1988, p.7

¹¹¹⁸ Idem, p.8

¹¹¹⁹ Idem, p.26

¹¹²⁰ Idem, p.26

¹¹²¹ FALL Babacar, op. cit, p.274

forcé »¹¹²². Mais « *c'est la loi du 07 mai 1946 rapportée par le [député-maire] Lamine GRUEYE, proclamant l'extension de la citoyenneté française à tous les habitants des territoires d'outre-mer, qui complètera ces mesures* »¹¹²³.

De nombreuses difficultés socio-économiques entourent cette décision d'immigrer vers la métropole pour y trouver du travail. A propos de la Réunion, Franck TEMPORAL écrit que « *l'État va mettre en place une politique volontariste d'engagement au départ vers la métropole* » avec pour objectif, « *de répondre aux difficultés d'insertion économique de jeunes arrivant en nombre important sur un marché du travail ne pouvant tous les accueillir* »¹¹²⁴. Cette incitation au départ vise à réduire le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail¹¹²⁵. Suite aux émeutes qui ont eu lieu au Chaudron se pose à nouveau la question de l'immigration des jeunes, le but étant de « *prévenir les crises sociales et politiques* »¹¹²⁶.

Pour Alain ANSELIN, il s'agissait surtout « *de fournir une main-d'œuvre bon marché à l'économie française et de désamorcer la crise sociale antillaise et réunionnaise* »¹¹²⁷. « *L'émigration antillaise vint occuper un vide de l'économie française, celui des métiers, masculins et féminins, de rang inférieur du secteur tertiaire public, inaccessibles juridiquement à la main-d'œuvre étrangère qui eût pu les exercer, et abandonnés par la main-d'œuvre française, notamment féminine, au profit du tertiaire privé en pleine expansion, en raison des bas salaires pratiqués dans la fonction publique* »¹¹²⁸.

Dans son article « *L'émigration en provenance des îles caribéennes vers les métropoles britannique et française* », Stéphanie CONDON souligne qu'il y a plusieurs facteurs en cause dans ces motivations de départ, tels que « *la pression démographique, la misère, le chômage ainsi que le sous-emploi* »¹¹²⁹. Cependant, le facteur le plus important

¹¹²² « Abolition du travail forcé », Loi Houphouët-Boigny du 11 avril 1946, <http://www.contreculture.org/AL%20Abolition%20du%20travail%20forc%E9.html>

¹¹²³ FALL Babacar, op. cit., p.274

¹¹²⁴ TEMPORAL Franck, « Les migrations : formes et implications sur le marché du travail », in, SANDRON Frédéric, « La population réunionnaise. Analyse démographique », IRD Éditions, Institut de recherche pour le développement, Paris, 2007, p.130

¹¹²⁵ Idem, p.131

¹¹²⁶ Ibidem

¹¹²⁷ ANSELIN Alain, « L'Émigration antillaise en France du Bantoustan au ghetto », Paris, Anthropos 1979, p.100

¹¹²⁸ ANSELIN Alain, « L'Émigration antillaise en France du Bantoustan au ghetto », Paris, Anthropos 1979, p.104

¹¹²⁹ CONDON Stéphanie, « L'émigration en provenance des îles caribéennes vers les métropoles britannique et française : des dynamiques à la fois semblables et contrastées », Institut national d'études démographiques, Paris, France, p.367

ayant amorcé l'immigration fût « *l'appel à la main-d'œuvre de la part des pays industrialisés [notamment la France], les anciens colonisateurs de ces îles* »¹¹³⁰. Parallèlement à ces éléments, l'auteure ajoute que le déclin de l'économie de plantation a eu pour conséquences « *la fermeture des usines sucrières et les manifestations de mécontentement à l'égard du statut de département de ces îles* »¹¹³¹. Reprenant les propos d'Hervé DOMENACH et de Michel PICOUET, elle affirme que le développement du secteur tertiaire administratif public, en octroyant des salaires très avantageux, ira creuser un fossé entre les nantis et les petits revenus¹¹³². Elle explique qu'une petite population antillaise, issue plutôt de milieux intellectuels, artistiques ou militaires avaient immigré en métropole¹¹³³, rejointe, en 1950, par une population peu qualifiée, recrutée par des administrations, la police et les douanes¹¹³⁴. D'autres filières sont représentées par ceux ayant réussi au concours et ceux ayant été recrutés pour des postes de domestiques, à la suite d'une annonce diffusée aux Antilles par des particuliers de métropole¹¹³⁵. Dans un autre article, l'auteure remarque que « *les migrants se sont retrouvés dans une diversité de situations résidentielles et professionnelles après leur arrivée en France métropolitaine : service militaire en Alsace, stagiaire aux PTT parisiens, agent hospitalier à Lyon, domestique logée chez les patrons à Marseille, ouvrier d'usine au Havre, enseignant à Bordeaux... De nombreux migrants ont constaté que la promesse de promotion sociale à travers la migration vers la Métropole était bien fragile. Pour certains, garder l'espoir d'une amélioration de leur statut supposait une stratégie d'invisibilité, limitant les contacts avec les compatriotes et rejetant le créole* »¹¹³⁶. L'autre réseau fût l'armée. « *En 1960, la conscription (inscription annuelle sur les rôles militaires) a été introduite dans les Départements d'outre-mer. Environ la moitié du contingent né aux Antilles devait effectuer son service militaire en métropole. Le but de l'État étant d'établir une troisième filière d'émigration. Une formation professionnelle était offerte aux jeunes démobilisés en métropole, ainsi que la possibilité de garder leur billet de retour aux Antilles*

¹¹³⁰ Ibidem

¹¹³¹ Idem, p.368

¹¹³² Ibidem

¹¹³³ Idem, p.369

¹¹³⁴ Idem, p.370

¹¹³⁵ Ibidem

¹¹³⁶ CONDON Stéphanie, « Pratiques et transmission des créoles antillais dans la « troisième île », Espace populations sociétés, N° 2004/2, p.14

*pendant cinq ans »*¹¹³⁷.

L'historien Pap NDIAYE met également en évidence cette première « *migration de compétence* », le départ des enfants « *des élites antillaises, réunionnaises et guyanaises* » pour poursuivre des études dans les écoles et universités de métropole¹¹³⁸. Il souligne également les facteurs socio-économiques – la mécanisation des plantations et le déclin de l'industrie sucrière qui réclamaient moins de main-d'œuvre agricole, le manque d'emploi, la forte natalité mais aussi les émeutes et la misère¹¹³⁹ – comme étant les causes « *d'un courant migratoire modeste vers la métropole* »¹¹⁴⁰. Il compte aussi l'armée dans ces filières. Fonctionnant comme un Pôle emploi, le BUMIDOM orientait la population domienne vers les entreprises privées et les administrations publiques¹¹⁴¹. « *L'agence servait de bureau de placement pour des emplois non qualifiés, tout en bas des échelles professionnelles* »¹¹⁴². Pap NDIAYE note que la Poste, à l'instar des entreprises d'automobile, a mis en place son propre bureau de recrutement pour chasser de futurs salariés directement dans les DOM¹¹⁴³. La population ultramarine était dirigée « *vers les métiers de domestiques, d'agents hospitaliers, d'agents des collectivités et d'ouvrières* »¹¹⁴⁴. Selon l'auteur, « *d'autres administrations eurent massivement recours aux antillais : les Postes pour des agents de tri postal, les administrations pour les plantons, des agents d'entretien, des guichetiers, Air-France pour des magasiniers et des manutentionnaires, mais aussi les douanes et la police* »¹¹⁴⁵. La population domienne, conclue l'historien, a été « *massivement concentrée dans les catégories C et D de la fonction publique, affectée à des tâches de service et d'entretien selon des critères parfois hérités du culturalisme de la période coloniale. Par exemple, les Noirs étant supposés bien s'occuper des vieillards, on a trouvé beaucoup d'Antillais et de Réunionnais dans les services de gériatrie et les maisons de retraite...* »¹¹⁴⁶.

L'immigration continue sa progression sous diverses formes, alors que, dans les années 1980, l'économie de la métropole décline, comme le souligne Stéphanie

¹¹³⁷ CONDON Stéphanie, « L'émigration en provenance des îles caribéennes vers les métropoles britannique et française : des dynamiques à la fois semblables et contrastées », loc. cit., p.369

¹¹³⁸ NDIAYE Pap, op. cit., p.161

¹¹³⁹ Ibidem

¹¹⁴⁰ Idem, p.162

¹¹⁴¹ Idem, p.163

¹¹⁴² Idem, p.164

¹¹⁴³ Ibidem, p.164

¹¹⁴⁴ Idem, p.163

¹¹⁴⁵ Ibidem

¹¹⁴⁶ Idem, p.164

CONDON¹¹⁴⁷, avec pour conséquence un accroissement du chômage, comme l'explique Franck TEMPORAL¹¹⁴⁸. L'auteur note également qu'avec la fin du service militaire obligatoire en 1997, c'est une filière de migration qui disparaît, réduisant ainsi les départs vers la métropole¹¹⁴⁹. De même, « *le changement de la politique d'émigration avec la création de l'ANT va contribuer à réduire le nombre de départs* »¹¹⁵⁰ de la population native de la Réunion, mais également des autres départements d'Outre-mer, comme l'atteste le solde migratoire négatif concernant la Martinique¹¹⁵¹.

Ces diverses filières d'immigration démontrent qu'une sélection a bien lieu. Elle est faite au départ dans les départements d'origine. C'est également une immigration choisie en fonction de l'âge et du sexe. Elle est de préférence jeune, donc active, avec pour conséquence de réduire cette catégorie de population dans les DOM. Elle est aussi plus féminisée, avec pour objectif d'intégrer les emplois dans le secteur tertiaire. Le travail historique mené jusqu'ici conforte, pour certains domiens, l'hypothèse d'une immigration pour le travail. Pour Chantal NICOLE-DRANCOURT, « *l'identité sociale passe par l'identité professionnelle* »¹¹⁵², donc, en tant qu'indicateur, le taux d'activité de la population domienne résidant en métropole doit permettre l'analyse de l'intégration professionnelle des immigrés à la société d'accueil.

Pour ce faire, une comparaison des taux d'activité des populations ultramarines résidant en métropole avec ceux de la population métropolitaine et ceux de la population résidant dans les DOM sera réalisée. On tentera également d'effectuer la comparaison avec la population étrangère résidant en métropole. C'est la tendance des chiffres concernant la population immigrée domienne à se rapprocher de ceux relatifs à l'une ou l'autre des populations, qui permettra de juger de son intégration.

¹¹⁴⁷ CONDON Stéphanie, « L'émigration en provenance des îles caribéennes vers les métropoles britannique et française : des dynamiques à la fois semblables et contrastées », loc. cit., p.368

¹¹⁴⁸ TEMPORAL Franck, « Les migrations : formes et implications sur le marché du travail », in, SANDRON Frédéric, « La population réunionnaise. Analyse démographique », IRD Éditions, Institut de recherche pour le développement, Paris, 2007, p.130-131

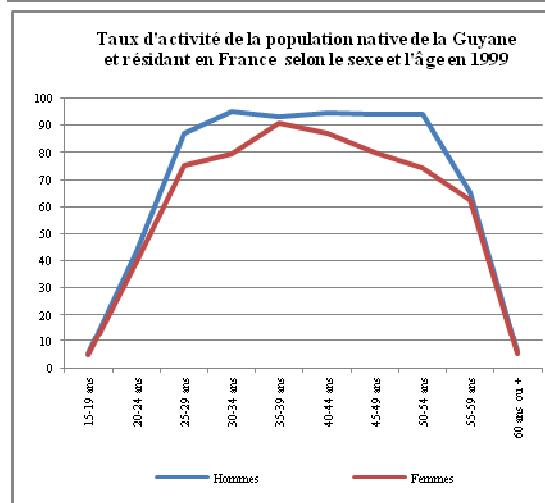
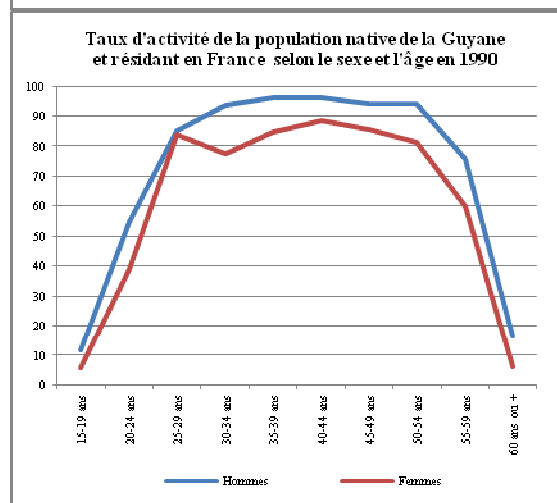
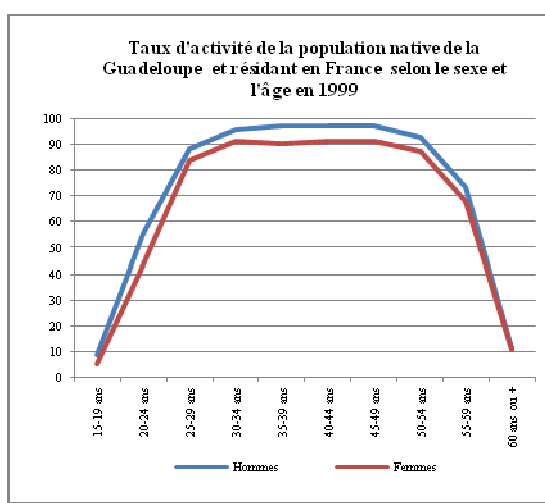
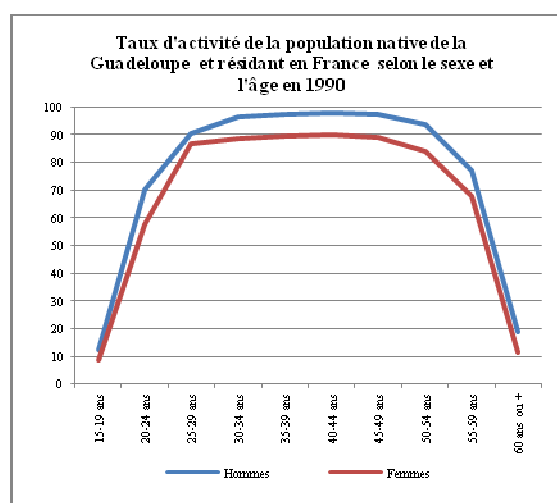
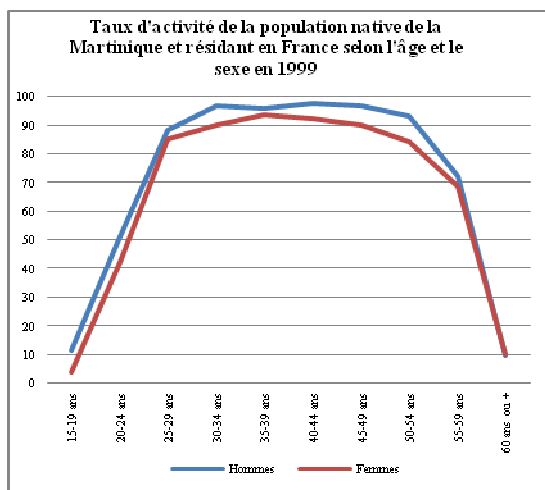
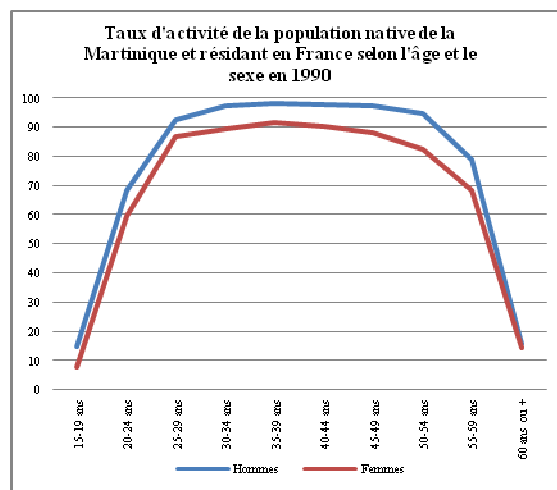
¹¹⁴⁹ Idem, p.149

¹¹⁵⁰ Idem, p.130-131

¹¹⁵¹ NDIAYE Pap, op. cit., p.168

¹¹⁵² NICOLE-DRANCOURT Chantal, « Le labyrinthe de l'insertion », La Documentation française, 1991, p.399

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole
à travers les différentes instances de socialisation



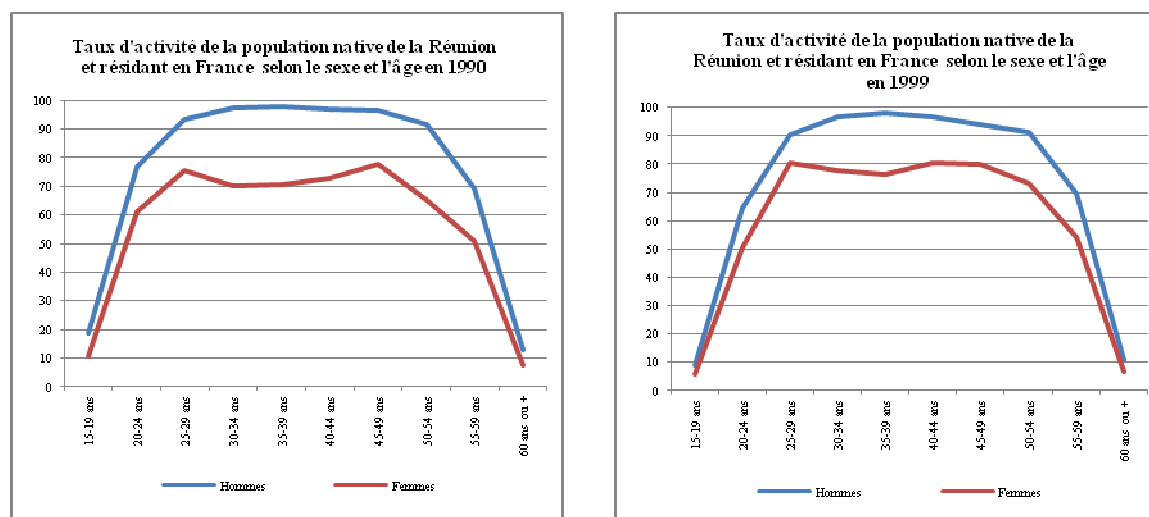


Figure 25: le taux d'activité de la population native des DOM résidant en métropole selon le sexe et l'âge en 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1990 - 1999

Entre 1990 et 1999, les hommes natifs des DOM et résidant en France ont un taux d'activité supérieur à celui des femmes. Cependant, en fonction du département, ce taux diminue plus fortement ou reste stable pour les hommes, contrairement aux femmes. Pour ces dernières, leur taux augmente ou diminue faiblement. Pour les natifs de la Réunion, le taux d'activité des hommes diminue de 1,5 point alors que pour l'autre sexe, il augmente de 4 points. Les natifs de la Guadeloupe comptent un taux d'activité stable pour les hommes alors que celui des femmes augmente de 1,7 point. Le taux d'activité de la population native de la Martinique diminue quelque soit le sexe. On notera cependant que cette diminution est plus importante pour les hommes (2,6 points en moins) que pour les femmes (0,3 points). Pour les natifs de la Guyane, le taux d'activité est bien plus faible par rapport aux autres départements et ce quelque soit le sexe. Pour les hommes, le taux diminue de 1,1 point, alors que celui des femmes diminue seulement de 0,9 points.

La première vague ayant immigré en métropole, notamment la population native de la Martinique et la Guadeloupe, a bénéficié des opportunités professionnelles que proposait le marché du travail français : un pays en reconstruction suite à la Seconde Guerre mondiale, un marché de l'emploi en pleine expansion, ainsi qu'un secteur tertiaire en pleine croissance ont nécessité une importante main-d'œuvre. A la différence de ces départements, l'immigration de la population native de la Guyane est récente. Les flux sont de moindre importance que pour les autres DOM. La population native de la Guyane est encore peu nombreuse à immigrer, et, pour ceux prêts au départ, c'est une population plutôt jeune, âgée majoritairement de 15 à 24

ans. Il faut rappeler que la pyramide des âges de la population native de la Guyane présente une base plus élargie pour les catégories des moins de 14 ans et pour ceux âgés de 20 à 24 ans. L'analyse statistique montre également une population majoritairement féminine. Leur entrée sur le marché du travail métropolitain correspond à la période de crise économique (1970) que subit le pays suite aux différents chocs pétroliers, mais également à la diminution de la création des emplois, qui semble toujours être aussi importante en 1990 et 1999. Cela coïncide aussi avec la période d'accroissement du chômage et au moment de la mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoires (1974), tout comme au remplacement du BUMIDOM par l'ANT, en 1982, dont les objectifs diffèrent de ceux de son prédécesseur.

Les autres départements présentent des effectifs importants dans les âges de pleines activité et une faible présence de personnes aux âges de la retraite, ce qui confirme, si besoin était, les motivations d'immigration pour le travail.

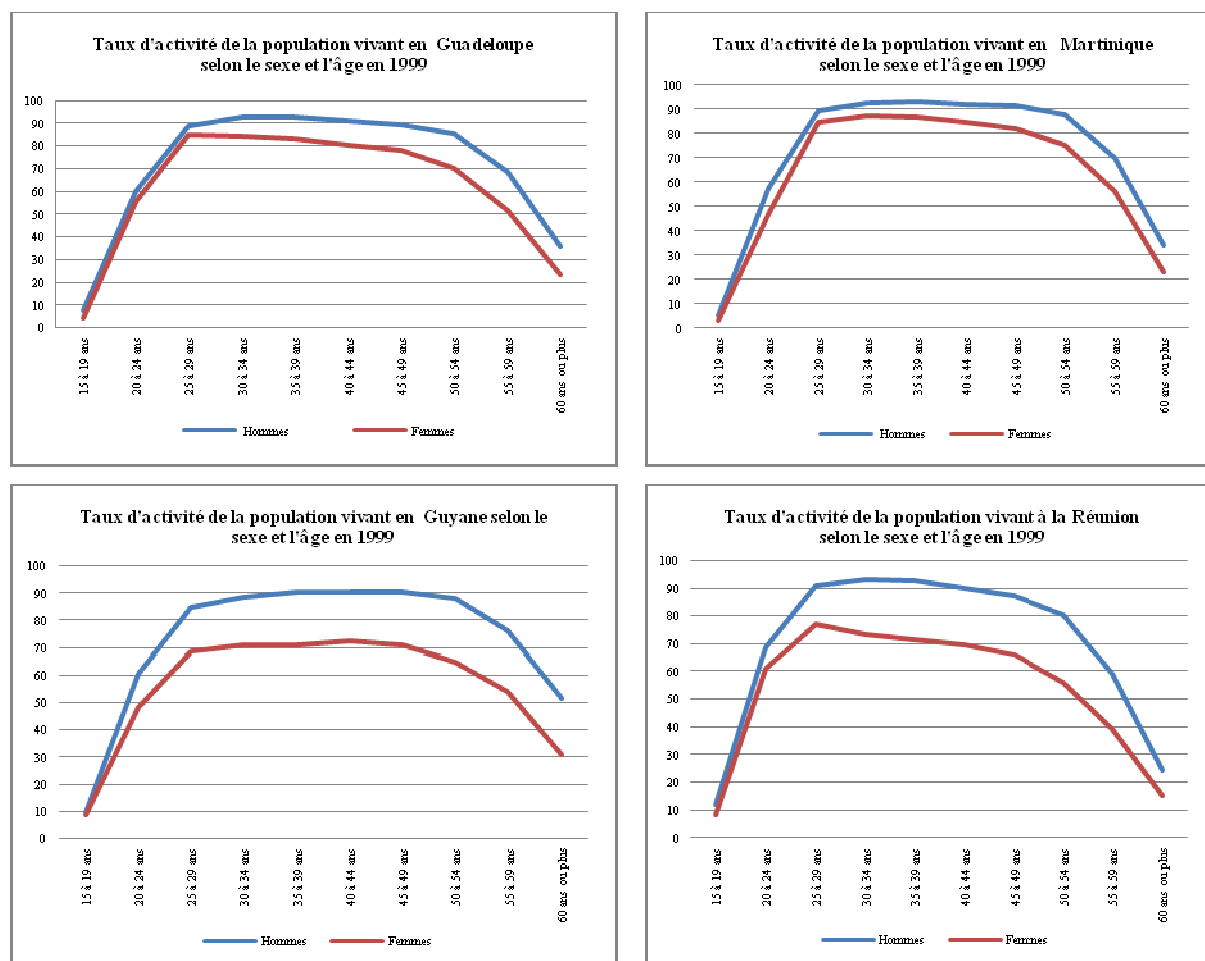


Figure 26: le taux d'activité de la population domienne dans les DOM en 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1990 - 1999

L'analyse en fonction du sexe révèle que le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes, qu'ils soient immigrés ou pas. La population native de la Guadeloupe accuse un taux d'activité supérieur pour les individus ayant immigré, par rapport à ceux résidant en Guadeloupe. En effet, le taux d'activité des hommes est de 59,3% en Guadeloupe contre 76,9% pour ceux résidant en métropole, en 1990, tout comme en 1999, où ce même taux est respectivement de 59,3% contre 77,8%. Durant la même période, les hommes résidant en Guadeloupe voient leur taux d'activité diminuer de 3,1 points, alors que celui des hommes natifs de la Guadeloupe résidant en métropole reste stable. Pour les femmes, ce taux a augmenté de 3 points pour celles restées en Guadeloupe et de 1,7 points pour celles ayant immigré en France.

Quant aux natifs de la Martinique, les immigrés résidant en métropole présentent un taux d'activité supérieur à celui des martiniquais restés au pays. Les femmes natives de la Martinique résidant en métropole comptent un taux d'activité supérieur aux hommes restés en Martinique. Entre 1990 et 1999, on assiste même à la diminution du taux d'activité des hommes, alors que celui des femmes augmente. Avec la tertiarisation de l'économie, la métropole a un besoin de main-d'œuvre plus féminine que masculine. Ces données confirment également le fait que l'immigration des femmes est avant tout une immigration pour le travail, plutôt qu'une immigration pour un regroupement familial.

Pour le sociologue Claude-Valentin MARIE, « *les Antillaises ont, plus encore que les métropolitaines, intégré les mutations du monde moderne et investi massivement le marché du travail. Cela est encore plus vrai pour celles installées dans l'hexagone* ».¹¹⁵³ « *La crise explique certainement le besoin d'activité accru de ces femmes, principalement de celles durablement installées en métropole et qui étaient jusqu'alors inactives ou qui s'étaient retirées du marché du travail* »¹¹⁵⁴. « *Au total, en quinze ans (1975/1990), la métropole a vu disparaître 443 000 emplois masculins, pendant que s'y créaient près de 1 800 000 nouveaux emplois féminins* » ; « *Pénalisés par la chute de l'activité industrielle, les hommes ont non seulement perdu en grand nombre leur emploi, mais aussi une part de leurs prérogatives au sein de la cellule familiale* » ; « *Les femmes, à l'inverse, ont massivement investi le monde du*

¹¹⁵³ MARIE Claude-Valentin. « Femmes antillaises outre-mer », in, Espace, populations, sociétés. Immigrés et enfants d'immigrés, 1996-2-3, pp. 521-528 (résumé), http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-7809_1996_num_14_2_2218, (p. 191)

¹¹⁵⁴ Idem

travail salarié, le plus souvent, en cumulant les contraintes de leur nouvelle fonction et leurs charges - immuables - de mère de famille »¹¹⁵⁵.

En ce qui concerne la population native de l'île de La Réunion, la migration vers la France aura permis une augmentation du taux d'activité pour les deux sexes, par rapport à ceux restés sur l'île. Cependant, le taux d'emploi de la population active à La Réunion n'a pas augmenté entre 1990 et 1999, puisqu'il est respectivement de 37,9 % et 37,2 %¹¹⁵⁶. Pour Jean-Paul COLLIEZ, dans l'emploi, La Réunion se rapprocherait du modèle métropolitain : *« les raisons, de ce souhait toujours croissant des femmes d'avoir un emploi, sont nombreuses. La libération de la femme passe par une autonomie que seule l'activité peut donner. L'économie réunionnaise se transforme, les emplois créés relèvent de plus en plus du secteur tertiaire où les métiers féminins trouvent leur place plus que dans les autres secteurs. La qualification des emplois est plus élevée or les femmes réussissent mieux dans leurs études que les hommes ce qui leur donne de meilleures chances d'accéder à ces nouveaux emplois. Autre raison, la baisse de la fécondité, encouragée par un accès plus facile à la contraception, laisse plus de liberté aux jeunes femmes pour exercer un métier alors que leurs mères étaient plus souvent tenues au foyer par un plus grand nombre d'enfants à élever. Il existe également des motivations plus économiques. La progression et l'évolution de la consommation vers un modèle occidental nécessite souvent un deuxième revenu pour accéder aux désirs d'équipement moderne des ménages. Le chômage fréquent des jeunes hommes amène peut-être aussi les femmes à se porter sur le marché du travail pour essayer de suppléer au manque de revenu du conjoint »¹¹⁵⁷.*

Quant à la population résidant en Guyane, le taux d'activité est bien plus élevé que pour les natifs résidant en métropole. En 1990, les hommes résidant en Guyane ont un taux d'activité de 74,7% contre 65,2% pour les natifs ayant immigré en métropole. En 1999, bien qu'en diminution, le taux d'activité des résidents guyanais reste malgré tout supérieur à celui des hommes ayant immigré, soit un taux de 67,9% contre 61,9%, ce qui représente un écart de 6 points à l'avantage de ceux n'ayant pas immigré. Pour les femmes, la situation est inverse : celles ayant immigré ont largement intégré le marché du travail. Cependant, l'écart tend à

¹¹⁵⁵ Idem. p.522

¹¹⁵⁶ TEMPORAL Franck, « Les migrations : formes et implications sur le marché du travail », in, SANDRON Frédéric, « La population réunionnaise. Analyse démographique », IRD Éditions, Institut de recherche pour le développement, Paris, 2007, p.139

¹¹⁵⁷ COLLIEZ Jean-Paul, « La Réunion se rapproche de la France », in, Espace, populations, sociétés, 1993-2. « La population française dans son espace », « The French population within its own space », pp. 409-417.

diminuer au fil des années. En 1990, le taux d'activité des femmes natives de la Guyane était de 55% contre 51,5% pour celles restées au pays. En 1999, ce taux n'est plus que de 54,1% pour les immigrées guyanaises résidant en France, contre 53,1% pour celles restées en Guyane.

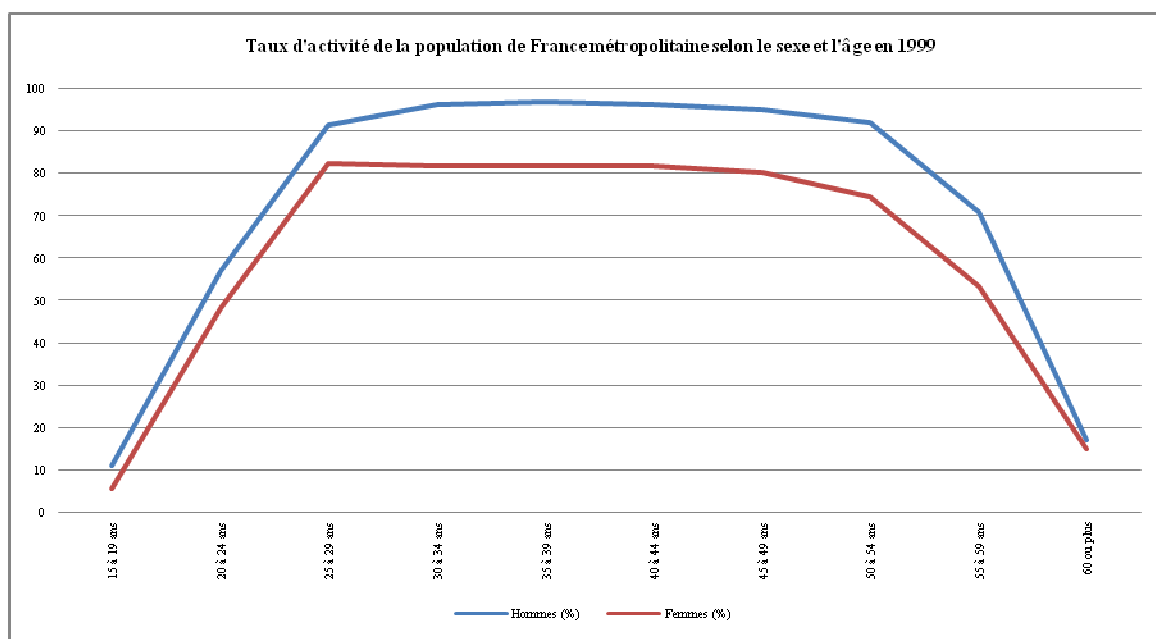


Figure 27: le taux d'activité de la population métropolitaine en 1999
Sources : Recensement de la population Insee 1999

La comparaison du taux d'activité en fonction du département des natifs résidant en métropole, par rapport au taux d'activité de la population métropolitaine, permet de mettre en évidence un taux plus élevé pour les natifs des DOM que pour la population métropolitaine.

On notera à cet effet que le taux d'activité des hommes métropolitains est de 62,3%, alors que pour leurs homologues immigrés, il vaut 61,9% pour les natifs de Guyane, 79,8% pour ceux de la Martinique, 80,7% pour ceux de La Réunion et enfin 80,9% pour les immigrés nés en Guadeloupe. Les femmes métropolitaines (48,7%) ont également un taux d'activité inférieur à celles des femmes natives des DOM résidant en France, pour lesquelles ce taux s'élève à 54,1% pour les natives de Guyane, 64,5% pour les immigrées en provenance de La Réunion, 73,5% pour les celles de la Martinique, et 75% pour les natives de la Guadeloupe. Comprenant l'importance d'avoir un emploi, les femmes ont bien intégré le marché du travail. Cependant, cette intégration n'est pas encore équivalente à celle des hommes.

Pour les femmes, le travail a toujours été une réalité. Dans les sociétés esclavagistes, les femmes âgées étaient souvent appelées à assumer des services de soin vis-à-vis de leurs congénères, mais également de nourrices auprès des nouveaux nés¹¹⁵⁸. Parmi les autres emplois qui leur étaient généralement dévolus, on compte ceux d'hospitalière, d'infirmière ou de sage-femme¹¹⁵⁹. Elles exerçaient aussi les fonctions de couturière, de blanchisseuse, de confiseuse, de servante et de femme de chambre¹¹⁶⁰. Certaines esclaves s'occupaient uniquement de travaux domestiques. Elles avaient pour fonction de préparer la cuisine ou de servir à table, de ramasser le bois ou d'apporter de l'eau, mais pouvaient aussi être amenées à cultiver les jardins attenants à la maison ou à filer la laine. L'esclave « *domestique* » pouvait parfois participer à la production sur les plantations¹¹⁶¹. Arlette GAUTIER rappelle que l'« *on trouve de rares femmes commandeurs de l'atelier des enfants* »¹¹⁶². Elles sont « *servantes, blanchisseuses, lavandières, couturières* »¹¹⁶³. Autre forme de travail : la procréation¹¹⁶⁴, car elle permet le renouvellement de la main-d'œuvre.

Comme l'écrit Martine SEGALIN, « *le travail féminin est aussi ancien que la société elle-même, et il n'est pas d'exemple de société où la femme ne contribue d'une manière ou d'une autre au processus de production* »¹¹⁶⁵. Sylvie SCHWEITZER, rappelle également que les femmes ont toujours travaillé¹¹⁶⁶ et partout¹¹⁶⁷, mais ce qui le rend visible c'est sa reconnaissance sous forme d'emploi¹¹⁶⁸. Pour ces auteurs, « *les trajectoires professionnelles des femmes sont de plus en plus continues, beaucoup moins interrompues par les maternités que dans le passé. De fait, les charges familiales pèsent de moins en moins sur les*

¹¹⁵⁸ OUDIN-BASTIDE Caroline, op. cit., p.138

¹¹⁵⁹ Idem, p.139

¹¹⁶⁰ Idem, pp.144-146

¹¹⁶¹ TESTART Alain, « Esclave, la dette et le pouvoir », Paris, Edition Errance, 2001, p.124

¹¹⁶² GAUTIER Arlette, « Genre et esclavage aux Antilles françaises. Bilan de l'historiographie », in, HRODEJ Philippe (sous la direction de), « L'esclave et les plantations de l'établissement de la servitude à son abolition », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p.170

¹¹⁶³ GAUTIER Arlette, idem, p.170

¹¹⁶⁴ BESSIERE Celine, « Race/classe/ genre. Parcours dans l'historiographie américaine des femmes du Sud autour de la guerre de Sécession », in, TARAUD Christelle, BARD Christine, (sous la direction de), « Prostituées », Histoire, femmes et sociétés, Presses Universitaires du Mirail, Centre National du livre, CLIO, Toulouse, 2003, p.244

¹¹⁶⁵ SEGALIN Martine, « La nouvelle femme », Études, novembre 1982, p.464-477

¹¹⁶⁶ SCHWEITZER Sylvie, « Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles », Paris, Odile JACOB, 2002, p. 9, citée dans MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, « Sociologie de l'emploi », La découverte, Paris, 2004.

¹¹⁶⁷ MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, « Sociologie de l'emploi », La découverte, Paris, 2004, p.16

¹¹⁶⁸ Idem, p.103

comportements d'activité des femmes »¹¹⁶⁹. La courbe en U renversée, correspond selon ces sociologues à une activité continue qui coïncide au cumul entre activité et obligations familiales¹¹⁷⁰. Dans l'introduction à son ouvrage, l'historienne Sylvie SCHWEITZER souligne le fait que « *le sens commun feint d'ignorer que les femmes ont aussi été paysannes, commerçantes, ouvrières, employées, infirmières, institutrices. Depuis toujours* »¹¹⁷¹. « *Entre 1914 et 1918, les femmes occupent des emplois d'hommes, qui, avant la guerre, leur sont fermés : conductrices de tramways, factrices, professeurs des lycées de garçons [...] les femmes sont arrivées sur le marché du travail pendant la Première Guerre Mondiale dans les métiers interdits* »¹¹⁷², rappelle-t-elle. Pour conclure sur le fait que « *les femmes sont enfin des citoyennes à part entière, nanties de leurs droits civiques, mais aussi civils, ceux de l'indépendance juridique face à leur conjoint, et, surtout, ceux de l'égalité scolaire, toute récente : alors, les femmes peuvent devenir ingénieures, cadres, médecins, avocates, juges* »¹¹⁷³.

Louis ROUSSEL écrivait, en 1975, que « *la femme a toujours eu une activité économique, mais dans la société traditionnelle, cette activité se déployait dans l'exploitation familiale, tandis qu'aujourd'hui elle s'exerce le plus souvent à l'extérieur du foyer* »¹¹⁷⁴. « *Les femmes ont acquis une véritable qualification. La dépendance économique totale qui fut longtemps celle de l'épouse est de ce fait beaucoup moins fréquente. Il s'ensuit une transformation des rôles effectifs des époux lorsque la femme travaille, et dans tous les cas, un changement général de la situation de la femme dans le ménage* », écrit le sociologue¹¹⁷⁵. Pour lui, « *dans la famille traditionnelle, la femme était, de droit, subordonnée au mari. Ses tâches étaient à la fois celle de ménagère et d'aide professionnelle de son époux. La question du « travail de la femme » dans ce contexte était dépourvue de toute signification, car l'épouse devait assumer simultanément ses tâches de maîtresse de maison, de mère et de cultivatrice ou agricultrice, par exemple* »¹¹⁷⁶. « *Si la mère n'a pas d'activité professionnelle, elle a plus de part dans les responsabilités quotidiennes du ménage et dans l'éducation des*

¹¹⁶⁹ Idem, p.20

¹¹⁷⁰ Idem, p.21

¹¹⁷¹ SCHWEITZER Sylvie, op. cit., p.7

¹¹⁷² Idem, p.8

¹¹⁷³ Idem, p.9

¹¹⁷⁴ ROUSSEL Louis, « Le mariage dans la société française. Faits de population données d'opinion », PUF, Paris, 1975, p.167

¹¹⁷⁵ Idem, p.167-168

¹¹⁷⁶ Idem, p.257

enfants. C'est elle qui accorde ou refuse les « permissions » de sorties, rencontre les professeurs, gère le budget, prévoit les loisirs et assure les relations extérieures avec les amis et les parents » conclue l'auteur¹¹⁷⁷.

Michel-Louis LEVY, quant à lui, considère que *« le puissant mouvement de croissance de l'activité professionnelle des femmes s'est poursuivi depuis le recensement de 1975. Cette croissance est simultanée à la montée du chômage, [...] conséquence des difficultés de l'emploi, qui engage nombre de couples à assurer deux revenus »*¹¹⁷⁸. L'auteur insiste sur le fait qu'*« à la ferme, à l'atelier, à la boutique, les femmes mènent de front leurs activités professionnelles et familiales »*. *« Les difficultés apparurent lorsque l'industrie, notamment dans le textile et l'habillement, se mit à utiliser la main-d'œuvre féminine. Le patronat chercha à les résoudre par l'emploi de veuves et de jeunes femmes qui n'étaient pas encore chargées de famille et censées venir "se constituer une dot", et aussi par diverses initiatives visant à faciliter la vie des mères de famille à l'usine. Les salariées, de leur côté, recoururent fréquemment à la pratique de la mise en nourrice à la campagne »*. *« L'idée de « s'arrêter de travailler » est moins favorablement envisagée par les jeunes femmes »* note-t-il encore¹¹⁷⁹. En effet, explique Michel-Louis LEVY, un faisceau de causes converge vers l'irréversibilité du choix des femmes pour le travail salarié : le niveau et la nature de l'éducation de la majorité des jeunes filles rend absurde l'idée de ne pas en tirer parti dans la vie professionnelle ; la socialisation de la garde des enfants les plus jeunes (écoles maternelles dès 2 ans, crèches, assistantes familiales...) raccourcit la durée pendant laquelle la présence de la mère est indispensable ; l'entrée dans le salariat fait accéder à des droits sociaux (assurances sociales, retraite) et professionnels (ancienneté) dont la conservation suppose la permanence de l'état de salariée ; la crainte de ne pas retrouver d'emploi, le moment venu, ou de devoir tout *« reprendre à zéro »*, conduit les femmes à préférer aujourd'hui l'inscription au chômage, ou toute forme d'emploi précaire (travail intérimaire, temporaire, à durée déterminée), à la perspective de *« rentrer à la maison »* ; la pression sociale ambiante, qui valorise l'activité professionnelle des femmes, fait craindre de se déclasser psychologiquement en sortant du monde qui compte ; l'importance du deuxième salaire pour le niveau de vie du couple est d'autant plus grande que ce salaire est plus proche en valeur du

¹¹⁷⁷ Idem, p.258

¹¹⁷⁸ LEVY Michel-Louis, « La carrière des femmes », Population et sociétés, INED, Avril 1981, n° 146, p.1

¹¹⁷⁹ Idem, p.2

premier, et mieux assuré ; enfin, et peut-être surtout, les progrès de la maîtrise de la fécondité permettent aux femmes ce renversement prodigieux d'adapter désormais leur nombre d'enfants et le calendrier de leurs naissances à leur emploi, alors que de toute éternité, elles ont adapté leur emploi au nombre et au calendrier de naissance de leurs enfants, explique le démographe¹¹⁸⁰. Dès lors, conclue-t-il, « *le travail professionnel s'étend comme pour les hommes sur une période longue et continue, au lieu d'être constitué de phases courtes et discontinues, émerge la notion de « carrière » féminine* »¹¹⁸¹.

Les évolutions économiques, scientifiques et sociales à l'œuvre durant les Trente Glorieuses, les mouvements de 1968, le changement des mentalités, l'expression forte et constante d'une aspiration à l'égalité, l'évolution des moyens de maîtrise de la fécondité –la légalisation de la contraception, la loi du 17 janvier 1975 autorise l'avortement lorsqu'il est pratiqué par un médecin dans un établissement hospitalier satisfaisant à certaines conditions. La loi du 31 décembre 1982, qui prévoit le remboursement des frais de l'intervention¹¹⁸², ainsi que le mouvement féministe ont fait évoluer en France la condition féminine et ont profondément changé le regard que la société porte sur le travail féminin. Cependant, bien qu'elles soient plus nombreuses à poursuivre des études, les femmes sont moins souvent titulaires d'un emploi¹¹⁸³. L'insertion sur le marché du travail reste plus difficile pour les femmes, qui sont plus souvent touchées que les hommes par le chômage. Et, lorsqu'elles travaillent, elles sont plus fréquemment concernées par la précarité et le sous-emploi¹¹⁸⁴. Autre problème que soulève la sociologue Andrée MICHEL est celui de la discrimination en matière de revenu. « *Elles ne reçoivent pas le même salaire que les hommes et, dans les périodes de crise de l'emploi, elles ne trouvent qu'exceptionnellement du travail à partir d'un certain âge* » écrit-elle.¹¹⁸⁵

Cette dernière remarque conduit à orienter la présente analyse du taux d'activité des immigrés domiens sur un autre paramètre tout aussi important que le sexe, celui de l'âge, afin de mettre en évidence les différents obstacles que peuvent rencontrer les jeunes domiens immigrant dans une optique professionnelle. Les graphiques présentés ci-dessus montrent très

¹¹⁸⁰ Ibidem

¹¹⁸¹ Ibidem

¹¹⁸² BLAYO Chantal, « L'avortement légal en France », Population et sociétés, INED, Janvier 1985, n°187, p.1

¹¹⁸³ MERON Monique, MINNI Claude, « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », Économie et statistique, N°283-284, p.11

¹¹⁸⁴ Idem, p.12

¹¹⁸⁵ MICHEL Andrée, « Sociologie de la famille et du mariage », loc. cit., p.204

clairement que le taux d'activité (quelque soit le sexe) est moindre lorsque l'on se place dans les tranches d'âges extrêmes. L'analyse du taux d'activité en fonction de l'âge permet d'affirmer que, pour la population domienne – qu'elle réside en métropole ou dans son DOM d'origine –, ce taux est plus élevé que celui de la métropole pour les personnes âgées de 15 à 24 ans. Pour les domiens, cette situation peut être la conséquence d'une durée des études plus courtes (cas des 15-24 ans). Les taux d'activité des personnes âgées de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans ont fortement diminué, du fait de l'allongement de la scolarité et de la difficulté d'accès à un premier emploi.

En ce qui concerne l'insertion des jeunes sur le marché du travail, Bernard VIVIER écrit qu'ils « *rencontrent des difficultés au moment de leur entrée dans le monde du travail. A l'issue de leur formation initiale, ils sont confrontés à un parcours fait de tâtonnements successifs* »¹¹⁸⁶. « *Ils se heurtent à un certain nombre de difficultés liées aux fluctuations du marché du travail et aux spécificités des postes de travail dans les entreprises. Par ailleurs, le manque d'expérience grève lourdement les primo-accédants sur le marché du travail alors que les entreprises privilégient l'opérationnalité et la rapidité* »¹¹⁸⁷. L'entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, d'une part, et la retraite anticipée des travailleurs d'autre part constituent, pour Dominique SCHNAPPER, « *des éléments explicatifs de la forte concentration du temps de travail sur les âges intermédiaires de la vie active* »¹¹⁸⁸.

A ce sujet, Margaret MARUANI et Emmanuèle REYNAUD soulignent que « *l'emploi est au cœur de toute interrogation sur l'insertion des jeunes, leur socialisation, leur entrée dans l'âge adulte* »¹¹⁸⁹. A l'autre extrémité de la pyramide des âges, le taux d'activité des personnes âgées de 55 ans et plus chute également, dans un contexte de chômage et de retraite anticipée des seniors. Selon ces auteures, « *la diminution de l'activité des jeunes et des travailleurs âgés obéit, pour partie au moins, à des options, à des politiques sociales bien précises : l'élévation de l'âge de la scolarité obligatoire, d'une part, l'abaissement de l'âge de la retraite, d'autre part. La crise de l'emploi a ensuite pris le relais et amplifié le mouvement : l'allongement de la période de scolarisation s'est doublé d'une extension du*

¹¹⁸⁶ VIVIER Bernard, op. cit., p.53

¹¹⁸⁷ Idem, p.20

¹¹⁸⁸ Cité par VIVIER Bernard, idem, p.106

¹¹⁸⁹ MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, op. cit., p.103

*temps de l'insertion professionnelle ; le rajeunissement de l'âge de la retraite a été prolongé par la multiplication de préretraites »*¹¹⁹⁰.

On a vu qu'une partie des domiens était moins bien lotie en ce qui concerne l'exercice d'une activité professionnelle. Il devient alors autant logique que nécessaire d'orienter la suite de cette étude vers une analyse du chômage des immigrés domiens résidant en France. Sachant que le chômage peut être une entrave prépondérante à l'intégration d'un individu, immigré ou non, dans une société, on tentera de déterminer si justement, le statut d'immigré des domiens constitue pour ces derniers un facteur handicapant vis-à-vis du chômage.

IX.2 Définition du concept de chômage

Analyser l'accès à l'emploi permet de cerner un aspect essentiel de l'intégration sur le marché du travail, elle-même garante de l'intégration dans la société. Exercer une activité professionnelle est un facteur intégrateur dans la société pour toute personne, car c'est ce qui permet non seulement d'avoir un statut et une rémunération mais également l'accès à un certain nombre de droits. Le marché du travail en métropole est-il plus accessible pour les autochtones ou pour les personnes nées dans les DOM ? Si écart il y a, de quel ordre est-il ? La comparaison entre les taux de chômage des deux populations nous permettra d'affiner l'analyse. En effet, ne pas avoir d'emploi, surtout pendant une longue période, a des répercussions sur le niveau et sur les conditions de vie. L'exercice d'une activité permet de se prémunir également contre la pauvreté et la précarité.

L'INSEE définit un chômeur comme étant « *une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un* »¹¹⁹¹. Le chômeur précise le Bureau International du Travail (BIT), est « *une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et enfin, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement)* »¹¹⁹². Au sens du recensement de la population « *les chômeurs sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle*

¹¹⁹⁰ MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, idem, p.14-16

¹¹⁹¹ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur-rp.htm>

¹¹⁹² <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur-au-sens-du-bit.htm>

Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi »¹¹⁹³.

Dominique SCHNAPPER¹¹⁹⁴ explique que la catégorie « *chômeur* » est le produit d'une définition administrative, elle-même reflet de la conception que se fait la société, à un moment donné, du travail et de l'exclusion temporaire ou définitive du monde du travail. La qualité de « *chômeur* » – et, par conséquent, celle de véritable « *travailleur* » – était réservée aux hommes adultes ayant involontairement perdu un emploi de salarié dans une entreprise. Le chômeur n'était pas indemnisé, mais secouru¹¹⁹⁵. La notion même du chômage est, selon la chercheuse, qui écrit dans les dernières décennies du XX^e siècle, le produit d'une construction sociale, il est « *la gangrène du siècle finissant* », la dissolution des liens sociaux et civiques, avec le risque de voir les chômeurs dériver vers toutes les formes de marginalité¹¹⁹⁶. De plus, « *le chômeur est humilié, il connaît une progressive désocialisation* »¹¹⁹⁷. « *C'est en accédant enfin à un emploi stable qu'ils peuvent également former un couple stable et participer aux échanges sociaux* »¹¹⁹⁸. « *Avec l'éloignement du marché de l'emploi stable, les relations avec la parentèle et la participation à la vie associative baissent également, ainsi que toutes les formes de participation sociale* »¹¹⁹⁹. « *Le chômage conduit à l'affaiblissement des liens avec la parentèle, qui cesse progressivement d'apporter son aide matérielle et morale* »¹²⁰⁰. Il « *affaiblit la conscience collective liée à l'activité professionnelle et à la participation sociale et politique née de cette activité* »¹²⁰¹. « *Tout chômeur est aussi privé de sa participation aux rythmes collectifs, définit par l'alternance des temps de travail et de non travail, aussi bien au niveau du rythme quotidien qu'hebdomadaire ou annuel. Tout chômeur est aussi privé des points de repères spatiaux de son existence* »¹²⁰². Le chômage est perçu comme la « *honte d'être inutiles, d'être secourus ou assistés* »¹²⁰³. D'après l'auteure, la crise de statut suscitée par le chômage traduit l'attachement au travail. Dans la mesure où l'activité professionnelle

¹¹⁹³ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur-rp.htm>

¹¹⁹⁴ SCHNAPPER Dominique, « L'épreuve du chômage », Cher, Gallimard, Folio actuel, 1981, 1994, p.37

¹¹⁹⁵ Idem, p.38

¹¹⁹⁶ Idem, p.13

¹¹⁹⁷ Idem, p.18

¹¹⁹⁸ Idem, p.20-21

¹¹⁹⁹ Idem, p.32

¹²⁰⁰ Idem, p.33

¹²⁰¹ Idem, p.34

¹²⁰² Idem, pp. 71-72

¹²⁰³ Idem, p.76

constitue le seul mode d'existence possible et envisageable, c'est l'avenir entier qui est nié. L'estime qu'on peut avoir de soi est fondée sur le travail. Cette crise, créée par le chômage et l'humiliation qui en résulte, tient en effet à l'identification de l'honneur au travail et à une perception dichotomique qui oppose au monde du travail et des travailleurs celui des « *fainéants* », sans honneur et sans dignité – d'où le sentiment du chômeur d'être exclu et méprisé¹²⁰⁴. Le pointage auprès des agences pour l'emploi réactualise les sentiments de honte et de culpabilité liés à la crise de statut¹²⁰⁵. Le travail constitue la norme sociale par excellence¹²⁰⁶. Alors que le chômage signifie une gêne financière, la désorganisation du temps quotidien, le temps du travail définit, à contrario, le temps libre et lui donne son véritable sens¹²⁰⁷. « *La désorganisation du temps suscite l'ennui et, en même temps, rend impossible d'utiliser le temps disponible pour entreprendre des activités organisées* »¹²⁰⁸. *En même temps que leur travail, les chômeurs ont donc perdu les occasions de rencontres et d'échanges. [...] Le chômage se vit en solitaire* »¹²⁰⁹. « *Le chômeur a le sentiment que la société en général et ses amis se détournent de lui, que sa présence crée une gêne et provoque la crainte de ses interlocuteurs de se voir demander une forme d'aide* »¹²¹⁰.

Pour les hommes, c'est la virilité qui est remise en question : c'est dans et par le travail que se révèle l'homme par opposition à la « *femme* »¹²¹¹. « *L'homme prouve sa virilité en travaillant et en gagnant le revenu du ménage, la femme sa vertu, en affirmant ses qualités ménagères* »¹²¹². « *Le père au chômage perd l'autorité sur sa famille et l'estime de soi. Cette situation risque de provoquer l'affaiblissement, voire la rupture des liens conjugaux, familiaux et même filiaux. Le chômage remet en question le statut de l'individu dans la société mais aussi à l'intérieur du groupe familial.* »¹²¹³. « *Pour les femmes l'absence de travail professionnel entraîne la fin des relations avec le monde extérieur et avec les autres, la disparition de toute relation sociale, l'identification exclusive avec le statut de ménagère devenu inacceptable, la réclusion entre les « quatre murs ».* [...] elles ont perdu, en même

¹²⁰⁴ Idem, p.107

¹²⁰⁵ Idem, p.111

¹²⁰⁶ Idem, p.122

¹²⁰⁷ Idem, p.128

¹²⁰⁸ Idem, p.136

¹²⁰⁹ Idem, p.144

¹²¹⁰ Idem, p.222

¹²¹¹ Idem, p.108

¹²¹² Idem, p.138

¹²¹³ SCHNAPPER Dominique, « Sur la responsabilité sociale partagée », EHESS/ CESPPRA, p.4

temps que leur travail, les éléments qui donnent un prix à ce travail : les responsabilités et les « contacts humains » »¹²¹⁴. « Le chômage qui signifie déchéance et solitude est totalement dévalorisé par rapport à l'idée de l'activité professionnelle, grâce à laquelle les chômeuses déclarent trouver liberté et indépendance et grâce à laquelle elles obtiennent la forme privilégiée de l'intégration sociale : la femme au foyer n'a plus de statut social »¹²¹⁵. Celles de revenu modeste vivent leur chômage comme moyen de s'occuper de leur foyer et de leur enfant valorisant ainsi leur identité de parent¹²¹⁶. Pour les jeunes, Dominique SCHNAPPER argue que « le travail constitue la consécration de l'état adulte »¹²¹⁷.

Pour conclure la sociologue écrit que « l'attitude à l'égard du chômage ne peut être compris indépendamment de l'attitude à l'égard du travail : c'est la signification donnée au travail qui confère sa signification à la période de chômage. Le travail continue à fixer la position de l'individu dans la structure sociale et son rapport à la société et aux autres, à définir son identité sociale et personnelle »¹²¹⁸. « Les identités professionnelles sont et restent une des dimensions de la socialisation secondaire des individus »¹²¹⁹. « Les individus constituent leur identité personnelle et élaborent leur estime de soi dans et par le travail ; c'est là qu'ils font l'apprentissage des contraintes et des limites de la vie collective, c'est à l'occasion de la vie professionnelle qu'ils apprennent à échanger avec les autres. Le travail, c'est le Grand intégrateur de nos sociétés, qui fonde la dignité personnelle et conditionne les relations avec les autres. L'absence d'emploi est plus grave que la pauvreté, parce qu'il touche à la dignité de la personne »¹²²⁰.

Pour Michel-Louis LEVY, au niveau des ménages et des familles, « la présence d'un chômeur affecte le niveau de vie de l'ensemble des membres de la famille et désorganise aussi la vie familiale elle-même »¹²²¹. L'auteur poursuit en soulignant que « le chômage perturbe la constitution et le fonctionnement de la famille ». A l'inverse, « les crises familiales perturbent le rapport au travail des personnes concernées »¹²²². L'auteur conclut en expliquant que le

¹²¹⁴ SCHNAPPER Dominique, « L'épreuve du chômage », loc. cit., p.146

¹²¹⁵ Idem, p.147

¹²¹⁶ Idem, p.18

¹²¹⁷ Idem, p.75-76

¹²¹⁸ Idem, p.248-249

¹²¹⁹ Idem, p.22

¹²²⁰ SCHNAPPER Dominique, « Sur la responsabilité sociale partagée », loc.cit., p.5

¹²²¹ LEVY Michel-Louis, « Les chômeurs dans la famille », Population et sociétés, INED, n°350, octobre 1999, p.1

¹²²² Ibidem

chômage « *prive d'abord les ménages de leurs revenus secondaires, le chômage à de plus en plus affecté leurs revenus principaux* »¹²²³. Pour Nicolas HERPIN, « *les perturbations que le chômage peut provoquer dans la vie de famille dépendent de la situation qu'occupe dans son ménage le demandeur ou la demandeuse d'emploi. [...] Demandeurs et demandeuses d'emploi n'occupent pas la même situation vis-à-vis de la famille. Les hommes, en effet, vivent relativement souvent encore dans le foyer des parents et ceux qui ont quitté leur famille d'origine, fréquemment seuls. En revanche, les femmes vivent en couple ou sont chefs de famille, notamment monoparentale* »¹²²⁴.

Claude DUBAR affirme, dans la préface de son livre¹²²⁵, que « *la privation de travail est une souffrance intime, une atteinte à l'estime de soi autant qu'une perte de relation aux autres. Inversement, le fait d'être reconnu dans son travail, de nouer des relations – même conflictuelles – avec les autres et de pouvoir s'investir personnellement dans son activité est constructeur d'identité personnelle et de créativité sociale* ». « *Parce qu'il est devenu une denrée rare, l'emploi conditionne la construction des identités sociales ; parce qu'il connaît des changements impressionnants, le travail oblige à des transformations identitaires délicates, parce qu'elles accompagnent de plus en plus toutes les modifications du travail et de l'emploi* » souligne-t-il¹²²⁶. Le chômage se définit, selon Jean-Pierre DURAND, « *comme une inactivité forcée due au manque de travail, d'emploi (situation sociale objective) ; il est aussi un statut reconnu et encadré par des règles qui le définissent et des institutions de gestion et de soutien des chômeurs ; enfin, il est un vécu subjectif dans les trajectoires privés d'emploi* »¹²²⁷. Lors d'un séminaire ayant pour thème « *Bonheur et travail* », Christian BAUDELLOT et Michel GOLLAC expliquent que, « *en perdant son travail, le chômeur perd bien plus que son salaire* »¹²²⁸. Faisant appel à différents auteurs, ils concluent sur le fait que « *les temps ont changé, mais le chômage brouille, aujourd'hui comme autrefois, les repères spatiaux et temporels [D. SCHNAPPER, 1981], et confère un sentiment « d'inutilité au*

¹²²³ Idem, p.2

¹²²⁴ HERPIN Nicolas, « La famille à l'épreuve du chômage », Économie et statistique, n°235, septembre 1990, p. 31

¹²²⁵ DUBAR Claude, « La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles », Paris, Armand Colin, 1991

¹²²⁶ DUBAR Claude, « La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles », Paris, Armand Colin, 1991, p.8

¹²²⁷ In, AKOUN André, ANSART Pierre (sous la direction de), « Dictionnaire de sociologie », Le Robert Seuil, 1999, p.72

¹²²⁸ BAUDELLOT Christian et GOLLAC Michel, « Bonheur, travail et sociologie », séminaire « Bonheur et travail de l'École Normale Supérieure », 23 avril 2001, p.5

monde » [R. CASTEL, 1995], de honte sociale [O. SCHWARTZ, 1990]. Le chômage est indiscutablement une source de malheur»¹²²⁹.

Dans le cadre de l'immigration pour le travail de la population domienne, l'analyse s'orientera sur le taux de chômage de ceux résidant en métropole, en fonction de leur âge et de leur sexe. En comparant ces données avec celles de la population métropolitaine, on pourra alors juger de l'intégration professionnelle des domiens en métropole et faire un parallèle entre les disparités homme-femme vis-à-vis de l'emploi et du chômage. Le chômage ne permet pas aux migrants, comme aux autochtones, de s'intégrer socialement dans la communauté d'accueil, car il remet en question ses différents rôles et ses statuts (ex : père, mère). A cet effet, Dominique SCHNAPPER écrit, dans son article « *Sur la responsabilité sociale partagée* », que l'« *on a ainsi attribué un grand rôle à l'immigration dans cet affaiblissement de l'intégration sociale* »¹²³⁰. « *Avec la démocratie providentielle, ce sont les modalités de l'intégration sociale dans son ensemble qui se sont affaiblies ou, en tous cas, transformées. Un certain nombre de caractéristiques de la société française – et plus généralement des démocraties providentielles contemporaines - rendent non seulement l'intégration des immigrés et de leurs descendants, mais celle de tous les membres de la société plus difficile que dans le passé* »¹²³¹.

Pour Bernard VIVIER, directeur de l'Institut supérieur du travail, « *depuis maintenant trois décennies, la croissance s'est ralentie et après trente années « glorieuses », le chômage a fortement progressé pour devenir selon lui structurel* »¹²³². « *A partir des années soixante-dix, la massification du chômage et la précarisation des emplois ont entraîné une mise en cause du rôle du travail comme facteur d'intégration sociale* » poursuit-il¹²³³. Le fait d'être privé d'un emploi entraîne, selon le même auteur, une diminution des liens sociaux, sans pour autant entraîner une rupture de ces liens. Bien que le chômage constitue une épreuve économique et psychologique, « *la durée du chômage et la situation de l'individu au regard de sa cellule familiale constituent des facteurs limitant ou à l'inverse pouvant aggraver les risques de rupture avec la famille, les organismes sociaux et le réseau de relations*

¹²²⁹ Ibidem

¹²³⁰ SCHNAPPER Dominique, « *Sur la responsabilité sociale partagée* », loc. cit., p.3

¹²³¹ Ibidem

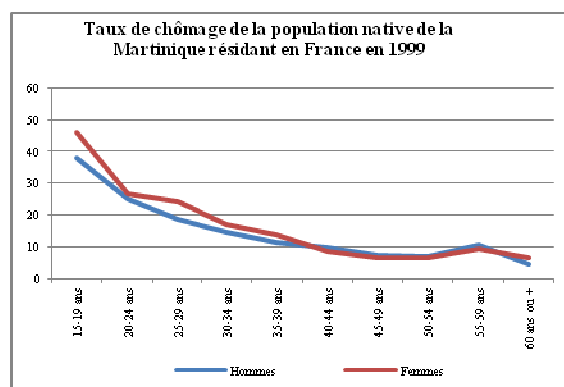
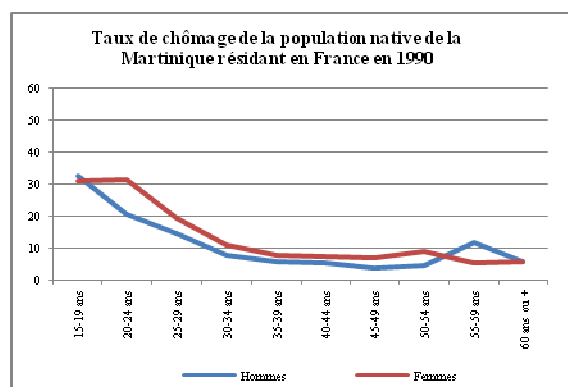
¹²³² VIVIER Bernard, op. cit., p.5

¹²³³ Idem, p.61

professionnelles »¹²³⁴. VIVIER conclue que « l'état de privation de travail qu'engendre le chômage va bien au-delà de l'amputation du revenu. En perdant son travail, le chômeur perd un certain nombre de liens sociaux, même des liens sans rapports apparents avec le travail. Pour certains sociologues, le chômage atteint la liberté de l'individu, tout au moins sa liberté de décision »¹²³⁵.

Dans l'ouvrage collectif « *De la question sociale à la question raciale ?* » qu'il dirige, Didier FASSIN retranscrit l'entretien avec un responsable d'un plan local d'insertion par l'économie, qui explique que, dans le cas des immigrés, « ils sont Français, [...] mais leur problème est que le marché du travail classique leur est fermé, même quand ils sont diplômés [...] et il semble que le stigmate de la couleur de peau constitue une barrière presque insupportable... enfin, presque indépassable »¹²³⁶.

Entre 1990 et 1999, les natifs de la Martinique ont vu leur taux de chômage augmenter de 1,6 point. Sur la même période, ce chiffre est de 1,4 point pour les natifs de la Guadeloupe, de 4,3 points pour les natifs de la Guyane et de 1,1 point pour les natifs de La Réunion. L'évolution du taux de chômage entre 1990 et 1999 montre donc que celui-ci a augmenté pour les natifs des quatre DOM, chez les hommes comme chez les femmes, mais plus significativement pour les hommes natifs de la Guyane.



¹²³⁴ Ibidem

¹²³⁵ Idem, p.62

¹²³⁶ FASSIN Didier, FASSIN Eric, (sous la direction de) BEAUD S., De RUDDER V., FEHER M., JOBARD F., NDIAYE P., NOIREL G., PIATOUX M., SAADA E., VOUREC'H F., VAN ZANTEN A., « De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française. », Paris, La Découverte, 2006, p.26

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole
à travers les différentes instances de socialisation

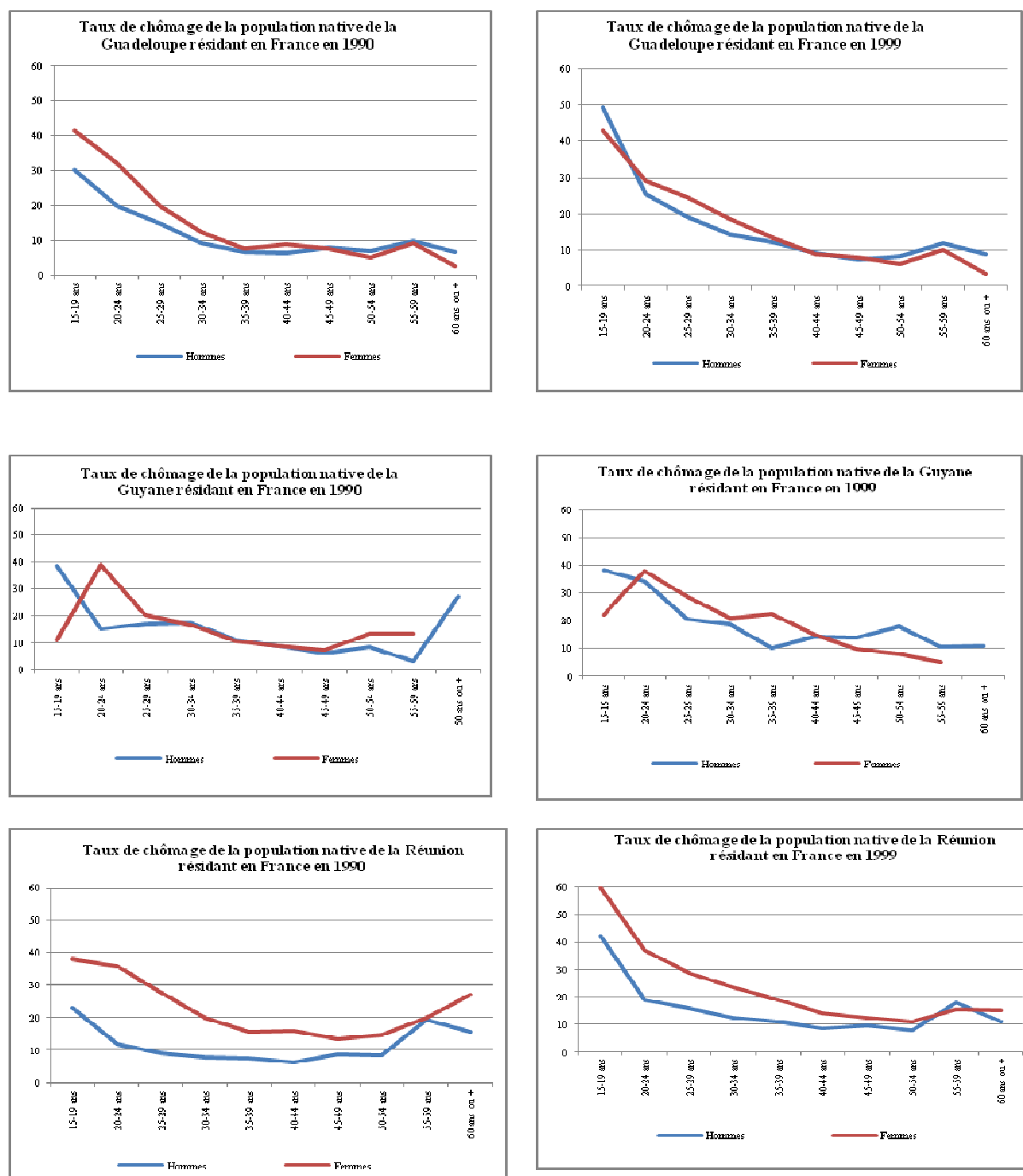


Figure 28: le taux de chômage de la population native des DOM résidant en métropole en 1990 et 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1990 -1999

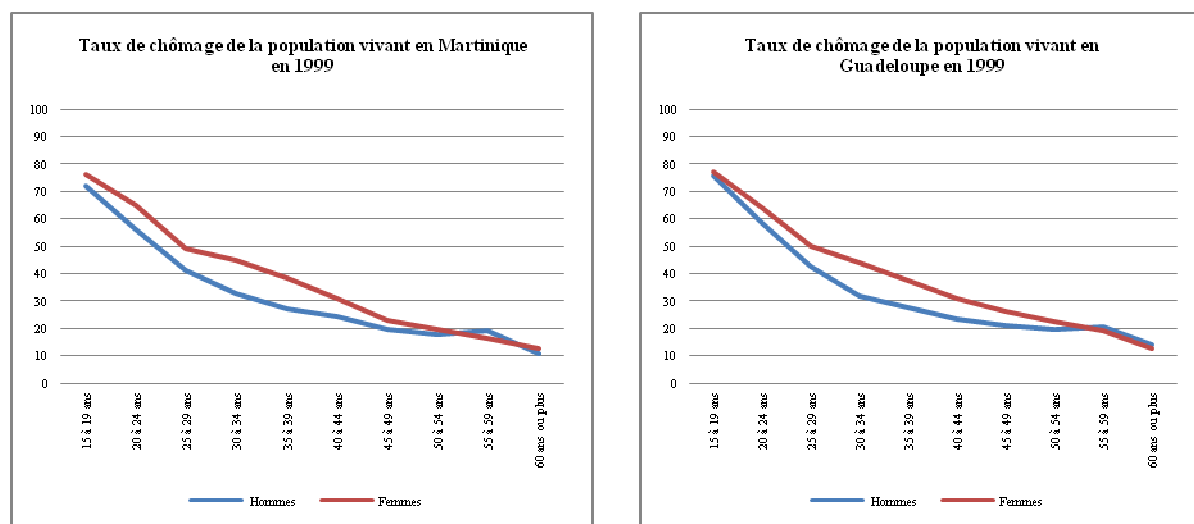


Figure 29: le taux de chômage de la population domienne résidant dans les DOM en 1999

Sources : Recensements de la population Insee 1990 -1999

Dans les DOM, le taux de chômage est supérieur à 30%, alors qu'il est inférieur à 20% pour les domiens vivant en France et de 12,8% pour l'ensemble de la population métropolitaine. Les domiens résidant en France sont donc moins touchés par le chômage que leurs homologues restés dans le DOM d'origine. L'immigration rime ici avec une diminution du taux de chômage et avec plus d'opportunités professionnelles. Entre 1990 et 1999, la population native des DOM résidant en métropole a vu son taux d'activité diminuer, au profit d'une augmentation du taux de chômage. A l'exception de la population native de la Guadeloupe, les taux d'activité et de chômage ont augmenté entre les deux périodes. De façon générale, le taux de chômage de la population native des DOM est plus élevé par rapport à celui des personnes nées en métropole, exception faite des natifs de la Martinique résidant en France. En 1999, la population native de la Guyane résidant en métropole avait un taux de chômage de 19,8%. Ce même taux s'élevait à 13,9% pour les natifs de la Guadeloupe et à 16,1% pour les natifs de La Réunion. La population métropolitaine a, quant à elle, un taux de chômage de 12,8%, alors que celui des natifs de la Martinique est de l'ordre de 12,4%.

Dans les départements d'Outre-mer, le taux de chômage est excessivement élevé, ce qui démontre une profonde crise économique. Celui-ci ne diminue pas depuis 1986, selon les données des recensements de l'INSEE¹²³⁷, et le taux élevé de chômage des jeunes témoigne de

¹²³⁷ En 1986, le taux de chômage est de 22,6% pour la Guyane, de 27% pour la Guadeloupe, 31% pour la Martinique et de 37% pour l'île de La Réunion.

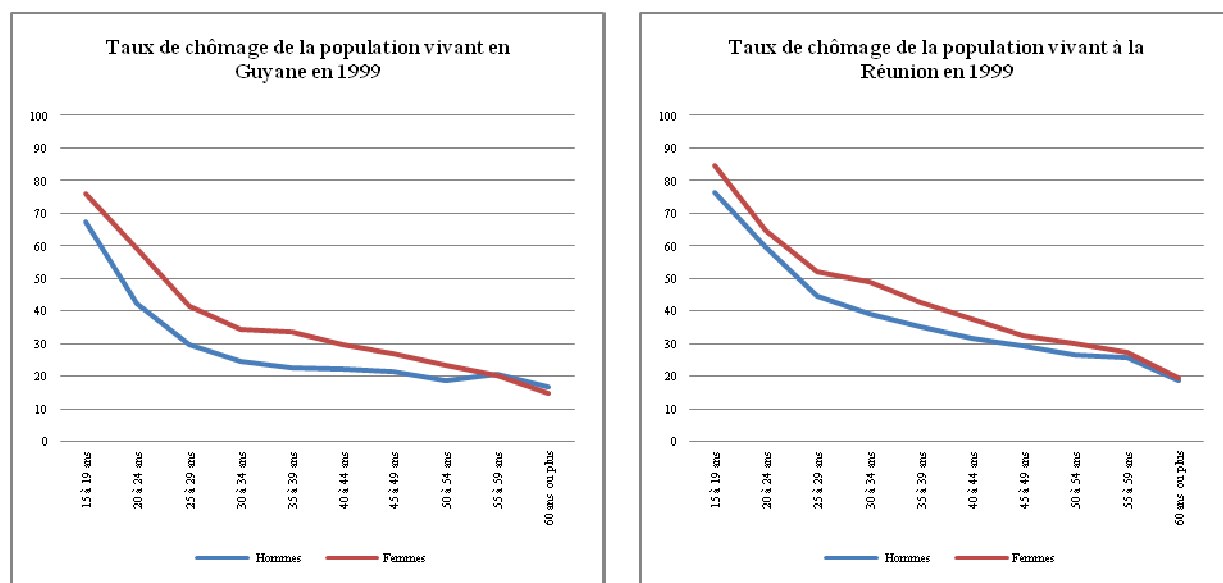
l'importance de cette crise. Dans son article « 50 ans de mutation du marché du travail. Les raisons d'un chômage élevé »¹²³⁸, Olivier AGUER écrit que « dans les années 50, le chômage avait peu de réalité aux Antilles-Guyane du fait de la structure de l'économie. Il est apparu à la fin des années 60, avec l'explosion démographique et l'effondrement du secteur primaire et demeure important depuis cette date ». Il note que « l'économie était très consommatrice de main-d'œuvre, notamment l'agriculture et la pêche ; l'industrie sucrière était encore très exportatrice en raison des difficultés des betteraviers en Europe ; les premiers effets de la départementalisation se faisaient sentir, avec notamment l'accès à de nombreux postes de fonctionnaires. Enfin, la population était d'un tiers inférieur à aujourd'hui ». C'est dans les années 60 qu'une « forte inadéquation entre offre et demande d'emploi est apparue » et entre 1970 et 1980 « les pouvoirs publics ont incité les Antillais à prendre des emplois en métropole dans le cadre de la campagne menée par le BUMIDOM afin de diminuer la pression sur le marché de l'emploi locale », le but étant d'endiguer le taux de chômage se situant déjà en 1974 à un niveau proche de 20%¹²³⁹. « Outre la pression démographique, d'autres facteurs ont contribué à l'augmentation du chômage », selon l'auteur. Il relève « le fort taux d'activité (notamment celui des femmes), la progression trop faible de l'emploi ainsi que les spécificités d'une économie insulaire [...] (conditions naturelles, exigüité des territoires et donc des marchés, problèmes de compétitivité) ». Il faut également intégrer dans ces facteurs le niveau de formation de la population domienne. En Guyane, on compte en 1999, 44% des 25-34 ans n'ayant aucun diplôme contre 65% des plus de 60 ans¹²⁴⁰. Vincent HECQUET et Thierry TROUCHE expliquent que « 41% des guyanais d'âge actif sont nés à l'étranger. Leurs niveaux de formation sont particulièrement bas, puisque 76% d'entre eux sont enregistrés sans diplôme » et que « le très grand nombre d'actif sans diplôme constitue un handicap » et pour ceux ayant un faible niveau de formation ils ne peuvent exercer des professions qualifiées¹²⁴¹.

¹²³⁸ AGUER Olivier, « 50 ans de mutation du marché du travail. Les raisons d'un chômage élevé », ANTIANE, n°56, juin 2003, p.8-9

¹²³⁹ Ibidem

¹²⁴⁰ HECQUET Vincent, TROUCHE Thierry, « Des actifs moins diplômés qu'en moyenne nationale », ANTIANE, n°68, aout 2007, p.30

¹²⁴¹ HECQUET Vincent, TROUCHE Thierry, « Des actifs moins diplômés qu'en moyenne nationale », ANTIANE, n°68, aout 2007, pp. 30-31



Dans le cas de La Réunion, « le chômage est sans conteste le problème économique le plus grave que connaît [l'île] depuis plusieurs décennies. Son apparition et son développement accéléré à partir des années 1960, sont d'autant plus surprenant si l'on considère que du début du XVIII^e à la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'île n'a pratiquement pas cessé d'importer des esclaves puis, après 1848 des engagés »¹²⁴². Fred CELIMENE et André LEGRIS expliquent que, « avant le milieu des années 1960, le chômage n'était pas mesuré à La Réunion c'est seulement en 1967 que pour la première fois, une enquête a été lancée pour cerner les contours du chômage local »¹²⁴³. « La départementalisation en impulsant une nouvelle dynamique de croissance, a permis de créer de nombreux emplois peu qualifiés, en particulier dans les travaux publics, les transports et les secteurs [...] de transfert. Globalement les suppressions d'emploi qui ont lieu dans l'agriculture sont plus que compensées par les créations »¹²⁴⁴. Cependant, d'après le recensement, en 1999, 25% des salariés occupaient des emplois précaires¹²⁴⁵. Il est à rappeler selon les auteurs, que « La Réunion compte actuellement entre 100 000 et 120 000 illettrés ». La question que se pose alors ces derniers, « c'est comment insérer dans le monde du travail

¹²⁴² CELIMENE Fred, LEGRIS André, « De l'économie coloniale à l'économie mondialisée. Aspects multiples de la transition (XXe et XXIe siècles) », Paris, Presse universitaire des Antilles et de la Guyane, 2011, p.177

¹²⁴³ Idem, p.178

¹²⁴⁴ Idem, p.180

¹²⁴⁵ Idem, p.200

*cette population qui ne sait ni lire ni écrire ? »*¹²⁴⁶. Il faut également souligner le fait que les différents conflits sociaux constituent un autre facteur de précarisation. Outre la crise économique, la diminution de la consommation, la baisse du chiffre d'affaires, les fermetures d'entreprises, ce sont surtout les emplois qui disparaissent et le taux de chômage qui poursuit son évolution.

Pour les hommes, le taux de chômage est de 38,5% pour ceux de l'île de La Réunion, de 30,7% pour la Guadeloupe, 29,3% pour ceux résidant en Martinique, et enfin de 25,8% pour la Guyane. Dans le même temps, le taux de chômage est de seulement 11% pour les hommes métropolitains. Les femmes natives de Martinique et de Guadeloupe enregistrent un taux de chômage inférieur à celui des femmes de la Métropole, soit respectivement un taux de 12,9% et de 14,2% contre un taux de 15%. Pour les natives de la Guyane et de La Réunion leurs taux supérieurs de 5 points et 5,8 points sont situés au-dessus du taux de chômage des femmes de métropole. Les femmes résidant en Guyane ont un taux de chômage de 35,3%, celles résidant en Guadeloupe de 37,9%, alors que ce taux est de 36,2% pour celles résidant en Martinique. Pour les femmes résidant sur l'île de La Réunion ce taux est de 45,4%, alors que le taux de chômage des femmes métropolitaines est seulement de 15%.

Selon Dominique SCHNAPPER, *« la norme du travail est maintenant intériorisée par les femmes autant que par les hommes »*¹²⁴⁷. Cependant, *« aujourd'hui, le chômage touche les femmes en priorité. C'est parmi elles qu'on trouve les situations sociales les plus difficiles »*¹²⁴⁸. Les femmes aspirent à plus d'autonomie, elles maîtrisent leur destin individuel, visible aujourd'hui dans la baisse de la fécondité et la maternité non désirée. Leur désir d'indépendance se manifeste par un vif désir d'activité et explique le dynamisme scolaire. Bien que semée d'embûches, l'émancipation des femmes s'est réalisée grâce à leur accès à la vie professionnelle¹²⁴⁹. Il semble toutefois *« que les femmes affrontent, encore plus que les hommes, les difficultés du marché du travail. Elles se heurtent davantage à la pénurie d'emplois et se retrouvent donc nombreuses au chômage, avec parfois peu de chance d'en sortir. Quand elles ont un emploi, elles sont plus souvent confrontées aux phénomènes de précarité de l'emploi. [...] l'emploi étant rare, les femmes doivent plus que les hommes se contenter de demi-mesures [...] Le temps partiel est deux fois plus fréquent pour elles [...] Ce*

¹²⁴⁶ Idem, p.204

¹²⁴⁷ SCHNAPPER Dominique, « Contre la fin du travail », Paris, Les éditions Textuel, 1997, p.57

¹²⁴⁸ SCHNAPPER Dominique, idem, p.61

¹²⁴⁹ CAZENAVE Jacques, « Femmes de Guadeloupe », INSEE, 1995, p.52

temps partiel est subi [...] En particulier, elles sont plus tributaires des formes particulières d'emploi »¹²⁵⁰ (le contrat aidé). Delile DIMAN-ANTENOR estime que « dans le passé, le développement de l'industrie sucrière s'est fait avec une importante contribution des femmes (attacheuses et sarcleuses entre autres). Ces tâches étaient bien intégrées dans le processus de production de la canne. Le déclin de cette spéculation a renvoyé les femmes à «leurs casseroles» »¹²⁵¹. Elle explique que, « entre 1970 et 1990, les économies ont basculé de l'agricole vers le tertiaire. Et les femmes ont très largement participé à ce mouvement (le nombre des femmes occupées a augmenté de plus de 50 % entre 1974 et 1990). Forte présence donc sur le marché du travail, surtout entre 25 et 30 ans, et davantage en Martinique que dans les deux autres départements »¹²⁵². A propos de La Réunion, Gérard AMABLE et Patrick MOMAL écrivent que « l'emploi dans l'agriculture a diminué rapidement. Le secteur primaire a vu ses effectifs se réduire considérablement. L'industrie locale, enfin, ne voit pas sa place augmenter » et, dans le même temps, « les femmes cherchent plus fréquemment qu'auparavant à travailler. Elles s'ajoutent donc aux jeunes et aux personnes que l'agriculture n'emploie plus et grossissent les rangs de ceux qui recherchent un emploi ». «D'une part, [parce que,] la baisse rapide de la fécondité à partir de la fin des années soixante a permis, semble-t-il, à un plus grand nombre de femmes de se porter sur le marché du travail [et]d'autre part [parce que,] beaucoup d'emplois faisant appel en majorité à la main-d'œuvre féminine ont été créés dans le secteur tertiaire : employées dans les cantines scolaires, employées de commerce, personnel des établissements hospitaliers et de la Fonction publique des femmes qui seraient restées inactives il y a vingt ou trente ans cherchent aujourd'hui à travailler »¹²⁵³.

¹²⁵⁰ Idem, p.42

¹²⁵¹ DIMAN-ANTENOR Delile, « Femmes au travail », ANTIANE-ECO N° 19. Septembre 1992 – INSEE, p.20

¹²⁵² Ibidem

¹²⁵³ AMABLE Gérard, MOMAL Patrick, « La Réunion, département le plus touché par le chômage », in, Économie et statistique, n°198, avril 1987. p.18

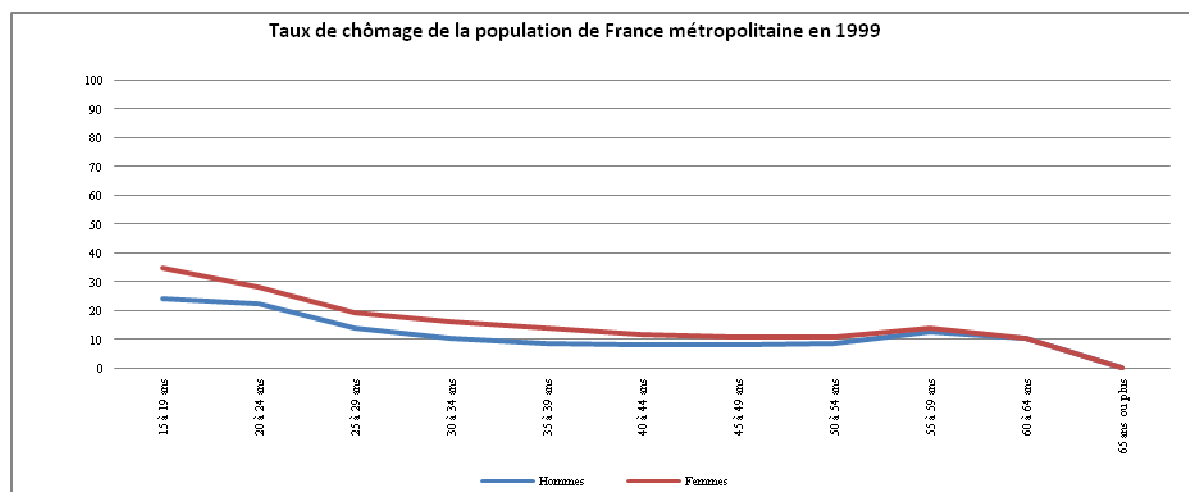


Figure 30: taux de chômage de la population métropolitaine en 1999
Sources : Recensement de la population Insee 1999

Entre 1990 et 1999, le taux de chômage des jeunes a augmenté. On notera également que le taux de chômage des jeunes de métropole, pour une même tranche d'âge, est moins élevé que celui des jeunes domiens résidant en France. En ce qui concerne la population native de la Martinique, le chômage touche plus fortement les jeunes de moins de 29 ans. On constate également que, pour cette tranche d'âge, le chômage touche plus durement les jeunes femmes que les jeunes hommes. Pour les femmes natives de la Guyane, le taux de chômage diminue à partir de 50 ans. Est-ce dû au retour au pays ou à l'absence d'une population suffisamment conséquente dans cette tranche d'âge? La population de Guyane compte 5,8% d'hommes et 6,2% de femmes âgées de 60 ans ou plus. Il est à noter que, quelques soit la tranche d'âges, les taux de chômage restent très élevés pour les femmes natives de l'île de La Réunion. Il est également à rappeler qu'en 1999, la population native de La Réunion comptait encore 27% de personnes n'ayant aucun diplôme.

D'ailleurs, Dominique SCHNAPPER relève que « *l'âge apparaît comme une variable décisive, dans la mesure où il traduit des rapports différents aux normes du travail et des formes d'intégration diverses* »¹²⁵⁴. Elle souligne que pour les jeunes « *continuant à vivre chez leurs parents, cela leur permet d'éviter les difficultés financières. Les plus jeunes (16-22 ans) ont l'avantage de pouvoir se conformer aux modèles de comportement issus de leur vie d'élève ou d'étudiant : les formations complémentaires, les cours du soir, les rencontres avec des camarades, les activités sportives ou culturelles, procurent au moins des occupations pour*

¹²⁵⁴ SCHNAPPER Dominique, « L'épreuve du chômage », loc. cit., p.80

meubler le temps »¹²⁵⁵.

Les difficultés d'insertion professionnelle, ainsi que l'état du marché du travail ont poussé les jeunes à prolonger leur scolarité, afin d'obtenir un diplôme de niveau plus élevé, tout cela pour disposer des meilleurs atouts contre les risques de chômage. Les jeunes ont également ralenti leur départ vers la métropole, comme l'atteste Claude-Valentin MARIE : « à l'instar des jeunes métropolitains, les jeunes antillais (aux Antilles comme en métropole) ont aussi retardé leur entrée dans la vie active en prolongeant leur scolarité »¹²⁵⁶. L'auteur note également que « les difficultés grandissantes d'accès au marché du travail métropolitain ont découragé les jeunes encore aux Antilles d'y tenter leur chance. Ou alors pour les Antillaises qui l'ont fait sans succès n'ont pas prolongé leur séjour en métropole. [...] elles ont préféré se maintenir en position d'attente en Guadeloupe et Martinique »¹²⁵⁷.

Florence LEFRESNE souligne que « le rapport des jeunes à l'emploi a été profondément remodelé depuis une vingtaine d'années. La difficulté à acquérir une première expérience professionnelle, le passage parfois récurrent par le chômage et le développement de parcours instables décrivent désormais la nouvelle donne de l'accès à l'emploi pour un grand nombre d'entre eux et en premier lieu pour les moins qualifiés. Face à ces difficultés dont les conséquences individuelles et collectives sont loin d'être totalement identifiées, les pouvoirs publics sont intervenus de plus en plus activement, engageant des dépenses [...] dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion »¹²⁵⁸. Monique MERON et Claude MINNI rappellent que des stages en alternance et des contrats emploi-formation s'étaient mis en place en direction des moins de 25 ans¹²⁵⁹. Les politiques pour l'emploi des jeunes mises en place à la fin des années soixante-dix ont eu, à moyen terme, peu d'impact. Les mesures prises au milieu des années quatre-vingt (TUC, SIVP, CES) drainent beaucoup de jeunes, et l'embellie de 1988 et 1989 sur le plan économique permet la diminution du chômage des jeunes¹²⁶⁰. Parallèlement, à partir de 1985, l'Éducation Nationale prend part à l'orientation des jeunes vers l'insertion ou organise

¹²⁵⁵ Idem, p.84

¹²⁵⁶ MARIE Claude-Valentin, op. cit., p.525

¹²⁵⁷ Idem, p.524

¹²⁵⁸ LEFRESNE Florence, « Les jeunes et l'emploi », Repères, La Découverte, Paris, 2003, p.3

¹²⁵⁹ MERON Monique, MINNI Claude, op. cit., p.15

¹²⁶⁰ Idem, p.11

une reprise d'études¹²⁶¹.

Devant l'ampleur du chômage, les femmes se consacrent à leur foyer et les jeunes à poursuivre des études. De plus, les jeunes résidents au foyer des parents diffèrent leur départ quand ils sont au chômage.

Pour Dominique SCHNAPPER, « *tant que régnait le plein emploi, les immigrés se sont « intégrés » par le travail comme les autres* »¹²⁶². L'auteure souligne que « *les immigrés vivent le chômage de manière souvent plus douloureuse que les autres, dans la mesure où leur présence même était justifiée par le travail* »¹²⁶³. Par rapport aux autres populations d'immigrés présentes en France (exception faite des portugais et espagnols), le taux de chômage de la population domienne immigrée est nettement inférieur. En s'appuyant sur les exceptions portugaise et espagnole, on se rend compte que les domiens ont « *profité* » des facilités administratives, quant à leur installation en France métropolitaine, puisqu'étant des citoyens européens¹²⁶⁴. De même, le fait de pouvoir travailler dans la fonction publique (puisque étant de nationalité française) a grandement facilité leur accès à l'emploi. En effet, 48% d'entre eux sont fonctionnaires en 1999. En ce qui concerne les immigrants, Isabelle TABOADA-LEONETTI considère que « *le chômage entraîne leur exclusion de la société de production. Ils développent et intériorisent alors une image d'impuissance sociale qui les empêche de jouer un rôle actif et valorisé dans la société. Toutefois, si les réseaux d'appartenance sont maintenus, les immigrants peuvent s'intégrer dans leur communauté ethnique* »¹²⁶⁵.

¹²⁶¹ Idem, p.15

¹²⁶² SCHNAPPER Dominique, « Contre la fin du travail », loc. cit., p.64

¹²⁶³ Idem, p.65

¹²⁶⁴ Le traité de Maastricht voté en 1992 garantit la libre circulation des citoyens européens à l'intérieur de l'Union Européenne.

¹²⁶⁵ TABOADA-LEONETTI Isabelle, « L'intégration et exclusion dans la société duale : le chômeur et l'immigré » R.I.A.C, 31,71.93-103

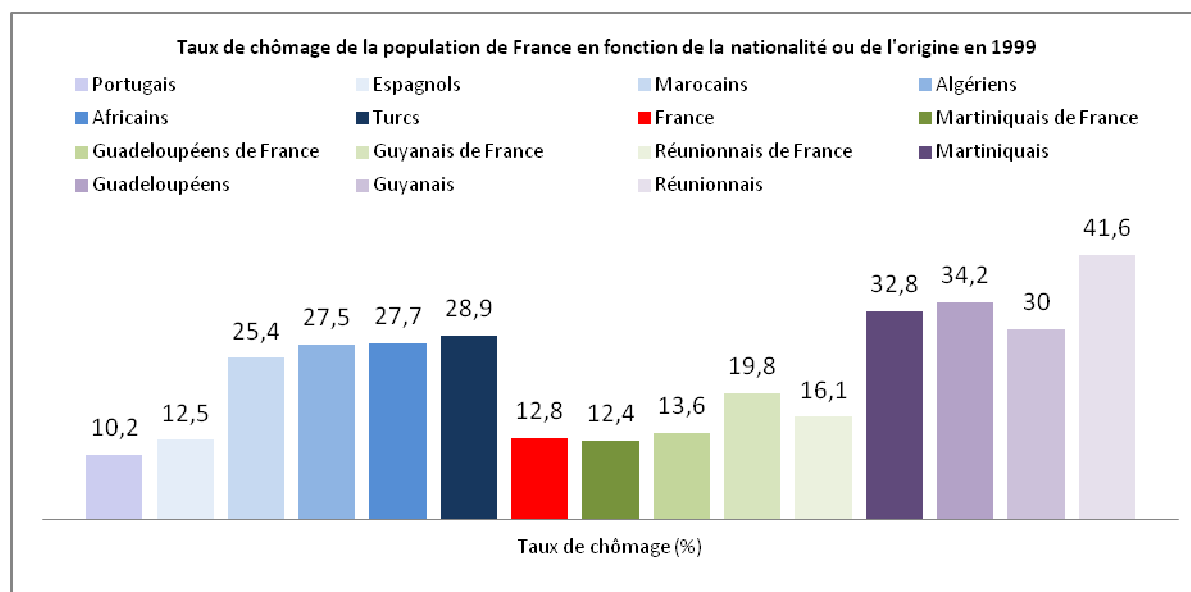


Figure 31: taux de chômage de la population de France en fonction de la nationalité ou de l'origine en 1999
Sources : Recensement de la population Insee 1999

Selon Hélène GARNIER et Dominique MEDA, « *les immigrés accordent au travail une importance bien plus forte que les Français nés de parents français et les personnes issues de l'immigration lui accordent une importance relative bien moindre* »¹²⁶⁶. La population migrante est la première touchée par le chômage, ainsi que la première victime du renforcement des barrières sociales. Les chocs pétroliers (1973-1979) vont entraîner un ralentissement de la croissance économique qui affectera durement l'emploi et générera des licenciements et l'augmentation du taux de chômage, frappant ainsi les immigrés plus fortement qu'avant. Entre 1975 et 1997, la France a vu son taux de chômage passer de 3% à près de 11%. Smaïn LAACHER note que « *les immigrés auront plus de difficultés que le reste de la population pour accéder à un emploi* »¹²⁶⁷. Et le sociologue Khellil MOHAND explique que, « *au moment où les immigrés commençaient à s'investir en France coïncide avec l'amplification de la crise économique : n'ayant pas, pour la grande majorité, de qualification professionnelle, ils sont les premiers à subir les conséquences de cette crise (chômage), parce qu'économiquement et socialement, ils sont les plus vulnérables* »¹²⁶⁸. Loïc WACQUANT insiste, lui, sur le fait qu'« *il y a un chômage massif, chronique et persistant, qui se traduit par la déprolétarianisation et la diffusion de la précarité, apportant dans leur sillage tout un cortège de privations matérielles, de difficultés familiales et de dérives*

¹²⁶⁶ GARNIER Hélène, MEDA Dominique, op. cit. p. 625

¹²⁶⁷ LAACHER Smaïn, « L'immigration », loc.cit., p.116

¹²⁶⁸ MOHAND Khellil, « Sociologie de l'intégration », Paris, Que sais-je, PUF, [1997], 2005, p.62

personnelles »¹²⁶⁹.

Pour permettre à certains de retrouver leur dignité, l'assistantat est organisé par les pouvoirs publics au nom de la solidarité, avec toute une série d'aides financières aux individus nécessiteux ou sans travail¹²⁷⁰. La création des ASSEDIC permet l'indemnisation du chômage, et le droit au RMI et ensuite au RSA assurent un revenu de subsistance et/ou offre des possibilités de formations qualifiantes, avec pour objectif l'insertion sur le marché du travail. Ces aides sont en principe accordées qu'aux plus de 25 ans, mais profitent néanmoins à certaines catégories de jeunes en grandes difficultés, aux familles monoparentales, par exemple. Pour Irène DILUMBU-BASTIDE « *le RMI a un triple objectif : garantir un revenu minimal, permettre l'accès à des droits sociaux, aider à l'insertion professionnelle et sociale* »¹²⁷¹. Cette indemnisation sera mise en place à partir de l'année 1988 dans les DOM. En 1989, le crédit formation-individualisé (CFI) est instauré. Les individus accèdent également à une protection sociale avec la création de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

La crise économique va également transformer le contrat à durée indéterminé (CDI), avec la création de contrats de travail plus précaires tels « *le Contrat d'insertion professionnelle (CIP), créé en février 1994 par le Premier Ministre Édouard BALLADUR, qui avait pour objectif de permettre l'embauche de jeunes avec un salaire correspondant à 80% du SMIC. La durée du CIP est de 6 à 12 mois, renouvelable une fois, et comporte un volet de formation obligatoire. Par le décret du 24 février 1994, le CIP s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat, d'un brevet professionnel ou de technicien, ainsi qu'aux jeunes d'un niveau de formation égal ou supérieur au niveau III : jeunes diplômés ayant un BTS, un DUT ou un DEUG, à la condition qu'ils soient au chômage depuis au moins 6 mois et inscrits à l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE). A la suite du mouvement social initié par les lycéens et les étudiants, le CIP sera finalement retiré le 30 mars 1994* »¹²⁷². D'autres contrats, tel le contrat à durée déterminé (CDD), le contrat emploi-solidarité (CES), le contrat emploi jeune (CEJ), les contrats en alternances (contrat de professionnalisation etc.), le Contrat Nouvelles Embauches (CNE), les CAE-CUI, les contrats à temps partiel, ou encore les contrats

¹²⁶⁹ WACQUANT Loïc, « Parias urbains, ghetto, banlieues, État », Paris, La Découverte, Poche, 2005, p.30

¹²⁷⁰ MOHAND Khellil, Idem.

¹²⁷¹ DILUMBU-BASTIDE Irène, « RMI en Guadeloupe : 15ans déjà », ANTIANE-Éco, n°62, mars 2005, p.21

¹²⁷² BLOSS Thierry, ERLICH Valérie, « Les nouveaux acteurs de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question », Revue française de sociologie, n° 41-4, 2000, p. 765

d'intérim, pour un public de plus en plus en difficulté (travailleurs âgés, licenciés, jeunes sans aucun diplôme, femmes en difficultés) ont été créés. Tous ces contrats rendent compte de la montée régulière du chômage de longue durée (plus d'un an) qui frappe en priorité ceux qui sont considérés comme les moins « *employables* ». D'autres réformes vont permettre la création du Pôle Emploi (ex-ANPE), d'Entreprises d'Insertion (EI), d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), mais aussi, la possibilité de créer sa propre entreprise (Auto-entrepreneur) par le biais de financements tels que l'ACCRE. De même, l'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (APRE) finance la formation ou un moyen de locomotion, permettant de ce fait la qualification, ainsi que la mobilité des chômeurs. Certains peuvent bénéficier de la prime à l'emploi, en fonction de leur statut, de leur contrat et de leurs revenus. A tout cela s'ajoute, à l'attention des employeurs, la réduction des cotisations patronales dite « loi Fillon », le but étant d'embaucher ceux rencontrant le plus de difficultés face à l'emploi, afin de réduire le taux de chômage. Pour les personnes âgées, on instaure la retraite anticipée et la reconnaissance d'une dispense de recherche d'emploi. L'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans intervient en 1983 (loi modifiée en 2011 sous le gouvernement de Nicolas SARKOZY). L'ordonnance de janvier 1982 réduit la durée légale du travail de 40 à 39 heures hebdomadaires, pour enfin être fixée à 35 heures par la « loi Aubry » de 2000. Se généralise la cinquième semaine de congés payés. « *De nombreux emplois publics sont créés, le recours à l'intérim est réglementé* »¹²⁷³. Autant de réformes et de politiques mises en place par l'État afin de réduire le taux de chômage des jeunes, des personnes âgées, des femmes et de ceux étant peu ou pas diplômés. Mais, dès 1990, le chômage augmente de nouveau, assez lentement jusqu'en 1992, puis plus brutalement, pour atteindre des niveaux records en 1994. Depuis la crise économique, le taux de chômage est de nouveau en hausse.

IX.3 Niveau de diplôme des chômeurs natifs des DOM en 1999

Faute de données concernant la population domienne vivant dans les DOM et celle de France métropolitaine, il n'a pas été possible de faire le même travail de comparaison que dans les analyses précédentes.

En toute logique, un bon niveau d'instruction permet d'accéder plus facilement au

¹²⁷³ MERON Monique, MINNI Claude, op. cit., p.15

marché de l'emploi. Plus on est diplômé et moins on a la malchance de se retrouver au chômage¹²⁷⁴. Et, en général, à qualification égale, les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes. L'allongement de la scolarité retarde légèrement l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

« *Quelle que soit la conjoncture au moment de leur entrée sur le marché du travail, la situation professionnelle des diplômés du supérieur est nettement meilleure que celle des diplômés de l'enseignement secondaire (CAP-BEP, baccalauréat ou équivalent) ou des peu diplômés (personnes sorties de formation initiale avec uniquement le brevet ou sans aucun diplôme)* » écrivent Béatrice LE RHUN et Pascale POLLET¹²⁷⁵. Les auteures insistent sur le fait que « *l'accès à l'emploi et les conditions d'insertion dépendent aussi de la formation choisie, professionnelle ou générale, et du domaine ou des disciplines étudiés* »¹²⁷⁶. Par rapport aux BAC professionnels, les diplômés d'un BAC général seront plus nombreux à être au chômage. Les détenteurs d'un CAP-BEP couture, textile et habillement seront plus durement touchés par le chômage que ceux possédant un diplôme de plombier ou d'électricité. Les auteurs de l'article « *Être diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active* », Julien CALMAND et Pierre HALLIER observent également des disparités dans les filières du supérieur. Ils écrivent que « *ceux issus de filières professionnelles entrent dans la vie active dans de meilleures conditions que les diplômés de filières générales. De même, les jeunes issus de spécialités industrielles ou scientifiques s'insèrent plus aisément que ceux issus de spécialités tertiaires ou de sciences humaines* »

¹²⁷⁷.

¹²⁷⁴ MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, op. cit., p.32

¹²⁷⁵ LE RHUN Béatrice, POLLET Pascale, « Diplômes et insertion professionnelle », Vue d'ensemble - Portrait de la population, France, portrait social, 2011p.42

¹²⁷⁶ Idem, p. 43

¹²⁷⁷ CALMAND Julien, HALLIER Pierre, « Être diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », CEREQ, n°253, juin 2008, p.1

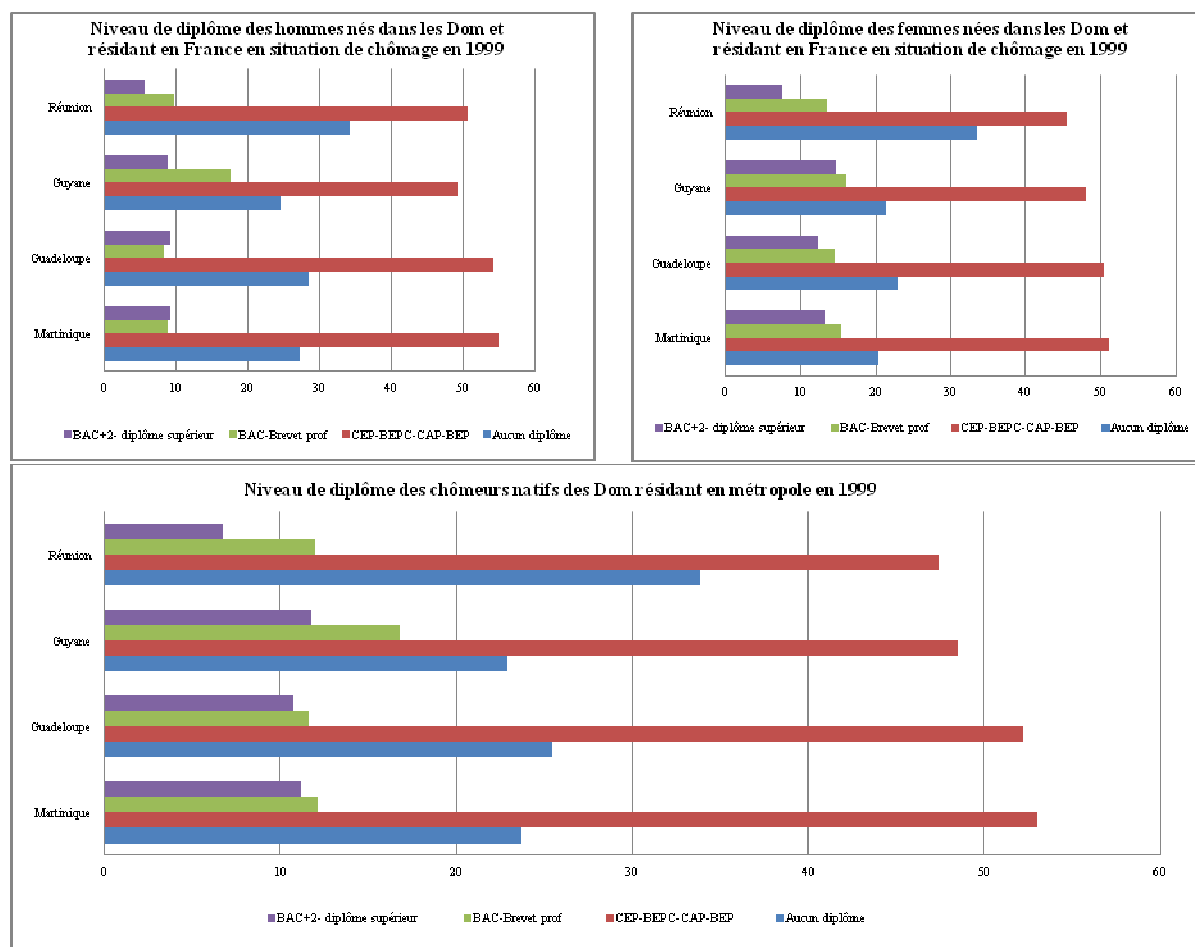


Figure 32: niveau de diplôme des chômeurs natifs des DOM résidant en métropole en 1999
Sources : Recensement de la population Insee 1999

Notons que la population domienne résidant en métropole compte plus de diplômés d'un CAP et/ou d'un BEP et que cette dernière dénombre plus de personnes au chômage. Ceux arrivés récemment en métropole, en situation économique de crise, sont plus touchés par le chômage. Enfin, les chiffres ci-dessus viennent en partie confirmer les propos tenus précédemment concernant notamment la plus grande difficulté des femmes à trouver du travail, à diplôme équivalent, par rapport aux hommes. Il est également confirmé le fait qu'un niveau de qualification élevé favorise l'obtention d'un emploi. Pour Claude DUBAR, « la possession d'un titre scolaire fonctionne souvent comme un filtre, mais c'est avant tout la capacité à anticiper les attentes de l'employeur et à manifester sa conformité avec celles-ci qui apparaît décisive »¹²⁷⁸. Monique MERON et Claude MINNI soulignent à leur tour que

¹²⁷⁸ DUBAR Claude «Socialisation et processus» in « L'exclusion - l'état des savoirs », sous la direction de Serge PAUGAM,, Paris, La Découverte, 1996, p.113

*« la poursuite des études entraîne un décalage de l'arrivée sur le marché du travail. L'insertion professionnelle des jeunes est longue et difficile »*¹²⁷⁹. Les auteurs notent qu'« aux Trente glorieuses, qui se caractérisaient par une situation de quasi-plein emploi, voire de pénurie de main-d'œuvre, a succédé depuis vingt ans, une situation économique où la demande de travail excède les emplois disponibles »¹²⁸⁰. Pour conclure ainsi : « du point de vue de la conjoncture économique, le premier choc pétrolier se traduit, depuis le deuxième trimestre de 1974, par une récession qui induit une ampleur du chômage inconnue lors des décennies précédentes, tandis que l'inflation n'est pas maîtrisée. C'est la fin des Trente glorieuses, années de croissance sans faille depuis l'après-guerre »¹²⁸¹.

Selon Louis CHAUVEL, « hier ticket d'entrée dans l'élite sociale, le diplôme suffit à peine aujourd'hui pour échapper aux emplois d'exécution routinière [...] « D'année en année, plus les titres scolaires – naguère sélectifs – se banalisent, et plus leur valeur décline, en terme de chances d'accès aux emplois et aux catégories sociales les plus prisées »¹²⁸². « Le diplôme pourrait même être un instrument d'exploitation, une ressource rare, nécessaire au « process » de production (un capital), inégalement répartie, offrant aux mieux lotis la possibilité de peser dans les négociations et de contraindre les autres à leur céder une part plus importante des résultats de l'activité collective » écrit le sociologue en se référant à Erik Olin WRIGHT¹²⁸³. Et il poursuit en accentuant le fait que « le diplôme est de plus en plus une condition nécessaire, et de moins en moins suffisante »¹²⁸⁴. Pour conclure sur « la dévalorisation du diplôme n'est pas le résultat de la seule diffusion des diplômes, mais le fait d'un décalage entre le rythme de progression des diplômes et celui de la croissance des postes qualifiés »¹²⁸⁵.

Jusqu'ici, on a analysé les taux de chômage et d'activité des domiens vivant en France métropolitaine, en établissant un parallèle entre la population métropolitaine et celles des DOM. On achèvera cette étude par l'analyse des catégories socioprofessionnelles des domiens, dans le but de percevoir l'évolution de la situation professionnelle de ces derniers,

¹²⁷⁹ MERON Monique, MINNI Claude, op. cit., p.9

¹²⁸⁰ Ibidem

¹²⁸¹ Idem, p.15

¹²⁸² CHAUVEL Louis, « Valorisation et dévalorisation sociale des titres : une comparaison France – États-Unis », p.1

¹²⁸³ Idem, p.2-3

¹²⁸⁴ Idem, p.4

¹²⁸⁵ Idem, p.7

par rapport à leur niveau de qualification et par rapport au secteur d'activité (privé – public), ainsi qu'aux professions exercées.

IX.4 Étude des catégories socioprofessionnelles des domiens en 1990 et 1999

Profitant de la dynamique de l'emploi générée par l'après guerre et plus particulièrement des *Trente Glorieuses*, les premiers domiens ont rejoint la métropole dans l'espoir de bénéficier de ce grand besoin de main d'œuvre. En 1990, 50% de la population active domienne résidant en métropole se concentrait dans la catégorie « employé » contre 26,5% de la population active française¹²⁸⁶. 32% des domiens résidant en métropole se regroupaient dans la catégorie « ouvrier », alors que seulement 29,4% de la population active française y était représentée. On dénombrait 13% de domiens dans la catégorie « professions intermédiaires » contre 20% de la population active française. La catégorie « cadres et professions intellectuelles » rassemblait 4% de la population active domienne et seulement 11,7% de la population active française. La catégorie « artisans, commerçants, chefs d'entreprises » compte 2% dans la catégorie « artisans, commerçants, chefs d'entreprises » contre 7,9% pour les domiens. La catégorie « agriculteurs exploitants » réunie 0% de la population domienne, alors que la population métropolitaine y est, pour ainsi dire, absente.

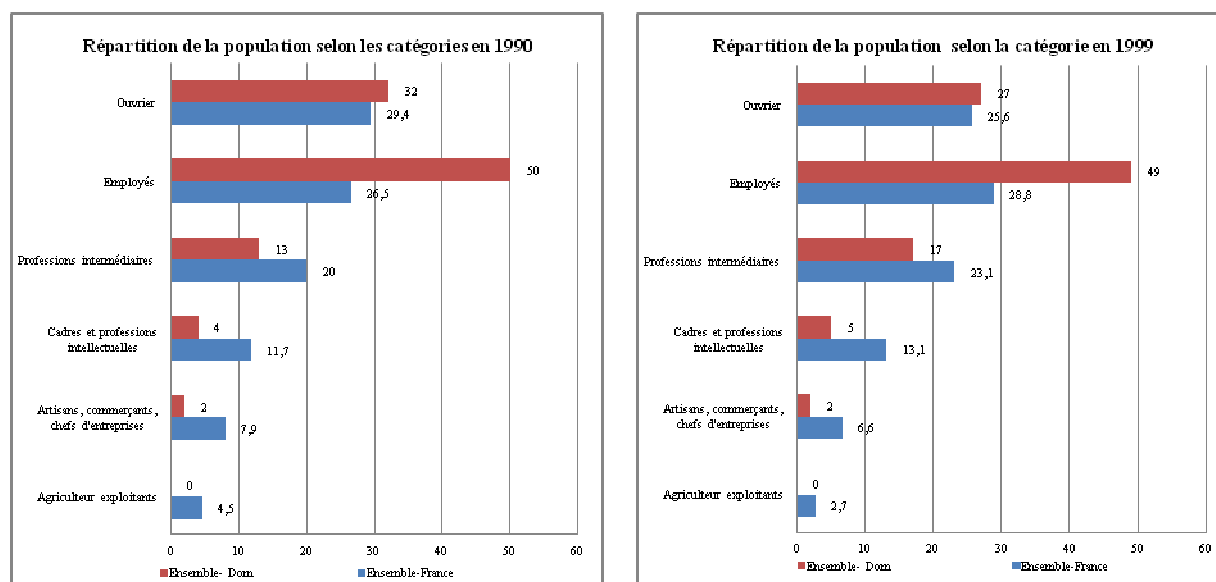
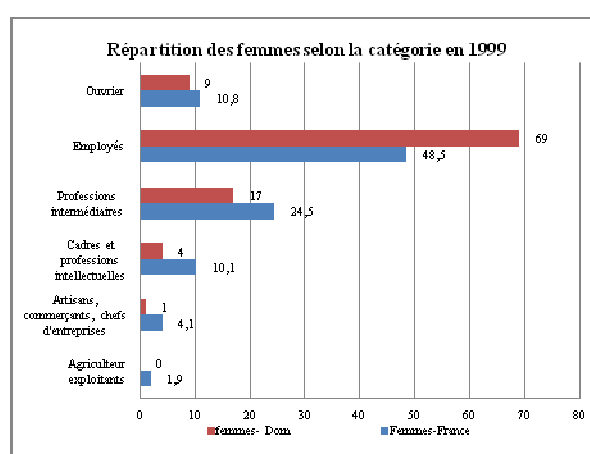
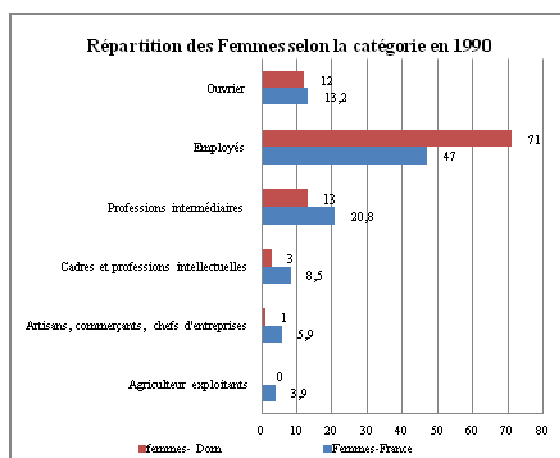
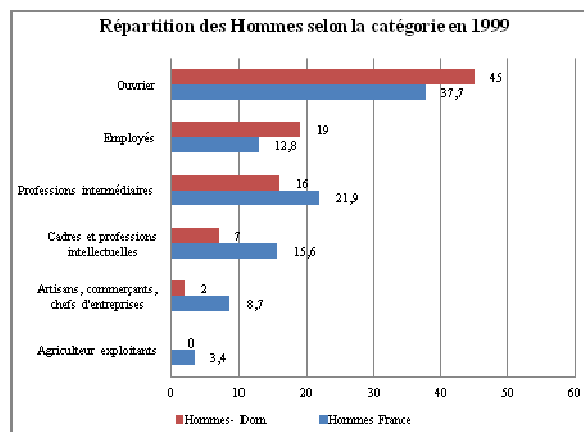
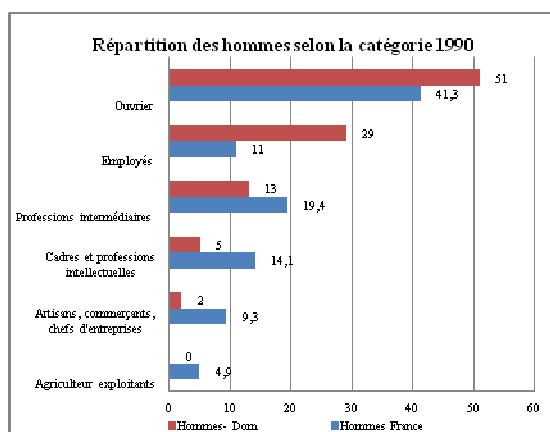


Figure 33:répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle en 1999
Source : Recensement INSEE 1999

¹²⁸⁶ MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, « Sociologie de l'emploi », loc.cit., p.47

En 1999, pour la population de métropole, la part des « *agriculteurs exploitants* » diminue de 1,8 point, tandis que celle des « *artisans, commerçants, chefs d'entreprises* » observe une réduction de 1,3 point, contre 3,8 points en moins pour la catégorie des « *ouvriers* ». Les difficultés que rencontrent les agriculteurs, notamment par rapport à la sécheresse, aux revenus plus bas et aux matières premières trop chères, sont quelques unes des raisons qui pourraient justifier la diminution de l'attractivité de cette profession. En ce qui concerne les « *artisans, commerçants, chefs d'entreprises* », il est vrai que les grandes industries alimentaires effectuent les mêmes activités qu'eux. Leur plus grand nombre dans l'espace économique pourrait peut-être jouer un rôle réducteur de la catégorie. La catégorie des « *ouvriers* », aurait, quant à elle, bénéficié de l'ascenseur social. A l'inverse, on observe une augmentation de 1,4 point de la proportion de « *cadres et profession intellectuelles* », de 3,1 point pour les « *professions intermédiaires* » et de 2,3 point pour la catégorie des « *employés* ».



Source : Recensement INSEE 1999

Margaret MARUANI et Emmanuèle REYNAUD expliquent que l'augmentation du nombre de cadres et de professions intermédiaires est due à la croissance de l'activité féminine¹²⁸⁷. Pour cette catégorie, le taux augmente de 2,5 points, entre 1990 et 1999, pour les hommes métropolitains, contre 3,7 points pour les femmes de métropole. En ce qui concerne les hommes domiens résidant en France, le taux augmente de 3 points, contre 4 points pour leurs homologues féminins. Les deux auteurs ajoutent que, *« du côté des employés, la progression globale est le produit de deux mouvements différents : la stagnation pour les hommes et de l'augmentation pour les femmes »*¹²⁸⁸. Effectivement, en 1999, les femmes métropolitaines représentent 48,5% de cette catégorie, contre 12,8% pour les hommes. En 1990, la part des employés représentait 11% des hommes métropolitains en activité, contre 47% pour leurs homologues du sexe opposé. Il est à noter que pour les femmes domiennes, ce taux est de 71% en 1990, contre 69% en 1999. Pour les hommes domiens, il est de 29% en 1990 contre 19% en 1999. Toujours selon les mêmes auteures, *« le déclin des emplois ouvriers est le lot de tous, hommes comme femmes, de même que celui des exploitants agricoles. En ce qui concerne les artisans, commerçants et chefs d'entreprises enfin, on observe une diminution plus importante chez les femmes que chez les hommes »*¹²⁸⁹. Ce que confirment les données statistiques pour la population métropolitaine, car, pour les domiens, les taux sont restés stables (entre 0 et 2% en fonction du sexe et de la catégorie). Pour les femmes, *« l'importante croissance du nombre de femmes parmi les cadres et professions intermédiaires ne saurait masquer la persistance d'une forte ségrégation, à la fois horizontale (concentration des emplois féminins dans un petit nombre de secteurs d'activité et de professions) et verticale (concentration des emplois féminins dans les catégories situées au bas de la hiérarchie professionnelle) »*¹²⁹⁰.

¹²⁸⁷ MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, op. cit., p.46

¹²⁸⁸ Ibidem

¹²⁸⁹ Ibidem

¹²⁹⁰ Ibidem

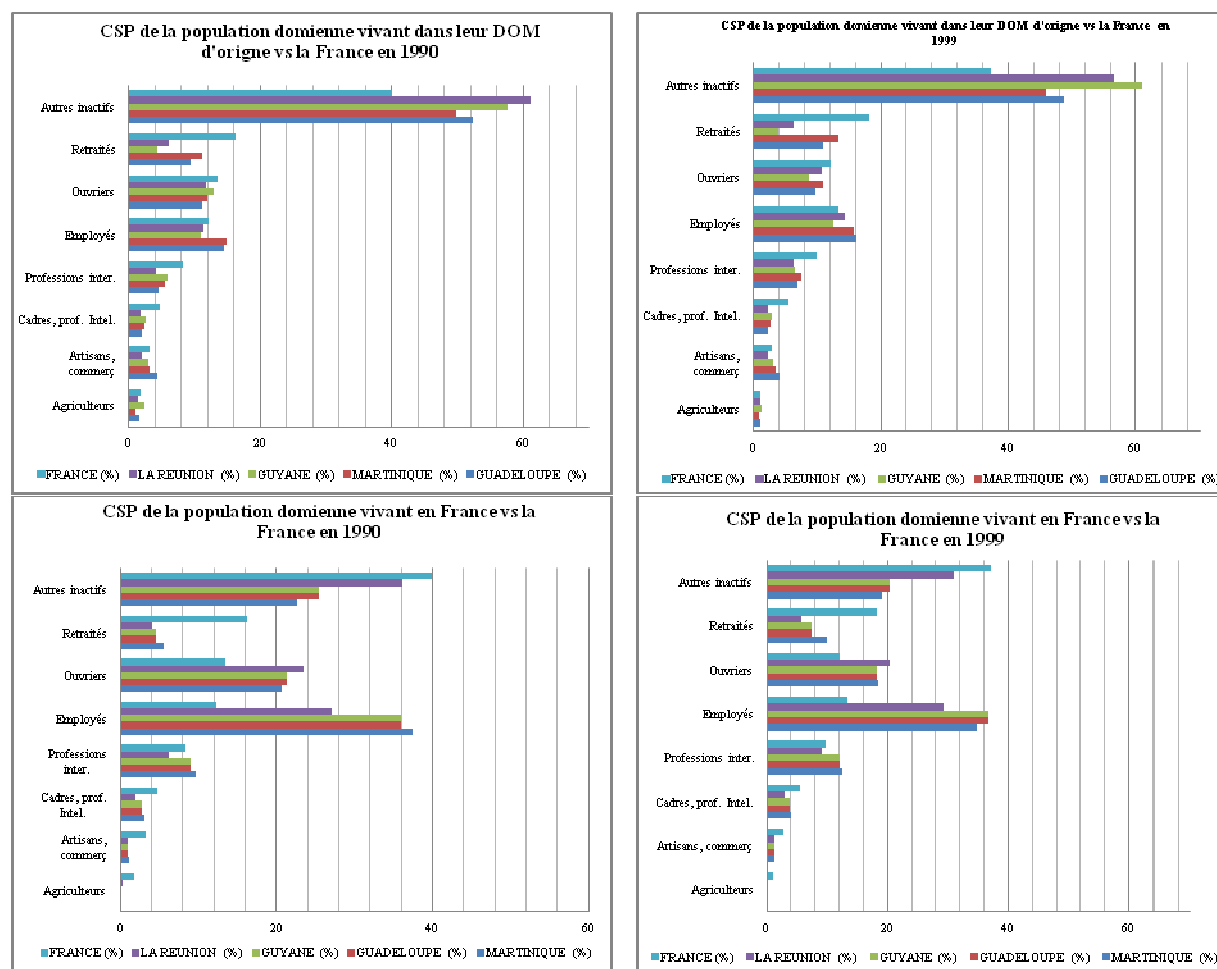


Figure 34: CSP de la population domienne vivant en métropole vs la France en 1990 et 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1990 -1999

Concernant la population résidant dans les DOM, un premier coup d'œil montre que le plus gros des effectifs se retrouve dans la catégorie « *autres inactifs* » qui regroupe les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants, les retraités, les hommes et les femmes au foyer, les personnes en incapacité de travailler, ainsi que les personnes sans activités, selon la définition de l'INSEE¹²⁹¹. La proportion des *autres inactifs* diminue entre 1990 et 1999. Les populations natives de la Guyane et de La Réunion concentrent les plus forts taux de personnes inactives, soit respectivement 34% et 31% en 1999 contre 47% et 36% en 1990. Viennent ensuite deux autres catégories : celle des ouvriers, qui rassemble majoritairement les hommes, et celle des employés, qui regroupe un plus grand nombre de femmes. Le développement des emplois dans le secteur tertiaire a permis la croissance du nombre de femmes sur le marché du travail.

¹²⁹¹ <http://www.insee.fr/fr/methodes/>

Les populations natives de la Martinique et de la Guadeloupe concentrent le plus fort taux d'employés, soit respectivement 37% et 36%. Les natifs de La Réunion sont quant à eux plus nombreux dans la catégorie des ouvriers par rapport aux autres DOM soit 24% en 1990, contre 20% en 1999.

Entre 1990 et 1999, les catégories précitées vont perdre des parts au profit des catégories « *professions intermédiaires* » et « *retraités* ». Le taux de retraités augmente de 2 points pour les hommes comme pour les femmes, pour la population native de la Guyane. A l'inverse, pour les trois populations ayant immigrés en France, entre 1990 et 1999, c'est seulement le taux des femmes retraitées qui augmente. La population est moins bien représentée dans les catégories des « *cadres, professions intellectuelles supérieures* », « *artisans, commerçants, chefs d'entreprise* » et « *agriculteurs exploitants* » et ce pour les deux années étudiées.

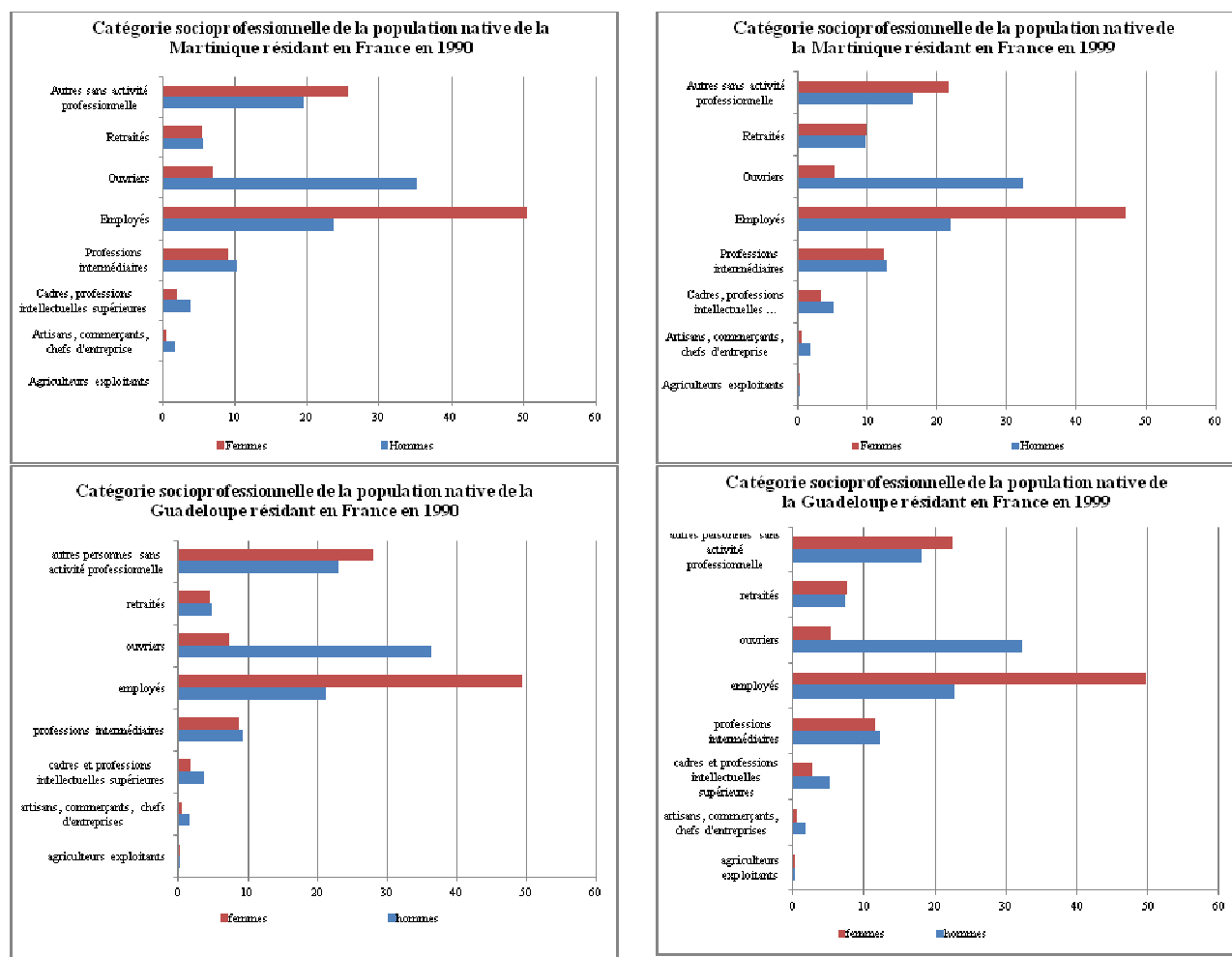
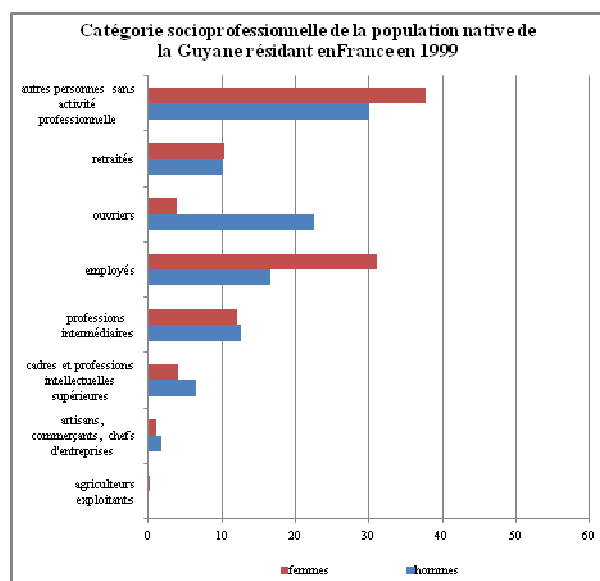
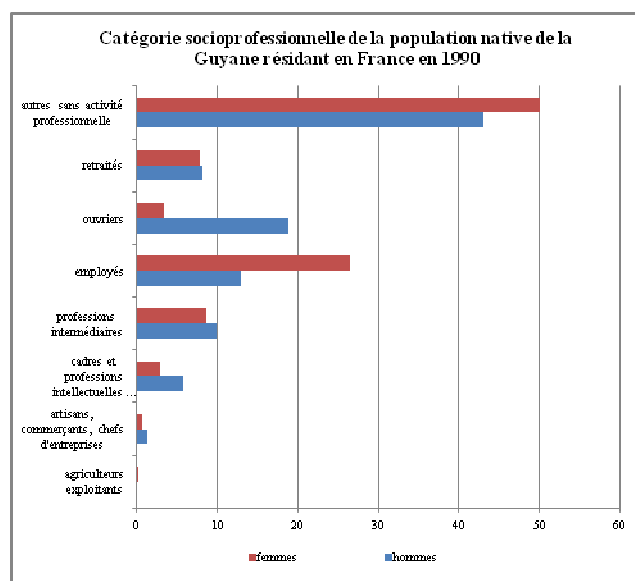


Figure 35: CSP de la population native des DOM selon le sexe et le DOM d'origine en 1990 et 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1990 -1999

En France, comme dans les DOM, les différentes crises liées à l'agriculture ont eu pour conséquence un déclin de ce secteur d'activité. Les difficultés économiques et environnementales qui ont suivi ont entraîné une chute du nombre d'agriculteurs qui ne forment ainsi qu'une minorité numérique de population¹²⁹². Cette situation perdure encore aujourd'hui. La société française est passée d'un modèle agricole et artisanal à une industrialisation de services, avec le développement des nouvelles technologies, qui a permis l'évolution des emplois de catégorie « employé », au détriment de ceux de la catégorie « ouvrier ». Le développement et l'expansion du secteur tertiaire va créer de nouvelles fonctions de vendeurs, secrétaires, guichetiers et agents de l'administration avec l'essor des grands magasins parisiens, des banques et des administrations telles la poste et la justice. Et c'est parce que la France a besoin de main-d'œuvre pour ces nouveaux types d'emploi, qu'elle fera appel, notamment par le biais du BUMIDOM, à la population issue des colonies. A partir de la Seconde Guerre Mondiale, les emplois administratifs, de l'enseignement et de la santé vont se multiplier grâce aux multiples réformes.

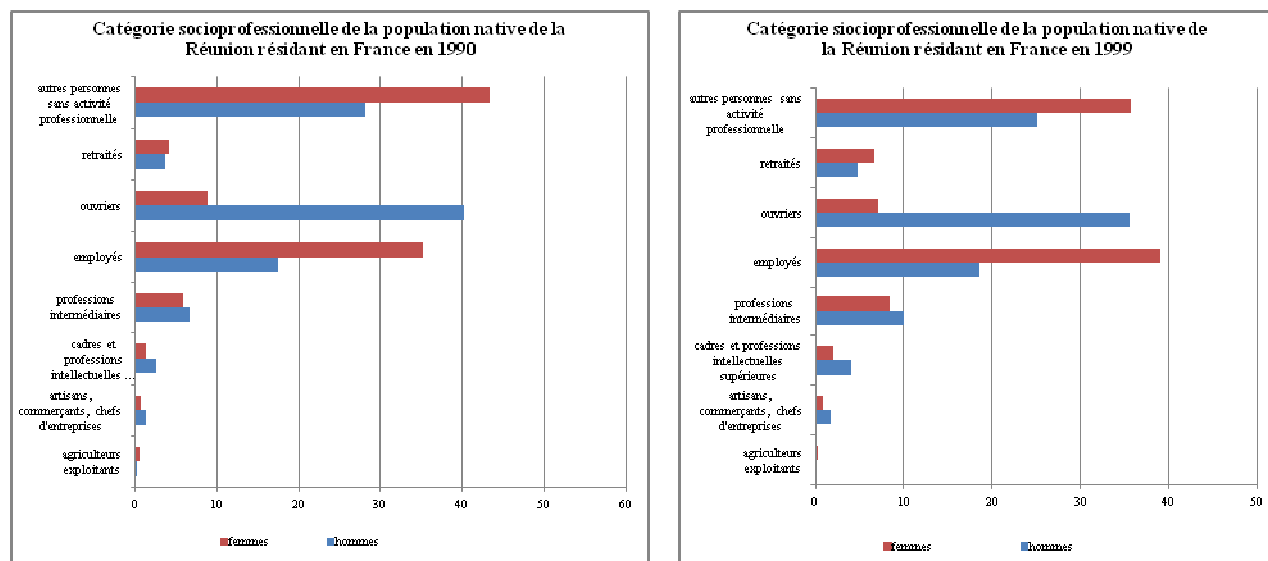


Sources : Recensements de la population Insee 1990 -1999

On constate une faible représentation des immigrés domiens dans les fonctions de cadres (ingénieurs, commerciaux, administratifs) et dans les professions intermédiaires (infirmières, techniciens supérieurs, informaticiens, enseignants, etc.). Pourtant, depuis la

¹²⁹² VIVIER Bernard, op. cit., p.19

Seconde Guerre, ces professions ont connu une très forte croissance, qui aurait pu bénéficier à la population domienne résidant en France. Entre 1990 et 1999, on remarque également que l'entrée des femmes dans ces emplois de niveau supérieur est plus tardive. Elle ne se réalise qu'après leur accès dans l'enseignement supérieur, mais reste pour les deux sexes encore relativement limitée. Le nombre des artisans et commerçants est restreint, situation qui n'est pas seulement limitée à la population native des DOM, les grandes surfaces s'étant réapproprié les activités de ces derniers.



Sources : Recensements de la population Insee 1990 -1999

La population native des DOM résidant en France compte un effectif plus important dans les professions peu qualifiées d'aides-soignants, agents de service hospitalier, agents de service dans l'Éducation nationale, assistantes maternelles, secrétaires, agents de police, manutentionnaires, serveurs, animateurs socioculturels, ou encore *rippeurs* (éboueurs). La population domienne se retrouve dans des catégories d'emplois pénibles (horaires difficiles, risques physiques et psychologiques, travail extérieur quelque soit les intempéries, travail de nuit). Pour les auteurs de « *La place du travail dans l'identité des personnes* », les personnes ayant de faibles qualifications et occupant des emplois sous-payés, dans des conditions peu confortables, indiquent de ce fait en tirer moins de reconnaissance et y accordent du coup une place moins importante¹²⁹³. Il est à rappeler à cet effet que la population native des DOM ayant immigré en France compte : 22% de personnes n'ayant aucun diplôme, 13% de

¹²⁹³ GARNIER Hélène, MEDA Dominique, op. cit., p. 625-626

titulaires d'un CEP ou un BEPC, 28% d'un CAP/BEP, 11% d'un Bac ou Brevet professionnel, 7% d'un BAC +2, et seulement 6% d'un diplôme supérieur à BAC+2 en 1999. On peut donc en conclure, à prime abord, que la répartition des immigrés domiens dans chaque catégorie socioprofessionnelle reflète bien la répartition des niveaux de qualification pour cette même population. De ce fait, on peut en déduire que leur intégration dans le monde professionnel serait pour le moins « réussie ».

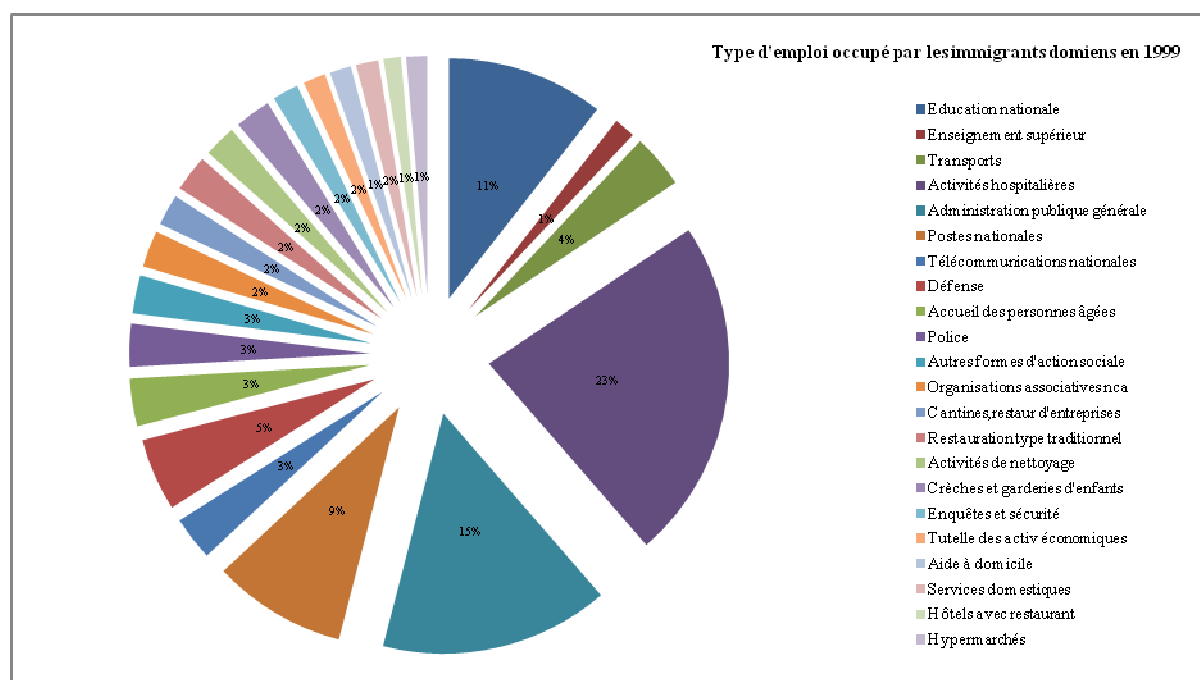


Figure 36: type d'emploi occupé par la population domienne résidant en métropole en 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1999

Hélène GARNIER et Dominique MEDA soulignent l'hétérogénéité des perceptions du travail selon les catégories socioprofessionnelles. Pour les cadres et les indépendants, le travail est une fort composante de l'identité, et pour les employés et ouvriers, il l'est peu¹²⁹⁴. En 1999, les natifs des DOM ayant immigré en France travaillent toujours dans les différents secteurs proposés en 1963 par le BUMIDOM. En effet, ils sont 23% à travailler dans le secteur hospitalier, 15% dans l'administration publique et 11% dans l'Éducation Nationale. Puisque ces trois secteurs d'activité privilégiés sont tous dans le secteur public, et contrairement à l'année 1990, une faible majorité (52%) des domiens résidant en France exercent dans le secteur privé en 1999.

¹²⁹⁴ Idem, p. 624-625

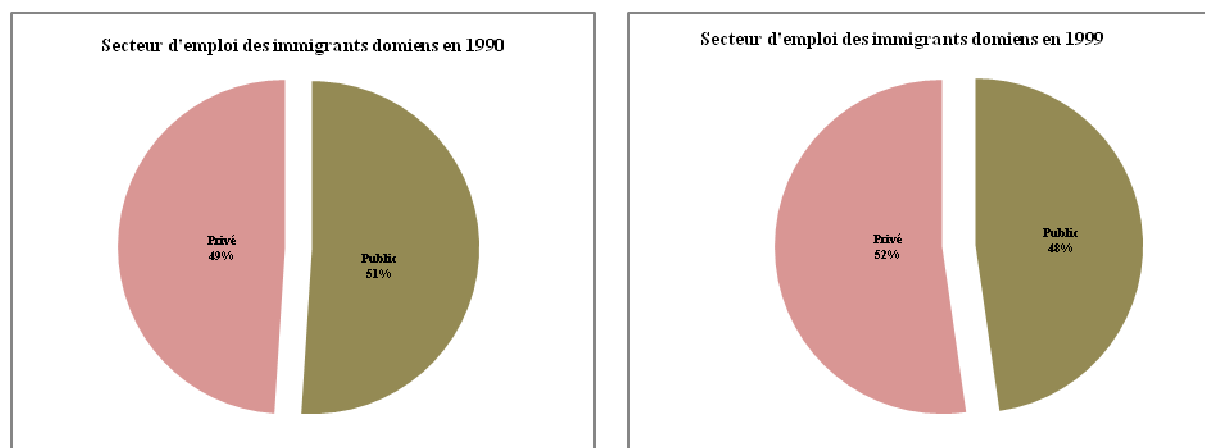


Figure 37: secteur d'activité de la population domienne résidant en métropole en 1990 et 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1990 – 1999

Cette croissance dans le privé pourrait être due, à la réduction du nombre de postes dans la fonction publique, ainsi qu'à l'augmentation du niveau de diplôme requis pour les concours, devenus moins accessibles car de plus en plus sélectifs.

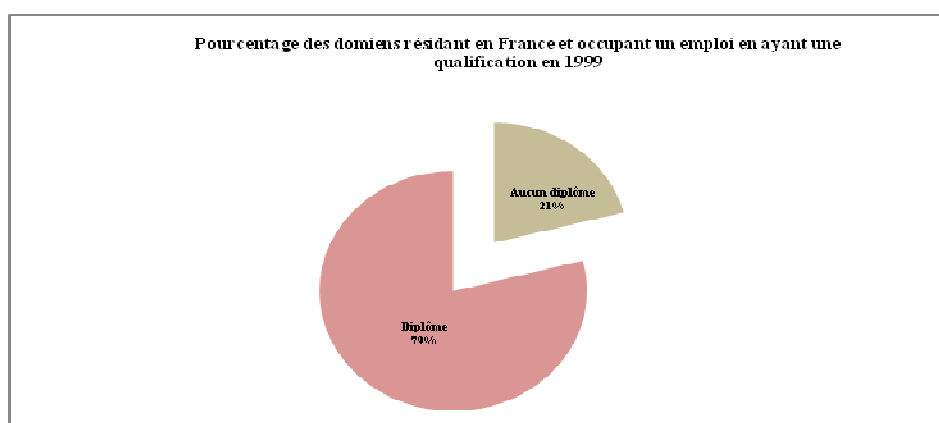
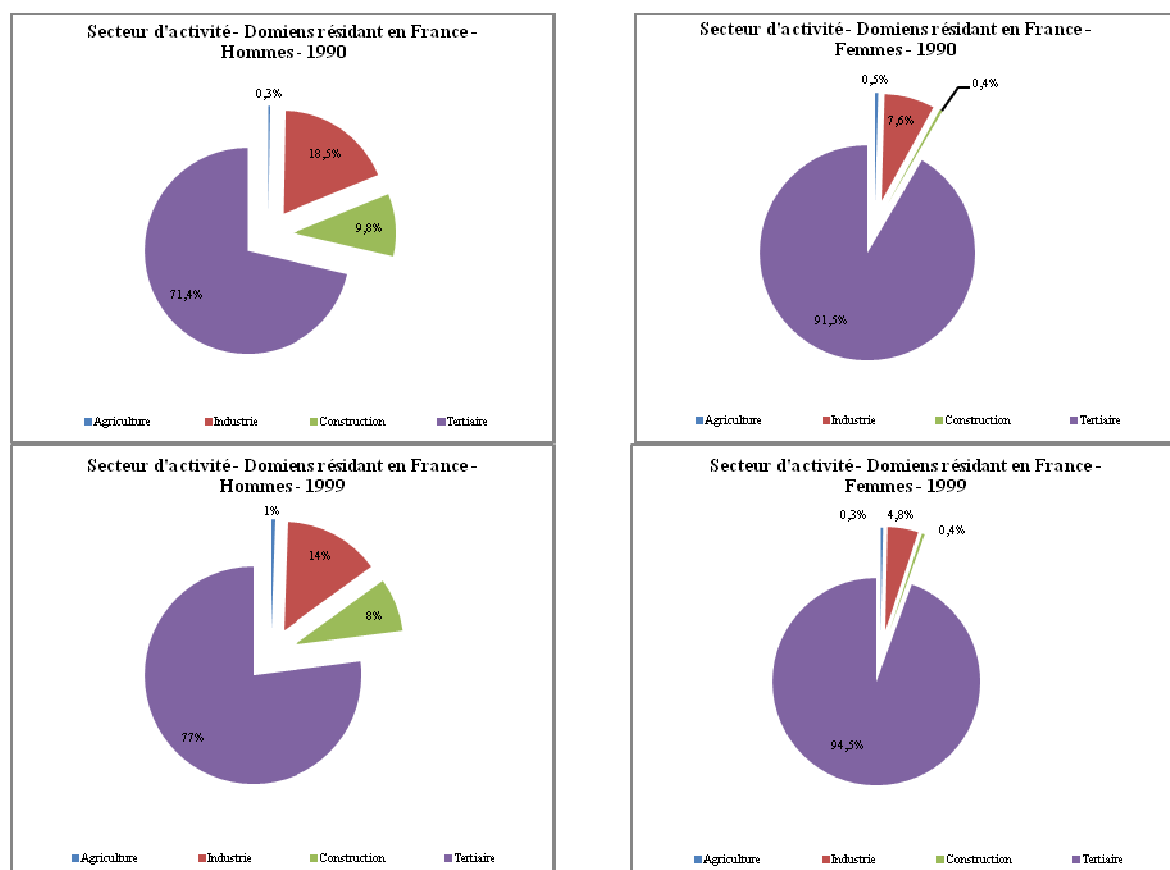


Figure 38: pourcentage des domiens résidant en métropole et occupant un emploi en ayant une qualification en 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1999

Comme il a été dit dans les chapitres précédents, on remarque que les femmes sont plus nombreuses à être au chômage par rapport aux hommes. Ces derniers, diplômés d'un CAP ou d'un BEP, se retrouvent en plus grand nombre dans la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers. Les femmes, bien qu'elles soient plus nombreuses à détenir un diplôme supérieur au Bac, se cantonnent dans la catégorie des employés. En effet, malgré ce meilleur niveau de qualification, elles sont moins bien représentées que leur homologues du sexe opposé dans les professions les plus qualifiées (professions intermédiaires, cadres, chefs

d'entreprises). On remarque donc que, si la répartition des catégories socioprofessionnelles des domiens résidant en métropole évolue entre 1990 et 1999, il n'en est pas de même pour la parité entre les sexes.



Sources : Recensements de la population Insee 1990- 1999

En 1989, lors de la publication de son ouvrage sur la vie des domines en métropole, Michel CRECHET relevait déjà le fait que « *la plus grande part des actifs sont concentrés dans le secteur tertiaire et parmi eux une forte majorité travaille dans la fonction publique ou les administrations assimilées* »¹²⁹⁵. En 1990 et 1999, lorsque l'on se focalise sur le secteur d'activité des domiens, qu'ils résident en France métropolitaine ou dans les DOM, on observe à première vue une répartition analogue à celle du reste de la population française. Une grande majorité de la population active exerce dans le secteur tertiaire, suivi par l'industrie et, à moindre mesure, par la construction et par l'agriculture. On notera également, d'un point de

¹²⁹⁵ CRECHET Michel, « Vivre en métropole : les droits des Antillais, Guyanais et Réunionnais », Paris, Éditions caribéenne, 1989, p.17

vue général, que même si le secteur tertiaire est de loin privilégié pour les deux sexes, un fort déséquilibre apparaît en ce qui concerne les autres secteurs d'activité. En effet, si les femmes sont faiblement représentées dans le secteur industriel par rapport aux hommes, elles sont pratiquement absentes des secteurs de l'agriculture et de la construction. Lorsque l'on compare les secteurs d'activité dans lesquels travaillent les domiens immigrés et ceux restés dans les DOM, un premier constat s'impose : en immigrant en France métropolitaine, les domiens, hommes comme femmes, délaissent les métiers de la construction et de l'agriculture au profit du secteur tertiaire et, dans une moindre mesure, de l'industrie. Cette préférence pour le secteur tertiaire peut s'expliquer par une offre d'emploi plus importante par rapport aux autres secteurs.



Figure 39: secteur d'activité selon le DOM et le sexe en 1999
Sources : Recensements de la population Insee 1990 -1999

Dans les DOM, l'économie agricole subit une crise, les emplois dans le tertiaire vont

se développer notamment avec la départementalisation. Les services publics sont majoritaires, l'État est le premier employeur. Le développement de différentes activités dans ce secteur favorisera l'entrée plus massive des femmes dans le monde du travail. Néanmoins, la croissance de la population active ne va pas permettre de répondre à toutes les demandes d'offres d'emploi, étant donné que la création d'emplois est insuffisante. Les premiers touchés par cette crise sont les jeunes et les femmes. Le chômage étant très important pour ces dernières, nombreuses sont celles qui font le choix de migrer vers la métropole. Les femmes ayant quitté leur département accusent un taux d'activité supérieur à leurs homologues restées dans le département d'origine. Devant les différentes contraintes de la vie économique et les conditions de vie difficiles, les femmes acceptent des emplois peu qualifiés. Elles sont majoritairement plus nombreuses sur des emplois à temps partiel et subissent une discrimination au niveau du salaire. Les jeunes, pour leur part, devant la crise économique que subit la métropole, retardent leur départ, préférant également, pour certains, la poursuite d'études dans leur DOM d'origine. Concernant les catégories socioprofessionnelles, bien que le statut de cadre soit faiblement représenté, il regroupe majoritairement plus d'hommes que de femmes. Dans la catégorie des « employés », on compte plus de femmes. Le secteur public, tout comme le privé, est aussi bien privilégié par ceux ayant immigré contrairement à ceux restés dans les DOM.

IX.5 Conclusion

Tout au long de cette étude, on a observé une évolution de la situation professionnelle des domiens, qui est passé d'un travail forcé à un travail salarié entre l'époque de l'esclavage et la période contemporaine (jusqu'à 1999). Peu après la période post-esclavagiste, la mise en place par l'État d'un organisme de recrutement, le BUMIDOM, avait pour objectifs de fournir au territoire métropolitain une main d'œuvre bon marché, et de résoudre le problème du chômage provenant des départements d'Outre-mer. Le niveau de diplôme des domiens s'étant amélioré au fil du temps, cette main-d'œuvre a de ce fait eu accès à des emplois nécessitant plus de qualification. Les différentes mutations connues par le monde du travail (diminution de la durée du travail, tertiarisation de l'activité économique, féminisation de la population active) n'ont pas pour autant abouti à la baisse significative du chômage. Bernard VIVIER affirme ainsi que « *le salariat se développe dans un contexte de grande précarité, de*

dépendance et d'aliénation »¹²⁹⁶. « L'emploi est devenu plus fragile et plus instable, particulièrement pour les salariés les moins qualifiés, les jeunes et les femmes »¹²⁹⁷. Les secteurs public et privé sont aussi populaires l'un que l'autre chez les immigrés domiens, malgré le fait que, à l'origine, des quotas de postes leurs étaient réservés dans la fonction publique.

Le travail n'a pas perdu son importance. Il consacre un rite de passage entre l'adolescence et le groupe des adultes. Pour Khellil MOHAND, « par le travail, on apprend les relations hiérarchiques autres que celles qui prévalent dans le cadre familial ou dans la rue »¹²⁹⁸. « Le travail a une place centrale comme instrument d'intégration. Il procure la reconnaissance par le statut de salarié, dont découlent la rémunération et la protection sociale ». L'emploi est le fondement du lien social et l'élément essentiel de la lutte contre l'exclusion¹²⁹⁹. Aujourd'hui, le travail, tantôt rare, tantôt précaire, est aussi en crise comme valeur centrale et comme mode de socialisation¹³⁰⁰. Il était devenu, au cours du XVIII^e siècle, « le signe majeur d'appartenance à la société et le devoir de chacun », selon Caroline OUDIN-BASTIDE, qui explique par quel processus il est désormais appréhendé comme source de la richesse ; devenu objet d'échange, il permet à l'individu de vivre du simple exercice de ses facultés, échappant ainsi à toute forme de dépendance personnelle (esclavage ou servage). Le travail libre assure l'augmentation de la productivité : la capacité dévolue aux travailleurs d'avoir la possibilité d'améliorer leur condition sociale, devient le moteur du progrès économique et social, assimilant ainsi l'homme oisif à un parasite¹³⁰¹.

Avec l'industrialisation, on assiste au progrès de la technique, à l'émergence de la mécanisation, à la création de la manufacture, de la machine à vapeur, du chemin de fer, au développement du textile, de la métallurgie, de la sidérurgie et du gaz. Évolutions techniques et économiques engendrent inégalités entre les classes, pénibilité du travail ainsi que déclin de l'artisanat et de l'agriculture. Les travailleurs perdent leurs droits et le contrôle de leurs moyens de production et vendent leur force de travail contre un salaire. Vont naître les mouvements sociaux et, vers les années 1880, la légalisation des syndicats. L'industrialisation signe l'arrivée des « classes sociales » : la bourgeoisie, la petite bourgeoisie formant la

¹²⁹⁶ VIVIER Bernard, op. cit., p.13

¹²⁹⁷ Idem, p.14

¹²⁹⁸ MOHAND Khellil, op. cit., p.61-62

¹²⁹⁹ KELMAN Gaston, « Au-delà du Noir et du Blanc », Paris, Max Milo, 2005, p.212

¹³⁰⁰ DELRUELLE Édouard, « L'intégration, sujet tabou. », Centre pour l'égalité des chances, p.3

¹³⁰¹ OUDIN-BASTIDE Caroline, op. cit, p. 13

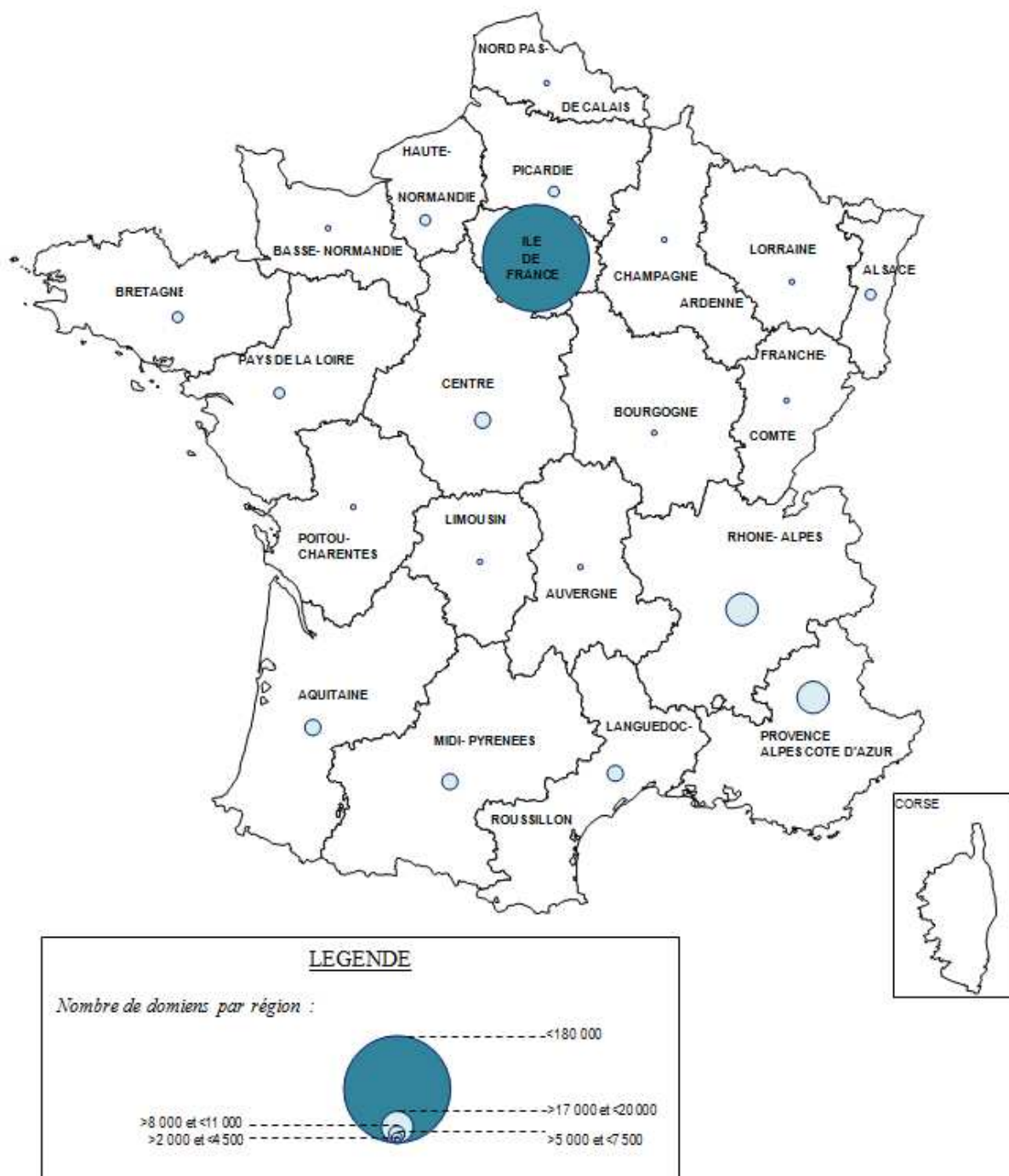
couche moyenne regroupant les professions libérales et intermédiaires, et enfin le prolétariat. Le développement du textile a un besoin de main-d'œuvre féminine. Les femmes sont salariées et forment la catégorie « *employé* ». On assiste alors à la féminisation des emplois et à la tertiarisation de l'économie. Le XIX^{ème} siècle induit de nouveaux modes de division technique et sociale du travail, provoquant ainsi la déqualification et l'aliénation du travail. L'emploi reste un élément fort et central des inégalités sociales, en raison de son instabilité, de la réduction des possibilités de mobilité sociale et du renforcement des frontières entre groupes sociaux. « *L'inégal accès au marché du travail, l'inégal légitimité à avoir un emploi se construisent sur le socle des hiérarchies sociales – hiérarchies de classe, d'âge, de sexe, d'origine ethnique* » déclarent Margaret MARUANI et Emmanuèle REYNAUD¹³⁰². L'industrialisation générant un besoin considérable de main-d'œuvre, les populations rurales vont être amenées à s'installer en ville. L'industrialisation s'est accompagnée d'un phénomène d'urbanisation. On essayera donc par la suite d'analyser la répartition géographique de la population domienne sur le territoire métropolitain. Cette étude aura pour but de déterminer s'il existe une forme d'inégalité – qui pourrait être due directement ou non au statut d'immigré – concernant la population domienne résidant en métropole, en fonction de son lieu de résidence et leur logement.

« *L'intégration des Noirs passerait par leur urbanisation* » écrivait Franklin FRAZIER¹³⁰³.

¹³⁰² MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, op. cit., p.105

¹³⁰³ Cf. COULON Alain, « L'école de Chicago », Paris, PUF, Que sais-je ?, 1^{ère} éd 1992, 4^{ème} éd 2007, p.50

CHAPITRE X : Analyse de la répartition géographique des immigrés domiens



X.1 L'Ile-de-France : destination privilégiée des immigrants domiens

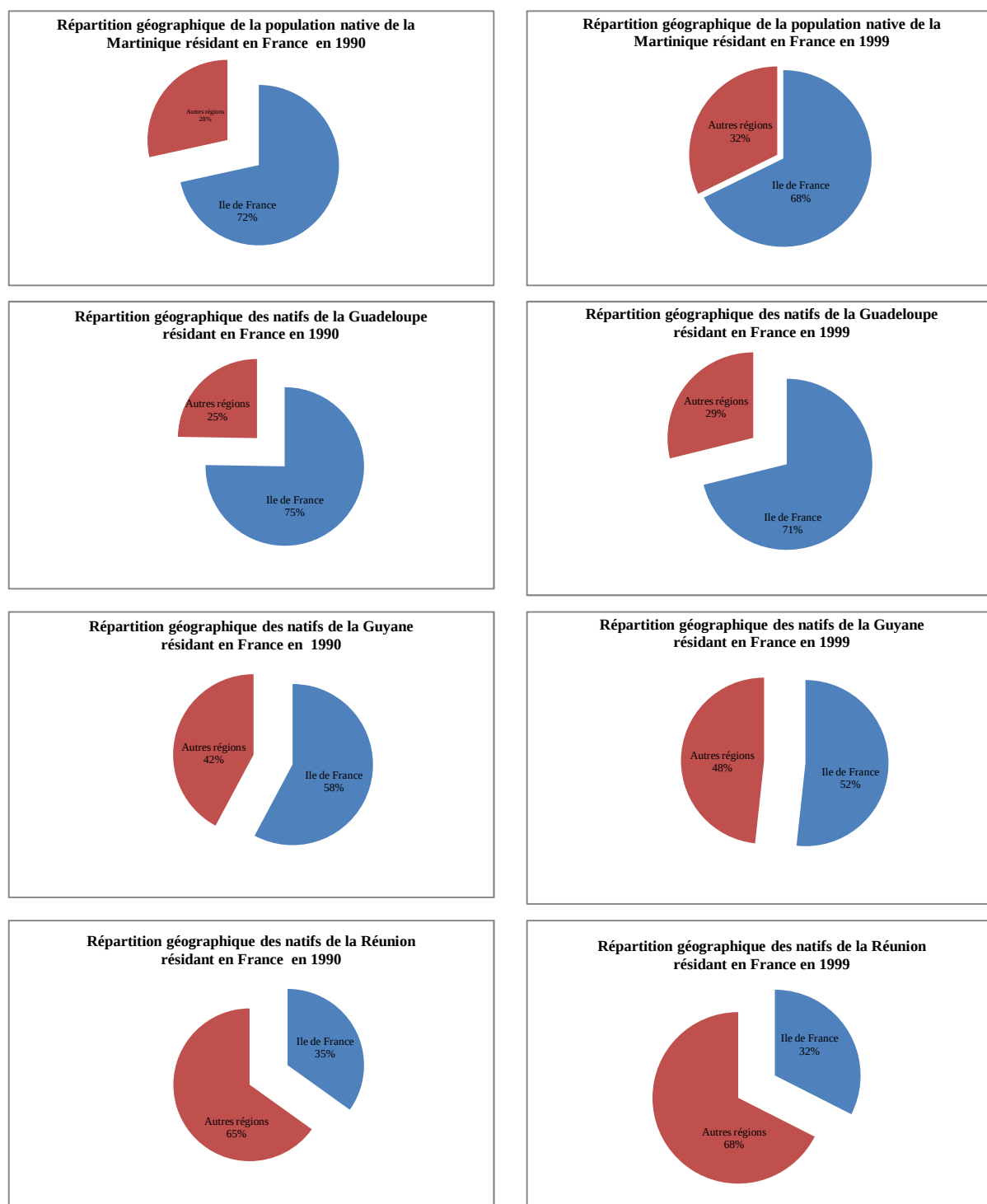


Figure 40: répartition géographique des natifs selon le DOM résidant en métropole en 1990 et 1999
Source Insee : Recensement 1990-1999

Premier bassin d'emploi et de population de France, l'Ile-de-France, qui s'organise autour de l'aire urbaine parisienne, est de loin la destination favorite des domiens qui immigreront vers la métropole. En effet, en 1999, alors que seulement 19%¹³⁰⁴ de la population métropolitaine réside en Ile-de-France, 58% de la population domienne résidant en métropole est domiciliée dans cette même région. Ainsi, on remarquera que l'immigration des domiens sur le territoire métropolitain n'est pas homogène, mais très ciblée. En affinant les données de l'Insee, on constate des différences d'amplitude dans cette répartition entre l'Ile-de-France et la province. Alors qu'environ 70% des natifs de Guadeloupe et de Martinique résident en Ile-de-France, ce taux n'est plus que de 52% chez les guyanais et de 32% chez les réunionnais qui, pour leur part, préfèrent s'installer dans les autres régions. La plus forte présence des natifs de La Réunion dans les régions de province est d'origine historique. De 1963 à 1982, des départements souffrant de l'exode rural, tels que la Creuse, le Tarn et le Gers ont accueillis plusieurs centaines « *d'enfants de la Creuse* », des orphelins réunionnais. La présence de la famille et des compatriotes permet par la suite le regroupement de la population dans ces différents départements.

Quant aux guadeloupéens et martiniquais, ayant été les premiers à immigrer lors de la création du BUMIDOM – ceci étant la conséquence d'une surpopulation et de problèmes sociaux (auxquels s'ajoutait une crise du marché de l'emploi) qui affectaient alors l'économie de ces deux départements, contrairement à la Guyane – ceux-ci sont donc plus profondément ancrés, du fait du mécanisme de regroupement familial qui s'est par la suite mis en place, dans la région parisienne, qui était et qui reste encore de nos jours la principale destination des voyageurs venant de l'Outre-mer.

Ainsi, Stéphanie CONDON soulignera le fait que, « *en même temps, on a observé une concentration géographique qui était liée, d'une part, à la localisation du secteur tertiaire, et d'autre part, à l'attrait de la capitale pour ces migrants. Par la suite, la présence de la famille et des compatriotes est venue renforcer cette concentration, par des chaînes migratoires* »¹³⁰⁵.

¹³⁰⁴ Source Insee : Recensement 1999 <http://www.recensement-1999.insee.fr/>

¹³⁰⁵ CONDON Stéphanie, « L'accès au logement : Conséquences des filières et des blocages dans l'accès des Antillais au marché du logement : politiques et perspectives le cas des Antillais en France et en Grande-Bretagne », Paris, Ministère du logement, 1993, <http://www2.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/cdu/DATAS/DOCS/OUVR10/chap7.htm>

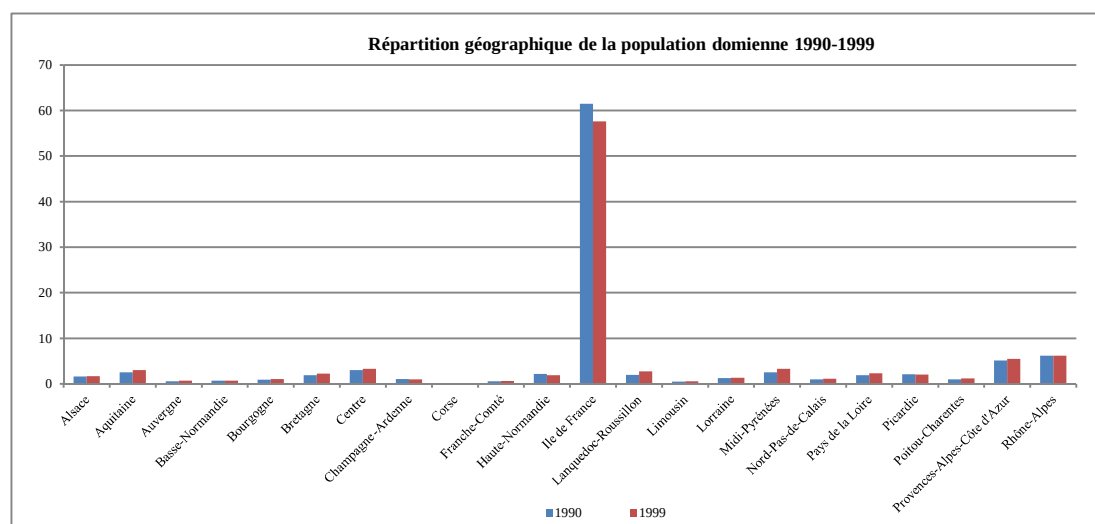


Figure 41: répartition géographique de la population domienne résidant en métropole 1990-1999
Source Insee : Recensement 1990-1999

Cependant, les chiffres du recensement de 1999 montrent que l'Ile-de-France perd de son attractivité chez les immigrants domiens, comme nous le rappelle également Claude-Valentin MARIE¹³⁰⁶. En effet, par rapport à 1990, et ce pour toutes les populations issues des DOM, on observe une diminution du nombre de personnes résidant en région parisienne, allant de 3% à 6%. Cette baisse d'attractivité peut s'expliquer par la hausse du taux de chômage de l'Ile-de-France, qui a augmenté de 2,9% sur la période étudiée, d'autant plus que le coût du logement dans cette région demeure toujours plus élevé que dans les autres régions de la métropole. Contrairement aux Antillais, concentrés dans la région Ile-de-France, les réunionnais se répartissent de façon homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain, principalement dans les grands bassins d'emploi. Environ un tiers d'entre eux (29 700) vit dans la région Ile-de-France. Les autres régions d'accueil importantes se situent dans le sud de la métropole, en Rhône-Alpes, PACA et Midi-Pyrénées, qui accueillent respectivement 11%, 9% et 6% des réunionnais. Cette répartition géographique correspond d'ailleurs à celle déjà observée en 1982 et en 1990. Cela n'est pas surprenant, car les nouveaux arrivants bénéficient désormais des réseaux existants favorisant une bonne installation. Néanmoins, les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes deviennent moins attractives en 1999, et ce sont les zones limitrophes, comme les régions Centre et PACA, qui voient la population des natifs de La Réunion augmenter. À l'autre extrême, ce sont les régions Corse, Franche-Comté, Auvergne et Limousin qui comptent le

¹³⁰⁶ MARIE, Claude-Valentin, « L'Ile-de-France, région privilégiée des migrants des DOM-TOM », Ile-de-France à la page, mensuel n° 207 - janvier 2002, p.2

moins de natifs¹³⁰⁷. La carte présentant la répartition de la population native des Dom sur le territoire métropolitain présente une répartition beaucoup plus importante sur l'Ile-de-France. La population n'est pas pour autant concentrée sur cette seule région, elle se répartie également sur les autres départements limitrophes. Sans dissimilarité ni isolation totale, nous ne pouvons confirmer le fait que la population domienne soit ségrégée. L'enquête « *Trajectoires et Origines* » montre que, parmi la population âgée de 18 à 50 ans, plus de la moitié des natifs d'un DOM habitent dans la région francilienne, soit deux fois plus que la population majoritaire. L'indice de ségrégation spatiale (DUNCAN) témoigne de leur distribution territoriale la plus éloignée de l'ensemble de la population, soit 33% des natifs d'un DOM qui résident dans la région francilienne contre 6% pour la population majoritaire. En 2008, 54 % des natifs de DOM habitent l'Ile-de-France, selon Bertrand LHOMMEAU et Patrick SIMON¹³⁰⁸, qui expliquent que, pour obtenir une répartition régionale des natifs des DOM identique à celle de l'ensemble de la population métropolitaine, il faudrait déplacer un tiers des natifs de DOM.

X.2 Du quartier à la banlieue française

Organisée autour de la ville de Paris, l'Ile-de-France est le premier bassin d'emploi et de population de France. Du fait de sa position stratégique dans les réseaux de transports nationaux et internationaux, c'est également la région la plus cosmopolite de la métropole.

¹³⁰⁷ TEMPORAL Franck « Les migrations : formes et implications sur le marché du travail », in, SANDRON Frédéric, « La population réunionnaise. Analyse démographique », Paris, IRD Éditions, Institut de recherche pour le développement, 2007, p.152

¹³⁰⁸ LHOMMEAU Bertrand, SIMON Patrick « Les populations enquêtées » in, BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France ». Document de travail 168. Premiers résultats Octobre 2010, TEO (Trajectoires et Origines), INED, INSEE, p.17

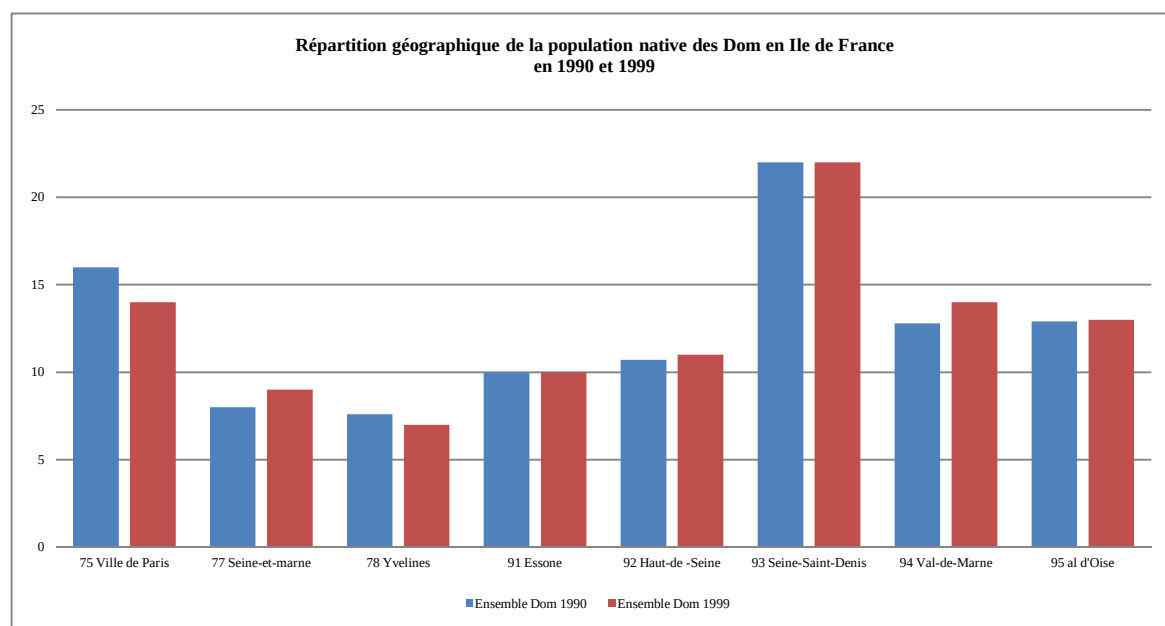


Figure 42: répartition géographique de la population native des DOM en Ile-de-France en 1990 et 1999
Source Insee : Recensement 1990-1999

La région Ile-de-France est un ensemble de huit départements, dont la ville de Paris constitue à la fois le centre géographique, économique et culturel. Dans la conscience collective, plus que pour tout autre grande agglomération de métropole, résider en Ile-de-France équivaut à « *habiter à Paris* ». En 1999, 63% des immigrés domiens résident dans les départements de la banlieue nord de Paris (Seine-Saint-Denis, Paris, Val-de-Marne et Val d'Oise). Or, c'est précisément dans ces départements que l'on retrouve le plus de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, lorsqu'elle est estimée à partir du seuil national¹³⁰⁹, le plus fort taux de chômage (supérieur ou égal à 12% pour les quatre départements concernés, avec un maximum de 17% pour la Seine-Saint-Denis¹³¹⁰), mais aussi les plus bas salaires¹³¹¹ (exception faite de la ville de Paris). Toutes ces situations, regroupées, permettent de dire que la population domienne résidant dans ces départements vit dans un contexte difficile. A la lumière des données statistiques qui présentent une concentration de la population en Ile-de-France, nous ne pouvant faire l'impasse sur une analyse de la banlieue parisienne, étant donné que la majorité de la population domienne résidant en Ile-de-France se regroupe en priorité en Seine-Saint-Denis. Il faut rappeler que cette banlieue a été en 2005 le théâtre de révoltes. Elle

¹³⁰⁹ Insee Ile-de-France à la page, hors série, août 2003, p.1-4

¹³¹⁰ BOUDRA Youssef - LIAGRE Marie-Odile, « Population, logement, activité en Seine-Saint-Denis », octobre 2000 - n°190, INSEE. p.4

¹³¹¹ Insee Ile-de-France à la page, N°206, décembre 2001, p.2

est également sujette à la précarité, à la violence et à l'immigration de peuples venus de divers horizons.

Le terme de banlieue apparaît dès le XIII^{ème} siècle¹³¹². La banlieue était une couronne d'une lieue autour de la ville, où s'exerçait la juridiction de l'autorité citadine, en raison de la proximité urbaine.¹³¹³ A partir du XVII^{ème} siècle, le terme *banlieue* désigne, par extension, les environs immédiats d'une ville, perdant ainsi son sens juridique et administratif¹³¹⁴. Pour Jean-François DORTIER, le terme « *banlieue* » renvoie spontanément à la délinquance, aux violences urbaines, à l'insécurité. Pourtant, la banlieue recouvre des réalités contrastées », puisque, « *durant les Trente Glorieuses, avec la construction des grands ensembles inspirés de la « Cité radieuse » de Le Corbusier, la banlieue incarne alors le progrès et la promotion sociale. De fait, elle contribue à l'éradication des bidonvilles et des logements insalubres* ». ¹³¹⁵ Il faudra attendre, selon l'auteur, « *1990 pour que l'équation « banlieue = violences urbaines » s'installe dans les esprits, de même que le parallèle, jugé pourtant abusif par maints sociologues, avec les ghettos Noirs américains* ». « *Plusieurs causes sont avancées pour expliquer cette dégradation* » poursuit le sociologue, notamment « *l'arrivée de nouvelles populations immigrées dans un contexte de crise de l'emploi, le départ des classes moyennes et l'inadaptation des grands ensembles aux nouveaux modes de vie* »¹³¹⁶. A cela peuvent s'ajouter « *les logiques de bandes, qui tendent à transformer des banlieues en « territoires » à préserver des intrusions extérieures, dont celles des services de l'État* » et le fait que « *par ville, c'est en réalité des « grands ensembles » qu'il faut entendre en France* »¹³¹⁷.

Les banlieues ne sont pas, pour Loïc WACQUANT, « *des ghettos à l'américaine* » mais « *des enclaves à forte concentration de minorités* », ghetto et banlieue étant tous deux « *des territoires ravagés par la désindustrialisation où tendent à se concentrer des populations ethniquement marquées, et à se cumuler chômage et bas revenus, donc pauvreté et dislocations sociales* »¹³¹⁸. Dans le ghetto comme dans la banlieue « *l'atmosphère morne et*

¹³¹² FABRIES-VERFAILLIE Maryse, STRAGIOTTI Pierre, JOUVE Annie, « La France des villes », BREAL, 2000, p.89

¹³¹³ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/banlieue/1-genese-et-evolution-de-la-notion/>

¹³¹⁴ Idem

¹³¹⁵ DORTIER Jean-François Sous la direction de, « Le dictionnaire des sciences humaines », Paris, Seuil, Sciences Humaines, 2008, p.50

¹³¹⁶ Ibidem

¹³¹⁷ Ibidem

¹³¹⁸ WACQUANT Loïc, « Parias urbains. Ghetto, banlieues, État », Paris, La Découverte, Poche, 2005, p.157

oppressante qui règne en leur sein et le très fort stigmatisme associé au fait de résider dans un espace considéré comme un lieu de relégation et devenu synonyme public d'échec, de misère et de délinquance »¹³¹⁹. « C'est un territoire séparé et stigmatisé situé au plus bas du système stratifié des lieux qui composent l'ordre spatial de la métropole »¹³²⁰. Dans un autre article, « Pour en finir avec le mythe des « cités-ghettos » », le même sociologue explique que « le ghetto désignait, à son origine historique, dans les sociétés de l'Europe médiévale, un regroupement forcé de juifs dans certains quartiers, par lequel l'Église entendait protéger les Chrétiens de la contamination dont ces derniers étaient supposément porteurs »¹³²¹. Ce ghetto était « source de surpopulation, de promiscuité et de misère, où se superpose un ensemble de mesures discriminatoires et vexatoires »¹³²². « Le ghetto est une forme urbaine spécifique qui conjugue les quatre composantes du racisme récemment répertoriées par Michel WIEVIORKA [dans « L'espace du racisme », 1991] – préjugé, violence, ségrégation et discrimination – et les imbrique dans une mécanique d'exclusion sans faille »¹³²³. Et dans son ouvrage « Parias Urbains. Ghettos, banlieues, États », Loïc WACQUANT insiste sur le fait que « les cités françaises n'ont à l'évidence rien du ghetto : elles ne sont pas [selon lui], des ensembles institutionnels topographiquement séparés sous l'effet d'une contrainte ethnique ou raciale infligées par l'État »¹³²⁴. Le sociologue constate qu'« il n'existe nulle part en France de « ville noire ou arabe » (ou portugaise, etc.) dotée d'une division du travail, d'une économie spécifique et d'une différenciation sociale. Même la petite concentration « asiatique » du triangle de Choisy à Paris n'a rien d'un Chinatown à l'américaine puisqu'elle repose sur une dissociation territoriale entre le lieu de résidence et le lieu de commerce communautaire : son ancrage est strictement consumériste et non pas ethnique au sens propre du terme »¹³²⁵. « Dépopulation, concentration de « minorités » ethniques ou immigrées, échec scolaire et chômage accentué notamment chez les jeunes, relégation dans les secteurs les plus bas du marché du travail et du système de formation, croissance des familles monoparentales et distorsion de la structure démographique, stigmatisation

¹³¹⁹ Ibidem

¹³²⁰ Idem, p.206

¹³²¹ WACQUANT Loïc, « Pour en finir avec le mythe des « cités-ghettos » », les différences entre la France et les États-Unis », annales de la Recherche Urbaine, n° 54, mars 1992, <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/wacquant/ghetto.html>

¹³²² Idem

¹³²³ Idem

¹³²⁴ Idem

¹³²⁵ Idem

résidentielle, déréliction (état d'abandon et de solitude extrême), délinquance et dégradation du bâti comme du tissu commercial », ce sont, selon Loïc WACQUANT, les seuls points communs entre les ghettos américains et les cités ou banlieues françaises¹³²⁶.

Pour Colette PETONNET, la banlieue est « *cet espace sociologiquement amorphe qui s'étend à la périphérie de la ville française et qui a servi de déversoir pour les fractions inférieures de la classe ouvrière depuis les années 1960* »¹³²⁷.

La banlieue peut-être décrite comme un système social articulant fortement trois logiques de l'action : une logique communautaire construite autour d'une culture populaire ; une logique de conscience de classe ; et une logique de participation sociale constituée autour des partis, des syndicats et des associations.¹³²⁸ De nombreux travaux récents montrent en effet que les « *quartiers sensibles* » ou « *en difficulté* » sont des lieux de relations, d'échanges, de solidarités informelles, des lieux qui peuvent jouer un rôle important dans la vie sociale de leurs habitants.¹³²⁹ Les lieux habités et pratiqués peuvent servir de supports mais aussi d'opérateurs plus ou moins efficaces pour entretenir la cohérence et la cohésion d'un groupe. La cohérence connote plutôt la similitude des situations et des pratiques, la cohésion, les diverses formes de solidarité et la référence à un même ensemble de valeurs et de normes¹³³⁰. Yves GRAFMEYER et Jean-Yves AUTHIER considèrent que l'étude de Louis WIRTH montre comment l'intégration des immigrants peut passer d'abord par l'inscription dans des territoires spécifiques puis, ultérieurement, par des cheminements diversifiés au sein de la ville¹³³¹. Le ghetto est le lieu de première installation des nouveaux arrivants. Par l'équilibre qu'il permet entre la tradition et l'adaptation, entre la tolérance et le conflit, il assure une fonction positive de relais. En préservant les modèles culturels, les institutions et les liens sociaux hérités de la communauté d'origine, il limite les effets désorganiseurs du « *choc des cultures* », au prix d'une ségrégation spatiale qui règle le jeu des proximités et des distances avec la société environnante¹³³². Le regroupement territorial est ainsi conçu comme une forme transitoire d'adaptation. C'est la phase initiale du « *cycle de relations raciales* » qui, d'après

¹³²⁶ Idem

¹³²⁷ PETONNET Colette, « Espaces habités, ethnologie des banlieues », Paris, Galilée, 1982, p.17

¹³²⁸ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », Paris, Seuil, L'épreuve des faits, 1992, p.49-50

¹³²⁹ GRAFMEYER Yves, AUTHIER Jean-Yves, (sous la direction de François De SINGLY), « Sociologie urbaine », Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2011, p.80

¹³³⁰ Idem, p.77

¹³³¹ Idem, p.81

¹³³² Ibidem

Robert PARK, finit par déboucher, à terme, au moins dans les générations suivantes, sur la dilution des particularismes culturels et la dispersion des trajectoires résidentielles¹³³³.

Par conséquent, bien que les immigrés domiens vivent en grand nombre dans des zones économiquement et socialement difficiles de la région parisienne, ils ne sont pas censés être victimes d'une ségrégation résidentielle mais plutôt d'un mécanisme social essentiellement basé sur la situation professionnelle et donc financière de chaque individu.

X.3 L'accession à la propriété : vecteur d'intégration sociale

Selon François DUBET et Didier LAPEYRONNIE, « *la concentration des immigrés dans des banlieues déshéritées est une des conséquences de la discrimination et des blocages de la société françaises à leur égard* »¹³³⁴. Il s'avère donc nécessaire d'analyser le rapport au logement locatif ou l'accession à la propriété, étant donné l'importance du domicile, du « chez soi », dans le processus d'intégration. Selon les auteurs du rapport « Immigration : le devoir d'insertion », « *le logement situe les immigrés dans l'espace, il est indissociable de la notion de territoire que s'approprient les individus ou les groupes. Il détermine largement le rapport quotidien à la société française, tel que celui-ci se manifeste dans la scolarité, la santé et la vie sociale en générale* »¹³³⁵. Selon les auteurs, « *le tissu urbain est en effet un espace le plus souvent articulé autour des bassins d'habitat* »¹³³⁶. En 1945, « *le logement HLM représentait un progrès, car il offrait des normes de confort souvent bien supérieures à celles des logements du parc ancien. Mais, désormais, le parc social n'a plus la même image dans l'opinion publique ; il ne joue plus son rôle de phase transitoire dans un itinéraire résidentiel. Nombre de ménages ne perçoivent plus que les aspects négatifs des grands ensembles, le modèle de référence étant devenu, au cours des années 1970, la maison individuelle. Les catégories les mieux insérées socialement quittent majoritairement le parc social, où elles sont substituées par des catégories moins bien insérées (chômeurs, ouvriers sans qualification, familles nombreuses ou monoparentales). La présence des familles immigrées dans le parc social a été révélatrice de la sédentarisation d'une immigration*

¹³³³ Ibidem

¹³³⁴ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, op. cit., p.153

¹³³⁵ HESSEL Stéphane, JOHANET Gilles, SCHIETTECATTE Paul, GUIGNARD-HANON Claire, « Immigration : le devoir d'insertion », Paris, La documentation française, 1988, p.248

¹³³⁶ Idem, p.249

devenue immigration de peuplement. »¹³³⁷ « C'est autour du logement que s'organisent désormais nombre de prestations sans lesquelles l'immigration ne saurait assumer sa dimension d'immigration de peuplement. C'est encore à partir du logement que se joue la « cohabitation » des populations immigrées avec le reste de la population, autrement dit de l'insertion sociale des immigrés. »¹³³⁸

Le logement, facteur d'intégration, peut être aussi un facteur de marginalisation. Il devient à la fois un lieu de contrôle et d'exclusion. Dans les cas des ultramarins, le rapport d'enquête de Nicolas REY souligne que *« l'organisation sociale mais aussi spatiale des familles issues des DOM est héritière de l'histoire coloniale esclavagiste organisée autour du système de la plantation »¹³³⁹*. L'auteur explique que, *« après l'abolition de l'esclavage en 1848, les Noirs désormais libres se sont rapprochés de la ville coloniale, en construisant les faubourgs. Après la Seconde Guerre mondiale, l'exode rural va amener ces quartiers à saturation. Les pouvoirs publics vont alors lancer une vaste opération de rénovations, en relogant les occupants dans des logements aux normes. La migration des DOM vers la métropole va également être organisée »¹³⁴⁰*. Les candidats à la migration vers la métropole furent contraints de s'adapter en quittant leur terre d'origine pour rejoindre la France et particulièrement Paris, sa capitale. En Ile-de-France, plus d'un ménage antillais sur deux est logé en HLM, contre un quart pour l'ensemble des Franciliens et des natifs des TOM. Saint-Denis et Sarcelles pour la banlieue et les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements pour Paris étaient, au début des années 1980, les lieux d'implantation antillaise les plus importants. Créteil, en banlieue Est de Paris, est une ville qui regroupe une importante communauté ultramarine en logement social¹³⁴¹.

Dans son article *« L'accès au logement : le cas des Antillais en France et en Grande-Bretagne »*, Stéphanie CONDON souligne qu'à l'arrivée des Antillais en métropole entre 1950 et 1960, la France vivait une crise du logement : *« les Antillais arrivant [...] dans les années 1950 et 1960 ont été confrontés à la crise du logement »*, elle *« n'avait prévu de logements pour cette main-d'œuvre pourtant souhaitée. [...] en France, l'État avait encouragé*

¹³³⁷ HESSEL Stéphane, JOHANET Gilles, SCHIETTECATTE Paul, GUIGNARD-HANON Claire, « Immigration : le devoir d'insertion », Paris, La documentation française, 1988, p.258-259

¹³³⁸ Idem, p.298

¹³³⁹ REY Nicolas (sous la direction), « Le logement des Parisiens originaires d'Outre-mer », www.paris.fr/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id..., p.5

¹³⁴⁰ Ibidem

¹³⁴¹ Idem, p.33

cette migration - qui devait être à la fois une migration de travail et de peuplement - et mis en place une structure de transport et de recrutement, mais n'avait pas doté l'agence chargée de cette mission (le BUMIDOM) de moyens spécifiques au logement des migrants et de leurs familles »¹³⁴². L'auteure précise également que « les secteurs demandeurs de main-d'œuvre, auxquels répondaient les Antillais, étaient localisés surtout dans la capitale et les grandes villes, là où la crise était la plus forte. La plupart des Antillais, comme beaucoup de nouveaux venus, n'ont trouvé que des conditions de logement très médiocres » et que « le secteur des chambres meublées a été le premier refuge pour la plupart des travailleurs et de leurs familles »¹³⁴³ et que « le secteur social est le statut de logement le plus important pour les familles monoparentales antillaises »¹³⁴⁴. « En Région parisienne, cet accès a conduit à une dispersion des ménages en dehors de Paris »¹³⁴⁵ et à une concentration « d'une grande partie des ménages antillais dans les tours et des barres des grands ensembles, dans les quartiers les moins valorisés, les moins bien équipés »¹³⁴⁶. « Pendant les années 1970, les autorités municipales ont procédé à un regroupement de ménages antillais dans les mêmes quartiers, les mêmes ensembles », écrit encore Stéphanie CONDON¹³⁴⁷. « En France,[...] devant la montée des tensions sociales dans les banlieues « délaissées », les politiques mettent l'accent sur un nouvel objectif: la «mixité» des populations. De nombreux ménages antillais vivent dans ces banlieues qui sont, aux yeux de l'extérieur, caractérisées par la dégradation de son habitat, le manque d'équipements, les problèmes sociaux, le chômage des jeunes, la délinquance, les problèmes dits de cohabitation »¹³⁴⁸. Et l'auteure conclut sur le fait que « maintenant, les Antillais en France sont désignés comme « groupe à problème », dans le logement, à l'école, dans la rue. L'accès à la fonction publique se ferme, le chômage des jeunes augmente d'une année à l'autre, les expressions d'intolérance ou de racisme sont de plus en plus répandues. On peut craindre que, en ce qui concerne les Antillais, les exclusions deviendront plus manifestes, avec l'accumulation des demandes de logement non satisfaites, les nouvelles migrations, et l'arrivée des seconde et troisième générations sur le marché du

¹³⁴² CONDON Stéphanie, « L'accès au logement : le cas des Antillais en France et en Grande-Bretagne », Paris, Ministère du logement, 1993, p.525

¹³⁴³ Idem p.526

¹³⁴⁴ Idem, p.528

¹³⁴⁵ Ibidem

¹³⁴⁶ Idem, p.528-529

¹³⁴⁷ Idem, p. 529

¹³⁴⁸ Idem, p. 529-530

logement ».¹³⁴⁹ Stéphanie CONDON voit aussi « se dessiner un ensemble de préjugés « justifiant » le blocage dans l'accès au logement social des Antillais. On trouve des références au bruit, aux « modes de vie », aux familles monoparentales (et aux mères qui seraient « incapables d'éduquer leurs enfants »...), à l'hébergement. (...) La différence culturelle est tenue responsable des conflits sociaux et les problèmes de cohabitation. Par ailleurs, l'imaginaire joue un rôle fort pour justifier la déconcentration de ces populations». Ce qui est frappant, c'est que les organismes agissent dans un semblant de consensus »¹³⁵⁰.

Claude Valentin MARIE parle à son tour des « pratiques de sélection, d'exclusion et de relégation » qui permettent aux « divers intervenants du marché immobilier [de transformer] la raréfaction de l'offre en pénurie sélective [contribuant ainsi] à la ségrégation spatiale des ménages étrangers dans les zones les plus défavorisées du parc immobilier »¹³⁵¹.

En 1990, 62% des locataires natifs des DOM occupaient un logement HLM dans le parc locatif social. La grande majorité de cette population loge plutôt dans des immeubles collectifs que dans des maisons individuelles. En effet, en 1990, 76% des natifs des DOM vivent dans un immeuble comportant au moins trois logements. Ce phénomène n'est pas récent, puisque Pap NDIAYE, confirme que, dès 1970, « les modes de résidence des immigrés domiens sont conformes à la modestie de leur position professionnelle : locations de petits appartements ou meublés en habitat ancien, souvent vétuste, dans les quartiers populaires de Paris et dans les grands ensembles de banlieue »¹³⁵².

¹³⁴⁹ Idem, p. 530

¹³⁵⁰ CONDON Stéphanie, « L'accès au logement : Conséquences des filières et des blocages dans l'accès des Antillais au marché du logement : politiques et perspectives », loc.cit.

¹³⁵¹ MARIE Claude-Valentin, « Immigration, crise et restructuration une nouvelle donne », les temps modernes N° 528-530, Juillet-Septembre, 1990, p. 156-183

¹³⁵² NDIAYE Pap « Les Noirs et leur perception de la discrimination raciale dans le monde du travail en France depuis les années 1960 » in, COHEN-TANUGI Pierre, HALPÉRIN Jean-Louis, FASSIN Éric, (coordonné par), «Discriminations : pratiques, savoirs, politiques », (ENS) Actes du séminaire organisé par l'Institut de l'École normale supérieure et le Département de sciences sociales de l'ENS, p.70

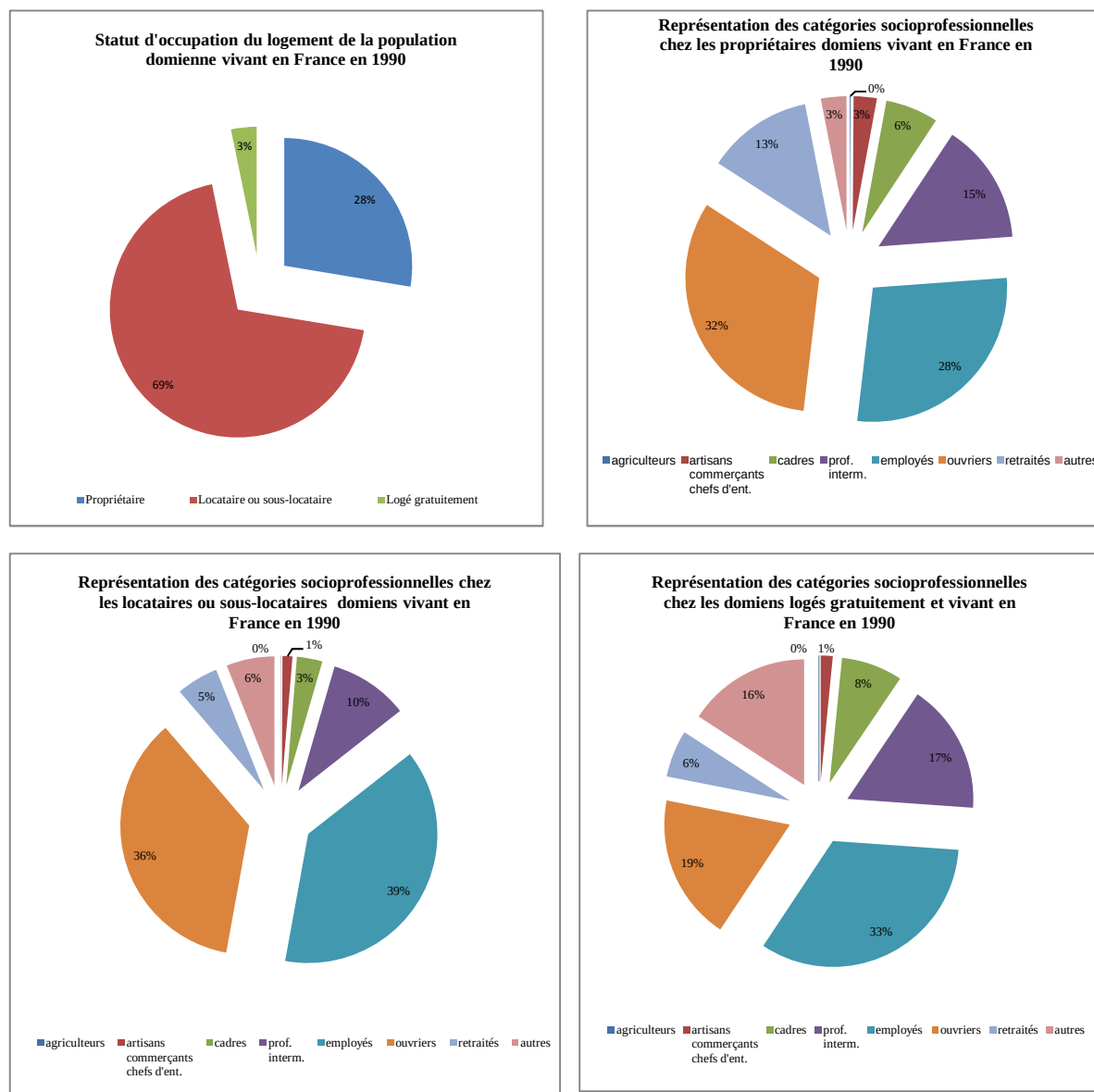


Figure 43: représentation des catégories socioprofessionnelles en fonction du type de logement pour la population domienne résidant en métropole en 1990
Source Insee : Recensement 1990

Alors qu'en 1990, près de 55% des métropolitains sont propriétaires de leur logement, seulement 28% de la population domienne résidant en métropole est dans cette même situation, contre 59% de ceux vivant dans les DOM. Le fait d'habiter une maison individuelle permet d'avoir une certaine intimité et une liberté de conduite. Acheter une maison en France peut-être un pas dans le processus d'intégration. Pour les auteurs de la « *Sociologie urbaine* », « *c'est au travers de l'expérience de la vie urbaine que s'opère leur progressive intégration*

sociale et culturelle »¹³⁵³. Or, en matière de logement, les discriminations sont fortes dans le parc privé, mais tout aussi réelles dans le parc public¹³⁵⁴. La discrimination subie dans l'attribution des logements reste un véritable handicap, tant il est difficile de l'enrayer.

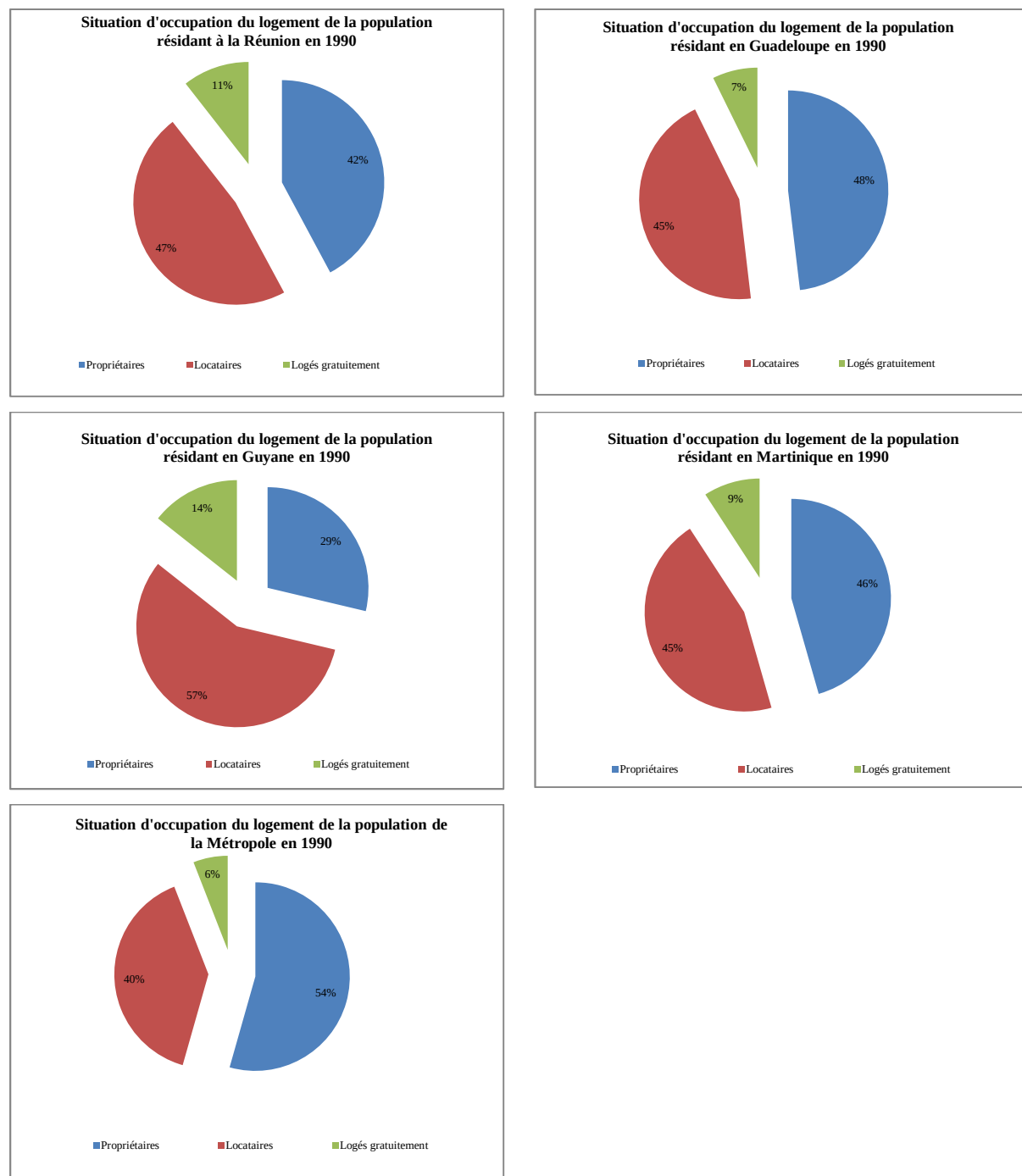


Figure 44: Représentation de la situation d'occupation du logement de la population en 1990
Source Insee : Recensement 1990

¹³⁵³ GRAFMEYER Yves, AUTHIER Jean-Yves, (sous la direction de François De SINGLY), « Sociologie urbaine », Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2011, p.81

¹³⁵⁴ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », loc. cit., p.153

Dans l'enquête *Trajectoires et Origines* de 2008, Cris BEAUCHEMIN, Hugues LAGRANGE et Mirna SAFI montrent que 11% des natifs d'un DOM résidant en France métropolitaine sont propriétaires d'un bien immobilier ou foncier hors métropole¹³⁵⁵, alors que Jean-Louis PAN KE SHON et Solenne ROBELLO comptent moins de 30% de natifs propriétaires de leur logement en métropole¹³⁵⁶. Auteurs de l'article «*Inégalités des transitions de logement, discrimination et ségrégation perçues* » inclus dans l'enquête «*Trajectoires et Origines* », ils analysent la situation des natifs des DOM face au logement. Ils font le constat que «*l'accès au logement est inégal selon que le résident soit immigré ou non, en termes de situation de l'habitat, de statut d'occupation du logement ou d'expérience de discrimination. Les immigrés et leurs descendants sont moins fréquemment propriétaires et occupent plus souvent un logement HLM que la population majoritaire. Le ressenti de la ségrégation touche surtout les locataires de HLM et particulièrement les immigrés comme les natifs d'un DOM.[...] Être propriétaire, locataire de HLM ou d'un logement du parc privé donne une indication d'une position sociale dans la société française, que ce soit par la capacité à se constituer un patrimoine immobilier ou par le recours à l'habitat social* ». Pour ces auteurs, «*les variations de proportion de propriétaires entre les immigrés des différentes origines et leurs descendants relèvent de trois ordres de facteurs imbriqués. Elles proviennent d'abord de durées différenciées d'installation selon les origines des résidents, les durées plus longues permettant davantage de constituer un patrimoine immobilier. Elles s'expliquent ensuite par des stratégies résidentielles, des rapports à l'habitat et à la propriété immobilière différenciés. Enfin, les disparités d'accès à la propriété signalent les inégalités de ressources entre les diverses origines d'immigrés* »¹³⁵⁷. Les auteurs insistent sur le fait que «*le logement HLM représente environ 56% de l'habitat des immigrés d'Afrique subsaharienne et d'Algérie. Puis, viennent les immigrés du Maroc, les originaires d'un DOM et les immigrés de Turquie, vivant à plus de 40% dans l'habitat social* »¹³⁵⁸. «*L'observation des proportions de*

¹³⁵⁵ BEAUCHEMIN Cris, LAGRANGE Hugues, SAFI Mirna, « Entre ici et là-bas : un aperçu des pratiques « transnationales » de la population vivant en France métropolitaine », in BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), l'équipe TEO, « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, Octobre 2010, INSEE, INED, Trajectoires et Origines, p.27

¹³⁵⁶ PAN KÉ SHON Jean-Louis, Solenne ROBELLO « Inégalités des transitions de logement, discrimination et ségrégation perçues », in BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), l'équipe TEO, « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, Octobre 2010, INSEE, INED, Trajectoires et Origines, p.96

¹³⁵⁷ Idem, p.95

¹³⁵⁸ Idem, p.96

propriétaires, locataires du privé ou des HLM, montre qu'il y a reproduction des statuts d'occupation du logement des parents par les enfants, mais en mode mineur. [...] Si le passage de la location à l'accession à la propriété est un type dominant en France, il n'est pas universel. Tendanciellement, elles dévoilent les capacités des uns et des autres à réaliser une mobilité ascendante de l'habitat social, au logement privé et à l'accession à la propriété, phénomène voisin de l'intégration résidentielle mis au jour par l'École de Chicago »¹³⁵⁹. Les auteurs notent ensuite que, « lorsqu'on est propriétaire, locataire d'HLM ou du privé, on a plus de chances d'être à nouveau propriétaire, locataire d'HLM ou locataire du privé. Néanmoins, selon les auteurs, tous ne conservent pas le même statut d'occupation à la faveur d'un changement de logement »¹³⁶⁰. Ils précisent que « les descendants d'immigrés et leurs parents qui logent plus souvent en HLM, soit à cause des faiblesses de leurs caractéristiques sociales (moindres revenus, chômage plus fréquent, etc.), soit du fait d'un accès au logement privé plus restreint résultant du prix des loyers et de la discrimination au logement.[...] Le parcours résidentiel est davantage ascendant pour la population majoritaire quittant l'habitat social. De fait, cet habitat joue pour certains un rôle de sas. Il est alors l'occasion d'épargner afin d'accéder ensuite à la propriété immobilière. Ainsi, la sortie de l'habitat social se concrétise pour 34% par l'accession à la propriété chez les membres de la population majoritaire, 21% et 23% chez les immigrés et leurs descendants. Les sorties des HLM s'opèrent là encore très inégalement entre immigrés des différentes origines, soit 30% pour les natifs d'un DOM »¹³⁶¹. « L'accès au logement est toujours plus difficile pour les immigrés et leurs descendants, notamment en raison des discriminations dont ils peuvent être l'objet », remarquent les chercheurs, et ajoutent que « l'indicateur de discrimination mobilisé dans l'enquête « Trajectoires et Origines » correspond à des « refus sans raison valable d'un logement » dans les cinq dernières années. Rien ne permet de dire pour le moment que cet indicateur minimise ou surestime les discriminations effectives »¹³⁶². Ainsi, « La perception de la ségrégation du quartier dans lequel vivent les résidents représente une autre dimension de la qualité de l'habitat. La question utilisée dans l'enquête ne fait pas état explicitement de la ségrégation des habitants, mais collecte la proportion d'immigrés dans le quartier selon

¹³⁵⁹ Idem, p.97

¹³⁶⁰ Ibidem

¹³⁶¹ Idem, pp.97-98

¹³⁶² Idem, p.99

l'estimation des enquêtés eux-mêmes »¹³⁶³. « La mixité sociale et « ethnique » indique des disparités selon que l'on soit propriétaire, locataire, du privé ou d'un HLM. Le logement social est toujours plus fréquemment associé à un environnement où les immigrés sont surreprésentés »¹³⁶⁴. S'impose la conclusion selon laquelle « les immigrés en HLM ont un taux de ségrégation perçue deux fois plus fort que pour la population majoritaire en HLM. A l'inverse, la population majoritaire, les immigrés et leurs descendants des zones urbaines sensibles (ZUS) perçoivent de façon relativement proche la ségrégation dans ces quartiers (toutefois, un écart de 10% sépare les premiers des deux derniers), soulignant ainsi la particulière concentration des immigrés dans ces quartiers. [...] Ces constats révèlent que les locataires de logements sociaux sont ou se déclarent moins ségrégués lorsqu'ils font partie de la population majoritaire, que les immigrés et leurs descendants. [...] De leur côté, les locataires immigrés du privé accusent une ségrégation perçue de 30% inférieure à ceux des HLM. En termes interprétatifs, cela reviendrait à dire que lorsque les immigrés ont davantage de choix, ils se situent dans des quartiers moins ségrégués et au contraire lorsqu'ils sont davantage contraints par les règles d'attribution des logements, ils trouvent une localisation où la ségrégation est plus intense »¹³⁶⁵.

X.4 Conclusion

Les « banlieues » franciliennes et, par extension, les banlieues françaises ne sont pas des ghettos à l'américaine.¹³⁶⁶ « Le sentiment d'insécurité qui [y] règne [...] se nourrit principalement de l'isolement des habitants, de l'écologie dégradée du quartier et de la petite délinquance qui fait des jeunes les boucs émissaires de tous les maux de ces quartiers »¹³⁶⁷. « Le monde des cités n'est pas seulement désorganisée et imprévisible pour les acteurs eux-mêmes, elle est aussi dominée par un sentiment d'exclusion ».¹³⁶⁸ Il existe un véritable stigmatisme des banlieues. Celui-ci constitue un handicap dans la recherche d'emploi et entraîne des réactions hostiles, voire violentes, lors des contrôles de police notamment, et « [comme] la plupart des stigmates, cette honte se transforme aisément en fierté d'appartenir à un

¹³⁶³ Ibidem

¹³⁶⁴ Idem, p.99-100

¹³⁶⁵ Idem, p.100

¹³⁶⁶ WACQUANT Loïc, « Parias urbains, ghetto, banlieues, État, » La Découverte, Poche paris 2005, p.145

¹³⁶⁷ Idem, p.167

¹³⁶⁸ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », loc. cit., p.114

*monde de durs »*¹³⁶⁹.

Le territoire est un espace de socialisation, où se construisent et s'intériorisent des normes, des connaissances, de l'information, de la sociabilité, ainsi que de l'identité. Dans le texte introductif du colloque « *Le territoire, entre lien et frontière* »¹³⁷⁰, Joël BONNEMAISON et Luc CAMBREZY définissent le territoire comme un principe d'identification : il ne peut être perçu comme une entité différente de la société qui l'habite. Pour les auteurs, le territoire est un lieu d'accueil, de solidarité, de fraternité et de convivialité. Dans son article « *Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine ?* », Joël BONNEMAISON ajoute que « *le sentiment identitaire s'incarne dans des lieux et dans des géosymboles, c'est-à-dire dans des formes spatiales vecteurs d'identité. [...] Le territoire est d'abord un espace d'identité, ou si l'on préfère d'identification* »¹³⁷¹

Malgré les conditions de vie difficiles qui y subsistent, un certain nombre de domiens réside dans des banlieues. Bien qu'ils soient le plus souvent locataires, une minorité d'entre eux a su se distinguer du reste, en accédant à la propriété. On constate par ailleurs que les ouvriers et employés, composante principale de la population domienne de métropole, représentent également la majorité de ceux ayant accédé à la propriété ou étant locataires.

Dans cette étude, la tentative d'établir véritablement une relation existant entre le lieu de résidence des immigrés domiens et leur condition sociale est contrée par une insuffisance de données permettant une analyse croisée de ces deux paramètres. Aussi, seule l'analyse des caractéristiques socioprofessionnelles des natifs des DOM, en fonction du statut d'occupation et des caractéristiques de leur logement, a été possible. Les données qui sont consacrées à leurs conditions de vie en métropole sont peu nombreuses, du fait de leur statut de citoyens français par nationalité, bien qu'étant considérés comme immigrés. Ce dernier paradoxe quant au statut d'immigré attribué à des citoyens français incite à se pencher sur la question de la discrimination que pourrait subir les domiens résidant en métropole. Ainsi, on s'attachera, dans la partie qui suit, à élucider les causes et les conséquences de cette éventuelle

¹³⁶⁹ Idem, p.115

¹³⁷⁰ BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, texte introductif « *Le territoire, entre lien et frontière* », in, BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, QUINTY-BOURGEOIS Laurence (coordonné par), « *Le territoire, entre lien et frontière* », Actes du colloque du 2-4 Octobre 2005, Edition de L'ORSTOM, Paris, 1997

¹³⁷¹ BONNEMAISON Joël « *Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine ?* », in, BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, QUINTY-BOURGEOIS Laurence (coordonné par), loc. idem supra, pp.2-3

discrimination, qui en constitue également un indicateur d'intégration.

CHAPITRE XI : De la stigmatisation à la ségrégation, étude de la discrimination subie par les immigrés domiens

XI.1 La stigmatisation : une réaction à l'altérité de l'immigré

Mot d'origine latine – *stigma/stigmatis* – à son tour héritier du grec *stigma* et signifiant « *pique, marque au fer rouge* », le stigmate a été conceptualisé en sociologie dans un livre fondateur d'Erving GOFFMAN de l'école de Chicago. Il s'agit « *des marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel et de détestable le statut moral de la personne ainsi signalée. Ces marques étaient gravées sur le corps au couteau ou au fer rouge, et proclamaient que celui qui les portait était un esclave, un criminel ou un traître c'est-à-dire, un individu frappé d'infamie, rituellement impur, et qu'il fallait éviter, surtout dans les lieux publics. [...] Ainsi diminué à nos yeux, il cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire, et tombe au rang d'individu vicié, amputé* »¹³⁷². Depuis la parution du livre de GOFFMAN, en 1963, la recherche sociologique sur la stigmatisation s'est rapidement développée et enrichie avec les apports de la psychologie sociale. Elle s'est aussi élargie¹³⁷³, au point d'inclure des phénomènes à ce point éloignés des préoccupations du présent chapitre qu'il paraît utile de rappeler *in extenso* les fondamentaux de GOFFMAN. Ainsi, pour le fondateur du concept, le stigmate disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société, en instaurant, entre autres, la ségrégation. Le stigmate recèle deux réalités : celle de l'individu qui considère que sa différence est connue et visible, d'où son sentiment d'être discrédité ; et celle de l'individu qui pense que cette différence n'est ni connue des autres ni visible pour eux, ce qui en fait un individu discréditable.¹³⁷⁴ GOFFMAN classe « *la race, la nationalité et la religion* » dans la catégorie des « *stigmates tribaux* », qui, selon lui, peuvent être transmis de génération en génération et « *contaminer également tous les membres d'une famille* ». Pour l'auteur, « *une personne ayant un stigmate n'est pas tout à fait humaine* »¹³⁷⁵.

¹³⁷² GOFFMAN Erving, « Stigmate, les usages sociaux des handicaps », Paris, Le sens commun, Les éditions de minuit, [1975], 2007, pp.11-12

¹³⁷³ Voir LINK Bruce G. et PHELAN Jo C. « Conceptualizing Stigma », in *Annual Review of Sociology*, Vol. 27, 2001, pp. 363-385, traduit en français à l'adresse <http://www2.univ-paris8.fr/sociologie/wp-content/uploads/2011/03/phelan-link-stigmat.pdf>

¹³⁷⁴ Idem, p.14

¹³⁷⁵ Ibidem

Toutes sortes de discriminations sont pratiquées, réduisant ainsi les chances de la personne stigmatisée. *« Afin d'expliquer son infériorité et de justifier qu'elle représente un danger, nous bâtissons une théorie, une idéologie du stigmat, qui sert aussi parfois à rationaliser une animosité fondée sur d'autres différences »*¹³⁷⁶, poursuit le sociologue. Des termes tels « impotent », « bâtard » ou « débile », que nous employons tous les jours, désignent spécifiquement un stigmat. *« Il arrive que nous percevions la réaction de défense qu'a l'individu stigmatisé à l'égard de sa situation, comme étant l'expression directe de sa déficience, et qu'alors nous considérions à la fois la déficience et la réaction comme le juste salaire de quelque chose que lui ou ses parents, son peuple, ont fait, ce qui par la suite, justifie la façon dont nous le traitons »*.¹³⁷⁷ Plus encore, *« ceux qui sont en rapport avec l'individu stigmatisé manquent à lui accorder le respect et la considération que les aspects non contaminés de son identité sociale les avaient conduits à prévoir pour lui »*¹³⁷⁸. Les personnes stigmatisées *« se trouvent exposées à toutes sortes de charlatans qui viennent leurs vendre des remèdes contre le bégaiement, des éclaircisseurs pour la peau, des appareils pour grandir, des restaurateurs de jeunesse, des cures par la foi, de l'assurance dans la conversation. Mais, qu'il s'agisse de techniques efficaces ou de tromperies, la quête, bien souvent secrète, qu'elles entraînent montre de façon particulièrement évidente jusqu'où les personnes stigmatisées sont prêtes à aller, et par suite, la tristesse d'une situation qui les conduit à de telles extrémités »*¹³⁷⁹. *« L'individu affligé d'un stigmat s'en sert pour des « petits profits », pour justifier des insuccès rencontrés ou pour d'autres raisons »*¹³⁸⁰. *« Privé de l'information salubre que pourraient lui renvoyer les rapports sociaux quotidiens, l'isolé volontaire risque de s'enfoncer dans les soupçons, la dépression, l'agressivité, l'angoisse et le désarroi »*¹³⁸¹. GOFFMAN poursuit en montrant comment le même individu stigmatisé peut adopter face aux autres des attitudes antinomiques en fonction de l'interaction avec l'autre, passant de la soumission à l'agression ou de la retenue au défi. *« Il s'ensuit un repli sur soi et un « repli sur autrui » qui se traduit pathologiquement dans l'interaction : [par] le malaise »*¹³⁸². Le sociologue suggère *« qu'il peut exister un écart entre les identités virtuelle*

¹³⁷⁶ Idem, p.15

¹³⁷⁷ GOFFMAN Erving, op.cit., p.16

¹³⁷⁸ Idem, p.19

¹³⁷⁹ Idem, p.20

¹³⁸⁰ Idem, p.21

¹³⁸¹ Idem, p.24

¹³⁸² Idem, p.31

*et réelle d'un individu. Cet écart s'il est connu et visible, compromet l'identité sociale : il a pour effet de couper l'individu de la société et de lui-même, en sorte qu'il reste là, personne discrédité face à un monde qui la rejette »*¹³⁸³. D'autres peuvent rencontrer des personnes compatissantes qui, comme eux, sont affligées du même stigmat et constituer ainsi un cercle permettant d'y trouver soutien moral, réconfort et acceptation¹³⁸⁴. D'après le sociologue de l'École de Chicago, pour les personnes « *tribalement stigmatisés* » des communautés ethniques ou raciales « *c'est la famille et non l'individu qui représente l'unité fondamentale d'organisation* »¹³⁸⁵. Les personnes « *normales* » préfèrent le plus souvent « *éviter d'avoir des relations trop étroites avec les individus stigmatisés, ou les supprimer lorsqu'elles existent déjà* »¹³⁸⁶. « *Une des phases du processus de socialisation est celle durant laquelle l'individu stigmatisé apprend et intègre le point de vue des normaux, acquérant par là les images de soi que lui propose la société* ».¹³⁸⁷ « *Les signes porteurs d'informations sociales varient selon qu'ils sont congénitaux ou non et, dans ce dernier cas, selon qu'ils s'impriment ou non de façon permanente sur la personne* ».¹³⁸⁸ GOFFMAN insiste sur le fait que « *la couleur de la peau est congénitale ; une marque au fer rouge ou une mutilation sont permanentes mais non congénitales* ». Il rappelle que, chez les esclaves, « *on trouve des caractères corporels assez stables qui, associés à d'autres marques, permettent une identification partielle, voire complète : âge, sexe, cicatrices (résultant de blessure par balle ou au couteau, d'accidents et de coups de fouet)* », ils sont désignés par le seul prénom et « *des symboles de stigmat apparaissent fréquemment, initiales gravées au fer rouge et oreilles coupées en particulier. De tels symboles annoncent l'identité sociale de l'esclave, mais à la différence des anneaux de fer rivés au cou ou à la jambe, ils communiquent en outre une information plus restreinte, à savoir l'identité du propriétaire* »¹³⁸⁹. Ainsi, « *l'information sociale transmise est un moyen pour leur imposer un contrôle et une discipline* »¹³⁹⁰.

En ce qui concerne la prise de conscience de sa stigmatisation, Erving GOFFMAN précise que « *c'est souvent lorsqu'il entre à l'école que l'enfant apprend son stigmat, parfois*

¹³⁸³ Idem, p.32

¹³⁸⁴ Idem, p.32

¹³⁸⁵ Idem, p.36

¹³⁸⁶ Idem, p.44

¹³⁸⁷ Idem, p.46

¹³⁸⁸ Idem, p.62

¹³⁸⁹ Idem, p.62

¹³⁹⁰ Idem, p.63

dès le premier jour, à coups de taquineries, de sarcasmes, d'ostracismes et de bagarres »¹³⁹¹. Comme le confirme cette domienne interrogée lors de l'enquête effectuée dans le cadre du présent travail de recherche : « En primaire un élève métropolitain d'origine italienne m'a traité de négresse, mais je ne savais pas ce que cela voulait dire : c'était la première fois que j'entendais ce mot. De retour à la maison j'apprends que c'est une insulte... Trop tard pour réagir ! »

D'autres aspects de la stigmatisation sont détaillés par GOFFMANN, comme l'inadéquation de la pensée selon laquelle « à mesure que des personnes resserrent leurs relations, cette vision catégorique s'atténue et cède la place peu à peu à la sympathie, la compréhension et l'estimation réaliste des qualités personnelles » ou la croyance selon laquelle que le stigmate appartiendrait « essentiellement à la vie publique, aux contacts entre inconnus ou simples connaissances... »¹³⁹², alors qu'en réalité « la familiarité ne réduit pas nécessairement le dégoût »¹³⁹³. « L'identification personnelle se trouve peser fortement sur l'identité sociale »¹³⁹⁴. Pour l'auteur, la couverture « constitue un aspect important des techniques d'« assimilation » qu'emploient les membres des minorités ethniques : l'intention que recouvrent des procédés tels que le changement de nom ou de forme de nez n'est pas seulement de faire semblant, mais aussi de limiter au possible la façon dont un attribut évident s'impose à l'attention de l'entourage, avec une importunité qui empêche de l'oublier aisément »¹³⁹⁵. GOFFMAN se pose la question du choix du conjoint : « l'individu va-t-il choisir ses amis, ses partenaires sexuels ou son conjoint au sein de son groupe ou bien « de l'autre côté ? [...] En même temps que, partisan des normes sociales, [l'individu stigmatisé] est dégoûté par ce qu'il voit, il s'y sent retenu par son identification sociale et psychologique avec le coupable, de telle sorte que la répulsion se transforme en honte, et la honte en mauvaise conscience de l'éprouver. [...] il lui est aussi impossible d'épouser son groupe que de s'en séparer »¹³⁹⁶. « L'individu stigmatisé se définit comme n'étant en rien différent d'un quelconque être humain, alors même qu'il se conçoit (et que les autres le définissent) comme

¹³⁹¹ Idem, p.47

¹³⁹² Idem, p.68

¹³⁹³ Idem, p.69

¹³⁹⁴ Idem, p.94

¹³⁹⁵ Idem, p.124-125

¹³⁹⁶ Idem, pp.128-129

quelqu'un à part »¹³⁹⁷. « *L'individu stigmatisé se voit donc présenter une identité pour soi, [...] Il s'entend dire que, s'il adopte la ligne juste [...], il se réconciliera avec lui-même et deviendra un homme complet : un adulte digne et conscient de sa valeur. Et certes il aura alors accepté un moi ; mais un moi qui n'est, et ne peut être qu'un immigrant, l'une des voix du groupe qui parle pour et à travers lui. [...] Ce qu'il y a de particulier dans la situation de l'individu stigmatisé, c'est que la société lui dit qu'il fait partie du groupe le plus large, ce qui signifie qu'il est un être humain normal, mais qu'en même temps il est dans une certaine mesure « différent », et qu'il serait vain de nier cette différence* »¹³⁹⁸. Le problème central des Noirs est, toujours d'après GOFFMAN, « *celui de leur place dans la structure sociale. Les difficultés que rencontrent leurs membres dans les interactions face à face ne représentent qu'une partie de ce problème, qui, en tout état de cause, ne saurait se comprendre sans référence à l'histoire, à l'évolution politique et aux activités présentes du groupes lui-même* »¹³⁹⁹. « *Les normes d'identité engendrent la déviation autant que la conformité* »¹⁴⁰⁰, conclut-il.

Des critiques ont aussi été formulées à l'encontre des théories de GOFFMAN. Ainsi, Loïc WACQUANT lui reproche de ne pas mentionner le lieu de résidence parmi les « *handicaps* » qui peuvent « *disqualifier l'individu* » et le priver de « *l'entière acceptation par les autres* »¹⁴⁰¹. « *Pourtant, l'infamie territoriale présente des propriétés cousines de celles des stigmates corporels, moraux et tribaux. Et elle pose des dilemmes de gestion de l'information, de l'identité et des relations sociales tout à fait similaires, même si elle affiche aussi des propriétés distinctives* »¹⁴⁰². Selon le sociologue français spécialiste des ghettos, l'expérience vécue de la stigmatisation pèse lourdement sur les habitants des banlieues françaises. La stigmatisation territoriale s'accompagne d'une forte diminution du sentiment d'identification et d'attachement à une communauté de destin.

Pierre BOURDIEU considérerait d'ailleurs déjà que « *le rassemblement en un lieu, d'une population homogène dans la dépossession, a aussi pour effet de redoubler cette dépossession* »¹⁴⁰³.

¹³⁹⁷ Idem, p. 130

¹³⁹⁸ Idem, p. 146

¹³⁹⁹ Idem, p. 149

¹⁴⁰⁰ Idem, p. 152

¹⁴⁰¹ WACQUANT Loïc, « *Parias urbains, ghetto, banlieues, État*, » La Découverte, Poche paris 2005, p.246

¹⁴⁰² Ibidem

¹⁴⁰³ « *Effets de lieux* », in BOURDIEU Pierre (sous la direction de), « *La Misère du monde* », Paris, Seuil, 1993,

En n'oubliant pas de se référer à Robert PARK et à ses recherches pionnières en sociologie urbaine, Mohand KHELLIL souligne que *« le préjugé a pour finalité de maintenir les distances sociales ; il ne s'agit pas d'un comportement agressif mais d'une attitude conservatrice. Le préjugé apparaît alors non pas lorsque des intérêts économiques sont menacés, mais quand ce sont les situations sociales qui risquent d'être mises en causes »*¹⁴⁰⁴. Selon lui, *« le racisme envers les immigrés originaires des colonies est encore présent parce qu'il n'y a pas si longtemps, ils avaient le statut de dominés. En les stigmatisant on cherche à leur attribuer une identité qui les mettrait en marge de la société »*¹⁴⁰⁵. Pour Robert PARK, l'origine des préjugés raciaux réside dans les inégalités économiques. Les préjugés raciaux, selon lui, sont davantage la conséquence d'un conflit d'intérêts que d'une ignorance ou d'une incompréhension susceptible d'être corrigée par l'éducation, rappelle à son tour Alain COULON¹⁴⁰⁶.

La stigmatisation par la mise en exergue de la différence de l'autre conduit à un rejet de ce dernier. Cela ouvre la voie au racisme, qui se bâtit à partir des préjugés hérités des périodes esclavagiste, puis coloniale. On ne peut donc étudier la discrimination subie par les immigrés domiens, sans aborder le thème du racisme.

XI.2 Le racisme : une matérialisation idéologique du déni de l'autre

Le racisme, selon son étymologie, signifierait une théorie de la différence biologique et d'une différence culturelle politique et morale.¹⁴⁰⁷ Le terme de « race » ne renvoyait pas à un racisme institutionnalisé, mais se basait sur l'association entre les caractéristiques biologiques précises (la couleur de peau, les cheveux, la morphologie du visage etc..) et les représentations discriminantes qui y étaient associées.¹⁴⁰⁸

Dans un article sur l'immigration et l'intégration¹⁴⁰⁹, Olivier DOUARD, directeur d'études au Laboratoire d'études et de recherche sur l'intervention sociale (LERIS) écrit que *« le terme de race est de moins en moins employé, largement censuré. Il est souvent remplacé*

p.261

¹⁴⁰⁴ MOHAND Khellil, « Sociologie de l'intégration », loc.cit., p.85

¹⁴⁰⁵ Idem, p. 87-88

¹⁴⁰⁶ COULON Alain, « L'école de Chicago », Paris, PUF, Que sais-je ?, 1^{ère} éd 1992, 4^{ème} éd 2007, p.40-41

¹⁴⁰⁷ MAUCOPRS Paul Hassan, MEMMI Albert, HELD Jean-François, « Les français et le racisme », Paris, Payot, 1965, p.12

¹⁴⁰⁸ Idem, p.97

¹⁴⁰⁹ DOUARD Olivier, « Immigration, intégration : les mots pour le dire », www.leris.org/.../47-immigration-integration--les-mots-pour-le-dire-, p.5

par ceux de « culture », de « différence », dans une perspective d'euphémisation. Le terme « racisme », quant à lui n'a pas disparu et atteste de la présence cachée du mot « race » » et que « le racisme est perçu comme une forme de violence exercée à l'encontre d'un individu ou d'un groupe humain, dans une gradation allant du préjugé à la discrimination, en passant par le mépris ». « Le terme de racisme est très polysémique. Il s'applique aussi bien à l'idée banale que des groupes humains se caractériseraient par des traits physique et moraux se transmettant par hérédité somatique, qu'à la croyance selon laquelle certains groupes seraient supérieurs aux autres, en passant par la désignation d'un système doctrinal capable d'engendrer des projets politiques, postulant la possibilité naturellement fondée de domination et d'exploitation de groupes humains »¹⁴¹⁰. Toujours selon l'auteur, « le terme va même jusqu'à désigner, dans une acception beaucoup plus récente, des formes d'hostilité envers un groupe, quel qu'il soit »¹⁴¹¹. « Le terme « raciste » est apparu dans les années trente. [...] Il renvoie à la fois à des tentatives de théorisation à partir de la catégorie idéologiquement construite de « race » et à une pratique sociale postulant que les groupes humains socio-historiques sont des entités naturelles »¹⁴¹². « Cette croyance s'est développée dans le contexte de la colonisation et des trafics d'esclaves, se développant avec l'industrialisation, dont une des incidentes fut, rappelons-le, de provoquer un afflux de main-d'œuvre immigrée. Le racisme vu comme une théorisation à visée scientifique s'est développé au XIX^{ème} siècle, et Arthur de GOBINEAU (1816-1882) en fut un des initiateurs célèbres. Il se fonde sur l'anatomie comparée du cerveau pour affirmer que celui du Huron ne saurait contenir, même en germe, un esprit semblable à celui d'un Européen. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'Europe est persuadée que le genre humain est partagé en races supérieures et en races inférieures »¹⁴¹³.

Selon le « Dictionnaire de sociologie » d'André AKOUN et Pierre ANSART, « le racisme consiste à définir un ensemble humain par des attributs naturels, à en déduire des caractéristiques intellectuelles et morales qui valent pour chacun des membres de cet ensemble, quelles que soient leurs actions et leur volonté, et à éventuellement prolonger ces représentations par des pratiques d'infériorisation et/ou d'exclusion »¹⁴¹⁴

¹⁴¹⁰ Ibidem

¹⁴¹¹ Ibidem

¹⁴¹² Idem, p.5-6

¹⁴¹³ Idem, p.6

¹⁴¹⁴ Loc.cit., p. 437

Mais c'est dans un ouvrage ambitieux et incontournable que Dominique SCHNAPPER passe en revue la totalité des liens sociaux et leur histoire, ainsi que les différents points de vue sociologique sur la question à la relation à l'autre. Comme on pouvait s'y attendre, le racisme y occupe une place importante. Ainsi, la chercheuse lance dès son introduction l'appel à *« ne pas confondre sous un même terme les idées et les discours, ce qu'on peut appeler idéologie raciste, avec les pratiques de ceux qui tirent de cette affirmation la conséquence qu'on peut traiter les individus de manière différente et inégale selon qu'ils appartiennent à telle ou telle race »*¹⁴¹⁵ et condamne les idéologies « racisantes » qui consistent à *« concevoir, et à dévaloriser, certains groupes en les déclarants fondamentalement et définitivement différents et inégaux. C'est un mode de pensée fondé sur l'idée que se maintiennent des différences essentielles et des inégalités permanentes et définitives entre les groupes »*¹⁴¹⁶. La sociologue constate que dans le cas des sociétés colonisées, *« la race est un statut négatif imposé »*, puisque, à l'insu de Marx, *« la lutte des classes repose, dans ce cas, sur un système d'inégalités sociaux dont la théorie marxiste ne peut seule rendre compte »*¹⁴¹⁷.

Comme tant d'autres sociologues, SCHNAPPER s'élève aussi contre le biologisme et affirme que *« la race est un construit social et [que] le cœur de la pensée raciste réside dans l'établissement d'un lien déterministe entre le biologique et le social »*¹⁴¹⁸.

Les sociologues François DUBET et Didier LAPEYRONNIE pensent pour leur part que *« le racisme consiste à enfermer une population donnée dans une différence biologique ou culturelle. Il importe peu que cette différence soit réelle ou non. Elle justifie la prise de distance à l'égard de la population concernée ou à sa mise à l'écart. Les individus sont assignés à une identité particulière dont ils sont prisonniers. Leurs conduites, leurs sentiments, leurs personnalités deviennent invisibles. Ils sont annulés par le regard porté sur la race ou la culture. L'individu victime du racisme ne peut franchir la clôture biologique ou culturelle que lui impose le raciste. [Celui-ci] estime qu'il existe une incompatibilité radicale entre sa culture, son mode de vie ou sa race et ceux de sa victime. Il ne veut pas entrer en contact et a essentiellement peur des mélanges, du face-à-face et du métissage. Le racisme*

¹⁴¹⁵ SCHNAPPER Dominique, « La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique », Gallimard, NRF Essais, Paris, 1998, p.22.

¹⁴¹⁶ Idem, p.23

¹⁴¹⁷ Idem, p. 362.

¹⁴¹⁸ Idem, p.421

moderne combine l'assignation d'un groupe d'individu à une culture ou à une nature biologique et la volonté d'en rester séparé parce qu'il s'agit d'une menace pour l'intégré, culturelle ou raciale. Il affirme l'exclusivité de différences inconciliables, la supériorité des groupes homogènes et l'absolu de la pureté. Toute ouverture est une menace, tout mélange une dégradation, toute culture métissée est bâtarde et inférieure.[...] Le racisme apparaît quand les barrières tombent et les distances se réduisent. Il se porte en priorité sur les communautés et les groupes les plus menaçants. Le racisme ne résulte pas d'un choc culturel. Il suppose au préalable l'intégration relative du groupe racialisé, ou tout au moins son appartenance au même univers social et culturel.» Pour ces auteurs de l'ouvrage « *Les quartiers d'exil* », « *les victimes du racisme sont perçues comme une menace, car elles se sont fortement rapprochées et ont commencé à entrer dans la société. [...] Le racisme est toujours dirigé vers les groupes en voie d'assimilation.* »¹⁴¹⁹ A ce titre, la présence des immigrés est perçue comme un signe de dégradation sociale. « *Ce racisme trouve son prolongement et sa confirmation dans les attitudes des institutions.* »¹⁴²⁰ « *Le raciste rejette toute relation personnelle. L'individu « racialisé » aura beau affirmer sa spécificité en tant que personne ou au contraire, la généralité des problèmes qu'il pose, il est ramené sans cesse à son appartenance, définie par le regard posé sur lui, regard qui interdit toute relation* »¹⁴²¹. « *L'individu qui est la victime se trouve dans l'incapacité de se définir. L'atteinte à sa culture ou à son milieu le conduit inévitablement à se replier sur son héritage et à en défendre les caractéristiques les plus saillantes. [...] L'atteinte à la personne ou le refus d'être considéré comme une personne vont le pousser à abandonner les caractéristiques de son identité, à se détacher de son milieu et à s'en différencier comme s'il n'avait pas d'appartenance et se définissait par un pur universel humain. La victime du racisme est renvoyée d'un absolu à l'autre* »¹⁴²².

Dans un autre ouvrage, Didier LAPEYRONNIE note que « *le racisme se manifeste dans un regard ou une attitude* »¹⁴²³. « *Il est dans une dénégation, dans un geste de recul, dans une façon de ne pas regarder, de ne pas voir, [ou encore dans une] « répulsion*

¹⁴¹⁹ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « *Les quartiers d'exil* », Seuil, L'épreuve des faits, Paris, 1992, p.148-150

¹⁴²⁰ Idem, p. 154

¹⁴²¹ Idem, p. 157

¹⁴²² Idem, p. 158

¹⁴²³ LAPEYRONNIE Didier, « *L'individu et les minorités, la France et la Grande Bretagne face à leurs immigrés* », Sociologie d'aujourd'hui, Paris, PUF, 1993, p.72

physique » »¹⁴²⁴. « Le racisme est lié aux processus d'intégration et d'individualisation, il est le rejet de l'assimilé »¹⁴²⁵. « L'intégration se heurte au racisme, mais elle se heurte aussi à l'enfermement communautaire et au retrait »¹⁴²⁶.

Analysant la faillite de l'intégration des Noirs en France, Gaston-Jonas KOUVIBIDILA écrit que « jusqu'à dans les années 1960, le racisme était brutal, théorisé et revendiqué. Ensuite, il s'est manifesté de façon plus ou moins insidieuse, d'où la difficulté de le cerner, de le prouver et de le sanctionner. Il est difficile au discriminé ou à la victime du racisme d'en apporter la preuve »¹⁴²⁷. « Avec la récession économique à la fin des années 1970 et l'augmentation du chômage, on assiste à la montée du racisme, qui ouvre la voie à des politiques faisant des étrangers des boucs émissaires de la crise ».¹⁴²⁸

Pour Michel WIEVIORKA « le racisme consiste à caractériser un ensemble humain par des attributs naturels, eux-mêmes associés à des caractéristiques intellectuelles et morales qui valent pour chaque individu relevant de cet ensemble et, à partir de là, à mettre éventuellement en œuvre des pratiques d'infériorisation et d'exclusion »¹⁴²⁹. Le sociologue invoque Ruth BENEDICT, pour qui la race « est une classification basée sur les traits héréditaires tandis que le racisme est un dogme contraire à toute démonstration scientifique. Le dogme selon lequel un groupe ethnique est condamné par nature à l'infériorité congénitale et un autre groupe est destiné à la supériorité congénitale »¹⁴³⁰. « Le racisme scientifique est clairement une idéologie dans laquelle la supériorité culturelle de la race blanche est indiscutable, puisque la civilisation est associée aux Blancs et à leurs attributs physiques », constate Michel WIEVIORKA¹⁴³¹. D'après lui, le racisme repose « sur des représentations de l'Autre qui valorisent l'ingroup (groupe d'appartenance, dit aussi endogroupe), au détriment de « l'outgroup (groupe autre, dit aussi exogroupe), amplifient les différences et aboutissent à des stéréotypes susceptibles de nourrir ou de justifier des attitudes discriminatoires »¹⁴³² et accompagne « l'infériorisation et l'exploitation d'étrangers couramment appelés des

¹⁴²⁴ Idem, p.73

¹⁴²⁵ Idem, p.100

¹⁴²⁶ Idem, p.115

¹⁴²⁷ KOUVIBIDILA Gaston- Jonas, « L'échec de l'intégration des Noirs en France », Paris, L'Harmattan, 2007, p.14

¹⁴²⁸ Idem, p.24

¹⁴²⁹ WIEVIORKA Michel, « Le racisme une introduction », Paris, La Découverte, Poche, 1998, p.22

¹⁴³⁰ Idem, p.24

¹⁴³¹ Idem, p.27

¹⁴³² Idem, p.55

« travailleurs immigrés »¹⁴³³.

Dans l'article « *Racisme, racialisation et ethnicisation en France* », le même Michel WIERVIOKA définit « la « racialisation » des rapports sociaux [comme étant] un processus par lequel une société se représente, de façon plus ou moins décisive, comme constituée de groupes raciaux, de races en concurrence et en opposition. [...] Le racisme n'est pas seulement fait d'opinions, de préjugés, de comportements politiques et d'idéologie. Il est aussi pratique, concret, et alors, notamment, inscrit dans des institutions »¹⁴³⁴.

En 2010, François HERAN présidait le « *Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations* » avec pour titre « *Inégalités et discriminations Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique* ». On y lit que « le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) a commandé une enquête en janvier 2007 à TNS-SOFRES [et que] cette dernière montre que les Français originaires des DOM se déclarant métis sont moins souvent contrôlés par la police »¹⁴³⁵.

Une autre étude menée par des chercheurs du CNRS pour le compte de l'Open Society Institute (Fondation George SOROS) épingle certaines pratiques des agents de police français lors de contrôles d'identité dits « *au faciès* ». Cette étude se fonde sur les résultats d'une enquête, suivie entre octobre 2007 et mai 2008 sur environ 545 opérations de police menées dans l'espace de deux gares parisiennes de grande affluence, la gare du Nord et Châtelet-les-Halles. La méthodologie utilisée est basée sur la comparaison systématique entre les personnes contrôlées et la population disponible sur les sites en question pendant les mêmes tranches horaires. Les résultats ont démontré une relation très étroite entre le profil « *ethnique* » des personnes contrôlées et la fréquence de ces contrôles d'identité, avec une surreprésentation des « *minorités visibles* ». Selon l'enquête, les personnes perçues comme « *Noires* » couraient entre 3,3 et 11,5 fois plus de risques d'être contrôlées par la police que celles perçues comme « *Blanches* »¹⁴³⁶. En visant certaines personnes pour ce qu'elles sont et non pour ce qu'elles font ou ce qu'elles ont pu faire, les agents de police semblent ainsi, selon

¹⁴³³ Idem, p.92

¹⁴³⁴ WIERVIOKA Michel, « Racisme, racialisation et ethnicisation en France » *Hommes et Migrations*, n° 1195, février 1996, p.27-33

¹⁴³⁵ HERAN François, « Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique », *Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD)*, 3 février 2010, p.65

¹⁴³⁶ Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie », La documentation française, 2009, p.10

les auteurs du rapport, entretenir des stéréotypes sociaux et raciaux. Il convient de rappeler que dans un contexte toujours marqué par de fortes préoccupations économiques et sociales, les immigrés et les étrangers restent trop souvent stigmatisés¹⁴³⁷. Le sondage d'opinion révèle un malaise certain vis-à-vis des immigrés, auxquels on reproche souvent de ne pas vouloir réellement s'intégrer à la société française¹⁴³⁸. La réalité du phénomène raciste est difficilement quantifiable¹⁴³⁹. Les régions les plus marquées par des violences et menaces racistes et xénophobes sont l'Ile-de-France, la région Rhône-Alpes et la zone Nord-est. Ce sont les régions les plus urbanisées et industrialisées de France¹⁴⁴⁰.

Selon François HERAN, *« la circulation des préjugés et stéréotypes s'effectue aussi bien au niveau conscient qu'inconscient, ce qui signifie qu'il est difficile d'exhumer les représentations racistes ou disqualifiantes à partir de l'interrogation directe des personnes. Une censure mentale efficace fait obstacle aux déclarations directes, de telle sorte que peu de personnes se reconnaissent explicitement « racistes », ou tout du moins en situation de produire des discriminations »*¹⁴⁴¹. *« Il est maintenant bien établi qu'un individu recevant la consigne de mettre entre parenthèse ses stéréotypes pour juger autrui sera momentanément capable de la respecter. Son comportement se dégagera davantage de l'emprise des stéréotypes, que ceux d'un groupe de contrôle. Mais, il s'inversera dans un second temps. Les individus ayant volontairement refoulé leurs préjugés les manifesteront davantage par la suite, que ceux qui n'avaient pas cherché à modifier leur comportement »*¹⁴⁴². L'auteur souligne que *« convaincre les gens qu'il n'y a pas de différences ethniques, raciales, ou encore culturelles, ne semble pas un principe utile ou efficace si, dans la vie quotidienne, les gens ne cessent de catégoriser autrui »*¹⁴⁴³.

A ce propos, une domienne témoigne : *« Je vis normalement dans mon identité de femme noire, Française d'origine guadeloupéenne. Ce sont les autres qui, du fait de ma peau noire, sont quelques fois mal à l'aise. Je suis différente d'aspect, de culture et de comportement parce que je ne suis pas Aveyronnaise, ni Basque, ni Corse, ni Vendéenne, ni*

¹⁴³⁷ Idem, p.11

¹⁴³⁸ Ibidem

¹⁴³⁹ Idem, p.26

¹⁴⁴⁰ Idem, p.29

¹⁴⁴¹ HERAN François, « Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique », Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD), 3 février 2010, p.70

¹⁴⁴² Idem, p.70

¹⁴⁴³ Idem, p.71

blanche, ni blonde. Alors, oui, la vie ici n'est pas facile, car vous vivez dans un environnement plutôt hostile. Ce n'est donc guère épanouissant. De plus, vous êtes toujours confronté à la remise en cause de votre « identité » sur tous les plans : au restaurant, au travail, dans vos activités de loisirs. Si vous êtes « oui bouana » c'est parfait, mais dès lors où vous êtes vous-mêmes et parlez à égalité avec vos compatriotes d'origine gauloise, vous sentez la différence : eux détiennent « la vérité » et vous vous devez acquiescer ! Où est le respect des identités ? Où est l'égalité ? Je ne parle même pas de fraternité. Regardez ce qui se passe dans le sport !»¹⁴⁴⁴.

François HERAN, toujours : *« Il est vrai que la race n'existe pas mais le racisme existe. C'est le racisme qui fait la race. La race est donc le produit d'un comportement social qui consiste à s'appuyer sur l'interprétation de signe visible pour classer autrui. L'assignation d'une identité raciale est indissociable d'une volonté de mise à l'écart, qui reste, en tout état de cause, une inégalité de traitement. [...] Il ne suffit pas de supprimer le mot "race" pour supprimer le "racisme" »¹⁴⁴⁵. Le sociologue explique que « c'est une affaire autant culturelle que raciale. On sait peu de chose sur le fonctionnement précis du préjugé, mais tout indique que la peau est elle-même, dans l'esprit des auteurs de discrimination, le signe d'autre chose, de toute une série de stéréotypes sur les anciens colonisés, leur altérité radicale, leur dangerosité, etc. Dans le droit impérial français, « le mot « race » désigne tout à la fois une réalité biologique et un ensemble de propriétés sociales et de compétences culturelles qui se manifestent dans les comportements » (SAADA 2006, citée par COQUERY-VIDROVITCH 2009 : 153-154). Le racisme n'étant pas qu'une affaire de couleur, il s'ensuit qu'à l'inverse, il ne suffit pas de rayer la couleur de la peau de la liste des critères de discrimination pour croire qu'on échappe au racial »¹⁴⁴⁶.*

Pour Laurent MEDEA de l'Université de La Réunion, *« le racisme est l'idée, la prétention généralement scientifique qui permet de mieux ou davantage exploiter les individus supposés appartenir à une race inférieure, du fait d'attributs physiques ou biologiques plus ou moins fantasmés. La "race" est alors mise en avant comme un argument permettant de rejeter l'autre pour des raisons culturelles. [...] Le racisme s'appuyait sur la science surtout pour accompagner la domination et l'exploitation de peuples entiers. Et même plus tard, il a*

¹⁴⁴⁴ Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 15, femme, cadre moyen.

¹⁴⁴⁵ HERAN François, op. cit., pp.165-166

¹⁴⁴⁶ Idem, pp.172-173

trouvé des prolongements de nature comparable dans les sociétés industrielles, où il allait de pair avec l'exploitation de travailleurs de couleur. [...] Comme ils étaient souvent de couleur, et/ou immigrés, le racisme a plus voulu les tenir pour différents, que renforcer une exploitation qui n'était plus à l'ordre du jour ; il est devenu, comme ont dit les experts, « différentialiste », « culturel », « symbolique », affirmant que les membres des groupes racisés n'ont pas leur place dans la société, du fait de leur incapacité à s'intégrer à ses valeurs »¹⁴⁴⁷.

« L'autre n'a pas sa place que dans une pure logique de racisme différentialiste, il ne s'agit pas, avec lui, de s'inférioriser, de le dominer, de l'exploiter, mais au minimum de le mettre à l'écart et au-delà, de l'expulser ou de le détruire, de le parquer ou de l'annihiler »¹⁴⁴⁸.

Et voici ce qu'écrit Dominique SCHNAPPER à propos des deux logiques du racisme moderne, le différentialisme et l'assimilationisme : *« La première logique [...] exclut l'Autre au nom du particularisme. Sous sa forme extrême, elle conduit à la purification, à l'épuration et finalement à l'extermination. [...] La seconde [...] fonde un racisme d'inclusion au nom de l'universel et conduit, sous sa forme extrême, à l'inégalité et à la domination, elle légitime les profits tirés de l'exploitation des races inférieures. [...] C'est l'invocation du droit à la différence et le différentialisme absolu qui sont désormais au cœur de la nouvelle idéologie raciste »¹⁴⁴⁹.*

XI.3 Le racisme colonial: le cas de la population domienne

Dans le cas des immigrés domiens, on est en présence d'un racisme fondé sur des « pseudo-théories » scientifiques émises du temps de la colonisation et ayant pour but de légitimer la traite des esclaves africains. Ainsi, pour comprendre ce phénomène de racisme, il faut chercher ses origines dans l'histoire des départements d'Outre-mer. Comme le souligne d'ailleurs Émile DURKHEIM, *« un fait social doit être cherché parmi les faits sociaux antécédents et non parmi les états de la conscience individuelle »¹⁴⁵⁰.*

Et qui ne connaît pas la déclaration d'Aimé CESAIRE, dans « *La Nouvelle critique* »,

¹⁴⁴⁷ MEDEA Laurent « Identité et société Réunionnaise nouvelles perspectives et nouvelles approches », KARTHALA, 2005, p.19

¹⁴⁴⁸ WIEVIORKA Michel, « Violence et racisme », Revue européenne d'histoire des sciences sociales, vol 30, numéros 93 à 94, 1992, p.141

¹⁴⁴⁹ Op. cit., pp. 470-471.

¹⁴⁵⁰ DURKHEIM Émile, « Les règles de la méthode sociologique », Paris, PUF, (1895), 1990, p.109

en Janvier 1954 : *« Le colonialisme porte en lui la terreur. Il est vrai. Mais il porte aussi en lui, plus néfaste encore peut-être que la chicotte des exploiters, le mépris de l'homme, la haine de l'homme, bref le racisme. Que l'on s'y prenne comme on le voudra, on arrive toujours à la même conclusion. Il n'y a pas de colonialisme sans racisme » ?*

Pierre PLUCHON pense, lui, que *« [...] c'est la couleur de la peau qui dans toutes les nuances du Blanc au Noir tient lieu de distinction du rang, du mérite, de la naissance, des honneurs et même de la fortune »*¹⁴⁵¹.

Dans la préface de l'ouvrage d'Élisabeth CUNIN, *« Métissage et multiculturalisme en Colombie (Carthagène) : le « noir » entre apparence et appartenance »*, Jean-Luc BONNIOL écrit que *« toute analyse exhaustive du phénomène racial se heurte inéluctablement à un enchevêtrement subtil entre différents niveaux de réalité. Voici d'abord des caractéristiques de la morphologie corporelle (couleur de peau, texture de cheveux, forme du visage...) qui ne révèlent pas d'une apparence éphémère, puisqu'il s'agit de traits héréditaires, reçus de l'ascendance et transmis aux descendants [...] Voilà ensuite le social qui se sert de ce donné biologique, utilisant la variabilité de ses manifestations pour y rechercher des critères distinctifs, voire un opérateur hiérarchique : cette dimension sociale, faite de pratiques, se fonde sur la perception de l'aspect physique, elle-même informée par un système de représentations qui affecte certains traits d'une valeur discriminante, tout en pensant leur transmission d'une génération à l'autre. C'est au sein de ces représentations qu'à pu éclore l'idée de « race » [...] en présupposant l'existence de groupes discrets, distingués par la particularité de leurs caractères physiques, que l'on fait dériver de la séparation des ascendances. [...] les signes raciaux, inscrits dans les corps et les chairs, sont en effet dotés d'une immuabilité fondamentale capable de fixer dans la longue durée une hiérarchie »*¹⁴⁵². Il souligne que *« dans le cas des sociétés esclavagistes et post-esclavagistes [...], où ce sont les contrastes dans la couleur des hommes confrontés en ces lieux (et dans les traits qui lui sont associés) qui ont servi de base à la discrimination »*¹⁴⁵³. Sous le signe de TOCQUEVILLE et de sa célèbre formule *« le souvenir de l'esclavage déshonore la race et la race perpétue le souvenir de l'esclavage... »*, Jean-Luc BONNIOL explique que *« le métissage exerce son*

¹⁴⁵¹ « Les populations libres », in PLUCHON Pierre, (sous la direction de), « Histoire des Antilles et de la Guyane », Toulouse, Privat, 1982, p.174

¹⁴⁵² CUNIN Élisabeth, « Métissage et multiculturalisme en Colombie (Carthagène) : le « noir » entre apparence et appartenance », Préface de Jean-Luc BONNIOL, Paris, L'Harmattan, 2004, p.6

¹⁴⁵³ Idem, p.6-7

*emprise, mais il ne fait que combiner discrimination et intégration, tout en s'appuyant sur l'usage social des catégories raciales ; il n'élimine pas le stigmatisme mais permet de s'en accommoder, tout aussi loin de la séparation que la fusion »*¹⁴⁵⁴.

Élisabeth CUNIN note, elle, qu'« utiliser le terme « noir » signifie une mise à distance, une évaluation infériorisante de l'autre. La couleur et, au-delà, la référence raciale à laquelle elle renvoie, loin de n'être qu'une caractéristique objective portée par les individus, est avant tout un produit de l'interaction et un vecteur de classement social de l'autre »¹⁴⁵⁵. La sociologue explique que « les apparences ne renvoient pas seulement aux caractéristiques objectives de celui qui est assigné à une catégorie raciale ; elles dépendent également du statut socioéconomique – réel ou supposé – de l'individu et de la situation d'interaction. La perception de la couleur mobilise des schèmes cognitifs incorporés, des normes sociales implicites, des valeurs culturelles diffuses ; elle révèle des mécanismes d'attribution de statut, de classement de l'autre, de relation de domination »¹⁴⁵⁶. Selon l'auteure, « les apparences raciales (couleur, traits phénotypiques) interviennent aujourd'hui encore comme des marqueurs d'identité, certes incarnés dans les corps, mais aussi signes sociaux, construits culturels, qui peuvent donner lieu à des interprétations changeantes »¹⁴⁵⁷. « Les principes de définition des catégories raciales sont présentés comme parfaitement antagoniques : d'un côté, la race est définie selon la règle de la « goutte de sang » qui identifie comme « noir » tous les individus ayant une ascendance « noire », fut-elle physiquement indiscernable, la couleur ne changeant rien à l'appartenance ; de l'autre, la race dépend du statut social et des apparences (phénotype mais aussi vêtements, manière de parler, etc.) »¹⁴⁵⁸. Pour CUNIN « [...] la race, en tant que construit social, sera considérée à la fois comme un « discriminant de rôle » (HANNERZ 1980), un « marqueur d'identité (BONNIOL 1992b), une contrainte extérieure à l'ensemble des engagements individuels, et comme le symbole et le révélateur de mécanismes d'intelligibilité permettant d'évaluer et de qualifier l'environnement social »¹⁴⁵⁹. « Les races n'existent pas. Plus exactement, le terme renvoie à un objet qui n'existe pas mais qui devient réalité par le seul fait de sa désignation, donnant naissance à des pratiques sociales qui, elles, existent bien (GUILLAUMIN,

¹⁴⁵⁴ Idem, p.8

¹⁴⁵⁵ Idem, p.11

¹⁴⁵⁶ Idem, p. 12

¹⁴⁵⁷ Ibidem

¹⁴⁵⁸ Idem, p.13

¹⁴⁵⁹ Idem, p.15

1992) »¹⁴⁶⁰. L'auteure conclut sur le fait que « [...] « noir » est une désignation, situationnelle et relative, basée sur l'apparence, contribuant à l'identification d'un individu dans l'interaction » et que « la division entre les races est avant tout un construit social, porteur de normes et de valeurs »¹⁴⁶¹. Enfin, elle termine en expliquant que le « commerce [des noirs] puise sa justification dans la stigmatisation du « noir ». La sujétion économique des esclaves africains s'est appuyée sur leur couleur pour légitimer le traitement dégradant qui leur était infligé ; à leur tour, les traits physiques se sont convertis en marqueurs sociaux, l'esclavage ayant racialisé les relations sociales. La couleur venant s'ajouter au stigmate de l'esclavage, le « noir » est confiné au rang social le plus bas, inférieur même à celui des indiens qui décimés, lui laissent leur place »¹⁴⁶².

La traite et l'esclavage, les conditions inhumaines de la capture, du transport, de la vente ont une part évidente dans la genèse du racisme en Europe et dans celui qui vise les Noirs tout particulièrement. Dans sa passionnante et complète approche socio-historique et réflexion sur la question de l'identité de la condition noire en France, Pap NDIAYE aborde évidemment le racisme. Il affirme que la notion de « race » a été inventée pour justifier des rapports de domination coloniale, en particulier l'esclavage¹⁴⁶³, de la même manière que, pour les nazis, le racisme biologique ira constituer l'un des piliers intellectuels de leur politique génocidaire.¹⁴⁶⁴ Les « races » n'existent pas en elles-mêmes, mais en tant que catégories imaginaires historiquement construites.¹⁴⁶⁵ Les catégories raciales ont varié selon les moments et les lieux, en fonction de différents besoins politiques et sociaux qui avaient trait à l'exercice de relations et de pouvoirs.¹⁴⁶⁶ Le racisme peut prendre des formes distinctes : il peut être une opinion qui ne se matérialise pas par des actes, à peine par des discours idéologiquement construits, mais qui peut se mesurer par des enquêtes ; bien plus rarement, il peut aussi se concrétiser par des actes racistes observables et quantifiables (injures, menaces et violences).¹⁴⁶⁷ « Les stigmates qui ont pesé sur les populations noires de France sont différents de ceux qui ont pesé sur les Juifs, les Maghrébins, les Asiatiques et des groupes

¹⁴⁶⁰ Ibidem

¹⁴⁶¹ Idem, p.18

¹⁴⁶² Idem, p.87

¹⁴⁶³ NDIAYE Pap, « La condition noire », essai sur une minorité française », loc.cit., p.76

¹⁴⁶⁴ Idem, p.31

¹⁴⁶⁵ Idem, p.33

¹⁴⁶⁶ Idem, p.33

¹⁴⁶⁷ Idem, p.192

construits autrement comme les femmes, les homosexuels, etc., parce qu'ils sont fondés sur la constitution précoce d'une « race noire » liée essentiellement à l'esclavage et à la sujétion », explique l'historien¹⁴⁶⁸. « Dans le cadre de leur expansion coloniale, les Européens ont inventé ce qu'être Noir signifiait aux époques moderne et contemporaine. Par contraste, la blancheur représentait un indice de normalité et d'universalité. Elle a servi de critère de civilisation ».¹⁴⁶⁹ « La notion moderne de race a été inventée pour qualifier spécifiquement les Noirs (pigmentation de la peau, apparence corporelle et vestimentaire, langue, accent, la forme du nez, de la bouche, l'aspect des cheveux, etc.), en leur attribuant des particularités morales et intellectuelles irréductibles ».¹⁴⁷⁰ « La « racialisation » du monde, c'est-à-dire l'émergence d'un ordre social fondé sur une hiérarchie raciale, est apparu progressivement au XVI^{ème} siècle, lorsque les Européens développèrent des plantations de sucre. La justification de la traite transatlantique [...] se fit essentiellement par un ensemble d'arguments religieux, philosophiques, anthropologiques et scientifiques expliquant que la race Noire était par nature vouée à l'esclavage. L'essor du racisme moderne est donc intimement lié à la traite et à l'esclavage, dont il a constitué un soubassement idéologique. [...] A partir de la fin du XV^e siècle, la race noire devint synonyme de race esclave »¹⁴⁷¹. Pap NDIAYE convoque ensuite Emmanuel KANT et son « Essai sur les maladies de la tête. Observation sur le sentiment du beau et du sublime », qui estimait que « les Nègres d'Afrique n'ont reçu de la nature aucun sentiment qui s'élève au-dessus de la niaiserie »¹⁴⁷². « Pour les Européens de l'époque moderne, les caractéristiques physiques des Africains étaient une anomalie relevant d'explications environnementales (le climat, le sol africain), comportementales (des coutumes étranges), morales (la perversion de l'âme) ou religieuses (la malédiction de Cham). [...] La race noire est clairement la race de l'esclavage, assimilant le « nègre » à l'« esclavage » », continue l'historien¹⁴⁷³. « Le racisme anti-Noir, de par son association avec l'esclavage et la colonisation, fut d'abord un racisme d'exploitation. Appuyé sur une histoire aussi lourde, c'est-à-dire celle du système de production esclavagiste et colonial, il s'est caractérisé par la mobilisation de stéréotypes violents et solidement

¹⁴⁶⁸ Idem, p.62

¹⁴⁶⁹ Idem, p.77

¹⁴⁷⁰ Idem, p.196

¹⁴⁷¹ Idem, p.197

¹⁴⁷² Flammarion, Paris, 1993, p. 166

¹⁴⁷³ NDIAYE Pap, op. cit., p.200

encrés »¹⁴⁷⁴. « Les racistes culturels estiment que les Noirs ont globalement des modes de vie différents et inférieurs aux leurs, qu'ils viennent de sociétés en retard, qu'ils ont des pratiques culturelles héritées de temps obscurs de l'humanité, desquelles peuvent parfois jaillir quelques éclairs de créativité, mais qui n'en demeurent pas moins inférieures aux leurs »¹⁴⁷⁵. Pour Pap NDIAYE, « le monde du travail est ainsi un lieu de petites remarques racialisées, souvent destinées à tester ceux et celles qu'elles visent afin d'évaluer leur conformité au groupe. Les personnes visées préfèrent souvent ne pas relever, ou même signifier leur assentiment (en riant avec les autres d'une bonne blague raciste par exemple) afin de passer pour des bons camarades, pas bégueules pour un sou »¹⁴⁷⁶. Et il souligne le fait que « la prise de parole protestataire est risquée, et peut s'avérer socialement et professionnellement coûteuse, par la marginalisation, voire les brimades »¹⁴⁷⁷.

« La différence est le pivot du racisme, parce que la différence fait peur, parce que l'inconnu fait peur ; or cette peur suscite l'agressivité », affirme à son tour Albert MEMMI, pour affirmer par la suite que « la différence est d'une certaine manière trouble et négation de l'ordre établi. Devant l'étrangeté de l'autre, on risque d'hésiter sur soi-même. Et pour se rassurer, pour se confirmer, il faudra refuser, nier l'autre : c'est lui ou c'est moi. Pour que j'ai raison, il faut qu'il ait tort ; pour que mon ordre soit bon, il faut que le sien soit mauvais, puisque son anormalité met mes propres normes en péril : bref, le racisme est commode ! »¹⁴⁷⁸. Pour MEMMI, le racisme est « la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de légitimer une agression »¹⁴⁷⁹ et il « illustre, résume et symbolise la relation coloniale »¹⁴⁸⁰. De plus, « on ne devient exactement raciste, enfin, que par l'utilisation de la différence contre autrui, et enfin de trouver profit dans cette stigmatisation. Affirmer à tort ou à raison, que tel peuple colonisé est technologiquement inférieur à un autre n'est même pas encore du racisme. [...] Mais les colonisateurs ne se sont pas contentés de ce constat ou de cette erreur : ils en ont conclu qu'ils pouvaient, et devaient, dominer le coloniser ; et ils l'ont fait. Ils ont expliqué, légitimé leur présence en colonie par les carences du

¹⁴⁷⁴ Idem, p.205

¹⁴⁷⁵ Idem, p.208

¹⁴⁷⁶ Idem, p.211

¹⁴⁷⁷ Idem, p.212

¹⁴⁷⁸ MEMMI Albert, « Le racisme », Paris, Gallimard, 1982, 1994, p.13

¹⁴⁷⁹ Idem, p.14

¹⁴⁸⁰ Idem, 1994, p.50

colonisé »¹⁴⁸¹. « Considérant et traitant les colonisés en sous-hommes, les colonisateurs affirmaient du même coup leur propre surhumanité. La différence signifiait ainsi l'inégalité. L'inégalité biologique et culturelle conduisant à l'inégalité économique et politique, c'est-à-dire la domination, ils pouvaient agir à leur guise, c'est-à-dire à leur profit. [...] Il serait dommageable – même pour eux-mêmes ! – de confier des fonctions d'autorité à des Noirs, parce que ce serait contraire à leur nature biologique et culturelle : il faut les confier exclusivement aux Blancs, qui feront un usage adéquat, même dans l'intérêt des « indigènes » »¹⁴⁸². « Pour les uns, comme pour les autres, être différent signifiait, en somme, être différent du dominant. Même l'instituteur, laïc et républicain, dévoué à ses élèves « indigènes », se croyait investi d'une mission : former des petits Français à sa propre image, celle de la civilisation, des bonnes mœurs, du goût et du bien parler... français », explique Albert MEMMI¹⁴⁸³. « De notre côté nous devons tous faire docilement pour ressembler à nos maîtres ; ce à quoi, d'ailleurs, nous consentions, même au prix d'un lessivage à mort de nos âmes »¹⁴⁸⁴, poursuit le concepteur de l'hétérophobie, pour qui « l'assimilation avait été jusqu'ici, malgré quelques réussites notoires, un relatif échec. Non toujours, certes, ni surtout, par le seul fait du colonisé, qui l'avait d'abord souhaitée. Mais parce que personne n'avait voulu de lui. Les gens de droite parce qu'ils refusaient même d'envisager une telle horreur ; au bout de laquelle ils voyaient avec effroi le mélange des sangs et le métissage. Ils savaient, en outre, qu'ils y perdraient leurs privilèges. Les gens de gauche n'imaginaient pas que l'on puisse réclamer autre chose que de leur ressembler : ils auraient bien voulu d'un colonisé franc-maçon, socialiste et universaliste, mais pas musulman, fétichiste ou juif ! En somme, pas du colonisé tel, dans sa singularité et ses différences précisément. Que resterait-il au colonisé [...] sinon de s'accepter lui-même, puisqu'il n'était pas accepté par les autres ».¹⁴⁸⁵ « On a cherché une légitimation de la traite des Noirs dans une quasi-animalité des esclaves » se révolte encore MEMMI¹⁴⁸⁶, qui explique que, « [...] Pour fonctionner [le racisme] il lui faut un pivot, n'importe lequel : la couleur de peau, les traits du visage, la forme des doigts, ou le caractère, les mœurs...[...] les origines de la servitude noire[...] Et

¹⁴⁸¹ Ibidem

¹⁴⁸² Idem, p.57

¹⁴⁸³ Idem, p.61

¹⁴⁸⁴ Idem, p.62

¹⁴⁸⁵ Idem, p.63-64

¹⁴⁸⁶ Idem, p. 86

*voilà pourquoi les Européens peuvent, avec la bénédiction de la Providence, dominer les Africains. [...] l'accusateur s'élève en abaissant sa victime »*¹⁴⁸⁷. « *Puis les Noirs furent partout écrasés. Pour légitimer l'esclavage, il a fallu dévaloriser les particularités biologiques des Noirs »*¹⁴⁸⁸. « *Le raciste est un homme qui a peur ; qui a peur parce qu'il agresse et qui agresse parce qu'il a peur »*¹⁴⁸⁹. Puisque « *personne ne doit avoir honte de son passé et des siens ; s'accepter, c'est accepter aussi son histoire, personnelle et collective »*¹⁴⁹⁰, « *Pour vivre il faut, d'une manière ou d'une autre, s'affirmer. Si l'on ne peut s'affirmer par identification, il faut s'affirmer par différence »*¹⁴⁹¹. « *Être, c'est être différent. »* conclut MEMMI¹⁴⁹².

« *Le racisme colonial ne diffère pas des autres racismes »*, écrivait Frantz FANON¹⁴⁹³. Pour qu'Emmanuelle SAADA souligne : « *Le racisme colonial aurait investi avant tout la différence physique. En cela, il serait irréductible à la xénophobie, à l'antisémitisme, ou au « racisme de classe ». De plus, le racisme colonial aurait été purement « négatif » au service d'un projet d'exclusion, voire d'extermination »*¹⁴⁹⁴. Si, le racisme préexiste à la colonisation dont il a été le moteur, « *pas plus aujourd'hui qu'hier, le racisme ne se réduit à une idéologie visuelle ni la race à la peau »*, s'indigne la directrice du Centre d'études françaises et francophones de l'Université de Columbia¹⁴⁹⁵.

« *Le racisme est déjà là, porté par le praxis colonialiste, engendré à chaque minute par l'appareil colonial, soutenu par ces relations de production qui définissent deux sortes d'individus : pour l'un, le privilège et l'humanité ne font qu'un ; il se fait homme par le libre exercice de ses droits ; pour l'autre, l'absence de droit sanctionne sa misère, sa faim chronique, son ignorance, bref sa sous-humanité*», écrivait SARTRE dans sa préface au « *Portrait du colonisé »* de MEMMI.¹⁴⁹⁶

¹⁴⁸⁷ Idem, p. 93-94

¹⁴⁸⁸ Idem, p. 101

¹⁴⁸⁹ Idem, p. 110

¹⁴⁹⁰ idem, p. 64

¹⁴⁹¹ Idem, p.63-64

¹⁴⁹² Idem, p. 64

¹⁴⁹³ FANON Frantz « *Peau noire, masques blancs* », Seuil, Paris, 1952, p.71

¹⁴⁹⁴ SAADA Emmanuelle, « *Un racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales* », in, FASSIN Didier, FASSIN Éric (Sous la direction de) avec S. BEAUD, V. De RUDDER, M. FEHER, F. JOBARD. P. NDIAYE, G. NOIREL, M. PIATOUX, E. SAADA, F. VOURC'H et A. VAN ZANTEN, « *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française.* », Paris, La Découverte, 2006, p.56

¹⁴⁹⁵ Idem, p.65

¹⁴⁹⁶ MEMMI Albert, « *Portrait du colonisé Portrait du colonisateur* », folio actuel, [2002] 2008, p. 23-24

« *L'abolition de l'esclavage et la décolonisation marquent certes une rupture et une fin, matérialisées par des décrets et des traités [...] , mais on ne saurait cependant en conclure à la fin des inégalités et des hiérarchies que ces deux phénomènes historiques ont mis en œuvre* » rappellent Patrick WEIL et Stéphane DUFOIX Stéphane dans leur préface à « *L'esclavage, la colonisation, et après...* »¹⁴⁹⁷.

XI.4 Le racisme au travail

Le travail, facteur important d'intégration de l'immigré à la société, est également un lieu où le racisme est présent. Élisabeth ALGAVA et Marilyne BEQUE confirment, parmi tant d'autres, ce type de comportements négatifs dans le milieu professionnel. « *Ils s'appuient alors sur des caractéristiques visibles et sont souvent à caractère raciste. [...] Les conséquences sur le cours de la carrière même si elles sont parfois importantes (refus de promotion, licenciement) semblent plus rares que dans le cadre d'un recrutement* »¹⁴⁹⁸.

A ce sujet, une enquêtée témoigne : « *Dans le cadre professionnel, on me faisait souvent remarquer la place qu'occupait le noir dans le monde du travail, et qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que cela soit autrement... Et cela même de la part de personne ayant le même niveau scolaire que moi. J'ai eu l'occasion de faire la remarque à un métropolitain : nous avons les mêmes diplômes, pourquoi ne pourrais-je pas obtenir le même poste ? J'attends toujours la réponse... ou, plutôt, il a rougi. Par ailleurs, quand un Noir avait une bonne place, on l'expliquait par son adhésion à un syndicat... Et, surtout, il était peu considéré, peu impliqué...* »¹⁴⁹⁹.

Un autre témoignage relate également cette difficulté de progression pour les immigrés : « *dans ma carrière dans les transports, j'ai eu affaire à deux femmes chefs, qui n'arrivaient pas à comprendre que je voulais passer des examens et des concours pour monter en grade. Pour elles, c'était impensable qu'une femme de couleur noire puisse avoir de tels désirs de réussite. Et elles ont tout fait pour me retarder dans ma progression, ce qu'elles ont d'ailleurs pas trop mal réussi, car j'ai terminé ma carrière en tant qu'agent de*

¹⁴⁹⁷ Op. cit., p.2

¹⁴⁹⁸ ALGAVA Élisabeth, BEQUE Marilyne, « Perception et vécu des comportements intolérants », Économie et statistique, n° 393-394, 2006, p.115

¹⁴⁹⁹ Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 20, femme, employée, aujourd'hui repartie dans son DOM d'origine.

*maitrise et non en tant qu'agent cadre, ce que mon cursus devait me permettre »*¹⁵⁰⁰.

L'alinéa 5 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (repris dans la Constitution de 1958) spécifie que « *nul ne peut être lésé, dans son travail et son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances* ».

En réalité, expliquent Élisabeth ALGAVA et Marilyne BEQUE, « *le milieu professionnel constitue un terrain important où sont ressenties des attitudes intolérantes* »¹⁵⁰¹. Selon les auteures, « *l'activité, la catégorie socioprofessionnelle et le statut dans l'emploi ont corrélativement une influence sur la probabilité de rapporter des traitements négatifs. Leur rôle est cependant différencié pour les femmes et les hommes* »¹⁵⁰². « *Chez les femmes, ce sont les cadres et professions intermédiaires du privé et l'ensemble de celles qui travaillent dans le public, qui sont les plus exposées, comparativement aux ouvrières ou employées dans le privé* », soulignent-elles encore¹⁵⁰³. Une autre immigrée domienne raconte : « *J'ai aussi tenu un poste d'auxiliaire de police, et j'enregistrais les plaintes et mains courantes : un plaignant a refusé que je prenne sa déposition, car il ne voulait pas avoir affaire avec une femme et de surplus « de couleur ». La collègue de bureau m'a conseillé de me laver à la paille de fer car je n'avais pas changé de couleur, malgré les bains dans lesquels j'aimais me prélasser* »¹⁵⁰⁴.

« *En ce qui concerne les hommes – notent Élisabeth ALGAVA et Marilyne BEQUE –, seuls les indépendants se distinguent en rapportant moins de comportements négatifs* »¹⁵⁰⁵. Là encore, un policier témoigne : « *Vous êtes bien Commandant de Police ? Vous avez une carte ? Je ne me vexais plus d'entendre ces phrases au cours de mes enquêtes. Cela m'amusait même un peu quand je me présentais accompagné que de fonctionnaires de « race » blanche. Plusieurs fois, des voisins avaient téléphoné à la Police (en tenue) pour des prétendus policiers, dont un Noir en civil, qui se prétendait Commandant et aurait exhibé une carte qui pourrait être fausse. Je ne riais plus en me faisant contrôler par des « collègues » en tenues, eux-mêmes très interrogatifs – ils ne connaissent que des Noirs uniquement gardiens de la Paix et en uniforme –, tandis que le ou les voisins épiaient derrière leurs fenêtres entrouvertes. Heureusement que, depuis 1990, il y a eu plus d'officiers Noirs,*

¹⁵⁰⁰ Idem, questionnaire 13, femme, profession intermédiaire.

¹⁵⁰¹ ALGAVA Élisabeth, BEQUE Marilyne, op. cit., p.121

¹⁵⁰² Idem, p.129

¹⁵⁰³ Idem, p.129

¹⁵⁰⁴ Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 13, femme, profession intermédiaire

¹⁵⁰⁵ Op. cit., p.129

d'origine arabe et de femmes dans la Police française. »¹⁵⁰⁶ Pour Élisabeth ALGAVA et Marilyne BEQUE, « ces différences peuvent par contre s'expliquer par la plus forte prégnance de l'idée d'égalité des droits et des chances d'accès dans la fonction publique, qui rendent les comportements intolérants moins acceptables qu'ailleurs »¹⁵⁰⁷. « Considérer qu'appartenir à une certaine catégorie socioprofessionnelle expose davantage qu'une autre à des comportements ou attitudes intolérantes est de ce fait délicat, puisque la causalité pourrait être établie en sens inverse : avoir été confronté à des attitudes négatives peut avoir généré l'accès à certaines positions professionnelles ».¹⁵⁰⁸

Comme le reflètent certains des témoignages rapportés jusqu'ici, le racisme éprouvé envers certaines aboutit souvent à des discriminations, que ce soit en termes d'embauche, d'évolution de carrière ou tout simplement dans la reconnaissance du travail accompli. Étant étroitement liée au racisme, la discrimination, notamment dans le milieu professionnel, mérite que l'on s'y attarde tout autant.

XI.5 La discrimination : une distinction fondée sur des préjugés

« La discrimination consiste à distinguer des autres un groupe (social) et de restreindre ses droits », lit-on dans le Dictionnaire Hachette¹⁵⁰⁹. La discrimination est, pour Pierre ANSART, « l'action de séparer, de distinguer des individus ou des groupes selon des critères sociaux particuliers ». Il note également que la discrimination « peut être positive ou négative [mais] le terme est néanmoins le plus souvent usité pour désigner les formes de distinction négative, le racisme, par exemple, par lequel les individus sont désignés selon leurs traits corporels et stigmatisés péjorativement. [...] L'étude des conflits dans les sociétés colonisées et dans les sociétés industrielles ont conduit à situer les discriminations dans les rapports de pouvoir et de domination et à les rapporter à ces situations. [...] Il est convenu d'appeler discrimination positive les mesures prises pour favoriser légalement des groupes que les conditions sociales communes tendent à défavoriser »¹⁵¹⁰.

De nombreux autres travaux la décortiquent. Il s'agit donc d'un comportement

¹⁵⁰⁶ Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 7, homme, cadre moyen.

¹⁵⁰⁷ ALGAVA Élisabeth, BEQUE Marilyne, « Perception et vécu des comportements intolérants », Économie et statistique, n° 393-394, 2006, p.129

¹⁵⁰⁸ Op. cit., p.129

¹⁵⁰⁹ Dictionnaire Hachette, Paris, 2001, p.559

¹⁵¹⁰ AKOUN André, ANSART Pierre (sous la direction de), « Dictionnaire de sociologie », Paris, Le Robert, Seuil, 1999, p. 150

préjudiciable à l'égard d'un individu ou d'un groupe d'individus, sans qu'il y ait de justification « objective » à ce traitement particulier¹⁵¹¹. « *La discrimination intervient avant et après la ségrégation : avant pour identifier chaque individu différent et le catégoriser ; après, pour refuser, refouler ou, le cas échéant, opprimer préférentiellement cet individu en fonction du statut ségrégatif de sa minorité, réelle ou supposée. Refouler l'autre revient à le confiner dans un ghetto* »¹⁵¹². Un comportement discriminatoire serait ainsi le comportement « *qui dénote une perception, consciente ou inconsciente, du sexe, de l'âge, de la religion, de la couleur, ou de n'importe quel élément qui sert de base à la ségrégation, une perception qui influence les décisions concernant le choix du lieu de résidence, de l'endroit où s'asseoir, de la profession à adopter ou à éviter, des compagnons de jeu ou des interlocuteurs* »¹⁵¹³. Pour les auteurs de l'ouvrage « Tous égaux ! Sauf ... ! Les discriminations : un état des lieux », « *les critères pouvant entraîner une attitude discriminatoire sont nombreux (sexe, âge, handicap, couleur, origine ethnique, orientation sexuelle, etc.) dans des domaines variés (emploi, loisirs, politique, logement, etc.). [...] « Quelle que soit la nature de la discrimination, celle-ci est très souvent liée à des préjugés, c'est-à-dire littéralement à un jugement préétabli. Cette action de « juger avant », avant de savoir, repose sur des stéréotypes qui flottent dans l'imaginaire individuel et collectif sous la forme d'informations ou de croyances (supposées exactes) »* »¹⁵¹⁴.

Selon Jean-François DORTIER, « *la discrimination désigne le fait que, dans la société, certains groupes sont plus mal traités que d'autres. On parle par exemple de discrimination sexiste ou raciste* ». Mise en place pour remédier à ce problème, « *la discrimination positive désigne les mesures qui consistent à aider ceux qui subissent un handicap (économique, social, physique...).* Dans les systèmes scolaires par exemple, *la discrimination positive a pris la forme, en France, de Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) consistant à offrir les moyens à des élèves en difficulté, afin de combler leurs handicaps, selon la formule du « donner plus à ceux qui ont moins »* »¹⁵¹⁵. Alexis SPIRE définit la

¹⁵¹¹ KESLASSY Eric, VERON Martine, « Tous égaux ! Sauf ... ! Les discriminations : un état des lieux », Le Cavalier Bleu, 2006, p.15

¹⁵¹² MAUCOPRS Paul Hassan, MEMMI Albert, HELD Jean-François, « Les français et le racisme », Paris, Payot, 1965, p.118

¹⁵¹³ GRAFMEYER Yves, AUTHIER Jean-Yves, (sous la direction de François De SINGLY), « Sociologie urbaine », Paris, Armand Colin, p.40

¹⁵¹⁴ KESLASSY Eric, VERON Martine, « Tous égaux ! Sauf ... ! Les discriminations : un état des lieux », ed.cit., p.15

¹⁵¹⁵ DORTIER Jean-François Sous la direction de, « Le dictionnaire des sciences humaines », Paris, Seuil,

discrimination comme étant « *un traitement inégal, intentionnel ou non, de personnes placées dans la même situation ou présentant des caractéristiques semblables sur le fondement d'un critère non rationnel ou étranger à la situation considérée ou encore à l'objectif poursuivi* »¹⁵¹⁶. Selon Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « *la discrimination opère une distinction, voire une exclusion, comme si les individus ou les groupes discriminés étaient étrangers au reste du corps social* »¹⁵¹⁷. Olivier PETRE-GRENOUILLEAU explique, lui, que « *les critères discriminants peuvent être de nature politique, ethnique, religieuse ou encore raciale. Souvent ils combinent en fait plusieurs éléments. Enfin et surtout, ces distinctions ne sont jamais données par avance. Elles sont élaborées, construites à partir de matériaux divers* »¹⁵¹⁸.

« *En France (écrit Isabelle TABOADA-LEONETTI), les discriminations d'ordre juridique (les droits civiques, le droit de vote en particulier, l'accès aux emplois dans l'administration, le devoir de service national) ont longtemps constitué la principale frontière séparant le corps national français (défini par la nationalité française), des autres populations résidant et travaillant en France, définies globalement comme étrangères ou immigrées, suivant leur statut social. [...] La pratique sociale crée les « secondes générations de l'immigration » qui, le plus souvent, ne sont ni immigrées – puisque « arrivées » en France à leur naissance –, ni étrangers lorsqu'ils sont de nationalité française* »¹⁵¹⁹. C'est ainsi qu'on « *continue à désigner comme immigrés les Français naturalisés, ou même les Français originaires des départements d'outre-mer* »¹⁵²⁰. « *Tous ces groupes ont comme principale élément constituant le traitement différentiel opéré par les médias, les discours politiques, les mesures administratives ou l'attitude policière, traitement qui se fonde davantage sur des critères sociaux et culturels, que sur des critères de nationalité ou d'ethnie* », souligne l'auteure en insistant sur le fait que « *devant cette mise en demeure qui consiste à leur assigner une identité sociale ou ethnique – par la discrimination, le racisme ou toute autre*

Sciences Humaines, 2008, p.157

¹⁵¹⁶ SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré, la magie sociale d'une catégorie statistique », Actes de la recherche en sciences sociales, septembre 1999, n°129, Seuil, pp. 50-56

¹⁵¹⁷ KOUVIBIDILA Gaston-Jonas, « L'échec de l'intégration des Noirs en France », L'Harmattan, Paris, 2007, p.172

¹⁵¹⁸ PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, « Les traites négrières », Cher, folio histoire, Gallimard, 2004, p.19

¹⁵¹⁹ TABOADA-LEONETTI Isabelle, « Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue », in, CARMILLERI Carmel, KASTERSZTEIN Joseph, LIPIANSKY Edmond Marc, MALEWSKA-PEYRE Hanna, TABOADA-LEONETTI Isabelle, VASQUEZ Ana, « *Stratégies identitaires* », Paris, PUF, Psychologie d'aujourd'hui, 1990, p.60-61

¹⁵²⁰ Idem, p.61

pratique sociale, même animée de bons sentiments comme le paternalisme ou le militantisme antiraciste, dès lors qu'elle traite les individus comme un groupe social constitué –, les minorités ont des conduites diversifiées d'acceptation, de rejet ou de négociation de cette identité qui leur a été assignée »¹⁵²¹. Les auteurs de l'ouvrage « Immigration : le devoir d'insertion », expliquent que « discriminer ou particulariser davantage reviendrait à introduire au sein de la société française des frontières invisibles et des rigidités qui nuiraient à son fonctionnement. La visée recherchée est au contraire de rassembler, d'identifier »¹⁵²².

Lors de la journée d'étude franco-italienne sur le thème « Immigration et marchés du travail », Maryse TRIPIER et Andrea REA rappellent que « la discrimination à l'égard des immigrés à longterm a été considérée comme la conséquence naturelle, voire légitime du statut d'étranger. Il s'agit de discrimination légale (inégalités d'accès des immigrés à un grand nombre de droits politiques, civiques, syndicaux, sociaux) »¹⁵²³. Pour Loïc WACQUANT, « la discrimination et la violence contre les immigrés (ou supposés comme tels) sont aussi des réalités brutes et brutales de la vie quotidienne »¹⁵²⁴. Et selon Jan Robert SUESSER, « en France, la focalisation sur l'émigration s'est surtout développée au début des années 1980, à partir de l'intervention d'un parti politique xénophobe affirmant que certaines populations sont, par nature, inassimilables et devraient quitter le territoire national. L'approche de ce parti xénophobe définit chacun par l'hérédité qu'il considère comme une base indélébile et primordiale des comportements de chacun »¹⁵²⁵.

Pour Michel WIEVORKA, « la discrimination est susceptible de s'exercer dans tous les domaines de la vie sociale, dans l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, au logement, au sein de l'entreprise et sur les lieux de travail, parfois aussi dans les associations, voire dans les syndicats, dans le fonctionnement de la justice, dans celui de la police. Elle apparaît aussi dans la façon dont les groupes victimes de racisme sont traités dans les médias, à la télévision, au cinéma, dans la publicité (...) La discrimination n'est pas nécessairement un traitement illégal, passible des tribunaux dans une démocratie soucieuse des droits de

¹⁵²¹ Idem, p.62

¹⁵²² HESSEL Stéphane, JOHANET Gilles, SCHIETTECATTE Paul, GUIGNARD-HANON Claire, « Immigration : le devoir d'insertion », Paris, La documentation française, 1988, p.226

¹⁵²³ TRIPIER Maryse, REA Andrea, « Immigration et marchés du travail », Journée d'étude franco-italienne, 8 avril 2008, Aix en Provence, p.3

¹⁵²⁴ WACQUANT Loïc, « La marginalité urbaine au nouveau millénaire », in *ContreTemps*, Cité(s) en crise : ségrégations et résistances dans les quartiers populaires, vol. 13, 2005, p. 69-80, <http://www.preavis.org/breche-numerique/article378.html>

¹⁵²⁵ SUESSER Jan Robert, « Ethnique ta statistique ? », <http://cgтинsee.free.fr/Kolok/kollok2/partie2.pdf>, p.1

l'homme. Ainsi, en France, le comportement des policiers et des militaires qui interpellent les jeunes « au faciès » dans le cadre, par exemple, des opérations destinées à contrer le terrorisme, s'explique par la plus grande probabilité de transporter un engin explosif qu'ils affectent à ces jeunes, plutôt qu'aux personnes plus âgées et apparemment « de souche » ; de plus, les policiers peuvent, dans ce contexte, espérer que, même s'il n'y a pas de bombe à découvrir, il y aura toujours quelques grammes de haschich, ou l'absence d'un titre de séjour. La discrimination, ici, est dans le fait que ce sont certaines catégories de personnes qui sont interpellées, et non dans l'interpellation elle-même, du moins si elle s'effectue dans le respect de la loi. Dans les démocraties où le racisme est combattu, interdit par la loi, la discrimination transite par des formes plus ou moins voilées. (...) Ses expressions les moins visibles peuvent être en réalité sinon massives, du moins très prégnantes. C'est pourquoi elle appelle, pour être combattue, un volontarisme politique qui passe par des enquêtes et des démonstrations, comme celles qui, au Royaume-Uni depuis les années soixante-dix, consistent à examiner le comportement des employeurs ou des logeurs lorsque répondent à une même annonce (d'emploi ou pour un logement) des candidats de profil social similaire, mais les uns anglais « de souche » et les autres de couleur »¹⁵²⁶.

Selon Mouna Viprey, chercheuse à l'IRES, de façon générale, « on parlera de "discrimination sur le marché du travail", lorsque certains individus, ayant une particularité commune, sont défavorisés en raison de cette spécificité, indépendamment de leurs caractéristiques productives. [...] Il y a discrimination au sens économique, dès lors que des travailleurs de productivité identique ne reçoivent pas des rémunérations en conformité avec cette productivité identique, en d'autres termes, lorsque l'on n'a pas « à travail égal, salaire égal » »¹⁵²⁷. François BARTHELME, directeur adjoint du travail, définit la discrimination à l'emploi comme étant une « attitude par laquelle un employeur potentiel, lors d'opérations d'embauche ou préalables à l'embauche, exprime de manière explicite ou implicite, éventuellement par sous-entendu de manière écrite ou orale, au moyen de mots de tous les jours ou de codes, au candidat ou à un tiers médiateur, une volonté de sélection en fonction d'une appartenance culturelle ou supposée ou de caractères phénotypiques (la couleur), éléments éventuellement renforcés par le lieu d'habitat ; ne retient pas a priori une

¹⁵²⁶ WIEVORKA Michel, « Le racisme, une introduction », ed. cit., p. 64-65

¹⁵²⁷ VIPREY Mouna, « Les mécanismes de discrimination à l'égard des jeunes dont l'origine étrangère est réelle ou supposée », in, VIPREY Mouna, « L'insertion des jeunes d'origine étrangère », Conseil économique et social, 2002, p.73

*candidature potentielle qui lui est présentée en fonction de ces éléments »*¹⁵²⁸.

Dans « *Les discriminations racistes dans le monde du travail* », contribution de Véronique De RUDDER et François VOURC'H à l'ouvrage « *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française* », sous la direction d'Éric et de Didier FASSIN, les auteurs dressent un constat des discriminations raciales subies par les immigrés en France en ces termes : « *La prolongation du modèle colonial dans le contexte de l'immigration et de l'élargissement de la population de l'ancienne métropole ne consiste pas seulement dans l'exploitation et la surexploitation. Elle s'accompagne du confinement dans certains statuts ou certaines tâches, et, pour les enfants des « travailleurs immigrés », d'une ségrégation sur le marché du travail qui, souvent, redouble la ségrégation résidentielle et s'appuie même sur elle, comme dans les cas de refus d'embauche à l'adresse. Ce système discriminatoire s'appuie sur l'imposition d'une domination qui, au moins pour partie, décalque aussi celle qui caractérise les rapports coloniaux. L'exercice de cette domination consiste en un constant rappel à l'ordre. Dans les collectifs de travail, y compris entre égaux, celui-ci prend de façon plus fréquente la forme de la blague raciste. Sobriquets, railleries, stéréotypes dévalorisants, évocation de la « sauvagerie » des mentalités et des comportements des personnes à travers leur groupe d'imputation, « animalisation », etc. assurent une fonction de mise à distance, mais aussi de maintien de la hiérarchie ethnique et « raciale ». L'effet d'humiliation est assuré, mais il est dissimulé sous la camaraderie qui autoriserait la plaisanterie entre semblables. C'est au nom de cette prétendue proximité, d'ailleurs, que les protestations des victimes, quand elles apparaissent, sont disqualifiées. Ne pas accepter d'être moqué, c'est ne pas consentir à participer de la sociabilité ordinaire en collègues. C'est manquer d'humour. Et c'est aussi, [...] faire preuve de tendances paranoïaques »*¹⁵²⁹. « *Le refus d'entendre est, au travail [...] une forme fréquente de répression des minoritaires. Il peut fonctionner comme « simple » brimade, mais aussi comme réduction au silence. On le voit nettement lorsque la personne qui fait état de son expérience de racisme se voit refuser tout crédit. Le cas se rencontre tout particulièrement dans la maîtrise de l'encadrement des*

¹⁵²⁸ BARTHELMÉ François, « La discrimination à l'emploi », Hommes et migrations, n° 1209, octobre 1997, p. 60

¹⁵²⁹ Véronique De RUDDER et François VOURC'H, « Les discriminations racistes dans le monde du travail », in, FASSIN Didier et FASSIN Éric (Sous la direction de) avec S. BEAUD, V. De RUDDER, M. FEHER, F. JOBARD, P. NDIAYE, G. NOIREL, M. PIATOUX, E. SAADA, F. VOURC'H et A. VAN ZANTEN, « De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française. », Paris, La Découverte, 2006, p. 183

organisations bureaucratiques. Dans ces fonctions intermédiaires, connues pour être exposées aux conflits, cette réduction au silence peut prendre des tours dramatiques et empêcher la personne d'exercer normalement son métier. Il arrive que ses subordonnés pratiquent une sorte de sabotage de ses ordres (lenteur d'exécution, incompréhension volontaire, contestation de leur opportunité). Or si cette personne tente de s'adresser à ses propres supérieurs hiérarchiques pour faire état de cette situation et obtenir de l'aide, ce sont presque toujours d'abord ses qualités de chef qui sont remises en cause tandis que l'hypothèse même d'une indiscipline liée à du racisme est d'emblée purement et simplement récusée »¹⁵³⁰.

Et voici le vécu d'une domienne : *« Directrice d'un petit service dans la fonction publique. Femme Noire dirigeant une équipe de Blancs. La hiérarchie n'était pas respectée. Les agents s'adressaient à mon supérieur sans passer par moi et vice versa. J'ai changé de service, je n'ai plus d'agents sous mes « ordres »... Je ne suis reconnue dans mon grade de cadre « A », que pour le travail à faire. Pour tout ce qui est prestige ou représentations de la fonction, je ne fais pas l'affaire. Si je le fais remarquer, je suis "susceptible". »¹⁵³¹*

« Ainsi, rapport de domination et rapports d'exploitation se soutiennent-ils les uns les autres », soulignent Véronique De RUDDER et François VOURE'H, pour enchaîner sur les effets autres que symboliques de la domination, qui « aliène ceux qui les subissent jusqu'à les faire douter d'eux-mêmes et les contraindre à se conformer au stéréotype qui leur est attribué. Elle facilite les discriminations qui avèrent et reproduisent la position subordonnée. [...] Assujettissement et subordination réduisent à merci ceux qui les éprouvent, et permettent d'obtenir d'eux plus et mieux que l'exploitation « normale » de leur force de travail. Le déni de l'expérience vécue, la répression même de la plainte et de la réclamation, bref, de la dénégaration du racisme vient clore sur lui-même ce système de sujétion »¹⁵³².

Concernant la discrimination à l'embauche, et en se basant sur les travaux de Danièle LOCHAK , spécialiste de la question, Élisabeth ALGAVA et Marilyne BEQUE trouvent qu'elle est difficile à prouver et donc à combattre, car *« quels que soient les progrès législatifs*

¹⁵³⁰ Idem, p. 184

¹⁵³¹ Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 15, femme, cadre moyen.

¹⁵³² Véronique De RUDDER et François VOURE'H, « Les discriminations racistes dans le monde du travail », in, FASSIN Didier et FASSIN Éric (Sous la direction de) avec S. BEAUD, V. De RUDDER, M. FEHER, F. JOBARD, P. NDIAYE, G. NOIREL, M. PIATOUX, E. SAADA, F. VOURE'H et A. VAN ZANTEN, « De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française. », Paris, La Découverte, 2006, p. 184-185

*réalisés dans ce domaine, la preuve de la discrimination à l'embauche restera toujours difficile à apporter, car elle se dissout, soit dans la subjectivité du choix opéré par l'employeur, soit à l'inverse dans l'objectivité apparente d'une décision faisant intervenir une multiplicité de critères. A supposer même qu'elle parvienne à démontrer qu'il y a bien eu discrimination, au demeurant, la victime n'en tire pas un droit à être recrutée »*¹⁵³³.

Les deux chercheuses montrent ensuite que, « sous l'angle strictement étymologique, discriminer signifie « distinguer, séparer » et n'a pas de connotation négative. Une « distinction » devient illégitime lorsqu'elle conduit à un traitement défavorable ». En reprenant la formule de Patrick SIMON, sociodémographe à l'INED, pour qui la discrimination est « une différence de traitement fondée sur un critère considéré comme illégitime et qui entraîne un préjudice » et celle du sociologue Jean-Luc PRIMON, pour qui, discriminer, serait « l'idée de « traitement inégal » des personnes ou des groupes à raison de certains critères réels ou supposés et non légitimes », Élisabeth ALGAVA et Marilyne BEQUE expliquent à la suite que « les discriminations posent donc le problème de l'égalité d'accès aux droits et plus largement de l'accès à la citoyenneté » et que « l'évolution des politiques publiques et des débats nationaux a entraîné le développement des études qui mesurent la discrimination raciale comme résidu statistique "inexpliqué" des différences d'accès à l'emploi, en général ou à certaines positions professionnelles, mais aussi au logement, à des diplômes ou des niveaux de qualification »¹⁵³⁴. « La démarche est la même que celle qui prévaut dans l'explication des écarts de salaire entre hommes et femmes : à partir du constat d'une inégalité de situation, on cherche à isoler la part "légitimement" expliquée par des différences objectives (dans le cas des salaires, le poste occupé ou le temps de travail, par exemple) et une part inexpliquée, et donc illégitime, que l'on attribue explicitement ou non à des attitudes ou des comportements discriminatoires. [...] Cette démarche a permis de mettre à jour l'importance de ce facteur résiduel dans l'explication des difficultés, notamment d'accès à l'emploi des immigrés et des enfants d'immigrés, mais aussi des personnes originaires d'Outre-mer »¹⁵³⁵. A ce propos, les auteures citent encore Roxane

¹⁵³³ ALGAVA Élisabeth, BEQUE Marilyne, op. cit., p.136

¹⁵³⁴ Idem, p.116

¹⁵³⁵ ALGAVA Élisabeth, BEQUE Marilyne, « Perception et vécu des comportements intolérants », Économie et statistique, n° 393-394, 2006, p.116

SILBERMAN, qui écrivait, en 1999¹⁵³⁶ : « *la perception commune partagée par les populations issues de l'immigration comme par l'ensemble de la population est qu'une partie de ces populations est l'objet de discrimination. Ces perceptions ont une incidence possible sur les comportements des acteurs* » Ainsi, pour Élisabeth ALGAVA et Marilyne BEQUE, « *la fin des années 1990 a été marquée par une montée en puissance du thème des discriminations raciales dans l'agenda politique, mais aussi comme objet de recherche en sciences sociales, en lien avec l'action syndicale ou associative. Dans les deux champs, cela marque un certain renversement de point de vue. Au lieu de parler d'intégration et de la mesurer en termes de rapprochement progressif des pratiques, parler de discrimination suppose de mesurer les obstacles dont la responsabilité incombe à la société dans son ensemble, plus qu'aux seuls groupes des immigrés et de leurs enfants* »¹⁵³⁷. Les deux chercheuses insistent ensuite sur les attitudes et les traitements négatifs que le fait d'être immigré ou issu de l'immigration, ainsi que d'être né dans un département d'Outre-mer ou de parents dans cette situation entraînent. « *Ces deux facteurs suggèrent qu'un certain nombre de comportements intolérants prennent appui sur l'apparence physique de ces personnes* », concluent-elles¹⁵³⁸. Concernant l'enquête « *Histoire de vie* », menée par l'INSEE en 2003 et comportant le module « *Relations avec les autres* », ALGAVA et BÈQUE notent encore que « *Près de la moitié des personnes originaires d'Outre-mer et 9% des personnes immigrées et issues de l'immigration interrogées évoquent des comportements prenant pour cible la couleur de peau* »¹⁵³⁹. « *Pour les immigrés, les attitudes négatives déclarées sont plus étendues et prennent également pour cible la région ou le pays d'origine, le nom et le prénom, ainsi que la façon de parler. Les comportements négatifs spécifiquement cités par les descendants d'immigré (s) et, plus encore, par les immigrés, peuvent s'interpréter, au moins en partie, comme des attitudes « racistes ». Les éléments évoqués sont moins souvent des moqueries ou insultes mais davantage des traitements injustes et des refus de droits* »¹⁵⁴⁰, puisque « *nombre de comportements intolérants, souvent marquants mais sans graves conséquences, ont pris place durant l'enfance ou l'adolescence généralement dans le cadre scolaire* »¹⁵⁴¹.

¹⁵³⁶ Dans « Introduction : Formation scolaire et insertion professionnelle des enfants d'immigrés », in *Formation Emploi*, n° 65, pp. 27-30.

¹⁵³⁷ Idem, p.118

¹⁵³⁸ Idem, p.125

¹⁵³⁹ Idem, p.125

¹⁵⁴⁰ Idem, p.125

¹⁵⁴¹ Idem, p.115

Ces comportements répréhensibles visent autant les enfants d'immigrés que leurs parents, à l'encontre desquels « *beaucoup d'enseignants pensent parler à des moins que rien lorsqu'ils s'adressent à eux [aux parents d'enfants antillais ou africains] et c'est très « rigolo » de voir comment ils changent d'attitude lorsqu'ils viennent à connaître le métier du ou des parents* »¹⁵⁴². D'autres expériences de discrimination ont lieu dans l'espace public, c'est-à-dire dans la rue, dans un autre lieu public ou dans les transports en commun. Une femme ayant participé à notre enquête témoigne à ce sujet : « *Une fois, dans un métro parisien, j'ai laissé ma place à une personne âgée, qui m'a dit : pas la peine, je m'assieds pas après une « négresse* »¹⁵⁴³. D'autres témoignages font état d'un même type de relations avec un commerçant ou pour entrer dans une boîte, un café, un bar et, dans une moindre mesure, lors de la recherche d'un logement. Les motifs sont ceux qui peuvent constituer des « *stigmates* » visibles, tels que la couleur de peau¹⁵⁴⁴.

Edmond PRETECEILLE et Marco OBERTI¹⁵⁴⁵ réfèrent à la discrimination à l'école, qui « *fait l'objet d'une attention et d'un discours spécifiques quant à la mixité et ses effets sur les enfants, leur scolarité et plus généralement leur socialisation. La question de l'évitement de la carte scolaire qui régit l'affectation des élèves en fonction de leur lieu de résidence est devenue ces dernières années autant une question sociologique qu'une question sociale. Considérée comme un instrument privilégié de production de la mixité dans l'école, la carte scolaire est en effet de plus en plus remise en cause dans sa capacité à garantir cette fonction, sous l'effet principal des stratégies d'évitement des classes moyennes* ». Selon les auteurs, les groupes sociaux les plus impliqués dans l'évitement du collège d'affectation sont les cadres et professions intellectuelles du supérieur, loin devant les professions intermédiaires, les employés et enfin les ouvriers très peu concernés par cette pratique », et « *la perception et l'évaluation d'un établissement ne reposent pas uniquement sur le profil de son public réel ou supposé, mais autant, sinon plus, sur son offre et ses performances scolaires, là aussi, réelles ou supposées* ». « *Dans Paris, les arrondissements chics concentrent les collèges et les lycées les plus prestigieux qui sont aussi les plus demandés, alors que l'Est (XIX^e et XX^e arrondissement) apparaît nettement moins bien doté. La même logique se retrouve en*

¹⁵⁴² Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 4, femme, profession intermédiaire.

¹⁵⁴³ Idem, questionnaire 13, femme, profession intermédiaire.

¹⁵⁴⁴ ALGAVA Élisabeth, BEQUE Marilyne, op. cit., p.138

¹⁵⁴⁵ PRETECEILLE Edmond, OBERTI Marco, « Le trompe-l'œil de la ségrégation dans la métropole parisienne », La revue Tocqueville, n°1, vol: 28, 2007, de la p.96 à la p. 98

banlieue, avec une forte concentration de l'offre scolaire d'excellence dans les communes les plus favorisées, en particulier dans l'Ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines). Cette inégale répartition de l'offre scolaire publique se trouve renforcée par celle de l'offre privée, qui a également tendance à se concentrer dans les communes ou quartiers favorisés. Les classes supérieures tirent donc un double avantage en termes de localisation au détriment des espaces les plus populaires ». « La dévalorisation des collèges accueillant une forte proportion d'enfants d'origine populaire se trouve ainsi redoublée par le déclassement lié à l'offre scolaire moins diversifiée et moins tournée vers l'excellence scolaire ». Selon Edmond PRETECEILLE et Marco OBERTI, « l'évitement d'un collège ne se réduit donc pas à une volonté de fuite ou de distanciation des classes populaires et des immigrés, mais s'interprète tout autant comme une stratégie d'accès aux établissements les mieux dotés et les plus prometteurs pour la carrière scolaire des enfants. Dans un contexte généralisé de déclassement et de remise en cause de la dynamique de mobilité intergénérationnelle ascendante, le rapport à l'école se tend et les difficultés croissantes pour accéder aux meilleures places exacerbent la concurrence scolaire »¹⁵⁴⁶.

Une étude récente de Yaël BRINBAUM et Christine GUEGNARD¹⁵⁴⁷ rapporte que « le parcours d'études joue fortement sur l'accès à l'emploi, auquel s'ajoutent l'effet des spécialités, les formations de la production offrant davantage de débouchés. Les plus fragiles sur le marché du travail sont les sortants du lycée et du collège sans diplôme, avec une propension au chômage. Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur est un atout ». « Les différences de dotation en capital humain ne sont donc pas les seules sources des difficultés d'accès à l'emploi. L'origine ethnique apparaît bien comme un indice négatif fort pour les employeurs, le lieu d'habitation étant un deuxième indice de moindre ampleur (ZUS ou banlieue bourgeoise). [...] Les parcours scolaires, notamment une orientation contrariée dans l'enseignement professionnel, renforcent le sentiment de discrimination, pour les garçons comme pour les filles. Ainsi les effets de la ségrégation scolaire urbaine et de l'offre de formation se cumulent à ceux des origines sociales et culturelles dans les zones défavorisées », et, selon les mêmes auteurs, « le fait d'habiter en province plutôt qu'en Ile-de-France diminue cette perception de discrimination, soulignant l'intensité d'une

¹⁵⁴⁶ Idem, p.98

¹⁵⁴⁷ BRINBAUM Yaël, GUEGNARD Christine, « Parcours d'insertion et sentiment de discrimination des secondes générations en ZUS », Les nouvelles ségrégations scolaires et professionnelles, XVIII. Les journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, Toulouse, 19-20 mai 2011, pp.4 à 7

ségrégation plus élevée sur l'aire francilienne ».

A la question posée sur la nature des discriminations qu'ils ont subies depuis leur immigration en métropole, une grande partie des domiens ayant répondu à notre questionnaire ont d'abord évoqué une discrimination raciale. Cela vient corroborer la thèse de la stigmatisation par la couleur de peau comme élément déterminant dans la gestation de la discrimination. Comme l'écrit Manuel BOUCHER, « *la discrimination raciale est susceptible de s'exercer dans tous les domaines de la vie sociale, dans l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi, au logement, au sein de l'entreprise, parfois aussi dans les associations, voire dans les syndicats, dans le fonctionnement de la justice, dans celui de la police, dans les médias, au cinéma, dans la publicité* »¹⁵⁴⁸.

Les témoignages recueillis lors de notre enquête relatent également des discriminations subies dans le milieu scolaire. Fait intéressant, une proportion non négligeable des personnes interrogées déclare n'avoir été victime d'aucune discrimination. Il faut regretter le nombre limité de questionnaires recueillis, situation qui, de fait, ne permet pas de mener une analyse fiable, pouvant aboutir à la constitution du portrait de ces immigrés n'ayant pas subi de discrimination.

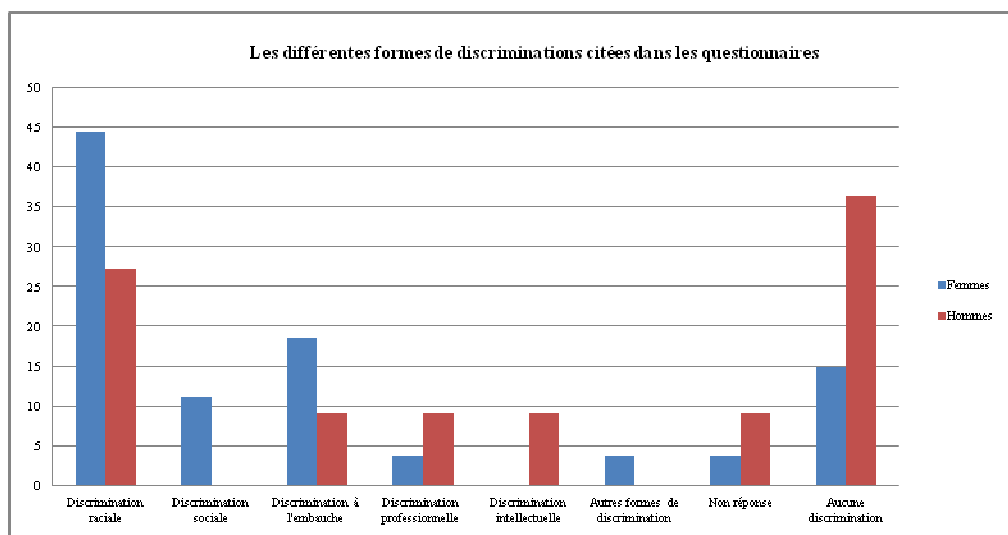


Figure 45 : Les différentes formes de discriminations subies par les immigrés domiens. Résultat de l'enquête menée dans le cadre de cette thèse

En 2010, François HERAN, présidait le « *Rapport du comité pour la mesure de la*

¹⁵⁴⁸ BOUCHER Manuel, « Discrimination et ethnicisation. Combattre le racisme en Europe », Aube, 2006, p.386

diversité et l'évaluation des discriminations » avec pour titre « *Inégalités et discriminations Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique* ». De ce rapport, il relève que « *nombre d'études ont montré l'étendue des écarts de traitement selon l'origine et les témoignages de victimes de discriminations se sont multipliés dans les médias. Les pouvoirs publics s'expriment régulièrement sur le sujet, tout comme les associations antiracistes et les syndicats, qui ont engagé des actions concrètes, souvent spectaculaires, comme les testings et les plaintes en justice* »¹⁵⁴⁹. Cependant, ces propos et actions, souvent couverts et relayés par les médias et approuvés par l'opinion publique, doivent être envisagés par rapport aux difficultés que peuvent rencontrer les victimes de discrimination, lorsqu'elles essaient de faire valoir leurs droits ou lorsqu'elles agissent dans un cadre individuel.

A ce sujet, une personne ayant répondu à notre questionnaire assure que, « *lors d'un différent avec une responsable de boulangerie, une plainte fut déposée. La responsable reconnut une altercation, mais pas les propos discriminatoires et l'affaire fut classée. J'ai poursuivi par une plainte avec constitution de partie civile auprès du Doyen des Juges d'instruction à Paris. Le Procureur de la République (qui n'est pas un Juge du siège), au cours d'un entretien après convocation, me fit bien comprendre qu'il serait vain de demander de nouvelles investigations pour une affaire aussi minime, et qu'il serait plus simple pour l'Officier de Police que j'étais de « laisser tomber ». Il est évident que j'avais réagi aussi fortement (plainte, justice) par mon « orgueil de nègre » et que le but visé n'était pas en soi une forte condamnation, mais un rappel à l'ordre, au respect d'autrui, au respect d'une des plus simples règles du « vivre ensemble » : l'altérité. Peut-être aurais-je dû continuer ? Même pour ces simples injures raciales. Mais j'étais quand même satisfait d'avoir été aussi loin et tenté d'amoindrir une banalisation latente des méfaits même minimes de la discrimination* »¹⁵⁵⁰.

« *Les faits avérés, [à l'instar de ce témoignage], sont si nombreux qu'il n'est plus possible de nier l'évidence* », écrivait François HERAN, en ajoutant que « *les discriminations minent la République, au mépris de son idéal d'égalité et des lois qui les sanctionnent. Tous les domaines de la vie sociale sont touchés. Le monde du travail, d'abord, où la sélection par l'origine se révèle dans les testings, mais aussi dans des risques de chômage, doublés ou*

¹⁵⁴⁹ HERAN François, « *Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique* », loc.cit.

, p.5

¹⁵⁵⁰ Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 7, homme, cadre moyen.

triplés, qui accablent les immigrés d'origine maghrébine, africaine ou turque, ainsi que leurs enfants, sans que ces écarts puissent s'expliquer uniquement par des facteurs sociaux »¹⁵⁵¹. L'auteur réfère à l'article 1^{er} de la Constitution de 1958, qui « somme la République d'assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi. [...] S'il est vrai que "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits", la société est ainsi faite qu'ils naissent en réalité fort inégaux, tant sont inégalement distribués les atouts qui, dès le départ, marquent durablement les destinées : héritage économique, références culturelles, capital de relation, résidence dans les quartiers huppés, accès à la "bonne école", bon niveau d'information sur le système de santé, considération, etc. Dès la ligne de départ et les premières foulées dans la vie, l'inégalité des chances est flagrante. [...] Une vaste politique de redistribution vient "donner plus à ceux qui ont moins" ou "prélever moins sur ceux qui ont moins", comme on le voit pour les prestations de la branche Famille ou les bourses d'études allouées sous conditions de ressources. Ces dispositifs de préférence active sont qualifiés parfois de "discrimination positive", et, dans le cadre du travail, « l'administration recrute sur concours anonyme (du moins dans la première phase de sélection), afin de neutraliser les particularismes sociaux et déjouer le vieux système des recommandations. Les cabinets de recrutement s'attachent à sélectionner des postulants sur la base des formations et de l'expérience »¹⁵⁵². Au niveau du logement, HERNAN explique que « les bailleurs sociaux sont tenus d'attribuer des logements sur des critères purement économiques ou démographiques, sans distinction d'origine. S'il remplissait ses objectifs, ce double dispositif d'allocation par redistribution et par sélection méritocratique réduirait l'inégalité initiale des chances. Contrairement à une idée reçue, il ne produirait pas une « égalité de résultats ». En effet, dès lors que la quantité de bien à allouer est rare (qu'il s'agisse d'emplois, de promotions, de logements...), il y a forcément une inégalité de résultats au terme du processus, à proportion du mérite ou des capacités. [...] Toutes les différences ne sont pas des inégalités – au sens où elles sépareraient systématiquement des groupes – et toutes les inégalités ne sont pas des discriminations – c'est le cas seulement de celles qui différencient les personnes sur une base illégitime », et « les discriminations sont multiformes, mais toutes violent le principe d'égalité sous-tendu par le principe de justice ». « Dans le droit français comme dans le droit européen, une personne physique est victime d'une inégalité de traitement à caractère discriminatoire, quand on lui

¹⁵⁵¹ HERAN François, op. cit, p.5

¹⁵⁵² Idem, p.8-9

refuse l'accès à un bien ou à un service à raison d'une caractéristique personnelle qui ne devrait pas jouer. L'article 225-1 du Code pénal stipule à ce sujet que « sont condamnables les inégalités de traitement infligées aux personnes à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »¹⁵⁵³. « Le champ des discriminations visées par la loi ne se limite donc pas aux origines nationales ou ethniques. Il comprend aussi les discriminations qualifiées légalement de "raciales", c'est-à-dire focalisées sur le phénotype des personnes et principalement, la couleur de la peau »¹⁵⁵⁴. « De la même façon, le phénotype ou la "race" ne sont jamais des réalités brutes, mais des jugements sociaux », et « ce n'est pas le sexe féminin, la grossesse, le handicap, ou encore le patronyme qui causent la discrimination, mais bien l'image que s'en fait le discriminateur et les conséquences qu'il en tire pour traiter les personnes visées »¹⁵⁵⁵. L'auteur affirme ainsi que « toutes les discriminations ne sont pas délibérées ou perçues en tant que telles : il est des discriminations "indirectes" et des discriminations "systémiques". Il y a aussi la capacité des discriminateurs à écarter des postulants au nom d'un raisonnement probabiliste d'allure rationnelle et objective : l'expérience leur aurait appris que telle catégorie de personnes "pose des problèmes", ils en infèrent qu'ils diminueront le "risque" encouru en refusant l'accès du bien ou du service à tout individu membre de la même catégorie »¹⁵⁵⁶. « La discrimination indirecte a fait l'objet dans le droit communautaire de deux définitions différentes, dont l'une donne immédiatement prise à la statistique et l'autre pas. [...] Selon la première, livrée par la directive européenne du 15 décembre 1997 sur la charge de la preuve dans les cas de discrimination selon le sexe (directive 97/80/EC), une discrimination indirecte existe lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre affecte une proportion nettement plus élevée de personnes d'un sexe, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit approprié (e) et nécessaire et ne puisse être justifié (e) par des

¹⁵⁵³ Idem, p.9

¹⁵⁵⁴ Idem, p.17

¹⁵⁵⁵ Idem, p.18

¹⁵⁵⁶ Idem, p.27

facteurs objectifs indépendants du sexe des intéressés »¹⁵⁵⁷. Cependant, « les directives européennes de l'an 2000 ont finalement adopté une autre définition de la discrimination indirecte, à savoir « un dispositif ou un critère neutre en apparence qui est susceptible en soi, sans justification d'intérêt général, d'infliger un « désavantage particulier » à des personnes d'une certaine origine ethnique ou raciale, sans référence à une « proportion nettement plus élevée »¹⁵⁵⁸. « En définitive, la directive 2000/43/CE relative à l'égalité de traitement sans distinction de race ou d'origine ethnique laisse à chaque État toute latitude d'autoriser ou non, le recours à la preuve statistique pour établir l'existence d'une discrimination indirecte. La France est dans ce cas : le juge peut prendre en compte l'argument statistique, mais il n'est pas tenu de le faire »¹⁵⁵⁹. Pour François HERAN « avec l'avènement du concept de « discrimination indirecte », l'action contre les discriminations prend une nouvelle dimension. Le fait que l'intentionnalité ne soit plus le critère déterminant de l'action juridique change considérablement le point de vue. La lutte contre le racisme, entendue comme la chasse aux actes et aux discours explicitement racistes, reste légitime. Mais elle ne peut plus ignorer le principe de non-discrimination, c'est-à-dire l'absence de conséquences, négatives ou défavorables, d'une caractéristique prohibée (sexe, origine, handicap, etc) »¹⁵⁶⁰. « La prise en compte de la discrimination indirecte ne suppose pas obligatoirement de recourir à des statistiques pour démontrer ou prouver l'existence de discrimination. Les politiques peuvent considérer l'existence de discrimination sans que celles-ci soient possibles à prouver dans une arène judiciaire »¹⁵⁶¹.

Ainsi, nous lisons dans l'Atlas des populations immigrés de l'INSEE : « Les discriminations constituent, un délit puni par la loi. Lutter contre cette atteinte est d'autant plus difficile que le système s'autoalimente par les attitudes des uns et des autres (stratégie d'évitement, de non mise en relation). A cela s'ajoutent les multiples formes que peuvent prendre des pratiques discriminatoires, extrêmement diversifiées et souvent diffuses »¹⁵⁶². Prolongement du milieu scolaire, « le monde professionnel est également un terrain de discriminations. Celles-ci trouvent leur justification dans le contexte économique et social. Elles ont pour effet de rendre difficile l'accès ou de cantonner les populations discriminées à

¹⁵⁵⁷ Idem, p.137

¹⁵⁵⁸ Ibidem

¹⁵⁵⁹ Idem, p.138

¹⁵⁶⁰ Idem, p.141

¹⁵⁶¹ Ibidem

¹⁵⁶² Atlas des populations immigrés, « Comment vivent les immigrés ? », INSEE, p.22

*certain types d'emplois. Ces difficultés dépassent l'embauche. Elles s'expriment également dans l'entreprise, en termes de promotion, ou encore dans les relations entre salariés. Les discriminations relèvent souvent d'un processus cumulatif : elles peuvent être à la fois liées à l'origine, au genre, à l'âge ou encore au lieu d'habitation »*¹⁵⁶³.

La discrimination a été reconnue comme un délit. Elle est condamnée par le Code pénal, article 225-1, qui la définit ainsi : *«constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales»*. On rappellera à cet égard que le droit français reconnaît l'égalité de tous à travers la Déclaration des Droits de l'Homme (Préambule de la Constitution de 1946, Constitution de 1958). Ces attitudes discriminantes peuvent, dans certains cas, aboutir à une forme de ségrégation.

XI.6 La ségrégation : une mise à l'écart de l'individu discriminé

Selon François MADORE, *« le concept de ségrégation, selon le discours politique et médiatique, avait en premier lieu un sens très restrictif, puisqu'il reposait sur l'idée d'intentionnalité, c'est-à-dire sur la volonté d'un groupe dominant de mettre à l'écart un groupe dominé qui fait peur, soit par la couleur de la peau, l'origine géographique ou la religion, mais rarement selon un critère social »*¹⁵⁶⁴. Pour Smaïn LAACHER, *« il existe aujourd'hui en France des territoires pour immigrés ou des territoires d'immigrés où se cumulent et se concentrent les effets de la pauvreté économique, une crise du logement, un chômage massif, l'inexistence ou la faiblesse des revenus »*¹⁵⁶⁵. Denise PUMAIN, géographe spécialiste de l'urbanisation, explique que *« la ségrégation sociale résulte davantage de pratiques effectives et récurrentes que de dispositions réglementaires. Elle consiste dans la formation de groupes de personnes qui entretiennent entre elles des relations plus ou moins*

¹⁵⁶³ Ibidem

¹⁵⁶⁴ MADORE François, « Ségrégation sociale et habitat », Presses universitaires de Rennes, 2004, p.22

¹⁵⁶⁵ LAACHER Smaïn, « L'immigration », Le Cavalier Bleu, Économie et Société, Idées reçues, Octobre 2006, p.112

*exclusives, en fonction de divers critères. On distingue la ségrégation choisie, qui tend à former des « ghettos riches », parfois aussi des ghettos sur base ethnique et la ségrégation subie, ou relégation spatiale, qui tend à exclure et regrouper des populations qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence, parce qu'elles sont moins favorisées ou moins bien assimilées. [...] La ségrégation engendre des inégalités d'accès aux équipements», et « les distributions spatiales relativement exclusives de certains groupes sociaux sont fondées sur des critères de revenu ou d'appartenance ethnique, religieuse ou culturelle, et conduisent à différencier des quartiers urbains aux profils nettement contrastés».*¹⁵⁶⁶

Sur la ségrégation par le territoire, Eric MAURIN écrit que celui-ci « s'est imposé ces dernières années comme le révélateur des nouvelles inégalités. Il leur a donné un langage, pour ainsi dire, physique : celui des quartiers et des « cités » où se matérialise brutalement ce que la statistique peine parfois à décrire. Un langage plus complet aussi, car la ségrégation urbaine articule et concentre presque toutes les formes d'inégalités (de revenus, de formation, de destins, etc.) »¹⁵⁶⁷. L'auteur ajoute que, « si le territoire est l'enjeu d'une compétition aussi âpre, c'est que le lieu de résidence et les interactions sociales qu'il conditionne comptent parmi les ressources essentielles d'une concurrence généralisée pour les meilleurs destins, laquelle s'engage désormais dès l'enfance »¹⁵⁶⁸. « L'une des formes les plus spectaculaires de la ségrégation est en effet celle qui, éloigne les personnes les plus riches – matériellement comme culturellement – de toutes les autres »¹⁵⁶⁹. « La ségrégation urbaine est le résultat de processus de mobilité stratégiques par lesquels les classes sociales se fuient »¹⁵⁷⁰. Eric MAURIN conclut sur « le drame de la ségrégation territoriale », qui, « en conditionnant l'environnement social de chacun, elle pèse aussi de tout son poids sur le destin de chacun »¹⁵⁷¹.

A son tour, Mouna VIPREY rend compte aussi du fait que « la concentration dans certaines zones territoriales de populations socialement défavorisées a nourri la ségrégation urbaine et la constitution de "ghettos ». Aux inégalités (pour ne pas dire ségrégation) entre

¹⁵⁶⁶ PUMAIN, Denise, article sur la Ségrégation de l'Encyclopédie Hypergé, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article372>

¹⁵⁶⁷ MAURIN Eric, « Le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social », Paris, Seuil et la République des Idées, 2004, p.5

¹⁵⁶⁸ Idem, p.8

¹⁵⁶⁹ Idem, p.13

¹⁵⁷⁰ Idem, p.29

¹⁵⁷¹ Idem, p.31-32

*classes sociales, est venue se substituer une fracture sociale qui confine très fréquemment une population « pauvre », souvent issue de l'immigration, dans du logement dégradé. En effet, la ségrégation subie par les familles étrangères ou d'origine étrangère dans le domaine du logement les cloisonne dans de l'habitat social et dans le parc privé dégradé*¹⁵⁷². Elle souligne par ailleurs que « le nom de certains quartiers périphériques des villes véhiculent des représentations négatives qui s'ancrent dans l'imaginaire collectif » et que « la discrimination par le lieu d'habitation n'est pas spécifique aux jeunes immigrés, étrangers ou d'origine étrangère. Il existe un amalgame entre certaines zones territoriales, les jeunes, les bandes, la violence, et l'inadaptation au travail. Les jeunes issus des périphéries des grandes villes – dites banlieues ou encore quartiers difficiles – sont dès lors, pour certains employeurs, des jeunes non adaptés et non conformes aux normes de l'entreprise »¹⁵⁷³.

Christiane et Yvan CHAUVIRÉ expliquent, eux, que « la ségrégation comme mise à l'écart des intrus ne s'exprime pas seulement de façon spatiale, mais aussi par tout un ensemble de normes, de rites et d'habitus (normes vestimentaires, types de gestuelles etc.), ainsi que par certaines institutions spécifiques (les clubs, les rallyes, etc.), destinés à renforcer le sentiment d'appartenance comme à protéger l'entre-soi » et que « la ségrégation subie et non voulue devient franchement pathogène : elle ne maintient pas seulement, mais encore aggrave les inégalités en engendrant la marginalité, voire la délinquance »¹⁵⁷⁴. De même, la sociologue et démographe Isabelle PARIZOT relève que « le territoire est socialement divisé, et ce depuis toujours »¹⁵⁷⁵, qu'il « se définit par sa composition sociale, par sa dotation en équipement mais aussi par bien d'autres caractéristiques »¹⁵⁷⁶, et que « la ségrégation spatiale renvoie aux inégalités mais aussi à la rupture du lien social »¹⁵⁷⁷. Toujours sur la ségrégation spatiale, d'autres auteurs affirment qu'elle est perçue « comme un des moyens d'adaptation qu'une population ou un groupe minoritaire utilise pour préserver sa cohésion interne et pour s'adapter à une situation entraînée par une migration. Le

¹⁵⁷² VIPREY Mouna « Ségrégation urbaine et recherche d'identité des jeunes étrangers ou issus de l'immigration », in, VIPREY Mouna, « L'insertion des jeunes d'origine étrangère », Conseil économique et social, 2002, p.86

¹⁵⁷³ VIPREY Mouna, « Les discriminations raciales sur le marché du travail français », CONFLUENCES Méditerranée - N°48 HIVER 2003-2004, p.57

¹⁵⁷⁴ CHAUVIRÉ Christiane, CHAUVIRÉ Yvan, « Des frontières invisibles dans la ville ? », <http://strates.revues.org/1351>, p.4

¹⁵⁷⁵ PARIZOT Isabelle, « Santé et recours aux soins dans les quartiers », in, « Santé, inégalités et ruptures sociales en Ile-de-France » « Ségrégation spatiale et santé », Paris, Séminaire, le 24 juin 2004 p.8

¹⁵⁷⁶ Idem, p.10

¹⁵⁷⁷ Idem, p.16

*regroupement dans l'espace rend alors accessible aux membres de la population ou du groupe des informations et des ressources pour accéder à un emploi, à un logement, ou à une formation [...] L'enclave ethnique fonctionne surtout comme un lieu où se tissent les relations sociales et les échanges nécessaires à la poursuite d'une activité économique dynamique et intégratrice pour les membres de la communauté. La concentration spatiale va renforcer le réseau social interne »*¹⁵⁷⁸. Elle a également pour conséquence l'exclusion sociale étant donné que « la ségrégation spatiale est étroitement liée aux processus de discrimination et de racisme »¹⁵⁷⁹.

« Ce que les individus sont, ils le doivent en partie aux espaces où ils ont vécu et où ils vivent. La position occupée dans l'espace urbain signifie d'abord la position occupée dans l'espace social », écrivent encore Monique PINÇON et Michel PINÇON CHARLOT¹⁵⁸⁰. Alors que les auteurs de « L'apartheid scolaire » pensent que « c'est dans les quartiers où la mixité ethnique et sociale est la plus forte que les conduites ségrégatives sont les plus présents »¹⁵⁸¹. « La discrimination est le plus souvent liée à l'apparence physique des individus et notamment à leur couleur de peau »¹⁵⁸². Et Jean-Paul FITOUSSI déclare à cet effet que « de tout temps, il a existé des quartiers riches et des quartiers pauvres. De tout temps l'espace social a été segmenté »¹⁵⁸³.

Enfin, Hacène BELMESSOUS constate que « jamais le tissu urbain de notre pays ne fut structuré autrement que sous la forme d'une stratification opposant les quartiers riches et les quartiers pauvres. Même les grands ensembles conçus au début des années 1950 pour résorber rapidement la crise du logement, furent le plus souvent aménagés selon des principes de ségrégation spatiale : il y avait la barre réservée aux instituteurs, celle proposée aux policiers, celle qui regroupait les ouvriers, qui était destinée aux fonctionnaires des

¹⁵⁷⁸ APPARICIO Philippe, LELOUP Xavier, RIVET Philippe, « La répartition spatiale des immigrants à Montréal : apport des indices de ségrégation résidentielle », Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine, Publication IM - n° 28, Février 2006, p.4

¹⁵⁷⁹ Idem, p.12

¹⁵⁸⁰ PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, « Espace social et espace urbain », in *Socius, Bulletin de l'association Rencontres Sciences Sociales*, juillet-novembre, 1986, p.55-67.

¹⁵⁸¹ FELOUZIS Georges, LIOT Françoise, PERROTON Joëlle, « L'apartheid scolaire, enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges Paris : Editions du Seuil, 2005, p.16

¹⁵⁸² Idem, p.26

¹⁵⁸³ FITOUSSI Jean-Paul, « Ségrégation urbaine, ségrégation scolaire. L'école au cœur des enjeux urbains », Comité d'évaluation et de suivi, Agence nationale pour la rénovation urbaine, Colloque, jeudi 22 juin 2006, Sénat, p.11

*services publics originaires des départements d'outre-mer....»*¹⁵⁸⁴.

Pour Jacques BRUN, « *sont considérées comme ségréguées des populations qui non seulement connaissent une forte concentration spatiale, mais qui de surcroît se trouvent plus ou moins assignées à cette concentration, sous l'effet de pratiques et de logiques d'exclusion ou de relégation dont elles sont en quelque sorte l'objet* »¹⁵⁸⁵.

«*Quand on parle de ségrégation urbaine, pensent Yves GRAFMEYER et Jean-Yves AUTHIER, c'est d'ordinaire pour qualifier les formes les plus tranchées de division sociale de l'espace. Au sens étymologique, la ségrégation est une action de séparer, de mettre à l'écart. [...] dans les sociétés dominées par des valeurs d'égalité, le terme de ségrégation est toujours entouré de connotations péjoratives. Il renvoie implicitement à la norme (ou à l'idéal) d'un monde meilleur où triompheraient au contraire la mixité, l'assimilation l'intégration... Pour éviter ces interférences avec des jugements de valeur, certains préfèrent réserver le terme aux sociétés où la séparation physique des groupes (sociaux, ethniques, religieux...) est institutionnalisée et autoritairement préservée en tant que principe fondateur de l'organisation sociale. [...] Des indices permettent ainsi de mesurer le degré de dissemblance entre deux groupes. D'autres apprécient le degré de ségrégation d'un groupe particulier : ce groupe sera considéré comme d'autant plus « ségrégué » que sa distribution résidentielle s'écartera davantage de celle observée pour l'ensemble de la population de la ville. [...] Un troisième type d'approche lie plus directement le thème de la ségrégation aux figures de l'enclave, de la relégation, voire du ghetto. Souvent, cette thématique a partie liée avec celle de l'ethnicité, [...] elle ne s'y réduit cependant pas, et qualifie plus largement tout forme de regroupement spatial associant étroitement des populations défavorisées à des territoires circonscrits. La figure du ghetto fait image. Mais elle peut aussi faire obstacle à la compréhension de phénomènes d'exclusion socio-économique qui concentrent leurs effets cumulatifs dans certains quartiers, notamment dans certains grands ensembles de banlieues. Au sein de ces territoires urbains se juxtaposent des situations de précarité et de trajectoires d'échec qui s'accompagnent souvent d'une forte hétérogénéité des origines, des cultures et des croyances* »¹⁵⁸⁶. La ségrégation est un processus de séparation physique, qui « découle de

¹⁵⁸⁴ BELMESSOUS Hacène, « Mixité sociale : une imposture », L'Atalante, 2006, p.22

¹⁵⁸⁵ BRUN Jacques « Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine », in, BRUN Jacques et RHEIN Catherine, « La Ségrégation dans la ville », Paris, L'Harmattan, 1994, p.25

¹⁵⁸⁶ GRAFMAYER Yves et AUTHIER Jean-Yves, « Sociologie urbaine », Armand COLIN, Paris, 1^{ère} édition

l'action organisée, légale ou illégale, par la force ou simplement par l'exclusion, subtile ou criante, directe ou indirecte, aimable ou malveillante, moraliste ou pragmatique. Dans tous ces cas, l'intention ségrégative est alors explicitement présente dans les volontés collectives qui sont au principe des faits de séparation physique. Qu'elle soit légale, illégale ou tolérée, cette ségrégation collectivement organisée peut être le fait de groupes ou d'institutions »¹⁵⁸⁷. « La ségrégation peut également être le simple effet des inégalités produites par la différenciation sociale »¹⁵⁸⁸. Elle « peut aussi apparaître comme le résultat collectif émergeant de la combinaison de comportements individuels discriminatoires »¹⁵⁸⁹. « La ségrégation est toujours à la fois un fait social de mise à distance, et une séparation physique »¹⁵⁹⁰. « Les sociétés urbaines se nourrissent de la diversité des origines et des appartenances, elles les réaménagent, les dissolvent parfois, mais produisent aussi des nouvelles formes de différenciation »¹⁵⁹¹.

« Certaines populations sont fortement concentrées dans certains quartiers, qu'il s'agisse des plus riches ou des plus pauvres. On parle souvent de quartiers "huppés" ou de "ghettos" », constate Jean-Louis PAN KE SHON, qui relève que « dans le langage courant, la notion de « ségrégation » évoque la séparation dans l'espace de groupes sociaux ou ethniques et suggère une intention délibérée. Dans la tradition des études urbaines, cependant, "ségrégation" est pris au sens purement descriptif de la séparation d'une population vis-à-vis d'une autre. On la mesure habituellement par l'"indice de dissimilarité", nommé aussi "indice de ségrégation", qui calcule la part de la population qui devrait quitter le quartier (ou la commune) pour avoir une composition identique à celle du reste du territoire, la population de référence étant ici la population majoritaire des Français nés français. Plus l'indice est élevé, plus la ségrégation est forte »¹⁵⁹². Sur une période plus longue, entre 1968 et 1999, la ségrégation diminue pour les immigrés. Dans les quartiers de forte ségrégation, les mobilités résidentielles sont nombreuses et principalement ascendantes, montrant à nouveau une tendance à l'« intégration » résidentielle au cours du temps¹⁵⁹³.

1995, 2008, p.37-38

¹⁵⁸⁷ Idem, p.39

¹⁵⁸⁸ Ibidem, p.39

¹⁵⁸⁹ Idem, p.40

¹⁵⁹⁰ Idem, p.40

¹⁵⁹¹ Idem, p.83-84

¹⁵⁹² PAN KE SHON Jean-Louis, « La ségrégation des immigrés en France : état des lieux », Population et sociétés, INED, n° 477, avril 2011, p.1

¹⁵⁹³ Idem, p.2-4

Citons encore l'exercice auquel se livre un étudiant en thèse d'économie à l'EHESS qui signe PAC, dans son article « *Mesurer la ségrégation* » : « *La dissimilarité regarde la distribution d'une population à travers les différents districts d'un territoire. Prenons comme exemple une ville divisée en trois quartiers de taille égale. Supposons encore qu'il y ait 1/3 de Noirs dans la population totale. Si on trouve 1/3 de Noirs dans chaque quartier, alors l'indice de dissimilarité est nul. Si au contraire toute la population noire se concentre dans un seul quartier, alors l'indice de dissimilarité est maximal. L'isolation mesure au contraire les interactions possibles entre deux groupes. C'est la somme pondérée de la part de la minorité dans chaque district. Dans le premier exemple, l'indice d'isolation sera de 1/3 parce qu'on trouve dans chaque district 1/3 de personnes noires. Si tous les Noirs sont concentrés dans un même quartier, ne contenant pas de blanc, les deux indices s'accordent pour dire que la ségrégation est égale à 1. Ces deux indices ont deux mauvaises propriétés théoriques : ils sont dépendants du découpage de l'espace que l'on opère et ne sont pas définis au niveau individuel. Les auteurs cherchent alors à définir un nouvel indice, l'indice de ségrégation spectrale [3]. Leur intuition est de mesurer le degré de connectivité entre des individus d'un même groupe. Cet indice a l'avantage d'être défini au niveau individuel. La ségrégation d'un individu est égale à la somme pondérée des ségrégations des personnes avec qui il interagit. Par conséquent, plus un individu interagit avec des personnes ségréguées, plus il est lui-même défini comme fortement ségrégué. L'indice de ségrégation spectrale d'ECHENIQUE et FRYER est sûrement l'indice le plus rigoureux sur le plan axiomatique de tous les indices définis. Néanmoins, en pratique, il est difficile d'avoir des données indiquant les connexions précises de chaque individu. Dès qu'on utilise des données agrégées, les mêmes reproches peuvent être faits aux différents indices. Mise à part cette question technique, [...] le choix de l'indice dépend surtout de l'interprétation que l'on veut donner à la notion de ségrégation* »¹⁵⁹⁴. Et voici l'avis de Dominique SCHNAPPER sur les mesures et les indices de ségrégation : « *Le caractère statistique et objectif de ces indices ne doit pas dissimuler les problèmes proprement sociologiques que soulève leur utilisation, on ne doit pas les interpréter de manière mécanique. [] La description, même statistique, de l'inégale répartition des hommes et des activités dans l'espace urbain peut avoir des sens différents : il s'agit de comprendre les processus sociaux qui aboutissent aux configurations observées dans la ville, dans*

¹⁵⁹⁴ Libertés réelles, « *Mesure la ségrégation ?* », p.1-3, <http://libertesreelles.free.fr/spip.php?article98>

*lesquels interviennent à la fois décisions individuelles et effets d'agrégation, recherche du semblable et volonté d'écarter l'Autre – dans des proportions qu'il est impossible de peser rigoureusement. »*¹⁵⁹⁵

La ségrégation correspond, pour Michel WIERVOKA, elle « à une logique de différenciation, [...] Elle consiste en effet, sans exclure le groupe traité de manière raciste, à arguer de la race pour lui accorder un traitement différencié. [...] Notion aussi ambiguë que celle de ségrégation, puisqu'elle désigne à la fois un processus et son résultat »¹⁵⁹⁶.

Les pères de la sociologie que sont DURKHEIM et WEBER ce sont distingués aussi par leur antiracisme foncier¹⁵⁹⁷. Concernant la ségrégation chez ce dernier, voici ce que François HERAN écrit : « Sur la question raciale comme sur la question ethnique, Max Weber est une référence classique. Peu après son voyage de plusieurs mois aux États-Unis, en 1904, le sociologue de Heidelberg rédige un texte sur l'appartenance "raciale" (en y mettant des guillemets qui seront omis de la traduction française). Ce texte sera publié après sa mort dans *Économie et société*. La ségrégation raciale, explique Weber, ne reflète pas une différence anthropologique proportionnée à la pigmentation de la peau ; elle traduit "une différence sociale, donc inculquée par l'éducation et par toute une formation au sens large du terme". Weber en veut pour preuve la one-drop rule qui régit la stratification raciale aux États-Unis : si une seule goutte de « sang noir » suffit à faire de vous un Noir, en dépit de l'évidente gradation de couleurs créée par un métissage déjà avancé, c'est bien que les Blancs opposent aux descendants d'esclaves "un mépris absolu". La barrière raciale est d'abord une construction sociale arbitraire mais élevée dans un but précis : perpétuer les privilèges des "petits blancs" »¹⁵⁹⁸. Selon François HERAN, « le métissage étant par définition un concept racial ; il y a quelque paradoxe à invoquer sa réalité pour récuser le principe d'une catégorie raciale. La notion de métissage ne nie pas l'existence des races, elle les présuppose. Elle implique l'existence de caractéristiques qui préexistent au mélange. En opposant le métissage aux catégories raciales, on explique en somme que "le mélange des races interdit de parler de races". Cette observation ne signifie pas qu'il faille renoncer à réfuter leur existence comme entités biologiques séparées, mais simplement qu'il est

¹⁵⁹⁵ SCHNAPPER Dominique, op. cit., chapitre « Ségrégation et discrimination », p. 203

¹⁵⁹⁶ WIEVOKA Michel, « Le racisme, une introduction », La Découverte Poche, 1998, p. 64-65

¹⁵⁹⁷ Voir les chapitres qui leur sont consacrés dans Dominique SCHNAPPER, op. cit., p. 83-108.

¹⁵⁹⁸ HERAN François, « Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique », loc. cit., p.17

inévitables, dans le cheminement d'un argumentaire antiraciste, de manier des critères raciaux, quitte à les réfuter ou à les redéfinir dans un second temps»¹⁵⁹⁹. De plus, « l'hypothèse d'un taux de métissage élevé dans la société française est vraisemblable, compte tenu de la constitution importante des migrations au peuplement de la France depuis le XIX^{ème} siècle »¹⁶⁰⁰.

« Historiquement, la notion de métissage a plutôt été mise au service d'une idéologie raciste ou d'une idéologie du blanchiment. Au États-Unis, où il fut une catégorie officielle du recensement dans l'entre-deux guerres, le métissage était perçu comme une menace pour la pureté et la vigueur de la race blanche. Dans l'Empire colonial français, et particulièrement en Indochine, comme l'a montré Emmanuelle SAADA, on considérait tout au contraire que les métis en raison du sang français qui coulait dans leurs veines, méritaient d'être reclassés du « bon côté » de la barrière raciale et de devenir citoyens français à part entière, en étant au besoin transférés dans des internats en métropole. Un décret de 1928 finit par reconnaître qu'ils étaient de « race » française, apparition singulière du mot dans un texte officiel de la République »¹⁶⁰¹. « Pour les non-blancs c'est une autre affaire ; on tend à exiger d'eux des preuves réitérées d'appartenance à l'universel : d'où viennent-ils ? Sont-ils réellement français ? Épreuve particulièrement douloureuse pour les Français des DOM qui font l'expérience de la discrimination raciale en métropole : indubitablement français, ils découvrent qu'au regard d'autrui, ils sont traités, selon la formule de Pap NDIAYE, en « Français dubitables » »¹⁶⁰².

Selon Edmond PRETECEILLE et Marco OBERTI, « la ségrégation urbaine, vue principalement à travers la concentration territoriale des catégories populaires et immigrées, a été perçue négativement depuis les années 1980. Elle est vue comme un processus susceptible de fragiliser la cohésion sociale, en différenciant (et en isolant) trop nettement certains territoires et certains groupes et en tendant à renforcer des inégalités et des discriminations sociales. La mixité, au contraire, constituerait l'horizon idéal de la ville, en mesure d'assurer paix et intégration sociales »¹⁶⁰³. Par ailleurs, les auteurs notent que, « contrairement aux Belges, Polonais, Italiens ou Espagnols, les Maghrébins et autres

¹⁵⁹⁹ Idem, p.63

¹⁶⁰⁰ Ibidem

¹⁶⁰¹ Idem, p.68-69

¹⁶⁰² Idem, p.69

¹⁶⁰³ PRETECEILLE Edmond, OBERTI Marco, « Le trompe-l'œil de la ségrégation dans la métropole parisienne », La revue Tocqueville, n°1, vol: 28, p.75-106, 2007, p.77

Africains sont perçus comme d'anciens sujets de l'Empire, avec des identités marquées par le mépris, l'infantilisation et la peur qui étaient mobilisés par la domination coloniale »¹⁶⁰⁴. « La ségrégation des immigrés résulte de l'entrelacement de processus divers : discriminations dans l'accès au logement basées sur la couleur de la peau ou l'appartenance réelle ou supposée à un groupe ethnique ; ségrégation par cumul de décision individuelle d'évitement ; mais aussi de ségrégation sociale traduisant la condition socioéconomique de travailleurs peu qualifiés, ou d'entrants récents sur le marché du travail, voire d'effets indirects de discriminations sur ce marché du travail ; et enfin, auto-agrégation dans certains cas [...] qui peut être l'effet de processus de discrimination »¹⁶⁰⁵. Toujours selon ces mêmes sociologues, « la ségrégation résidentielle est, dans une large mesure, l'effet combiné des inégalités socioéconomiques des ménages et de la hiérarchie des prix fonciers et immobiliers »¹⁶⁰⁶. « Au cours des vingt dernières années, la hausse forte et régulière des prix de l'immobilier, résultant des effets de l'économie financière globalisée, a renforcé cette logique de marché en rendant peu à peu les quartiers les plus valorisés inaccessibles aux ménages pauvres ou modestes et même à une bonne partie des classes moyennes »¹⁶⁰⁷.

A l'instar des auteurs de l'enquête « *Trajectoires et origines* » sur la partie concernant la discrimination, Edmond PRETECEILLE et Marco OBERTI confirment, avec l'indice de dissimilarité, que la population native des DOM ayant immigré en France est ségrégée et, ce, par rapport à sa couleur de peau¹⁶⁰⁸.

¹⁶⁰⁴ Idem, p.81

¹⁶⁰⁵ Idem, p.81

¹⁶⁰⁶ Idem, p.99

¹⁶⁰⁷ Ibidem

¹⁶⁰⁸ Idem, p.93

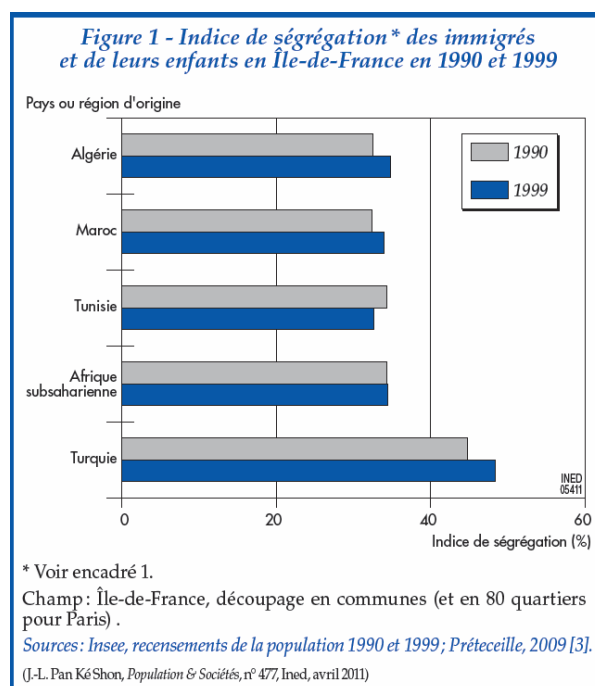


Figure 46 : enquête TEO - indice de ségrégation des immigrés et de leurs enfants en Île-de-France en 1990 et 1999

Sources : BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), l'équipe TEO, « *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France* », Premiers résultats, Octobre 2010, INSEE, INED, Trajectoires et Origines

Edmond PRETECEILLE et Marco OBERTI confirment également la baisse de ce type de ségrégation¹⁶⁰⁹, tout comme les auteurs de l'enquête TEO. Cependant, le tableau ci-dessous ne présente pas l'indice de ségrégation pour la population native d'un DOM. Pour ces auteurs, « la ségrégation des quatre groupes d'immigrés autour desquels se cristallise un débat public, a diminué ou est restée stable dans les années quatre-vingt-dix. [...] L'indice de dissimilarité élevé des Français nés Français dans les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) est à peine inférieur à celui des Maghrébins »¹⁶¹⁰. Ils notent que « comme il s'agit de personnes de nationalité française, scolarisées dans des écoles françaises et ayant des noms à consonance française, un niveau de ségrégation aussi fort ne peut qu'appuyer l'hypothèse que ce groupe est victime de discrimination de nature raciste, liées à la couleur de la peau. [...] On avance souvent l'idée que l'intégration des immigrés originaires de pays européens ou à culture chrétienne serait plus facile – mais les Français originaires des DOM-TOM ne sont pas immigrés et sont de culture chrétienne. Les hypothèses les plus

¹⁶⁰⁹ Idem, p.94

¹⁶¹⁰ Idem, p. 93

vraisemblables sont donc plutôt celles de la plus forte ségrégation des minorités de l'immigration postcoloniale, et plus largement des minorités "visibles" »¹⁶¹¹. Les sociologues expliquent que, « la tendance générale à la baisse de ce type de ségrégation va à l'encontre des représentations politico-médiatiques en termes de "ghetto ethniques", imputés à l'intensification des discriminations ou au repli communautariste. Pour nombre de groupes, la baisse est modérée et le niveau de ségrégation reste assez important, mais on observe une baisse et non une hausse de la ségrégation. La seule exception concerne les immigrés originaires de Turquie »¹⁶¹². « Bien que décroissante, la ségrégation des immigrés d'origine maghrébine ou africaine est nettement supérieure à celle des ouvriers qui constituent des catégories socioprofessionnelles populaires les plus ségréguées. On peut donc considérer que les deux tiers, au plus, de cette ségrégation s'expliquent par des causes socio-économiques, mais qu'un tiers au moins relève de processus spécifiquement « ethno-raciaux » »¹⁶¹³. D'ailleurs, les auteurs rappellent que, en 1999, l'indice de dissimilarité était en diminution. Les auteurs de l'enquête, Yaël BRINBAUM, Christelle HAMEL, Jean-Luc PRIMON, Mirna SAFI et Patrick SIMON soulignent également cette diminution en 2008, sans pour autant arriver à une bonne répartition¹⁶¹⁴.

D'après Edmond PRETECEILLE et Marco OBERTI, « le logement social représente une part significative du parc de logement – 33% de la population de la région Ile- de-France est logée en HLM, 19,6% à Paris intra-muros et 33% en couronne de banlieue. On peut dire que la présence du logement social, à Paris et dans des communes de la banlieue proche, contribue à réduire la ségrégation qui résultait de la seule action du marché immobilier, en donnant la possibilité à une population à revenus modestes, en particulier à des familles populaires avec enfants, de résider dans Paris ou dans des communes proches bien desservies et équipées. Mais, on peut aussi dire que la concentration spatiale du logement social contribue, à une échelle plus fine, à la ségrégation urbaine des espaces »¹⁶¹⁵. « En effet, dans Paris, le parc social est fortement concentré dans trois arrondissements (XIIIe, XIXe et XXe),

¹⁶¹¹ Ibidem

¹⁶¹² Idem, p.94

¹⁶¹³ Ibidem

¹⁶¹⁴ LHOMMEAU Bertrand, SIMON Patrick « Les populations enquêtées », in, BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France ». Document de travail 168. Premiers résultats Octobre 2010, TEO (Trajectoires et Origines), INED, INSEE, p.11-18

¹⁶¹⁵ PRETECEILLE Edmond, OBERTI Marco, op. cit., p.100

dont une bonne partie aux frontières de la commune, sur les boulevards extérieurs. [...] En Seine-Saint-Denis, le département qui regroupe le plus d'espace populaires stigmatisés, 38% de la population est logée en HLM »¹⁶¹⁶. Selon les mêmes auteurs, « si la division sociale de l'espace est assez nette à Paris, c'est surtout à propos de la banlieue que le thème de la ségrégation est repris et fait débat. Cela renvoie à une vision caricaturale de la ségrégation, qui fait de la figure des grands ensembles de logements sociaux, le pôle négatif et stigmatisé de la ville, au point de les désigner comme les causes des désordres sociaux observés. [...] Une partie importante des logements sociaux sont localisés dans des quartiers qui ne sont pas considérés comme dégradés, une partie importante abrite des ménages plutôt modestes, mais avec un certain mélange entre catégories et peu de tensions sociales »¹⁶¹⁷.

Pour François DUBET et Didier LAPEYRONNIE, « concentrés dans les grandes agglomérations, les immigrés sont les plus nombreux et les plus visibles dans les quartiers déshérités. Défavorisées, les populations immigrées ont eu accès aux HLM et les organismes logeurs pratiquent discrètement une répartition par nationalité, afin d'éviter des regroupements trop importants »¹⁶¹⁸. La stigmatisation d'une cité se nourrit de la présence des immigrés, rendue responsable de la dégradation de cette dernière, à travers le surpeuplement des logements, les difficultés de voisinage, ou encore l'inquiétude liée aux jeunes occupant les espaces publics »¹⁶¹⁹.

Un témoignage issu du questionnaire d'enquête vient illustrer cet état de fait : « Dans mon voisinage lors de mon arrivée [...], il y a une vingtaine d'année avec mes enfants, beaucoup de voisins tournaient la tête pour ne pas répondre à nos salutations et d'autres critiquaient mon habitation, ou du moins se plaignait du fait d'avoir une famille noire dans leur voisinage »¹⁶²⁰.

Selon les sociologues François DUBET et Didier LAPEYRONNIE, « l'accumulation des difficultés sociales a pour effet de transformer les quartiers en véritables zones de relégation et de marginalité »¹⁶²¹. « Les ghettos se constituent à l'intérieur des banlieues par l'isolement d'une population pauvre marquée ethniquement. [...] Les mauvaises conditions d'existence et la ségrégation étaient la contrepartie d'une situation provisoire. Venu vendre sa

¹⁶¹⁶ Idem, p.101

¹⁶¹⁷ Ibidem

¹⁶¹⁸ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », loc. cit., p.84

¹⁶¹⁹ Ibidem

¹⁶²⁰ Enquête réalisée dans le cadre de la thèse, questionnaire 13, femme, profession intermédiaire.

¹⁶²¹ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, op. cit., p.85

force de travail, l'immigré retournait chez lui à plus ou moins brève échéance. Les problèmes de son intégration ne se posaient pas. Aujourd'hui, les familles d'immigrés se sont installées. Leur niveau de vie s'est amélioré et leur intégration est dans l'ensemble beaucoup plus forte. Mais leur accès au logement public se fait au moment où les populations françaises les quittent pour un habitat pavillonnaire. Autrement dit, ils accèdent à un logement déjà dévalué que les ouvriers français abandonnent pour des maisons individuelles. Dans les zones les plus déshéritées, ils s'y retrouvent avec les laissés-pour-compte du monde populaire, les nouveaux immigrés et les pauvres. Ils y sont enfermés et sont identifiés à ces quartiers. La relégation semble définitive »¹⁶²². Pour conclure sur le fait que « la discrimination et la ségrégation ne sont pas les produits de la diffusion de l'idéologie raciste. Au contraire, elles en sont la source : dans une culture intégrée où la valeur de chaque individu est reconnue et où l'égalité des personnes est affirmée, le racisme légitime le renforcement des séparations et des distances »¹⁶²³.

XI.7 Résultats de l'enquête TEO sur la discrimination des immigrés en métropole

L'INSEE, en collaboration avec l'INED, a mené une enquête « *Trajectoires et Origines* »¹⁶²⁴ présentant une étude sur la population immigrée en France, notamment celle native des DOM et sa descendance. Dans le cadre du système scolaire, les réalisateurs de cette enquête, Yaël BRINBAUM, Laure MOGUÉROU et Jean-Luc PRIMON, notent que « *parmi les motifs cités comme causes potentielles de ces traitements défavorables, l'"origine" prédomine, suivie de "la couleur de la peau". [...] Les injustices scolaires sont donc vécues comme des discriminations ethno-raciales. Cette perception négative, qui met en cause le caractère impartial de l'école, peut conduire à une délégitimation du système éducatif. [...] Les femmes, quelle que soit leur origine, expriment moins souvent ce type d'injustice que les hommes. Il est vrai qu'elles connaissent de meilleures scolarités et moins de sorties sans diplôme que ces derniers. [...] L'enquête « Trajectoires et Origines » permet d'appréhender les stratégies scolaires des parents des enquêtés parmi lesquelles le choix ou l'évitement de l'établissement au cours de la scolarité primaire ou secondaire. Du fait même*

¹⁶²² Idem, p.87

¹⁶²³ Idem, p.150

¹⁶²⁴ http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/45660/telechargement_fichier_fr_dt168.13janvier11.pdf

de la ségrégation résidentielle, les descendants d'immigrés ne sont pas scolarisés dans les mêmes établissements que les enfants de la population majoritaire »¹⁶²⁵.

Concernant le monde professionnel, Bertrand LHOMMEAU, Dominique MEURS et Jean-Luc PRIMON informent que « 13% des hommes nés dans un DOM et âgés de 18 à 50 ans ont répondu avoir connu un refus injuste d'emploi dans les cinq dernières années. Parmi ceux qui ont connu le chômage au cours des 5 dernières années, 18% ont le sentiment d'avoir connu un refus injuste d'emploi »¹⁶²⁶. « Ce champ ne mesure pas parfaitement l'exposition au risque de refus d'emploi. On peut occuper un emploi faute de mieux et avoir le sentiment d'avoir été écarté de certains postes ou promotions »¹⁶²⁷. « La fréquence de la déclaration d'un refus injuste d'emploi peut dépendre d'effets structurels. En effet, être jeune et enchaîner des emplois courts amène par construction à être plus fréquemment en recherche d'emploi – et donc plus exposé au risque de refus – que les personnes plus âgées, déjà en emploi stable et à la recherche d'une amélioration de leur position professionnelle. [...] On remarque aussi un risque significativement supérieur de déclaration de refus injuste d'emploi chez les natifs d'un DOM et les descendants de natifs d'un DOM, une fois pris en compte les effets structurels, alors que leur risque de chômage n'était pas significativement supérieur à celui de la population majoritaire »¹⁶²⁸. Les auteurs soulignent qu'« il est possible que cette question de perception de discrimination aille au-delà de la question de la sortie du chômage et englobe des difficultés spécifiques pour accéder aux « meilleurs » emplois, et que cela concerne davantage les natifs d'un DOM et leurs descendants »¹⁶²⁹.

Concernant les discriminations, Yaël BRINBAUM, Christelle HAMEL, Jean-Luc PRIMON, Mirna SAFI et Patrick SIMON confirment que la couleur de peau joue un rôle déterminant dans le processus de racisme¹⁶³⁰. « Les descendants d'immigrés d'Afrique

¹⁶²⁵ BRINBAUM Yaël, MOGUÉROU Laure, PRIMON Jean-Luc «Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d'immigrés en France », in, BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France ». Document de travail 168. Premiers résultats Octobre 2010, TEO (Trajectoires et Origines), INED, INSEE, p.52-53

¹⁶²⁶ LHOMMEAU Bertrand, MEURS Dominique, PRIMON Jean-Luc, « Situation par rapport au marché du travail des 18-50 ans selon l'origine et le sexe », in, BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France ». Document de travail 168. Premiers résultats Octobre 2010, TEO (Trajectoires et Origines), INED, INSEE, p.60

¹⁶²⁷ Idem, p.61

¹⁶²⁸ Idem, p.62

¹⁶²⁹ Ibidem, p.62

¹⁶³⁰ BRINBAUM Yaël, HAMEL Christelle, PRIMON Jean-Luc, SAFI Mirna, SIMON Patrick, « Discrimination », in, BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), loc. cit., p.129

sahélienne, les natifs des DOM en sont les principales victimes », remarquent-ils encore¹⁶³¹. Pour les auteurs de cette étude, l'enquête « *Trajectoires et Origines* », apporte une réponse concernant la quantification du « *degré de conscience des Français, quant à l'existence des traitements discriminatoires* »¹⁶³². Deux questions ont été posées aux enquêtés à propos de leur perception de deux types de discriminations : celle en rapport avec le sexe et celle liée à l'origine ou à la couleur de la peau. Ces questions se rapportant à leurs cinq dernières années de traitement inégalitaires ou discriminatoires¹⁶³³. Ainsi, « *14% des personnes interrogées, âgées entre 18 et 50 ans, auraient vécues une ou des expériences inégalitaires ou discriminatoires, ces expériences étant plus épisodiques que régulières. [...] Les discriminations sont essentiellement une affaire de minorités visibles. [...] « Pour 37% de la population, les motifs sont l'origine ou la nationalité. Pour 20% la couleur de la peau, contre 17% pour le sexe et 12% pour l'âge* »¹⁶³⁴. Il semblerait également qu'en fonction de l'origine, du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, de la catégorie socioprofessionnelle, du quartier, de la tenue vestimentaire, de l'accent, de la religion ou de la situation familiale, les expériences discriminatoires prendront plus ou moins de l'importance¹⁶³⁵.

Les auteurs apportent des données chiffrées récapitulant les taux par rapport aux motifs discriminatoires.

¹⁶³¹ Ibidem

¹⁶³² Ibidem

¹⁶³³ Idem, p.130-131

¹⁶³⁴ Ibidem

¹⁶³⁵ Idem, p.131-132

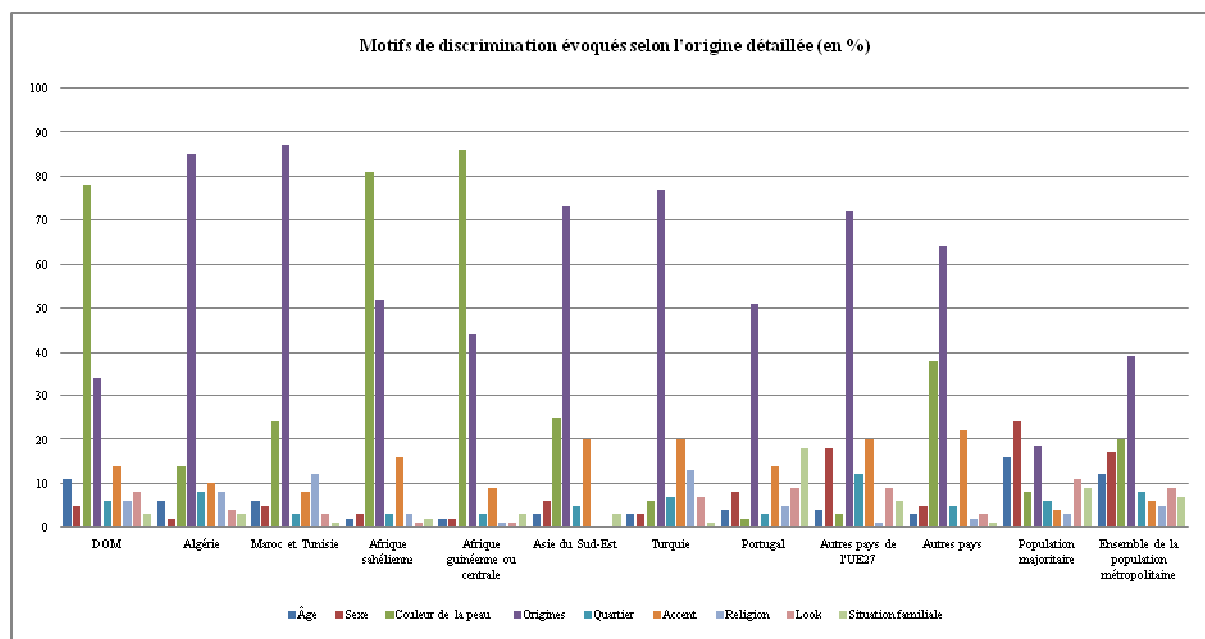


Figure 47 : enquête TEO - motifs de discrimination évoqués en fonction de l'origine détaillée

Sources : BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), l'équipe TEO, « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, Octobre 2010, INSEE, INED, Trajectoires et Origines

Selon ces données, il semble évident que, pour les personnes interrogées, les natifs des DOM, les motifs de la discrimination dont elles sont victimes sont avant tout liés à la couleur de peau. Les auteurs informent que, « pour les personnes interrogées sur les motifs de discriminations, 78% des natifs citent la couleur de la peau, 34% l'origine et 11% l'âge »¹⁶³⁶. Ils ajoutent que les « minorités visibles » citent la couleur de peau comme motif principal de discrimination¹⁶³⁷. Ils poursuivent en soulignant que, « avant de se traduire en actes, les discriminations se construisent sur la stigmatisation des populations, à travers la circulation de stéréotypes et de préjugés »¹⁶³⁸. Ceux-ci sont « le plus souvent étudiés du point de vue des représentations de ceux qui les mobilisent et plus rarement du point de vue de ceux qui les subissent »¹⁶³⁹. Les auteurs de cet article ont également travaillé sur l'expérience du racisme, et notent que « les personnes ayant un lien avec l'Afrique subsaharienne ou un DOM, qu'elles-mêmes ou leurs parents y soient nées, déclarent plus fréquemment avoir vécu une expérience raciste et sont les moins nombreuses à ne pas avoir le sentiment d'y être exposées. Elles rapprochent ces expériences racistes à leur couleur de peau (près de 95% d'entre elles ;

¹⁶³⁶ Idem, p.132

¹⁶³⁷ Ibidem

¹⁶³⁸ Idem, p.133

¹⁶³⁹ Ibidem

résultats non présentés) »¹⁶⁴⁰. Les résultats de l'enquête montrent que « la couleur de peau, puis l'origine et la religion, constituent les principales sources de stigmatisation qui exposent au racisme dans la société française »¹⁶⁴¹.

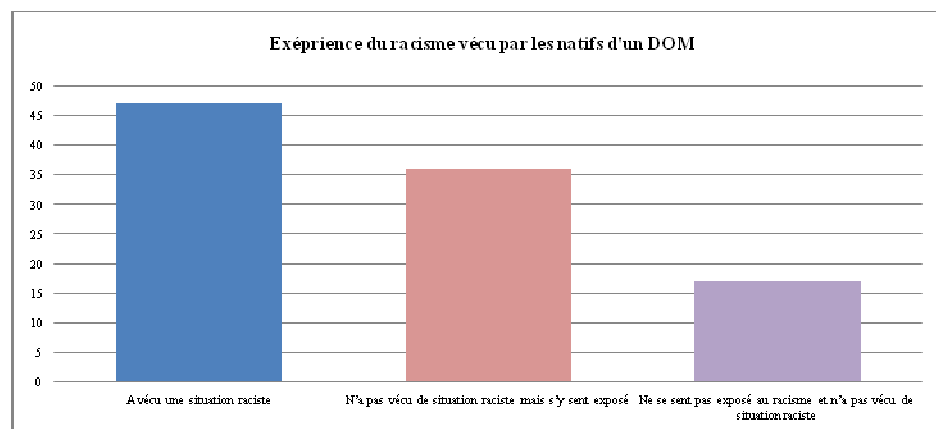


Figure 48 : enquête TEO - expérience du racisme vécu par les natifs d'un DOM

Sources : BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), l'équipe TEO, « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, Octobre 2010, INSEE, INED, Trajectoires et Origines

C'est ainsi que 47% des personnes nées dans un DOM ont déclaré avoir vécu une situation raciste¹⁶⁴².

Selon François HERAN, « l'enquête TEO visait à mesurer l'effet des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales, tout en prenant en considération d'autres caractéristiques sociodémographiques : milieu social, habitat, âge, génération, sexe, niveau d'études... Son objectif était de combler les lacunes des statistiques nationales, dans la mesure des phénomènes d'intégration et de discrimination. L'échantillon porte sur plus de 20 000 personnes »¹⁶⁴³. « Le hasard du calendrier voulut que le questionnaire de l'enquête TEO fût soumis au Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) la même semaine que le débat parlementaire sur la loi HORTERFEUX, relative au contrôle de l'immigration. D'ailleurs ce débat fut vite polarisé par le dépôt d'un amendement sur la mesure statistique de la « diversité », dit amendement des "statistiques ethniques". Convaincue que les deux sujets n'en faisaient qu'un, l'association SOS-Racisme prit la tête d'une campagne de protestation dont le fer de lance était une pétition en ligne intitulée « Fiche pas mon pote », visant à la fois l'enquête TEO et l'amendement de la loi HORTEFEUX. A terme, expliquait

¹⁶⁴⁰ Idem, p.135-136

¹⁶⁴¹ Idem, p.136

¹⁶⁴² Idem, p.135

¹⁶⁴³ HERAN François, « Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique », loc. cit., p.118

une vidéo consultable sur le site de la pétition, l'État se préparait à enfermer chaque habitant de la France dans une identité religieuse et une catégorie raciale »¹⁶⁴⁴. « Les valeurs de la République étaient en péril, son unité même était en cause »¹⁶⁴⁵. « Pourtant, une fois rendue la décision du Conseil Constitutionnel, le 15 novembre 2007, les deux types de questions furent dissociées. L'INSEE et l'INED conservèrent en l'état les questions de l'enquête TEO sur la religion ; seules furent modifiées les questions sur la perception de l'apparence physique »¹⁶⁴⁶. François HERAN cite Patrick WEIL qui qualifie toute « mesure de la diversité » de « dangereuse et anticonstitutionnelle », au motif que « les seules distinctions entre être humains admises par la communauté internationale sont celles relatives à la nationalité, aux noms transmis ou attribués, à la date et au lieu de naissance, au genre, au domicile ou au statut matrimonial »¹⁶⁴⁷. « C'est pour combler le fossé qui semblait séparer les observations expérimentales des enquêtes standardisées, que l'enquête Trajectoires et Origines (TEO) a été conçue par l'INED et l'INSEE, avec plusieurs organismes de recherche ou d'étude. Certes, la voie d'entrée est la personne discriminée elle-même, dont on recueille les témoignages sur des cas réels de discrimination. Mais, en fin de compte, ce qu'on produit ainsi, en confrontant des échantillons représentatifs de personnes exposées à la discrimination par leurs origines et un échantillon-témoin, c'est bien l'équivalent d'un gigantesque testing à l'échelle nationale »¹⁶⁴⁸. « Plus généralement, il faut espérer que sera levé un jour, l'étrange soupçon selon lequel recueillir le point de vue des discriminés vous met du côté des discriminateurs »¹⁶⁴⁹.

Et Philippe DEWITTE d'affirmer que, « à ceux qui penseraient que la possession ou l'obtention de la nationalité est l'alpha et l'oméga de l'intégration, l'exemple des Antillais, citoyens français et victimes de discriminations, montre qu'il n'en est rien »¹⁶⁵⁰. On ne peut penser la question de l'intégration sans aborder en même temps celles de la stigmatisation, de la discrimination et du racisme, toutes ayant pour unique but d'exclure l'immigré de la société.

¹⁶⁴⁴ Idem, p.119

¹⁶⁴⁵ Idem, p.119

¹⁶⁴⁶ Idem, p.120

¹⁶⁴⁷ Idem, p.129

¹⁶⁴⁸ Idem, p.170

¹⁶⁴⁹ Ibidem

¹⁶⁵⁰ DEWITTE Philippe, « Des citoyens à part entière ou entièrement à part ? », Hommes et migration, 1237, 2002, p.1

Selon Jean-François DORTIER, *«le mot "exclusion" n'est pas un concept scientifique, mais il recouvre tout un ensemble de phénomènes qui ont été l'objet de nombreuses recherches. Le terme "exclu" fait son apparition en 1974 et désigne alors les dernières poches de grande pauvreté qui subsistent dans une société qui s'enrichit. La catégorie s'élargit au cours des années 1980 avec l'apparition du chômage de longue durée, des difficultés d'insertion des jeunes et des problèmes des banlieues dites "difficiles" »*¹⁶⁵¹. *« L'exclusion se conçoit comme un « en-dehors » du social, une perte des liens sociaux et du sens. Elle n'est plus une somme de destins individuels, mais un dérapage collectif, susceptible d'un traitement politique – l'instauration du Revenu minimum d'insertion (RMI), relève par exemple de cette logique. Le chômeur, le sans-abri ou la victime du racisme sont chacun des « exclus », bien qu'à des titres divers »*¹⁶⁵². *« Les conséquences néfastes de l'exclusion ont été mises en évidence : retrait de la vie sociale, crise identitaire, problème de santé et rupture familiale sont parmi les symptômes observés, souvent accompagnés d'un sentiment d'être inutile à la société. Il ajoute que l'exclusion n'est pas un état, mais un processus et que ce dernier est souvent passager », poursuit le sociologue*¹⁶⁵³.

Pour François DUBET et Didier LAPEYRONNIE, l'exclusion concentre les problèmes sociaux dans les mêmes zones¹⁶⁵⁴. Elle *« n'engendre pas seulement le conformisme déviant, elle entraîne aussi un sentiment de dévalorisation personnelle. Les acteurs exclus deviennent « aliénés ». Alors, se développent des conduites de retrait apathique, des replis, de dénégations, des silences, le refus de sortir, de voir les autres, le sentiment certain de son échec »*¹⁶⁵⁵. *« Les populations exclues cherchent à se protéger de leur concurrent et à se démarquer du mépris qu'ils subissent conjointement »*¹⁶⁵⁶. Et, selon Eric MAURIN, *« être exclu, c'est presque par définition ne pas ou ne plus être en mesure de nouer un rapport cohérent à l'avenir et donc d'honorer un contrat »*¹⁶⁵⁷.

« Le racisme et la discrimination raciale représentent non seulement un obstacle à l'intégration des immigrants (ou de leurs descendants) et à l'acceptation de la diversité [...] »

¹⁶⁵¹ DORTIER Jean-François Sous la direction de, « Le dictionnaire des sciences humaines », Paris, Seuil, Sciences Humaines, 2008, p. 224

¹⁶⁵² Idem.

¹⁶⁵³ Ibidem

¹⁶⁵⁴ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », ed. cit., p.116

¹⁶⁵⁵ Idem, p.119-120

¹⁶⁵⁶ Idem, p.153

¹⁶⁵⁷ MAURIN Eric, « Le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social », Paris, Seuil et la République des Idées, 2004, p.11-12

mais surtout un déni grave de la citoyenneté de justice et de dignité humaine », écrit encore AZZEDDINE MARHRAOUI¹⁶⁵⁸, jeune chercheur en sociologie de l'UQUAM (Canada), préoccupé par les tensions que génère la gestion de la diversité. Ce qui a nécessité de la part des esclaves, d'abord, et ensuite de la population domienne, tant de combats pour aboutir à la promulgation de la loi lui permettant enfin l'accès au statut de citoyen français.

¹⁶⁵⁸ AZZEDDINE MARHRAOUI, « La lutte contre le racisme en l'absence de politique antiraciste : le cas de Québec (1990-2004) », Nouvelles pratiques sociales, vol.17, n°2, 2005, p.32-33

CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif de répondre à la problématique de départ, c'est-à-dire de percevoir l'intégration des immigrés domiens résidant en métropole à partir de l'analyse de leurs trajectoires historique, familiale, scolaire et professionnelle, depuis le départ de leur DOM d'origine, jusqu'à leur arrivée, puis leur séjour dans l'hexagone, à l'aide des travaux de différents auteurs et des données de l'INSEE. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs ont été utilisés. L'analyse de l'immigration débute dans les départements d'origine, par le retour sur l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage.

L'immigration et le peuplement des départements d'Outre-mer est déclenchée par le massacre de la population amérindienne, se poursuit avec la venue des engagés et avec la traite négrière et l'esclavage. Les esclaves noirs vont donc remplacer la population blanche. Du fait du commerce triangulaire, la déportation de la population noire fut massive. Les colons iront également importer leurs esclaves en métropole, afin d'exercer tous types de métiers. Sur le territoire français, les Noirs restent sous la domination de leurs maîtres. Or, en 1315, un édit du Roi de France, Louis X, proclamait : «*Le sol de France affranchit l'esclave qui le touche*», en 1571, le parlement de GUYENNE (région de Bordeaux) confirmait par arrêté que «*la France, mère de la liberté ne permet aucun esclave*»¹⁶⁵⁹, pour qu'en 1642, Louis XIII autorisât pourtant la traite négrière. Ainsi, malgré la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, qui affirme dans le premier article que «*les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*»¹⁶⁶⁰, il faudra attendre 1848 pour que soit aboli l'esclavage. Nombreux sont ceux et celles qui se sont battus et qui sont morts pour cette liberté. Cependant, pour contraindre le peuple noir à travailler, il fut instauré le Code de l'indigénat, qui prit la place du Code Noir. Dès lors, l'esclave devient indigène.

De par le Code Noir de 1685, l'esclave appartenait au maître. Le Code de l'indigénat lui impose le travail forcé. La libre circulation, ainsi que le rassemblement¹⁶⁶¹ sont interdits par les deux codes. Au niveau des sanctions, le Code Noir instaurait des peines allant de la mutilation (oreilles ou autres membres coupés, marqués au fer rouge), en passant par la bastonnade, le fouet, jusqu'à la punition de mort. Alors que le Code de l'indigénat établit

¹⁶⁵⁹ CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », Italie, Dalloz, (1^{ère} édition 2006), 2007, p.5

¹⁶⁶⁰ Idem, p.14

¹⁶⁶¹ Idem, p.10 et p.50

comme sanctions : l'amende, l'internement, la séquestration¹⁶⁶², l'emprisonnement, ainsi que la déportation, l'indigénat prive l'indigène de ses droits sociaux et politiques. Il en était de même pour l'esclave.

« Une politique d'incitation à l'emploi sur les grandes plantations, que certains dénoncèrent dès cette époque comme une survivance de la législation de l'esclavage, fut mise au point avec pour but le contrôle accru des activités des "nouveaux libres" »¹⁶⁶³. Ces anciens esclaves refusant les conditions de travail imposées par les colons, quittent les plantations de canne. Ces derniers font appel à une nouvelle main-d'œuvre étrangère, « libre et volontaire » pour poursuivre la culture dans les plantations. La sélection se fera toujours dans les pays Africains, mais également en Inde, Asie, au Madagascar et aux Comores, avec pour critère une main-d'œuvre bon marché, abondante et docile. Christiane SACARABANI¹⁶⁶⁴ rappelle qu'un certain nombre d'Indiens se sont certes engagés, mais que d'autres furent enlevés à leur terre et à leur famille et que « leurs conditions de travail étaient souvent proches de l'esclavage »¹⁶⁶⁵. Selon l'auteur de « *Migrants en Guyane* » (2011), on compte aussi sur le travail des forçats (détenus politiques et de droit commun)¹⁶⁶⁶, sur l'installation de la population martiniquaise suite à l'irruption de la montagne Pelée (08 mai 1902) et sur d'autres populations issues de Guadeloupe, Sainte-Lucie, Barbade, Saint Domingue, Haïti, Surinam, Liban, etc.¹⁶⁶⁷, pour le travail agricole et aurifère.

Lorsque les départements d'Outre-mer seront affectés par la crise sucrière, avec pour conséquences la baisse des salaires des travailleurs, la hausse des prix, les grèves occasionnant la mort de plusieurs grévistes, la misère, la famine, les maladies, les cyclones et le chômage, la population rurale se ruera vers les villes, dans l'espoir de trouver un emploi, en s'entassant pour partie dans des bidonvilles. Les crises sociales iront en s'accroissant et, avec elles, les conflits politiques, comme nous le fait savoir l'historien antillais Jacques

¹⁶⁶² FABRE Martine, « L'indigénat : des petites polices discriminatoires et dérogatoires », Centre d'histoire judiciaire, Lille, 2010, p.274

¹⁶⁶³ SCHMIDT Nelly, « Les paradoxes du développement industriel des colonies françaises des Caraïbes pendant la seconde moitié du XIXe siècle, perspectives comparatives », in, Histoire, économie et société. 1989, 8e année, n°3, p.329

¹⁶⁶⁴ SACARABANI Christiane, « Mémoire des ancêtres-« L'Inde d'ici dans Son Matalon », Auto Edition, Inde, 2003, 2007, p.17

¹⁶⁶⁵ LIAUZU Claude (sous la direction de), « Dictionnaire de la colonisation française » Larousse, Paris, 2007, p.273

¹⁶⁶⁶ PIAONTI Frédéric, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », <http://espacepolitique.revues.org/index1090.html>, paragraphe 12

¹⁶⁶⁷ HAUGER Jean, « La population de la Guyane française », in, Annales de Géographie, 1957, t. 66, n°358. pp. 509-518

ADÉLAÏDE-MERLANDE¹⁶⁶⁸. En 1946, les « *vieilles colonies* » deviennent des départements français. Cette loi n° 46-451 du 19 mars 1946, selon Aimé CÉSAIRE, rapporteur à l'Assemblée constituante, était d'abord une loi sociale, d'égalisation des droits sociaux, avant d'être de l'assimilation.¹⁶⁶⁹ Elle devait permettre aux départements de sortir « *du chaos politique et administratif dans lequel elles sont plongées, elles en ont surtout besoin pour sortir du chaos social qui les guette* »¹⁶⁷⁰. Le député attendait de cette loi les moyens d'équiper les différents départements pour qu'ils « *produisent davantage et à meilleur compte, et échappent ainsi aux conséquences de la dévaluation ; les équiper, pour qu'elles cessent d'être à la charge de la métropole ; les équiper, pour résorber le chômage de nos jeunes gens, pour élever le niveau de vie des ouvriers, pour garantir aux masses laborieuses le travail et la sécurité sociale. Il nous faut des routes, des ports, des aérodromes, des égouts, il nous faut des hôpitaux pour préserver notre race de la dégénérescence, il nous faut des écoles pour satisfaire la soif d'instruction de nos enfants* »¹⁶⁷¹. Aimé CÉSAIRE dira également, lors d'un entretien à propos de la politique d'assimilation : « *Les Martiniquais qui mouraient de faim et de maladies ne demandaient pas à renoncer à leur spécificité culturelle, ce qu'ils voulaient, c'était l'égalité avec les français [...] c'était obtenir des salaires équivalents à ceux dont bénéficiaient les Français [...] les lois sociales appliquées en France, votées, mais pas appliquées en Martinique* »¹⁶⁷². Différents mouvements sociaux vont ensuite avoir lieu, pour que les lois instaurées en métropole soient également appliquées dans les DOM. Lors d'une autre intervention à l'Assemblée Nationale, Aimé CÉSAIRE s'exprimera ainsi en 1949 : « *Quand nous voulons nous assimiler, nous intégrer, vous nous rejetez, vous nous repoussez. Quand les populations coloniales veulent se libérer, vous les mitraillez !* »¹⁶⁷³.

« *La départementalisation en 1946 a pour but d'amener [les départements d'Outre-mer] au même niveau économique social et culturel que les Français de l'Hexagone* », explique le géographe Wilfrid BERTILLE¹⁶⁷⁴. Il faudra attendre quelques années pour voir des progrès sur le plan sanitaire et social, à travers l'extension de la Sécurité Sociale et la

¹⁶⁶⁸ ADELAÏDE Jacques, « Les Antilles françaises de leurs découvertes à nos jours », Désormeaux, 2001, p.52

¹⁶⁶⁹ Site de l'Assemblée nationale, <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/depts-outre-mer.asp>

¹⁶⁷⁰ Rapport fait par Aimé CÉSAIRE, Assemblée Nationale Constituante, n° 520, Annexe au procès-verbal de la séance du 26 février 1946, p.9-10

¹⁶⁷¹ <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/aime-cesaire/discours-20dec1945.asp>

¹⁶⁷² www.rfi.fr/lffr/articles/091/article_1772.asp

¹⁶⁷³ <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/aime-cesaire/discours-11juillet1949.asp>

¹⁶⁷⁴ BERTILLE Wilfrid, « La Réunion sur la voie du développement ? », in, Annales de Géographie, 1987, t. 96, n°533, p.37

création de différents services liés à la santé tels que la Direction Départementale des affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), les PMI (Protection Maternelle et Infantile), le développement de la médecine préventive. Surviendront par la suite, l'obligation de vaccinations, la construction d'hôpitaux, d'écoles et de lycées, le versement d'allocations ainsi que l'application des politiques de renouvellement et de construction de nouveaux habitats, la création des voies de communications et de télécommunications, l'approvisionnement en énergie et en eau.

« Avec la départementalisation [...] Les lois et règlements métropolitains s'y appliquent notamment en matière de salaires et de réglementation sociale. Il y a cependant des adaptations tant en matière de salaires que de prestations sociales »¹⁶⁷⁵. Le RMI fut créé par la loi du 1^{er} décembre 1988 et institué dans les DOM en 1989¹⁶⁷⁶ ; et selon Jacques CAZENAVE, il sera inférieur de 20% à celui de métropole. L'auteur souligne notamment que « l'enveloppe des 20% de différence sera cependant allouée par l'État pour compléter la « ligne budgétaire unique » c'est-à-dire les crédits d'aide au logement dans les DOM. Ce surplus sera en particulier utilisé dans la résorption de l'habitat insalubre et l'assainissement »¹⁶⁷⁷. Le montant du RMI en vigueur dans les DOM ne sera aligné sur celui de la France qu'en janvier 2002- « Cependant, il est diminué du montant des ressources propres et des autres prestations dont bénéficie le Rmiste ».¹⁶⁷⁸ En 1970, le SMIC est également appliqué dans les DOM, toujours avec un montant inférieur à ce qui se fait en France métropolitaine. Aux Antilles et en Guyane, le SMIC est inférieur de 16.6%¹⁶⁷⁹ à celui de la métropole. Il y sera aligné entre 1982 et 1996.

Par ailleurs, c'est à partir de 1950 que la Sécurité Sociale et les allocations familiales commencent à fonctionner dans les départements ultramarins. « En 1988, le droit aux prestations familiales supprime toute référence à la condition d'activité [soit] 10 ans après la métropole [et] la loi du 31 Juillet 1991 prévoit ainsi l'alignement progressif du montant des allocations familiales sur celui de la métropole »¹⁶⁸⁰. En 1994, le régime des allocations

¹⁶⁷⁵ Ibidem

¹⁶⁷⁶ DILUMBU-BASTIDE Irène, « RMI en Guadeloupe : 15 ans déjà » ANTIANE, n° 62, mars 2005, p.21

¹⁶⁷⁷ CAZENAVE Jacques, « Le R.M.I ou l'espoir des démunis », www.insee.fr/fr/insee_regions/guadeloupe/themes/.../ae10_art01.pdf, p.4

¹⁶⁷⁸ DIXTE Christophe, « Revenu minimum d'insertion. Plus de 9000 Rmistes », n°49, Guyane, Juin 2001, p.9

¹⁶⁷⁹ CAZENAVE Jacques, idem.

¹⁶⁸⁰ SAINT-CLEMENT Jean, « La Longue marche vers l'égalité Sociale », ANTIANE-ECO, n° 20, mars 1993 – INSEE, p.57.

familiales des DOM sera totalement aligné sur celui de la métropole, tandis que l'allocation de parent isolé attendra 2007 pour subir le même traitement. Des dispositifs incitatifs à la reprise d'activité, tels le plan d'accompagnement à la recherche d'un emploi (PARE) et la prime pour l'emploi (PPE), ont été instaurés en 2001¹⁶⁸¹.

Pour ce qui concerne l'éducation, le centre universitaire des Antilles et de la Guyane, voit le jour en 1972, avec toutefois des formations restreintes.¹⁶⁸²

Les différents transferts financiers de la métropole vers les départements d'Outre-mer ont favorisé l'accès aux progrès sur le plan scolaire, médical et urbain. Pour autant, la crise économique liée à la crise sucrière se poursuit, entraînant une augmentation du chômage. La démographie, ainsi que l'exode rural entraînent alors un surpeuplement dans les DOM. Les grèves des ouvriers agricoles, des lycéens, et les conflits sociaux s'intensifient, car les inégalités sociales sont criantes et le développement économique absent.

Par voies de conséquences, les départements d'Outre-mer voient naître les premiers mouvements spontanés de départ vers la métropole. D'abord ce sont ceux des enfants de l'élite, pour une poursuite d'études, puis, le départ de fonctionnaires, suite à l'obtention de concours, des membres des professions libérales et des jeunes militaires¹⁶⁸³ qui, pour certains, feront le choix de rester en métropole pour suivre une formation ou pour travailler, et enfin le départ des travailleurs/es, suite à une proposition d'emploi en métropole. Une migration plus organisée commence en 1960, *« pour faire face à la montée de jeunes sans réelle qualification, l'idée d'un service actif, utile aux conscrits antillais, est relié à la « solution » migratoire puisqu'il s'agit de donner une formation minimale aux jeunes Guadeloupéens et Martiniquais de 18 ans et de les envoyer vers la Guyane, sous-peuplée »*¹⁶⁸⁴. À la même période, les pupilles de la Nation de l'Île de la Réunion émigrent en métropole et plus particulièrement dans le département de la Creuse¹⁶⁸⁵. *« On peut faire mention aussi des incitations pour les jeunes femmes réunionnaises à se rendre dans des départements du centre de la France pour y épouser des agriculteurs »*¹⁶⁸⁶. *« Le Haut Comité consultatif de la*

¹⁶⁸¹ www.insee.fr/fr/themes/document.asp

¹⁶⁸² DUMONT J., « II. Migrations », www.esclavages.cnrs.fr/IMG/pdf/J.Dumont-II_Migrations-1.pdf, p.1

¹⁶⁸³ CONSTANT Fred, « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », in, Revue européenne de migrations internationales, vol. 3, n°3. 4ème trimestre, Les Antillais en Europe, p.10

¹⁶⁸⁴ DUMONT J., « II. Migrations », www.esclavages.cnrs.fr/IMG/pdf/J.Dumont-II_Migrations-1.pdf, Projet présenté au Conseil des Ministres le 19 décembre 1960, Service militaire adapté, 13H16, SHD, p.2

¹⁶⁸⁵ SANDRON Frédéric, « La population réunionnaise. Analyse démographique », IRD Éditions, Institut de recherche pour le développement, Paris, 2007, p.10

¹⁶⁸⁶ Ibidem

population et de la famille dans les DOM préconise la création d'une structure dont le rôle serait de lutter contre le surpeuplement en favorisant l'émigration d'une partie de la population en âge de procréer (HAMON, 1982) »¹⁶⁸⁷.

L'État décide alors d'officialiser l'émigration vers la métropole. C'est ainsi que se crée, en 1963, le BUMIDOM, avec pour objectif celui « *de contribuer à la solution des problèmes démographiques intéressant les DOM* »¹⁶⁸⁸.

Suite à la Seconde Guerre Mondiale, la France a un fort besoin de main-d'œuvre pour se reconstruire. Elle fait appel aux hommes et aux femmes des quatre DOM. On assiste alors au développement des industries de l'automobile, de l'aviation, des entreprises de communications et de la production accrue des biens de consommation (télévision, réfrigérateur, etc.). Le plein emploi et la croissance économique permettent l'augmentation des salaires. En métropole, on prône la natalité, avec la prorogation des allocations familiales¹⁶⁸⁹, alors que, dans les départements d'Outre-mer, on parle de contraception. « *En 1962, l'Association réunionnaise d'éducation populaire (AREP) a pour mission d'informer les femmes et les couples sur le thème de la limitation des naissances. Affichée comme catholique, cette association va opérer un premier travail de sensibilisation, aidant ainsi à rendre acceptable pour une partie de la population la limitation des naissances. Mais pour beaucoup, la contraception et la régulation des naissances sont encore un sujet tabou (MARTINEZ, 2001) », selon Frédéric SANDRON, qui explique que « c'est dans ce contexte que naît en 1966 l'Association réunionnaise d'orientation familiale (AROF) qui sera le bras armé de la politique de la planification familiale de l'île. Pendant plusieurs années, seuls les médecins généralistes, peu nombreux, et l'AROF sont aptes à délivrer des moyens contraceptifs. L'AROF propose des consultations médicales gratuites et met à disposition des contraceptifs modernes. [...] Le Fonds d'action sociale obligatoire (FASO) qui assure le financement de l'AROF est lui-même alimenté par une partie du montant des allocations familiales, avec comme objectif de diminuer les effets natalistes des prestations familiales en finançant des actions collectives (BERTILE, 1992) »¹⁶⁹⁰. Arlette GAUTIER rappelle aussi*

¹⁶⁸⁷ Idem, p.11

¹⁶⁸⁸ Ibidem

¹⁶⁸⁹ GUERAICHE William, « Les femmes et la république », Paris, Les éditions de l'Atelier. Patrimoine, 1999, p.92

¹⁶⁹⁰ SANDRON Frédéric, « La population réunionnaise. Analyse démographique », IRD Éditions, Institut de recherche pour le développement, Paris, 2007, p.12

que « *le Général de GAULLE favorise également dans ces régions[les Antilles] la limitation des naissances alors qu'il s'y oppose en métropole et organise l'émigration vers l'hexagone* »¹⁶⁹¹.

Les années 1960, voient la fin de cette croissance, avec le ralentissement de la consommation et le 1^{er} choc pétrolier, en 1974, puis le 2^{ème}, en 1979. C'est la crise dans un certain nombre de secteurs industriels (bâtiments, automobile), accompagnée d'une autre crise, celle du logement et de l'emploi, avec pour conséquence l'augmentation du chômage. Le BUMIDOM continue néanmoins l'émigration des ultramarins vers la métropole. Ce bureau aura à sa charge le contrôle, la formation, la mise à l'emploi et le regroupement familial de la nouvelle main-d'œuvre. En 1982, le BUMIDOM disparaîtra, laissant sa place à l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT, qui sera elle aussi remplacée en 2010 par l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité, inauguré par la Ministre de l'Outre-mer, Marie-Luce PENCHARD, avec pour mot d'ordre la mobilité.

L'immigration de la population domienne est majoritairement féminine. Les femmes ne quittent pas leur DOM d'origine suite à un regroupement familial mais pour travailler. Le secteur tertiaire étant en pleine expansion, un besoin accru en main-d'œuvre en découle. Ces immigrées travaillent comme domestiques, dans les hôpitaux ou d'autres établissements de soins¹⁶⁹², dans les administrations, alors que les hommes « *avaient été recrutés par les administrations, notamment par la Police, les Douanes et les Postes et Télécommunications* »¹⁶⁹³, mais également dans l'armée, l'automobile et le bâtiment. On retrouve également la population ultramarine dans des emplois un peu plus qualifiés représentant la migration antérieure des classes moyennes ou d'élites¹⁶⁹⁴. Par ailleurs, il s'avère qu'une grande partie des domiens qui émigrent sont âgés de 20 à 59 ans, soit la population en âge de travailler. Cependant, et, ce, principalement pour la partie la plus jeune de cette tranche d'âges, cette forte immigration pourrait également être la conséquence de la popularisation de l'allongement de la durée des études, conjuguée à la mise en place de dispositifs d'aide à la mobilité vers la métropole.

¹⁶⁹¹ GAUTIER Arlette, « Les politiques familiales et démographiques dans les départements français d'outre-mer depuis 1946 », Cahier Sciences Humaines 24 (3) 1988, p.393

¹⁶⁹² CONDON Stéphanie « Travail et genre dans l'histoire des migrations antillaises », Travail, genre et sociétés 2/2008 (N° 20), p. 67-86, paragraphe 7

¹⁶⁹³ Idem, paragraphe 6

¹⁶⁹⁴ Idem, paragraphe 10

Ainsi, avec l'émigration vers la métropole, les domiens descendants d'esclaves auront de nouveau quitté leur terre d'origine pour une autre. L'immigration a modifié le modèle familial prédominant dans les départements d'Outre-mer. Les hommes émigrent seuls, laissant parfois femmes et enfants dans le département d'origine. Quant aux femmes, elles quittent leurs enfants, les laissant sous la responsabilité, pour certains, d'un autre membre de la famille. Le regroupement familial permet de rapprocher la famille, sans toutefois la possibilité de reconstruire la famille élargie. La population domienne ayant immigré en France a subi des transformations de son modèle familial, qui tend plus à se rapprocher aujourd'hui du modèle métropolitain, c'est-à-dire celui de la famille nucléaire formée d'un père, d'une mère et des enfants, sans pour autant se présenter devant le maire pour officialiser la situation par un mariage. Il faut noter également l'importance des unions libres, de par le taux important de personnes se déclarant célibataires. C'est également une situation qui se démocratise au niveau de la population métropolitaine. Il n'a pas été possible d'analyser par le biais de la statistique l'importance du phénomène de mixité dans le couple, ce qui aurait pu être un indicateur supplémentaire dans l'analyse du processus d'intégration des immigrés domiens.

À travers l'école, la population noire devait s'assimiler, ce qui passait également par la maîtrise de la langue française en tant que langue nationale. Cependant, des disparités persistent, et les inégalités sociales sont toujours aussi présentes et pesantes sur les destins scolaires des élèves issus des différents départements d'Outre-mer. Le chemin parcouru a été long, entre le temps où la scolarisation était interdite et l'enseignement fourni par le personnel religieux. La mise en place du système scolaire laïque a été très difficile, laissant tout un pan de la population sans possibilité de maîtriser la langue écrite et orale, comme l'atteste le taux élevé d'analphabètes et l'illettrisme, dans les différents départements. Le développement des écoles, collèges et lycées est encore incomplète. Le manque de moyens matériels et humains rend l'accès aux savoirs difficile à de nombreux jeunes. En effet, trop nombreux encore sont ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme. La diversité des filières universitaires, avec la possibilité de réaliser un cursus scolaire complet dans les DOM, est pour le moment un chemin parsemé d'embûches. Grâce à l'aide financière des parents ou du CROUS, certains jeunes peuvent toutefois poursuivre leurs études en métropole.

Il est vrai que le niveau de qualification des domiens s'est amélioré avec l'immigration, même s'il demeure encore en deçà de celui de la métropole. On peut donc dire, en ce sens, que la population domienne ayant émigré, par l'évolution de son niveau de

qualification, a également bénéficié des réformes et de la massification de l'enseignement, même s'il reste encore des efforts à fournir dans ce domaine, puisque les inégalités sociales sont toujours effectives. On peut légitimement penser que, si la tendance de l'amélioration du niveau de diplôme relevée chez la population immigrée domienne se confirme sur une plus longue période, elle constituera sans doute un atout supplémentaire pour l'intégration des domiens en métropole et en particulier sur le marché du travail.

Dans les DOM, le taux de chômage est élevé, et l'émigration est vue par certains comme une solution pour y remédier. L'analyse du taux d'activité des domiens immigrés en métropole pour des raisons professionnelles montre clairement qu'ils ont pu largement accéder au marché du travail. Seul ombre au tableau, le taux de chômage des immigrés domiens sensiblement plus élevé que celui de la population métropolitaine, mais significativement plus faible que celui de la population restée dans les DOM. Ainsi, même si immigration en métropole ne rime pas toujours avec travail, les perspectives demeurent plus intéressantes que dans les DOM. Cependant, si l'on s'attarde sur le type d'emploi occupé par les immigrés domiens, on remarque qu'il s'agit principalement de poste d'employés et d'ouvriers dans le secteur privé, et de catégorie C dans la fonction publique. Même si ce constat est aussi valable pour la population métropolitaine, il l'est de moindre envergure. Enfin, si l'on fait le rapprochement avec le fait que les immigrés domiens sont plus souvent titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à BAC+2 (surtout pour les personnes âgés de moins de 30 ans) que les métropolitains, le problème de l'accès à l'emploi s'impose comme une évidence, surtout pour les postes à responsabilités, témoignant ainsi des limites du processus d'intégration. Cette limitation dans l'intégration du marché de l'emploi, à travers ses conséquences économiques (différences de rémunération existant entre les postes en fonction du niveau de qualification requis), peut avoir des répercussions directes sur les conditions sociales des personnes concernées, notamment sur la question du logement.

Lors de la migration vers la métropole, la crise du logement, notamment à Paris, sera subie de plein fouet, comme l'explique Stéphanie CONDON¹⁶⁹⁵. Dans les années 60, la population native des DOM rencontre des difficultés pour se loger. « *Le monde des Antillais arrivés en métropole à cette époque était celui des meublés, soit en hôtel, soit en chambre*

¹⁶⁹⁵ CONDON Stéphanie, « L'accès au logement : filières et blocages », chapitre 6 « Les Antillais en France: Filières d'accès et blocages dans le marché du logement », <http://www2.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/cdu/DATAS/DOCS/OUVR10/chap6.htm>

*isolée. [...] En ce qui concerne les Antillais, on parle de changements fréquents de chambre, d'absence de tout confort, d'interdiction de faire sa cuisine, d'impossibilité de recevoir des amis. Les nouveaux venus ont vécu un choc. Même s'ils venaient rejoindre un conjoint ou un parent, même si on leur avait prévenu des difficultés, il leur était difficile de s'imaginer l'habitat dans les grandes villes françaises, l'exiguïté des logements, l'absence d'espace habitable extérieur »*¹⁶⁹⁶. La spécialiste en migrations coloniales et postcoloniales fait état de l'enquête de 1970 d'Alain ANSELIN dans le cadre de laquelle le chercheur n'avait trouvé que 3% de propriétaires. « *Il a constaté que presque la moitié des ménages enquêtés vivaient dans une seule pièce et que la grande majorité des petits logements habités par des Antillais étaient surpeuplés. Il a souligné le rôle des loyers élevés dans l'enfermement des Antillais dans le secteur des meublés ou de logements vétustes: « Faute de pouvoir justifier d'un salaire quatre fois supérieur au loyer du logement espéré, l'Antillais est condamné dans la majeure partie des cas à des logements pour lesquels son salaire couvre à peine deux fois et demie le montant du loyer. (...) Plus l'immigré antillais est pauvre, plus il paie cher son logement, notamment dans les meublés et les constructions vétustes. [...] Une partie non négligeable de la population antillaise avait accédé à un logement social »*¹⁶⁹⁷. En ce qui concerne les HLM l'enquête d'ANSELIN « *avait montré comment beaucoup d'Antillais étaient exclus de l'accès, puisque le salaire mensuel requis pour accéder à un logement social en 1969 était d'entre 1000 et 1250F, selon l'époque de construction de l'immeuble, et que seulement 17% des salariés antillais atteignaient ou dépassaient le montant nécessaire, le salaire moyen des Antillais étant de 850F »*¹⁶⁹⁸. Une enquête précédente, celle du BDPA (1967) « *avait trouvé que, sur toute la France métropolitaine, 9,5% des originaires des DOM étaient logés en HLM »*, et d'autres ménages avait pu obtenir un logement à l'aide de leur employeur¹⁶⁹⁹. Au niveau des mairies, « *les ouvriers sans emploi stable n'avaient pas d'accès au logement social; les familles monoparentales étaient considérées comme fragiles et donc un risque pour l'organisme de logement; certaines villes étaient plus accueillantes que d'autres, et Paris se montrait déjà peu enclin à loger certains types de ménage »*¹⁷⁰⁰. En 1975, « *le logement en secteur meublé était toujours important [et seulement] 18% des ménages antillais étaient*

¹⁶⁹⁶ Idem

¹⁶⁹⁷ Idem

¹⁶⁹⁸ Idem

¹⁶⁹⁹ Idem

¹⁷⁰⁰ Idem

*propriétaires de leur logement, seulement 28% des ménages antillais vivaient en province, on peut supposer que la proportion des propriétaires était plus basse pour les ménages vivant en agglomération parisienne, étant donné que, pour l'ensemble des ménages français, les propriétaires étaient sous-représentés dans cette région»*¹⁷⁰¹. « La grande majorité des ménages vivait en secteur locatif non meublé (62,8%), [de plus], au cours des années 70, l'accès au logement social s'est élargi. Les directeurs d'organisme parlent d'un « assouplissement » des critères d'accès »¹⁷⁰².

Toujours selon Stéphanie CONDON, en 1960, « *de plus en plus de migrants étaient attirés vers Paris. Pour beaucoup d'entre eux, vivre et travailler à Paris était le but de leur migration. Paris était la ville où tout était possible, la ville qui symbolisait la réussite sociale* »¹⁷⁰³.

L'analyse des données de 1990 et 1999 montre que la population domienne réside toujours en très grande majorité en Ile-de-France, bien que l'attractivité de cette région ait diminué au fil du temps. Cette répartition géographique très localisée est liée à l'histoire. En effet, voyageant par le biais du BUMIDOM, nombre d'immigrés domiens arrivaient à Paris, avant de rallier, en train, d'autres régions françaises. Ils se sont ensuite regroupés en fonction de leurs connaissances ou de leur famille, déjà sur place. Sur la période allant de 1990 à 1999, la majorité des immigrés domiens résidant en Ile-de-France étaient localisée en Seine-Saint-Denis et dans Paris intra-muros. Ils sont le plus souvent locataires de leur logement, à l'inverse de la population métropolitaine. Cependant, cette donnée n'est pas forcément significative d'un éventuel problème d'accession à la propriété que rencontreraient les immigrés domiens. En effet, certains d'entre eux, ayant l'intention de retourner, à terme, dans la plupart des cas lors du départ en retraite, dans leur DOM d'origine, pourraient faire le choix de ne pas acquérir de bien immobilier en métropole.

Immigrée en métropole, la population domienne est perçue comme une population étrangère. A travers les diverses discriminations raciales que subissent les Noirs au quotidien (contrôle aux faciès, discrimination à l'embauche, difficulté d'attribution d'un logement), le racisme perdure. « *Alors qu'on ne cesse de leur proclamer qu'ils sont de droit des Français à part entière, les Antillais découvrent en métropole qu'ils sont de fait, selon la formule d'Aimé*

¹⁷⁰¹ Idem

¹⁷⁰² Idem

¹⁷⁰³ Idem

Césaire, des "*Français entièrement à part*" » écrivait, en 2002, le sociologue antillais Michel GIRAUD¹⁷⁰⁴.

Les résultats de l'enquête *Trajectoires et Origines*, tout comme les quelques questionnaires que nous avons réussi tout de même à recueillir, l'intégration de la population native des DOM ne se fait pas sans mal. Les immigrés domiens confirment qu'ils ont vécu ou subi des expériences discriminantes de nature raciale, à l'embauche ou dans leur évolution professionnelle et, ce, majoritairement du fait de leur couleur de peau. L'intégration suppose et reconnaît la diversité¹⁷⁰⁵. Mais, pour qu'il y ait intégration, il faut que l'immigré soit un acteur de ce processus. Les discriminations ressenties ou vécues n'ont pas empêché l'intégration de certains. Bien au contraire, ils ont su se démarquer et ainsi accéder, par exemple, à un bon statut professionnel ou encore à la propriété. Notre questionnaire confirme également qu'un grand nombre de domiens considère être plus ou moins bien intégré dans la société française, malgré les discriminations ou le racisme. François DUBET et Didier LAPEYRONNIE soulignent d'ailleurs le fait que le racisme suppose au préalable l'intégration relative du groupe racialisé ou tout au moins son appartenance au même univers social et culturel¹⁷⁰⁶. Peut-on supposer que, du fait que la population domienne soit victime de racisme, elle soit relativement intégrée dans la société française qui la racialise ?

Avant de permettre une interprétation sur l'intégration de ces Français d'Outre-mer en métropole, l'étude du flux migratoire domien a d'abord mis en évidence la particularité de cette population, immigrée dans son propre pays. L'origine de ce flux migratoire, tel qu'on le connaît aujourd'hui – c'est-à-dire l'immigration de personnes provenant de départements français – a lieu après la départementalisation, avec la création du BUMIDOM. A cette époque, il s'agissait sans aucun doute d'une immigration pour le travail. Puis, au fil des installations en métropole, une communauté d'immigrés domiens s'est formée. Dès lors, à la motivation professionnelle, s'est rajoutée celle du regroupement familial. Puis, quelques années plus tard, suite aux réformes de l'Éducation Nationale et à la création d'institutions telles l'ANT ou le CROUS, la voie d'immigration menant aux études et à la formation professionnelle s'est considérablement développée. De l'immigration temporaire des débuts,

¹⁷⁰⁴ GIRAUD Michel, « Racisme colonial, réaction identitaire et égalité citoyenne : les leçons des expériences migratoires antillaises et guyanaises », in *Hommes et migrations*, n° 1237, mai-juin 2002, p.4

¹⁷⁰⁵ Haut Conseil à l'Intégration, (sous la direction de COSTA-LASCOUX Jacqueline), « Les indicateurs de l'intégration. Statistiques ethniques, enquêtes sur les patronymes, mesure de la diversité, baromètre de l'intégration », 9 janvier 2007, p. 24

¹⁷⁰⁶ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », ed. cit., p.150

on est passé à une immigration durable, qui a abouti à la constitution d'une communauté, puis d'une minorité qui représente de nos jours une composante de la population métropolitaine. L'évolution du modèle socioprofessionnel domien vers le modèle métropolitain, durant la période d'étude allant de 1990 à 1999, incite à penser que certains immigrés ont su se faire une place dans la société, par l'intermédiaire de leur situation professionnelle et sociale, alors que d'autres rencontrent encore des difficultés. Dès lors, on peut légitimement se demander si cette intégration est en passe d'être achevée de nos jours, soit plus de dix ans après la période étudiée. Au-delà de la génération immigrée, on peut également s'interroger sur l'intégration des générations suivantes, celles des originaires des DOM. Le fait d'être né sur le territoire métropolitain aura-t-il une influence sur l'intégration de ces derniers ? Cette dernière question conduit à s'interroger sur l'impact du lien qui unit les immigrés à leur DOM d'origine, dans leur processus d'intégration—: est-il possible d'appartenir à deux sociétés différentes au cours d'une seule existence ? On ne peut donc que constater la richesse du sujet que représente l'intégration en tant que telle et à fortiori celles des domiens.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires

- AKOUN André, ANSART Pierre (sous la direction de), « Dictionnaire de sociologie », Paris, Le Robert, Seuil, 1999
- Dictionnaire HACHETTE, Paris, Edition HACHETTE, 2001
- DORTIER Jean-François (Sous la direction de), « Le dictionnaire des sciences humaines », Auxerre, Seuil, Sciences Humaines, 2008
- ETIENNE Jean, BLOESS Françoise, NORECK Jean-Pierre, ROUX Jean-Pierre, « Dictionnaire de sociologie », Paris, Hatier, 1997
- LIAUZU Claude Sous la direction de, « Dictionnaire de la colonisation française » Paris, Larousse, 2007

Articles

- AFFERGAN Francis, « Anthropologie à la Martinique », Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983
- Agir contre des discriminations par l'initiative pour l'emploi, rapport final, mars 2004
- « Agir pour l'intégration : le contrat républicain », Dossier de presse du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, mai 1997
- AGUER Olivier, « 50 ans de mutation du marché du travail. Les raisons d'un chômage élevé », ANTIANE, n°56, juin 2003
- ALBOUY Valérie, TAVAN Chloé, « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur », Économie et statistique, n°410, 2007
- ALGAVA Élisabeth, BEQUE Marilyne, « Perception et vécu des comportements intolérants », Économie et statistique, n° 393-394, 2006
- ALEM Noureddine, « Aspects sociolinguistiques et culturels de l'immigration Marocaine en France », <http://jeunes-et-societes.cereq.fr>
- AMABLE Gérard, MOMAL Patrick, « La Réunion, département le plus touché par le chômage », in, Économie et statistique, n°198, avril 1987

- APPARICIO Philippe, LELOUP Xavier, RIVET Philippe, « La répartition spatiale des immigrants à Montréal : apport des indices de ségrégation résidentielle », Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine, Publication IM - n° 28, Février 2006
- ASKOLOVITH Claude et ETCHEGOIN Marie-France, « Nous, les Noirs de France », Le Nouvel Observateurs, N°2162 Semaine du 13/04/2006 au 20/04/2006
- Atlas des populations immigrées en Ile-de-France / Regards sur l'immigration / Population 1999
- Atlas des populations immigrés, « Comment vivent les immigrés ? », INSEE
- ATLAS des populations immigrées en Guyane, INSEE, ACSE, 2006
- AZZEDDINE MARHRAOUI, « La lutte contre le racisme en l'absence de politique antiraciste : le cas de Québec (1990-2004) », Nouvelles pratiques sociales, vol.17, n°2, 2005
- BARNABE Jean, « Sémiotique de la colonisation et du colonialisme », <http://www.montraykreyol.org/spip.php?article2291>
- BAUDELLOT Christian et GOLLAC Michel, « Bonheur, travail et sociologie », séminaire « Bonheur et travail de l'École Normale Supérieure », 23 avril 2001
- BARTHELMÉ François, « La discrimination à l'emploi », Hommes et migrations, n° 1209, octobre 1997
- BASTIDE Roger, RAVEAU François, « Variations sur le Noir et le Blanc », In : Revue française de sociologie. 1963, 4-4, Problèmes Noirs, pp. 387-394
- BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), l'équipe TEO, « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, Octobre 2010, INSEE, INED, Trajectoires et Origines
- BEAUMEL Catherine, KERJOSSE Roselyne, TOULEMON Laurent, « Des mariages, des couples et des enfants » INSEE Première, INED, n° 624, janvier 1999
- BERQUE Jacques, « L'immigration à l'école de la République », La Documentation française, 1985
- BELHANDOUZ Halima « Minorités culturelles, rapport au savoir dans l'école française et impact de l'héritage colonial. Le cas des jeunes adultes originaires des « anciennes possessions françaises » en situation de « raccrochage » au diplôme d'accès aux études universitaires », VEI Enjeux, n°129, juin 2002

- BELLEAU Hélène, « Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté », INRS-Urbanisation, Culture et société, Enfance, Familles, Génération, n°1, 2004, pp.11-21, www.efg.inrs.ca
- BEN SALAH Henda, VARELLA Hubert-Vincent, « Quelle démocratisation de l'enseignement secondaire français dans un contexte d'expansion des scolarités ? », Troisième Université de Printemps des Économies Méditerranéennes, IFRANE, le 27 et 28 mai 2004
- BERNARD Paul, « Présentation : les nouvelles statistiques sociales », sociologie et sociétés, vol.35, n°1, 2003, p.3, <http://id.erudit.org/iderudit/008508ar>
- BERNABÉ Jean, « « De la négritude à la créolité : éléments pour une approche comparée », Études françaises, vol. 28, n° 2-3, 1992, <http://id.erudit.org/iderudit/035878ar>
- BERTILE Wilfrid, « La Réunion sur la voie du développement ? », in, Annales de Géographie, 1987, t. 96, n°533
- BLANCHET Didier, BONVALET Catherine, « Ménages, construction, logements », Population et sociétés, INED, n° 197, décembre 1985
- BLAYO Chantal, « L'avortement légal en France », Population et sociétés, INED, Janvier 1985, n°187
- BLOSS Thierry, ERLICH Valérie, « Les nouveaux acteurs de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question », Revue française de sociologie, n° 41-4, 2000, pp. 747-775
- BÖHNING W.R., ZEGERS DE BEIJL R., « L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail : les politiques et leur impact », cahier des migrations internationales 8
- BONNEFOY Jean-Luc, GOIFFON Marie, « Le retournement de l'espace martiniquais : simulation d'une interaction habitants, espace et société ». Mosella, Tome 28, n°3-4, Actes du colloque Marges et Interfaces, 2006 MOSELLA Tome 28 N°3-4
- BONVALET Catherine, « Sociologie de la famille, Sociologie du logement : un lien à redéfinir », Sociétés Contemporaines, 1997, n° 25
- BOUAMAMA Saïd, (sous la direction scientifique de), « La discrimination « raciale » dans trois bassins d'emploi du Nord Pas de Calais : analyse d'acteurs », Étude menée par le centre de ressources régional d'un monde à l'autre avec l'appui scientifique de l'IFAR, Equal,
- BOUDRA Youssef - LIAGRE Marie-Odile, « Population, logement, activité en Seine-Saint-Denis », octobre 2000 - n°190, INSEE
- BOUTINET Jean-Pierre, « L'adulte immature », Sciences humaines n°91, Février 1999

- BOZON Michel, HERAN François, « La découverte du conjoint. Évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, n°6, 1987
- BRECHON Pierre, « Les multiples facettes de l'identité : famille, profession, santé, territoire... », INED, mars 2007
- BRINBAUM Yaël, GUEGNARD Christine, « Parcours d'insertion et sentiment de discrimination des secondes générations en ZUS », *Les nouvelles ségrégations scolaires et professionnelles*, XVIII les journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, Toulouse, 19-20 mai 2011
- BROCCOLICHI Sylvain, « Orientations et ségrégations nouvelles dans l'enseignement secondaire », *Société Contemporaines* (1995) n° 21 (p. 15-27)
- BRUBAKER Roger, « Au-delà de l'« identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001/3, 139p, 66-85
- BRUNOD Régis, COOK-DARZENS Solange, « Les hommes et la fonction paternelle dans la famille antillaise », *Santé mentale au Québec*, vol. 26, n°1, 2001, p. 160-180
- BURGUIERE André « De Malthus à Max Weber : le mariage tardif et l'esprit d'entreprise », *Annales*, N° 4-5, 1972, p 1138
- BUSSI Michel, « Quand l'INSEE projette d'enterrer le recensement de la population...et la Géographie avec ! », *Cybergeo :European journal of Geography*, recensement de la population en continu : choisir le temps et l'espace ?, <http://cybergeo.revues.org/5531>
- CADONET Jean-Claude, « Les indicateurs d'intégration », Intervention lors d'une séance de travail de l'observatoire statistique de l'immigration de l'intégration (OSII) le mardi 18 juillet 2006, OCDE
- CALMAND Julien, EPPHANE Dominique, « Origine sociale et insertion professionnelle après des études supérieures. Des diplômés plus égaux que d'autres », *CEREQ*, Décembre 2010
- CALMAND Julien, HALLIER Pierre, « Être diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », *CEREQ*, n°253, juin 2008
- CAMILLERI Carmel, « Les usages de l'identité : l'exemple du Maghreb », In: *Tiers-Monde*, 1984, tome 25 n°97
- CASSAN Francine, HERAN François, TOULEMON Laurent, LEFEVRE Cécile, « Étude de l'histoire familiale : l'édition 1999 de l'enquête famille », in, « *Histoires de familles, Histoires familiales* », les résultats de l'enquête », INED-INSEE
- CAZENAVE Jacques, « La famille épouse son temps », *Antiane-Eco*, n°19, septembre

1992, INSEE

- CAZENAVE Jacques, « Femmes de Guadeloupe », INSEE, 1995
- CAZENAVE Jacques, « Le R.M.I ou l'espoir des démunis », www.insee.fr/fr/insee_regions/guadeloupe/themes/.../ae10_art01.pdf
- CELESTINE Audrey, « Comment peut-on être Antillais hors des Antilles ? », N°125, Juillet- Août 2005
- CELESTINE Audrey « Mobilisation et identité chez les antillais de France. Le choix de la différenciation », Revue Asylon (s), N°8, juillet 2010, Radicalisation des frontières et promotion de la diversité, <http://www.reseau-tera.eu/article946.html>
- CESAIRE Aimé, Rapport fait par Assemblée Nationale Constituante, n° 520, Annexe au procès-verbal de la séance du 26 février 1946, p.9-10
- CHARBIT Yves, « Ménages et familles des originaires des Départements d'Outre-mer », Revue Européenne des Migrations Internationales, Volume 3, Numéro 3, p.49-67, 1987 <http://remi.revues.org/document875.html>
- CHARBIT Yves, PETIT Véronique, « Migrations et rôles familiaux : mesure démographique et contextes culturels », Revue européenne de migrations internationales (REMI), Vol. 12 N° 2. PP. 25-43, <http://www.persee.fr>
- CHARBIT Yves, « Les colonies françaises au XVII^e siècle : mercantilisme et enjeux impérialistes européens », Revue européenne des migrations internationales [Online], vol. 22 - n°1 | 2006
- CHAUVEL Louis, « Valorisation et dévalorisation sociale des titres : une comparaison France – États- Unis », INSEE
- CHAUVIRÉ Christiane, CHAUVIRÉ Yvan, « Des frontières invisibles dans la ville ? », <http://strates.revues.org/1351>
- CHEVRY Gabriel, « L'institut international de statistique (I.I.S) », Économie et statistiques, n°13, juin 1970, pp.63-65
- CHIVALLON Christine, « De quelques préconstruits de la notion de diaspora à partir de l'exemple antillais », Revue européenne de migrations internationales, vol.13, N°1, pp.149-160
- CIBOIS Philippe, DROESBEKE Jean-Jacques, « La croissance du nombre des bacheliers est-elle modélisable et prévisible », Revue française de sociologie, n°29-3, 1988, pp. 425-445
- COGNET Marguerite, « « Trajectoire de la différence » des groupes ethnicisés, des

«Auvergnats » aux « Antillais », REMI, vol. 15, n°2. Emploi, genre et migration

- COLIGNON D. « Les natifs des DOM résidant en métropole. » Données Sociales 2002-2003, Publications INSEE, P ; 49-57
- COLLIEZ Jean-Paul, « La Réunion se rapproche de la France », in, Espace, populations, sociétés, 1993-2. « La population française dans son espace », « The French population within its own space », pp. 409-417
- COLY Jean Martin, « L'identité », www.intura.net/uploads/media/Identite_-_Concept.pdd
- Commission nationale consultative des droits de l'homme, « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie », La documentation Française, 2009
- CONDAPANAICKEN-DURIEZ Lydie, « Qu'est-ce que le créole », Assemblée Nationale du 25 septembre 2009 <http://www.slideshare.net/marwane.bejgane/09-09-25-conf-tous-croles-intervention-lydie-duriez>
- « Conditions de vie. Données sociales du Québec », Institut de la Statistique du Québec, Québec, 2005
- CONDON Stéphanie « Travail et genre dans l'histoire des migrations antillaises », Travail, genre et sociétés 2/2008 (N° 20), p. 67-86
- CONDON Stéphanie, « L'accès au logement : le cas des antillais en France et en Grande-Bretagne », In : Population, 49^e année, N°2, 1994, pp 522-530
- CONDON Stéphanie, «Être active ou non : un indicateur d'intégration dans la société française. Le cas des femmes immigrées du Portugal », INED, Paris
- CONDON Stéphanie, « Migrations antillaises en métropole. Politique migratoire, emploi et place spécifique des femmes », Les cahiers du CEDREF, 8-9| 2000
- CONDON Stéphanie, « Pratiques et transmission des créoles antillais dans la « troisième Ile », Espace populations sociétés, N° 2004/2
- CONDON Stéphanie, « Transmission familiale du créole antillais dans le contexte métropolitain », in, LEFÈVRE Cécile, FILHON Alexandra (Sous la direction de), « Histoires de familles, Histoires familiales », Paris, Ined, 2005, XXXVIII
- CONDON Stéphanie, « L'émigration en provenance des Iles caribéennes vers les métropoles britannique et française : des dynamiques à la fois semblables et contrastées », Institut national d'études démographiques, Paris
- CONSTANT Fred, « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », Revue des Migrations Internationales, Volumes 3, N°3, 4^{ème} trimestre 1987

- Constitution de 1946, IV^e République, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1946-ive-republique.5109.html>
- CORDEIRO Albano, « L'intégration, c'est quoi au juste ? », Écarts d'identité, N°62
- COSTA-LASCOUX Jacqueline, « Les échecs de l'intégration, un accroc au contrat social », Le Seuil Pouvoir, n°111, 2004/4, pp 19 à 27, <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-4-page-19.htm>
- COSTA-LASCOUX Jacqueline, « L'intégration « à la française » : une philosophie à l'épreuve des réalités », Revue européenne des migrations internationales, vol 22-N°2, 2006
- COSTA-LASCOUX Jacqueline, « De l'immigration au citoyen », La documentation française, Paris, 1989
- COSTA-LASCOUX Jacqueline (rapporteur de l'avis), « Les indicateurs d'intégration. Statistiques ethniques, enquêtes sur les patronymes, mesure de la diversité, baromètre de l'intégration », Haut Conseil à l'Intégration, janvier 2007
- COUSSEY Mary, SEM CHRISTENSEN Élisabeth, « Les indicateurs d'intégration », « Les mesures et indicateur d'intégration », Relation intercommunautaires, Conseil de l'Europe, Juillet 1998
- CRAU CH. « Les guadeloupéens de Paris. L'émigration qui danse », Le Monde, 11-12 août 1985
- CRENNER Emmanuelle, DONNAT Olivier, GUERIN-PACE France, VILLE Isabelle, « L'élaboration d'une enquête quantitative sur la construction des identités », Économie et statistique, N° 393-394, 2006
- CUEUGNIET Chantal, « La population des DOM en 1990 », Économie et statistique, N° 248, novembre 1991
- DAGENAIS Huguette, « L'apport méconnu des femmes à la vie économique et sociales aux Antilles : le cas de la Guadeloupe », Anthropologie et sociétés, vol.8, n°2, 1984, p.179-187, numéro intitulé : « Parenté, pouvoir et richesse », Québec, Université de Laval
- DANCEL Brigitte, « L'histoire interrogée sur Les Francs scolaires », in, BROCCOLICHI Sylvain, BEN-AYRD Choukri, TRANCARD Danièle, (sous la coordination de), « Les inégalités socio-spatiales d'éducation », nov. 2005
- De ALENCASTRO Luiz-Felipe, « La traite des Noirs et l'esclavage dans l'Atlantique sud, le Brésil et l'Angola », in « La traite négrière, l'esclavage et leur abolitions : mémoire et histoire », Acte du colloque national, Formation continue, Ministère de l'éducation nationale

enseignement supérieur, recherche, EDUSCOL, Paris, 10 mai 2006

- De ALMEIDA Antonio Mendes, « Traite des femmes africaines et métissage au Portugal (XV^e-XVI^e siècles) », Colloque ADEN, Dakar/Gorée, 15-18 Novembre 2007, « La Traite Négrière Coloniale, Océans Atlantique et Indien. Regards Croisés, Europe, Afrique, Amériques »
- De BENOIST Alain « L'immigration autrement Intégration ou assimilation ? », Revue Éléments
- « Déclaration de l'IIS sur l'éthique professionnelle », Amsterdam 1985, http://www.cgтинsee.org/dossiers/independance/deontologie/IIS_Amsterdam-201985.pdf
- DE GAULEJAC François, « Sociologues en quête d'identité », PUF, Cahiers internationaux de sociologie, 2001/2, n°111, p.355-362
- DE GUIBERT-LANTOINE Catherine, LERIDON Henri, TOULEMON Laurent, VILLENEUVE-GOKALP Catherine, « La cohabitation adulte », Population et société, INED, n° 293, septembre 1994
- DELIEUTRAZ Laure, « L'intégration de immigrés meyrinois entre mythes et réalités », Genève, avril 2008
- DELBES Christiane, GAYMU Joëlle, « Passé 60 ans : de plus en plus souvent en couple ? », Population et sociétés, INED, n° 389, avril 2003
- DELERM Robert, « La population noire en France », Population Année 1964 Volume 19 Numéro 3 pp. 515-528
- DELRUELLE Édouard, « L'intégration, sujet tabou. », Centre pour l'égalité des chances
- De SINGLY François, « Les bons usages de la statistique dans la recherche sociologique », Économie et statistique, N° 168, Juillet-Août 1984, pp 13-21
- DESPLANQUES Guy, « Les familles « recomposées » en 1990 », Population et sociétés, INED, n° 286, janvier 1994
- DESROSIERES Alain, « Naissance d'un nouveau langage statistique entre 1940 et 1960 », Courrier des statistiques, n° 108, décembre 2003
- DESROSIERES Alain, « L'histoire de la statistique comme genre : styles d'écriture et usages sociaux » Communication à la Conférence « Internationalisme statistique, pratiques étatiques et traditions nationales : bilan des travaux et perspectives d'avenir en histoire de la statistique », Université du Québec à Montréal, Canada, 22-23 septembre 1999
- DEWITTE Philipe, « Des citoyens à part entière ou entièrement à part ? », Hommes et migration, 1237, 2002

- DIASIO Nicoletta, « Comment l'enfant fait-il la famille ? Ou : Les enfants, objets et sujets du désir de famille », Revue des Sciences Sociales, 2009, n° 41, « Désirs de famille, désirs d'enfant ».
- DILUMBU-BASTIDE Irène, « RMI en Guadeloupe : 15ans déjà », ANTIANE-Éco, n°62, mars 2005
- DIMAN-ANTENOR Delile, JANNOT Marie-Françoise, « Lorsque l'enfant paraît », ANTIANE ECO, n°30, décembre 1995
- DION Michelle, BELLOT Samuel, « La migration pour études, atout à La Réunion », REMI, vol.20-N°1, pp.141-167, 2004
- DIXTE Christophe, « Revenu minimum d'insertion. Plus de 9000 Rmistes », n°49, Guyane, Juin 2001
- DOMENACH Hervé, PICOUET Michel, « Transition démographique et migration en Guyane : des conditions de peuplement sous pression » in « Dynamique de la population et migration en Guyane », La Nature et l'Homme, Centre ORSTOM de Cayenne, 1988
- DOUARD Olivier, « Immigration, intégration : les mots pour le dire » www.leris.org/.../47-immigration-integration--les-mots-pour-le-dire-
- DUBAR Claude, article « Socialisation », in Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Nathan, 2000
- DUBET François, « Immigration : qu'en savons nous ? Un bilan des connaissances », La Documentation française, N° 4887, Paris, 1989
- DUBOIS Pierre, « Devenir professionnel des diplômés et stratégie des universités », <http://www.eses.pt/interaccoes>
- DUMONT Gérard-François, « La dérive des statistiques démographiques françaises ? », Groupe X-Démographie-Économie-Population, 19 mars 2008, <http://www.lajauneetlarouge.com/article/des-statistiques-demographiques-la-derive>
- DUMONT J., « II. Migrations », www.esclavages.cnrs.fr/IMG/pdf/J.Dumont-II_Migrations-1.pdf
- DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité », Population, n°1, 2000, pp. 51-79
- DURU-BELLAT Maris, PERRETIER E., « L'orientation dans le système éducatif français au collège et au lycée », Rapport pour le HCE, février 2007

- EURIAT Michel, THELOT Claude, « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Évolution des inégalités de 1950 à 1990 », *Revue française de sociologie*, n° 36, 1995, pp. 403-438
- FABRE Martine, « L'indigénat : des petites polices discriminatoires et dérogatoires », Centre d'histoire judiciaire, Lille, 2010
- FAVE BONNET Marie-Françoise, CLERC Nicole, « Des « héritiers » aux « nouveaux » étudiants : 35 ans de recherches », *Revue Française de Pédagogie*, n° 136, juillet-aout-septembre 2001, 9-19
- FERRO Marc, « Les esclaves dans l'Histoire Européenne », in « La traite négrière, l'esclavage et leur abolitions : mémoire et histoire », Acte du colloque national, Formation continue, Ministère de l'éducation nationale enseignement supérieur, recherche, EDUSCOL, Paris, 10 mai 2006
- FESTY Patrick, VALETAS Marie-France, « Le divorce et après », *Population et sociétés*, INED, n° 215, juillet 1987
- FITOUSSI Jean-Paul, « Ségrégation urbaine, ségrégation scolaire. L'école au cœur des enjeux urbains », Comité d'évaluation et de suivi, Agence nationale pour la rénovation urbaine, Colloque, jeudi 22 juin 2006, Sénat
- FORSTER Simone, « Les femmes: mieux formées mais encore timorées », *Éducateur* 06.06, http://www.icem-freinet.net/~archives/educ/69-70/6/educ_69_70_6.pdf.29
- FORTIN Sylvie, « Pour en finir avec l'intégration », Canada, 2000
- FOURNIER Robert, « Créole et mystification », CALIFA, Carleton University, <http://pages.infinit.net/noulawi/myst.htm>
- FROST, P, "La couleur de la peau aux premiers regards," *Aspects sociologiques* 6(1): 12-19, 1997
- FROUTE Olivier, « Recensement de la population – Les DOM : une population encore jeune, mais de moins en moins », INSEE première, N° 747, novembre 2000
- GARCIA Sandrine, POUPEAU Franck, « La mesure de la démocratisation scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 149, septembre 2003. Les contradictions de la démocratisation scolaire. Pp. 74-87
- GARNIER Hélène, MEDA Dominique, « La place du travail dans l'identité des personnes », *Données sociales, La société française*, 2006, pp. 623-630
- GAUTIER Arlette, « les familles esclaves aux Antilles françaises, 1635-1848 », In : *Population*, 55^e année, n°6, 2000, pp. 975-1001

- GAUTIER Arlette, « Les politiques familiales et démographiques dans les départements français d'outre-mer depuis 1946 », *Cahiers Sciences Humaines* 24 (3) 1988 389 402
- GIRAUD Michel, « Faire la Caraïbe, comme on refait le monde », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 14/2004, <http://plc.revues.org/252>
- GIRAUD Michel, « Acculturation », *Pluriel Recherche*, 1995, n° 3, cité dans « Médiation culturelle & Politiques de la ville - un lexique - 2003 », <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/mediation-culturelle/a.pdf>, p.17/A
- GIRAUD Michel, « Racisme colonial, réaction identitaire et égalité citoyenne : les leçons des expériences migratoires antillaises et guyanaises », in *Hommes et migrations*, n° 1237, mai-juin 2002
- GOBILLON Laurent, SELOD Harris, « Les déterminants spatiaux du chômage en Ile-de-France », *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Complément Bpp171-187
- GODARD Henry, (sous la direction de Thérèse Saint-Julien), « Les outre-mers » *Atlas de France*, Vol 13, La documentation française, 1998 <http://www.migrations.besancon.fr>, site Migrations
- GODARRD Philippe, « Qu'est-ce que l'acculturation », Genève <http://www.migrations.besancon.fr>, site Migrations
- GODINOT Alain, « Pour comprendre le recensement de la population », INSEE
- GOEDE Caraïbe, « Dynamiques migratoires de la Caraïbe », Karthala, Terres d'Amérique/ 6
- GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Économie et statistique*, n°306, juin 1997, pp. 27-39
- GRANGE Juliette, « Que veut dire intégration ? Histoire d'une notion », juliette.grange.free.fr/dotclear/public/Articles/Integration.pdf
- GUENIF-SOUILAMAS Nacira, « Immigration/ intégration : le grand découplage », *Ville, École-Intégration Enjeux*, n° 31, décembre 2002
- GUILLAUME Maryse, « La monoparentalité et ses difficultés au féminin », *ANTIANE* N°52, 2002
- HANCHANE Saïd, VERDIER Eric, « Diversifications des parcours de formation, norme sociale et aspirations familiales », Note de travail, L.E.S.T. - CNRS – UMR 6123, Janvier 2004
- HAUGER Jean, « La population de la Guyane française », in, *Annales de Géographie*, 1957, t. 66, n°358. pp. 509-518

- HARDY-DESSOURCES René, « Originaires des DOM en Alsace – Une population jeune », Chiffres pour l'Alsace, Population, Revue n° 30, décembre 2005
- HAZAEL-MASSIEUX Marie-Christine, « Du français, du créole et de quelques situations plurilingues : données linguistiques et sociolinguistiques »
- HECQUET Vincent, TROUCHE Thierry, « Des actifs moins diplômés qu'en moyenne nationale », ANTIANE, n°68, août 2007
- HERAN François, « L'assise statistique de la sociologie », Économie et statistique, N° 168, Juillet-Août, 1984, pp 23-35
- HERAN François, « Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique », Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD), 3 février 2010, http://www.ccprcentre.org/doc/HRC/France/CCPR.C.FRA.CO.4.Add_annex.pdf
- HERAN François, « Cinq idées reçues sur l'immigration », Population et sociétés, INED, n° 397, janvier 2004
- HERAN François, TOULEMON Laurent, « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue ? », Population et sociétés, INED, n° 411, avril 2005
- HERPIN Nicolas, « La famille à l'épreuve du chômage », Économie et statistique, n°235, septembre 1990, pp. 31-42
- HIDAIR Isabelle, « Déterminisme culturel et discours d'enseignants : Étude de cas d'une école primaire en Guyane », <http://www.aulaintercultural.org/article.php>
- HLIL Nicaise, « Les migrations : mythes, réalités et actualité », Texte de la conférence publique Les Vendredis du CERAP, 02 juin 2006, CERAP, Abidjan
- Historiens et géographes, « Dossier spécial sur l'immigration en France au XXème siècle », N°385 janvier 2004, pp139-146
- HUETZ De LEMPS Alain, « Les relations des universités et centres de formation de Bordeaux avec l'Outre-mer », LES CAHIERS D'OUTRE-MER, N° 200 - Octobre Décembre 1997
- Insee, Ile-de-France à la page, hors série, août 2003
- Insee Ile-de-France à la page, N°194, novembre/décembre 2000
- Insee Ile-de-France à la page, N°206, décembre 2001
- INSEE, « TER Réunion », 2002-2003

- INSEE, « TER Guyane », 2007-2008
- INSEE, « TER Guadeloupe », 2007-2008
- INSEE, « TER Martinique », 2007-2008
- JACQUES André, « Le coq et la jarre. Le sexuel et le féminin, dans les sociétés afro-caribéennes », L'Homme, 1985, tome 25, n°96, pp. 49-75
- KRAKOVITH Odile « Les archives des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie : la sous série colonie H aux archives nationales », Revue d'histoire du XIXe siècle, 1, 1995, <http://rh19.revues.org/index4.html>
- LACLEF-FELDMAN Maryse Israël, « La matrifocalité antillaise : son évolution », JIDV, n°19, Tome 7, n° 1, 2008-2009
- LACROIX Oscar, « Traces de l'esclavage aux Antilles françaises », Ceras – revue Projet n° 283, Novembre 2004. URL : <http://www.ceras-projet.com>
- LAËTHIER Maud, « Être migrant et Haïtien en Guyane », Les éditions CTHS, Le regard de l'ethnologue, 2011
- « La France à la loupe. La population en France », Info Synthèse, Ministère des affaires étrangères et européennes, Juillet 2007
- LAND C. Kenneth, « Théories, modèles et indicateurs de changement social », « Les indicateurs socio-économiques : théories et applications. Modèles et changement social. Écart et développement. Indicateurs territoriaux. Applications en France, en Inde et en Afrique de l'Ouest », Revue internationale des sciences sociales, Revue trimestrielle, UNESCO, 1975
- LANIER AUBURTIN Viviane, TABOURNEL PROST Patricia, LESCURE Odile, (sous la direction de), « Place de l'enfant dans la société BUSHINENGEE », Session de formation CASNAV IRD en novembre 2004
- LAPEYRONNIE Didier, « L'intégration menacée ? », La France au pluriel, Cahier française, N° 352
- « La société françaises », Données sociales 1993, INSEE, 1993
- LEFÈVRE Cécile, FILHON Alexandra (Sous la direction de), « Histoires de familles, Histoires familiales », Paris, Ined, 2005, XXXVIII
- LEGLISE Isabelle, MIGGE Bettina, « Pratiques et représentations linguistique en Guyane », Regards croisés, IRD Éditions, Paris, 2007

- Le Haut Conseil de l'Éducation, «L'enseignement professionnel », Bilan des résultats de l'École, 2009
- Le Haut Conseil à l'intégration « Guide pratique de l'intégration », La documentation française, Paris 2002
- Le Haut Conseil à l'intégration, « Pour un modèle français d'intégration », Paris, La Documentation française, Mars 1991
- Le Haut Conseil à l'Intégration, (sous la direction de COSTA-LASCOUX Jacqueline), « Les indicateurs de l'intégration. Statistiques ethniques, enquêtes sur les patronymes, mesure de la diversité, baromètre de l'intégration », 9 janvier 2007
- LEHUEDE Frank et COUVREUR Agathe, « Essai de comparaison de méthodes quantitatives et qualitatives », CREDOC, 2002
- LEHML Linda, « L'édification d'un enseignement pour les indigènes : Madagascar et l'Algérie dans l'Empire français »
- LE MONG NGUYEN, « La communauté vietnamienne de France : De l'immigration intégration à la citoyenneté », [aejrsite.free.fr/goodmorning/ gm40/origine_immigration.htm](http://aejrsite.free.fr/goodmorning/gm40/origine_immigration.htm)
- LENGRAND Louis & Associés, « Rapport régional Guyane », 5 juillet 2002, [http://www.erup.net/site_public_en_ligne/download/ guya vf.pdf](http://www.erup.net/site_public_en_ligne/download/guya_vf.pdf)
- « Les indicateurs socio-économiques : théories et applications », Revue internationale des sciences sociales, Revue trimestrielle, vol 27, N°1, 1975
- « Le Rouge et le Nègre. Trajectoire d'un intellectuel engagé », Hommes et Migrations, n°1257, septembre-octobre 2005
- LEVY Michel-Louis, LABOURIE-RACAPE Annie, « Le salariat féminin en perspective », Population et sociétés, Janvier 1983, n° 165
- LEVY Michel-Louis, « Divorces et divorcés », Population et sociétés, INED, Février 1981, n° 144
- LEVY Michel-Louis, « Le divorce en France », Volume 1, INSEE
- LEVY Michel-Louis, « La baisse de la nuptialité », Population et sociétés, INED, Juin 1983, n° 170
- LEVY Michel-Louis, « Les transformations de la famille », Population et sociétés, INED, Novembre 1984, n° 185
- LEVY Michel-Louis, « Regards sur la politique familiale », population et sociétés, n° 194,

septembre 1985

- LEVY Michel-Louis « Du mariage », Population et société, INED, n° 210, février 1987
- LEVY Michel-Louis, « Les étrangers en France », Population et sociétés, INED, Juillet-Aout 1980, n° 137
- LEVY Michel-Louis, « La carrière des femmes », Population et sociétés, INED, Avril 1981, n° 146
- LEVY Michel-Louis, « Le salariat plafonne », Population et société, INED, n° 191, Mai 1985
- LEVY Michel-Louis, « Les chômeurs dans la famille », Population et sociétés, INED, n°350, octobre 1999
- LEVY Michel-Louis « Le recensement de la population », Population et sociétés, Février 1982, n°155
- LEVY Michel-Louis, « Entre deux recensements : 1990-1999 », Population et sociétés, INED, n° 344, mars 1999
- LOCHAK Danièle, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », Cultures et conflits (en ligne), n° 64, 2006, <http://conflits.revues.org/index2136.html>
- MADINIER Chantal, « Les originaires des Départements d'Outre-mer », Population, 48^e année, N°6, 1993, pp 1855-1868
- MARIE Claude-Valentin, RALLU Jean-Louis, «Migrations croisées entre DOM et Métropole : l'emploi comme moteur de la migration», Espace populations sociétés, Numéro 2004/2 (2004), Regards vers l'outre-mer français
- MARIE Claude-Valentin, « Les Antillais en France : une nouvelle donne », Homme et Migration, 1237, 2002
- MARIE Claude-Valentin, « Les populations des DOM-TOM, nées et originaires, résidant en France métropolitaine », rapport INSEE, 1990
- MARIE Claude-Valentin, « Un quart des personnes nées aux Antilles vit dans l'hexagone », Antiane, N° 52 - Mai 2002
- MARIE Claude-Valentin, « Le cinquième dom : mythe et réalités », Le Seuil, Pouvoirs, 2005/2-N° 113, p. 155-159
- MARIE Claude-Valentin, «Famille antillaises de l'autre bord », Antiane N° 24, mars 1994

- MARIE Claude-Valentin, « Immigration, crise et restructuration une nouvelle donne », les temps modernes N° 528-530, Juillet-Septembre, 1990
- MARIE, Claude-Valentin, « L'Ile-de-France, région privilégiée des migrants des DOM-TOM », Ile-de-France à la page, mensuel n° 2 0 7 - janvier 2002
- MARIE Claude-Valentin. « Femmes antillaises outre-mer », in, Espace, populations, sociétés. Immigrés et enfants d'immigrés, 1996-2-3, pp. 521-528 (résumé), http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-7809_1996_num_14_2_2218
- MARPSAT Maryse, « Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domiciles », INED», http://www.stes-apes.med.ulg.ac.be/Documents_electroniques/MET/MET-DON/ELE%20MET-DON%207027.pdf,
- MAUGER Gérard, « Socialisation familiale, socialisation scolaire et sociabilité juvénile des jeunes des classes populaires », Conférence « Construction et déconstruction du collège unique : les enjeux de l'école moyenne », Université Paris VIII, 26 octobre 2005
- MAUSS Marcel, « Divisions et proportions des divisions de la sociologie », 1927, http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/essais_de_socio/T2_divisions_de_socio/divisions_de_socio.pdf
- M'BOKOLO Elikia, « La dimension africaine de la traite des Noirs », le Monde Diplomatique, avril 1998, p 16 et 17
- Médiation culturelle, un lexique, pp.1-41, Michel Giraud, article “ Acculturation “, Pluriel Recherche, 1995, n° 3. www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/.../a.pdf, pp.5
- Méthode du nouveau recensement, INSEE, DR d'Aquitaine, 19 mai 2009
- MERLE Pierre, « Les transformations socio-démographiques des filières de l'enseignement supérieur de 1985 à 1995. Essai d'interprétation », Population, n°6, 1996, pp. 1181-1209, <http://www.persee.fr>
- MERLE Pierre, « Démocratisation ou accroissement des inégalités scolaires ? L'exemple de l'évolution de la durée des études en France (1988-1998) », Population, INED, vol.57, 2002/4-5
- MERLE Pierre, « Démocratisation ou accroissement des inégalités scolaires ? L'exemple de l'évolution de la durée des études en France (1988-1998) », Population, n° 4-5, 2002, pp. 633-659, <http://www.persee.fr>
- MERON Monique, MINNI Claude, « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement

qu'il y a vingt ans », Économie et statistique, N°283-284, pp.9-31

– MICHEL Alain (coordonnée par) « L'évolution du système éducatif de la France », Rapport national Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Juillet 2004

– MILIA Monique, « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer », Pouvoirs dans les Caraïbes. Spécial 1997, mis en ligne le 16 mars 1997, PDLN numéro spécial, 1998, <http://plc.revues.org/739>,

– MONNERVILLE Gaston, SEDAR-SENGHOR Léopold, CESAIRE Aimé, « Commémoration du centenaire de l'abolition de l'esclavage », Discours prononcés à la Sorbonne le 27 avril 1948, Paris, PUF, 1948

– MOREAU Gilles, « L'enseignement professionnel ou la défaite d'un projet émancipateur », Le Monde diplomatique, avril 2004

– MORIAME Éric, « L'union libre séduit les couples », ANTIANE, n°54, octobre 2002

– MULOT Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal », Presse de Sciences Po/Autrepart, 2009/1, n°49, p.117-135

– MULOT Stéphanie, « Les femmes antillaises entre tradition familiale et modernité économique », DOM : Regards croisés, informations sociales N° 69, pp 34-39

– NDIAYE Pap, « Les Noirs et leur perception de la discrimination raciale dans le monde du travail en France depuis les années 1960 », in, « Discriminations : pratiques, savoirs, politiques », Actes du séminaire organisé par l'Institut de l'École normale supérieure et le Département de sciences sociales de l'ENS et coordonné par COHEN-TANUGI Pierre (IENS), HALPÉRIN Jean-Louis et FASSIN Éric (ENS)

– NICOLE-DRANCOURT Chantal, « Le labyrinthe de l'insertion », La Documentation française, 1991

– NOBERT Yves, ASSELIN Suzanne, DUCHESNE Louis, GAUTHIER Hervé, JEAN Sylvie, LAROCHE Denis, « Les conditions de vie au Québec. Un portrait statistique », Bureau de la statistique du Québec, Québec, Novembre 1996

– PAN KE SHON Jean-Louis, « La ségrégation des immigrés en France : état des lieux », Population et sociétés, INED, n° 477, avril 2011

– PAN KE SHON Jean-Louis, « Le recensement rénové français et l'étude des mobilités », Population, INED, 2007/1 (Vol. 62)

– PAP NDIAYE, « Nouvelles questions autour du travail et de la famille des esclaves dans le Sud des États-Unis », Revue d'histoire moderne et contemporaine 5/2004 (n° 52-4bis), p.18-29

- PARIZOT Isabelle, « Santé et recours aux soins dans les quartiers », in, « Santé, inégalités et ruptures sociales en Ile-de-France » « Ségrégation spatiale et santé », Paris, Séminaire, le 24 juin 2004
- PHILIPPE Claudine, « Être parents dans un couple mixte : éléments de réflexion », CNAF, Information sociales, n° 149, 2008/5, pp. 114 à 123, <http://www.cairn.info>
- PIAONTI Frédéric, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », <http://espacepolitique.revues.org/index1090.html>
- PIAONTI Frédéric, « Immigration et sociétés dans les DOM : récurrences et ruptures », accueillir N° 244
- PICHE Victor, RENAUD Jean, GINGRAS Lucie, « L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale », Population, 57^e année, N°1,2002, pp.63-89
- PIERRE Philippe, DELANGE Nicolas, « Pratiques de médiation et traitement de l'étranger dans l'entreprise multiculturelle », Esprit Critique, vol.06, n°.03
- PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, « Espace social et espace urbain », in Socius, Bulletin de l'association Rencontres Sciences Sociales, juillet-novembre, 1986
- PLACE Dominique, VINCENT Bruno, « L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les diplômes et les compétences », Enseignement-Éducation, Économie et statistique, n° 424-425, 2009
- PIRON Marie, « Statistique en sciences sociales. Une démarche plus qu'un outil », Chroniques du sud, 1999, p.134, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_03/41676.pdf
- POULLAUEC Tristan, « La France des années 68 – Débats sur l'école », 19 février 2009, Démocratisation-scolaire.fr
- PRETECEILLE Edmond, OBERTI Marco, « Le trompe-l'œil de la ségrégation dans la métropole parisienne », La revue Tocqueville, n°1, vol: 28, pp.75-106, 2007
- PRETECEILLE Edmond, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », Presses de Sciences Po, Sociétés contemporaines, n° 62, 2006/2, pp. 69 à 93, <http://www.cairn.info>
- PRIOUX France, « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », Population et sociétés, INED, n° 422, avril, 2006
- PROUDHON Pierre-Joseph, « De la justice dans la Révolution et dans l'Église », Paris,

Librairie de Garnier frères, 1858

- PUMAIN, Denise, article sur « La Ségrégation » de l'Encyclopédie Hypergéo, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article372>
- Observatoire Régional de l'Intégration de la Ville, Alsace, « Immigration, intégration, discrimination...de quoi parle-t-on ? Quelques éléments de compréhension », ORIV Alsace, Avril 2008
- OCDE, « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail » conclusions des examens de l'OCDE par pays », Forum politique à haut niveau sur les migrations, Paris, 29-30 juin 2009
- RALLU Jean-Louis, « Population, migration et emploi dans les départements d'Outre-mer », Population et société, N° 329, Novembre 1997
- RALLU Jean-Louis, « La population des départements d'outre-mer. Évolution récente, migrations et activité », Population, 52^e année, n°3, 1997, pp.699-727
- REY Nicolas (sous la direction), « Le logement des Parisiens originaires d'Outre-mer », www.paris.fr/viewmultimediadocument?multimediadocument-id
- Recensement général de la population de 1990: Population, activité, ménages. Le département et ses principales communes, Volumes 62 à 64, INSEE
- REGENT Frédéric, « Blancs, demi-Blancs, libres de couleur et esclaves dans les colonies françaises avant 1848 », in « La traite négrière, l'esclavage et leur abolitions : mémoire et histoire », Acte du colloque national, Formation continue, Ministère de l'éducation nationale enseignement supérieur, recherche, EDUSCOL, Paris, 10 mai 2006
- ROCHEX Jean-Yves, « Échec scolaire et démocratisation : enjeux, réalités, concepts, problématiques et résultats de recherche », Revue Suisse des sciences de l'éducation, n° 23 (2), 2001
- RODIER Claire, « Les entorses au principe d'assimilation » in « Outre-mer autre droit », GISTI, Plein droit, n°43, septembre 1999, <http://www.migrantsoutremer.org/Outre-mer-autre-droit-dossier>
- SADIK Youssef, « Les Marocains résidant à l'étranger. Chapitre 5 L'insertion socioculturelle des MRE dans les pays d'accueil » Analyse des résultats de l'enquête de 2005 sur l'insertion socio-économique des les pays d'accueil, pp273-330
- SAFI Mirna, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », Revue Française de sociologie, vol 47, 2006/1, pp.3-48, <http://www.cairn.info>
- SAFI Mirna, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des

immigrés en France », INED, Population, vol.63, 2008/2, PP. 267-298, <http://www.cairn.info>

- SAINSAULIEU Renaud, « L'identité en entreprise » www.u-picardie.fr/labo/curapp/.../renaud_sainsaulieu.pdf
- SAINT-CLEMENT Jean, « La longue marche vers l'égalité Sociale », Antiane-Eco, n° 20, mars 1993 – INSEE
- SAINT-JULIEN Thérèse (dirigé par), GODARD Henry, BERTILE Wilfrid, BENJAMIN Didier, BOCK S. Benjamin, WANIEZ Philippe, "Les outre-mers", ATLAS DE FRANCE, Reclus, La Documentation française, 1998
- SAINT-FORT Hugues, « Pourquoi la langue française serait-elle un « butin de guerre » pour les ex-colonisés francophones », septembre 2010, <http://haiti-nation.com>
- « S'appropriier, analyser et exploiter les données du recensement de la population », Observatoire de la Société Locale, juillet 2010
- SARTHOU-LAJUS Nathalie, « Le souci contemporain de l'identité », Études, Février 2010, N° 4122
- SAUTORY Olivia, « La démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques sociodémographiques des bacheliers et des étudiants », Éducation et formations n° 74, avril 2007
- SAVOIE Philippe, « Quelle histoire pour le certificat d'étude ? », Histoire de l'éducation, N°85, janvier 2000
- SCHNAPPER Dominique, « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », Fondation Robert SCHUMAN, Questions d'Europe n°90, 25 février 2008
- SCHNAPPER Dominique, « Citoyenneté et Société », La Documentation Française N° 281, mai-juin 1997, p.22
- SCHNAPPER Dominique, « Sur la responsabilité sociale partagée », EHESS/ CESPra
- SCHMIDT Nelly, « Les paradoxes du développement industriel des colonies françaises des Caraïbes pendant la seconde moitié du XIXe siècle, perspectives comparatives », in, Histoire, économie et société. 1989, 8e année, n°3
- SCHMIDT Nelly, « Lutte contre l'esclavage, Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition », 2004
- SCHMIDT Nelly, « Traite négrière, esclavage, abolitions, Mémoire et histoire » Exposition commémoration 10 Mai 2008
- SEGALIN Martine, « La nouvelle femme », Études, novembre 1982, p.464-477

- SIMON Patrick, « Immigration et société multiculturelle », Cahiers français, n°326, 2005
- SIMONIN Jacky, WOLFF Éliane, « École et famille à La Réunion : un lien problématique », Revue française de pédagogie, vol 100, 1992, pp. 35-45
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescrit/article/rtf_0556-7807_1992_num_100_1_1317
- SIMONIN Jacky, WOLFF Éliane, « L'école à La Réunion », Hermes, N° 32-33, Paris, 1988, 2002, pp.111-121
- SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré, la magie sociale d'une catégorie statistique », Actes de recherches en sciences sociales, Volume 129, n° 1, 1999
- STEHLE G, « Émigration » G.H.C. Numéro 52 : Septembre 1993 Page 844
- SUESSER Jan Robert, « ethnique ta statistique, »
<http://cgtinsee.free.fr/Kolok/kolok2/parte2.pdf>
- TABOADA-LEONETTI Isabelle, « L'intégration et exclusion dans la société duale : le chômeur et l'immigré » R.I.A.C, 31,71.93-103
- TASSI Philippe « De l'exhaustif au partiel : un peu d'histoire sur le développement des sondages », Journal de la Société Statistique de Paris (1988)
- TAVAN Chloé, «Migration et trajectoires professionnelles, une approche longitudinale », Économie et Statistique n° 393-394, 2006
- TECHER Alain, Rapport sur « Le BUMIDOM et la migration guadeloupéenne, martiniquaise et réunionnaise », non publié, non paginé, qui se trouve à la bibliothèque de l'ANT (L'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, devenue LADOM)
- TEMPORAL Franck, (sous la direction de SANDRON Frédéric) « Les migrations : formes et implications sur le marché du travail », dans « La population réunionnaise. Analyse démographique », IRD Éditions, Institut de recherche pour le développement, Paris, 2007
- TEMPORAL Franck, « Réunionnais en métropole : mieux formés, mieux intégrés », INSEE, Économie de La Réunion, 112 : 23-25
- TERMOTE Marc, « Les indicateurs socio-démographiques », Acte du colloque «*Les indicateurs de positionnement (benchmarking) des métropoles : besoins et potentialités en contexte montréalais* », <http://www.vrm.ca/documents/indicateurs4.pdf>,
- THOMAS Bonnie, « La position de la femme dans la société esclavagiste aux Antilles et ses conséquences actuelles », 2000 <http://www.manioc.org>

- TILLE Y. « Utilisation d'informations auxiliaires dans les enquêtes par sondage », QUESTIIO, vol 23,3, p 491-505, 1999
- TOULEMON Laurent, « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée » In: Population, 51e année, n°3, 1996
- TRIBALAT Michèle, « Chronique de l'immigration », Population, 38^e année, N°1, 1983, pp.137-159
- VALLET Louis-André, « L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises », Revue française de pédagogie, n° 117, 1996, pp.7-27 <http://www.persee.fr>
- VALLET Louis-André, SELZ Marion, «Évolution historique de l'inégalité des chances devant l'école : des méthodes et des résultats revisités », Mesurer les inégalités sociales de scolarisation : méthodes et résultats.
- VAN EECKOUT Laetitia, « L'immigration », Débat Public, 2006 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/immigration/definition.shtml>
- VERON Jacques, DIGUET Dominique, « Analyses », INED, Population, n°6, vol 57, 2002, pp 923-936, <http://www.cairn.info/revue-population-2002-6page-923-htm>
- VIVIER Bernard, « La place du travail », Avis et rapports du Conseil économique et social, 9 juillet 2003
- VIPREY Mouna « L'insertion des jeunes d'origine étrangère », Conseil économique et social, p.16, www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports.../0000.pdf
- WACQUANT Loïc, « La marginalité urbaine au nouveau millénaire », in ContreTemps, Cité(s) en crise : ségrégations et résistances dans les quartiers populaires, vol. 13, 2005, p. 69-80, <http://www.preavis.org/breche-numerique/article378.html>
- WANNER Philippe, FIBBI Rosita, « Familles et migration, familles en migration » in «Familles et migration, Études sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales », Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population FSM Commission fédérale de coordination 2002
- Weber Serge, « Trajectoires des migrants », CERAS - revue Projet n° hors-série, Mai 2006, <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=929>
- WHEATON Blair, « Quand les méthodes font toute la différence » sociologie et sociétés, vol.35, N°1, 2003, p 19-48 <http://id.erudit.org/iderudit/008509ar>
- WIEVIORKA Michel, « Racisme, racialisation et ethnicisation en France », Hommes et Migrations, n° 1195, février 1996

- WIEVIORKA Michel, « Violence et racisme », Revue européenne d'histoire des sciences sociales, vol 30, numéros 93 à 94, 1992
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, E. BOURGOINT Julie, SALVIONI Elisabetta, « Mesurer l'intégration : le cas de la France – Indicateurs régionaux socio-économiques - Intégration des ressortissants extra communautaire », Sciences-po, CERI, mars 2008
- WIHTOL De WENDEN Catherine, « L'immigration en débat », La Revue pour l'histoire du CNRS, <http://histoire-cnrs.revues.org/8192>
- WOLFF Éliane, « Familles en mutation, famille en question », in Éliane WOLFF, Michel WATIN (dir.), « La Réunion, une société en mutation », Univers créoles 7, Paris, Économica, 2010
- ZEYONS Serge, « Cartes postales forcés en Guyane. Adieu Cayenne », Juin 2003, Timbres Magazine
- ZYLBERSTEIN Jean-Claude (sous la direction), « L'intégration à la française », U.G.E, Paris, 1993

Mémoires et Thèses

- ARCHAMBAULT Paul, « Le devenir des enfants de familles dissociées », Thèse de doctorat, sous la direction de Michel BOZON (INED), Université Paris V Descartes, 2001
- BONNET Véronique, « De l'exil à l'errance : écriture et quête d'appartenance dans la littérature contemporaine des petites Antilles anglophones et francophones », Thèse de doctorat, Université Paris Nord, Paris 13, 1997
- CHAMBON Mylène, « Être Antillais à Marseille. Une population immigrée de citoyenneté française entre groupe et réseau ». Mémoire de DEA sous la direction de Jean-Luc BONNIOL, Juin 2004
- COULIBALY MAMADOU LAMINE, « Victimisations, climat et institutions scolaires : essai de reconstruction du concept de violences scolaires comme objet d'étude à partir d'une comparaison Sénégal-France », Thèse, sous la direction du Pr Eric DEBARBIEUX, Université Victor Segalen Bordeaux 2, 2009-2010
- FAVRE Anaïs, « Les représentations d'aujourd'hui et de demain sur la migration et la vie en métropole » La population antillaise émigrée en Europe. Approche comparée entre la France et la Grande-Bretagne. Thèse de Doctorat sous la direction du Pr. Danièle VAZEILLES, Université Paul Valéry – IRSA, Montpellier III

- GAMESS Thibault, « La loi de départementalisation du 19 mars 1946 un tournant dans l'exécutif de la Martinique » Mémoire faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Lille, Septembre 2002
- GELINAS Sophie, « Routes et tracées de l'identité : analyse du discours martiniquais et réflexions sur le parcours de l'identité collective », mémoire, université du Québec à Montréal
- GNALLA Françoise, « Les Africains Noirs en Gironde, processus et obstacles à l'intégration d'un groupe », sous la direction de François DUBET, Mai 1997

- HARTON Marie-Ève, « Veuvage et remariage en contexte d'industrialisation. Le cas de la ville de Québec 1871 à 1901 », Université Laval Québec, 2008
- LIHOUEÏNOU Christophe, « Le développement des pays francophones d'Afrique subsaharienne. Contribution aux débats sur les reformes des politiques de développement », Université Jean Moulin Lyon 3, Université Abomey Calavi (Bénin), Thèse de Droit, Thèse de doctorat en Sciences politiques, Sous la direction de Michel GUILLOU et Dorothée SOSSA, 30 juin 2009
- LUSINCHI Dominic, « La statistique appliquée – Usage et signification dans les sciences sociales. Essai de recherche méthodologique basé sur des études de cas aux États-Unis », Thèse de sociologie soutenue à l'Université de Paris VIII, sous la direction de Rémy PONTON, décembre 2008
- MULOT Stéphanie, « Je suis la mère, je suis le père ! : l'énigme matrifocal ; Relation familiales et rapports de sexes en Guadeloupe », 27 janvier 2000
- PIERRE Emeline, « Le caractère subversif de la femme antillaise dans un contexte (post)colonial », Paris, L'Harmattan, 2008
- SAFI Mirna, « Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités », 10 mai 2007, Directeur de Thèse : Serge PAUGAM
- THURMES Marion, « Les métropolitains en Guyane : Une intégration sociale entre individu et groupe culturel », Sous la direction de M. le Professeur KHELLIL Mohand, Janvier 2006
- MBACK WARA Abel Hubert, « La préventions des conflits dans la dynamique de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale », Mémoire en Master 2, Université de Yaoundé, http://www.memoireonline.com/01/10/3133/m_La-prevention-des-conflits-dans-la-dynamique-de-lintegration-sous-regionale-en-Afrique-central13.html
- TUCCI Ingrid, « Les descendants des immigrés en France et en Allemagne : Des destins contrastés », Études des Hautes Études en sciences sociales, Paris, Février 2008
- OUDIN-BASTIDE Caroline, « Travail, capitalisme et société esclavagiste. Guadeloupe, Martinique (XVIIe-XIXe siècles) », Paris, La Découverte, 2005
- VIGER Estelle, « Les effets de la démocratisation de l'enseignement en France : Une étude empirique », Thèse de sciences économiques, sous la direction de ROBIN Jean-Marie, 02 juillet 2007

Ouvrages

- ADELAIDE Jacques, « Les Antilles françaises de leurs découvertes à nos jours », Désormeaux, 2001
- AJAVON Lawoetey-Pierre, « Traite et Esclavage des Noirs Quelle responsabilité Africaine ? », Paris, (Essai) Menaibuc, 2005
- ANSELIN Alain, « L'Émigration antillaise en France du Bantoustan au ghetto » Paris, Anthropos, 1979
- BACHARAN Nicole, « Les Noirs américains Des champs de coton à la Maison Blanche », Paris, Panama, 2008
- BAWIN-LEGROS Bernadette, « Sociologie de la famille. Le lien familial sous question », Ouvertures sociologiques, De BOECK Université
- BEAUD Michel, « L'art de la thèse », Paris, La Découverte, 2001-2006
- BEGAG Azouz, « L'intégration », Paris, Le Cavalier Bleu, Idées reçues, 2006
- BELMENOVAR Safia, COMBIER Marc, « Bons baisers des colonies. Images de la femme dans la carte postale coloniale », Italie, Éditions alternatives, 2007
- BELMESSOUS Hacène, « Mixité sociale : une imposture », L'Atalante, 2006
- BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, « La construction sociale de la réalité », trad. de l'Américain par TAMINIAUX Pierre, Paris, Colin Armand, (1986), 2008
- BESSIERE Céline, « Race/classe/genre. Parcours dans l'historiographie américaine des femmes du Sud autour de la guerre de Sécession », Histoire, femmes et sociétés, 17-2003, Prostituées, pp. 231-258, <http://clio.revues.org>
- BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas, « De l'indigène à l'immigré », Découverte Gallimard, Histoire, [Février 1998], Mai 2008
- BLANCHARD Pascal et BANCEL Nicolas, « Culture post-coloniale 1961-2006 Traces et mémoires coloniales en France », Paris, Autrement, Mémoires/Histoire, Décembre 2006
- BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, « Le territoire, lien ou frontière », Paris, L'Harmattan, 1999
- BONNIOL Jean-Luc, « La couleur comme maléfice : une illustration créole de la généalogie des « Blancs » et des « Noirs », Paris, Albin Michel, 1992

- BOUAMAMA Saïd, « Les classes et quartiers populaires: paupérisation, ethnicisation, et discrimination », Cygne, 2009,
- BOUCHER Manuel, « Discrimination et ethnicisation. Combattre le racisme en Europe », Aube, 2006
- BOUDON Raymond, BULLE Nathalie, CHERKAOUI Mohamed, « Les changements de l'école accompagnent-ils les changements sociaux ? », École et Société – Les paradoxes de la démocratie, PUF, Paris
- BOUDON Raymond « Les méthodes en sociologie », Paris, Que sais-je ?, PUF, 1^{ère} édition 1969, 9^{ème} édition 1993
- BOUDON Raymond, FILLIEULE Renaud, « Les méthodes en sociologie », Que sais-je ?, Paris, PUF, 1969, 2004
- BOUDON Raymond « L'inégalité des chances : la mobilité sociale dans les sociétés industrielles », Paris, Armand Colin, 1973
- BOUDON Raymond « La place du désordre. Critique des théories du changement social », Paris, PUF, 1984, Poche, Quadrige, 1991
- BOUDON Raymond, « La sociologie comme science », Paris, La Découverte, 2010
- BOURDIEU Pierre, (sous la direction de), « La Misère du monde », Paris, Seuil, 1993
- BRENOT Philippe, « Inventer le couple », Paris, Odile Jacob, Poches, 2001-2003
- BRUN Jacques « Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine », in, BRUN Jacques et RHEIN Catherine, « La Ségrégation dans la ville », Paris, L'Harmattan, 1994
- BRUNET Michel, « La présence anglaise et les canadiens. Études sur l'Histoire et la pensée des deux Canadas », Beauchemin, 1958
- CACOUAULT-BITAUD Marlaine, OEUVRARD Françoise, « Sociologie de l'éducation », Paris, La Découverte, 2009
- CARMILLERI Carmel, KASTERSZTEIN Joseph, LIPIANSKY Edmond Marc, MALEWSKA-PEYRE Hanna, TABOADA-LEONETTI Isabelle, VASQUEZ Ana, « Stratégies identitaires », Paris, PUF, Psychologie d'aujourd'hui, 1990
- CASTALDO André, « Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions », Italie, Dalloz, (1^{ère} édition 2006), 2007

- CASTELAIN-MEUNIER Christine, « Pères, mères, enfants », Paris, Dominos Flammarion, 1998
- CHAUMIER Serge, « La déliaison amoureuse », Paris, Armand COLIN, 1999
- CHEIKH ANTA DIOP, « Nations nègres et culture », Paris, Présence africaine, 1954,1979
- CHERKAOUI Mohamed, « Sociologie de l'éducation », Paris, Que sais-je, PUF, 1986^{8ème} édition 2010
- CEDRONIO M., « Méthode historique et science sociale », Paris, Ed. des Archives contemporaines, 1987
- CELIMENE Fred, LEGRIS André, « De l'économie coloniale à l'économie mondialisée. Aspects multiples de la transition (XXe et XXIe siècles) », Paris, Presse universitaire des Antilles et de la Guyane, 2011
- CESAIRE Aimé, « Cahier d'un retour au pays natal », Paris, Présence africaine, 1983
- CESAIRE Aimé « Nègre je suis, nègre je resterai » Entretien avec VERGES Françoise, Paris ALBIN Michel, Itinéraire du savoir , 2005
- CESAIRE Aimé, « Discours sur le colonialisme suivi Discours sur la Négritude », Paris, Présence Africaine, 1955-2011
- CHOMBART DE LAUWE, P.H, « Famille et habitation », Paris, CNRS, 1959
- CHEVALLON Christine, « La Diaspora Noire Des Amériques - Expériences et théories à partir de la Caraïbe », Paris, Cnrs, Espaces Et Milieux, 2004
- CHERKAOUI Mohamed, « Sociologie de l'éducation », Paris, Que sais-je, PUF, 1986
- COMBESSIE Jean-Claude, « La méthode en sociologie » Paris, La découverte, 1996, 1999, 2001, 2003, 2007, 5^{ème} édition
- CONDE Maryse, « La Parole des femmes: essai sur des romancières des Antilles de langue française », Paris, L'Harmattan, 1979
- COULON Alain, « L'école de Chicago », Paris, Que sais-je ?, PUF, 1^{ère} éd 1992, 4^{ème} éd 2007
- CRECHET Michel, « Vivre en métropole : les droits des Antillais, Guyanais et Réunionnais », Paris, Éditions caribéenne, 1989
- CROISILLE-MILHAT Valérie, « Ernest J. Gaines. Griot du nouveau monde. Identité, communauté et langage dans l'œuvre gainesienne », Paris, L'harmattan, 2005

- CUNIN Élisabeth, « Métissage et multiculturalisme en Colombie (Carthagène) : le « noir » entre apparence et appartenance », Préface de Jean-Luc BONIOL, Paris, L'Harmattan, 2004
- DARSIERES Camille, « Des origines de la nature martiniquaise », Paris, Désormeaux, 1974
- DECHAUX Jean-Hugues, « Sociologie de la famille », Paris, La Découverte, Repères, 2007-2009
- DELACAMPAGNE Christian, « Une histoire de l'esclavage de l'antiquité à nos jours », Paris, Librairie générale française, Histoire, 2002
- DESROSIERES Alain « Gouverner par les nombre L'argument statistique.» Tome II, Paris, Presses de l'école des mines, 2008
- DESROSIERES Alain « Pour une sociologie historique de la quantification L'argument statistique I.» Paris, Presses de l'école des mines, Tome I, 2008
- De SAUSSURE Ferdinand, « Cahier de Ferdinand De SAUSSURE 15, II^{ème} Cours de linguistique général, Introduction », Genève, Librairie E. DROZ, 1957
- DEWITTE Philippe (sous la direction de), « Immigration et intégration : l'état des savoirs », Paris, La découverte, 1999
- DEWITTE Philippe, « Deux siècles d'immigration en France », La documentation Française, Paris, 2003
- DUBAR Claude, « La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles », Paris, Armand COLIN, 3^{ème} édition, 2000
- DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, « Les quartiers d'exil », Paris, Seuil, L'épreuve des faits, 1992
- DUBET François, « L'immigration, qu'en savons nous ? Un bilan de connaissances », Paris, La documentation française, 1989
- DUBET François, « Le déclin de l'institution », Paris, Seuil, 2002
- DUPÂQUIER Jacques, « Mariage et remariage dans les populations du passé », Academic Press, 1981
- DURIZOT JNO-BAPTISTE Paulette, « La question du créole à l'école en Guadeloupe : quelle dynamique ? », Paris, L'Harmattan, 1996
- DURKHEILM Émile, « Les règles de la méthode sociologique », Paris, PUF, (1895), 1990
- DURKHEIM Émile, « Introduction à la sociologie de la famille », Paris, Éditions de Minuits,

1975

- DURKHEIM Émile, « Le suicide », Paris, PUF, 1969
- DURKHEIM Émile, « De la division du travail social », Paris, PUF, 7^{ème} édition, 1960
- DURKHEIM Émile, « La famille conjugale » in Texte volume 3 : « Fonctions sociales et institutions », Paris, Les Éditions de Minuit, 1975, (1^{ère} éd. en 1921)
- DURU-BELLAT Marie, VAN ZANTEN Agnès, (Sous la direction de), « Sociologie du système éducatif. Les inégalités scolaires », Paris, PUF, 2009
- FABRE-VASSAS Claudine, « Homme/Femme », Paris, Maison des sciences de l'homme, 2004
- FABRIES-VERFAILLIE Maryse, STRAGIOTTI Pierre, JOUVE Annie, « La France des villes », BREAL, 2000
- FALL Mar, « Le destin des Africains Noirs en France, discrimination, Assimilation, Repli communautaire », Paris, L'Harmattan, 2005
- FANON Frantz « Peau noire, masques blancs », Paris, Seuil, 1952
- FANON Frantz, « Les damnés de la terre », Paris, Maspéro, Première édition 1961, 1974
- FASSIN Didier et FASSIN Eric (Sous la direction de) avec S. BEAUD, V. De RUDDER, M FEHER, F. JOBARD. PNDIAYE, G.NOIREL, M. PIATOUX, E. SAADA, F. VOURC'H et A. VANZANTEN, « De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française. », Paris, La Découverte, 2006
- Fédération des Congolais de l'étranger, sous la direction de MWAYLA TSHIYEMB et Robert WAZI, « L'avenir de la question noir en France, Enjeux et perspectives », Paris, L'Harmattan, 2007
- FELOUZIS Georges, LIOT Françoise, PERROTON Joëlle, « L'apartheid scolaire, Enquête », Paris, Seuil, Octobre 2005
- FERRY Vincent, GALLORO Piero-D, NOIREL Gérard, « 20 ans de discours sur l'intégration », Paris, L'harmattan, 2005
- FIZE Michel, « La famille », Paris, Idées reçues, Le Cavalier Bleu, 2005
- FIAUX Louis, « La femme, le mariage et le divorce : étude de physiologie et de sociologie », Paris, Librairie Germer Bailliere et Cie, 1880
- HESSEL Stéphane, JOHANET Gilles, SCHIETTECATTE Paul, GUIGNARD-HANON

Claire, « Immigration : le devoir d'insertion », Rapport du groupe de travail immigration, Paris, La documentation française, vol.1, 1988

- GALBRAITH John Kenneth, « Les mensonges de l'économie », Paris, Grasset, 2004
- GAUTIER Arlette, « Genre et esclavage aux Antilles françaises. Bilan de l'historiographie », in, HRODEJ Philippe (sous la direction de), « L'esclave et les plantations de l'établissement de la servitude à son abolition », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008
- GENET Jean, « Les Nègres », Paris, Gallimard, Folio théâtre, [1958-1960], 2005
- GHASARIAN Christian, (sous la direction de), « La Réunion : acculturation, créolisation et réinventions culturelles » in, « Anthropologies de la Réunion », Paris, Éditions des archives contemporaines, 2008
- GIRAUD Michel, GANI Léon, MANESSE Danièle, « L'école aux Antilles. Langues et échec scolaires », Paris, Karthala, 1992
- GOFFMAN Erving, « Stigmate, les usages sociaux des handicaps », Paris, Le sens commun, Les éditions de minuit, [1975], 2007
- GORZ André, « Misères du présent, richesses du possible », Galilée, 1997
- GRAFMAYER Yves et AUTHIER Jean-Yves, « Sociologie urbaine », Paris, Armand COLIN, 1^{ère} édition 1995, 2008
- GRENON Gilles, VIAU Suzanne, « Méthodes quantitatives en sciences humaines. De l'échantillon vers la population », Montréal, Paris, Volume 1, Morin Gaëtan, 1999
- GUERAICHE William, « Les femmes et la république », Paris, Les éditions de l'Atelier. Patrimoine, 1999
- GYSSELS Kathleen, « Filles de solitudes, essai sur l'identité antillaise dans l'œuvre de Simone et d'André SCHWARZ-BART », Paris, L'Harmattan, 1996
- JOS Joseph (sous la direction de), « La terre des gens sans terre : petite histoire de l'école à la Martinique (1635-1982) », Paris, L'Harmattan, 2003
- KAUFMANN Jean-Claude, « Sociologie du couple », Paris, Que sais-je ? PUF, 1^{ère} édition 1993, 5^{ème} édition 2010
- KELMAN Gaston, « Je suis noir et je n'aime pas le manioc », Paris, Max Milo, 2004.
- KELMAN Gaston, « Au-delà du Noir et du Blanc », Paris, Max Milo, 10/18, coll : Fait et cause, 2007

- KHELLIL Mohand, « Sociologie de l'intégration », Paris, Que sais-je, PUF, [1997], 2005
- KHELLIL Mohand, « L'intégration des magrébins en France », Paris, PUF, 1991
- KESLASSY Eric, VERON Martine, « Tous égaux ! Sauf...Les discriminations, un état des lieux », Paris, Le Cavalier Bleu, 2006,
- KOUVIBIDILA Gaston- Jonas, « L'échec de l'intégration des Noirs en France », Paris, L'Harmattan, 2007
- LAACHER Smaïn, « L'immigration », Paris, Économie et société, Le Cavalier Bleu, 2006
- LACOMBE Paul, « Mariage, famille et parenté. L'évolution du mariage » Paris, IBIS Presse, 2009
- LACROIX Xavier, « Le mariage tout simplement », Paris, Les éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1999
- LAMBERT-FELIX Prudent, TUPIN Frédéric, WHARTON Sylvie, « Du plurilinguisme à l'école : vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles », BERNE, Peter LANG, 2005
- LAPEYRONNIE Didier, « L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leur immigrés », Paris, Sociologie d'aujourd'hui, PUF, 1993
- LAZARFELD Paul, JAHODA Marie, ZEISEL Hans, « Les chômeurs de MARIENTHAL », Paris Les éditions de Minuit, , 1981
- LEBARON Frédéric, « L'enquête quantitatives sciences sociales. Recueil et analyse des données », Paris, Dunod, 2006
- LE BIHAN Yann, « Construction sociale et stigmatisation de la « femme noire », Imaginaires coloniaux et sélection matrimoniale », Paris, L'Harmattan, 2007
- LEFRESNE Florence, « Les jeunes et l'emploi », Paris, Repères, La Découverte, 2003
- LEMERCIER Claire, ZALC Claire, « Méthodes quantitatives pour l'historien », Paris, La Découverte, Repères, 2008.
- LEMOINE Maurice, « Leurs ancêtres les Gaulois... le mal antillais », Paris, Éditions Jean-Claude SIMOËN, 1979
- LE RHUN Béatrice, POLLET Pascale, « Diplômes et insertion professionnelle », Vue d'ensemble - Portrait de la population, France, portrait social, 2011
- LESEL Livia, « Le père obliéré. Chronique antillaise d'une illusion », Paris, L'harmattan,

2003

- LIRUS Julie, « Identité Antillaise », Paris, Éditions Caribéennes, 1979
- LORCERIE Françoise, « L'école et le défi ethnique : éducation et intégration », Paris, ESF éditeur, 2003
- LOZES Patrick et LECHERBONNIER Bernard, « Les Noirs sont-ils des français à part entières ? », Paris, Larousse, A dire vrai, 2009
- MAALOUF Amin, « Les identités meurtrières », Paris, Grasset et Fasquelle, Le livre de poche, 1998
- MADORE François, « Ségrégation sociale et habitat », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004
- MAGNAVAL Marie-Christine, « Les postiers déracinés. Provinciaux, Antillais... », Paris, L'Harmattan, 2004
- MAM LAM FOUCK Serge, « L'esclavage en Guyane entre l'occultation et la revendication », Guyane, Ibis rouge, Gerec, 1998
- MAM LAM FOUCK Serge, « Histoire de l'assimilation, Des vieilles colonies françaises aux départements d'outre-mer, La culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIXe et XXe siècles) », Matoury, Guyane, Espace Outre-mer, Ibis Rouge Éditions, 2006
- MANÇO Altay, « Intégration et identités : stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration », Paris, L'Harmattan, 2006
- MARCH Christian, « Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité : un point de vue sociolinguistique », Paris, L'Harmattan, 1996
- MARTIN Olivier, « L'enquête et ses méthodes. L'analyse de données quantitatives », Espagne, Armand Colin, 2007
- MARUANI Margaret, REYNAUD Emmanuèle, « Sociologie de l'emploi », Paris, La découverte, 2004
- MAURIN Eric, « Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social », Paris, Seuil, La République des idées, 2004
- MAURIN Eric, « La nouvelle question scolaire. Les bénéfices de la démocratisation », Paris, Essais, Seuil, 2007
- MAUCOPRS P.H, MEMMI Albert, HELD J-F, « Les français et le racisme », Paris, Payot,

1965

- MAUSS Marcel, « Essais de sociologie », Paris, « Points », Seuil, 1971
- MEDA Dominique, « Le travail », Paris, Que sais-je ? PUF, 2004, 2010
- MEDEA Laurent, « Identité et société réunionnaise : nouvelles perspectives et nouvelles approches », Paris, Karthala, 2005
- MEILLASSOUX Claude, « Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent », Paris, PUF, 1986
- MEMMI Albert, « Portrait du colonisé Portrait du colonisateur », préface de Jean-Paul SARTRE, Paris, folio actuel, [2002] 2008
- MEMMI Albert, « Le racisme », Paris, Gallimard, 1982, 1994
- MERLE Pierre, « La démocratisation de l'enseignement », Paris, La Découverte, Repères, 2002, 2009
- MICHEL André, « Sociologie de la famille et du mariage », Paris, PUF Le Sociologue, 1972
- MPISI Jean, « Les papes et l'esclavage des Noirs. Le pardon de Jean Paul II », Paris, L'Harmattan, 2008
- MILIA-MARIE-LUCE, Monique, « La grande migration des Antillais en France ou les années BUMIDOM », in, CALMONT André, AUDEBERT Cédric (sous la direction de), « Dynamique migratoires de la Caraïbe », KARTHALA, CARAÏBE Geode, 2007
- MUCCHIELLI Alex, « L'identité », Paris, Que sais-je, PUF, 1986, 2009
- NDIAYE Pap, « La condition noire, essai sur une minorité française », Paris, Calmann Levy, 2008
- NICOLAS Mireille, « Mon anthologie de littérature antillaise. De ses origines à 1975. La femme antillaise, de l'humiliation à la libération », Paris, L'Harmattan, 2005
- NOIREL Gérard, « Atlas et immigration en France », Autrement, 2002
- NOIRIEL Gérard, « Le creuset français, Histoire de l'immigration XIXe-XX siècle », Paris, Seuil, (1988), 2006
- NOIREL Gérard « Une Histoire du modèle français d'immigration » in ZUCMAN Gabriel, « Économie politique des migrations », La Découverte, 2010

- ONANA Jean-Baptiste, « Sois nègre et tais-toi », Paris, Du temps, 2007
- OUDIN – BASTIDE Caroline, « Travail, capitalisme et société esclavagiste. Guadeloupe, Martinique (XVIIe-XIXe siècles) », Paris, La Découverte, 2005
- PAUGAM Serge, « La pratique de la sociologie », Paris, PUF, 2008
- PAUGAM Serge, (Sous la direction de) « Les 100 mots de la sociologie », Paris, Que sais-je ?, PUF, 2008
- PAUGAM Serge, (sous la direction de), « L'exclusion - l'état des savoirs », Paris, La Découverte, 1996
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, « La traite des Noirs », Paris, Que sais-je, PUF, 1997, 1998
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, « Les traites négrières », Cher, Folio histoire, Gallimard, 2004
- PETONNET Colette, « Espaces habités, ethnologie des banlieues », Paris, Galilée, 1982
- PEYTRAUD Lucien, « L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789 », Paris/Fort-de-France, DESORMEAUX, 1973,
- PIERRE Michel, « Le derniers exil. Histoire des bagnes et des forçats », Paris Gallimard, 1989
- PIERRE Michel, « La terre de la grande punition, Cayenne 1852-1953 », Les éditions Autrement, 2000
- PLUCHON Pierre, (sous la direction de), « Histoire des Antilles et de la Guyane », Toulouse, Privat, 1982
- PROST Antoine, « L'enseignement s'est-il démocratisé ? : les élèves des lycées et des collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980 », Paris, PUF, 1986
- REA Andrea, TRIPIER Maryse, « Sociologie de l'immigration », Paris, La Découverte, Repères, Mai 2008 (Nouvelle édition)
- ROUSSEL Louis, « Le mariage dans la société française. Faits de population données d'opinion », Paris, PUF, 1975
- SACARABANI Christiane, « Son Matalon : mémoire des ancêtres, l'Inde d'ici dan », Inde, Auto Edition, 2003, 2007
- SANDRON Frédéric, « La population réunionnaise. Analyse démographique », Paris, IRD

Éditions, Institut de recherche pour le développement, 2007

- SAYAD Abdelmalek, « La double absence », Paris, Seuil, 1999
- SAYAD Abdelmalek, « L'immigration et les paradoxes de l'altérité, qu'est-ce qu'un immigré ? », Paris Bruxelles, De BOECK, Université, 1997
- SCHNAPPER Dominique, « La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique », Paris, NRF Essais, Gallimard, 1998
- SCHNAPPER Dominique, « Qu'est-ce que l'intégration ? », Paris, Gallimard, Folio actuel, 2007
- SCHNAPPER Dominique, « La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990 », Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1991
- SCHNAPPER Dominique, « L'épreuve du chômage », Cher, Gallimard, Folio actuel, 1981, 1994
- SCHNAPPER Dominique, « Contre la fin du travail », Entretien avec Philippe PETIT, Paris, Conversations pour demain, Textuel, 1997
- SCHOELCHER Victor, « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années », Paris, PAGNERRE Éditeur, 1847
- SCHWEITZER Sylvie, « Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles », Paris, Odile JACOB, 2002
- SEGALIN Martine, « Sociologie de la famille », Paris, Armand Colin, 2006
- SELZ Marion et MAILLOCHON Florence, « Le raisonnement statistique en sociologie », Paris, PUF, 2009
- SENGOR SEDAR Léopold, « Anthropologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de la langue française », Paris, PUF, 1948, 2007
- SINGLY (De) François, « Le soi, le couple et la famille », Paris, Nathan, Pocket, 1996
- SINGLY (De) François, « Sociologie de la famille contemporaine », Paris, 128, Nathan, 1993
- STROOBANTS Marcelle, « Sociologie du travail », Paris, 128, Nathan Université, 1993
- TERRAIL Jean-Pierre, (Sous la direction de), « L'école en France. Crise, pratiques perspectives », Paris, La disputes états des lieux, 2005
- TERRAIL Jean-Pierre, « École l'enjeu démocratique », Paris, La disputes états des lieux,

2004

- TESTART Alain, « L'esclave la dette et le pouvoir », Paris, Edition Errance, 2001
- TOURAINE Alain, « Introduction à la sociologie », Paris, Seuil, 1978
- TRIBALAT Michèle, « Faire France, Une enquête sur les immigrés et leurs enfants », Paris, La Découverte, 1995
- TRIBALAT Michèle, « De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France », Paris, La Découverte, 1996
- TRIBALAT Michèle, (sous la direction de), « Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, français d'aujourd'hui : apport démographique, dynamique familiale et économie de l'immigration étrangère », Paris, INED, 1991
- TROGER Vincent, RUANO-BORBALAN, Jean-Claude, « Histoire du système éducatif », Paris, Que sais-je ?, PUF, 2005-2010
- VARRO Gabrielle, « Sociologie de la mixité: de la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles », Belin, 2003
- VENDRYES Joseph, « Le langage », Paris, Albin Michel, 2000
- WACQUANT Loïc, « Parias urbains, ghetto, banlieues, État, », Paris, La Découverte, Poche, 2005
- WALLET, Jean-William, NEHAS Abdeljalil, SGHIRI Mahjoub, « Les perspectives des jeunes issus de l'immigration maghrébine », Paris, L'Harmattan, 1996
- W.E.B Du Bois, « Les âmes du peuple noir », édition établie par Magalie BESSONE, Cher, La Découverte, Poche, 2007
- WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane, (Sous la direction de), « L'esclavage, la colonisation, et après... », Paris, PUF, 2005
- WEIL Patrick « Liberté, Égalité, discrimination. L'identité nationale au regard de l'histoire », Paris, Grasset, 2008
- WIRTH Louis, « Le Ghetto », Grenoble, PUG, 2006
- WIEVIORKA Michel, (Sous la direction de) « Le racisme et modernité », Paris, La Découverte, 1993
- WIEVIORKA Michel, « Le racisme une introduction », La Découverte, Poche, Paris, 1998

- WIERVIOKA Michel, « L'espace du racisme », Paris, Seuil, 1991
- WLODARCZYK Hélène (sous la direction de), NOWOTNY Magdalena, « Émigration et exil dans les cultures tchèques et polonaise », PUF, Paris, 1987

Reportages documentaires

- LEONARD-MAESTRATI Antoine, « L'avenir est ailleurs » Documentaire sur le BUMIDOM, 28 mars 2007
- KANOR Fabienne et de BIDOU Emmanuelle, « Jambé dlo, une histoire antillaise » Documentaire sur l'immigration des domiens en métropole, 2008

Sites internet

- Petit Larousse <http://www.larousse.fr>
- <http://www.insee.fr>
- www.lestraitesnegriers.org
- www.lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr
- <http://eps.revues.org/index136.html>
- http://www.ipreunion.com/reportage.php?id_reportage=7761
- <http://www.universalis.fr/>
- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/assimilation-sociale/>
- <http://www.manioc.org/recherch/HASH01c665f884027d0a18e9d8a1>
- <http://www.persee.fr>
- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/intégrer>
- <http://www.recensement-1999.insee.fr/>
- <http://www.cnrtl.fr/etymologie/statistique>
- <http://www.cgтинsee.org/Kolok/kollok2/Dossier%20colloque2.htm>
- <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/guadeloupe.htm>
- Libertés réelles, « Mesure la ségrégation ? », p.1-3,
<http://libertesreelles.free.fr/spip.php?article98>
- <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/depts-outre-mer.asp>
- www.rfi.fr/lffr/articles/091/article_1772.asp
- <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/aime-cesaire/discours-11juillet1949.asp>
- <http://www.cairn.info>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : POPULATION NATIVE DES DOM ET RÉSIDANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	113
FIGURE 2 : ÉVOLUTION EN % DE LA POPULATION NATIVE DES DOM ET RÉSIDANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	114
FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION EN FRANCE DE 1968 À 1999	115
FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION DOMIENNE EN MÉTROPOLE, EN FONCTION DU SEXE, DE 1982 À 1999	116
FIGURE 5 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION IMMIGRÉE DOMIENNE EN FONCTION DU DÉPARTEMENT D'ORIGINE, DE 1968 À 1999	116
FIGURE 6 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, COMPARAISON EN FONCTION DU SEXE, ENTRE 1990 ET 1999	117
FIGURE 7 : PYRAMIDES DES ÂGES DE LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT EN MÉTROPOLE, EN FONCTION DU DOM D'ORIGINE, EN 1990 ET 1999	119
FIGURE 8 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION MÉTROPOLITAINE EN 1990 ET 1999	119
FIGURE 9 : POPULATION AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, EN FONCTION DU DOM DE NAISSANCE	122
FIGURE 10 : POPULATION AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, EN FONCTION DE LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE.....	123
FIGURE 11 : POPULATION AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, EN FONCTION DE LA SCOLARITÉ EFFECTUÉE EN MÉTROPOLE.....	123
FIGURE 12 : POPULATION AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, EN FONCTION DE LA SITUATION MATRIMONIALE.....	124
FIGURE 13 : STRUCTURE DES MÉNAGES DOMIENS ET MÉTROPOLITAINE EN 1990	147
FIGURE 15: STRUCTURE MATRIMONIALE EN % DE LA POPULATION MÉTROPOLITAINE EN 1990 ET 1999.....	148
FIGURE 14 : STRUCTURE DES MÉNAGES DOMIENS ET MÉTROPOLITAINE EN 1990	150
FIGURE 17: SITUATION MATRIMONIALE EN % DES NATIFS RÉSIDANT EN MÉTROPOLE SELON LE DOM D'ORIGINE EN 1990 ET 1999	153
FIGURE 16 : SITUATION MATRIMONIALE EN % DE LA POPULATION RÉSIDANT DANS LES DOM EN 1990 ET 1999	156
FIGURE 18 : ÉVOLUTION DU NIVEAU DE DIPLÔME DE LA POPULATION NÉE DANS LES DOM ET RÉSIDANT EN MÉTROPOLE, ENTRE 1990 ET 1999	178
FIGURE 19 : ÉVOLUTION DU NIVEAU DE DIPLÔME DE LA POPULATION NATIVE DES DOM, COMPARÉ À LA POPULATION MÉTROPOLITAINE, ENTRE 1990 ET 1999	179
FIGURE 20: NIVEAU DE DIPLÔME DE LA POPULATION NÉE DANS LES DOM ET RÉSIDANT EN FRANCE EN 1990 ET 1999 SOURCES : RECENSEMENT INSEE 1990-1999	181
FIGURE 21: LE NIVEAU DE DIPLÔME DES DOMIENS PAS RAPPORT À LA POPULATION FRANÇAISE SELON L'ÂGE EN 1999.....	189
FIGURE 22: COMPARAISON DU NIVEAU DE QUALIFICATION CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES NATIFS DES DOM ET DE MÉTROPOLE EN 1999.....	193
FIGURE 23: ÉVOLUTION DU NIVEAU DE DIPLÔME DE LA POPULATION NÉE DANS LES DOM ET RÉSIDANT EN MÉTROPOLE ENTRE 1990 ET 1999.....	197
FIGURE 24: NIVEAU DE DIPLÔME ENTRE LA POPULATION NÉE DANS LES DOM RÉSIDANT EN MÉTROPOLE ET DE LA POPULATION NÉE DANS LES DOM ET RÉSIDANT DANS LEUR DOM D'ORIGINE EN 1999.....	199
FIGURE 25: LE TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION NATIVE DES DOM RÉSIDANT EN MÉTROPOLE SELON LE SEXE ET L'ÂGE EN 1999	219
FIGURE 26: LE TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION DOMIENNE DANS LES DOM EN 1999	220
FIGURE 27: LE TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION MÉTROPOLITAINE EN 1999	223
FIGURE 28: LE TAUX DE CHÔMAGE DE LA POPULATION NATIVE DES DOM RÉSIDANT EN MÉTROPOLE EN 1990 ET 1999	236
FIGURE 29: LE TAUX DE CHÔMAGE DE LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT DANS LES DOM EN 1999	237
FIGURE 30: TAUX DE CHÔMAGE DE LA POPULATION MÉTROPOLITAINE EN 1999	242
FIGURE 31: TAUX DE CHÔMAGE DE LA POPULATION DE FRANCE EN FONCTION DE LA NATIONALITÉ OU DE L'ORIGINE EN 1999	245
FIGURE 32: NIVEAU DE DIPLÔME DES CHÔMEURS NATIFS DES DOM RÉSIDANT EN MÉTROPOLE EN 1999	249
FIGURE 33: RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 1999.....	251
FIGURE 34: CSP DE LA POPULATION DOMIENNE VIVANT EN MÉTROPOLE VS LA FRANCE EN 1990 ET 1999.....	254
FIGURE 35: CSP DE LA POPULATION NATIVE DES DOM SELON LE SEXE ET LE DOM D'ORIGINE EN 1990 ET 1999.....	255
FIGURE 36: TYPE D'EMPLOI OCCUPÉ PAR LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT EN MÉTROPOLE EN 1999	258
FIGURE 37: SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT EN MÉTROPOLE EN 1990 ET 1999.....	259
FIGURE 38: POURCENTAGE DES DOMIENS RÉSIDANT EN MÉTROPOLE ET OCCUPANT UN EMPLOI EN AYANT UNE QUALIFICATION EN 1999.....	259
FIGURE 39: SECTEUR D'ACTIVITÉ SELON LE DOM ET LE SEXE EN 1999	261
FIGURE 40: RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES NATIFS SELON LE DOM RÉSIDANT EN MÉTROPOLE EN 1990 ET 1999.....	266

FIGURE 41: RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT EN MÉTROPOLE 1990-1999	268
FIGURE 42: RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION NATIVE DES DOM EN ÎLE-DE-FRANCE EN 1990 ET 1999.....	270
FIGURE 43: REPRÉSENTATION DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES EN FONCTION DU TYPE DE LOGEMENT POUR LA POPULATION DOMIENNE RÉSIDANT EN MÉTROPOLE EN 1990	278
FIGURE 44:REPRÉSENTATION DE LA SITUATION D'OCCUPATION DU LOGEMENT DE LA POPULATION EN 1990.....	279
FIGURE 45 : LES DIFFÉRENTES FORMES DE DISCRIMINATIONS SUBIES PAR LES IMMIGRÉS DOMIENS. RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE MENÉE DANS LE CADRE DE CETTE THÈSE	318
FIGURE 46 : ENQUÊTE TEO - INDICE DE SÉGRÉGATION DES IMMIGRÉS ET DE LEURS ENFANTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN 1990 ET 1999.....	333
FIGURE 47 : ENQUÊTE TEO - MOTIFS DE DISCRIMINATION ÉVOQUÉS EN FONCTION DE L'ORIGINE DÉTAILLÉE	339
FIGURE 48 : ENQUÊTE TEO - EXPÉRIENCE DU RACISME VÉCU PAR LES NATIFS D'UN DOM.....	340

ANNEXES

Présentation de la population domienne immigrée en France

Tableau 1 : Évolution de l'immigration de la population domienne résidant en métropole

	Évolution en effectifs					
	1954	1968	1975	1982	1990	1999
Martinique	9240	34816	62265	95704	109616	105236
Guadeloupe	6380	26344	53200	87024	101934	105904
Guyane	1860	4384	6275	9904	12198	15637
Réunion	3180	16540	34985	75724	92354	94585
Total départements d'outre-mer	22614	84052	158700	270338	316102	321362

Source : Insee Recensement de la population 1954-1999

Tableau 2 : Évolution en % de la population native des DOM et résidant en France métropolitaine

	Évolution 1968-1975	Évolution 1975-1982	Évolution 1982-1999	Évolution 1990-1999
Guadeloupe	102	64	17	4%
Martinique	79	54	15	-4%
Guyane	43	58	23	22%
Réunion	111	116	22	2,40%
Ensemble DOM	91	72	17	2%

Source : Insee Recensement de la population 1968-1999

Tableau 3 : Évolution de l'immigration en France de 1968 à 1999 en effectif

	1968	1975	1982	1990	1999
Europe	2508300	2611830	2312160	2100033	1934144
Afrique	651580	1087130	1339988	1495480	1691562
Asie	82360	139715	321520	474200	549994
DOM	82084	156725	268356	316102	321362
Amérique, Océanie	35640	48785	63368	96239	130394
Non déclaré	3180	-	-	-	-
Total	3281060	3887460	4037036	4165952	4306094

Source : Insee-recensement

Tableau 4 : Évolution de l'immigration en France de 1968 à 1999 en %

	1968 - 1975	1975- 1982	1982- 1990	1990 1999
Europe	4,1	-11,5	-9,2	-7,9
Afrique	66,8	23,3	11,6	13,1
Asie	69,6	130,1	47,5	16,0
DOM	90,9	71,2	17,8	1,7
Amérique, Océanie	36,9	29,9	51,9	35,5

Source : Insee-recensement

Tableau 5 : Évolution de l'immigration domienne en métropole en fonction du sexe

	Hommes en %		
	1982	1990	1999
DOM	48,9	48	48
Autres immigrés	54	52	50,3

Source : Insee-recensement

	Femmes en %		
	1982	1990	1999
DOM	51,1	52	52
Autres immigrés	46	48	49,7

Source : Insee-recensement

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole
à travers les différentes instances de socialisation

Tableau 6 : Évolution du pourcentage d'hommes dans la population immigrée domienne

	Hommes en %				
	1968	1975	1982	1990	1999
Martinique	53,2	50,6	49	48,7	49,1
Guadeloupe	53,3	50,2	48,8	48	47,9
Guyane	47,9	48,9	52,2	51,9	48,9
Réunion	52,5	51	48,4	46,4	46,7

Source : Insee-recensement

Tableau 7 : Évolution du pourcentage de femmes dans la population immigrée domienne

	Femmes en %				
	1968	1975	1982	1990	1999
Martinique	46,7	49,3	50,9	51,2	50,8
Guadeloupe	46,6	49,7	51,1	51,9	52
Guyane	52	51	47,7	48	51
Réunion	47,5	49	51,6	53,6	53,3

Source : Insee-recensement

Tableau 8 : Répartition de la population domienne résidant en France selon le sexe et le DOM en 1990 et 1999

Guadeloupe			Martinique			Guyane			Réunion		
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
1968	53,3	46,6	1968	53,2	46,7	1968	47,9	52	1968	52,5	47,5
1975	50,2	49,7	1975	50,6	49,3	1975	48,9	51	1975	51	49
1982	48,8	51,1	1982	49	50,9	1982	52,2	47,7	1982	48,4	51,6
1990	48	51,9	1990	48,7	51,2	1990	51,9	48	1990	46,4	53,6
1999	47,9	52	1999	49,1	50,8	1999	48,9	51	1999	46,7	53,3

Source : Insee-recensement

Tableau 9 : Évolution de la pyramide des âges de la population domienne résidant en métropole

1990 en effectif	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Total	1999 en effectif	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Total
00-14 ans	5783	5598	2494	9264	23139	00-14 ans	5818	5918	3147	8093	22976
15-19 ans	6373	7076	1256	6747	21452	15-19 ans	3043	3332	1608	4197	12180
20-24 ans	12192	13515	1806	11868	39381	20-24 ans	6843	7936	2129	10276	27184
25-29 ans	13911	14614	1137	13607	43269	25-29 ans	10958	13580	1904	10759	37201
30-34 ans	18306	15978	1101	15775	51160	30-34 ans	12479	14625	1477	11104	39685
35-39 ans	16679	14912	1048	13501	46140	35-39 ans	12922	13296	996	11720	38934
40-44 ans	11459	10325	832	7164	29780	40-44 ans	15124	13994	925	12858	42901
45-49 ans	7800	6868	528	4352	19548	45-49 ans	13358	11798	962	10156	36274
50-54 ans	5893	4688	456	2876	13913	50-54 ans	8485	8040	547	5303	22375
55-59 ans	3856	2992	364	2160	9372	55-59 ans	5631	5200	480	3592	14903
60-64 ans	2648	1908	352	1672	6580	60-64 ans	3689	3004	345	2162	9200
65-69 ans	1932	1436	232	1216	4816	65-69 ans	2465	1964	327	1435	6191
70-74 ans	1040	796	196	824	2856	70-74 ans	1901	1290	275	1159	4625
75-79 ans	756	560	188	576	2080	75-79 ans	1150	944	192	815	3101
80 ans et plus	988	668	208	752	2616	80 ans et plus	1370	983	323	956	3632
Total	109616	101934	12198	92354	316102	Total	105236	105904	15637	94585	321362

Source : Insee-recensement

Tableau 10 : Pyramide des âges de la population de métropole en 1990-1999

France Métropolitaine 1990	Hommes	Femmes	Ensemble	France Métropolitaine 1999	Hommes	Femmes	Ensemble
0 à 19 ans	8 039 675	7 679 972	15 719 647	0 à 19 ans	7 682 497	7 335 411	15 017 908
20 à 39 ans	8 591 227	8 561 951	17 153 178	20 à 39 ans	8 266 444	8 298 912	16 565 356
40 à 59 ans	6 464 716	6 475 873	12 940 589	40 à 59 ans	7 397 208	7 493 206	14 890 414
60 à 74 ans	3 130 994	3 794 174	6 925 168	60 à 74 ans	3 608 319	4 293 320	7 901 639
75 ans et plus	1 317 388	2 521 030	3 838 418	75 ans et plus	1 451 677	2 669 619	4 121 296
Total	27 544 000	29 033 000	56 577 000	Total	28 406 145	30 090 468	58 496 613

Source : Insee-recensement 1990

Source : Insee-recensement 1999

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole à travers les différentes instances de socialisation

Tableau 11 : Pyramide des âges de la population domienne vivant dans les Dom en 1999

Dom 1990	Hommes	Femmes	Ensemble
0 à 19 ans	276 467	269 307	545 774
20 à 39 ans	236 496	242 837	479 333
40 à 59 ans	123 248	128 753	252 001
60 à 74 ans	48 071	57 215	105 286
75 ans et plus	14 248	57 215	39 035
Total	698 530	755 327	1 421 429

Source : Insee-recensement 1990

Dom 1999	Hommes	Femmes	Ensemble
0 à 19 ans	293 002	284 260	577 262
20 à 39 ans	249 897	267 300	517 197
40 à 59 ans	165 018	176 631	341 649
60 à 74 ans	61 092	72 454	133 546
75 ans et plus	21 258	35 140	56 398
Total	790 267	835 785	1 626 052

Source : Insee-recensement 1999

Le modèle familial en tant qu'indicateur d'intégration

Tableau 1 : Structure du ménage en % chez les domiens résidant dans les DOM en 1990

	Nombre	Part (%)	Évolution 1990-1999 (%)
Ensemble des ménages	130 844	100	-22,8
Ménages d'une personne	32 396	24,8	-42,2
Homme	16 643	12,8	34,5
Femme	15 753	12	51,3
Autres ménages sans famille	42 12	3,2	20,7
Familles principales monoparentales	31 946	24,4	-35,3
Homme + enfant(s)	32 72	2,5	2,7
Femme + enfant(s)	28 674	21,9	40,4
Familles principales comprenant un couple	62 290	47,6	13,6

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 2 : Structure du ménage en % chez les domiens résidant en France en 1990

(en attente)

Tableau 3 : Structure de la famille monoparentale en % chez la population domienne résidant dans les DOM en 1990

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
homme+enfant(s)	11	10	13	Pas de chiffres
femme+enfant(s)	89	90	87	Pas de chiffres

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 4 : Structure de la famille monoparentale en % chez la population domienne résidant en France en 1990

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
homme+enfant(s)	7	8	10	9
femme+enfant(s)	93	92	90	91

Tableau 5 : Structure du ménage en % chez la population de France métropolitaine en 1990

Population des ménages selon le mode de cohabitation	1990	
	Personnes	
Nombre		%
Ensemble	55 392 182	
Famille principale comprenant un couple	43 594 660	79
Famille monoparentale	4 073 947	7
Autre ménage sans famille	1 882 699	3
Ménage d'une personne	5 843 317	11

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 6 : Structure de la famille monoparentale en % chez la population de France métropolitaine en 1990

	France métropolitaine
Homme seul et enfant(s)	39
Femme seule et enfant(s)	61
Ensemble	100

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole
à travers les différentes instances de socialisation

Tableau 7 : Situation matrimoniale en % de la population métropolitaine en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990	34	59	3	4	27	54	14	5
1999	38	54	3	5	30	50	13	7

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 8 : Situation matrimoniale en % de la population résidant en Guadeloupe en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990	59	37	2	3	54	35	7	4
1999	56	38	2	4	53	35	7	6

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 9 : Situation matrimoniale en % de la population résidant en Martinique en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990	59	36	2	3	56	33	7	4
1999	58	37	2	4	56	32	7	5

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 10 : Situation matrimoniale en % de la population résidant en Guyane en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990	71	27	1	2	67	27	3	3
1999	70	27	1	3	68	26	3	3

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 11 : Situation matrimoniale en % de la population résidant à la Réunion en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990								
1999	53	42	2	3	47	41	8	4

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 12 : Situation matrimoniale en % des natifs de la Guadeloupe résidant en métropole en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990	51	44	1	4	50	39	3	8
1999	52	41	1	6	50	38	3	10

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 13 : Situation matrimoniale en % des natifs de la Martinique résidant en métropole en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990	46	48	1	5	50	40	3	7
1999	47	45	1	7	48	38	4	10

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 14 : Situation matrimoniale en % des natifs de la Guyane résidant en métropole en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990	57	37	1	5	57	31	5	7
1999	65	30	1	4	60	27	5	8

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 15 : Situation matrimoniale en % des natifs de la Réunion résidant en métropole en 1990 et 1999

	Hommes				Femmes			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
1990	47	49	1	3	35	54	5	6
1999	49	44	1	6	43	47	3	7

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 16 : Situation matrimoniale de la population domienne résidant en France selon l'âge en 1990

	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ou +
ensemble						
célibataires	83	35	20	17	16	19
mariés	16	58	67	65	58	33
veufs	0	0	2	5	15	43
divorcés	1	6	12	12	11	5
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 17 : Situation matrimoniale de la population domienne résidant en France selon l'âge en 1999

	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ou +
ensemble						
célibataires	90	51	28	19	13	18
mariés	10	43	58	61	59	35
veufs	0	0	1	4	15	38
divorcés	1	5	12	16	13	9
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 18 : Situation matrimoniale des femmes nées dans les DOM et résidant en France selon l'âge en 1990

	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ou +
femmes						
célibataires	78	35	23	20	20	25
mariées	20	56	61	58	44	16
veuves	0	1	3	8	22	54
divorcées	1	8	14	14	13	5
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole
à travers les différentes instances de socialisation

Tableau 19 : Situation matrimoniale des hommes nés dans les DOM et résidant en France selon l'âge en 1990

hommes	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ou +
célibataires	88	36	17	13	10	8
mariés	12	60	73	74	75	66
veufs	0	0	1	2	6	20
divorcés	0	4	9	11	9	6
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 20 : Situation matrimoniale des femmes nées dans les DOM et résidant en France selon l'âge en 1999

femmes 1999	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ou +
célibataires	86	48	29	21	25	22
mariés	13	45	55	55	45	19
veufs	0	0	2	5	16	48
divorcés	1	7	14	18	15	10
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 21 : Situation matrimoniale des hommes nés dans les DOM et résidant en France selon l'âge en 1999

Homme 1999	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ou +
célibataires	93	55	28	16	49	9
mariés	7	41	61	68	46	63
veufs	0	0	1	1	1	19
divorcés	0	4	10	15	5	8
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Le rôle de la scolarisation dans le processus d'intégration sociale

Tableau 1 : Évolution du niveau de diplôme de la population née dans les DOM et résidant en France en 1999 par rapport à 1990

Évolution 1999 - 1990	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Aucun diplôme	-13	-14	-11	-9
CEP	-3	-4	-2	-5
BEPC	0	0	-1	0
BEP/CAP	8	8	6	6
Bac, Brevet prof	3	3	3	3
Bac + 2	3	3	2	3
Diplôme supérieur	3	3	3	3

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 2 : Évolution du niveau de diplôme de la population née dans les DOM et résidant en France entre 1990 et 1999 par rapport au niveau de diplôme de la population de métropole en 1999

Diplôme	Population née dans les DOM vivant en France 1990	Population née dans les DOM vivant en France 1999	Population métropolitaine 1999
Aucun diplôme	34	22	20
CEP	17	13	17
BEPC	13	13	8
CAP/BEP	21	28	25
Bac brevet prof	8	11	12
Bac + 2	4	7	9
Diplôme supérieur	3	6	9
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 3 : Niveau de diplôme de la population dans les DOM et résidant en France en 1990

1990	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Aucun diplôme	32	35	29	37
CEP	18	17	12	18
BEPC	14	13	13	12
BEP/CAP	21	21	19	22
Bac, Brevet prof	8	8	13	6
Bac + 2	5	4	7	3
Diplôme supérieur	3	3	7	2
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 4 : Niveau de diplôme de la population dans les DOM et résidant en France en 1999

1999	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Aucun diplôme	18	21	18	27
CEP	15	13	10	12
BEPC	14	12	12	12
BEP/CAP	29	29	25	28
Bac, Brevet prof	11	11	16	10
Bac + 2	7	8	9	6
Diplôme supérieur	6	6	10	5
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Le niveau de diplôme des domiens par rapport à la population française en 1999

Tableau 5 : De mior diplôme obtenu chez les 15-19 ans

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
France	2%	0%	3%	1%	0%	0%	0%
DOM	7%	1%	13%	1%	7%	1%	0%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 7 : De mior diplôme obtenu chez les 25-29 ans

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
France	6%	1%	6%	10%	15%	18%	17%
DOM	9%	2%	6%	13%	13%	26%	20%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 9 : De mior diplôme obtenu chez les 60 ans et plus

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
France	44%	62%	28%	15%	16%	8%	14%
DOM	14%	21%	8%	4%	7%	3%	5%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 6 : De mior diplôme obtenu chez les 20-24 ans

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
France	4%	0%	5%	6%	11%	7%	2%
DOM	5%	1%	6%	7%	32%	21%	15%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 8 : De mior diplôme obtenu chez les 30-59 ans

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
France	45%	37%	58%	68%	59%	66%	50%
DOM	66%	75%	68%	74%	41%	48%	60%

Source : Insee-recensement 1999

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole à travers les différentes instances de socialisation

Comparaison du niveau de qualification chez les hommes et les femmes en 1999

Tableau 10 : Dernier diplôme obtenu chez les 15-19 ans

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
Hommes - France	3%	0%	4%	1%	0%	0%	0%
Hommes - DOM	8%	2%	15%	15%	6%	1%	0%
Femmes - France	1%	0%	2%	1%	0%	0%	0%
Femmes - DOM	6%	1%	11%	2%	8%	1%	0%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 11 : Dernier diplôme obtenu chez les 20-24 ans

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
Hommes - France	5%	0%	7%	7%	11%	8%	2%
Hommes - DOM	6%	1%	8%	8%	34%	22%	15%
Femmes - France	3%	0%	4%	6%	10%	7%	3%
Femmes - DOM	3%	0%	4%	6%	30%	19%	14%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 12 : Dernier diplôme obtenu chez les 25-29 ans

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
Hommes - France	7%	1%	8%	10%	15%	19%	14%
Hommes - DOM	10%	2%	8%	13%	14%	26%	22%
Femmes - France	5%	1%	5%	10%	14%	18%	21%
Femmes - DOM	8%	1%	4%	13%	11%	27%	19%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 14 : Dernier diplôme obtenu chez les 60 ans et plus

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
Hommes - France	38%	59%	22%	14%	17%	8%	18%
Hommes - DOM	10%	20%	7%	3%	7%	4%	5%
Femmes - France	49%	63%	32%	15%	15%	9%	10%
Femmes - DOM	18%	21%	9%	4%	8%	3%	4%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 16 : Évolution du niveau de diplôme de la population née en Guadeloupe et résidant en France en 1990 et 1999

Guadeloupe diplôme	1990	1999
Aucun diplôme	34	20
CEP	15	11
BEPC	12	12
CAP/BEP	22	28
Bac brevet prof	9	14
Bac + 2	5	8
Diplôme supérieur	3	7
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 18 : Évolution du niveau de diplôme de la population née à la Réunion et résidant en France en 1990 et 1999

Réunion diplôme	1990	1999
Aucun diplôme	36	26
CEP	16	10
BEPC	12	12
CAP/BEP	22	27
Bac brevet prof	8	13
Bac + 2	3	7
Diplôme supérieur	2	6
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 13 : Dernier diplôme obtenu chez les 30-59 ans

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP/BEP	Bac/Brevet pro	Bac + 2	Diplômes supérieurs
Hommes - France	16%	10%	7%	35%	12%	8%	12%
Hommes - DOM	66%	75%	63%	74%	39%	46%	57%
Femmes - France	41%	36%	57%	68%	60%	66%	66%
Femmes - DOM	66%	76%	71%	75%	42%	50%	62%

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 15 : Évolution du niveau de diplôme de la population née en Martinique et résidant en France en 1990 et 1999

Martinique	1990	1999
Aucun diplôme	31	18
CEP	16	13
BEPC	14	13
CAP/BEP	21	28
Bac brevet prof	9	13
Bac + 2	5	8
Diplôme supérieur	3	7
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 17 : Évolution du niveau de diplôme de la population née en Guyane et résidant en France en 1990 et 1999

Guyane diplôme	1990	1999
Aucun diplôme	28	18
CEP	10	7
BEPC	13	13
CAP/BEP	21	24
Bac brevet prof	15	19
Bac + 2	8	9
Diplôme supérieur	6	10
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Tableau 19 : Niveau de diplômes entre la population née en Martinique et résidant en France et ceux résidant en Martinique en 1990

Diplôme 1990	Population née en Martinique et vivant en France en 1990	Population née en Martinique et vivant en Martinique en 1990
Aucun diplôme	31	32
CEP	16	5
BEPC	14	4
BEP/CAP	21	50
Bac, Brevet prof	9	4
Bac+ 2	5	2
Diplôme supérieur	3	2
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 21 : Niveau de diplômes entre la population née en Guadeloupe et résidant en France et ceux résidant en Guadeloupe en 1990

Diplôme 1990	Population née en Guadeloupe et vivant en France en 1990	Population née en Guadeloupe et vivant en Guadeloupe en 1990
Aucun diplôme	34	60
CEP	15	7
BEPC	12	7
BEP/CAP	22	13
Bac, Brevet prof	9	7
Bac+ 2	5	3
Diplôme supérieur	3	3
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 23 : Niveau de diplômes entre la population née en Guyane et résidant en France et ceux résidant en Guyane en 1990

Diplôme	Population née en Guyane vivant en France en 1990	Population née en Guyane vivant en Guyane en 1990
Aucun diplôme	28	56
CEP	10	6
BEPC	13	5
CAP/BEP	21	17
Bac brevet prof	15	8
Bac + 2	8	4
Diplôme supérieur	6	3
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 25 : Niveau de diplômes entre la population née à la Réunion et résidant en France et ceux résidant à la Réunion en 1990

Pas de données

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 20: Niveau de diplômes entre la population née en Martinique et résidant en France et ceux résidant en Martinique en 1999

Diplôme 1999	Population née en Martinique et vivant en France en 1999	Population née en Martinique et vivant en Martinique en 1999
Aucun diplôme	18	45
CEP	13	9
BEPC	13	8
BEP/CAP	28	17
Bac, Brevet prof	13	10
Bac+ 2	8	5
Diplôme supérieur	7	6
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 22: Niveau de diplômes entre la population née en Guadeloupe et résidant en France et ceux résidant en Guadeloupe en 1999

Diplôme 1999	Population née en Guadeloupe et vivant en France en 1999	Population née en Guadeloupe et vivant en Guadeloupe en 1999
Aucun diplôme	20	48
CEP	11	7
BEPC	12	7
BEP/CAP	28	17
Bac, Brevet prof	14	10
Bac+ 2	8	5
Diplôme supérieur	7	5
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 24 : Niveau de diplômes entre la population née en Guyane et résidant en France et ceux résidant en Guyane en 1999

Diplôme	Population née en Guyane vivant en France en 1999	Population née en Guyane vivant en Guyane en 1999
Aucun diplôme	18	50
CEP	7	5
BEPC	13	6
CAP/BEP	24	18
Bac brevet prof	19	9
Bac + 2	9	6
Diplôme supérieur	10	7
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 26 : Niveau de diplômes entre la population née à la Réunion et résidant en France et ceux résidant à la Réunion en 1999

Diplôme	Population née à la Réunion vivant en France en 1999	Population née à la Réunion vivant à la Réunion en 1999
Aucun diplôme	26	57
CEP	10	5
BEPC	12	7
CAP/BEP	27	14
Bac brevet prof	13	8
Bac + 2	7	4
Diplôme supérieur	6	5
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Le travail comme indicateur d'intégration

Tableau 1 : Taux d'activité /Taux de chômage de la population native de la Martinique et résidant en France selon l'âge et le sexe en 1990

âge au 31/12/90	Hommes					Femmes					Ensemble				
	Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	
		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage
15-19 ans	458	14,8	268	148	32,3	260	7,9	176	80	30,8	718	11,3	444	228	31,8
20-24 ans	4242	68,2	2239	876	20,7	3555	59,6	2420	1112	31,3	7797	64	4659	1988	25,5
25-29 ans	5980	92,7	5087	876	14,6	6465	86,7	5221	1244	19,2	12445	89,5	10308	2120	17
30-34 ans	8177	97,2	7545	632	7,7	8864	89,6	7876	988	11,1	17041	93,1	15421	1620	9,5
35-39 ans	8477	98,1	8001	476	5,6	7357	91,5	6793	564	7,7	15834	94,9	14794	1040	6,6
40-44 ans	5566	97,7	5266	300	5,4	5192	90,1	4812	380	7,3	10758	93,9	10078	680	6,3
45-49 ans	4020	97,3	3868	152	3,8	3232	88,1	3008	224	6,9	7252	93	6876	376	5,2
50-54 ans	2752	94,9	2624	128	4,7	2460	82,2	2244	216	8,8	5212	88,4	4868	344	6,6
55-59 ans	1476	78,7	1300	176	11,9	1356	68,5	1284	72	5,3	2832	73,4	2584	248	8,8
60 ans ou +	476	15,4	448	28	5,9	620	14,5	584	36	5,8	1096	14,9	1032	64	5,8
Ensemble	41624	82,4	36646	3792	9,1	39361	73,8	34418	4916	12,5	80985	78	71064	8708	10,8

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 2 : Taux d'activité /Taux de chômage de la population native de la Martinique et résidant en France selon l'âge et le sexe en 1999

âge au 31/12/99	Hommes					Femmes					Ensemble				
	Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	
		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage
15-19 ans	171	11,3	106	65	38	61	4	33	28	45,9	232	7,6	139	93	40,1
20-24 ans	1714	51,3	1056	426	24,9	1475	42,1	1054	391	26,5	3189	46,6	2110	817	25,6
25-29 ans	4995	88,4	4022	927	18,6	4521	85,1	3419	1094	24,2	9516	86,8	7441	2021	21,2
30-34 ans	5921	96,6	5051	870	14,7	5698	89,8	4733	965	16,9	11619	93,1	9784	1835	15,8
35-39 ans	5971	96	5304	667	11,2	6265	93,5	5393	872	13,9	12236	94,7	10697	1539	12,6
40-44 ans	6956	97,4	6287	669	9,6	7370	92,3	6733	637	8,6	14326	94,7	13020	1306	9,1
45-49 ans	6638	96,8	6150	488	7,4	5840	89,9	5475	365	6,3	12478	93,4	11625	853	6,8
50-54 ans	3958	93,2	3693	265	6,7	3576	84,3	3341	235	6,6	7534	88,8	7034	500	6,6
55-59 ans	2099	72,1	1880	219	10,4	1861	68,4	1687	174	9,3	3960	70,3	3567	393	9,9
60 ans ou +	464	9,8	444	20	4,3	583	10	546	37	6,3	1047	9,9	990	57	5,4
Ensemble	38887	79,8	33993	4616	11,9	37250	73,5	32414	4798	12,9	76137	76,6	66407	9414	12,4

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 3 : Taux d'activité /Taux de chômage de la population native de la Guadeloupe et résidant en France selon l'âge et le sexe en 1990

âge au 31/12/90	Hommes					Femmes					Ensemble				
	Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	
		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage
15-19 ans	424	12,5	253	128	30,2	320	8,7	184	132	41,3	744	10,5	437	260	34,9
20-24 ans	4783	69,9	2487	952	19,9	3827	57,4	2556	1228	32,1	8610	63,7	5043	2180	25,3
25-29 ans	6067	90,6	5148	900	14,8	6880	86,9	5512	1364	19,8	12947	88,6	10660	2264	17,5
30-34 ans	6988	96,3	6336	652	9,3	7720	88,5	6764	956	12,4	14708	92,1	13100	1608	10,9
35-39 ans	7100	97,4	6616	484	6,8	6808	89,3	6300	508	7,5	13908	93,3	12916	992	7,1
40-44 ans	4952	97,9	4632	320	6,5	4740	90	4320	420	8,9	9692	93,9	8952	740	7,6
45-49 ans	3336	97,3	3076	260	7,8	3068	89,2	2836	232	7,6	6404	93,2	5912	492	7,7
50-54 ans	2184	93,7	2028	156	7,1	1976	83,9	1876	100	5,1	4160	88,7	3904	256	6,2
55-59 ans	1056	77	952	104	9,8	1096	67,7	996	100	9,1	2152	71,9	1948	204	9,5
60 ans ou +	476	19	444	32	6,7	320	11,2	312	8	2,5	796	14,8	756	40	5
Ensemble	37366	80,9	31972	3988	10,7	36755	73,3	31656	5048	13,7	74121	76,9	63628	9036	12,2

Source : Insee-recensement 1990

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole
à travers les différentes instances de socialisation

Tableau 4 : Taux d'activité /Taux de chômage de la population native de la Guadeloupe et résidant en France selon l'âge et le sexe en 1999

âge au 31/12/99	Hommes					Femmes					Ensemble				
	Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	
		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage
15-19 ans	136	8,6	69	67	49,3	93	5,3	53	40	43	229	6,9	122	107	46,7
20-24 ans	2192	55,2	1352	558	25,5	1725	43,5	1190	504	29,2	3917	49,4	2542	1062	27,1
25-29 ans	5882	88	4699	1136	19,3	5751	83,4	4329	1409	24,5	11633	85,7	9028	2545	21,9
30-34 ans	7011	95,5	6008	1003	14,3	6648	91,3	5420	1228	18,5	13659	93,4	11428	2231	16,3
35-39 ans	5861	96,8	5137	724	12,4	6526	90,1	5649	877	13,4	12387	93,2	10786	1601	12,9
40-44 ans	6272	97,2	5695	577	9,2	6866	91,1	6240	626	9,1	13138	93,9	11935	1203	9,2
45-49 ans	5519	96,9	5098	421	7,6	5559	91,1	5115	444	8	11078	93,9	10213	865	7,8
50-54 ans	3487	92,8	3195	292	8,4	3722	86,9	3484	238	6,4	7209	89,7	6679	530	7,4
55-59 ans	1853	73,2	1633	220	11,9	1807	67,8	1624	183	10,1	3660	70,4	3257	403	11
60 ans ou +	407	11,1	370	37	9,1	483	10,7	466	17	3,5	890	10,9	836	54	6,1
Ensemble	38620	80,9	33256	5035	13	39180	75	33570	5566	14,2	77800	77,8	66826	10601	13,6

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 5 : Taux d'activité /Taux de chômage de la population native de la Guyane et résidant en France selon l'âge et le sexe en 1990

âge au 31/12/90	Hommes					Femmes					Ensemble				
	Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	
		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage
15-19 ans	73	11,6	40	28	38,4	36	5,8	32	4	11,1	109	8,7	72	32	29,4
20-24 ans	497	54,6	313	76	15,3	348	38,8	212	136	39,1	845	46,8	525	212	25,1
25-29 ans	424	85,3	352	72	17	536	83,8	424	108	20,1	960	84,4	776	180	18,8
30-34 ans	480	93,8	396	84	17,5	456	77,4	380	76	16,7	936	85	776	160	17,1
35-39 ans	504	96,2	448	56	11,1	444	84,7	396	48	10,8	948	90,5	844	104	11
40-44 ans	400	96,2	364	36	9	368	88,5	336	32	8,7	768	92,3	700	68	8,9
45-49 ans	260	94,2	244	16	6,2	216	85,7	200	16	7,4	476	90,2	444	32	6,7
50-54 ans	188	94	172	16	8,5	208	81,3	180	28	13,5	396	86,8	352	44	11,1
55-59 ans	124	75,6	120	4	3,2	120	60	104	16	13,3	244	67	224	20	8,2
60 ans ou +	88	16,5	64	24	27,3	40	6,2	40			128	10,9	104	24	18,8
Ensemble	3038	65,2	2513	412	13,6	2772	55	2304	464	16,7	5810	59,9	4817	876	15,1

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 6 : Taux d'activité /Taux de chômage de la population native de la Guyane et résidant en France selon l'âge et le sexe en 1999

âge au 31/12/99	Hommes					Femmes					Ensemble				
	Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	
		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage		taux d'activité			taux de chômage
15-19 ans	47	5,4	29	18	38,3	36	4,8	28	8	22,2	83	5,2	57	26	31,3
20-24 ans	449	43,4	249	154	34,3	434	39,6	269	165	38	883	41,5	518	319	36,1
25-29 ans	889	86,8	702	187	20,6	661	75,1	471	190	28,7	1550	81,4	1173	373	24,1
30-34 ans	678	95,2	551	127	18,7	609	79,6	481	128	21	1287	87,1	1032	255	19,8
35-39 ans	476	93,2	428	48	10,1	440	90,7	341	99	22,5	916	92	769	147	16
40-44 ans	393	94,7	337	56	14,2	444	87,1	378	66	14,9	837	90,5	715	122	14,6
45-49 ans	379	94,3	326	53	14	448	80	403	45	10	827	86	729	98	11,9
50-54 ans	245	93,9	201	44	18	212	74,1	195	17	8	457	83,5	396	61	13,3
55-59 ans	148	65,2	132	16	10,8	158	62,5	150	8	5,1	306	63,8	282	24	7,8
60 ans ou +	38	6	34	4	11	45	5	45	0	0	83	5,7	79	4	4,8
Ensemble	3742	61,9	2989	703	18,8	3487	54,1	2761	726	20,8	7229	57,9	5750	1429	19,8

Source : Insee-recensement 1999

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole
à travers les différentes instances de socialisation

Tableau 7 : Taux d'activité / Taux de chômage de la population native de la Réunion et résidant en France selon l'âge et le sexe en 1990

âge au 31/12/90	Hommes						Femmes						Ensemble					
	Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active	Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active	Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active	Actifs ayant un emploi	Chômeurs		
		taux d'activité			taux de chômage				taux de chômage				taux de chômage				taux de chômage	
15-19 ans	610	18,5	384	140	23	368	10,7	228	140	38	978	14,5	612	280	28,6			
20-24 ans	4984	76,8	2557	588	11,8	3294	61,3	2100	1176	35,7	8278	69,8	4657	1764	21,3			
25-29 ans	5844	93,6	5295	524	9	5549	75,3	4005	1540	27,8	11393	83,7	9300	2064	18,1			
30-34 ans	7392	97,2	6808	580	7,8	5748	70,3	4592	1156	20,1	13140	83,3	11400	1736	13,2			
35-39 ans	6165	97,9	5697	468	7,6	5072	70,4	4280	792	15,6	11237	83,2	9977	1260	11,2			
40-44 ans	3172	96,8	2976	196	6,2	2836	72,9	2384	452	15,9	6008	83,9	5360	648	10,8			
45-49 ans	1708	96,4	1560	148	8,7	2008	77,8	1740	268	13,3	3716	85,4	3300	416	11,2			
50-54 ans	856	91,5	784	72	8,4	1268	65,4	1080	188	14,8	2124	73,9	1864	260	12,2			
55-59 ans	540	69,2	436	104	19,3	704	51	564	140	19,9	1244	57,6	1000	244	19,6			
60 ans ou +	204	12,7	172	32	15,7	252	7,3	184	68	27	456	9	356	100	21,9			
Ensemble	31475	82,2	26669	2852	9,1	27099	60,5	21157	5920	21,8	58574	70,5	47826	8772	15			

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 8 : Taux d'activité / Taux de chômage de la population native de la Réunion et résidant en France selon l'âge et le sexe en 1999

âge au 31/12/99	Hommes						Femmes						Ensemble					
	Population active		Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active	Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active	Actifs ayant un emploi	Chômeurs		Population active	Actifs ayant un emploi	Chômeurs		
		taux d'activité			taux de chômage				taux de chômage				taux de chômage				taux de chômage	
15-19 ans	204	9,1	118	86	42,2	109	5,6	44	65	59,6	313	7,5	162	151	48,2			
20-24 ans	3591	64,8	2024	674	18,8	2394	50,5	1477	880	36,8	5985	58,2	3501	1554	26			
25-29 ans	4949	90,5	4082	778	15,7	4250	80,3	3013	1225	28,8	9199	85,5	7095	2003	21,8			
30-34 ans	5080	96,8	4456	624	12,3	4545	77,6	3478	1067	23,5	9625	86,7	7934	1691	17,6			
35-39 ans	5040	97,9	4485	555	11	5024	76,4	4063	961	19,1	10064	85,9	8548	1516	15,1			
40-44 ans	5971	96,6	5452	519	8,7	5375	80,5	4617	758	14,1	11346	88,2	10069	1277	11,3			
45-49 ans	4206	93,8	3805	401	9,5	4529	79,9	3969	560	12,4	8735	86	7774	961	11			
50-54 ans	2034	91,2	1874	160	7,9	2257	73,4	2009	248	11	4291	80,9	3883	408	9,5			
55-59 ans	999	69,6	821	178	17,8	1166	54,1	984	182	15,6	2165	60,3	1805	360	16,6			
60 ans ou +	225	11	200	25	11,1	303	6,8	257	46	15,2	528	8,1	457	71	13,4			
Ensemble	32299	80,7	27317	400	12,4	29952	64,5	23911	5992	20	62251	72	51228	9992	16,1			

Source : Insee-recensement 1999

Niveau de diplôme des chômeurs natifs des DOM en 1999

Tableau 1 : Niveau de diplôme des hommes nés dans les Dom et résidant en France en situation de chômage en 1999

Hommes 1999	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Aucun diplôme	27	28	24	34
CEP-BEP-CAP-BEP	55	54	49	51
BAC-Brevet prof	9	8	17	10
BAC+2-diplôme supérieur	9	9	9	6
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 2 : Niveau de diplôme des Femmes nées dans les Dom et résidant en France en situation de chômage en 1999

Femmes 1999	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Aucun diplôme	20	23	21	34
CEP-BEP-CAP-BEP	51	50	48	45
BAC-Brevet prof	15	15	16	14
BAC+2-diplôme supérieur	13	12	15	7
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 3 : Niveau de diplôme chômeurs natifs des Dom et résidant en France en situation de chômage en 1999

1999	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Aucun diplôme	24	25	23	34
CEP-BEP-CAP-BEP	53	52	49	47
BAC-Brevet prof	12	12	17	12
BAC+2-diplôme supérieur	11	11	12	7
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Étude des catégories socioprofessionnelles des domiens en 1990 et 1999

Tableau 1 : Répartition de la population selon les catégories en 1990

1990	Ensemble-France	Ensemble-Dom
Agriculteur exploitants	4,5	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	7,9	2
Cadres et professions intellectuelles	11,7	4
Professions intermédiaires	20	13
Employés	26,5	50
Ouvrier	29,4	32
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 2 : Répartition de la population selon les catégories en 1999

1999	Ensemble-France	Ensemble-Dom
Agriculteur exploitants	2,7	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	6,6	2
Cadres et professions intellectuelles	13,1	5
Professions intermédiaires	23,1	17
Employés	28,8	49
Ouvrier	25,6	27
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 3 : Répartition des hommes selon les catégories en 1990

1990	Hommes-France	Hommes-Dom
Agriculteur exploitants	4,9	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	9,3	2
Cadres et professions intellectuelles	14,1	5
Professions intermédiaires	19,4	13
Employés	11	29
Ouvrier	41,3	51
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 3 : Répartition des hommes selon les catégories en 1999

1999	Hommes-France	Hommes-Dom
Agriculteur exploitants	3,4	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	8,7	2
Cadres et professions intellectuelles	15,6	7
Professions intermédiaires	21,9	16
Employés	12,8	19
Ouvrier	37,7	45
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 3 : Répartition des femmes selon les catégories en 1990

1990	Femmes-France	femmes-Dom
Agriculteur exploitants	3,9	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	5,9	1
Cadres et professions intellectuelles	8,5	3
Professions intermédiaires	20,8	13
Employés	47	71
Ouvrier	13,2	12
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 3 : Répartition des femmes selon les catégories en 1999

1999	Femmes-France	femmes-Dom
Agriculteur exploitants	1,9	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	4,1	1
Cadres et professions intellectuelles	10,1	4
Professions intermédiaires	24,5	17
Employés	48,5	69
Ouvrier	10,8	9
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Catégories socioprofessionnelles

Tableau 1 : CSP de la population domienne vivant dans leur DOM d'origine vs l France en 1990

(en attente)

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 3 : CSP de la population domienne vivant en France vs la France en 1990

Natifs 1990	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1	1	1	1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	3	3	4	2
Professions intermédiaires	10	9	9	6
Employés	37	36	20	27
Ouvriers	21	21	11	24
Retraités	5	4	8	4
Autres sans activité professionnelle	23	26	47	36
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 5 : CSP de la population native de la Martinique vivant en France en 1990

Natifs Martinique 1990	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculteurs exploitants	0	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2	0	1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	4	2	3
Professions intermédiaires	10	9	10
Employés	24	50	37
Ouvriers	35	7	21
Retraités	6	5	6
Autres sans activité professionnelle	20	26	23
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 7 : CSP de la population native de la Guadeloupe vivant en France en 1990

Natifs Guadeloupe 1990	hommes	femmes	Ensemble
agriculteurs exploitants	0	0	0
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	2	0	1
cadres et professions intellectuelles supérieures	4	2	3
professions intermédiaires	9	9	9
employés	21	49	36
ouvriers	36	7	21
retraités	5	4	5
autres personnes sans activité professionnelle	23	28	26
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Tableau 2 : CSP de la population domienne vivant dans leur DOM d'origine vs l France en 1999

(en attente)

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 4 : CSP de la population domienne vivant en France vs la France en 1999

Natifs 1999	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1	1	2	1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	4	4	5	3
Professions intermédiaires	13	12	12	9
Employés	35	37	24	30
Ouvriers	18	18	13	20
Retraités	10	8	10	6
Autres sans activité professionnelle	19	20	34	31
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 6 : CSP de la population native de la Martinique vivant en France en 1999

Natifs Martinique 1999	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculteurs exploitants	0	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2	1	1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	5	3	4
Professions intermédiaires	13	12	13
Employés	22	47	35
Ouvriers	32	5	18
Retraités	10	10	10
Autres sans activité professionnelle	16	22	19
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau 8 : CSP de la population native de la Guadeloupe vivant en France en 1999

Natifs Guadeloupe 1999	hommes	femmes	Ensemble
agriculteurs exploitants	0	0	0
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	2	1	1
cadres et professions intellectuelles supérieures	5	3	4
professions intermédiaires	12	12	12
employés	23	50	37
ouvriers	32	5	18
retraités	8	8	8
autres personnes sans activité professionnelle	18	23	20
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

L'immigration de la population domienne entre 1990 et 1999 : regard sur le processus d'intégration des natifs des DOM en métropole
à travers les différentes instances de socialisation

Table au 9 : CSP de la population native de la Guyane vivant en France en 1990

Natifs Guyane 1990	hommes	femmes	ensemble
agriculteurs exploitants	0	0	0
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1	1	1
cadres et professions intellectuelles supérieures	6	3	4
professions intermédiaires	10	9	9
employés	13	26	20
ouvriers	19	3	11
retraités	8	8	8
autres sans activité professionnelle	43	50	47
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Table au 11 : CSP de la population native de la Réunion vivant en France en 1990

Natifs Réunion 1990	hommes	femmes	Ensemble
agriculteurs exploitants	0	1	0
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1	1	1
cadres et professions intellectuelles supérieures	3	1	2
professions intermédiaires	7	6	6
employés	17	35	27
ouvriers	40	9	23
retraités	4	4	4
autres personnes sans activité professionnelle	28	43	36
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1990

Table au 10: CSP de la population native de la Guyane vivant en France en 1999

Natifs Guyane 1999	hommes	femmes	Ensemble
agriculteurs exploitants	0	0	0
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	2	1	1
cadres et professions intellectuelles supérieures	7	4	5
professions intermédiaires	13	12	12
employés	17	31	24
ouvriers	23	4	13
retraités	10	10	10
autres personnes sans activité professionnelle	30	38	34
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Table au 12: CSP de la population native de la Réunion en France en 1999

Natifs Réunion 1999	hommes	femmes	Ensemble
agriculteurs exploitants	0	0	0
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	2	1	1
cadres et professions intellectuelles supérieures	4	2	3
professions intermédiaires	10	8	9
employés	19	39	29
ouvriers	36	7	20
retraités	5	7	6
autres personnes sans activité professionnelle	25	36	31
Ensemble	100	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Type d'emplois occupés par les domiens (hommes et femmes) en 1999

Éducation nationale	11
Enseignement supérieur	1
Transports	4
Activités hospitalières	23
Administration publique générale	15
Postes nationales	9
Télécommunications nationales	3
Défense	5
Accueil des personnes âgées	3
Police	3
Autres formes d'action sociale	3
Organisations associatives nca	2
Cantines, restaur d'entreprises	2
Restauration type traditionnel	2
Activités de nettoyage	2
Crèches et garderies d'enfants	2
Enquêtes et sécurité	2
Tutelle des activités économiques	2
Aide à domicile	1
Services domestiques	2
Hôtels avec restaurant	1
Hypermarchés	1
Total	100

Source : Insee-recensement 1999

Secteur d'emploi des immigrants domiens en 1999 et 1990

	Public	Privé
1999	49	52
1990	51	48

Répartition géographique des immigrés domiens en 1990 et 1999

Table au1 : Répartition géographique de la population domienne 1990-1999

	Natifs Dom 1990	%	Natifs Dom 1999	%
Ensemble	316102	100	321362	100
Ile de France	194483	61,5	185424	57,6
Champagne -Ardenne	3389	1,07	3222	1
Picardie	6724	2,12	6531	2,03
Haute-Normandie	6792	2,14	6087	1,9
Centre	9620	3,04	10581	3,29
Basse-Normandie	2093	0,7	2175	0,67
Bourgogne	2884	0,9	3348	1,04
Nord-Pas-de-Calais	3070	0,97	3529	1,09
Lorraine	3887	1,22	4207	1,3
Alsace	5162	1,6	5434	1,69
Franche-Comté	1853	0,58	1960	0,6
Pays de la Loire	5959	1,9	7330	2,28
Bretagne	5943	1,88	7218	2,24
Poitou-Charentes	3019	0,95	3831	1,19
Aquitaine	7837	2,5	9269	3
Midi-Pyrénées	7775	2,5	10553	3,28
Limousin	1553	0,49	1841	0,57
Rhône-Alpes	19543	6,2	19780	6,2
Auvergne	1704	0,54	2164	0,67
Languedoc-Roussillon	6192	1,95	8748	2,72
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16191	5,12	17628	5,49
Corse	429	0,13	502	0,15

Source : Insee-recensement 1990-1999

	%	%
	1990	1999
Alsace	1,6	1,69
Aquitaine	2,5	3
Auvergne	0,54	0,67
Basse-Normandie	0,7	0,67
Bourgogne	0,9	1,04
Bretagne	1,88	2,24
Centre	3,04	3,29
Champagne -Ardenne	1,07	1
Corse	0,13	0,15
Franche-Comté	0,58	0,6
Haute-Normandie	2,14	1,9
Ile de France	61,5	57,6
Languedoc-Roussillon	1,95	2,72
Limousin	0,49	0,57
Lorraine	1,22	1,3
Midi-Pyrénées	2,5	3,28
Nord-Pas-de-Calais	0,97	1,09
Pays de la Loire	1,9	2,28
Picardie	2,12	2,03
Poitou-Charentes	0,95	1,19
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,12	5,49
Rhône-Alpes	6,2	6,2

Source : Insee-recensement 1990-1999

Répartition géographique des immigrés domiens en Ile-de-France par rapport autres régions

Table au1 : Répartition géographique de la population native de la Martinique en France en 1990

Natifs	Martinique 1990	Martinique 1999
Ile de France	784 70	71 258
Autres régions	31 146	33 978
Ensemble	109 616	105 236

Source : Insee-recensement 1990

Table au3 : Répartition géographique de la population native de la Guadeloupe en France en 1990

Natifs	Guadeloupe 1990	Guadeloupe 1999
Ile de France	767 63	75 345
Autres régions	251 71	30 559
Ensemble	101 934	105 904

Source : Insee-recensement 1990

Table au2 : Répartition géographique de la population native de la Martinique en France en 1999

Natifs	Martinique 1990	Martinique 1999
Ile de France	71,58 626 478	67,71 256 984
Autres régions	28,41 373 522	32,28 743 016
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Table au4 : Répartition géographique de la population native de la Guadeloupe en France en 1999

Natifs	Guadeloupe 1990	Guadeloupe 1999
Ile de France	75,30 657 092	71,14 462 154
Autres régions	24,69 342 908	28,85 537 846
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Table au5 : Répartition géographique de la population native de la Guyane en France en 1990

Natifs	Guyane 1990	Guyane 1999	Ensemble
Ile de France	705 4	80 87	808 7
Autres régions	514 4	75 50	755 0
Ensemble	121 98	156 37	156 37

Source : Insee-recensement 1990

Table au7 : Répartition géographique de la population native de la Réunion en France en 1990

Natifs	Réunion 1990	Réunion 1999
Ile de France	32 196	30 735
Autres régions	60 158	63 851
Ensemble	92 354	94 586

Source : Insee-recensement 1990

Tableau6 : Répartition géographique de la population native de la Guyane en France en 1999

Natifs	Guyane 1990	Guyane 1999
Ile de France	57,829 152 3	51,71 708 128
Autres régions	42,170 847 7	48,28 291 872
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Tableau8 : Répartition géographique de la population native de la Réunion en France en 1999

Natifs	Réunion 1990	Réunion 1999
Ile de France	34,861 511 14	32,49 423 805
Autres régions	65,138 488 86	67,50 576 195
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1999

Répartition géographique des immigrés domiens en Ile-de-France

Table au1 : Répartition géographique de la population native des DOM en Ile de France en 1990 et 1999

Ile de France	Ensemble Dom 1990	Ensemble Dom 1999
75 Ville de Paris	16	14
77 Seine-et-Marne	8	9
78 Yvelines	7,6	7
91 Essonne	10	10
92 Haut-de-Seine	10,7	11
93 Seine-Saint-Denis	22	22
94 Val-de-Marne	12,8	14
95 Val d'Oise	12,9	13
Ensemble	100	100

Source : Insee-recensement 1990-1999

Résidence principale des immigrés domiens

Caractéristiques des résidences principales	Ensemble	Catégorie socioprofessionnelle							
		agriculteurs	artisans commerçants chefs d'ent.	cadres	prof. interm.	employés	ouvriers	retraités	autres
Ensemble	100	0	2	4	11	35	34	7	6
Statut d'occupation									
Propriétaire	100	0	3	6	15	28	32	13	3
Locataire ou sous-locataire	100	0	1	3	10	38	36	5	6
Logé gratuitement	100	0	2	8	17	33	19	6	16
Nombre de logements de l'immeuble									
1 seul logement	100	0	3	6	15	26	38	9	3
2 logements	100	0	3	5	9	30	33	11	9
3 à 9 logements	100	0	1	4	11	34	34	8	8
10 à 19 logements	100	0	1	3	10	39	33	7	6
20 logements ou plus	100	0	1	4	10	40	33	6	6
Nombre de pièces									
1 pièce	100	0	1	4	9	36	29	7	14
2 pièces	100	0	1	4	11	39	28	9	7
3 pièces	100	0	1	3	10	38	35	7	5
4 pièces	100	0	2	4	11	35	38	7	3
5 pièces	100	0	2	6	15	30	37	7	3
6 pièces ou plus	100	0	5	11	16	24	32	9	3

Source : Insee-recensement 1990

Les motifs de discriminations

Motifs de discrimination évoqués selon l'origine détaillée (en %)										
	Age	Sexe	Couleur de la peau	Origines	Quartier	Accent	Religion	Look	Situation familiale	Effectifs non pondérés
DOM	11	5	78	34	6	14	6	8	3	168
Ensemble des immigrés	4	5	34	70	5	14	6	4	3	1668
Population majoritaire	16	24	8	18,5	6	4	3	11	9	356
Ensemble de la population métropolitaine	12	17	20	39	8	6	5	9	7	4487

Sources : BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (coordonnée par), l'équipe TEO, « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France », Premiers résultats, Octobre 2010, INSEE, INED, Trajectoires et Origines

QUESTIONNAIRE

*Dans le cadre de ma thèse de sociologie avec l'université Bordeaux II Victor Segalen sur les natifs et les originaires des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), je fais passer ce **questionnaire anonyme** dans le but d'obtenir des données qualitatives quant aux modes de vie des domiens résidant en France. Vous pouvez me transmettre vos réponses par mail à : delinaholder@hotmail.fr. En vous remerciant par avance de m'avoir consacré un peu de votre temps.*

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES ET FAMILIALES

1) Vous êtes :

- ☐ Une femme ☐ Un homme

2) Quel est votre âge ?

.....

3) Quelle est votre situation matrimoniale ?

☐ Marié(e)	☐ Divorcé(e)	☐ En concubinage
☐ Pacsé(e)	☐ Veuf (ve)	☐ Célibataire

4) Combien d'enfants avez-vous ?

☐ Aucun	☐ 1	☐ 2	☐ 3
☐ 4	☐ 5	☐ 6	☐ 7 ou plus

☞ Si vous n'avez pas d'enfants, passez directement à la question N°7

5) Si vous avez des enfants, êtes vous seul(e) à les élever ?

- ☐ Oui ☐ Non

6) Si oui, veuillez préciser le mode de garde :

- ☐ Garde alternée ☐ Garde seule
- ☐ Autre (précisez) :

7) Quel est votre département de naissance ?

- ☐ Guadeloupe ☐ Martinique ☐ Guyane ☐ Réunion
☐ Autre département français (précisez) :

8) Quel est le département de naissance de votre père ?

- ☐ Guadeloupe ☐ Martinique ☐ Guyane ☐ Réunion
☐ Autre (précisez) :

9) Quel est le département de naissance de votre mère ?

- ☐ Guadeloupe ☐ Martinique ☐ Guyane ☐ Réunion
☐ Autre (précisez) :

10) Avez-vous gardé des liens ou des contacts avec votre département d'origine ?

- ☐ Non
☐ Oui, précisez : (association, repas, fêtes, carnaval, culture, retour au pays, etc.)
.....
.....
.....
.....
.....

VOTRE VIE EN FRANCE METROPOLITAINE

11) A quel âge êtes vous arrivés en France ?

.....

12) Quelle est la raison de votre venue en France (plusieurs réponses possibles) ?

☐ Études ou formation professionnelle	☐ Service militaire
☐ Concours de la fonction publique	☐ Regroupement familiale
☐ Obtention d'un emploi	☐ Recherche d'emploi
☐ Autre (précisez) :	

13) Par quel moyen êtes-vous venu en France (financement du voyage)?

- ☐ BUMIDOM ☐ ANT ☐ AFPA ou CFA
☐ CROUS ☐ L'armée ☐ Vous-même
☐ Un parent ou un proche ☐ Autre (précisez) :

14) Dans quel département de France Métropolitaine habitez-vous ?

Nom du département:

VOTRE CURSUS SCOLAIRE

15) Quel est votre diplôme le plus élevé ?

- ☐ Aucun diplôme ☐ Diplôme de niveau Bac +2
☐ CEP ☐ Diplôme de niveau Bac + 3
☐ CFG ☐ Diplôme de niveau Bac + 4 ou plus
☐ Brevet ou équivalent
☐ CAP
☐ BEP

16) En quelle année avez-vous terminé vos études ?

.....

17) Depuis votre venue en France, vous avez été scolarisé(e) en (plusieurs choix possibles) :

- ☐ Primaire ☐ Collège
☐ Lycée ☐ Université ou Grande École
☐ Formation professionnelle ☐ Autre (précisez) :

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

18) Vous êtes actuellement :

☐ Sans emploi	☐ Étudiant(e)
☐ En formation professionnelle	☐ Salarié
☐ Travail indépendant	☐ Chef d'entreprise
☐ Autre (précisez) :	

☞ Si vous êtes sans emploi, passez directement à la question N°26

☞ Si vous êtes chef d'entreprise, passez directement à la question N°29

☞ Si vous êtes étudiant, passez directement à la question N°32

19) Dans votre travail vous occuper un poste de :

☐ Ouvrier (ère)	☐ Employé (e)	☐ Technicien
☐ Cadre moyen	☐ Cadre supérieur(e)	☐ Autre (précisez) :

20) Quel est la nature de votre profession ?

.....

21) Dans quel secteur d'activité travaillez-vous ?

.....

22) Quelle est la nature de votre contrat de travail ?

☐ Contrat à Durée Indéterminée	☐ Contrat à Durée Déterminée
☐ Contrat de professionnalisation	☐ Contrat d'apprentissage
☐ Contrat d'intérim	☐ Autre (précisez) :

23) Vous travaillez dans :

☐ Le privé	☐ La fonction publique

24) Dans quel département travaillez-vous actuellement ?

Nom du département :

25) Êtes-vous membre d'un syndicat ?

☐ Non	☐ Oui, lequel :

➤ Questions destinées aux personnes sans emploi

26) Quelle est la nature de votre inactivité :

☐ Fin de contrat	☐ Licenciement	☐ Invalidité
☐ Maladie	☐ Maternité	☐ Congé parental
☐ Recherche du 1 ^{er} emploi	☐ Autre (précisez) :	

27) Bénéficiez-vous d'une aide ou allocation ?

☐ Aucune	☐ Allocation Adulte Handicapé
☐ ASSEDIC	☐ Indemnité de la Sécurité Sociale
☐ RMI - RSA	☐ Indemnité de fin de contrat
☐ Autre (précisez) :	

28) Depuis combien de temps êtes-vous sans emploi ?

.....

➤ Questions destinées aux chefs d'entreprises

29) Dans quel domaine travaillez-vous ?

.....

30) Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

.....

31) Quelle est la taille de votre entreprise ?

☐ Moins de 10 salariés	☐ Entre 11 et 50 salariés	☐ Plus de 50 salariés

VOTRE HABITAT

32) Dans type d'habitat vivez-vous ?

☐ Maison individuelle	☐ Appartement	☐ HLM
☐ Foyer	☐ Cité universitaire	☐ Foyer jeunes travailleurs

33) Par rapport à votre logement, vous êtes :

☐ Propriétaire	☐ Locataire	☐ Autre

34) Si vous êtes locataire, de quel type est votre bailleur ?

☐ Social ☐ Privé

35) De combien de pièces dispose votre logement (hors sanitaires et cuisine) ?

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 et plus

36) Votre logement est situé :

☐ En ville ☐ En banlieue ☐ En zone rurale

VOTRE INTEGRATION EN FRANCE METROPOLITAINE

37) Pensez-vous être intégré dans la société française ?

☐ Complètement ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Assez bien
☐ Moyennement ☐ Mal ☐ Très mal ☐ Pas du tout

38) Quelles sont les difficultés que vous avez ou continuez à rencontrer quant à votre intégration ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

39) Avez-vous déjà subi une quelconque forme de discrimination (plusieurs choix possibles) ?

